

LE PRÉSIDENT DE BROSSES.

On aime, après les Révolutions qui ont changé les Sociétés, à se retourner en arrière ; et aux divers sommets qui s'étagent à l'horizon, à voir s'isoler et se tenir, COMME LES DIVINITÉS DES LIEUX, certaines grandes figures..... Il est des représentants naturels et vrais pour chaque moment social : mais, d'un peu loin, seulement le nombre diminue, et il ne reste qu'une tête dominante.

SAINTE-BEUVE.

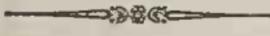
Bd 91590

LE

PRÉSIDENT DE BROSSES.

HISTOIRE
DES LETTRES ET DES PARLEMENTS
AU XVIII^e SIÈCLE;

PAR TH. FOISSET.



PARIS,
OLIVIER-FULGENCE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE CASSETTE, N^o 8.

—
1842.



Biblioteca Centrală Universitară

BU CUREȘTIU

Gota 11 289330

Inventar 786.970

792/99

PUBLIÉ PAR L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE DIJON.



I.

LA JEUNESSE DU PRÉSIDENT DE BROSSES.

Ch. de Brosses et Buffon. — *Les Parlements au xviii^e siècle.*
— Le Parlement de Dijon en 1730. — Ancêtres de Ch. de Brosses. — Son entrée au Parlement. — Affaire de S. Pierre-le-Moultier : lettre de Daguesseau. — Collisions jansénistes. — Sentiment de Ch. de Brosses.

1709.—1739.

Au temps de la Régence, l'année même où Voltaire donnait *OEdipe*, il y avait à Dijon, au collège des Jésuites, un enfant singulièrement frêle et d'apparence débile, mais qui avait *de l'esprit, beaucoup*

d'esprit, prodigieusement d'esprit ¹, plein de saillies et de contrastes, passionné pour les jeux, plus passionné pour les livres, dévorant avec une égale ardeur l'histoire, la musique, le dessin, la poésie; ce que les lettres et les arts ont de plus enivrant, ce que la chronologie, la géographie, les langues ont de plus aride.

Cet enfant était Charles de Brosses, dont j'écris l'histoire.

Georges-Louis Leclerc, qui depuis s'appela Buffon, était au nombre de ses condisciples. Mais Leclerc, esprit lent et épais, intelligence d'une vigueur latente et enveloppée, ne promettait alors qu'un écolier vulgaire; l'autre annonçait déjà tout ce qu'il serait un jour.

Comme il s'est vu maintes fois, ces deux natures si dissemblables se convinrent l'une à l'autre : Leclerc et de Brosses devinrent amis. Le futur auteur de l'*Histoire Naturelle* avait dix-sept mois de plus que son compagnon d'études; sa robuste complexion et la précocité de sa haute taille contrastaient de tout point avec la stature et la constitution du jeune de Brosses. Mais la vivacité de celui-ci, sa pénétration prime-sautière, ses triomphes de collège rachetaient bien ce désavantage extérieur et lui assuraient même sur Leclerc une sorte de droit d'aînesse.

¹ On se rappelle ces paroles de M^{me} de Staël.

Quoi qu'en disent Lacépède et Condorcet, le père de Buffon, simple conseiller aux requêtes (l'office le moins considérable par lequel on pût tenir au Parlement), paraît n'avoir été qu'un bourgeois assez commun. Les lettres que j'ai vues de lui ne donnent point à penser qu'il ait fait beaucoup pour l'éducation première et domestique de son fils.

Charles de Brosses, au contraire, avait trouvé au foyer paternel l'amour et l'exemple des études fortes. Son père, assidu lecteur de Lucrèce et de Tite-Live, était de plus fort préoccupé de géographie et d'histoire, double prédilection qui devait passer, comme la meilleure part de son patrimoine, à l'historien des *Navigations aux terres australes* et du *VII^e Siècle de la République Romaine*.

Madame de Brosses douairière fut veuve de bonne heure ; mais, de bonne heure aussi, elle avait pris sa part entière de cette mâle éducation de son fils aîné. Femme d'un caractère grave et viril, petite-fille d'ailleurs d'un grand Jurisconsulte, d'un humaniste distingué, du plus célèbre orateur de notre barreau dijonnais, de Charles Févret, cet homme qui avait eu l'estime de la reine Christine de Suède, elle avait puisé dans ses traditions de famille une juste idée de la supériorité que donnent les lettres ; elle sut l'inculquer à ses fils. Des mappemondes et des sphères furent les jouets d'enfance de Charles de Brosses. C'est entre de tels

enseignements et de tels jeux qu'il avait grandi, dans ce gracieux hôtel de Saint-Mesmin, bâti sur les fondations de celui des Princes d'Orange, et l'un des plus élégants témoignages qui nous restent de l'architecture du siècle de Louis XIV. Il y avait, comme on voit, autour de cet enfant, toute une atmosphère d'art, de bonnes lettres et de bon goût.

Tout le monde sait le nom du professeur de rhétorique de Voltaire. Celui de Buffon et de Charles de Brosses fut le Père Oudin. Traducteur de l'Iliade, commentateur de Virgile, de Cicéron, d'Horace et de S. Paul, antiquaire, numismate, critique, bibliographe, théologien, il unissait à la culture assidue des idiomes classiques des notions un peu moins certaines du celtique et la connaissance de l'anglais, de l'italien, de l'espagnol et du portugais. Les Jésuites n'avaient point alors dans leurs collèges un plus habile homme; on peut douter que le Père Porée lui-même eût autant de titres à la renommée littéraire.

Le Père Oudin forma nombre d'élèves dignes d'un tel maître. Quelques-uns ne vivent plus guères que dans la mémoire des bibliographes : tels sont l'abbé Clément, prédicateur du Roi; de tous les orateurs chrétiens du XVIII^e siècle celui peut-être dont les sermons rappellent de moins loin la sève et la vigueur tempérantes de l'âge qui venait de s'éteindre; le polygraphe Jean-Bernard Michault;

l'abbé Leblanc, qui frappa trente ans à la porte de l'Académie française, tenant d'une main sa tragédie d'*Aben-Saïd*, dix-sept fois représentée, de l'autre les quatre éditions, aujourd'hui non moins oubliées, de ses *Lettres d'un Français sur les Anglais*. D'autres condisciples de Leclerc et de Charles de Brosses devaient se conquérir un renom plus durable. Nous en citerons deux : Févret de Fontette, dont le nom fera toujours souvenir du plus vaste travail bibliographique de notre langue, *La Bibliothèque historique de France*¹; et le dernier des Bénédictins, Dom Clément, qui, travaillant vingt heures par jour durant trente années, refit à lui seul et décupla cette œuvre monumentale, l'*Art de vérifier les dates*.

Leurs études achevées, de Brosses et Leclerc se séparèrent.

Un nouveau sens, dit-on, s'était éveillé dans le second de ces jeunes hommes. Son cours de mathématiques lui avait révélé sa vocation pour les sciences; et tandis que son ami se défendait des séductions de cette étude, comme trop exclusive et trop absorbante, Leclerc montrait dans cette carrière nouvelle une supériorité inattendue. Le hasard les avait liés avec un Anglais de leur âge, le duc de Kingston, qui, voyageant en France pour compléter son éducation, avait été retenu à Dijon par

¹ Voir l'éclaircissement A à la fin du volume.

le charme d'une société polie et spirituelle. On assure que le gouverneur du jeune duc enflamma dès lors l'émulation scientifique de Leclerc en prononçant avec une juste admiration devant lui le nom de Newton, presque ignoré de ce côté de la Manche. Quoi qu'il en soit, lord Kingston quitta bientôt Dijon pour achever de voir la France et pour visiter l'Italie. Leclerc l'accompagna dans ce voyage. En 1730 et 1731, ils stationnèrent successivement dans les principales villes de l'Ouest et du midi, à Angers, à Nantes, à La Rochelle, à Bordeaux, à Toulouse, à Montauban, à Montpellier. En janvier 1732, ils étaient à Rome. Dans l'été de cette même année, de Brosses et Leclerc se retrouvèrent un moment à Paris, qu'ils voyaient tous deux pour la première fois. Leclerc venait de prendre le nom de Buffon, petite seigneurie à une lieue de Montbard, récemment achetée par son père.

J'ai vu des lettres de Buffon qui datent de ce période de sa vie. Rien n'y fait pressentir encore, même de loin, l'observateur ou le peintre de la nature, ni à aucun égard l'écrivain ou le penseur. Il y règne une extrême vulgarité de ton, de sentiments, de plaisanteries. Les remarques du voyageur sur les villes où il s'arrête sont frivoles et misérables. Rien sur les Alpes; rien sur les monuments; rien sur les objets d'art; rien sur les mœurs du pays. C'est le coup-d'œil insignifiant d'un homme sensuel sur les auberges, les voitures et les toilettes.

A Rome, par exemple, ce qui le frappe surtout, ce sont les spectacles et le carnaval. Il y a loin de là aux lettres écrites plus tard d'Italie par Charles de Brosse.

Celui-ci, resté à Dijon sous les ailes de sa mère, avait donné moins de temps aux plaisirs qu'à l'étude. Après de longues contradictions, en dépit de la rivalité jalouse de Besançon et de Paris, Dijon possédait enfin une *Faculté de Droit*, décorée du nom d'Université. Créée par édit du Roi de décembre 1722, approuvée par le Pape Innocent XIII, suivant l'antique usage des pays catholiques, elle avait ouvert ses cours au mois de novembre 1723. Aucun élève ne lui fit plus d'honneur que Charles de Brosse. Ses professeurs furent Davot, Delusseau, Fromageot, Bannelier, et il eut pour condisciple l'abbé Passionei, neveu du Cardinal. L'exiguité de sa taille rehaussait l'éclat de ses triomphes académiques. Lorsqu'il soutint sa dernière épreuve, on fut obligé de le faire monter sur un escabeau, sans lequel il n'eût point été aperçu derrière le pupitre affecté aux récipiendaires. Cette thèse fit événement à l'Université. Le Corps des professeurs, le doyen Bret à leur tête, vint solennellement féliciter la mère du jeune licencié, et le 13 février 1730, à peine âgé de vingt-un ans, de Brosse était assis sur le banc des Conseillers au Parlement de Bourgogne.

Or c'était à Dijon une chose considérable que le Parlement.

Ce n'était plus le Dijon des Ducs, le Dijon de Phelipe-le-Hardy, de Jehan-sans-Peur, et de ce Philippe-le-Bon, que les envoyés de princes de l'Asie avaient salué du nom de Grand-Duc d'Occident. La vieille capitale avait perdu depuis deux siècles jusqu'à ses souvenirs de pompe ducale et chevaleresque. On pouvait voir encore, à la Sainte-Chapelle des Ducs, les stalles et les blasons des premiers chevaliers de la Toison d'Or; mais ces blasons étaient poudreux et les stalles étaient vides. Il y avait bien aussi, dans les beaux quartiers de la noble ville, les hôtels de Croï, de Beaufremont, de Damas-Crux, de Saulx, de Neuschâtel, de Vergy, de Vienne; mais les hôtes avaient changé. Décimée par la guerre, par les duels, par les chances communes de l'humanité, ce qui restait de l'antique Noblesse bourguignonne disparaissait de plus en plus dans les flots de la Cour ou dans l'obscurité des châteaux : *les bourgeois du Parlement*, comme parlait le grand Condé, avaient pris sa place. C'était l'avant-garde des classes moyennes qui, prenant acte de l'annihilation graduelle de l'ancienne aristocratie féodale, se substituait à elle dans la cité comme dans l'État, dans les grandes terres et les grands manoirs comme dans la hiérarchie politique, en un mot dans ce qui constitue la puissance et dans ce qui la constate.

Non certes qu'il ne se rencontrât de fort bons gentilshommes dans le Parlement. Mais d'une part, la noblesse d'épée et de race y était en minorité palpable, à ce point que, si un marquis, par exemple, se trouvait Président ou Conseiller, les mœurs parlementaires lui faisaient une loi de taire le titre qu'il tenait de sa naissance; l'homme de qualité disparaissait derrière le magistrat. D'autre part, qui ne voit que l'esprit, les mœurs, le dirai-je? les préjugés mêmes des classes moyennes dominaient plus ou moins dans ces grands corps de judicature, et que là fut longtemps le secret de leur force comme, à certains égards, celui de leurs fautes? Aussi, quand ils guerroyaient avec *la Cour*, comme on disait alors, leur front de bataille s'appuyait-il au barreau, et par le barreau, à la masse des corporations bourgeoises ou populaires. Toutes les sympathies du Tiers-Etat leur étaient acquises, parce qu'ils en étaient au fond l'expression la plus avancée et la plus fidèle. Ne demandez plus maintenant par quel instinct Louis XI, le tyran des nobles, fut le père des Parlements; ni comment, aux jours d'opposition et de lutte, la monarchie absolue ne sut point avoir raison de cette poignée de robins. Ne cherchez plus pourquoi cette magistrature, si fidèle à la royauté contre la féodalité ou contre l'Eglise, a, dans toutes les questions de subsides, toujours un vote prêt contre la couronne. C'est qu'il y avait solidarité, union étroite et instinctive entre

les Parlements et les classes moyennes. C'est qu'autant ces classes avaient été en aide aux rois Capétiens contre leurs barons, contre le Pape ou les Evêques, autant l'histoire nous les montre-t-elle incessamment rétives contre la maltôte et les prodigalités de Cour.

Et toutefois, comme rien ne se fait par saut dans la nature, partant dans l'histoire, la puissance des Parlements annonçait et préparait, il est vrai, l'avènement des classes moyennes à la prépondérance politique, mais elle n'était point cet avènement même. Depuis longtemps en effet, les parlementaires n'étaient plus des bourgeois, bien que Saint-Simon refusât encore de reconnaître en eux des seigneurs. Dès 1558, sous Henri II, ils avaient siégé aux Etats-Généraux comme un *Ordre à part* et comme une chambre intermédiaire entre la noblesse et le tiers-état. C'était là leur condition réelle. Parmi eux d'ailleurs se perpétuaient ces habitudes d'ordre, cet esprit de suite qui donnent l'opulence et qui la conservent. Forts de leur existence politique et territoriale, sans cesse en contact avec ce que la France avait de plus élevé, les traditions seigneuriales leur étaient venues. Il avaient acheté des comtés et des marquisats; ils commençaient même à faire à leur tour titrer de la sorte leurs vieilles terres patrimoniales. La noblesse de cour, épuisée de luxe et de folies, était heureuse d'épouser leurs filles. L'esprit des Parlements se modifia ainsi peu à peu. Plus ils prenaient la place de l'aristocratie féodale, plus

ils mêlaient à l'esprit conservateur de la magistrature je ne sais quoi d'ombrageux et d'obstiné tout ensemble, qui aida souvent et prétendit refouler bientôt les tendances les plus irrésistibles de l'époque. Répétons-le donc en complétant notre pensée, les parlementaires, après la Régence, étaient encore l'avant-garde des classes moyennes, et c'est ce qui faisait leur force. Mais, chaque jour, ils se confondaient de moins en moins avec elles, et c'est ce qui plus tard fit leur faiblesse. A qui n'admet pas cette donnée, l'histoire des Parlements sous les deux derniers règnes est un livre scellé, une énigme qui n'a pas de mot.

Mais laissons là ces considérations générales. *En Bourgogne, disions-nous, le Parlement était en première ligne.*

Le clergé n'avait qu'une influence secondaire. Là brillaient sans doute d'antiques évêchés, comme ceux d'Autun et de Châlon; de riches abbayes, telles que Cîteaux, qu'il suffit de nommer, St.-Benigne, célèbre par sa chronique, et St.-Etienne de Dijon, qui battait monnaie au moyen âge. Mais on était au xviii^e siècle; il restait à ces grands établissements des souvenirs et des richesses; la puissance morale était ailleurs. Puis, à la différence du Languedoc, de tout temps gouverné par ses évêques, ici la plus haute prérogative de l'épiscopat était d'avoir rang et séance au Parlement. L'évêque d'Autun, par exemple, qui, depuis la reine Brun-

hauld, portait le *pallium* comme les archevêques, qui, administrateur de Lyon, *sede vacante*, cassait, comme primat intérimaire des Gaules, les actes épiscopaux de l'archevêque de Paris; l'évêque d'Autun, Président né des Etats de Bourgogne, n'était que second Conseiller d'honneur du Parlement de Dijon. L'abbé de Cîteaux, l'*abbé des abbés*, comme l'appellèrent les évêques de France aux Etats d'Orléans (1478), l'abbé de Cîteaux qui précédait à Rome tous les Généraux d'Ordres, dont la crosse commandait avant Luther à 3252 monastères et à trois Ordres de chevalerie en Espagne et en Portugal, tenait à singulier honneur le privilège de s'asseoir, comme premier Conseiller né, au-dessus du Doyen de cette Compagnie.

Cinq conseillers-clerics y représentaient le clergé inférieur.

Par une institution propre à la Bourgogne, la noblesse militaire y avait son banc distinct, celui des Chevaliers d'honneur. Neuf Chevaliers de l'Ordre, entre lesquels deux de Vienne, un Beaufremont et le maréchal de Tavannes, avaient siégé sur ce banc en moins d'un siècle.

Ainsi, richesse, illustration, puissance, popularité, le Parlement de Dijon cumulait tous les genres d'éclat. C'était bien, littéralement, « une forme des trois Etats, raccourcie au petit pied, » suivant l'énergique langage des premiers Etats de Blois, approuvé par Henri III (1576).

Aussi était-ce un grand et beau spectacle que celui de la Messe rouge, où le Parlement en corps, avant de rouvrir ses audiences, venait solennellement invoquer *Celui qui juge les justices*. Pour moi, quand je me représente dans la petite chapelle du palais trois évêques à l'autel, la mître en tête, et tout près d'eux l'abbé de Cîteaux en camail et en rochet, puis au pied de l'autel, le premier Président Bruslard, le Mathieu Molé de la Bourgogne, entouré de neuf Présidents avec leurs manteaux d'hermine et leurs mortiers, les Chevaliers d'honneur l'épée au côté et le cordon bleu sur la poitrine, et soixante-quatre Conseillers en robes rouges, non compris les cinq Conseillers-Clercs en grand costume ecclésiastique, je me demande si, à Paris même, la magistrature du XIX^e siècle connaît beaucoup de cérémonies aussi imposantes.

Telle au reste n'était déjà plus tout-à-fait cette Compagnie, quand le jeune de Brosses y fut admis. C'était bien le même nombre de magistrats; un Evêque de plus, celui de Dijon (dont le siège fut créé en 1731), venait même de rchausser le banc du haut clergé dans le Parlement. Mais les grands noms s'éloignaient du banc des Chevaliers d'honneur; les grands magistrats devenaient plus rares. A la place du grand Président Bruslard, siégeait un parent de M^{me} de Sévigné, Jean de Berbisey¹, homme considérable par sa fortune, dont

¹ Voir l'éclaircissement A (bis), page 513.



le nom est resté recommandable en cette province par des dotations célèbres, mais au fond sans autre supériorité sur ses collègues que celle de sa charge. Sur le banc des Présidents, vous eussiez cherché vainement des Bégat, des Montholon, des Frémiot et des Jeannin; le seul homme que le Parlement pût opposer à ces grandes figures historiques du xvi^e siècle, le Président Bouhier, venait de résigner sa charge pour un fauteuil à l'Académie française. C'était là un symptôme grave. L'hérédité des offices devint chaque jour une barrière de plus en plus insuffisante contre la frivolité croissante des mœurs, qu'effrayaient ces fonctions austères et laborieuses. En feuilletant les listes de Paillot et de Petitot, les deux historiens de notre Parlement, on s'étonne de voir que, des soixante-sept noms qui figuraient dans ce corps durant la Fronde, quinze seulement s'y retrouvaient encore en 1730 : ce sont ceux de Fyot, Bouhier, Legouz, Pouffier, Berbisey, Lantin, Févret, de la Mare, de Mucie, de Macheco, Gagne, Perreney, de Migieu, Maletête et Pérard.

Charles de Brosses tenait directement par sa mère à l'une de ces familles sénatoriales, à celle des Févret. Par son père et son aïeul paternels, morts à Dijon siégeant sur les fleurs-de-lys, il avait plus directement encore ses racines dans le Parlement. Les Legouz, les Bouhier, les Fyot, les Berbisey étaient les alliés plus ou moins proches de sa maison.

La consistance parlementaire dépendait à beau-

coup d'égards de tels antécédents et de telles alliances. Toutefois l'illustration même acquise dans les camps, était loin d'être sans retentissement au palais. On savait au Parlement de Dijon les services rendus par Thibaut, Barthélemy et Claude de Brosses, dans les guerres de Naples, du Milanais et du Piémont, sous Charles VIII, Louis XII et François I^{er}. Ce n'était point en ce siècle une distinction commune de porter sous la robe un nom illustré sous le haubert à Fornoue et à Ravenne. Chose moins commune encore, la famille de Brosses, comme tous les nobles de race, ne se connaissait d'autre nom que celui de son fief. ¹ Et ce nom s'était fait remarquer dans les négociations comme dans les armes. Pierre de Brosses avait contribué peut-être plus que personne au traité de Lyon (27 janvier 1601) par lequel Henri IV acquit à la France, la Bresse, le Bugey et le pays de Gex, en échange de la possession lointaine et toujours menacée du marquisat de Saluces.

Cette famille dès-lors convergeait vers la magistrature. Avant d'épouser la petite-fille d'un Lamoignon, Pierre de Brosses, le négociateur du traité d'échange, avait étudié la jurisprudence sous le plus célèbre des Godefroy, qui n'avait pas dédaigné de l'associer à ses travaux. Son père, Jean de

¹ Voir l'éclaircissement B à la fin du volume.

Brosses, fut depuis Conseiller d'Etat du duc de Savoie et surintendant général des finances de Madame, duchesse de Savoie et de Berry, digne fille de François I^{er}, et la première protectrice de Lhospital que Jean de Brosses avait pour collègue dans les conseils de la Princesse. Je trouve bien encore un Pierre de Brosses, lieutenant-général d'artillerie, commandant cette arme avec distinction dans toutes les guerres du règne de Louis XIII, sous les yeux du duc de Weymar et de Turenne; et, après lui, chaque génération de cette famille continue de fournir un homme d'épée : mais, comme chez les Févret, à partir du milieu du xvii^e siècle, l'aîné est invariablement un magistrat.

Le premier qui soit entré au Parlement de Bourgogne, Pierre de Brosses, troisième du nom, y apporta les mœurs splendides d'un seigneur et l'attitude indépendante d'un homme né aux portes de Genève. Il habitait à Dijon l'Hôtel Depringles, où le cavalier Bernin, comme nous disons en France, s'était arrêté malade et avait dessiné, en témoignage de l'hospitalité reçue, le magnifique salon qui sert encore aux séances publiques de l'Académie. Reçu Conseiller aux chambres assemblées le 25 février 1676, Pierre de Brosses, dit un manuscrit que j'ai sous les yeux, « remplit vingt-huit ans « cette place avec beaucoup de considération tant « dans sa Compagnie que dans toute la province, « avec une grande réputation d'intégrité, d'amour

« de l'ordre et de fermeté pour les intérêts du
 « peuple dans les affaires publiques. Il s'y fit con-
 « noître pour un homme inébranlable sur les devoirs
 « de la magistrature, vraiment fidelle au Roy et
 « à l'Etat, courageux ennemi du gouvernement
 « arbitraire, inaccessible à la crainte que donne
 « le pouvoir et aux espérances que la faveur pour-
 « rait faire naître. » A ce période du règne de
 Louis XIV, cette hauteur de cœur était devenue
 rare et méritoire. En apprenant le décès de Pierre de
 Brosses, en 1704, l'intendant de Bourgogne Ferrand
 s'écria : *Il est mort aujourd'hui un grand républi-
 cain.*

Le fils de Pierre de Brosses (père de celui qui
 nous occupe) hérita de sa rigidité parlementaire.
 Son goût prononcé pour la géographie, pour la
 chronologie, pour l'histoire, ne l'empêchait pas
 de s'acquitter de son emploi avec une exactitude
 vigilante et de faire de sa main d'amples recueils
 de jurisprudence pour son instruction comme ma-
 gistrat. « On le considéroit extrêmement dans son
 « corps, porte le manuscrit déjà cité, pour sa pro-
 « bité, sa grande justesse d'esprit, sa fermeté,
 « son amour du bien public. Jamais homme ne fut
 « moins courtisan. Etant directeur du Parlement,
 « il eut une contestation fort vive avec M. de Ber-
 « bisey, Premier Président, au sujet des affaires
 « œconomiques de la Compagnie. Il la soutint cons-
 « tamment et l'emporta de haute lutte dans les as-

« semblées des Chambres. L'affaire ayant été menée
« de part et d'autre avec trop de chaleur, il reçut
« ordre du Roy de faire les premières démarches
« pour se réconcilier avec le Premier Président,
« qui était son chef; ce qu'il exécuta d'une ma-
« nière noble et soutenue. »

Outre ces souvenirs de famille, le jeune de Brosses était devancé au Parlement par une réputation déjà brillante, comme littérateur et comme juriste. L'amitié du père Oudin, celle du grave jurisconsulte Davot lui étaient acquises : le grand président Bouhier y joignit la sienne. On ne tarda pas à reconnaître que le nouveau Conseiller apportait au Parlement une soudaineté de pénétration et une facilité de travail infinies, un génie vif, actif, supérieur, abondant en idées neuves et rapides; homme d'étude et homme d'action tout ensemble, et non moins heureusement doué pour la métaphysique que pour les affaires. Montesquieu se vantait, je crois, de n'avoir pu apprendre la procédure. De Brosses, au contraire, disposant à son gré de sa prompte et souple intelligence, savait dévorer, simplifier, dominer les généralités les plus ardues, et les plus minutieux, les plus fastidieux détails : on s'étonnera peut-être que l'ami de Buffon fût cité comme le plus habile commissaire à terrier de la Province.

Voilà sous quels auspices s'ouvrit pour Charles de Brosses la carrière parlementaire. On ne voit pas

que sa Compagnie se soit un moment souvenue de son âge. Les procès les plus compliqués, les affaires de corps les plus graves, furent confiés à l'intégrité et aux lumières de ce rapporteur de vingt-un ans. Et sa réputation ne s'enferma point dans notre Bourgogne. Il est resté du chancelier Daguesseau des lettres pleines de l'estime qu'il portait au jeune Conseiller dijonnais. On peut croire que ce ne sont pas des mots lorsqu'on sait qu'avant sa trentième année, M. de Brosses fut substitué au Président Lamoignon de Blancmesnil, depuis successeur de Daguesseau lui-même, pour informer sur un des plus singuliers scandales que présentent les fastes judiciaires.

Dans un des sièges les plus anciens du Royaume, dans l'un des quatre grands bailliages créés par S. Louis quand il institua le droit d'appeler de la justice des barons à celle du Roi, une bande d'assassins avait été livrée aux magistrats. Le présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier instruisit leur procès. L'affaire traîna en longueur; cependant la clameur publique réclamait un exemple. On voulut en finir, et ils furent condamnés. Mais la séance où l'on décida de leurs vies s'étant prolongée au-delà de toute mesure, le rapporteur ouvrit l'étrange avis de faire exécuter la sentence sauf à la rédiger ensuite à loisir. Cet avis passa, et l'exécution suivit. Il n'y eut qu'un cri contre une légèreté si coupable. *Pendu aujourd'hui, jugé demain*, fut dans toutes les

bouches comme une sorte de protestation proverbiale et populaire contre cette exécution sans exemple.

Il était tout simple qu'une telle manière de procéder éveillât la sévérité du chef de la magistrature. Un des membres les plus honorés du Parlement de Paris, le père de Malesherbes, comme on vient de le voir, fut envoyé à Nevers. Mais il se fatigua bientôt de cette commission extraordinaire, et au commencement de 1737, M. de Brosses, nous l'avons dit, fut choisi pour la remplir à sa place.

On a peine à concevoir qu'une information de ce genre, quelque graves qu'en dussent être les conséquences, et bien qu'elle impliquât la révision du procès des voleurs, ait duré plus d'une année. C'est pourtant ce qui est attesté par une lettre de Daguesseau du mois de novembre 1737.

« Monsieur..... vous devés avoir reçu à présent les lettres de *continuatur* dont on a cru à Dijon que vous aviés besoin pour achever l'instruction que vous avés commencée. Vous en sentés le poids, et j'en connois tout le mérite. Il est fâcheux qu'elle vous éloigne si longtemps et de vos fonctions et de vos affaires domestiques. Mais, puisque vous vous estes sacrifié en cette occasion au bien de la justice, il faut que vous acheviés avec courage ce que vous avés entrepris par de si bons motifs, et *quelque long que soit l'ouvrage qui vous reste à faire*, il le serait beaucoup plus pour un autre que pour vous.

« Je chercheray toujours avec plaisir à vous témoigner par mes services combien je suis touché de celui que vous rendés au public en cette occasion , et à vous donner des marques de l'estime avec laquelle je suis ,

Monsieur,

Votre aff^{né} serviteur

M. de BROSSES, Con^{er} au
Parl de Dijon, à Nevers.

DAGUESSEAU.

L'auteur de cette biographie n'a pu découvrir qu'imparfaitement la fin de cette affaire. Le procès des suppliciés fut revisé sans doute en entier, et selon toute apparence leur condamnation fut confirmée. Il était d'abord question de casser le Présidial de S.-Pierre-le-Moûtier et d'en traduire en masse tous les membres sur la sellette du Parlement. Il paraît toutefois que le Président (ou Lieutenant-Général, comme on disait alors) paya seul ou à peu près pour tous ses collègues.

A part ce curieux épisode, l'histoire de M. de Brosses, dans cette première phase de sa vie parlementaire, n'est guères que l'histoire de sa Compagnie. Cela se conçoit. Qu'y a-t-il de moins individuel que la vie d'un magistrat? Comment ne se confondrait-il pas avec le Corps de judicature dont il fait partie? Quelle carrière est plus égale et plus uniforme que la sienne? Quel drame a moins de péripéties? Quels travaux laissent moins de sou-

venirs? Quand un homme de conscience et de savoir avait payé soixante mille livres le droit de se lever tous les jours à six heures du matin pour éteindre des procès, cet homme certes avait bien mérité de l'Etat ; mais qu'avait-il fait pour l'histoire ?

De 1730 à 1739, M. de Brosses fut pardessus tout homme de palais : il y a peu d'événements dans une telle vie. Il est vrai qu'à cette époque où la monarchie des Etats Généraux fuyait dans le passé, où la place publique était muette, la vie politique s'était concentrée dans le Parlement comme dans un sanctuaire, et que l'homme de palais se trouvait par intervalles une sorte de tribun à huis clos. Mais, alors même, le parlementaire s'effaçait derrière le Parlement. Un secret religieux voilait la part de chacun dans les remontrances présentées au nom de tous. De cette part individuelle les contemporains ont su peu de chose ; la postérité, moins encore.

Mais, par une juste conséquence de cette solidarité qui enveloppait tous les membres de la magistrature, ne peut-on point dire que l'histoire de tous devient celle de chacun? Se tromperait-on beaucoup en racontant la vie publique du Parlement de Bourgogne dans ces neuf années comme la vie publique de M. de Brosses?

C'était alors le temps des tracasseries parlementaires au sujet de la bulle *Unigenitus*. Peu de personnes aujourd'hui savent ce qu'était cette bulle :

mais les prétentions qu'affecta la magistrature française à cette occasion n'en sont pas moins, de nos jours encore, pour beaucoup d'esprits, le droit commun de la France. Au fond, il s'agissait de savoir jusqu'où la puissance civile peut intervenir dans le gouvernement intérieur de l'Église et dans la direction des consciences. Le prétexte a vieilli depuis lors; mais le fond de la question a bien peu changé. Parfois on croirait que c'était hier.

Il est facile en effet de voir que cette question durera aussi longtemps que les voies extérieures dans lesquelles le Christianisme se trouve engagé depuis Constantin. Il semble d'abord qu'il n'y ait pour l'Église que trois modes d'existence : ou elle est en dehors de l'État, comme dans les trois premiers siècles; ou elle le domine, comme au moyen âge; ou elle lui est asservie, comme l'Église Anglicane et l'Église Russe. Mais en France, la politique ombrageuse des Rois et la subtilité des juristes avaient créé un état de choses mixte, une sorte d'engrènement de l'État dans l'Église et de l'Église dans l'État. Avant d'être une théorie, ceci avait été un grand fait. C'était une transaction tardive, mais forcée, entre le principe catholique et le principe de monarchie pure, vivaces tous deux, tous deux puissants sur les esprits, et qui, après une longue lutte, n'ayant pu se subjuguier ni s'exclure l'un l'autre, avaient signé un armistice de guerre lasse. Mais il n'est pas dans les conditions de ce système de pouvoir se traduire

en une situation nette, d'aboutir à une ligne de démarcation tranchée. L'armistice signé, le duel continua. Depuis Philippe-le-Bel et Boniface VIII, il y avait réaction ouverte contre l'Eglise, et, comme il arrive toujours, cette réaction ne sut point s'arrêter dans le vrai. Au moyen âge, l'Eglise avait empiété sur l'Etat. Plus tard, ce fut le tour de l'Etat d'empiéter impunément sur l'Eglise.

Les Parlements se firent les instruments aveugles de ce mouvement réactionnaire, qui, au XVII^e siècle, survivait à ses causes. Et, quand la Royauté voulut interposer sa médiation comme puissance suprême et modératrice, pour la première fois depuis deux siècles, on vit les Magistrats en de telles matières se séparer de la Royauté, à qui si longtemps les légistes s'étaient inféodés corps et ame en haine de la prépondérance cléricale.

Ici mon sujet acquiert plus d'étendue, je voudrais pouvoir dire plus de grandeur : sans sortir de la biographie d'un seul homme, je commence à rencontrer la fin d'une monarchie. Celle que Richelieu avait définitivement inaugurée et qui s'assit sur le trône avec Louis XIV éblouissante de pompe et de gloire, usée par ce monarque dès son vivant, s'éteignait à petit bruit, après les orgies de la Régence, dans les mains tremblotantes d'un Ministre octogénaire. L'impuissance radicale de cette administration sénile éclata surtout dans la longue querelle de la bulle *UNIGENITUS*.

Dans les dernières années de Louis XIV, le Pape Clément XI avait condamné un ouvrage de l'oratorien Quesnel, chef du parti janséniste. La majorité des Evêques de France avait accepté cette condamnation dans une assemblée solennelle. Fénélon y avait applaudi des premiers par un mandement. La plupart des Parlements l'avaient enregistrée, sous quelques réserves, mais sans remontrances aucunes. Tout à coup, voici que, sous la Régence, quatre Evêques appellent de la bulle au futur Concile œcuménique, et le Cardinal de Noailles, l'Université, la Sorbonne même adhèrent à cet appel. Le Souverain Pontife enjoint de se soumettre à la bulle, à peine d'être séparé de la communion de l'Eglise. Aussitôt les Parlements, qui avaient admis cette bulle sous Louis XIV, censurent et prohibent l'encyclique pontificale. On crut un moment toute la France en feu : mais tout s'apaisa bientôt par la rétractation du Cardinal de Noailles, par la résipiscence de la Sorbonne et par un nouvel enregistrement de la bulle au Parlement de Paris.

Telle était la situation quand le Cardinal de Fleury devint premier Ministre. Les résultats obtenus parurent d'abord s'affermir : un des prélats appelants fut suspendu de l'épiscopat ; les docteurs jansénistes se virent exclus en masse de la Sorbonne ; le Cardinal de Noailles compléta sa rétractation première de manière à satisfaire les plus exigeants. Mais une consultation d'avocats, des convulsions

réputées miraculeuses par quelques têtes faibles, et les fausses mesures du premier Ministre remirent tout en question en 1730.

La consultation approuvait l'appel au futur concile. Au lieu de laisser déraisonner quarante avocats, un arrêt du Conseil les condamna à se rétracter. Le barreau tout entier protesta et cessa de plaider. Qu'arriva-t-il? la consultation censurée fut maintenue, et ce fut le Conseil qui rétracta son arrêt.

Pendant les évêques exigeaient des mourants une déclaration d'adhésion à l'Eglise qui avait accepté la bulle, et le Parlement ne cessait de fulminer des arrêts contre ces évêques au nom des libertés de l'Eglise gallicane. Il y eut une *vie de St. Paris*; elle fut condamnée à Rome, et la censure de Rome le fut à son tour par le Parlement de Paris. Les avocats publiaient à l'envi des consultations jansénistes. Mais, quand l'archevêque de Paris, Vintimille, opposa aux consultations une instruction pastorale, le Parlement ne manqua pas de la censurer.

Le vieux Ministre ne vit de remède à cette confusion que dans un silence absolu sur ces matières. Défenses furent faites aux évêques d'évangéliser les peuples sur des questions qui préoccupaient tous les esprits. Comme on pouvait le prévoir, cette loi du silence, plusieurs fois renouvelée (1731), ne fut observée par personne.

Fleury résolut alors de retirer aux Parlements la

connaissance des affaires ecclésiastiques. Celui de Paris suspendit aussitôt l'administration de la justice. Le Cardinal répliqua par des exils. Le Parlement arrêta que ses membres enverraient en masse leurs démissions. On céda bientôt aux magistrats comme on avait cédé au barreau ; la tentative ministérielle fut abandonnée (4 décembre 1732).

Les six années qui suivirent se passèrent en convulsions, en exils, en mandements d'Evêques et en arrêts de suppression, tour à tour émanés du Conseil et des Parlements. L'un de ces arrêts parlementaires (4 janvier 1738) défend d'honorer Vincent de Paul comme un saint et supprime la bulle de sa canonisation. « Ce prêtre gascon, célèbre en son temps, » dit misérablement Voltaire, avait été l'un des adversaires les plus déclarés du jansénisme naissant. Les dévots à saint Paris persistèrent donc à dire : *Monsieur Vincent*. Mais le jansénisme n'a rien édifié, il n'a laissé après lui que des haines ; les filles de Vincent de Paul sont partout, et on sait leurs œuvres.

La disparition des registres du Parlement de Bourgogne ne permet pas d'apprécier jusqu'à quel point il s'était associé aux excès de pouvoir du premier Parlement du royaume. On doit croire qu'il fut entraîné à un certain degré dans cette voie, puisqu'il fit brûler par la main du bourreau le poème du Père du Cerceau sur la bulle *UNIGENITUS*. On sait de plus que la déclaration royale du 24 mars

1730 pour l'exécution de la Bulle trouva dans cette compagnie une vive résistance. Le Premier Président de Berbisey, et le commandant de la Province, Henri-Charles de Saulx-Tavannes, frère du Cardinal de ce nom et neveu du Chancelier Daguesseau, avertirent ce dernier que l'enregistrement pur et simple de la déclaration ne passerait pas. Il y eut défense d'assembler les chambres, et peu après, le comte de Tavannes se rendit au Parlement avec des lettres de jussion. Le Premier Président répondit que ces lettres ne laissaient au Parlement que le mérite de l'obéissance. Pouffier, Doyen des Conseillers, dit avoir appris de M. Daguesseau, Procureur Général, que c'était obéir au Roi et le servir, de s'opposer à ce qu'il pourrait ordonner contre ses propres intérêts et ceux de son peuple : il opina toutefois pour l'enregistrement, mais *du très-exprès commandement du Roi*, sous la réserve de remontrances ulérieures sur la forme inusitée des lettres de jussion, qui privaient indirectement la Compagnie du droit de vérifier la déclaration, ouvrage du Chancelier. Cet avis passa presque à l'unanimité, et les remontrances partirent, malgré les assurances données par Daguesseau que le Roi le tiendrait à injure.

Était-ce pur gallicanisme? Était-ce un reste de l'alliance primordiale de l'esprit janséniste avec cet esprit de patriciat bourgeois dont les Parlements étaient l'éminente expression? Pour Paris, le point

est certain ; pour Dijon , nous n'avons que des conjectures. Il y avait bien eu , en Bourgogne plus qu'ailleurs , réaction sévère contre les infamies du quiétisme pratique , côté important et trop ignoré de la lutte si mal jugée de Bossuet contre Fénélon. ¹ A quel degré les tendances jansénistes avaient-elles eu part à cette réaction où Pierre de Brosses fut cité parmi les juges les plus rigoureux ? On ne saurait le dire.

Quoi qu'il en soit , la protestation du Parlement de Dijon contre la déclaration royale du 24 mars 1730 suivit de fort près la réception du petit-fils de Pierre de Brosses dans cette compagnie. Il est remarquable qu'en ces temps d'effervescence , le jeune Conseiller ait à cet égard échappé aux illusions de l'esprit de corps. On peut croire qu'une certaine tiédeur religieuse ne contribua pas moins que ses goûts de philologie et d'histoire à le préserver des préoccupations parlementaires et d'une influence domestique assez puissante. Sa tante , Mademoiselle de Brosses , était à Dijon l'une des colonnes de la petite église quesnellienne. Femme d'infiniment d'esprit , d'instruction et de tête , elle épuisa vainement tout l'ascendant qu'elle avait sur sa famille pour attacher son neveu à ce parti. Mais celui-ci jugeait le jansénisme et les jansénistes en homme de sang froid et de sens. Il avait en pitié les convul-

¹ Voir l'éclaircissement C à la fin du volume.

sionnaires et ne voyait dans la théologie de leurs maîtres qu'une résurrection du fatalisme du Portique ou une sorte de spinosisme adapté aux matières de controverse.

Dans une lettre écrite vers cette époque, il faut voir avec quelle complaisance il met dans la bouche d'un prélat romain ces impartiales paroles : « Vos Français sont d'étranges gens ! Nulle nation catholique n'affecte plus de mépriser l'autorité du Pape, et nulle ne lui en attribue davantage quand elle en a besoin. Si vous venez demander à la Cour de Rome quelque ordonnance que souvent elle n'aurait pas songé à rendre, on a beau vous faire des objections, vous portez sur le pinacle le pouvoir du Vicaire de J.-C. : il faut vous expédier tout de suite ; rien n'est plus simple ; qu'est-ce que le Pape ne peut point ? C'est la *furia francese*. Et puis, quand l'ordonnance est rendue, vous la portez en France à vos Parlements, qui nous font mille avanies. Cependant ne serait-ce pas à vous à savoir si ce que vous demandez est conforme ou non aux lois de votre Etat ?

« Mais, en même temps que vous refusez dans votre pays la moindre déférence pour ce qui émane de l'autorité papale *en matière spirituelle*, il semble que vous veuillez en attribuer une sans bornes sur ce même point, soit à votre *Roi*, soit à votre Clergé. Ce Clergé toutefois vient nous demander des condamnations contre des choses sur lesquelles autrement nous eussions gardé le silence ; et, quand nous les

avons données, vous nous accusez d'être les auteurs de vos discussions, dont vous-mêmes certes êtes seuls la cause.

« Imitez les Allemands, qui gardent le silence sur ce que nous leur envoyons, quand cela n'est pas de leur goût. Je puis vous citer pour exemple la légende de Grégoire VII.... En France, le Parlement fit un éclat à cette occasion; et cet éclat attira quelques nouveaux mouvements de la Cour de Rome, qui en effet ne peut guères rester dans l'inaction quand elle voit condamner les choses émanées d'elle, par le tribunal le plus considérable du royaume très-chrétien.

« Concluez de là que les brûlots dont vous vous plaignez ne sont point d'une manière particulière sous la protection de Rome. Détachez-vous de l'idée que vos prélats jésuites soient nos émissaires, encore moins que le cardinalat soit là tout prêt pour les récompenser. »

Peut-être y a-t-il un peu trop d'indifférence dans cette appréciation de questions alors palpitantes et qui certes au fond ne manquaient pas de gravité. Mais ce genre d'indifférence n'est pas d'un esprit vulgaire. D'ailleurs, si les doctrines en conflit avaient une incontestable importance religieuse et politique, les détails de la lutte, si l'on peut s'exprimer ainsi, n'en étaient pas moins misérables; et comment exiger d'un contemporain homme d'action qu'il juge les doctrines en les isolant des faits?

On sait au reste qu'au xviii^e siècle, l'opposition janséniste fut moins religieuse encore que politique. Les mécontents, que l'autocratie de Louis XIV avait faits si nombreux, presque tous plus ou moins se ralliaient sous cette bannière; et, par une transformation à peine sensible, des maximes tout à fait tribunitiennes devaient sortir de ces collisions originaires théologiques. On peut douter que les principes de liberté, que la théorie d'une royauté, non pas limitée seulement, mais contrôlée dans son action, n'eussent point acquis en France une autorité aussi générale, aussi prompte, si ces principes et cette théorie ne se fussent greffés en quelque sorte sur le vieux tronc janséniste, s'ils n'eussent ainsi jeté de profondes racines dans des consciences égarées d'ailleurs, mais austères et fortes, en se confondant avec ce qu'il y a de plus puissant et de plus invincible au monde, le sentiment religieux. Néanmoins l'esprit d'incroyance qui gagnait chaque jour, péril bien autrement formidable pour la société religieuse comme pour la société civile, jetait sur l'acharnement et sur la couleur scolastique de ces querelles je ne sais quel reflet de ridicule. Aujourd'hui même, et à la distance où nous sommes de tout ce passé, les jansénistes aux prises avec leurs adversaires en présence des *Lettres Persanes* et de l'auteur de *Mahomet*, rappellent involontairement, sous toutes réserves pourtant des droits sacrés de l'orthodoxie,

une comparaison devenue un lieu commun : les Grecs du Bas-Empire, disputant entr'eux sur la lumière du Thabor quand le bélier musulman brisait les portes de Constantinople.

Toutefois, la mobilité française, la mort de l'Empereur père de Marie-Thérèse et la guerre européenne qui suivit firent trêve pour un temps à ces tristes débats. Dès 1739, la France avait à l'intérieur un aspect plus calme, et ce fut l'époque choisie par Charles de Brosses pour un pèlerinage classique, ajourné par lui depuis longtemps; il allait voir enfin l'Italie.

II.

VOYAGE DU PRÉSIDENT DE BROSSES EN ITALIE.

Départ. — Compagnons de voyage : MM. Loppin, de Ste.-Palaye, Lacurne. — Avignon. — Aix. — Gênes. — Milan. — Venise. — Bologne. — Florence. — Naples. — Rome. — MM. Legouz de Gerland et de Migieu. — Savants Italiens. — Peintres. — Musiciens. — Société italienne. — Buffon au Jardin du Roi. — Retour en France.

Le samedi 30 mai 1739, M. de Brosses partit de Dijon avec un autre jeune Conseiller, son parent, homme d'esprit, *ami intime des lignes droites*, comme il l'appelle, un peu singulier, mais assez bon

géomètre après tout pour que sa réputation primât alors celle de Buffon dans leur commune patrie ; car ce dernier ne fut inscrit qu'après M. Loppin sur la liste de l'Académie , fondée à Dijon en 1740.

L'un et l'autre s'étaient préparés au voyage d'outremonts par beaucoup de lectures et par une excursion qui marquait alors dans une vie de province ; ils avaient visité Paris. M. de Brosses, nous l'avons vu, y avait fait un premier séjour en 1732. Il avait assisté à la 1^{re} représentation du Glorieux et applaudi aux premiers succès de son compatriote Sarasin , qui venait de créer le rôle du père de Tuffières dans la pièce de Destouches et celui de Lusignan dans *Zaire*. Il avait vu danser Gavilliers, Maltère et la Camargo. Il avait entendu le violon de Leclerc, les motets de Lalande, la voix tonnante de Chassé, la meilleure basse-taille et l'acteur le plus noble dont l'Opéra ait gardé la mémoire. Il s'était passionné pour le chant de Madame Carle Vanloo, fille, sœur et femme d'artistes également célèbres à divers titres. Admis dans la famille Lamoignon, à laquelle il était allié, il avait vu le grand monde et le monde parlementaire, sans négliger ses relations naturelles avec les hommes remarquables qui représentaient à Paris la patrie dijonnaise. Buffon déjà frappait à la porte de l'Académie des Sciences. Crébillon, ce *volcan qui fumait toujours*, promettait dès-lors son *Catilina*. Piron préparait *Gustave*, et Rameau son premier opéra (*Hippolyte*). Un second voyage fortifia ces

précieux rapports et lui en donna d'autres avec les savants Bourguignons de l'Académie des Belles-Lettres et de la Bibliothèque du Roi, Sallier, Melot, Moreau de Mautour, Sainte-Palaye. Ces souvenirs ne s'effacèrent point au delà des Alpes.

Le 7 juin, les deux voyageurs étaient à Avignon : c'était encore la France, et c'était déjà l'Italie.

Là ils avaient rendez-vous avec Sainte-Palaye, l'auteur des *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*, et Lacurne, ce modèle si achevé de la tendresse fraternelle, dont toutes nos biographies ont omis le nom, que Plutarque aurait rendu immortel. Une étroite amitié unissait M. de Brosses aux deux frères : ils avaient avec lui des goûts communs ; Lacurne celui de la musique, Sainte-Palaye celui des inscriptions ; mais surtout (et ce lien avait bien certes une autre puissance) par la naissance ils appartenait tous trois à notre Bourgogne, dont nuls autres ne possédaient mieux la joviale et franche cordialité.

La curiosité n'était pas tout dans ce voyage. Par un de ces dévouements littéraires qui ne pouvaient plus guères se trouver qu'en province, M. de Brosses venait de s'imposer une tâche qui avait manqué aux labeurs et à la gloire du xvi^e siècle, la restitution de Salluste. Si l'on en croit un contemporain, probablement mal informé (car je n'ai pas retrouvé de cette correspondance la moindre trace), il était dès-lors à ce sujet dans un commerce épistolaire assidu avec les principaux humanistes de l'Europe :

Wasse en Angleterre, Havercamp en Hollande, Gottlieb Kortte par-delà le Rhin. Il rêvait aussi une édition de Suétone. Sainte-Palaye au contraire allait causer avec Muratori, son émule, et cherchait principalement en Italie les souvenirs et les manuscrits du moyen âge.

Avignon, la vieille ville papale, n'arrêta pas beaucoup Charles de Brosses. Le xviii^e siècle admirait peu ces redans, ces machicoulis, ces belles murailles crénelées et flanquées de tourelles, qui nous plaisent tant aujourd'hui qu'une révolution en a fait des ruines. Sainte-Palaye seul visita Vaucluse : les sonnets avaient fait leur temps, et Pétrarque n'était pour M. de Brosses qu'un *sonettiere*.

Mais à Aix, la cité parlementaire, celui-ci crut avoir retrouvé Dijon. Dans ses lettres de juin 1739, il se complaît fort à comparer ces deux cités jumelles et ne sait trop à laquelle adjuger le prix de la beauté. Il ne prisait guères moins Marseille et Toulon. Mais, dans ces deux villes, et même à Gênes, cette carrière de marbre qui s'étale en églises et en colonnades, au milieu de ces palais peints à fresque et semblables à une *immense décoration d'opéra*, ce qui le frappa le plus, ce furent les chefs-d'œuvre de notre grand statuaire Puget, à qui la conscience de son génie arrachait à soixante ans ces paroles d'une énergie toute méridionale : « Je suis nourri aux grands
« ouvrages; je nage quand j'y travaille, et le marbre
« tremble devant moi, pour grosse que soit la
« pièce. »

D'autres admirations appelaient M. de Brosses à Milan. A bien des égards toutefois, son attente fut trompée. Certes il ne put voir sans un sentiment supérieur à l'étonnement le peuple de statues qui se presse sur le *Dôme*; mais, comme Duclos, il ne rendit pas justice à cette merveille inachevée : comment le xviii^e siècle aurait-il compris le moyen âge? L'architecture milanaise n'obtint en général de notre voyageur qu'un hommage restreint. Les palais de Gênes projetaient leur ombre sur ceux de Milan. Puis les hyperboles italiennes commençaient à lui gâter les plus belles choses et jusqu'aux sites enchantés des îles Borromées.

L'accueil qu'il reçut dans la capitale de la Lombardie aurait dû, ce semble, exercer sur ses jugements une influence bien autre. Les hauts salons, les cabinets des lettrés, les bibliothèques des couvents, les galeries et les collections d'amateurs lui furent ouverts à l'envi. La compagnie de Sainte-Palaye le recommandait suffisamment à cette noble société palatine, qui a si bien mérité des sciences historiques en publiant à ses frais les vingt-neuf volumes in-folio du grand recueil : *Scriptores rerum italicarum*. M. de Brosses vit de fort près les principaux membres de cette académie toute patricienne, le comte Charles Archinto, qui l'avait fondée, l'éditeur de Sigonius, Philippe Argellati, qui en avait conçu la pensée, et le docteur Sassi, conservateur de la bibliothèque Ambrosienne. C'est à ce dernier qu'il

dut la communication des fameux manuscrits d'Anastase sur lesquels l'esprit de parti a voulu appuyer la fable de la Papesse Jeanne , manuscrits d'où notre voyageur tira au contraire une réfutation si péremptoire d'un des plus misérables romans qu'ait accredités l'esprit de parti. Il rencontra aussi à Milan des femmes d'une culture d'esprit fort remarquable , la Comtesse Manzoni , poétesse de l'Impératrice , première fleur d'une tige aujourd'hui glorieuse , la comtesse Clélie Borromée , et la signora Agnesi , une jeune fille de vingt ans , sorte de polyglotte et d'encyclopédie vivantes , sachant la philosophie de Newton mieux que M^{me} du Châtelet , le grec et l'hébreu comme un professeur du collège de France , parlant mathématiques avec le conseiller Loppin , physique et psychologie avec M. de Broses , mais tout cela sans ombre de pédanterie , recevant tous les étrangers de distinction et répondant à chacun dans sa langue. D'autres assurément se sont fait un nom à moindres frais. Française , en ce siècle elle eût concouru peut-être pour l'Académie des Sciences. Italienne , elle aima mieux le service des pauvres , et pour s'y dévouer , choisit l'Ordre le plus austère qui fût dans son pays.

M. de Broses trouva que les Milanais étaient *les meilleures gens et les meilleurs Français d'Italie* : il n'avait pas encore vu Bologne. Mais il n'en fallut pas moins partir pour Mantoue à travers les belles

plantations et les nombreux canaux de la Lombardie. Il avait hâte de visiter le hameau où naquit Virgile, et la ville, toute pleine des tableaux et des palais de Jules Romain (Giulio Pippi), le collaborateur et le légataire de Raphaël.

Après avoir admiré, surtout dans sa prodigieuse fresque de la chute des Titans, ce Michel-Ange de l'école romaine, M. de Brosses courut à Venise, non sans payer, en passant par Vérone, un tribut enthousiaste à l'amphithéâtre, ni sans jeter un rapide coup-d'œil sur les ouvrages de Palladio à Vicence et à Padoue.

Il entra dans Venise le 29 juillet 1739. Si vous avez lu ses lettres du mois suivant, je n'ai plus rien à vous dire. *Ceséjour à Venise, la ville aux contrastes, nous le révèle tout entier, avec cette impressionabilité si vive, si mobile, si transparente, qui se prend à tout, qui comprend tout, et qui fait voir aux autres tout ce qu'elle voit, sentir tout ce qu'elle sent. Ne le cherchez point ici ou là. Il est partout : au Pregadi, assistant à une séance électorale du grand conseil, dans l'atelier de la Rosalba, aux concerts de Hasse (il Sassone), aux conversations de la procuratresse Foscarini, aux fêtes des ambassadeurs; à la manufacture de glaces, à la bibliothèque Saint-Marc, dans toutes les galeries de tableaux publiques et privées. Vous l'attendez au théâtre : il est dans quelque couvent ou quelque église, en extase devant un tableau du Titien, sous le charme de la voix d'une religieuse*

ou de l'archet de telle de ses compagnes qu'il proclame *le premier violon d'Italie*. Tout-à-l'heure il sera au palais Labia, se faisant montrer par la maîtresse du logis ses pierreries, *les plus belles peut-être que possède aucun particulier d'Europe*. Puis le voici à l'arsenal, dont il parle à merveille, ou chez le maréchal de Schulembourg, buvant le vin de Canarie et faisant grande chère allemande, en se laissant raconter tous les maux qu'avait donnés au vieux tacticien *ce démon incarné* de Charles XII, dans cette fameuse retraite derrière l'Oder où le Roi de Suède, ne pouvant l'entamer, s'écria : « Aujourd'hui Schulembourg nous a vaincus. »

Du reste il ne se lasse pas des tableaux de l'école Vénitienne. Dans ses lettres, il n'en passe en revue pas moins de trois cent cinquante, sans compter la foule.

Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé.

Bien plus, il partage presque la *furia* musicale des Vénitiens. Mais, et c'est ici l'un des traits saillants de son caractère, avec cette organisation si prompte à s'émouvoir, il ne perd rien de sa liberté d'esprit, rien de la justesse sereine de son coup-d'œil, rien de l'impartialité de ses jugements. Le convenu ne lui en impose jamais. Les défauts du Titien, du Tintoret et de son cher Véronèse lui échappent moins qu'à personne, et Faustina elle-même, la femme de Hasse, la Malibran de l'époque, lui paraît bien « la plus

« complaisante et la meilleure femme du monde ,
« mais non pas la meilleure chanteuse. »

La scène change tout à coup. Ce n'est plus Venise , ville de politique et de voluptés , avec les brigues incessantes de son aristocratie , la plus ancienne de l'Europe et la plus vieille , de son aristocratie qui espionne et corrompt pour régner , et qui règne en effet par les inquisiteurs d'Etat et les courtisanes. C'est Bologne *la docte* , la première ville d'Université de l'Italie , sorte de municpe romain s'administrant lui-même , à peu près comme les villes impériales d'Allemagne. Son orgueil à elle , ce n'est pas son patriciat un peu bourgeois , ni le renom de ses chanteurs qui en avait fait *le grand séminaire de la musique italienne* , ni même son école de peinture , où brillèrent les Carraches , L'Albane , le Guerchin , le Dominiquin , le Guide ; son orgueil , c'est son peuple d'étudiants et son Institut ; voyez plutôt la légende de ses monnaies : BONONIA DOCET.

M. de Brosses goûta singulièrement la société bolonaise. Il y avait encore là pour lui comme une réminiscence de Dijon , autre ville d'études et de loisirs. Mais , à Bologne , par une exception remarquable , il retrouvait le soir dans le monde les savants qu'il avait admirés le matin dans la chaire académique , et parmi eux , la signora Bassi qui , décorée du bonnet de docteur et de l'hermine professorale , enseignait solennellement la physique en latin aux élèves assez peu graves de la faculté de

médecine. Au reste , il cultiva surtout le savant et spirituel Lambertini , celui-là même qui , dix mois après , fut , sous le nom de Benoît XIV , le plus aimable des Papes. « Sainte-Palaye et moi , écrivait-il , nous allons passer notre veillée tête à tête avec le Cardinal-Archevêque , bon homme , sans façon , homme d'esprit , plein de gaieté et qui a de la littérature. Il est sujet à se servir dans la construction de ses phrases de certaines particules explétives peu cardinaliques , ressemblant en cela , comme en toute autre chose , au feu Cardinal le Camus ; car il est d'ailleurs de mœurs excellentes , fort charitable et fort assidu à ses devoirs d'archevêque. »

De Bologne à Florence la transition n'est pas trop brusque : ce n'est guères que la différence d'une ville savante à une ville lettrée. En dépit de la renommée , M. de Brosses garda sa préférence à Bologne. Il y eut quelque désenchantement pour lui dans la simplicité architecturale des édifices de Florence , dans ces églises sans portail , dans ces palais qui ne semblent qu'une seule pierre. Aussi , tout en exaltant les chefs-d'œuvre dont la statuaire a décoré la patrie de Michel-Ange , il rabaisse fort les peintres de l'école florentine , *la moindre de toutes , à son gré*. Puis , au lieu de ces soirées si désinvoltes du chef-lieu de la Romagne , où ce qu'on appelle société ne consistait point à s'ennuyer avec luxe , mais à goûter en commun les charmes d'une causerie facile et abandonnée , il trouva une magnificence

presque orientale et ces tristes routs dont le nom, mais le nom seul par malheur, est exclusivement anglais. « J'aime fort, s'écriait-il avec ironie, ces assemblées de huit cents personnes; quand on est davantage, c'est cohue. »

Florence alors d'ailleurs n'était point gaie. Le dernier des Médicis venait de s'éteindre (1737) et le génie chic et prosaïque des Lorrains, la sécheresse mal dissimulée de leur domination, ne faisait pas oublier à la Toscanes princes indigènes. Les choses en étaient au point que continuer l'impression du *Museum Florentinum*, simple description des raretés du cabinet du Grand-Duc, de cette riche collection formée par le goût inné des Médicis pour l'antiquité et pour les arts, était devenu l'acte d'une opposition signalée.

Là aussi du reste, les bibliothèques et les salons furent généralement ouverts à M. de Broses. Toscans et Lorrains, le marquis Riccardi, qui occupait dignement l'ancien palais des Médicis, l'abbé Niccolini (dont le frère avait épousé la nièce du Pape régnant Clément XII), le Prince d'Elbœuf, la Princesse de Craon, le marquis du Châtelet le recherchèrent avec un égal empressement. La bibliothèque Laurentine lui offrit à elle seule vingt manuscrits de Salluste; il en trouva d'autres dans les bibliothèques privées. Par scrupule d'éditeur et d'historien, il voulut parcourir à cheval les montagnes voisines de Pistoie et le champ de bataille où Catilina

fut vaincu. Un Médicis , l'aîné de la branche la plus proche de la maison grand-ducale , leva pour lui la carte de tout ce territoire. Ce n'est pas qu'il perdit Suétone de vue , ni qu'il négligeât les musiciens , les tableaux , les statues , les monuments. Le soin avec lequel il visita le cabinet du Grand-Duc , ce Louvre de la Toscane , ne peut être comparé qu'à celui qu'il met dans ses lettres à inventorier de tout autres richesses , celles du Musée d'histoire naturelle de Bologne , alors le premier de l'Europe : « Il voulait , dit-il , y faire apporter ses meubles et s'y établir à toujours. »

Il avait hâte pourtant de voir Rome. Il s'y rendit par Pise , Livourne et Sienne , vit avec détail chacune de ces villes , puis *courut à St.-Pierre comme au feu*. Mais des affaires imprévues semblaient presser son retour en France ; il précipita son départ pour Naples.

Là il vit enfin une capitale. Charles III , le plus remarquable des Bourbons d'Espagne , venait de s'asseoir par droit de conquête sur le trône des deux Siciles ; autour de lui c'était le faste d'une Cour , le fracas des équipages , et le bruissement d'une population de 280,000 âmes. Constamment sincère dans ses impressions , M. de Brosses avouait que l'aspect général de Naples l'avait moins frappé que le magique amphithéâtre de Gênes du côté de la mer. Mais , à d'autres égards , il préférerait Naples ,

ne fût-ce que pour le climat , pour les alentours , et pour sa délicieuse musique. Il assista comme à l'inauguration du théâtre *San Carlo* , aujourd'hui le plus célèbre de l'Italie , explora le Vésuve en géologue , Herculanium en antiquaire , et visita , Virgile à la main , toute la côte jusqu'à Pouzzole , charmé , comme un *scholar* de Cambridge ou d'Oxford , de retrouver sur cette plage presque tout l'enfer de l'Énéide.

De retour à Rome , il trouva des lettres qui lui permettaient d'ajourner son départ pour la France , et s'établit pour trois mois dans la ville pontificale. C'est alors que ses trois compagnons et lui furent rejoints par deux compatriotes , Legouz de Gerland , grand bailli d'épée du Dijonnais , et M. de Migieu , Conseiller au Parlement de Bourgogne. « Rome , disait le Cardinal Passionei , n'avait pas encore vu à-la-fois tant de Bourguignons depuis l'invasion des Barbares. »

On ne peut nier du moins qu'en cette occurrence la Bourgogne ne fût dignement représentée. Sainte-Palaye , membre déjà depuis quinze ans de l'Académie des Inscriptions , auteur de *Mémoires vraiment neufs sur les historiens de la première race* , était le seul proprement qui eût alors des titres littéraires. M. de Brosses devait le dépasser de beaucoup par ses travaux ultérieurs. Legouz de Gerland se recommanda lui-même plus tard par des

essais historiques qui ne sont pas méprisables. Nous avons vu que Loppin était un géomètre et Lacurne un dilettante très-distingués. Quant au sixième, M. de Brosses en fait ce portrait : « Migieu aime assez les bonnes choses et s'y entend. Il a du fond dans l'esprit, beaucoup de connaissances et un grand attachement à l'étude. Il est froid et son abord ne prévient pas ; mais il a le cœur bon , franc , plein de droiture , noble et désintéressé autant qu'il soit possible. » Tous six d'ailleurs étaient des *gentlemen* accomplis , dans toute la force de l'expression anglaise , sachant donner à propos , jouant gros jeu , dépensant avec noblesse , pétillant surtout de cette gaieté , alors nationale en France , dont , sans les correspondances contemporaines , il nous resterait à peine l'idée.

Ils louèrent un *palais* en commun au pied de l'escalier de marbre de la Trinité du Mont , et pour perpétuer le souvenir de leur rencontre à Rome , M. de Brosses proposa à ses compagnons d'acheter du prince de Palestrine un petit obélisque de granit , provenant des ruines du cirque d'Héliogabale , chargé d'hiéroglyphes , mais rompu et gisant dans la cour du palais Barberini ; il s'agissait de faire raccommoder cet obélisque à leurs frais , et de l'ériger en leur nom devant l'église S. Louis des Français avec les quatre inscriptions suivantes :

I.

M. AVRELIVS ANTONINVS AVG.
 RADIUM SOLIS IN CIRCO METAM POSUERAT.
 VALER. AURELIANUS IMPERAT.
 REFICIUNDUM CURAVIT.

II.

CLEMENTIS XII, PONT. MAX.,
 LUDOVICI XV
 REGIS CHRISTIANISSIMI,
 FELICIBUS AUSPICIIS,

III.

QUEM GOTHI DESTRUXERUNT,
 BURGUNDI EREXÈRE;
 OBELISCUM POSUERUNT
 DIVIONENSES VI :

IV.

CAROLUS DE BROSSES,
 EDM. DE LACURNE,
 BENIGNUS LECOUZ,
 GERMANUS LOPPIN,
 ABRAHAM DE MIGIEU,
 JOHAN. DE SAINTE-PALAYE,
 PATRITHI BURGUND.

C'est malheureusement tout ce qu'il y eut d'exé-

cuté de ce projet ; mais je sais gré à M. de Brosses de l'avoir conçu.

Rien ne lui avait manqué dans ce voyage. Ravenne seule exceptée, il avait vu toutes les villes un peu notables de l'Italie, non, comme un *touriste* anglais, en les traversant de toute la vîtesse de ses chevaux, mais tout-à-la-fois en homme politique, en savant, en homme du monde, en artiste.

C'est ainsi qu'il s'était entretenu tour-à-tour avec les lettrés les plus connus de la péninsule. On a vu combien il fut favorisé sous ce rapport à Milan, à Venise, à Bologne. A Florence, il se tint chez lui comme un cercle académique où se réunissaient le comte Lorenzi, frère de celui dont Grimm se moque tant dans sa correspondance ; le marquis Riccardi ; Lami, son bibliothécaire, le fondateur des journaux littéraires de l'autre côté des Alpes et l'un des érudits les plus universels de l'Europe ; les abbés Niccolini et Cerati, tous deux correspondants de Montesquieu. M. de Brosses visita successivement le Père Grandi et le Père Fromond à Pise, l'un célèbre, mais vieillissant et tombé, l'autre dont il devina le génie obscur encore, l'improvisateur Perfetti à Sienne, l'abbé Celestino Galiani à Naples, comme à Rome le Cardinal Passionei, le prélat Monti, plus tard décoré aussi de la pourpre, le syriaque Assemani, sous-bibliothécaire du Vatican, et le marquis Capponi, de notre Académie des inscriptions, lequel avait usurpé quelque renommée comme ordonnateur du beau musée d'an-

tiques établi par Clément XII au Capitole. Notre voyageur avait exploré les ruines d'Herculanum , alors si peu connues même en Italie , avec le chevalier Venuti , qui neuf ans après en révéla l'existence au monde littéraire. Poleni , à Padoue , Muratori , à Modène , lui firent hommage de leurs principaux écrits ; il n'eut à cet égard qu'un seul regret , celui d'avoir manqué Maffei à Vérone.

Chemin faisant , à Gênes , à Venise , à Bologne , à Lucques , la Genève italienne aux études près , dans la Toscane veuve des Médicis et dans le royaume de Naples si récemment acquis aux Bourbons , enfin dans la petite Cour de Jacques III , à Rome , et dans les salons des Cardinaux , il avait curieusement étudié les hommes et les choses , le jeu des factions ou des coteries , les rouages financiers , les formes électorales , l'organisation de la justice , et jusqu'aux chances d'une restauration en Angleterre.

En même temps il se partageait , comme toujours , entre les concerts , l'opéra et les salons. C'était pour les arts du dessin une époque de décadence. M. de Brosses , qui n'avait point méconnu la manière si facile , si vive , si supérieure de Canaletto , apprécia à leur valeur le flasque et fade pinceau de Solimena , comme le faire incorrect et sans caractère de J. F. Detroy , Directeur de l'école française à Rome. Heureusement la musique le consolait des misères de la peinture. Pergolèse venait de mourir à

33 ans (1737); mais Hasse, Tartini, Léonard Leo étaient pleins de vie, et c'étaient les meilleurs jours de Métastase. Aussi M. de Brosses ne se lassait-il pas de spectacles : c'est lui qui apprit le napolitain pour ne rien perdre des opéras écrits en ce jargon. Vous auriez eu plaisir à l'ouïr causer musique italienne et française tantôt avec *le Saxon*, que les noms de Lulli et de Rameau mettaient en furie, tantôt avec l'auteur plus modéré de la *sonate du diable*; et il était juge compétent, car, sans parler des compositeurs les plus célèbres, il avait été donné à notre voyageur d'entendre et de comparer les plus belles voix et les premiers instrumentistes d'Italie : à Naples, Cenezino et la Baratti; Marianini et Balbi, puis le violon Pascalini, à Rome; à Padoue, Tartini en personne; à Venise, Vivaldi et *l'Anna-Maria*, des Hospitalières; enfin Laurentini à Bologne, Somis à Turin, et Veracini à Florence.

Heureux temps que celui-là pour un voyageur homme de qualité! Partout, les ambassadeurs de sa nation l'accueillaient comme un de leurs pairs; à peine arrivé dans une capitale, il était présenté à la Cour, et, dans toute l'Europe, les hauts salons lui étaient ouverts aux deux battants. C'est ainsi que non seulement M. de Brosses eut audience de Clément XII, comme tous les Papes le plus accessible des hommes publics, mais qu'il parut devant Charles III à Naples, devant Charles-Emmanuel III à Turin; c'est ainsi que Jacques III l'admit à son cercle in-

time, et qu'il dansa à Modène avec la princesse qui fut depuis l'épouse du dernier des Conti. Il jouit plus qu'un autre en Italie d'un plaisir chaque jour plus rare, du premier des plaisirs pour un Français, celui de la société. Les Foscarini et les Tiepolo dans la riche et dédaigneuse Venise ; à Rome, les Cardinaux Aquaviva et de Tencin, le marquis Crescenzi, qui faisait remonter son nom à Crescentius, honnête tyran de Rome au X^e siècle, la princesse Borghèse, sœur du connétable Colonne, et la duchesse de Caserte ; à Naples, le Cardinal-Archevêque Spinelli, le marquis de Montalègre, Premier Ministre des deux Siciles, les ducs de Monteleone et de Caraffa, la docte princesse Pralombiano, le prince Jacci et d'autres encore recherchèrent à l'envi la gaieté si spirituelle de notre compatriote. Il plut fort aussi aux étrangers de distinction qui le rencontrèrent à Rome, surtout à lord Stafford (de la maison d'Howard, les Montmorency de l'Angleterre), le même dont la tante offrit si libéralement sa main à Crébillon fils sur la lecture du plus oublié de ses mauvais livres.

Mais, de toutes ces liaisons passagères, M. de Brosse ne conserva de commerce qu'avec ses bons amis de Florence. C'est lui qui écrivait : « Si vous voyez quelque part un Italien qui ait de l'esprit et de la science, pariez que c'est un Florentin. » Vingt-trois ans après son retour d'Italie, il recevait encore de Monsignor Cerati, proviseur général de l'université de Pise, « l'un des plus aimables savants

« et des plus communicatifs que j'aie rencontrés, » disait Duclos, des marques non équivoques d'estime et de confiance. Ses relations avec l'abbé de Niccolini furent plus étroites encore et plus suivies. Nombre de lettres de ce dernier se sont retrouvées dans les papiers du Président de Brosses, qui s'est ressouvenu de lui dans une des Préfaces de son Salluste et qui, jusqu'en 1770, lui écrivit toujours avec le plus affectueux abandon. « C'est un maître-homme, mandait-il ; je n'en ai pas encore trouvé un sur ma route qui eût autant de justesse et d'agréments dans l'esprit, une mémoire et une facilité de parler aussi grandes, ni des connaissances aussi étendues sur toutes choses imaginables, depuis les fontanges à la mode jusqu'au calcul intégral. Il serait facilement parvenu à tout par son esprit et sa naissance, s'il eût voulu modérer son extrême liberté de langue ; il n'a pas trouvé sans doute que cela valût la peine de se contraindre. » C'est absolument ce qu'en dit Montesquieu, qui, redisons-le, comptait Niccolini parmi ses correspondants.

Au milieu de ces distractions multiples et malgré sa curiosité si universelle et si vraie, le voyageur était loin d'oublier la terre natale. A Florence même, il se souvenait de Dijon avec transport. Une heureuse surprise l'attendait dans la cité grand-ducale. Il y trouva des lettres de France et la nouvelle si imprévue de la nomination de Buffon à l'intendance du jardin du Roi. Du Fay, le pré-

décesseur de notre grand naturaliste, n'était son aîné que de neuf années, et il mourut à quarante ans, non sans avoir obtenu la survivance de sa place pour l'homme de génie qui devait le faire oublier. « Je ne sache pas, écrivait M. de Brosses, avoir eu jamais de plus grande joie. »

Enfin, après avoir vu s'ouvrir le conclave qui donna un successeur à Clément XII, après avoir prédit la tiare à Benoît XIV, et presque assisté à son élection, M. de Brosses revint, plein d'instruction et de souvenirs, riche de dessins et de variantes pour son grand travail sur Salluste, rapportant deux tableaux de Paul Véronèse et je ne sais combien d'ariettes italiennes, mais surtout laissant derrière lui d'honorables relations et des amitiés durables; il était absent de France depuis dix mois.

III.

DIJON VERS 1740.

Société aristocratique. — Société bourgeoise. — Mouvement littéraire en Bourgogne. — Relations de de Brosses à Dijon, à Paris, à Lyon, à Genève. — Présidence à mortier. — Premier mariage. — Exil de 1744. — M. de la Marche, Premier Président. — Mort du P. Bouhier.

Ce fut un heureux jour pour M. de Brosses que celui de son retour au foyer domestique. *Burgundiam! Burgundiam!* Ce cri était au fond de chacune des lettres, si gaies pourtant et si spirituelles, qu'il

écrivait de Rome depuis trois mois. Le plaisir de voir Pape l'homme d'Italie qui lui avait plu davantage (Benoît XIV), ne put le retenir quelques semaines de plus. Il traversa en courant Modène, Parme, Turin, sans visiter même le château du Valentin, ce vieux manoir de ses pères, vendu par son cinquième aïeul au fils du vainqueur de S. Quentin, qui en avait fait une maison de plaisance royale.

Homme de famille à un haut degré, M. de Brosses avait hâte d'embrasser une mère, une sœur, un frère tendrement aimés, hâte aussi, disons-le, de se retrouver au cœur de cette société choisie de la place S. Jean, qui lui était si chère et à si bon droit.

Là, par la bonne fortune la plus rare, s'offrait un ensemble tel qu'aucune province n'en connaît de nos jours :

Févret de Fontette, qui rêvait dès-lors l'immense et patient labeur de la *Bibliothèque Historique de France*, le contemporain, le collègue de Charles de Brosses et son parent le plus proche, n'ayant cessé presque, dès la première enfance, de vivre sous le même toit, dans une remarquable analogie d'occupations et d'études et dans une familiarité de chaque jour ;

M. de Maletête, connu par un excellent pastiche des *Considérations sur les Mœurs* et par un *Esprit de l'Esprit des lois*, supérieur peut-être à l'analyse

du même chef-d'œuvre par d'Alembert, ¹ en tout homme d'esprit, de littérature et de plaisirs, un peu trop l'ami d'Helvétius à mon sens, vraiment fou d'ailleurs de musique et d'opposition parlementaire et le plus intrépide champion de Rameau qui fût dans les deux Bourgognes ;

L'abbé Cortois, depuis évêque de Belley, esprit juste et fin, également propre à la société et aux affaires, homme nouveau toutefois auquel il était réservé de fonder l'illustration de sa famille, en montrant l'exemple unique, si je ne me trompe, de trois évêques du même nom assis à-la-fois sur trois sièges de l'Eglise de France ; ²

M. de Quintin, Procureur Général au Parlement, grand amateur de livres, de tableaux, de raretés en tout genre, railleur malicieux, mais inoffensif, excellemment doué du rare talent de badiner sans mordre et sans déchirer jamais ;

M. Fyot de Neuilly, depuis ambassadeur à Gênes, magistrat sans défaut, et de qui l'on ne pouvait dire s'il fallait davantage aimer la bonté de

¹ M. de Maletête a publié : *OEuvres diverses d'un ancien Magistrat*. — Londres (Paris), 1784, in-8°. — Son fils, Député de la Côte-d'Or en 1815, a été Secrétaire général des contributions indirectes sous la Restauration.

² M. Cortois de Quincey, Evêque de Belley ; M. Cortois de Balore, Evêque d'Alais, puis de Nîmes, et M. Cortois de Pressigny, Evêque de S.-Malo, puis Archevêque de Besançon.

son cœur, admirer la force de son ame ou se plaire aux charmes de son esprit. » C'est un titre, ajoutait M. de Brosses, c'est pour ainsi dire une louange qu'on se donne à soi-même que de se compter au nombre de ses amis.

Autour de ces expressives figures se groupaient des physionomies moins caractérisées : M. de Blancey, le plus gai des convives et le plus aimable des conteurs ; M. de Migieu, dont le lecteur n'a pas oublié le portrait ; M. Cortois-Humbert, frère de l'Evêque de Belley, le cœur le plus droit et le plus bel homme du Parlement ; M. de Bévy, Président à la Chambre des Comptes, dont nous retrouverons le fils dans la suite de cette histoire, et les Présidents de Bourbonne et de Chevigny, souvent nommés dans les lettres écrites d'Italie.

Ce petit cercle privilégié abondait en femmes aimables : Madame de Bourbonne, fille chérie du grand Président Bouhier ; Madame Cortois, née de Mucie, la dernière d'un nom vénéré dans le Sénat de la Province ; Madame Joly de Bévy, fille d'un Premier Président du Parlement de Paris (Antoine Portail) ; Madame Perreney de Vellefont qui unissait toutes les séductions d'une femme d'esprit à toute l'activité d'un homme de tête ; surtout Madame des Montots, née Suremain de Flamerans, dont M. de Brosses écrivait d'Italie ce ravissant éloge : « Ce serait bien en vain qu'on courrait le monde pour trouver ailleurs un cœur aussi sensible et aussi vrai,

une ame plus pure et meilleure , un caractère aussi égal , aussi sociable , aussi doux. Qu'a-t-elle besoin d'une aussi jolie figure ? Elle devrait la laisser à quelque autre ; elle n'en a que faire pour être universellement chérie de tout le monde. Je lui passe pourtant ces yeux si doux et si fins , parce qu'ils sont le plus beau miroir de la plus belle ame qui jamais ait été. En vérité je pense d'elle ce qu'on a dit d'un homme célèbre , qu'elle fait honneur à l'humanité. »

Mais la place S. Jean et ses hôtels de Tessé , de Migieu , de Lux , contigu à la maison natale de Bossuet , *voire ses hostels historiques d'Orange et de Beffroy mont* ¹ bien *modernisés* dès-lors , étaient loin de concentrer toute l'élite des hauts salons dijonnais. Dijon en 1740 était véritablement une grande ville. Ses églises alors nombreuses , sa vieille tour ducale debout , dominant la cité comme une sentinelle oubliée de l'ère féodale , ses tours de S. Benigne et ses dômes de S. Michel et des Bernardines se détachant non sans grâce du milieu de cette forêt de flèches qui firent appeler Dijon *la ville aux beaux clochers* , ² son palais des Etats , sa rue neuve de Condé , son élégante Place Royale , radieuse de fraîcheur et toute glorieuse des regards de Louis XIV , surtout ces *grandes maisons en façon d'hôtels*,

¹ Beaufremont.

² Le mot est de Henry IV.

bâties entre cour et jardin, que M. de Brosses regrettait à Aix, ¹ et *ces beaux équipages qui tout le jour couraient dans la ville* ² donnaient à la capitale de la Bourgogne une physionomie à part entre toutes les capitales de provinces. Aussi les existences considérables n'y étaient point rares. Dijon avait alors pour Intendant un futur Ministre des affaires étrangères, M. de S. Contest. Le Commandant militaire était un Tavannes, le Gouverneur un Condé, et, durant la minorité du Prince, un pair du Royaume, ce même Duc de S. Aignan, qui représentait la France à Rome durant le séjour que fit de Brosses dans la ville pontificale.

Aux assemblées de la belle Madame de S. Contest, ce n'était plus seulement la société de la place S. Jean, avec son charme d'intimité exquise et épanouie, c'était Dijon tout entier dans je ne sais quel reflet de la politesse noble et cérémonieuse du siècle de Louis XIV : le Président Bouhier, toujours empressé, malgré les infirmités de l'âge, d'apporter dans le monde *cette facilité de mœurs, cette simplicité de manières qui caractérise le grand homme*; ³ le frère aîné de M. de Neuilly, le Président de la Marche, condisciple et correspondant de d'Argental

¹ V. la III^e Lettre sur l'Italie.

² Lettre citée.

³ Le P. DE BROSSES, *Disc. sur l'Exemple*, prononcé en 1746 à la rentrée du Parlement.

et de Voltaire, et dans la liaison la plus étroite avec Pont-de-Veyle, ce type achevé de la bonne compagnie dans la plus haute acception du terme; Legouz de Gerland, que j'appellerais volontiers l'homme le plus libéral et le plus gentilhomme de cette petite cour, singulièrement recherché partout pour sa gaieté franche et délibérée, aimant les sciences, cultivant les lettres, protégeant les arts, sans faste, sans affectation, sans gloriole, modèle accompli d'un noble usage de la fortune dans une condition purement privée; le Président Richard de Ruffey, autre Mécène dijonnais, *fort galant homme, plein de connaissances, aimant les vers avec passion, même les siens*; ¹ sa femme, un peu timide dans le grand monde, toute douée qu'elle fût de l'enjouement le plus spirituel *et d'une gentillesse inépuisable dans la conversation* ²; la Présidente Bouhier qui disait à son mari « Chargez-vous de penser, laissez-moi écrire, » et qui, assure-t-on, en avait le droit; Mademoiselle de Thil, amie de Madame du Châtelet et la seule femme de Dijon que le Maréchal de Richelieu consentit à recevoir à son retour de Mahon; Madame de Saint-Julien, née La-Tour-du-Pin, à qui Voltaire a écrit de si jolies lettres sous le gracieux nom de *Papillon-Philosophe*; enfin, et dans les derniers jours de

¹ Le P. DE BROSSES, Lettre à Voltaire.

² Lettre citée.

1748, un très-jeune homme, M. de Clugny, qui devait mourir Contrôleur général des Finances, après un trop court ministère perdu entre les innovations de son devancier Turgot et celles de Necker, son successeur.

Cette Société était également celle des salons du Commandant de la Province, où se réunissait de préférence l'élite du Clergé : le Cardinal de Tavannes, archevêque de Rouen, l'évêque de Périgueux (Macheco), M. de Choin, évêque de Toulon, MM. Bouhier, premier et deuxième évêques de Dijon, MM. de Montillet, archevêque d'Auch, Cortois et Drouas, plus tard évêques, l'un de Belley, l'autre de Toul, tous appartenant à la Bourgogne par leurs familles. J'ometts à dessein M. d'Apchon, doyen de la Sainte-Chapelle, ainsi que les Prélats étrangers à la Bourgogne par leur naissance, qui occupaient cinq des six évêchés dont se glorifiait alors la première Duché-Pairie du Royaume.

Une chose me frappe dans les habitudes générales de cette société, c'est une magnificence naturelle, tout-à-fait absente aujourd'hui de la vie de province. Le nivellement social, dont je n'entends point limiter l'inéluctable ascendant, a peu profité jusqu'ici à ce qui décore et complète une civilisation avancée, la noblesse des manières et la splendeur des arts.

Comparez le luxe du XVIII^e siècle et celui de l'âge présent, les costumes, les habitations, les fêtes. Sans

doute, de Louis XIV à Louis XV, comme des Valois à Louis XIV lui-même, on était descendu d'un degré. Mais, depuis, combien ont été franchis ! En nos temps d'égalité (ce n'est pas un regret que j'exprime, c'est un fait) l'uniforme habit de drap noir confond tous les rangs dans un salon. Alors, à part le caprice des modes que nul ne songe à défendre, l'or, la soie, le velours resplendissaient dans le vêtement, dont la richesse et l'ampleur ne faisaient que mieux ressortir l'élégance. Déjà sans doute *la rage des petits cabinets* commençait ; mais on avait encore des architectes, car on bâtissait encore des châteaux ¹. Maintenant, pour distribuer des maisons, des entrepreneurs suffisent. Chaque Seigneur, chaque Parlementaire avait son petit Versailles, lieux de féerie qu'on démolit aujourd'hui, faute de savoir comment peupler et entretenir ces splendides solitudes. Je ne parle point des prodigalités de la table, non pas seulement aux jours de gala, mais dans les soupers de chaque semaine, j'ai presque dit de chaque jour. Ainsi, quand le Duc de S. Aignan allait au spectacle, il faisait servir des glaces et des rafraîchissements dans toutes les loges.

Et ne croyez point que le peuple des villes fût oublié : il avait sa part des fêtes, même privées. Lors du rétablissement de Louis XV à Metz (1744),

¹ Arcelot, Grancey, Lantilly, Longecour, Montmusard, Bierre, Quincey, etc.

un simple particulier, si l'on peut appeler ainsi le trésorier général des Etats de Bourgogne, M. Chartraire de Montigny, frère du Président de Bourbonne, eut à souper tous les ouvriers, marchands et artisans, dont il se servait, au nombre de quatre-vingts. Il y eut une seconde table pour les musiciens et comédiens, une autre pour ses secrétaires, ses commis, son procureur, son notaire, ses médecin et chirurgien, et *tutti quanti*.

« Les invités, porte une lettre du temps, vinrent sur les quatre heures chez M. de Montigny, à l'issue d'un *Te Deum* chanté aux Jacobins, tous avec des cocardes blanches, et en ressortirent avec un char de triomphe, orné de guirlandes, chargé de bergers, de bergères, de divinités champêtres mêlées avec celles du ciel, tous habillés aux dépens dudit sieur de Montigny, qui accompagnait toute cette marche aux cris de Vive le Roi! On revint chez lui où il y eut un concert prodigieux sur amphithéâtre à ce destiné, dans la galerie qui a vue sur le jardin de M. de Tavannes. Le souper qui suivit fut admirable. Il y avait à la table des artisans un saumon pesant trente livres, tout le reste à proportion. Je ne vous dis rien de l'illumination, ni des fontaines de vin, qui coulait comme l'eau dans la Seine. Après le souper, on jeta toutes les confitures par la fenêtre. J'oubliais de vous dire que le char de triomphe en était chargé, et qu'on en distribuait au peuple. Soit ivresse ou excès de joie, toutes les

porcelaines et les cristaux furent pareillement jetés par les fenêtres ; tout fut brisé, et cette aventure coûte, dit-on, 10,000 fr. »

D'autres donnaient à leurs richesses une destination plus grave et plus haute. Le Premier Président de Berbisey, après avoir bâti la belle terrasse du grand hôpital de Dijon, laissait à ses successeurs sa maison de ville et son château de Vantoux, embelli par un élève de Mansard, avec la baronnie qui y était attachée. Le Conseiller Pouffier léguait également aux Doyens de sa Compagnie son hôtel et une de ses terres; il fondait l'Académie, dont la dotation fut complétée plus tard par d'autres munificences privées. Le dernier de nos Premiers Présidents, M. Legouz de S: Seine, construisait presque entièrement à ses frais toute l'aile droite de l'hospice Sainte-Anne, aujourd'hui le Collège Royal. Legouz de Gerland créait des prix à l'Ecole gratuite des Beaux-Arts établie à Dijon par les Elus de la Province, en même temps qu'il donnait à l'Académie un cabinet d'histoire naturelle et un jardin des Plantes. Le Premier Président de la Marche fondait un hôpital dans ses domaines et occupait à la fois le pinceau de Devosge père, le burin de Monnier, les crayons de l'architecte Poyet et les ciseaux de plusieurs statuaires.

Cette époque certes est curieuse à décrire. Pas un moment à perdre pour observer la société française, telle à peu près encore que Louis XIV

l'avait laissée : le déclassement accéléré par les folies du système de Law allait en effet bientôt réagir jusqu'en Bourgogne.

Il y avait alors dans nos châteaux une noblesse provinciale, ayant plus d'une ressemblance avec la *gentry* anglaise. C'était tout un peuple de gentilshommes sans illustration, mais non sans ancienneté, jamais las de s'endetter ou de se faire tuer pour le service du Roi, sans autre perspective que la croix de S. Louis et le monotone bonheur de chasser le lièvre de père en fils dans quelque vieille terre, patrimoniale dès le temps des Ducs.

Il y avait aussi une bourgeoisie, c'est-à-dire une classe de propriétaires ou de rentiers vivant de leur patrimoine, hommes de mœurs franches et cordiales, par-dessus tout gens de sens et de conduite, élevant avec calme le lent édifice d'une aisance solide et durable, sans luxe aucun, sans autre spéculation qu'une sévère économie, sans ambition que celle de ne point forfaire à l'honneur de la famille, point vaniteux, mais *tenant leur rang*, car ils s'étagaient tous dans une gradation bien marquée, depuis la communauté des marchands drapiers jusqu'au collège de médecine et à l'ordre des avocats. C'est ainsi qu'Aimé Piron, père d'Alexis, *maître apothicaire au bas du Bourg*, n'était point absolument l'égal de Jean Ressayre, qui imprimait ses noëls. L'imprimeur à son tour était au même égard l'inférieur du maître en

chirurgie. Celui-ci le cédaît aux trois corporations superposées des Procureurs au Bailliage, à la Chambre des Comptes et à la Cour. Enfin les Conseillers du Roi Notaires ne reconnaissaient au-dessus d'eux que les médecins, l'université et le barreau.

Quelques hommes à peine, de loin en loin, se détachaient de ces rangs si compactes. Anobli par dix années d'exercice comme conseil de la province, l'avocat achetait un fief; son fils devenait maître aux comptes; son petit-fils entrait au Parlement. Entre ces transitions patiemment ménagées et les soudaines élévations, les brusques péripéties de nos jours, est-il besoin d'avertir qu'il y a un siècle ?

Par ces mœurs traditionnelles, par cet esprit de conservation et de hiérarchie, la Bourgeoisie s'homogénéisait plus qu'on ne croit avec la Noblesse. C'étaient déjà deux classes plutôt que deux castes, tant elles se touchaient incessamment sur mille points : au Parlement, dans le sein duquel elles pouvaient se donner rendez-vous à quelques générations près; dans l'administration de la Province, où les deux Elus du Tiers-Etat siégeaient à côté de l'Elu du Clergé et de celui de la Noblesse; dans l'Eglise surtout où, sauf l'épiscopat trop généralement réservé aux familles de quelque illustration militaire ou sénatoriale, les plus hauts postes étaient fréquemment occupés par des hommes

d'extraction non patricienne. Les six derniers abbés de Cîteaux étaient des bourgeois.

Aussi, loin d'être alors, comme l'imaginent plusieurs, quelque chose d'abrupt et d'inaccessible, la Noblesse allait-elle se recrutant sans cesse dans les familles opulentes de la classe moyenne par la multiplicité de ces sinécures vénales qui faisaient un marché de ce qui aurait dû être une distinction et une récompense. Il était peu chevaleresque assurément que l'argent donnât la noblesse. Par cela même toutefois, tout le monde pouvait y prétendre à la condition de faire fortune, et c'en fut assez, longtemps, pour qu'aucune irritation ne s'attachât au sentiment des inégalités sociales.

La plupart des lettrés Dijonnais, Bret, Cocquard, Leblanc, Michault, Cazotte lui-même, appartenaient aux diverses nuances de cette société bourgeoise, qui vivait en dehors des salons, et dont Piron est certes la personnification la plus intime et la plus vive, société joviale et bonhomière, vivant de petits riens et de bons mots au gros sel. On se rencontrait dans les longues allées du Cours, plantées par le grand Condé, dans ce beau Parc dessiné par Lenôtre, et que Louis XIV appelait en 1683 la plus belle plantation de son royaume, ou mieux encore autour de la statue équestre de la Place Royale. On s'y communiquait l'épître, l'élégie, le quatrain de l'avant-veille. On élaborait d'industrielles traductions des épigrammes latines du *Menagiana*, récem-

ment édité par la Monnoye. On s'élevait parfois jusqu'à l'épithalame ou même à ce qu'on nommait ode au temps de Lamotte. Il y a quelque chose de bien innocent dans l'importance que ces Messieurs attachaient aux lignes rimées; mais il y a là aussi un fond de naïveté qui ne déplaît pas. C'étaient d'honnêtes gens qui prenaient la rime au sérieux et corrigeaient avec une conscience digne de Boileau leurs petites œuvres. Alors hélas, comme long-temps depuis, on ne savait trop ce que c'était que poésie. On s'en tenait à la définition du maître de philosophie de M. Jourdain, et quiconque attrapait un peu couramment l'alexandrin était salué poète et se croyait tel. Tous du reste étaient bourgeois et Bourguignons *jusqu'aux moelles*. Voyez leurs lettres, non pas seulement celles de cette commère d'abbé Leblanc, mais celles de Michault, l'homme des *ana* en tout genre, ou de l'abbé Joly, l'auteur des *Remarques sur Bayle*. Le ton en est vulgaire, mais franc, parfois un peu lourd, mais plein de causticité et de nerf. Ce sont bien nos pères.

Et savez-vous quels étaient les classiques français pour une bibliothèque dijonnaise? Le P. Boulhours, M^{me} Dacier, d'Ablancour, La Motte, Racan, Segrais, notre compatriote Boursault, le *Dictionnaire néologique* de Desfontaines, M^{mes} de la Suze et des Houlières, les *poésies* de Pellisson, St.-Evremont, Bussy-Rabutin, Fléchier, Benserade, entre lesquels se fourvoient les *Oraisons funèbres* de Bossuet et les

Dialogues sur l'Eloquence de Fénelon. Je ne devine pas ; je raconte. — Inutile de dire qu'il y avait un petit coin privilégié pour Rabelais, la *Satyre Ménippée*, le *Roman Comique* et les *Provinciales*. — Mais M^{me} de Sévigné, dont les premières et si incomplètes éditions datent du ministère de Fleury, n'avait place que dans les bibliothèques patriennes, chez quelques parlementaires d'élite, comme M. de Neuilly, M. de la Marche et Charles de Brosses, qui s'en était souvenu dans ses lettres écrites d'Italie. — Dans ce simple rapprochement, il y a tout un tableau de mœurs et tout un chapitre d'histoire.

Toutefois, quand M. de Brosses revint à Dijon, l'on était en plein xviii^e siècle.

Les *Lettres persanes* et les échos des salons de la Régence avaient appris à se railler avec atticisme des choses les plus graves et les plus saintes. On peut dire même que les *Noëls bourguignon*, qui sont de 1700, témoignaient déjà de cette licence et qu'ils avaient clos parmi nous, sous ce rapport, le siècle de Louis XIV. Non que la pensée intime de ces Noëls fût celle du déisme voltairien ; tant s'en faut : mais, s'il y a loin d'une gausserie un peu leste à une parodie systématique de nos traditions chrétiennes, il y a loin aussi de la familiarité avec laquelle La Monnoye joue avec ces traditions à une foi réelle et profonde.

Au surplus, cette littérature indigène était en

1740 entièrement abandonnée. La vogue donnée par La Monnoye au patois de la banlieue de Dijon avait fini avant lui, et toute cette pléïade de trouvères qui commence par Bernard Changenet (Pierre Dumay, Aimé Piron, et le dernier des Bourguignons, Paul Petit) avait disparu.

Le vers latin, déchu de ses honneurs séculaires, voyait lui-même pâlir son étoile. Quelques arriérés lui gardaient encore leur culte. Mais ce n'était plus le temps où Santeul de dépit foulait aux pieds les beaux hexamètres du conseiller Legouz. Les hymnes horatiennes, ces prières qui ne prient pas, achevaient, il est vrai, de remplacer dans quelques bréviaires de province ¹ les proses incultes, mais si expressives, du moyen âge : néanmoins l'élégant hendécasyllabe du père Oudin luttait en vain contre l'indifférence publique.

La Poésie française avait inauguré glorieusement en Bourgogne sa tardive suprématie. En ce point même, le xviii^e siècle, de prime-saut, avait parmi nous éclipsé son père. Au lieu des amplifications tragiques de Longepierre, nous avons eu *Atrée*,

¹ *S. Francisco Xaverio Hymni novem et officium.* — *Divione*, Ressayre, 1705; in-12.

Hymni novi ad publicum Æduensis Ecclesiæ usum comparati. — *Divione*, Augé, 1720; in-12.

Hymni tres Sanctis Martyribus Speusippo et Socüs, et quelques autres hymnes détachées. — Toutes ces hymnes sont du P. Oudin.

Electre et Rhadamiste; au lieu d'*Esopé à la Cour* et du *Mercure Galant*, la *Métromanie*. Mais, à l'époque où nous sommes parvenus, cette première sève commençait à s'épuiser. Le vieux conteur Sénecé venait de mourir à Mâcon. La création du rôle de Catilina était le dernier souffle du génie de Crébillon, après quoi, il faut descendre jusqu'à la *Mort de Socrate* par Sauvigny (1763), pour que la Bourgogne puisse revendiquer une seule pièce restée au théâtre. Il y a, dit-on, d'heureux détails dans une tragédie antérieure à *Catilina*, *l'Aben-Saïd* de l'abbé Leblanc, que je n'ai pas lu ¹. Mais les imitations en vers du Président Bouhier, malgré la gravité douce et le parfum de bonnes lettres qui font aimer ses préfaces, ne rappellent que trop, sinon la prolixité, du moins la faiblesse du traducteur bourguignon de Théocrite. Du reste, avant l'auteur des *Méditations* et des *Harmonies*, le tort irrémissible de nos poètes indigènes est de manquer d'oreille à un degré à peine croyable ². Flasques dans la poésie anacréontique et fades comme tant d'autres dans le madrigal, ils se relèvent généralement dans l'épigramme. Sans doute le sel dijonnais est loin du sel attique, et la vulgarité provinciale perce plus d'une fois sous l'âcreté bourguignonne. Toutefois la sécheresse qu'on impute aux Français de l'est

¹ Voir l'éclaircissement D à la fin du volume.

² Voir l'éclaircissement E à la fin du volume.

s'accommode mieux de ce genre sémi-prosaïque , et la rudesse de la versification s'y tolère davantage.

Je n'ai encore parlé que des faiseurs de vers. Mais le Parnasse bourguignon , comme celui de la fable , avait plus d'une cime :

D'un côté, les rimeurs, les anthologistes, pour qui une insertion au *Mercur*e était une apothéose, et, à leur tête, le Patru dijonnais, l'avocat, le *poète*, le premier échevin Cocquard, épigrammatiste d'après Owen et Martial, élégiaque à la façon de M^{me} de la Suze; Cocquard, le correspondant de Titon du Tillet, l'oracle du beau langage au palais, où il faisait autorité comme écrivain et comme juriste; Cocquard, consulté par Bannelier sur ses *Traité*s de *Droit français*, en tout l'homme de ce temps qui reflète le mieux l'esprit bourgeois dans toutes ses nuances, homme de désintéressement, homme d'honneur, excellent convive, et néanmoins assez bon janséniste pour s'être fait exiler dans je ne sais plus quelle crise parlementaire ;

D'autre part, les coryphées de cette *littérature philologique, biographique, anecdotique, particulière au sol bourguignon*, Papillon, du Tilliot, Lantin de Damerey, l'abbé Joly, Jean-Bernard Michault.

Le Président Bouhier était sans contestation le modérateur, le chef suprême et vénéré de cette petite république. Son nom, son rang, son âge, sa fortune, ses relations au dehors en faisaient un homme à part dans sa ville natale et dans sa pro-

vince. Il était le lien des deux sociétés, des salons aristocratiques et des cercles littéraires. Son cabinet était le rendez-vous de tout ce que Dijon renfermait d'esprits cultivés dans toutes les classes. Là se rencontraient tous ceux qui ont été nommés dans cette histoire : l'avocat Cocquard de plain pied avec le Conseiller de Brosses, le père Oudin, les chanoines Papillon, Joly, Léauté, le Président de Ruffey, et quelques autres.

Les nouvelles littéraires, la correspondance européenne du Président Bouhier, les livres nouveaux qui lui parvenaient de toutes parts, les lettres reçues par les associés de cette petite académie auraient suffi pour remplir des conférences qui n'étaient qu'hebdomadaires. Mais tous ceux qui eurent l'honneur d'y être admis y lurent en outre quelques productions, dont le père Oudin, d'une commune voix, était l'officieux aristarque.

De graves ou curieux travaux devaient sortir de ces libres et familiers entretiens. Bouhier y lut ses dissertations sur Sardanapale et sur Hérodote, qui, par une émulation généreuse, inspirèrent à de Brosses ses recherches sur le père de l'histoire grecque et sur les dynasties assyriennes. C'était pour les doctes réunions de la rue S.-Fiacre que celui-ci avait écrit d'Italie ses lettres sur la papesse Jeanne, sur l'ancienne forme du Vésuve et sur les premières fouilles d'Herculanum. Cocquard y apportait des dissertations demeurées inédites ; l'abbé Léauté des

fragments d'une théologie savante, mais hasardeuse, et d'une version latine de toute la Bible d'après le grec et l'hébreu ¹. Michault y lut ses *Réflexions sur l'Elégie* ²; Papillon, les principaux articles de sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne* ³; Oudin, plusieurs morceaux de sa *Bibliotheca Scriptorum Societatis Jesu* ⁴; l'abbé Joly, quelques-unes de ses *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle* ⁵. Les *Eloges de divers auteurs français*, publiés par ce dernier ⁶, furent composés en quelque sorte en commun dans ce sanctuaire. Vers le même temps Lantin de Damerey donnait son *Supplément au glossaire du roman de la Rose* ⁷; du

¹ Mentionnée par le P. Lelong (*Bibl. Sacra*, pp. 1207 et 1216).

² Dijon, 1734, in-8°. Cette publication le brouilla pour un temps avec l'abbé Leblanc, qui se croyait un Tibulle.

³ Publiée après sa mort par l'abbé Joly. — Dijon, 1745, 2 vol. in-fol. — Dédiée au P. Bouhier.

⁴ Ouvrage perdu. — Voir l'éclaircissement F à la fin du volume.

⁵ Paris (Dijon), 1748, 2 vol. in-f°.

⁶ Dijon, 1742, in-8°. — L'éloge de Montaigne, qui fait partie du recueil, est du P. Bouhier. Ceux de Daléchamp et de Méré sont de J. B. Michault.

⁷ Dijon 1737, in-12. — Les variantes du roman y sont restituées d'après un excellent ms. de la Bibliothèque du P. Bouhier.

Tillot, ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des fous* ¹; et Dom Plancher, les trois premiers volumes de *l'Histoire générale et particulière du Duché de Bourgogne* ².

On peut remarquer dans la plupart de ces publications une prédilection marquée pour la bibliographie, que nous révèlent aussi les nombreux articles envoyés de Dijon au volumineux recueil du P. Nicéron ³. Le monument médité dès-lors et depuis élevé par Févret de Fontette en est encore un dernier et éclatant témoignage. C'est que Dijon pouvait s'appeler par excellence la ville des bibliothèques. Nulle cité du même ordre n'était à cet égard aussi favorisée, bien peu même peut-être entre celles d'un ordre supérieur. C'étaient d'abord les vingt-cinq mille volumes et les quinze cents manuscrits du Président Bouhier, trésor sans prix qui, de Pontus de Thiard jusqu'à lui, était allé croissant d'année en année et qui devait se grossir de plusieurs milliers d'ouvrages avant la mort du possesseur. C'était la bibliothèque de Godeau, évêque de Vence, qui des mains de l'abbé Fyot, aumônier de Louis XIV, avait passé dans celles de son neveu, le Président de la Marche. C'était celle

¹ Lausanne, 1741, in-4°. — Souvent réimprimé.

² Dijon, 1739-1748, in-f°.

³ Mém. pour servir à l'hist. des hommes ill. de la rép. des lettres, avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages.

de l'abbaye de S. Benigne, avec ses titres en papyrus des Papes Jean V et Serge I au VII^e siècle, sa chronique si célèbre et ses excellents manuscrits d'où Juret avait tiré ses éditions des épîtres de Symmaque et d'Yves de Chartres, honorées des éloges de Scaliger, de Juste Lipse et de Casaubon. Beaucoup d'autres bibliothèques de ce temps, celle des Jésuites, qui a formé le noyau de la bibliothèque de la ville; celle de Du Tilliot, citée par Fontette et Montfaucon; celle de Fontette lui-même, qui passa depuis dans la grande bibliothèque de l'Arsenal; celle de M. de Quintin, composée de près de 20,000 volumes ¹; celle de M. Bouhier de Chevigny, la seule que Dijon ait conservée ², mériteraient les honneurs d'une mention particulière. La collection de livres de l'Université ³ était digne en tout point d'une ville où, malgré la frivolité des mœurs et la légèreté de l'esprit public, la science du droit s'est toujours suscitée de dignes organes, d'une ville qui comptait alors des Juristes comme Davot ⁴,

¹ Transférée après lui au château de Grosbois-en-Montagne (Côte-d'Or), où elle est encore.

² Cette bibliothèque appartient à MM. de Vogüé.

³ Confondue aujourd'hui dans la belle bibliothèque de la ville.

⁴ Auteur des *Traité de Droit français*, édités et annotés par Bannelier. — Voir les *Eclaircissements* à la fin de cette *Hist.*

Bannelier, ¹ Fromageot, ² Raviot, ³ Perret, ⁴ Delusseux, ⁵ et le plus grand jurisconsulte de l'époque, sans excepter Pothier lui-même, le Président Bouhier.

¹ Editeur des *Traités* ci-dessus, auxquels son nom est resté, et auteur d'une *Introd. à l'étude du Digeste*.

² Deux jurisconsultes de ce nom : Fromageot père, professeur de Droit à l'université de Dijon, auteur de beaucoup d'écrits polémiques contre le P. Bouhier sur des matières de jurisprudence, et son fils, Secrétaire de l'Académie de Dijon, qui a donné *Les lois Ecclésiastiques tirées des seuls livres saints*. — Paris, 1753, in-12. — M. Beuchot, d'ordinaire si exact, a confondu le père et le fils. (*Biogr. Univ.* xvi, 110.)

³ Raviot a publié : *Arrêts notables du Parlement de Dijon, avec des observations sur chaque question*. — Dijon, 1738, 2 v. in-f°.

⁴ Secrétaire de l'Acad. de Dijon. V. la lettre pleine de courtoisie qu'il reçut de Voltaire pour ses *Observations sur les usages des Provinces de Bresse, Bugey, Valromey et pays de Gex*. — Dijon, 1773, in-4°. — Causse, imprim. 1771.

⁵ Delusseux a laissé un bon *Compendium des Institutes de Justinien*, plusieurs fois réimprimé.

A cette liste déjà nombreuse, on peut ajouter le *Traité de la péremption d'instance* par Mélenet, Dijon, 1750, in-8°, et 1786; cette dernière édition ignorée de Camus; et le *Traité des criées* par Thibault, qui a eu deux éditions (1747, 1760, 2 v. in-4°).

On le voit, à ne tenir compte que du mouvement littéraire indigène, l'élan intellectuel de ce temps était assurément fort remarquable. Mais cette revue déjà écourtée ne serait-elle pas trop incomplète si nous ne rappelions que, sur un autre horizon, la Bourgogne certes n'était pas moins heureusement représentée? Quatre de ses fils siégeaient à l'Académie Française ¹, cinq à l'Académie des Inscriptions ², trois à l'Académie des Sciences ³. A la bibliothèque

¹ Languet de Gergy, évêque de Soissons, puis archevêque de Sens, reçu en 1721; le P. Boubier, r. en 1727; l'abbé Sallier, r. en 1729; et Crébillon, r. en 1731. — Au xvii^e siècle, la Bourgogne pouvait revendiquer à certains égards Faret, Vaugelas, Méziriac, membres de l'Académie sous Louis XIII. Elle eut ensuite Bossuet, La Monnoye, Bussy-Rabutin et le marquis de Mimeure. — Au xviii^e siècle, outre les quatre académiciens nommés en premier lieu tout-à-l'heure, nous citerons Buffon (1753), le premier, sinon même le seul qui ait été reçu sans faire de visites; le comte de Bissy (1750), et Ste.-Palaye (1758). — Aujourd'hui, MM. Michaud (de la patrie de Vaugelas), Brifaut et de Lamartine.

² Sallier, r. en 1715; Ste.-Palaye, r. en 1724; Durey de Noinville, r. en 1733; Melot, r. en 1738; l'abbé Lebeuf, r. en 1740. Moreau de Mautour, r. en 1701, était mort en 1737. — A ces noms vinrent se joindre ceux du Président de Brosses (1746); Févret de Fontette, Larcher, etc.

³ Buffon (1733), Daubenton et le marquis de Courtivron (1744). — Depuis, Lalande et son neveu. — De nos jours,

du Roi, au Collège de France, à l'abbaye de S. Germain des Prés (où notre infatigable Dom Martène venait de mourir la plume à la main), l'abbé Sallier, Melot, Poissonnier, Vauvilliers père, Dom Clément et Dom Clément surtout ont laissé de mémorables traces. Crébillon, Piron, Buffon, Rameau avaient leur auréole à part. Ce n'était pas encore le temps de Soufflot et de Greuze.

Voilà dans quelle vivifiante atmosphère M. de Brosses était destiné à vivre. Il connut, il pratiqua la plupart de ces illustrations si diverses. Dijon sa ville bien-aimée ne l'avait jamais absorbé tout entier. Il avait à Paris des relations multipliées, et deux amitiés qui ne lui faillirent jamais, Buffon et Sainte-Palaye. A Genève, ses liaisons étaient nombreuses; nous indiquerons seulement les plus illustres, Charles Bonnet, le mathématicien Gabriel Cramer, le publiciste Burlamaqui, le célèbre physicien Jallabert ¹ et le docteur Tronchin. Par sa mère et ses deux sœurs établies à Neuville-les-Dames, il avait à Lyon des rapports non moins étroits avec l'intendant Pallu, depuis Conseiller d'Etat, à qui sont adressées quelques lettres et deux

Monge, Carnot, Guyton de Morveau, Fourier, Navier, (Chaussier?), Mathieu. — Au xvii^e siècle, elle avait eu Mariotte et Vauban.

¹ Voir sur ces hommes inégalement célèbres, la *Biographie Universelle*.

des pièces fugitives de Voltaire ; avec Mondorge , le premier homme , dit Madame de Genlis , qui m'ait donné l'idée d'une conversation véritablement agréable ; enfin avec Fleurieu , le père du marin , et le botaniste La Tourrette , l'un Président et l'autre Secrétaire de l'Académie de Lyon , dont Charles de Brosses était membre.

Neuille-les-Dames , que je viens de nommer , veut une page dans cette histoire : les liens de famille de Charles de Brosses importent-ils moins à son biographe que ses relations littéraires ?

C'était un prieuré de filles nobles de l'Ordre de S. Benoît , qui fut sécularisé par Benoît XIV en 1751. L'affaiblissement graduel de l'esprit religieux en avait fait une de ces institutions mixtes qui remédiaient dans les familles nobles à l'inégalité des partages et à la diminution des fortunes. On n'avait point accès à la noble église collégiale et séculière de Neuville sans que la mère de la présentée fût *demoiselle* et sans faire preuve de noblesse *de nom et d'armes* de cinq générations du côté paternel. Ce chapitre ressemblait assez d'ailleurs à celui d'Alix , où la femme célèbre que je citais tout à l'heure fut reçue à l'âge de six ou sept ans.

« Alix n'est qu'à peu de lieues de Lyon. Le chapitre formait par ses immenses bâtiments un coup d'œil singulier. Il était composé d'une grande quantité de jolies petites maisons toutes pareilles , et toutes ayant un petit jardin. Ces maisons étaient

disposées de manière qu'elles formaient un demi-cercle, dont le palais abbatial occupait le milieu.

« Le jour de ma réception fut un grand jour pour moi.... On nous vêtit de blanc, ma cousine et moi, et l'on nous conduisit en pompe à l'église du chapitre. Toutes les dames, habillées comme dans le monde, mais avec des robes de soie noire sur des papiers et de grands manteaux doublés d'hermine, étaient dans le chœur. Un prêtre qu'on appelait le grand-prieur, nous interrogea, nous fit réciter le *credo*, ensuite nous fit mettre à genoux sur des carreaux de velours. Alors il devait nous couper une petite mèche de cheveux..... Cela fait, il mit à mon doigt un anneau d'or béni, m'attacha sur la tête un petit morceau d'étoffe blanc et noir, long comme le doigt, que les chanoinesses appelaient *un mari*. Il me passa les marques de l'Ordre, un cordon rouge et une belle croix émaillée, et une ceinture d'un large ruban noir moiré. Cette cérémonie terminée, il nous fit une courte exhortation, après laquelle nous allâmes dans l'église même embrasser toutes les chanoinesses; puis nous entendîmes la grand'messe. Le reste de la journée, à l'exception de l'heure de l'office après le dîner, se passa en festins, en visites chez toutes les dames et en petits jeux très-agréables.

« Dans ce chapitre, on était libre de faire ou non des vœux, à l'âge prescrit ou plus tard. Quand on n'en faisait point, on ne gagnait à cette réception

que le titre de *dame* et de comtesse, et l'honneur de se parer des décorations de l'Ordre. Les dames qui faisaient des vœux avaient avec le temps d'assez bonnes prébendes. On n'était obligée de résider au chapitre que lorsqu'on avait fait des vœux ; et, dans ce cas, outre qu'on ne pouvait pas se marier, on était obligée de rester au chapitre deux ans sur trois ; on allait passer l'année de liberté où l'on voulait. »

Ces mœurs sont curieuses. Il y a plaisir à se les entendre raconter dans cette causerie facile et spirituelle qui fait le fond des mémoires et de la plupart des ouvrages de M^{me} de Genlis.

On s'amusa beaucoup à Neuville ; on y donnait des bals charmants ; on y jouait la comédie à merveille. M^{me} de Brosses douairière s'y était établie dès 1733 avec ses deux filles, Barbe et Charlotte, toutes deux chanoinesses, et elle y passa sans interruption les trente dernières années de sa vie dans la maison de Brosses, qu'elle avait bâtie, la plus belle sans contredit et la plus vaste du chapitre. Charles de Brosses s'y rendait chaque année avec une assiduité toute filiale, et c'était à tous égards l'hôte le plus désiré, le plus caressé de tout ce qui habitait cette riante retraite. Sa terre de prédilection, Montfalcon en Bresse, était d'ailleurs tout près de Neuville. Tous les siens venaient passer l'automne tour à tour dans l'une ou l'autre de ces résidences, et rien ne manqua plus au charme de ces réunions

quand Claude de Brosses, capitaine au régiment de Nice, quitta le service après la mémorable campagne de Bohême et vint compléter ces fêtes de famille.

Ces détails devaient trouver place ici. Nul n'aima plus les siens que celui dont j'écris l'histoire. Nul n'attacha plus de prix aux douceurs de l'intimité domestique : c'est là un des traits les plus saillants de son caractère. Son mariage même, qui précéda de deux ans la retraite du service de M. de Tournay, ne sépara nullement les deux frères. Leurs biens demeurèrent indivis, et ils vécurent sous le même toit jusqu'à la fin.

Deux événements qui se tiennent, et qui achèvent le tableau de cette *situation de famille*, marquent cette époque de la vie de Charles de Brosses. A peine arrivé d'Italie, il acheta une présidence à mortier (1741) et il se maria.

Ce fut le 23 novembre 1742 qu'il épousa Françoise Castel de Saint-Pierre, fille aînée du marquis de Crévecœur, premier écuyer de S. A. R. Madame la Duchesse d'Orléans, veuve du Régent. M^{lle} de Crévecœur était petite-nièce de l'abbé de Saint-Pierre, le plus chimérique des hommes de bien, et parente assez proche du maréchal de Villars. M. de Brosses dut à cette union un rare bonheur domestique, de nouvelles relations à Paris (le marquis de Thibouville, l'abbé Alary, Foncemagne, Château-brun, Mairan) et des espérances de fortune qui ne

furent point complètement réalisées. Comme toutes les familles de cour, plus que d'autres même, à raison des liens intimes qui l'attachaient au Palais Royal, celle de M^{me} de Brosses avait cédé à l'éblouissement général produit par le système de Law, et elle s'était trop associée aux aventureuses destinées de la Compagnie des Indes. Du reste, bien que le crédit de la maison d'Orléans fût singulièrement déchu, le marquis de Crévecœur, homme d'un grand sens, était bien venu de MM. de Maurepas, de S. Florentin et d'Argenson, et la marquise, sa femme, l'une des plus spirituelles et des plus séduisantes personnes de son temps, était aussi dès-lors (comme plus tard après s'être remariée au comte de Lutzelbourg, lieutenant-général) l'une des plus répandues dans les meilleures sociétés de la ville et de la Cour.

M. de Brosses avait dû se promettre de cette alliance des chances d'avancement considérables. Parent des Lamoignon et particulièrement distingué par Daguesseau, plein de zèle d'ailleurs pour ses devoirs, jusqu'à demander qu'il lui fût permis, bien que Président, de continuer deux années encore l'exercice de sa charge de Conseiller pour hâter l'expédition des affaires dont il était le rapporteur, il pouvait tout attendre de l'avenir et de sa supériorité personnelle, lorsque l'incident le moins grandiose vint tout arrêter.

Louis XV venait de perdre son vieux Ministre,

et il s'était saisi des réalités du pouvoir avec la bouillante inexpérience d'un jeune homme qui échappe à la férule de son précepteur. Madame de Châteauroux se souvenait d'Agnès Sorel : elle montrait au Roi les médailles frappées en l'honneur de son bisaïeul pour avoir déclaré qu'il voulait gouverner par lui-même. Louis XV un moment se crut Louis XIV. Il déclara la guerre à Marie-Thérèse et à Georges II, et, le 12 mai 1744, il prenait le commandement de son armée de Flandres. Menin et Courtray lui ouvrent leurs portes. Aussitôt un *Te Deum* est ordonné par tout le Royaume; on saisit cette occasion d'humilier les Parlements, et des lettres de cachet leur enjoignent d'avoir à rendre, en cette occasion, aux Commandants de chaque province les mêmes honneurs qu'aux Princes du sang royal.

Tous obéirent : Dijon seul réclama.

En ces temps d'institutions indéterminées, l'autorité de la coutume était grande; les exemples, les précédents, comme on dirait de nos jours, tranchaient souvent les questions les plus graves; sur beaucoup de choses, et sur le cérémonial en particulier, les registres du Parlement faisaient loi. Or rien de pareil au cérémonial qui venait d'être prescrit ne se trouvait dans les registres. Le Parlement de Bourgogne s'émut donc vivement de cette nouveauté. Il ordonna que le *Te Deum* serait chanté, mais sursit à l'enregistrement des lettres

de cachet, et arrêta « qu'avant d'exécuter le contenu
 « en icelles au sujet des honneurs attribués au
 « Commandant de la Province, le Roi serait supplié
 « de faire connaître sa volonté dans les formes
 « ordinaires pour que son Parlement pût s'y con-
 « former, ou de s'expliquer s'il entendait déroger
 « en cette occasion aux ordonnances des Rois ses
 « prédécesseurs, qui défendent à tous juges d'avoir
 « égard aux lettres closes et les dispensent de les
 « observer. » Ce n'était plus, comme on voit, une
 simple querelle de préséance : l'arrêté n'allait à
 rien moins qu'à soulever, quelques quarante ans
 avant Malesherbes et Mirabeau, l'une des questions
 les plus palpitantes de l'ancien régime, celle de la
légalité des lettres de cachet. On peut croire que le
 fréquent usage qui avait été fait de ces actes de
 rigueur depuis qu'on guerroyait pour ou contre la
 bulle n'avait pas contribué à les faire aimer, ni
 même à les faire respecter comme légitimes.

Avant la rédaction des remontrances qui venaient
 d'être arrêtées, le Président de Brosses et cinq
 Conseillers, entr'autres son ami M. de Maletête,
 étaient frappés d'exil. ¹ Il paraît toutefois que le

¹ Les autres exilés étaient MM. Rigoley de Chevigny
 (reçu en 1704), Bernard de Chanteau (r. en 1714), Joly de
 Chintré (r. en 1718), et Bernard de Sassenay (r. en 1740).
 — Le premier fut exilé à Pontoise, le troisième à Brive-la-
 Gaillarde, le quatrième à Montbrison, M. de Maleteste à
 Guéret.

Président n'avait pas été des plus échauffés. Mais le dernier opinant parmi les Conseillers ayant conclu à l'enregistrement pur et simple, le malheur de M. de Brosse fut d'avoir à opiner le premier de son banc, et partant d'avoir semblé prendre l'initiative de l'opposition entre les Présidents, ses collègues.

On pourra s'étonner aujourd'hui que, pour une opinion émise suivant le devoir de sa charge, sur une matière en délibération dans sa Compagnie, sous la sauve-garde du secret qui doit couvrir les votes judiciaires, un magistrat pût être arraché à sa famille, à ses amis, à toutes ses habitudes sociales, et condamné indéfiniment à l'ennui, le plus pâle des châtimens, mais non le moindre des supplices. On pourra se demander quel était donc alors le sens de ce grand principe de l'inamovibilité des offices de judicature, qui nous apparaît dès le temps de Louis XI comme une permanente garantie de l'indépendance des suffrages parlementaires. Ce serait oublier que l'inamovibilité était née surtout de la vénalité des charges, introduite par les besoins du fisc, et qui faisait de chaque office la propriété du titulaire : de droit commun, en France, les propriétés étaient sacrées. La déclaration de Louis XI, tant de fois citée, mais violée, comme on sait, par ce Prince même, n'aurait pas eu à elle seule cette vertu. C'est du reste une loi constante de l'humanité : nulle institution née viable n'est sortie d'une préconception théorique : mais toutes sont

filles du temps, c'est-à-dire de la Providence, et l'on en comprend d'autant moins de prime-abord toute la portée qu'avant de se développer comme lois sociales, elles ont germé longtemps en des faits obscurs, indélébiles, j'ai presque dit fortuits. Aussi n'avait-on nullement entendu constituer l'indépendance des magistrats en leur vendant leurs charges : en effet, si les biens en France étaient inviolables, les personnes ne l'étaient pas. L'office du juge restait hors d'atteinte, mais on exilait, on emprisonnait le titulaire, comme si l'on pouvait se jouer ainsi longtemps de la logique des choses, comme si l'inviolabilité de l'office n'entraînait pas celle du Juge, et par conséquent l'indépendance de son vote. Disons-le dès-à-présent : il n'était donné à aucun pouvoir de séparer à toujours deux choses aussi naturellement connexes : tôt ou tard il fallait en venir à briser l'inamovibilité ou à s'arrêter devant l'inviolabilité parlementaire. On se représente volontiers l'ancien régime comme l'âge d'or d'une royauté sans conditions et sans obstacles. Qui ne voit pourtant que le duel était engagé dès-lors entre la doctrine de l'autocratie royale, telle que la concevait Louis XIV, et cette tradition immémoriale que la France était une monarchie tempérée par les lois ? Le combat hélas ! devait être à mort.

De Brosses fut relégué à Gannat en Auvergne. Il partit gaiement pour ce lieu d'exil, laissant pour adieu une chanson contre le Commandant (M. de

Tavannes), et y ajoutant un couplet à chaque ville où il s'arrêtait. La lettre qu'il écrivit à l'Intendant de Lyon pour lui annoncer sa disgrâce était la plus plaisante du monde. Arrivé à Gannat, il continua sur ce ton, disant rage des ministres dans sa correspondance parlementaire, puis échangeant sans relâche avec Mondorge et Pallu des bouts rimés et d'autres bagatelles, et, pour tromper les longues heures de l'exil, s'enfonçant dans l'étude de Manéthon et dans l'inextricable labyrinthe des dynasties égyptiennes.

Cependant, les Chambres du Parlement s'étaient assemblées. Frappé tout entier dans six de ses membres, l'émotion du corps était grande. L'hôtel du comte de Tavannes fut un moment désert. Le Premier Président de Berbisey, vieillard qui avait vu de meilleurs jours, parlait d'offrir sa démission, si justice était déniée au Parlement. On députa au roi le Président de Bourbonne et le Conseiller Villedieu. Daguesseau, bien que Tavannes fût son neveu, leur promit d'abord audience. Mais le Cardinal de Tencin, Orry, Contrôleur-général, et le Secrétaire d'état, Saint-Florentin, *vilipendèrent le chancelier en plein conseil pour avoir voulu entendre des rebelles*, « et tout de suite un ordre fut apporté à ces derniers
 « par un lieutenant de la Connétablie d'avoir à par-
 « tir sans différer, ce qui fut exécuté sur-le-champ
 « en présence de cet officieux lieutenant, qui leur
 « donna la main pour monter en chaise. » On leur

fit même entendre que, s'ils avaient poussé jusqu'à Lille où était le Roi, ils eussent été infailliblement arrêtés.

Cette attitude violente effraya beaucoup d'esprits. On fut plus consterné qu'irrité de l'affront essuyé par la députation. La vigueur se soutint pourtant encore quelques jours. Désespérant d'obtenir des lettres patentes, le Parlement tenta une capitulation honorable, et demanda des lettres de jussion : elles furent refusées. Dans ce ramollissement des consciences et des caractères qui faisait le fond de la vie publique au XVIII^e siècle, on ne pouvait espérer une plus longue résistance. Le terrain d'ailleurs était mal choisi. La suprême dispensation des rangs et des honneurs, appartenant au Roi sans contestation, il n'y avait de débat possible que sur la forme. Il est vrai que la forme avait ici de l'importance puisqu'il y allait de toute la question des lettres de cachet. Mais le Premier Président de Berbisey faiblit tout-à-coup. Il déclara *qu'il prévoyait pour les particuliers, le corps, et toute la Province, des maux prêts à tout écraser* ; et en effet, il fut question d'exiler tout le Parlement, s'il s'obstinait davantage. La Compagnie alors, à la majorité de quatre voix, arrêta qu'elle obéirait, mais sans tirer à conséquence pour l'avenir, et chargea le Premier Président de faire toutes protestations de droit dans son allocution au comte de Tavannes. Mais cette délibération fut cassée par arrêt du Conseil d'état, portant que le Roi l'a-

vait lue avec indignation , et qu'il voulait être obéi sans réplique , sans restriction , et en telle forme qu'il lui plairait.

Un huissier de la chaîne apportait en même temps à Messieurs l'ordre de rester à la ville sans en pouvoir sortir , et de continuer leur service comme s'il n'y avait pas de vacances. Outre l'humiliation d'être ainsi tenu prisonnier dans ses propres murs, le Parlement eut celle de rendre à Tavannes une seconde fois , et sur une nouvelle lettre de cachet , à l'occasion de la prise de Furnes, les honneurs si vivement disputés depuis deux mois au représentant de l'autorité militaire du Roi. Après cet acte de soumission, le Parlement se crut réhabilité. Il écrivit à Louis XV, convalescent à Metz, pour solliciter le rappel des exilés ; mais sa lettre fut renvoyée par le comte de Saint-Florentin, comme n'étant point assez respectueuse. Un troisième *Te Deum* chanté pour la prise de Démont ne put même encore désarmer le ministère. On voyait là une soumission *plus de fait que de droit* (c'étaient les termes du Chancelier), et la Cour ne fut satisfaite qu'après qu'on eut inséré dans les registres que les honneurs rendus à M. de Tavannes n'étaient que l'exécution littérale de la première lettre de cachet en date du 15 mai. Cette marque suprême d'obéissance fut donnée le 17 novembre à l'occasion de la victoire de Coni. Douze voix seulement protestèrent jusqu'à la fin : dernier

coup de feu tiré par la place Saint-Jean en l'honneur des principes et en celui des exilés.

On juge bien que l'opposition , forcée de retranchements en retranchements durant ces six mois , prit sa revanche par des satires et des chansons. Les *lanturelus*, ces âcres vaudevilles de notre Bourgogne, pleuvaient sur le Commandant de la Province et ses adhérents. Ce fut un déluge. Les amis du comte de Tavannes essayèrent de répliquer , mais sans ombre de succès. On ne rit point des opprimés en France.

Au fort de cette petite guerre , après le premier acte de soumission du Parlement , les exils avaient été adoucis. Dès le 10 août , M. de Crévecœur obtint que son gendre serait transféré de Gannat dans sa terre de *Montfalcon*. De *Brosses* refusa de contraster à ce point avec ses compagnons d'infortune ; mais il accepta la résidence de *Villefranche*, c'est-à-dire le double voisinage de la Bresse et de Lyon , où il se hasarda même jusqu'à paraître aux soupers de son ami l'Intendant.

Enfin , en janvier 1745 , il fut rappelé tout-à-fait , et ce fut lui que sa Compagnie chargea de complimenter le comte de Tavannes , de retour à Dijon après quelques mois d'absence. Son discours fut bref et digne ; il mérite de trouver place ici :

Monsieur ,

Le Roi , seul maître des honneurs , ayant bien voulu vous accorder la plus grande distinction que

vous puissiez recevoir en cette province, le Parlement, toujours plein de respect et de soumission pour ses volontés, vient à l'occasion de votre retour exécuter l'ordre de S. M.

Ainsi finit ce tragi-comique épisode, où l'autocratie ministérielle n'avait pas craint de descendre jusqu'aux coups d'état pour assurer la paisible possession d'un fauteuil à M. de Tavannes. On a cru devoir exposer cette petite lutte avec détails, comme une sorte de résumé de toutes celles du même genre où les Parlements se trouvèrent engagés dans la première moitié du règne de Louis XV. On ne voit pas que le Pouvoir gagnât beaucoup à épuiser ainsi en de minces querelles de cérémonial ses rigueurs les plus redoutées. « Nos petits hommes, écrivait à ce sujet un esprit ferme et modéré, M. de Neuilly, nos petits hommes voudraient se rendre formidables ; ils ne seront jamais qu'odieux. Une autorité limitée de sa nature et destituée du grand appui de la considération personnelle, s'ébranle beaucoup elle-même en portant des coups violents. »

Le contre-coup toutefois ne laissa pas d'être fâcheux au Président de Brosses par les impressions que la Cour en reçut contre lui. Mais il le fut surtout au Premier Président de Berbisey.

Ce magistrat, par le devoir de sa place, était le modérateur-né de sa Compagnie, et comme un médiateur permanent entre les prétentions du Parlement et celles de la Cour. On ne peut nier que cette

double tâche ne fût singulièrement délicate. Oublieux des exemples du grand P. P. Brulart, M. de Berbisey la remplit, dans la crise de 1744, avec une faiblesse qui ne put éviter, comme il arrive souvent, les honteuses apparences de la duplicité. Ses propos de démission, légèrement avancés, furent misérablement démentis. D'autres tergiversations encore avaient indisposé contre lui les esprits ardents, lorsque tout-à-coup on découvrit qu'il avait supprimé de son chef des lettres adressées par sa Compagnie aux comtes de Charolais et de Clermont, chefs de la maison de Condé, pour invoquer le patronage héréditaire de leurs noms en faveur du Parlement de Bourgogne. Cinquante-cinq ans de services judiciaires ne purent assez racheter cet étrange abus de confiance, et le rappel des exilés allait rendre la situation de M. de Berbisey de plus en plus difficile, quand il se démit en faveur du Président de la Marche en décembre 1744.

Le nouveau chef du Parlement devait être reçu par le Président de Brosse. Le compliment préparé par ce dernier en réponse au discours d'installation de M. de la Marche, nous a été conservé : il témoigne clairement des impressions fâcheuses qui étaient restées de la conduite récente de M. de Berbisey. De Brosse rend hommage à l'intégrité avec laquelle ce magistrat avait gouverné le Parlement durant trente années. Il vante « l'air de dignité naturellement répandu sur toute sa personne, soutenu, ajoute-t-il,

« d'une magnificence bien placée et toujours accom-
 « pagnée de ce bon goût qui lui donne les agréments
 « qu'elle doit avoir. » Il loue « sa facilité prompte
 « à saisir les affaires, sa grande droiture d'inten-
 « tions, son zèle ardent pour la vérité, sa charité
 « sans bornes, dont les vues et les effets n'ont rien
 « que de grand, dont les monuments subsisteront
 « autant que la ville même. » Il loue enfin l'atta-
 chement de M. de Berbisey pour sa Compagnie : *car*
il l'aime véritablement, dit-il, *et l'on ne saurait en*
douter. Puis, passant à l'éloge de son successeur, il
 le couronne par ces paroles non moins significatives :
 « La Compagnie ne peut plus douter que ses inté-
 « rêts, remis désormais en vos mains, ne soient sou-
 « tenus avec fermeté autant que ménagés avec pru-
 « dence. »

Celui qui succédait à M. de Berbisey, Claude-Philibert Fyot de la Marche, appartenait à la fraction ministérielle du Parlement. Mais son nom *célèbre dans cette Compagnie depuis plusieurs siècles*, ses étroites liaisons avec beaucoup de gens fort considérables dans l'État, ses grandes richesses et la noblesse avec laquelle il en faisait usage¹, enfin le souvenir récent de l'abbé Fyot, son oncle, qui avait tenu tant de place dans tout ce qui s'était fait de bien à Dijon durant un demi-siècle, faisaient du nouveau Premier Président un homme tout-à-fait à part

¹ Les mots en italiques sont du P. de Brosses.

au milieu de la *génération* qui allait remplacer les grands magistrats du siècle de Louis XIV. Non moins que son prédécesseur, il s'honorait d'aimer et de cultiver les lettres : tout autre sentiment eût été alors une sorte de flétrissure pour le chef du Parlement. Mais il aimait aussi, il encourageait puissamment les arts. Ce fut lui, comme on l'a vu, qui appela à Dijon le peintre Devosgé, le statuaire Attiret, le graveur Monnier, lui qui eut les premières inspirations de l'architecte Poyet, connu depuis par le fronton du palais de la Chambre des Députés. C'était lui encore qui avait créé Montmusard, *lieu de féerie, trop tôt détruit*, mais dont le souvenir subsiste comme de la plus belle chose et de la plus complète dont il ait été donné à un citoyen de décorer sa ville natale et sa province.

Dans un magistrat de cette époque et de cette culture d'esprit, un dernier trait mérite d'être noté par l'histoire. Lié dès l'enfance de l'intimité la plus tendre avec Pont-de-Veyle et d'Argental, cajolé jusqu'à l'adulation par Voltaire, qui l'appelle toujours *mon contemporain*, M. de la Marche n'en resta pas moins aussi fidèle que son frère, M. de Neuilly, à la foi de ses pères. Le vieil incrédule de Ferney eut beau prodiguer pour lui l'une des ruses les plus subtiles de sa diplomatie philosophique ; il eut beau faire semblant de le croire acquis à la conjuration encyclopédiste et lui écrire comme à un complice. M. de la Marche demeura ferme, et, pendant que Voltaire.

épuisait pour lui le vocabulaire de la flatterie, son condisciple dijonnais consacrait une part de ses loisirs à réfuter la plus éloquente manifestation du déisme de l'époque, la profession de foi du Vicaire Savoyard.

L'avènement du nouveau Premier Président fut signalé par l'achèvement du plus grand procès criminel que le Parlement de Dijon ait jugé dans ce siècle, celui des sorciers de Lyon. Bien des lecteurs n'apprendront pas sans quelque étonnement qu'une accusation de magie ait été portée à la connaissance d'une Cour souveraine, vingt ans après la Régence. De vingt-neuf inculpés, entre lesquels cinq ecclésiastiques, quatorze seulement furent acquittés. Trois prêtres furent condamnés à être brûlés vifs, non comme sorciers, mais comme sacrilèges et profanateurs. Les aveux de l'un d'eux et ceux d'une partie des accusés avaient en effet révélé des raffinements de débauche et d'impiété qui semblent hors de la perversité humaine. L'histoire doit enregistrer de pareilles horreurs pour l'instruction de ceux qui s'effraient trop des crimes de leur temps, à force de les croire sans exemples.

La Première Présidence de M. de la Marche marque à Dijon la fin du xvii^e siècle. L'esprit timide et tout positif de M. de Berbisey allait faire place à des vues plus larges, mais parfois aussi quelque peu chimériques. Le Lamoignon de la Bourgogne, l'ami de Daguesseau, le magistrat qui

avec lui représentait le mieux la courtoisie grave, l'érudition polie, les hautes et pures lumières de l'âge précédent, le président Bouhier mourut en chrétien l'année d'après ¹. Le Chancelier lui survécut de cinq ans : mais, quand il disparut à son tour, on put dire qu'il emportait dans la tombe la dernière de ces nobles et belles figures dont la majesté naturelle était tempérée dans Bouhier par tant de finesse et de grâce, et dont le type ne s'est plus retrouvé depuis.

Le Parlement de Dijon sentit qu'il venait de perdre un grand homme, et par une sorte d'inspiration que j'appellerais volontiers prophétique, associant pour la première fois deux noms qui ne seront plus guères séparés désormais, il choisit pour louer Bouhier celui de ses membres qui marchait de plus près sur ses traces. M. de Brosses fut appelé à prononcer le discours de rentrée de l'année 1746.

Ayant à parler de son maître, de son modèle à toujours, M. de Brosses prit pour sujet de son discours LA PUISSANCE DE L'EXEMPLE, et pour texte ces mémorables paroles de l'ancienne loi sénatoriale citées par Cicéron : *Is ordo vitio vacato; cæteris specimen esto.*

Il insista beaucoup sur ce que peut l'exemple pour inspirer aux magistrats l'esprit et l'amour de leur état, pour les préserver de ces dégoûts contagieux dont

¹ Voir l'éclaircissement G à la fin du volume.

les corps de judicature commençaient à ressentir les atteintes et dont le Parlement de Bourgogne ne fut point exempt après l'ébranlement de 1744. Le prix qu'il propose au juge fidèle à ses fonctions, ce n'est point la gloire, c'est la joie de la conscience, le sentiment du devoir accompli. Mais la gloire aussi viendra; elle sera le fruit de cette assiduité, de cette application, dont elle n'a point été le but. Quoi de plus noble en effet que de servir sa patrie par ses emplois ou d'instruire ses compatriotes par ses écrits! Et ces deux modes d'illustration ne se confondent-ils point dans le magistrat! Sa profession lui fait une loi de l'étude, et d'ailleurs *la qualité d'homme de lettres ne veut pas être séparée de celle de citoyen*. C'est à ce prix qu'est la gloire, et cette gloire même se reflète sur notre pays.

« Rien de plus glorieux, poursuivait M. de Brosses, que d'honorer son pays par sa réputation. C'est le comble de la distinction où un homme puisse parvenir que de voir les lieux où il a pris naissance se glorifier de lui avoir donné le jour.... Sa mémoire ne pourra se conserver dans les siècles à venir sans servir d'exemple à ses concitoyens, sans exciter leur émulation à jamais.

« Oui, Messieurs, l'exemple de M. le P. Bouhier (car vous le reconnaissez déjà tous à ces traits si ressemblants) sera pour nous et pour nos successeurs une leçon permanente. Qui ne prendra l'esprit d'un état auquel cet homme illustre a dû sa principale

gloire? Qui pourrait se laisser gagner au dégoût de fonctions auxquelles ce grand magistrat a toujours avec autant de joie que d'assiduité donné la préférence sur tant de sciences qu'il aimait, sur tant de connaissances dont il était rempli? Qui ne se sentira saisi d'une noble émulation en considérant la haute réputation qu'il s'était acquise dans toute l'Europe, le rang qu'il tenait parmi les plus savants hommes de ce siècle, l'estime qu'ils lui ont tous marquée pendant sa vie, et le tribut de louanges non suspectes qu'on s'est empressé de lui rendre après sa mort? Un si grand homme n'était-il pas capable de briller partout? Cependant il n'a point cherché un plus vaste théâtre, content de vivre parmi ses compatriotes et de se distinguer dans son état. Mais sa gloire n'a pu être renfermée en ces étroites limites.

« Et par quels moyens est-il parvenu à ce degré de renommée? Par des moyens simples et faciles, qu'il a pratiqués sous nos yeux, qu'il a mis dans nos mains : en ne perdant pas un seul moment de son temps, en regardant toujours la jurisprudence et les devoirs de son état comme l'objet principal auquel tous ses autres travaux étaient subordonnés. Pendant le cours d'une vie partagée dans la jeunesse par le goût du monde et des plaisirs qu'il offre à cet âge, traversée dans la vieillesse par des douleurs aiguës et fréquentes, il nous a montré ce que peut la continuité du travail et la sage distribution du temps.

« Parmi cette immense collection de livres due à ses recherches, il n'en est presque aucun qu'il n'ait lu et qui ne se trouve même enrichi de quelque preuve de son érudition. Prodigue de sa peine, avare de celle d'autrui, il a voulu que ses vastes recueils devinssent, par le bel ordre qu'il leur a donné, des trésors ouverts et d'un facile usage. Savant littérateur, judicieux critique, profond antiquaire, habile historien, *il savait tout, mais principalement ce qu'il devait savoir*. S'il se prêtait quelquefois à de purs amusements de l'esprit, ce n'était que dans les moments où toute occupation sérieuse lui était interdite. S'il a publié des ouvrages sur tant de sujets divers, ce n'a été que durant le loisir qui lui restait après avoir assisté dans ce palais aux fonctions de Juge, après avoir par de savants traités éclairci dans son cabinet nos lois municipales et les questions les plus épineuses du Droit Romain.

« Cependant a-t-il négligé le commerce du monde, les douceurs de la conversation, ou les charmes de l'amitié? Non, Messieurs. Toujours modeste, toujours accessible, il apportait dans la société cette facilité de mœurs, cette simplicité de manières qui caractérise si bien le grand homme. Dans le centre de son cabinet, la tête pleine de pensées, chaque fois qu'on l'abordait, qu'on venait le consulter, il était toujours prêt à s'interrompre, avec quelle douceur! avec quelle complaisance!

vous le savez. A-t-il jamais eu autre chose à écouter que ce qu'on avait à lui faire entendre ? autre chose à dire que ce qu'on souhaitait d'apprendre ? *On aurait cru qu'il ne savait que ce qu'on voulait savoir de lui.* De jour en jour , nous sentirons davantage combien il nous manque , et rien ne fera mieux son éloge que ce besoin perpétuel que nous aurons de lui. »

IV.

TRAVAUX LITTÉRAIRES DE M. DE BROSSES.

De la Jurisprudence au XVIII^e siècle. — M. de Brosses considéré comme Juriste. — Etudes premières de ce Magistrat. — Influence de son père et du Président Bouhier sur ses travaux. — Singulière divergence des études de M. de Brosses. — Sa restauration de Salluste. — Etudes italiennes. — Académie des Inscriptions. — Etudes anglaises. — Lettres sur Herculaneum. — Histoire des Navigations aux Terres Australes. — Séjour à Paris en 1754 : crise parlementaire ; musique française, musique italienne ; Buffon, Diderot, Delisle l'astronome, J.-J. Rousseau, etc. — Relations parisiennes. — Coopération à l'Encyclopédie. — Traité du culte des Fétiches. — Mécanisme du Langage. — Candidature à l'Académie Française.

1746 — 1765.

A ces chaleureuses paroles, on sent que les lauriers de Miltiade empêcheront Thémistocle de dormir, et que les études et les travaux du Président

Bouhier auront une influence marquée sur les études et les travaux du Président de Brosses.

Le second n'eut point, il est vrai, pour la jurisprudence le culte de prédilection qu'il exaltait à bon droit dans son devancier. Les jurisconsultes avaient fait leur temps : leur règne finit au xv^e siècle, leur gloire avec le xvi^e. La puissance désormais, surtout la renommée, étaient ailleurs. Partout en Italie, de Brosses avait trouvé le nom du P. Bouhier : mais, ce que l'Europe admirait dans ce grand homme, ce n'était pas le jurisconsulte, c'était l'érudit, le critique, le philologue, le littérateur en un mot. Voilà ce qui ne put manquer de frapper son jeune émule. Au Parlement, il pouvait bien, il devait même louer pardessus tout le juriste et le magistrat. Mais il n'ignorait pas que, hors du palais, c'étaient là des titres inférieurs et déçus, d'insuffisantes recommandations à l'attention publique.

De cette époque en effet date je ne sais quel divorce entre le Droit et les Lettres. Les Lettres y perdirent en gravité, le Droit en retentissement et en lumières. Depuis la grande école d'Alciat et de Cujas, la littérature et la jurisprudence étaient sœurs. Qu'est-il besoin de rappeler nos plus grands magistrats, de citer presque tous les noms restés au barreau de notre province, un Chasseneuz, un Bégat, un Jeannin, un Saumaise, tous les Lantiu, tous les Fyot, tous les Bouhier, Charles Févret, Bernard Martin, Taisand, Raviot et tant d'autres?

Qu'est-il besoin d'invoquer au dehors des noms contemporains, Lhospital, de Thou, Loisel, les Pithou, le Président Favre, Séguier, Patru, Le Maistre, les deux Talon, les Bignon, les Lamouignon, Domat, Daguesseau? Mais, dans la seconde moitié du xviii^e siècle, ce sont deux voies tout-à-fait divergentes, deux carrières séparées par un abîme. Il y a bien encore, à Paris du moins, des discoureurs fleuris, des orateurs académiques, tels que l'avocat-général Séguier, Loyseau de Mauléon, Linguet, Elie de Beaumont, Target, Lacroix aîné : mais ce ne sont pas là des jurisconsultes. On peut m'opposer une exception, la seule, si je ne me trompe : c'est Tronchet, à qui il fut donné de traduire *Robertson*, *Milton*, *l'Arioste*, et même de rimer une tragédie sans cesser d'être le plus profond praticien du barreau français. Portalis, homme d'un esprit étendu, d'un sens droit et élevé, ne fut jamais éminent juriste.

En 1746, il fallait donc opter entre *Thémis* et les *Muses*, comme on eût dit alors. Le choix du Président de Brosses ne pouvait être douteux.

D'un côté, la science paraissait faite, toutes les matières semblaient épuisées. Furgole s'empara du dernier traité *ex professo* qui fût jugé possible. Après lui, sauf le grand travail d'Henrion de Pansey sur les fiefs, je ne vois plus que des compilateurs et des arrêtistes. Tout ce siècle n'avait été d'ailleurs pour la jurisprudence qu'une époque de réollections, et

comme une récapitulation générale des travaux antérieurs. Les ordonnances de Daguesseau, le vaste labeur de Pothier sur les Pandectes et sur tout le Droit Français, les commentaires de Jousse, les traités de Duparc-Poullain, à Rennes, ceux de Bannelier, à Dijon, ne font guères ou tout au plus que résumer le passé de la science. Parmi les œuvres juridiques de ce période, il n'y a, ce nous semble, que celles de Bouhier qui aient un caractère d'originalité un peu marqué : sa pensée manque de jet, il est vrai ; elle ne se dégage pas toujours avec nitidité des langes de l'érudition ; mais elle est souvent neuve et plonge assez avant au fond des choses. Pothier sans doute est en possession d'une bien plus haute renommée, et pourtant Pothier avait moins de portée juridique, moins de valeur intrinsèque et personnelle. C'est le moins neuf des jurisconsultes ; jamais il ne marche qu'à l'ombre d'un nom consacré par le respect des âges, analysant tour à tour Cujas, Dumoulin, Loyseau, ces hercules de la jurisprudence moderne qui, dès le xvi^e siècle, avaient nettoiyé les étables d'Augias. Reconnaissons néanmoins qu'il rachète ce défaut de vues individuelles par tant de clarté dans l'exposition, par un sens pratique si droit et si sûr, par un tact d'équité si exquis, que nul n'a tant influé, ni à meilleur droit, sur la législation postérieure.

Ainsi, dans cette physionomie générale de la science du Droit au xviii^e siècle, il n'y avait rien

qui pût fortement attirer le Président de Brosses. Ce n'est pas qu'il ne restât beaucoup à faire, et qu'un autre Bouhier ne pût renouveler par l'étude sérieuse des origines, par un sens historique et juridique plus profond, par une érudition plus intuitive et plus pénétrante, les matières les plus usées. Mais, en accordant volontiers que l'intelligence intime du Droit n'avait pas été refusée à M. de Brosses, je doute qu'il ait éprouvé le besoin de se donner beaucoup de peine pour développer en lui cette faculté dans le sens que je viens d'indiquer. La puissance de généralisation ne lui eût point manqué; la patience des déductions, en matière de Droit purement privé, peut-être. On ne peut dire s'il unissait le sens de l'abstrait et le tact du concret à ce degré d'équilibre et d'harmonie qui fait le jurisconsulte digne de ce nom. Seulement on sait qu'il portait dans les affaires son esprit *prime-sautier*, sa conception rapide et perçante, sa facile intelligence des détails, et que, d'autre part, la prompte compréhension du côté métaphysique des choses était ce que Buffon priait le plus dans son ami. Mais de si heureuses facultés ne suffisaient qu'au publiciste et au magistrat. Pour le jurisconsulte, il fallait plus encore, de longues veilles sans récompense prochaine, d'immenses fouilles sans résultat immédiat, des travaux de géant sans retentissement au dehors. M. de Brosses ne voulut être que magistrat.

En tout le reste, il procède directement de son père et du Président Bouhier : son père, géographe intelligent, chronologiste zélé, amateur passionné des études historiques, assidu lecteur de Virgile, d'Horace et de Lucrèce; le P. Bouhier, dont le nom dit tout.

Ceci n'est point une conjecture, ce sont des faits. Charles de Brosses, père du Président, ne passait guères de jours, dès l'enfance de celui-ci, sans tenir son fils aîné en face de lui, les deux mains dans les siennes, pendant une heure ou deux, employées à repasser les principes de l'histoire, les principales époques, les points capitaux de la mythologie, ou à lui faire réciter et expliquer les meilleurs endroits des poètes latins et français. Il avait entrepris pour cet enfant chéri un traité de géographie historique. Ce n'était rien moins qu'une description détaillée de l'état moderne de toutes les régions du monde, avec un parallèle abrégé de la géographie ancienne et un tableau des mœurs, du gouvernement, des révolutions de chaque pays, des dynasties qui s'y sont succédé, en un mot des principaux événements arrivés en chaque contrée et de leurs dates. Il avait fini et mis au net de sa main l'Europe et l'Asie, laissant inachevés les cahiers sur l'Afrique et l'Amérique. Cet ouvrage équivalait à trois volumes in-4°. La description de l'Asie, qui était, au témoignage de son fils, la partie la plus travaillée, était précédée d'un abrégé de l'histoire

ancienne soit des monarchies orientales, soit des républiques grecques et romaine, avec des tables cellulaires, où il avait tâché de grouper synoptiquement la géographie, la chronologie, et l'histoire ancienne et moderne des principaux Etats.

On conçoit l'influence d'un pareil legs sur un esprit aussi vif que celui du Président de Brosses. Il ne veut pas que cet immense labeur soit perdu pour le public. La piété filiale s'y attache avec ardeur; elle se dévoue à le compléter, à le mettre en lumière, et avec cette inexpérience de jeune homme qui dévore l'espace au lieu de le mesurer et qui ne désespère d'aucun problème, elle écrit une *Histoire des Dynasties Assyriennes*, qui s'étend bientôt jusqu'à former un manuscrit de deux volumes in-folio sous ce titre : *Essai sur l'Histoire des temps incertains et fabuleux, jusqu'à la prise de Babylone par Darah, fils de Ghustasp*.

Toutefois, dans les conférences hebdomadaires de la rue S. Fiacre, ce n'était point l'aride chronologie, c'étaient les études fleuries de l'humaniste qui brillaient au premier rang. De Brosses fut séduit : il ne vit que le suffrage de Bouhier, de l'abbé d'Olivet, du père Oudin, ou d'autres littérateurs de cet âge qui fuyait déjà dans le passé, et il rêva quelque grand monument philologique, digne des regards et de l'estime de ces hommes que nous pourrions appeler les derniers des Romains. Il hésita quelque temps entre Salluste et Suétone. Mais la restitution

de Salluste était de beaucoup l'œuvre la plus épineuse (*desperatum opus*, comme on eût dit au xvi^e siècle). Il choisit donc Salluste, dès qu'il lui fut démontré que le temps lui manquait pour les *éditer* tous les deux.

Ce n'est pas ici le lieu de faire ressortir les difficultés infinies de cette entreprise. En ce moment, je ne fais que raconter les travaux littéraires du Président de Brosses ; l'appréciation de ces travaux aura son tour. C'est déjà pour son biographe une tâche méritoire que de suffire à démêler la naissance et les progrès de chaque œuvre nouvelle dans une vie littéraire aussi coupée, au milieu de recherches aussi divergentes, d'études aussi disparates. C'était, on l'a pu voir, la nature du Président de Brosses d'être aux deux pôles à la fois, d'aimer à mener de front des choses qui se repoussent, le Salluste, par exemple, et la traduction d'un livre d'hygiène anglais, la chronologie des rois de Ninive, et des imitations en vers des principaux opéras de Métastase. Tout cela tourbillonne et se croise dans sa vie comme dans ses lettres. Le même courrier lui apporte des partitions de Scarlatti, de Jomelli, de Pergolèse, les profils de Sylla, de Pompée, de César, de Caton, de Mithridate, ou une carte du territoire de Pistoie, levée à sa prière par le dernier héritier du nom des Médicis. Il quitte le Syncelle et Bérose pour l'Homère de Pope, ou pour *l'Italia liberata* du Trissin, que son ami Niccolini lui-même n'avait jamais lue. Tout-à-l'heure il voulait com-

pléter Suétone; maintenant il débrouille le labyrinthe de Manéthon. A peine marié à la nièce de l'abbé de S. Pierre, il médite une édition des œuvres politiques de son oncle. Plus tard, il prépare en même temps une brochure sur la musique italienne, son livre du *Mécanisme du Langage* et son *Histoire des Navigations aux Terres australes*. On ne se lasse pas en vérité de noter ces continuels contrastes.

Newton, à vingt-cinq ans, avait fait toutes ses principales découvertes. A trente, on peut dire que de Brosses avait conçu presque simultanément la pensée de tous ses ouvrages. Sa vie septuagénaire suffit à peine à remplir le programme que s'était tracé sa jeunesse. Parcourez ses lettres d'Italie. Tout s'y annonce déjà presque à la fois : l'histoire des dynasties assyriennes, l'édition de Salluste, la brochure sur Herculanium et le Vésuve, et jusqu'au traité du Culte des Fétiches, qu'on voit poindre vingt ans d'avance, à propos de je ne sais quel bétyle qu'il rencontre dans un musée.

A cette époque toutefois, la restitution de Salluste avait toutes ses complaisances. Il en avait réuni dix éditions dans sa bibliothèque et les avait vingt fois confrontées avec toutes les autres éditions connues et les manuscrits les plus autorisés. Mais qu'on me permette de revenir sur l'assertion du Docteur Maret, qu'il s'était mis en relations directes avec tous les philologues de l'Europe qui s'étaient occupés de son auteur favori, Gottlieb Korte à Leipsig,

Havercamp à Leyde, Wasse en Angleterre. Rien n'est moins probable quant au premier, mort en 1731, quand de Broses n'avait que vingt-deux ans. J'avoue n'avoir pareillement trouvé nulle mention d'Havercamp dans ce qui m'a été communiqué de la correspondance du Président. Il parle bien une seule fois de *ce grammaticuccio de Wasse*, dans une lettre adressée de Rome à M. de Neuilly. Mais certes on a peine à retrouver dans cette épithète la moindre trace de rapports personnels avec celui dont Bentley disait : « Quand je ne serai plus, « Wasse sera l'homme le plus savant de l'Angle-
« terre. »

Quoi qu'il en soit, de 1738 à 1744, la préoccupation dominante du Président, c'est évidemment Salluste. Il faut voir sa joie quand il reçoit de Biscioni ou de Venuti quelque variante inattendue, son ivresse quand, à l'aide d'un dessin obtenu à Dusseldorff, il retrouve au palais Farnèse le buste antique de son historien chéri, méconnu des antiquaires de Rome. Depuis l'*Euréka* d'Archimède, on n'a pas oui de semblables cris de triomphe. Enfin le fruit était mûr, il allait se détacher de l'arbre. L'ouvrage avait obtenu l'approbation de Sainte-Palaye ; il venait (1744) d'être soumis à la révision austère d'un autre compatriote, Melot, malheureusement alors absorbé par un immense travail, le *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque du Roi*. Par une fatalité inouïe, le manuscrit

de l'édition de Salluste s'égara parmi les nombreuses copies que le docte bibliographe faisait faire en ce moment, et il ne put être retrouvé. On devine toute l'amertume d'une telle perte. Le Président, qu'elle vint frapper au retour de l'exil, ne permit plus d'abord que le nom de Salluste fût prononcé devant lui. Nul n'avait le sang plus vif, la colère plus prompte; mais nul aussi par bonheur ne l'avait plus courte. Le croira-t-on? il pardonna au Bibliothécaire du Roi son étourderie, à ce point que Melot fut depuis, par préférence à Sainte-Palaye lui-même, son intermédiaire habituel avec l'Académie des Inscriptions. Salluste seul fut disgracié, non point complètement toutefois; mais, au lieu d'un travail de savant *en us*, d'un commentaire à la manière du *xvi^e* siècle, de Brosses conçut la pensée de transformer son œuvre et de donner toute l'histoire du *vii^e* siècle de la République Romaine.

Ce nouveau dessein fut suivi long-temps avec une médiocre ardeur. Le dépit de la catastrophe arrivée au premier manuscrit jetait quelque dégoût involontaire dans l'élaboration de l'œuvre en quelque sorte posthume qui en prenait la place. Puis on met toujours beaucoup de son tempérament dans ses études, et si le plus patient génie qui ait honoré l'humanité, Newton, a pu dire que ses plus curieuses recherches avaient toujours fini, en se prolongeant, par lui devenir insipides, que devait-ce être d'un esprit aussi vif et aussi preste que celui du Président?

Sa correspondance de 1745 est pleine d'engouement pour une traduction en vers des opéras de Métastase, qu'il faisait au pas de course avec son ami l'Intendant de Lyon, le même avec lequel il improvisait en se jouant de si bouffonnes tragédies. Ils versifièrent ainsi presque d'une seule haleine, Pallu l'*Artaserse*, l'*Olimpiade*, l'*Achille in Sciro*; de Brosses la *Semiramide*, la *Didone abbandonata*, l'*Alessandro nell'Indie*; et tous les deux, l'*Adriano*. Il n'est rien resté de cette verve de traduction, et, s'il est permis d'en juger par quelques lambeaux dont Pallu se montre tout glorieux dans ses lettres, ou par un dithyrambe à Bacchus imité de Métastase par de Brosses, il ne faut pas donner à cette perte de trop vifs regrets.

Le Président néanmoins se laissait à peine distraire de cette idée par la lecture du livre *Degl' Itali primitivi* de Scipion Maffei, ou par celle de Bojardo et de Berni. Il voulait faire pour la scène italienne ce que Laplace tentait en ce moment même pour le théâtre anglais avec plus de succès que de mérite. Il eut aussi quelque velléité de rendre à notre langue épique l'octave de l'Arioste, française d'origine, mais oubliée avec les chants des troubadours; il avait hasardé dans l'intimité de son petit cercle de la place S. Jean une imitation du début de l'*Orlando* et des amours d'Angélique et de Médor. Jusqu'en 1749, on le voit préoccupé d'essais analogues. Il pensa même à faire jouer sa *Sémiramis* et

son *Adrien*, dont Porte devait faire la musique. Mais, en dépit des encouragements de d'Argental, cette effervescence poétique passa, et l'on a lieu de croire que toute cette traduction libre de Métastase a été jetée au feu.

Il est vrai de dire qu'il avait été prévenu. Outre l'ouvrage du comédien Riccoboni sur l'ancien théâtre de son pays, il avait paru en 1749 une version française du Quinault italien. D'ailleurs, une haute distinction littéraire, alors récente, imposait au Président des obligations d'autant plus impérieuses qu'aucune publication ne l'avait encore justifiée ; dès 1746, il avait été admis à l'Académie des Inscriptions en qualité d'associé honoraire correspondant.

Ce n'était plus *la petite Académie*, comme l'appelaient Louis XIV, au temps de Ch. Perrault et de Charpentier. Fréret, de Boze, Lebeau, Montfaucon, le comte de Caylus, Rollin, Sainte-Palaye lui avaient acquis une célébrité plus qu'européenne. On a peine à s'expliquer comment une société littéraire de cet ordre s'affilia dès-lors un savant de province, qui jusques-là n'avait rien fait imprimer. On peut croire que ses liaisons avec Foncemagne qui tenait tant de place dans ce corps savant, et surtout le témoignage rendu par Sainte-Palaye et par Melot à son travail perdu sur Salluste ne contribuèrent pas médiocrement à déterminer cette faveur.

De Brosses ne voulut point qu'elle pût sembler imméritée. Il mit en ordre plusieurs dissertations sur les monarchies orientales, dont le Cardinal Passionei le remerciait d'avance (lettre du 20 avril 1746). Il ne projetait rien moins qu'une *histoire des origines de tous les peuples*. Son voyage en Italie dont il commençait à circuler des copies manuscrites ajoutait singulièrement à sa renommée naissante, et déjà ses amis lui assignaient une place à l'Académie Française. En attendant, il faisait lire à celle des Belles-Lettres un Mémoire sur l'un des épisodes les moins connus de l'histoire romaine, la guerre civile de Lépide, père du Triumvir, et une première dissertation sur le premier siège de Ninive, sujet dont le choix lui fut inspiré, n'en doutons pas, par le travail du P. Bouhier sur Sardanapale. La seconde partie de cette dissertation ne se fit pas long-temps désirer. En même temps, il avait repris ses annotations latines sur Salluste, et le succès du Catilina de Crébillon, qui venait de rendre à ce thème un peu vieux une sorte d'à-propos, lui fut sous ce rapport un aiguillon de quelques mois. Il lui tardait de réhabiliter Cicéron, trop sacrifié par le poète au héros de sa tragédie. Ce qui confond, c'est qu'il s'inquiétait en ce moment même de l'apparition d'une traduction d'Arbuthnot (*Traité du choix des aliments*), craignant qu'on ne lui eût volé celle qu'il avait faite de ce livre si en dehors de ses études.

Soit qu'il eût appris l'anglais dès sa jeunesse, durant le séjour à Dijon de l'ami de Buffon, lord Kingston, avec lequel il était lui-même fort lié, soit qu'il s'en fût occupé plus tard, c'est ici le lieu de remarquer qu'il était très-familier avec la littérature britannique. Dans sa lettre sur les spectacles, qui fait partie des lettres écrites d'Italie, il nomme avec éloge Shakespear, si peu connu encore de ce côté de la Manche, puis Addison, Congreve, Vanbrugh et Waller. Les citations de vers anglais ne sont pas rares dans sa correspondance. Plus tard, nous le verrons en relations épistolaires avec les plus illustres prosateurs d'outre-mer, Hume et Robertson. Dès longtemps il prisait singulièrement l'érudition anglaise. Souscripteur à la grande *Histoire universelle* de Th. Salmon, G. Sale, J. Campbell et Psalmanasar, il se la faisait expédier de Londres par cahiers, avec les écrits de Pocock sur l'Orient et les catalogues de la bibliothèque Harléienne. La philosophie dominante alors chez nos voisins ne lui était pas non plus étrangère. En 1733, méditant un voyage en Angleterre, il avait étudié Hobbes et Locke, non point en isolant leurs ouvrages, mais en les rapprochant de tous les travaux culminants de la science métaphysique. C'est alors que, de concert avec un chanoine de S. Jean de Dijon, l'abbé Léauté, il entreprit d'éclaircir Spinoza. De courts fragments de ce travail subsistent. Il n'avait point échappé aux deux traducteurs que la

philosophie spinosiste a dans le cartésianisme plus d'une racine, et de Bosses, frappé de la rigueur apparente de démonstrations palpablement fausses, était arrivé à cette conclusion assez remarquable « que la méthode mathématique n'est pas aussi « décisive qu'on le pense pour parvenir à la connais- « sance de la vérité. »

Malgré son faible pour les Anglais, le Président ne désertait point les autels des Muses d'Italie. Il savait par cœur l'Arioste, le préférait au Tasse, et le relisait sans cesse.

« Vous pouvez, écrivait-il à M. de Neuilly, ne « pas appeler le *Roland* un poème épique, mais un « poème divin..... Il vaudrait à lui seul la peine « que l'on apprît la langue pour le lire; car d'espé- « rer qu'on puisse le traduire jamais, c'est folie. »

Dante l'attirait moins, et on le conçoit. « J'en « ai lu, dit-il, quelque chose à grand'peine. Il est « difficile à entendre, tant par son style que par « les allégories :

« Car un sublime dur

« S'y trouve enveloppé dans un langage obscur.

« Il me paraît plein de gravité, d'énergie, et d'i- « mages fortes, mais profondément tristes : aussi je « n'en lis guères, car il me rend l'ame toute sombre. « Cependant je commence à le goûter, et je l'admire « comme un rare génie, surtout pour le temps où il « a vécu, et comme le premier homme de l'Europe « qui, dans les siècles modernes, ait vraiment mérité

« le nom de poète..... Malgré tout le mérite de Lu-
« crèce, le meilleur des poètes latins après Virgile,
« on se met plus volontiers à en lire d'autres infé-
« rieurs à celui-là. Et pourtant Lucrèce est bien un
« autre homme que le Dante, qui n'a que de la force,
« étant tout à fait sec et sans aménité. » Il ne faut
pas oublier que c'est ici l'impression première d'un
français de trente ans, qui épelait *la divina Comme-*
dia, il y a un siècle, alors que Voltaire décidait que
le Dante était un fou et son ouvrage *un monstre*.
Rien ne prouve toutefois que, depuis, le Président
ait revisé ce premier jugement.

C'est le seul du reste qui eût besoin de l'être. On
peut relire dans les lettres écrites d'Italie ce qu'il
dit du Trissin, de la tragédie italienne (avant Al-
fieri), de la comédie et surtout de la *Mandragore*
de Machiavel, enfin de l'opéra et de son poète bien-
aimé, Metastasio; il n'y a pas un mot qui ne soit
devenu celui de la postérité.

Ce ne fut qu'en 1749 qu'il abandonna tout à fait
la pensée de populariser en France par une libre
traduction en vers l'auteur d'*Adrien* et d'*Artaxerce*.
Cette même année, l'Académie des Inscriptions
faisait lire à l'une de ses séances publiques la lettre
que de Brosses lui avait adressée sur les fouilles
d'Herculanum et son Mémoire sur le Vésuve. Le
succès de cette lecture et la nouveauté du sujet
ramenèrent le Président aux sujets d'érudition. Il
publia, en 1750, ses *Lettres sur l'état actuel de la*

ville souterraine d'Herculée. Ce petit volume fut recherché; il devait l'être. Maffei, de Vérone, Pelloutier, de Berlin, Jallabert, de Genève, firent à l'envi parvenir à l'auteur leurs félicitations empressees. Quand ces témoignages d'estime arrivèrent à Dijon, de Brosses venait d'envoyer pour la dernière édition du *Dictionnaire étymologique* de Ménage, la première ébauche d'un travail qui allait occuper une grande place dans sa vie, et l'Académie des Belles-Lettres avait reçu de lui un Mémoire sur Scaurus, étude nouvelle sur le VII^e siècle de l'histoire romaine.

De ce moment, il se reposa moins que jamais. Le Président de Ruffey venait d'acquérir et de restaurer l'ancien hôtel des comtes de Neufchâtel, rue Chapelote, et ils s'était empressé d'y recueillir les restes de la société littéraire formée par le Président Bouhier. Cette société, présidée par M. de Brosses, se donna des statuts, s'affilia des correspondants, élut un secrétaire (Jean-Bernard Michault), prit en un mot la forme et toutes les habitudes d'une Académie. On y retrouvait Cocquard; l'abbé Joly; le frère du Président, M. de Tournay, l'un des auteurs de l'Armorial de Bourgogne; le marquis de Courtivron, de l'Académie des sciences; le naturaliste Varenne de Béost, frère aîné de Varenne de Fenille; l'abbé Legouz, Doyen de Châlon et Conseiller-Clerc au Parlement, docte hébraïsant et habile helléniste; le Conseiller Jehannin de Chamblanc,

doué de la sagacité la plus singulière pour les choses énigmatiques, lequel travaillait plus ou moins sérieusement dès-lors à une paléographie universelle qui n'a jamais paru. Les associés du dehors étaient Buffon, Daubenton, Gueneau de Montbeillard ; le médecin Berryat, d'Auxerre, premier auteur de la *Collection Académique*, sorte d'Encyclopédie conçue, exécutée dans notre Bourgogne¹ ; Rameau, Jallabert, Sallier, l'abbé Leblanc et beaucoup d'autres. Buffon, dont le nom rayonnait d'une gloire désormais européenne, communiquait à la Société, dont les deux fondateurs étaient ses amis, ses belles expériences sur les paratonnerres, omises, on ne sait pourquoi, par Condorcet et Lacépède dans l'énumération de ses travaux². Ces expériences qui avaient fait connaître en France la découverte de Franklin, furent répétées avec enthousiasme à Dijon, comme devaient l'être plus tard celles de Lavoisier. Dijon commençait ainsi à marquer la place qu'il sut garder jusqu'à la Révolution, en avant de toutes les villes d'études et presque à la tête du mouvement scientifique et littéraire.

Le croira-t-on ? Ces libres conférences du mercredi à l'hôtel de Ruffey déterminèrent en quelque sorte la production de deux ouvrages capitaux du

¹ Voir l'éclaircissement H à la fin du volume.

² Voir l'éclaircissement I à la fin du volume.

Président de Brosses : les *Terres Australes* et le *Mécanisme du Langage*.

C'était en 1752. Les *Lettres* de Maupertuis venaient de paraître. On lut ces lettres à l'Académie Ruffey : elles abondaient en projets, et de Brosses prit la parole sur le premier de tous ; il s'agissait d'un voyage de découvertes aux Terres Australes. « Il se trouvait fort au fait de cette matière, sur laquelle il avait eu la même pensée que Maupertuis, et qu'il avait dès longtemps examinée en citoyen et en géographe. Il était par conséquent en état d'expliquer dans un plus grand détail de circonstances ce que les *petites lettres* n'avaient voulu que proposer en très-peu de mots. Les choses qu'il eut occasion de dire à ce sujet parurent assez curieuses et assez nouvelles pour qu'on lui demandât de les mettre par écrit, en forme de Mémoire, qu'il rapporterait à la prochaine séance. Il fit en effet ce Mémoire, dans lequel il s'attacha principalement à montrer en général qu'une telle découverte apporterait réellement beaucoup de gloire à la nation et de grandes utilités à son commerce. C'est ce premier Mémoire qui depuis a servi de canevas au premier livre de l'*Histoire des Navigations aux Terres Australes*.

« Il y en joignit bientôt deux autres : l'un sur le choix d'un lieu d'établissement et d'un entrepôt de commerce possible à faire en ces contrées;.... l'autre donnant quelque idée de la nature du climat et des mœurs des nationaux, tels qu'ils sont dans les trois principales régions de cette immense partie du globe

terrestre située vers le sud de tous les continents connus..... La division de la Terre Australe y était faite, relativement aux trois mers du Nord, du Sud, et des Indes Orientales, en Magellanique, Polynésie, et Australasie.

« Ces trois Mémoires, auxquels l'auteur comptait se borner (n'étant pas le maître de donner beaucoup de temps à de pareilles occupations), ayant été vus par un de ses amis intimes et de ses compatriotes, membre de la même société littéraire, homme très-connu dans l'Europe par l'élévation de son génie ainsi que par la réputation de ses écrits ¹, celui-ci le pressa vivement de faire connaître à fond une matière aussi intéressante qu'ignorée, de dépouiller en entier tout ce qu'il y avait de descriptions, tout ce que l'on pouvait savoir de faits relatifs à cet objet; de rassembler en un mot sous un même coup d'œil toutes les connaissances acquises qu'il serait possible de réunir à cet égard. Vainement on lui représenta qu'il y avait plus de choses là-dessus qu'il ne pensait, mais qu'elles étaient noyées dans une foule de recueils immenses, en langues latine, espagnole, anglaise, hollandaise, où personne ne s'avisait de les aller chercher, dans une quantité de routiers très-secs, très-ennuyeux, relatifs à cent autres objets et dont il serait presque impossible de rendre la lecture intéressante. Les difficultés ne touchent guères ceux qui ne les

¹ Buffon.

essuient pas. Il fallut se rendre..... Voilà ce qui a donné naissance à cet ouvrage qui fut fait en peu de temps et que l'auteur ne songeait guères à faire ¹. »

Autant qu'il soit permis de le soupçonner, l'origine du *Traité de la formation mécanique du langage* n'a pas une cause fort différente. Le goût prononcé de M. de Chamblanc pour toutes les raretés lui avait fait rassembler un nombre considérable de vocabulaires et d'alphabets pour sa *Paléographie universelle*, et la familiarité qui l'unissait au Président de Brosses, fort curieux lui-même de cette sorte de documents, avait fait de ce dernier le confident habituel de toutes ses acquisitions en ce genre. De là des défis étymologiques presque journaliers, qui avaient leur retentissement dans les soirées littéraires de M. de Ruffey. Exercé de bonne heure aux spéculations abstraites, de Brosses porta sur le champ dans ces jeux d'esprit une puissance de généralisation qui n'appartenait qu'à lui. Il commença par des communications officieuses au Dictionnaire Etymologique et à l'Encyclopédie ; plusieurs Mémoires séparés, écrits pour les assemblées de la rue Chapelote, l'entraînèrent à compléter ses idées sur ce sujet ; il finit par un livre, le meilleur que nous ayons sur les éléments organiques du langage.

En 1753, son attrait marqué pour cet ordre de

¹ Préface de l'auteur.

recherches fut récompensé par une véritable découverte. Il rencontra à Genève le jeune baron de Strogonoff qui voyageait avec son gouverneur, et vit entre ses mains, outre un vase extrêmement curieux, trouvé dans le grand-duché de Permie, quatre manuscrits thibétains, provenant des anciennes archives du monastère bouddhiste d'Ablaikit, en Sibérie. L'Europe savante possédait à peine en ce genre quelques feuillets arbitrairement déchiffrés, dont Pierre-le-Grand avait fait don à l'Académie des Inscriptions. Ceux dont le Président obtint copie sont les seuls qui aient été connus en France depuis le voyage du Czar (1721) jusqu'au magnifique présent fait de nos jours par la Société Asiatique de Calcutta à celle de Paris (1835), et jusqu'ici demeuré sans étude. Ces manuscrits devinrent l'occasion d'une curieuse correspondance entre M. de Brosses et le Secrétaire de l'Académie de Pétersbourg, Muller (Gérard-Frédéric), en attendant qu'ils fussent le sujet d'un Mémoire du Président, qu'on peut lire dans le recueil de notre Académie des Inscriptions.

Au milieu de ces préoccupations multiples, le Président s'entretenait par lettres avec son ami Niccolini de *l'Esprit des Lois*, qui venait de paraître et dont la publication fit époque à l'instant même; des expériences de Needham tant sur la génération que sur la composition et la décomposition des substances animales et végétales, mais surtout des

acquisitions les plus variées pour sa bibliothèque : à la Haye , à Londres , à Florence , à Francfort. Dans ce même temps , les affaires domestiques ne lui manquaient pas. D'un autre côté , les querelles parlementaires en étaient au plus haut point de la crise des billets de confession et des refus de sacrements.

C'est le malheur de tout historien d'être condamné à grouper les faits sous peine de confusion , d'être ainsi réduit à raconter successivement des faits qui ont été simultanés , à scinder par conséquent la vérité de la vie réelle en divisant incessamment ce qui ne fait qu'un , l'homme public et l'homme privé , le littérateur et le magistrat. Nous ne connaissons qu'un moyen d'échapper à cette fatalité inhérente au récit : ce serait de laisser le plus possible la parole aux contemporains , et , par exemple , en ce qui nous touche , au Président lui-même. C'est ce qui nous avait décidé d'abord à transcrire ici nombre de pages de sa correspondance de famille , durant un séjour de plusieurs mois qu'il fit à Paris en 1754 , en supprimant toutefois les détails purement domestiques et les nouvelles politiques et parlementaires , la plupart sans intérêt aujourd'hui. Le lecteur eût par là vécu en quelque sorte avec M. de Brosses ; il l'eût entendu face à face ; il l'aurait connu , non pas seulement par un vague profil reflété dans un miroir toujours incomplètement fidèle , mais bien comme on connaît une

personne vivante. Il nous a paru plus tard que l'unité de composition se refusait peremptoirement à ces intercalations plus ou moins décousues; mais nous les avons sacrifiées à regret ¹. C'est là qu'on peut voir ce qu'étaient pour le Président les entr'actes des plus importantes affaires publiques et privées. C'est la guerre des *dilettanti*, à l'occasion de ces premiers *Bouffes* italiens, qui inspirèrent à J.-J. Rousseau une lettre éloquente et à Grimm son piquant pamphlet du *Petit Prophète*. Ce sont l'Opéra, les concerts « spirituels et temporels », une vente de tableaux, des visites de Buffon, de Diderot, de l'astronome Delisle, une pièce nouvelle à la Comédie française, une lecture à l'Académie des Inscriptions. C'est la rédaction des *Terres australes*, ou celle du Mémoire sur les manuscrits thibétains, ou bien encore le *Traité de la formation mécanique du langage*. Ce sont vingt liaisons qui se croisent, Rameau, Crébillon, le marquis d'Argenson, Jean-Jacques, et à travers tout cela, un sens ferme et prompt, qui apprécie hommes et choses en quatre mots. — Rien de plus familier que cette correspondance. Mais aussi rien qui peigne mieux l'époque et le Président lui-même. On assiste tous les jours à son petit lever; on le voit en déshabillé, pensant tout haut et en famille, s'assimilant les impressions du monde au milieu duquel il vit, sans abdiquer

¹ Voir l'éclaircissement K à la fin du volume.

jamais son individualité, sans que rien domine son activité propre ni l'indépendance de ses jugements, étonnant à la fois l'Académie des Belles Lettres de son érudition et les femmes de son intarissable gaieté, et, malgré ses maux d'yeux dont il se plaint sans cesse, ne se lassant ni du jeu, ni de l'étude, ni de la vie de salon, ni de la vie de cabinet.

Les relations de M. de Brosses, à Paris, s'étaient étendues. Aux noms qu'on vient de lire, à ceux des émigrés bourguignons et des confrères du Président à l'Académie, il faut ajouter Turgot et les Encyclopédistes, le duc de S. Aignan, le marquis de Paulmy, le salon de Madame Dupin que les *Confessions* de Rousseau ont rendue célèbre, et celui de la marquise de Crévecœur, laquelle n'épousa le comte de Lutzelbourg que quatre ans après. On s'étonne de ne pas trouver sur cette liste l'homme de ce siècle que M. de Brosses admirait le plus, Montesquieu¹, qui vint à Paris cette même année (1754), ni la femme après Madame de Sévigné la plus spirituelle de notre province, la marquise du Deffand, qui, cette année aussi, si je ne me trompe, revint de Bourgogne pour s'établir dans son couvent de la rue S. Dominique, avec M^{lle} de Lespinasse, qu'elle venait de découvrir au fond de je ne sais plus quel château du Brionnais ou du Charolais.

Le Président, de retour à Dijon, mit la dernière

¹ Voir l'éclaircissement L à la fin du volume.

main à l'*Histoire des Navigations aux Terres Australes*, apprenant l'espagnol et se faisant traduire du hollandais pour rendre son travail plus exact et plus complet. En ce temps même, entraîné par les instances de Diderot et l'exemple de Montesquieu, il écrivait l'article *Gamme* et quelques autres pour l'Encyclopédie, décevante entreprise qui séduisait tout le monde par son faux air de grandeur. Ses manuscrits sur la formation mécanique du langage ne furent pas inutiles à Turgot pour la rédaction de l'article *Etymologie* ¹.

Sur ces entrefaites, il faisait des ouvertures à plusieurs libraires, pour publier enfin son *Salluste*, en France ou en Italie, et s'occupait en attendant des recherches de Warburton sur les hiéroglyphes. Tout à coup, il apporta à Paris son traité du *Culte des Dieux Fétiches*, où il prétendait établir l'identité de l'ancienne religion de l'Égypte avec celle de la Nigritie. C'était, à beaucoup d'égards, un appendice de ses *Terres Australes*, tant les relations des voyageurs y tenaient de place, dans la pensée première de l'auteur. Mais sa tendance native aux vues générales, puis la pente de l'époque vers un certain ordre d'idées, peut-être les conversations de Diderot et certainement la lecture de Hume (*Histoire naturelle de la Religion*) le jetèrent dans un champ plus vaste où il s'égara. Il avait espéré d'abord faire

¹ Voir l'éclaircissement M à la fin du volume.

imprimer son livre au *Louvre*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*; mais la *Compagnie* s'y refusa. L'ouvrage, publié à *Genève*, ne parut qu'en 1760.

La même année, il se fit recevoir à l'Académie de *Lyon*, où il comptait un si grand nombre d'amis. Il ne fut associé à celle de *Dijon* que l'année d'après. Les registres de cette *Compagnie*, nous le verrons plus tard, attestent qu'il y fit de fréquentes lectures sur les sujets les plus divers, sur la communication de la mer du Sud avec celle du Nord, sur *Sylla*, sur *Mithridate*, sur l'art étymologique, sur *Sanchoniaton* et la *Théogonie Phénicienne*. C'est toujours la même curiosité prime-sautière et ondoyante qui nous frappait dans le jeune *touriste* à *Milan*, à *Venise*, à *Bologne*, à *Florence*, à *Rome* et à *Naples*; caractère donné et non factice, heureuse et riche nature, inférieure sans doute au génie, à cette puissance de concentration d'un *Newton* qui a fait de si sublimes découvertes « en y pensant toujours, » mais qui n'en est pas moins le foyer d'une activité incessamment féconde et par conséquent un don sans prix.

La mort de madame de *Brosses-Crévecœur*, en 1761, et de graves préoccupations parlementaires, entr'autres l'affaire *Varenne* et celle des *Jésuites*, mirent quelque trêve aux travaux littéraires du *Président*. Le *Traité de la formation mécanique des Langues* ne fut imprimé qu'en 1765. Qu'il nous

suffise quant à présent d'enregistrer cette date : plus tard, nous reviendrons sur cet ouvrage et sur tous les autres.

Le simple prospectus d'un glossaire de notre ancienne langue avait ouvert à Sainte-Palaye les portes de l'Académie Française. Le *Traité du Mécanisme du Langage* était un bien autre titre aux suffrages de cette Compagnie. Elle ne comptait pas alors un seul membre qui eût autant réfléchi que le Président de Brosses sur les éléments physiques de la parole humaine ; pas un qui, dans un siècle où l'on se piquait de philosopher sur toutes matières, eût avancé à ce point la philosophie des langues. Le style du Président, négligé parfois, bien que ferme et nerveux, dédaignait, il est vrai, le lustre académique ; il avait autre chose à faire que d'user une matinée, comme il le reprochait à Buffon, pour éloigner un *qui* d'un *que*. Mais après tout il était plus écrivain que l'abbé Alary, par exemple, et que Sainte-Palaye lui-même. Il pouvait donc, sans trop d'ambition, prétendre au fauteuil vacant par la mort de Hardion, assez inconnu aujourd'hui. Les amis ne lui manquaient point parmi les quarante : mais un obstacle surgit du côté où l'on s'y attendait le moins ; le dictateur de la république des lettres se déclara l'ennemi personnel du Président. Cette querelle mérite un récit à part.

V.

QUERELLE AVEC VOLTAIRE.

Description du site de Tournay. — Motifs de Voltaire pour cette acquisition. — Son entrée dans cette terre. — Ses premiers torts envers M. de Brosses. — Incident des moules de bois. — Candidature du Président à l'Académie Française : vengeance de Voltaire.

1758 — 1776.

Quand Voltaire, en 1754, acheta les *Délices*, il se trouva le voisin de campagne du Président de Brosses, qui était seigneur de Tournay, de Prégny, et de Chambésy, charmants territoires sur les bords

du Léman, au pays de Gex. Attiré en Bresse par l'établissement de sa mère et de ses sœurs à Neuville-les-Comtesses, le Président avait au château de Montfalcon sa résidence d'été, ses souvenirs d'enfance, et le centre de ses affaires; il visitait rarement le vieux manoir de Tournay, berceau historique de sa famille; il y vint pourtant dans l'automne de 1756, fit quelques apparitions aux Délices, fut content du maître de la maison, mais ne s'engoua point. Voltaire, de son côté, dans une lettre de cette époque, se félicite assez froidement d'avoir un voisin *aussi* instruit. Ce n'est pas qu'avec sa coquetterie ordinaire, il n'eût, dans ces premières entrevues, effacé en lui le poète pour ne laisser voir que l'historien. Mais on comprend qu'un membre de l'Académie des Inscriptions ne fût pas ébloui par l'érudition de l'*Essai sur les Mœurs*, et peut-être Voltaire s'en était-il aperçu à travers les politesses de son hôte.

Cependant l'ermitage des Délices commençait à trouver l'ermitage un peu étroit. Il avait besoin d'un château où il pût fêter les grands seigneurs et les financiers qui venaient consulter Tronchin. Les Délices d'ailleurs dépendaient de Genève, dont les susceptibilités politiques et religieuses pesaient au philosophe : l'article de d'Alembert dans l'*Encyclopédie*, la lettre de Rousseau sur les spectacles, venaient d'y soulever des tempêtes. D'un autre côté, Prangins et Monrion étaient trop loin. Il fallait à

Voltaire le sol français, une terre où il pût rire à son aise du puritanisme génevois, *des magnifiques seigneurs horlogers, et de la vénérable Compagnie des Pasteurs.*

Tourney le tenta.

« La situation, dit le Président de Brosses, est une des plus belles et des plus agréables de tout le pays, où l'on trouve sans contredit un plus grand nombre d'admirables aspects qu'en nulle autre contrée d'Europe. A gauche, le lac de Genève dans sa longueur, semblable à un grand bras de mer, côtoyé, d'un bord, par le riche pays de Vaud, Genthoux, Versoy, Copet, Nyon, Rolle, Morges et Lausanne; de l'autre bord, par la plaine du Chablais, où se trouvent *Evian, Thonon* et quantité de châteaux. En face, l'extrémité étroite du lac, d'où le Rhône se dégorge, le magnifique côteau de Cologny, tout couvert de maisons de campagne, la ville de Genève en amphithéâtre, et au delà de ceci, les montagnes de Savoie, qui, s'élevant par gradation les unes au-dessus des autres, forment une perspective terminée par une chaîne des Hautes-Alpes, *les montagnes maudites ou les glaciers*, dont les sommets cornus, blancs, brillants, éternellement couverts de neige, réfléchissent la lumière avec une merveilleuse vivacité, et ne sont pas un des moindres ornements de cette magnifique décoration. A droite, depuis Genève, la chaîne des montagnes de Savoye, au pied desquelles coule le Rhône, jusqu'au Pas de

l'Ecluse, où la montagne de Savoye, coupée à plomb, naturellement, va presque toucher le mont Jura, coupé de même, et fait la figure d'une porte ouverte, par laquelle on entre du Bugey dans le pays de Gex. Tournez la tête, et vous découvrez derrière vous toute la campagne du pays de Gex, depuis le fort de l'Ecluse jusqu'à Divonne et à Crassy, avec tous ses villages et châteaux. Cette jolie plaine, plantée et cultivée comme un jardin, s'exhausse en pente douce jusqu'au pied du Jura, qui, s'élevant à son tour presque perpendiculairement à une extrême hauteur, forme une espèce de mur de clôture à cette vaste enceinte. »

Mais ce n'était pas tout encore. Tournay, dont le territoire s'étendait le long du Léman jusqu'aux fossés de Genève ou à peu près, était de ce côté la dernière terre du royaume et presque la dernière du côté du pays de Vaud. Cette situation vraiment unique allait à merveille à l'existence plus inquiète encore que menacée de l'auteur de *la Pucelle*. Là il se trouvait tout à la fois en France et dans le diocèse d'un prélat étranger, l'évêque d'Annecy; sur l'extrême lisière du Parlement de Bourgogne, dont le Premier Président, M. de la Marche, était son ami; sur la frontière d'un canton suisse, celui de Berne (maître alors du pays de Vaud), et en même temps à une respectueuse distance de cette capitale; indépendant de Genève, mais aux portes de cette ville riche et lettrée, qui devenait le rendez-vous de la

meilleure compagnie de l'Europe. De Tournay, il pouvait persiffler Genève, caresser Paris, braver les mandements et les réquisitoires, faire imprimer ses œuvres sans privilège du Roi, et se dérober en un clin-d'œil à toutes poursuites. Tournay, d'ailleurs, était comme le prolongement de Ferney, que Voltaire convoitait fort. Enfin, c'était *une comté* : quoi qu'en dise Colini, Voltaire fut ravi de pouvoir se dire Comte de Tournay ; il lui tardait de prendre cette qualité la première fois qu'il écrirait au Roi de Prusse. Il voulut donc avoir Tournay, pour le titre, et Ferney, pour la terre ; Ferney, à perpétuité, et Tournay, seulement à vie.

Cette pensée de Tournay n'était pas nouvelle. Dès 1754, d'Argental avait pressenti le Président sur cette acquisition. Quatre ans après, la passion de vivre en France s'était réveillée, plus vive que jamais, dans l'esprit de Voltaire. Il hésita quelque temps entre la Lorraine et la Bourgogne. Mais ces incertitudes cessèrent bientôt, et le 24 décembre 1758, il put écrire à Thiriot : « J'ai quatre pattes, au lieu de deux : un pied à Lausanne, dans une très-belle maison, pour l'hiver ; un pied aux Délices, près de Genève, où la bonne compagnie vient me voir : voilà pour les pieds de devant. Ceux de derrière sont à Ferney et dans le comté de Tournay, que j'ai acheté par bail emphytéotique du Président de Brosses.... La terre de Ferney est aussi bonne qu'elle a été négligée ; j'y bâtis un assez beau châ-

teau.... Je me suis fait dans le plus joli pays de la terre trois domaines qui se touchent... « Il faut tous les jours que les philosophes aient deux ou trois trous « sous terre contre les chiens qui courent après « eux.... Je me suis fait un assez joli royaume dans « une république ¹. »

Voltaire, assurément, tenait fort peu désormais à sa maison de Lausanne, depuis surtout que son ami Polier de Bottens, premier Pasteur de cette ville, avait été contraint par ses confrères de rétracter le certificat de complaisance que l'historien du Siècle de Louis XIV lui avait fait signer en faveur de Saurin. L'auteur du certificat était bien aise de parler un peu « en homme qui a des tours et des machicoulis « lis, et qui ne craint pas le Consistoire ². Il habita donc Tourney, en attendant que Ferney fût rebâti, et il commença par établir au château un théâtre vert et or, le plus joli, quoique le plus petit de tous les théâtres, où fut joué pour la première fois *Tancrède*, comme le furent plus tard *Fanime* ou *Mé-*

¹ Cette dernière phrase est tirée d'une lettre à d'Argental (19 décembre 1758). — Voir aussi lettre à d'Alembert, du 25 avril 1760.

² Lettre à Clavel de Brenlès, juriconsulte de Lausanne (2 novembre 1758). Le 27 décembre, il écrivait au même encore : « Franchement je vois que j'ai fait à merveille d'« voir des créneaux et des machicoulis ; j'étais trop exposé « aux prêtres et aux libraires. »

dime , et d'autres pièces plus ou moins dignes de cet honneur.

Il faut lire dans une lettre du temps ¹ le récit de l'entrée triomphale du poète à Tournay. « M. de Voltaire voulut être installé hier (24 décembre). On lui fit tous les honneurs possibles : canons, boîtes, grenades, tambour , fifre , tous les paysans sous les armes. Nous y avons été , mari , femme , fils et belle-fille. M^{rs}. de Malaport et Favre y étaient aussi. M. de Voltaire était très-content et fort gai. Il trouva de la différence sur la réception de Fernex , où il n'y eut que des paysans. Il fut , je vous assure , très-flatté. Il était dans tout son brillant ; ses nièces (Mesdames de Fontaine et Denis) toutes en diamant , leur neveu (d'Hornoy ou Daumart) tout paré. Le curé harangua. M. de Voltaire lui dit : Demandez ce que vous voudrez pour réparer votre cure , je le ferai. Les filles de la paroisse présentèrent des fleurs aux deux dames, fort enjolivées. On avait emprunté l'artillerie de Genève et l'homme pour la servir. La santé du nouveau Seigneur fut portée au bruit du canon. Je vous jure que je suis persuadée qu'il n'a jamais été si aise. »

Jusques-là tout allait à souhait. Mais , dès qu'il eut Tournay , Voltaire se persuada que cette fantaisie

¹ Lettre de M^{me} Galatin , de Genève , témoin oculaire (25 décembre 1758). Comparer cette relation à celle de Voltaire lui-même, lettre du 29 décembre, au P. de Bosses.

lui coûtait trop cher. Oubliant qu'un marché à vie est une loterie, et qu'après tout il pouvait survivre au Président de Brosses, ce qui arriva, oubliant surtout l'excessive valeur que les désastres de la Compagnie des Indes avaient donnée à la propriété immobilière, ne voulant pas même se souvenir que, peu de mois avant, on lui avait demandé 300,000 f. d'une terre de 6000 fr. de rentes ¹, le philosophe, que *l'avarice poignardait* ², s'ingénia misérablement à harceler le Président de coups d'épingles. Tantôt, c'est le droit de mutation que Voltaire ne veut point payer, et cette résistance, à laquelle il s'efforce d'associer le Président, ne dure pas moins de dix mois ³. Tantôt il essaie de retenir le douzième du prix de Tournay pour refaire, aux frais de M. de Brosses, le chemin de Prégny à Genève ⁴. Tantôt il persécute ce dernier pour les frais d'un procès criminel, frais à la charge de Voltaire, comme haut jus-

¹ La terre de Champigneulle, près Nancy.

² Le mot est de M^{me} Denis (V. *Corresp. génér.*, lettre à d'Argental, 10 mars 1754).

³ V. dans l'édition de M. Beuchot, lettre à l'Intendant des Finances Chauvelin, du 7 sept. 1759, et celle à d'Argental, du 1^{er} oct. ; et nombre de lettres publiées pour la première fois sous le titre de *Correspondance inédite de Voltaire*. — Paris, Levasseur, 1836.

⁴ Lettres au P. de Brosses (29 déc. 1758 et 17 janvier 1759). — *Corresp. inéd.*, pp. 52 et 63.

ticier à vie de Tournay, le délit ayant été commis sur ses terres ¹. D'autre part, en traitant avec le Président, le poète avait cru s'acquérir un patronage de plus pour les procès qu'il lui plairait d'avoir ou de recommander à Dijon, et à cet égard encore, il l'excédait de ses importunités ². Mais, surtout, les limites que mettent à une jouissance viagère la loi et la raison, n'allaient guère à l'humeur *lésinière* et pétulante de Voltaire. A peine était-il depuis trois semaines usufruitier de Tournay qu'il écrit au propriétaire ces propres mots : « J'ai déjà ordonné qu'on jetât à bas la moitié du château, et qu'on changeât l'autre. Vos arbres de Dodone seront mieux employés à ces embellissements qu'à chauffer la ville de Genève. »

Le Président, homme du xviii^e siècle, tenait peu à sa *maison forte de Tornex*, qu'il appelait *une vieillerie indigne* ³; mais il tenait à ses futaies. Il ne s'émut pas des clameurs de son frère, tant que Voltaire ne toucha qu'aux bâtiments; il vit même avec assez de stoïcisme tomber la maison de ferme attenante au château; mais il n'apprit point de sang-froid que, loin de laisser dans la forêt de Tournay le

¹ *Corresp. inéd.* — Lettres des 3 déc. 1759; 2 et 7 janv., 10 févr., 5, 10 et 17 mars, 9 avril et 16 juillet 1760.

² *Corresp. inéd.* — Lettres des 25 déc. 1758, 5 janv. 1759, 30 janv. 1761, et *passim aliàs*.

³ *Corresp. inéd.*, p. 20.

nombre d'arbres stipulé par écrit, Voltaire défri-chait sans façon des bouquets de bois entiers, « fai-
« sant arracher les troncs par racine, et minant le
« terrain en nombre d'endroits ¹. » Toutefois M. de
Brosses patienta d'abord, comptant sur la garantie
ultérieure que lui offrait la terre de Ferney, gage
apparent des indemnités que ces dévastations lui
donnaient droit d'exiger un jour. Mais quand il
sut que Ferney avait été acheté sous le nom de
M^{me} Denis, et qu'il n'avait d'autre recours que la
fortune toute mobilière de Voltaire, il se crut joué²,
prêta plus facilement l'oreille aux rapports alarmants
qui lui venaient du pays de Gex, et ne songea plus
qu'à prendre sans éclat, et le plus poliment qu'il se
pourrait, toutes les sûretés d'usage ³.

Mais, dès qu'il fut question d'inventaire, Voltaire
se récria, comme si on eût voulu sa ruine. Il ne
niait pas la destruction des futaies, mais il préten-
dait que le propriétaire de Tournay devait lui en
savoir gré. « J'ai tout lieu de me flatter, écrivait-il,
que vous ne me troublez pas dans les services que
je vous rends, à vous et à votre famille ⁴. » En
même temps il demandait pour lui la capitainerie des
chasses du pays de Gex, que possédait M. de Tournay,

¹ *Corresp. inéd.*, p. 75.

² Lettre du Président à son frère, M. de Tournay, du...

³ *Corresp. inéd.*, pp. 73 et suiv.

⁴ *Ibid.*, p. 80.

frère du Président ¹. La plaisanterie devenait trop forte. M. de Brosse insista sur l'inventaire avec politesse, mais avec fermeté. Voltaire alors fit de la diplomatie. Il proposa d'acheter Tournay à perpétuité ²; c'était couper court à toute discussion sur les abus de jouissance. Le Président saisit avec empressement ces ouvertures. Mais ce n'était qu'un leurre pour échapper à la reconnaissance de l'état des lieux, jusqu'à ce que le sol eût été dénaturé tout-à-fait. Après huit mois de délais, M. de Brosse jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus, et l'inventaire se fit enfin.

Le Président n'avait pas songé à punir Voltaire, mais seulement à le contenir. Ce fut en vain. Les plaintes venues de Gex se multiplièrent. Les gens d'affaires n'accusaient pas seuls. M. de Tournay, qui était souvent sur les lieux, l'Evêque de Belley lui-même, ami du Président et voisin de sa terre, sonnaient l'alarme contre le *foligot* ³; c'était le nom qu'ils donnaient à Voltaire. Une goutte d'eau fit déborder le vase.

Ici j'éprouve quelque embarras. Il n'est pas rare, en affaires, que les intérêts les plus chétifs soient

¹ *Corresp. inéd.*, p. 81.

² *Ibid.*, p. 89 et suiv.

³ L'auteur de cette histoire a ces lettres sous les yeux; elles appartiennent à M. le comte de Brosse, petit-fils du Président.

précisément ceux qui se débattent avec le plus de ténacité et le plus d'aigreur. Cette querelle en est un long exemple, et, sous ce rapport, il est moins difficile au biographe d'y répandre la clarté que l'intérêt. Qui ne sait néanmoins que, sous toutes ses faces, fussent les moins solennelles et les moins étudiées, l'homme est toujours à l'homme un curieux spectacle? Qui ne sent qu'au drame le plus mince, quand Voltaire en est le principal personnage, ne peut manquer un attrait incontestable, l'intérêt qui suit le grand homme en robe de chambre, celui qui s'attache à la nature prise sur le fait?

En 1756, deux ans avant ¹ qu'il n'entrât en pourparlers de vente avec Voltaire, le Président avait vendu à l'un de ses vassaux de Chambésy la coupe de son bois de Tourney. Ce bois était exploité quand le philosophe acheta la terre. Il va de soi qu'une coupe déjà abattue, et par conséquent mobilisée, ne pouvait faire partie de l'acquisition que Voltaire faisait du fonds. Toutefois, et pour plus de clarté, les bois abattus furent exclus de la vente de la terre par une clause expresse du contrat ². Voltaire le savait bien, lorsqu'en février 1759, deux mois après l'acquisition de Tourney, il

¹ Ce point de fait résulte également des papiers de famille de M. de Brosses.

² *Corresp. inéd. de Voltaire*, p. 44.

écrivait à M. de Brosses : « J'ajoute une autre requête, c'est de trouver bon que, pour me chauffer, je prenne quelques moules de bois sec, que le sieur Charlot Baudy ne vend point. Il est bien juste que je jouisse des choses nécessaires..... Il m'en coûtera, croyez-moi, plus de 24,000 fr. pour améliorer la terre et pour embellir le château. Je suis peut-être le seul homme en France qui en eût usé ainsi..... Cela mérite en vérité que vous *me laissiez jouir* de quelques mesures de bois de chauffage ¹. » Le Président, trouvant la demande misérable, n'y répondit point, par pudeur pour Voltaire, et le philosophe n'en reparla plus, prit le bois de Baudy, le brûla, mais refusa de le payer, disant que c'était un cadeau de M. de Brosses.

Les choses en étaient là quand survinrent « peu à peu, et dans une progression continue, les petites tracasseries, puis les défiances exprimées en forme de préterition, puis les réclamations aigre-douces, puis les plaintes réitérées des agents d'affaires sur les abus de jouissance de l'hôte de Tourney, puis les importunités causées par l'humeur perturbatrice, par la pétulance empiétante et tyrannique du nouveau châtelain, par son empressement à profiter des avantages de sa seigneurie et à en décliner les charges ². » On conçoit qu'alors le

¹ *Corresp. inéd. de Voltaire*, p. 65.

² L. Moreau, article sur la *Corr. inéd.* (*Université catholique*, novembre 1836, p. 353).

Président se trouve fort surpris qu'il lui soit porté en compte et en paiement par Charlot Baudy quatorze moules de bois vendus à M. de Voltaire. Il en témoigne tout son étonnement à ce dernier.

« Comme il pourrait paraître fort extraordinaire, lui dit-il, que je payasse le bois de la fourniture de votre maison, Baudy ajoute, pour explication, qu'ayant été vous demander le paiement de sa livraison, vous l'avez refusé en affirmant que je vous avais fait don de ce bois. Je vous demande excuse, si je vous répète un tel propos ; je suis fort éloigné de croire que vous l'avez tenu, et je n'y ajoute point la moindre foi. Je ne prends ceci que pour le discours d'un homme rustique, qui ne sait pas que l'on envoie bien à son ami et à son voisin un panier de pêches et une demi-douzaine de gélinoites, mais que, si l'on s'avisait de la galanterie de quatorze moules de bois ou de six chars de foin il le prendrait pour une absurdité contraire aux bienséances, et il le trouverait fort mauvais..... j'espère que vous voudrez bien faire incontinent payer cette bagatelle à Charlot, parce que, comme je me ferai infailliblement payer de lui, il aurait infailliblement aussi son recours contre vous, ce qui fait une affaire du genre de celles qu'un homme tel que vous ne veut point avoir ¹. »

La question était nettement posée. Mais Voltaire

¹ *Corresp. inéd. de Voltaire*, pp. 127 et suiv.

était maître passé dans l'art d'éluder une solution. Dans sa réponse, il jette un mot de persifflage en passant sur Baudy et les quatre moules de bois et se hâte de prendre à partie un Curé voisin de Ferney sur une affaire pendante au Parlement de Bourgogne ¹. Cet incident remplit toute sa lettre, pleine de verve d'ailleurs, mais assez comique dans la circonstance. Le Président ne prend pas le change. Il s'explique en magistrat sur le procès du Curé ; mais il ajoute : « Je ne vous parle plus de Charles Baudy, ni des quatre moules de bois (lisez quatorze, c'est un chiffre que vous avez omis, nous appelons cela *lapsus lingue*). J'ai peut-être même eu tort de vous en parler, car il est vrai que c'est Charles Baudy qui me doit, et que vous ne me devez rien, mais à lui, de qui je me ferai payer, et qui sans doute n'aura nulle peine à se faire aussi bien payer de vous. Si je vous en ai parlé, peut-être trop au long, ce n'a été que comme ami et voisin, en qualité d'homme qui vous aime et qui vous honore, n'ayant pu m'empêcher de vous représenter combien cette contestation allait devenir publiquement indécente, soit que vous refusassiez à un paysan le paiement de la marchandise que vous avez prise près de lui, soit que vous prétendissiez faire payer à un de vos voisins une commission que vous lui aviez donnée. Je ne pense pas qu'on ait jamais oui dire qu'on ait fait à personne

¹ *Corresp. inéd. de Voltaire*, p. 129.

un présent de quatorze moules de bois, si ce n'est à un couvent de capucins ¹. »

Ainsi pressé, Voltaire reparla d'acheter Tournay à perpétuité. N'osant toutefois reprendre lui-même ses anciennes ouvertures après son manque de foi encore flagrant, il en chargea le marquis de Ximènes, qui se trouvait alors aux Délices ². La réponse du Président au marquis ne se fit point attendre. « J'ai eu l'honneur de vous le dire, Monsieur, je ne sais ce que c'est que de rétracter ma parole, lorsque je suis sommé de la tenir. Je ne mettrai aucun changement à des conventions réciproquement arrêtées, et sur lesquelles j'ai donné et reçu des paroles si positives. Je vous envoie ci-joint la copie des articles qui furent dressés à Fernex, entre M. de Voltaire et mon homme d'affaires, écrites de la main de l'un et apostillées de la main de l'autre ³. Je les ai signées, il y a plus d'un an, infructueusement à la vérité, puisque, d'autre part, on n'avait nul dessein d'exécuter ce traité qui m'était proposé à autre fin. Que si cela n'est pas ainsi, ne parlons pas de ceci comme d'une chose qui se fera, mais comme d'une chose qui a été faite alors, au jour marqué du 1^{er} févr. 1760, et qui a, de ce jour, tout son effet. J'y avais mis ma

¹ *Corresp. inéd.*, p. 137.

² La lettre du marquis est sous les yeux de l'auteur de cette histoire.

³ *Corr. inéd. de Voltaire*, p. 100.

signature avant ce temps; elle est restée quatre ou cinq mois inutilement là-bas. Il ne tient qu'à M. de Voltaire d'y mettre la sienne, et la chose aura été faite dès ce temps-là ¹. »

Avec un homme qui répliquait si serré, il n'y avait plus à se bercer de l'espoir d'un nouveau leurre. On juge bien que la négociation de Ximènes n'eut pas d'autres suites. Jusqu'ici le Président conservait, ce semble, une attitude assez noble; la dignité de son langage est remarquable. Cependant Voltaire ne payait point Baudy; cette misérable affaire remontait à plus de deux ans; il fallait en finir. On croira sans peine que le Président n'avait point prévu l'obstination du poète : il l'écrivait plus tard, *on n'imagine point une chose aussi basse* ². Mais, après avoir fait entendre dans deux lettres consécutives la menace formelle d'une action en justice, M. de Brosses ne pouvait guère s'incliner devant la lésinerie de Voltaire, et payer le bois que le philosophe avait brûlé. Il paraît que celui-ci lui en fit la prière à *genoux*, dans une lettre qui s'est perdue. « Elle me fit tant pitié, écrit le Président, que je lui donnais ce bois tout de suite, sans Ximènes, qui de hasard se trouva chez moi en ce moment. Il me dit : Vous seriez bien fou de donner douze louis à ce

¹ La minute autographe de cette réponse est dans les archives de M. le comte de Brosses.

² *Corresp. inéd.*, p. 175.

drôle-là qui a cent mille livres de rente et qui, pour reconnaissance, dira tout haut que vous ne pouviez faire autrement ¹. » Sur ces entrefaites, le Président reçut du pays de Gex de nouvelles plaintes. « Je vois par le mémoire que vous m'avez envoyé, mandait-il, que le dégât fait à la forêt de Tournay est plus grand encore que je ne m'y attendais ². » Il perdit patience et donna ordre d'assigner Baudy, qui de son côté ne manqua pas de mettre Voltaire en cause.

Ce furent alors à Ferney d'indicibles emportements : on vient de voir les *fourberies de Scapin* ; on va assister aux fureurs d'Oreste. Voltaire, hors des gonds, dicte contre M. de Brosses un de ses libelles les plus habiles, et Dijon en est inondé. Il écrit au Premier Président en exercice, au Premier Président honoraire, au Procureur Général, à tous les membres du Parlement. Il dénonce M. de Brosses à l'Intendant des finances pour on ne sait quelle pauvreté fiscale. A propos de ces quatorze voies de bois, il menace de soulever contre lui le *Chancelier*, les *Ministres*, et tout Paris, s'il le faut ³. « Qu'il tremble, » s'écrie Voltaire ! il ne s'agit pas de le rendre ridicule ; *il s'agit de le déshonorer* ⁴. »

C'était un beau sujet de guerre !...

¹ *Corresp. inéd.*, p. 176.

² Papiers de famille cités plus haut.

³ *Corresp. inéd.*, p. 156.

⁴ *Ibid.*, p. 148.

Sans nul doute on ne s'en souviendrait plus aujourd'hui si la lettre la plus provocante que Voltaire ait jamais écrite ne lui eût attiré de la part du Président la réponse la plus verte, mais en même temps la plus supérieure qui lui ait jamais été faite, sans en excepter la fameuse lettre du grand Haller ¹.

« Souvenez-vous, Monsieur, lui répond M. de Brosses, des avis prudents que je vous ai donnés en conversation lorsqu'en me racontant les traverses de votre vie, vous ajoutâtes que vous étiez d'un caractère *naturellement insolent*. Je vous ai donné mon amitié. Une preuve que je ne l'ai pas retirée, c'est l'avertissement que je vous donne encore de ne jamais écrire dans vos moments d'aliénation d'esprit, pour n'avoir pas à rougir dans votre bon sens de ce que vous avez fait pendant le délire.

« J'ai mis mes affaires avec vous dans la règle ordinaire et commune. Je n'en suis venu là, malgré l'abus que vous faisiez du pouvoir que je vous ai laissé par le bail, qu'après que vous avez cherché à me jouer par un second marché illusoire et sans bonne foi de votre part. Quoique j'aie en main de quoi vous mener fort loin à la Table de marbre, je ne l'ai pas fait jusqu'à présent, mon dessein ayant été seulement de vous contenir...

¹ V. la *Corresp. gén.*, édit. de M. Beuchot, LVIII, n° 2781.

« Je vous aurais à coup sûr donné comme présent quelques voies de bois de chauffage, si je n'eusse cru vous insulter par une offre de cette espèce. Mais enfin, puisque vous ne les dédaignez pas, je vous les donne, et j'en tiendrai compte à Baudy, en par vous m'envoyant la déclaration suivante :

« Je soussigné, François-Marie Arouet de Vol-
 « taire, Chevalier, Seigneur de Ferney, Gentil-
 « homme ordinaire de la chambre du Roi, recon-
 « nais que M. de Brosses m'a fait présent de qua-
 « torze voies de bois, pour mon chauffage, dont je
 « le remercie. »

« A cela près, je n'ai aucune affaire avec vous. Je vous ai seulement prévenu que je me ferais infailliblement payer de Baudy, qui se ferait infailliblement payer de vous. Je l'ai fait assigner; il vous a fait assigner à son tour; voilà l'ordre et voilà tout... Nos amis communs ne peuvent s'empêcher de lever les épaules en voyant un homme si riche et si illustre se tourmenter à tel excès pour ne point payer à un paysan 280 liv. pour du bois de chauffage que ce paysan lui a fourni. Voulez-vous donc faire ici le second tome de l'histoire de M. de Gauffecourt, à qui vous ne vouliez point payer une chaise de poste que vous aviez achetée de lui? En vérité je gémiss pour l'humanité de voir un si grand génie avoir un cœur si petit, sans cesse tirailé par des misères de jalousie ou de lésine...

« Vous voyez, Monsieur, que je suis encore assez

de vos amis pour faire en marge de votre lettre une réponse longue et détaillée à ce qui n'en méritait point. Tenez-vous pour dit de ne m'écrire plus sur cette matière, ni surtout de ce ton.

« Je vous fais, Monsieur, le souhait de Perse :
Mens sana in corpore sano ¹. »

Voltaire n'était pas accoutumé à un pareil langage. Riche et poète, courtié en monarque des esprits, vain, dominateur, irascible, il bondit et pleura de rage en parcourant cette réponse. M^{me} de Saint-Julien, la même que Voltaire avait baptisée du joli nom de *papillon-philosophe*, fut témoin de cette scène ; cinquante ans après, en racontant la fureur et les larmes du grand homme, elle avait peine encore à s'expliquer tant d'arrogance et tant de faiblesse. Un oncle de M^{me} de Brosses, M. de Fargès, depuis Conseiller d'Etat, était alors à Fernel. Il eut compassion de l'état où il voyait Voltaire, et écrivit au Président pour le presser de lui *jeter ce tas de bûches à la tête*, et d'éteindre le procès ². De son côté, le Président de Ruffey mandait à Voltaire ³ : « L'enchanteur qui écrit votre vie apprendra-t-il à la postérité que vous avez plaidé pour « des moules de bois ? » En même temps, M. de Ruffey proposait à M^{me} Denis de payer secrètement

¹ *Corresp. inéd. de Voltaire*, pp. 156 et suiv.

² *Ibid.*, p. 175.

³ *Ibid.*, p. 168.

la somme en litige. Mais elle eut peur de son oncle , qui lui dicta un refus ¹. La plume à la main, Voltaire retrouvait toute son assurance, et toute conciliation semblait désespérée quand M. de Brosses offrit à M. de Fargès de passer la somme en compte à Baudy, à condition que Voltaire en remettrait le montant au curé de Tourney, et le procès fut ainsi terminé au profit des pauvres ².

Mais la blessure n'était pas cicatrisée ; et, comme on l'a dit spirituellement, pour Voltaire, avoir payé au curé, c'était payer double ³. Aussi, dans sa correspondance, ne perd-il pas une occasion de décocher un trait contre le Président. Quand l'épigramme s'émousse, la calomnie lui vient en aide. De loin en loin toutefois, on s'écrit encore des lettres douces. La conversation reprend même un tour à demi-littéraire. Mais Voltaire va étêtant les arbres de Tourney, et au milieu des plaintes du propriétaire reparaît la robe du Président. L'usufruitier se défend avec plus ou moins de douceur ; mais sous le velours, la griffe se laisse fort bien voir. Le roi des beaux-esprits n'oubliera pas, dans l'occasion, que le Président est un de ses sujets ⁴.

¹ *Corresp. inéd.*, p. 169.

² *Ibid.*, p. 181.

³ Le mot est du traducteur de Pellico, M. Ant. de Latour (*Journal de Paris*, 25 avril 1836).

⁴ Tout cet alinéa est emprunté à M. de Latour, article cité.

L'occasion s'offrit en 1766. Un confrère de M. de Brosses, à l'Académie des Belles-Lettres, Hardion, nous l'avons dit, laissait une place vacante à l'Académie française. Le succès tout récent du *Méchanisme du langage* semblait en désigner l'auteur aux honneurs du double fauteuil. Il se mit sur les rangs; mais Thomas lui fut opposé. Le Président sentit qu'ayant Voltaire et le parti encyclopédiste contre lui, il ne pouvait l'emporter sur le panégyriste de Descartes et du Dauphin. Il renonça donc à la candidature. Thomas fut nommé et lui en fit les remerciements les plus vifs. Pour son compétiteur, s'être aussi noblement retiré, c'était presque s'être assuré le prochain fauteuil.

Toutefois il n'avait été que légèrement question de lui en concurrence avec Condillac, S. Lambert et Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, lorsqu'en 1770, trois places vaquèrent à la fois : celles de Moncrif, du Président Hénaut et de l'abbé Alary.

Le Président de Brosses demanda la seconde. Ses titres étaient évidents. Quatre publications importantes¹, de remarquables fragments d'une grande et belle histoire (celle du VII^e siècle de Rome), imprimés dans le Recueil de l'Académie des Inscryp-

¹ Les *Lettres sur Herculée*, les *Terres australes*, le traité du *Culte des Fétiches*, enfin le *Méchanisme du Langage*.

tions, ses lettres sur l'Italie, inédites, mais fort connues¹, enfin la dignité même dont il était revêtu, ses qualités d'homme du monde et ses relations le désignaient à l'envi pour succéder à un ancien magistrat, répandu dans la meilleure compagnie, et membre comme lui de l'Académie des Belles-Lettres.

Mais rien ne ressemble plus à une élection politique qu'une élection littéraire : ceux qui ont lu l'histoire et qui connaissent les hommes savent très-bien que ce ne peut être que par exception que le régime électif appelle le plus digne. L'Académie française, qui dans notre âge tout politique est envahie par les hommes politiques, l'était à cette époque toute *philosophique* par les hommes qui s'étaient arrogé le monopole du *philosophisme*. Or la morgue de la secte encyclopédiste, son génie empiétant, dominateur, exclusif, commençait à déplaire à la Cour; l'élection aux trois places vacantes fut comme un duel entre les amis de la secte et ses adversaires. L'Académie se trouva donc tout d'abord partagée en deux partis : celui de la Cour et celui de la coterie philosophiste. Par une boutade de grand seigneur, le maréchal de Richelieu, doyen de la Compagnie, se mit à la tête du premier; d'Alembert était l'ame du second. Deux fractions, dont le concours ou l'opposition pouvaient décider la vic-

¹ Lalande, entr'autres, en avait inséré de longs et nombreux passages dans son *Voyage en Italie*, publié en 1768.

toire, se tenaient sur le second plan : les membres qui appartenaient à l'Académie des Sciences, et dont Buffon était le chef ; ceux de l'Académie des Inscriptions, qui suivaient l'impulsion de Foncemagne ¹.

Les chances du Président paraissaient immanquables. Le parti de la Cour inclina pour lui tout d'abord : il connaissait Richelieu, les ducs de Saint-Aignan et de Nivernais, le marquis de Paulmy, le comte de Bissy, d'autres seigneurs encore ; sur le banc des Evêques, Montazet, Archevêque de Lyon, le moins vulnérable des prélats-académiciens, était le plus chaud de ses patrons. Son ami Buffon le *proposait en premier ordre, avec toute la force de son éloquence*. Foncemagne, qui faisait, ainsi que Châteaubrun et Mairan, partie de la petite Cour du Palais royal, où de Brosses était admis par suite de son premier mariage, semblait lui être acquis depuis longtemps. Les Encyclopédistes eux-mêmes ne devaient pas le repousser avec trop de vivacité ; car le Président avait été quelque temps leur collaborateur, et Thomas, qui votait avec eux, ne pouvait guères lui refuser son suffrage. Des femmes aimables et spirituelles, M^{lle} de Lubert, que Voltaire avait nommée *Muse et Grâce*, la Présidente de Meynières, traducteur de l'histoire de Hume, M^{me} Dupin, fille du fameux Samuel Bernard, le banquier juif de

¹ Lettres inédites faisant partie des papiers de famille de M. le comte de Brosses. — *Corresp.* de Grimm.

Louis XIV, dont nous avons parlé dans le chapitre qui précède, lui prêtaient l'appui de leur influence. Tout échoua néanmoins au moment le plus imprévu ¹.

L'opposition de Voltaire entraînait naturellement celle de d'Alembert et de Grimm, et partant l'inimitié de deux salons puissants, ceux de M^{lle} de Lespinasse et de Madame d'Epinaÿ. On savait que Foncemagne tenait pardessus tout à faire passer Gaillard, membre aussi de l'Académie des Belles-Lettres, lequel ne se recommandait encore, alors, que par son *Histoire de François I^{er}*. D'Alembert appuya hautement cette candidature, non comme *délicieuse*, mais comme *passable* (ce sont ses termes) ², et Voltaire s'était hâté de la prôner à son tour dans ses lettres au Maréchal doyen ³. En même temps, Duclos, secrétaire de l'Académie, sans liaison ostensible avec les encyclopédistes, mais au fond un de leurs alliés les plus actifs, et en possession de décider en quelque sorte des nominations, faisait grand bruit du devoir de la résidence académique, dont les Evêques seuls, disait-il, pouvaient être dispensés ⁴ : c'était donner l'exclusion au Président, retenu à Dijon par les obligations de sa charge. Richelieu s'effraya de l'objection, et porta haute-

¹ Papiers de famille de M. le comte de Brosses.

² Lettre à Voltaire, 12 décembre 1770.

³ Lettre du 26 nov. 1770.

⁴ Papiers de famille de M. de Brosses.

ment au fauteuil de Moncrif, homme de cour plus qu'homme de lettres, un courtisan sans le moindre titre littéraire, Roquelaure, évêque de Senlis, premier aumônier du Roi. Le courtisan fut nommé ¹.

C'était à la fois un tort et une faute. Les places se trouvaient réduites à deux, et les chances décroissaient dès-lors sans que les obstacles fussent en rien amoindris. Gaillard se représentait, plus fort que jamais. Les concurrents s'étaient multipliés : Laharpe, armé de *Warwick*, de *Mélanie*, et d'une traduction de Suétone toute récente ; Delille et ses *Géorgiques* ; Collé, avec ses comédies et ses chansons. Le comte de Tressan était accouru du fond de la Lorraine, et le Président venait d'arriver de Montfalcon. Mais Voltaire ne s'oubliait pas. Il poussait à la fois Laharpe, Delille, Marin, qu'un pamphlet de Beaumarchais a sauvé de l'oubli pour le vouer au ridicule. A défaut de l'un d'eux, il insinuait le nom de Malesherbes, que ses opinions rendaient cher aux incroyants et dont les remontrances de la Cour des aides avaient fait le magistrat le plus populaire de France.

C'est toute une comédie que la correspondance de Ferney à cette époque, surtout avec d'Alembert. Voltaire paraît constamment suggérer les expédients qu'il adopte. On sent que, pour entraîner la

¹ Le 10 janvier 1771. M. de Roquelaure est mort Doyen de l'Académie le 24 avril 1818.

petite tribu encyclopédiste, le disciple avait besoin de l'autorité du patriarche.

Ministre habile, *Bertrand* se fait ordonner par son maître ce qu'il veut faire. Ainsi, quand d'Alembert écrit : « Je ne vois que deux moyens, prendre l'abbé Delille, ou décider quelqu'un de la Cour à se présenter ¹, » Voltaire ne manque pas de répliquer : « La seule ressource est Delille ; si vous ne le prenez pas, ne pourriez-vous avoir quelque espèce de grand seigneur ? ² »

La tactique était adroite, et la manœuvre indiquée par d'Alembert eut un plein succès. Le prince de Beauvau se mit sur les rangs : capitaine des gardes de Louis XV, c'était l'homme le plus considéré de la Cour. Converti dès long-temps aux opinions nouvelles, il n'en vivait pas moins dans la société particulière de Foncemagne, qui leur était hostile ; et sa candidature eut pour résultat immédiat de diviser les voix de *la Chambre haute*, en réunissant tous les suffrages *des Communes*. On s'étonna d'entendre Madame du Deffand et M^{lle} de Lespinasse le prôner à l'envi. Richelieu lui-même, qu'une velléité d'un moment avait séparé de ses anciens protégés les *philosophes*, regagné par les cajoleries de Voltaire et par le besoin de concilier aux coups d'état de 1771 l'appui de cette voix re-

¹ Lettre du 12 déc. 1770.

² Lettre du 19 déc.

doutée, parut abandonner le candidat parlementaire pour Gaillard, et peut-être pour un second candidat homme de Cour ¹.

Toutefois le Président tenait bon encore lorsqu'une démarche dont l'idée était bien entièrement de Voltaire vint lui ôter tout espoir.

Dès les premiers jours de la lutte électorale, l'homme de Ferney avait écrit à d'Alembert :

« On dit que le Président de Brosses se présente. Je sais qu'outre les *Fétiches* et les *Terres australes*, il a fait un livre sur les langues, dans lequel ce qu'il a pillé est assez bon et ce qui est de lui est détestable. Je lui ai d'ailleurs envoyé une consultation de neuf avocats, qui tous concluaient que je pouvais l'arguer de dol à son propre Parlement. Il a eu un procédé bien vilain avec moi, et j'ai encore la lettre dans laquelle il m'écrit en mots couverts que, si je le poursuis, il pourra me dénoncer comme auteur d'ouvrages suspects, que je n'ai certainement point faits. Je puis produire ces belles choses à l'Académie, et je ne crois pas qu'un tel homme vous convienne ². »

¹ « Je crois notre doyen converti, et j'espère, etc. » V. CORR. GÉN., édit. Beuchot, lettres 6056, 6064, 6074, 6078, 6086. — « C'est, dit-on, votre ami, le Maréchal-Doyen, qui presse le Prince de Beauvau de se présenter (lettre de l'Ev. de Belley à M. de Brosses, du 24 décembre 1770). »

² Lettre du 10 déc. 1770.

Il y avait neuf ans et plus que, dans la tragédie des quatorze moules de bois, Voltaire s'était écrié : « Qu'il tremble ! Il ne s'agit pas seulement de le rendre ridicule ; il s'agit de le déshonorer ¹. » Il tenait parole. La consultation de neuf avocats était une calomnie ; la lettre *en mots couverts* en était une autre. Voltaire ne produisit jamais *ces belles choses* à l'Académie. Mais il en écrivit à Duclos ², à Thomas ³, au duc de Nivernais ⁴, à Voisenon ⁴, à Foncemagne, à d'Argental ⁵ (que cet académicien voyait tous les jours). Il est vrai qu'il mandait à d'Alembert : « Tâchez que MM. Duclos, Thomas, Marmon-
« tel, Saurin, Voisenon gardent le secret ⁶. » Mais bientôt il *passa le Rubicon* et déclara ⁷ qu'il sera *forcé de renoncer à sa place si on en donne une au Président, son ennemi.*

Un des condisciples du poète, Legouz de Gerland,

¹ Lettre au P. de Ruffey, du 7 oct. 1761, publiée pour la première fois dans la *Corr. inéd. de Voltaire*, 1836.

² Lettre du 24 déc. 1770, n° 6040 de l'édit. Beuchot.

³ V. la lettre à d'Alembert, du 21 déc., édit. Beuchot, n° 6034.

⁴ V. la lettre de d'Alembert à Voltaire, édit. Beuchot, n° 6035. — Voisenon semblait favorable au Président.

⁵ Lettres du 19 déc. 1770 et du 6 févr. 1771.

⁶ Lettre du 21 déc. 1770.

⁷ Lettre du 28 déc., à d'Alembert.

avait écrit à Ferney, à la prière de Sainte-Palaye, pour en appeler à la pudeur du philosophe. Voltaire se fait de cette démarche même un moyen diffamatoire; dans sa réponse, il redouble d'insinuations et de fausses réticences ¹.

Puis, se retournant vers le Maréchal de Richelieu :

« Je suis obligé d'importuner mon héros pour des bagatelles académiques..... Mais on me mande que vous voulez avoir pour confrère un Président de Bourgogne nommé de Brosses. Je vous demande en grâce, Monseigneur, de ne me le donner que pour successeur. Il n'attendra pas long-temps, et vous me feriez mourir de chagrin plutôt qu'il ne faut, si vous protégez cet homme. Daignez seulement jeter les yeux sur la copie de la lettre que j'ai écrite sur cette petite affaire, etc. ² »

Et il lui envoie une copie plus ou moins altérée et envenimée de sa réponse à Legouz de Gerland.

Ce n'est pas tout. Il décoche trois lettres encore au Maréchal avant l'élection ³. Il écrit à d'Argental : « Parlez fortement à Foncemagne, Sainte-Palaye, « Mairan ⁴. » Le 18 février, il remercie Richelieu

¹ Lettre du 2 janv. 1771, n° 6051 de M. Beuchot.

² Lettre du 9 janv. 1771.

³ V. nos 6064, 6074, 6078 de M. Beuchot.

⁴ Lettre du 6 févr. 1771.

d'avoir favorisé Gaillard, ce qui ne l'empêche pas de mander, huit jours après, à M. de Ruffey :

« On a persuadé à M. de Brosses que je m'étais opposé à son élection, parce que j'avais écrit plusieurs lettres en faveur de M. Gaillard. Mais je le prie de considérer que j'avais écrit ces lettres long-temps avant que j'eusse appris que M. de Brosses voulait être notre confrère. Il nous fera certainement bien de l'honneur à la première occasion ¹ : *multæ sunt mansiones in domo patris mei.* »

Et, le 2 mars, apprenant la mort de Mairan, il se hâte de dire à d'Alembert :

« Voilà donc une quatrième place vacante. Donnez-la à qui vous voudrez; pourvu que ce ne soit pas au Président de Brosses, je suis content. ² »

On voudrait ne pas qualifier une telle conduite; mais la conscience publique a ses droits, et l'historien se doit à lui-même de proclamer que si, après la bassesse de la vengeance et celle de la calomnie, il est quelque chose de plus vil encore, c'est sans contredit la lâcheté qui désavoue à la fois les blessures qu'elle a faites et celles qu'elle médite.

Pour apprécier au reste la portée de l'acte par lequel Voltaire déclarait incompatible la présence du Président et la sienne propre au sein de l'Académie Française, il faut savoir qu'un des statuts de

¹ *Correspond. inéd. de Voltaire*, 1836, p. 224.

² V. n° 6101 de M. Beuchot.

cette Compagnie permettait à chacun de ses membres de donner l'exclusion à un candidat en se plaignant d'avoir été par lui personnellement offensé ¹. Ce règlement était en désuétude, et d'ailleurs, pour l'invoquer péremptoirement, il fallait certes une offense plus précise et mieux caractérisée que l'imputation venue de Ferney. Mais le coup n'en était pas moins porté sans doute, et, de ce moment, non seulement toutes les voix de la secte encyclopédiste étaient à jamais aliénées du Président, mais les voix neutres se trouvaient au moins ébranlées.

Le Président toutefois ne s'abandonna pas lui-même. « Nous jouerons, puisque j'ai tiré pour jouer, » écrivait-il, *avec espérance de perdre*. J'ai déclaré « que je ne reculerais pas, surtout calomnié par un « vil coquin ². » Lorsqu'il parlait ainsi, l'avocat général Séguier, dont le suffrage lui était assuré, venait d'être exilé; Mairan, non moins zélé pour lui, se trouvait hors d'état d'aller à l'Académie. Foncemagne hésitait entre le Président et Gaillard dont il s'était fait le parrain académique. Le Cardinal de Luynes tournait ouvertement à Gaillard et au Prince de Beauvau. Loménie de Brienne, Archevêque de Toulouse, et le Prince Louis de Rohan, coadjuteur de Strasbourg, appartenaient à la secte, malgré leur robe, comme le duc de Nivernais, en

¹ Lettre de l'Evêque de Belley au P. de Bosses (inéd.).

² Papiers de famille déjà cités.

dépit de son rang ¹. Pour comble de disgraces, le jour de l'élection, 7 février 1771, Buffon était dangereusement malade ², et le Président se trouvait réduit à l'appui de l'Archevêque de Lyon, du comte de Bissy, malgré ses liens encyclopédiques, et de son vieil ami Sainte-Palaye, plus sourd et surtout plus tombé que le Maréchal doyen lui-même ³. Gaillard et le Prince de Beauvau furent élus.

Mairan mourut quelques jours après ⁴. Mais l'objection de la non-résidence subsistait. L'Archevêque de Lyon eut bien quelque velléité de la faire lever à Versailles. Le Roi aurait fait savoir à l'Académie qu'il dispensait le Président de l'obligation de résider. Mais on sent que Louis XV avait alors d'autres pensées en tête que d'intervenir à l'Académie en faveur d'un parlementaire. L'idée de M. de Montazet n'eut pas de suite, et l'abbé Arnaud fut le successeur de Mairan. Ainsi, bien que Buffon n'eût été que juste, en disant qu'aucun des compétiteurs du Président ne se recommandait par un mérite académique aussi constaté, le mauvais vouloir de Voltaire ferma les portes de l'Académie à son ennemi; et, comme il l'avait promis à son maître, d'Alembert put se

¹ Corresp. de Grimm, mai 1771.

² Pap. de fam. — Mém. de Bachaumont, à la date du 16 févr.

³ Pap. de famille.

⁴ Le 20 févr. 1771.

vanter d'avoir réussi à l'écarter et même à le dégoûter pour toujours ¹.

Quatre ans plus tard, M. de Brosses était Premier Président du Parlement de Bourgogne, et, dans une lettre qui n'obtint pas de réponse, Voltaire lui écrivait qu'il n'avait d'autre intérêt que de mourir dans ses bonnes grâces ². Mais nous touchons ici une série d'événements qui veulent être repris de plus haut.

¹ Lettre du 21 déc. 1770.

² *Corresp. inéd.*, 1836, p. 229. — Voir l'éclaircissement N à la fin du volume.

VI.

AFFAIRES DE PARLEMENT.

Revue intérieure du Parlement de Dijon. — Société parlementaire.
— Crise du refus de Sacrements. — Schisme parlementaire de
Besançon. — Affaire Varenne.

1746 — 1763.

Nous avons laissé le Parlement de Bourgogne à l'aurore de la première présidence de M. de la Marche, paisible et uni sous un chef opulent, estimé, aimé, d'un esprit plein de grâce, et, ce qui

était dès-lors la suprême auréole d'une existence de province, ayant *les meilleures et les plus grandes connaissances de Paris*.

Dans le présent et dans le passé, bien peu de Compagnies supérieures pouvaient s'égaliser à celle-ci. La seconde du Royaume par l'ancienneté ¹, bien qu'elle ne fût que la cinquième dans l'ordre des érections royales, elle avait eu l'insigne honneur de donner à la France deux chanceliers ², au Parlement de Paris un Procureur Général célèbre ³, des chefs vénérés à nombre d'autres Parlements ⁴. D'habiles négociateurs, le Président Jeannin, par exemple, des noms éminents dans la magistrature, les Montholon, les Joly de Fleury, étaient sortis de son sein.

A l'époque où nous sommes arrivés, elle pouvait

¹ Les *jours généraux de Bourgogne* existaient régulièrement dès le XIII^e siècle.

² Renault de Corbie sous Charles VI, et Guy de Rochefort sous Charles VIII.

³ Jean de la Guesle, qui perça Jacques Clément de son épée, après l'assassinat de Henry III.

⁴ Antoine de S. Anthost, à Rouen, (1562); Antoine et Claude Bretagne, à Metz (1632 et 1638); Pierre Legoux de la Berchère, à Grenoble (1644-1653), auxquels on peut ajouter Chasseneuz, à Aix, (1532), et MM. Cœurderoy à Nancy, Fyot de Neuilly, et de Grosbois (le père et le fils) à Besançon, sous Louis XV et sous Louis XVI.

montrer avec un juste orgueil sur le banc des Présidents M. Perreney de Grosbois, magistrat des plus accomplis, a dit Bannelier, qui aient été dans le Parlement; le Président de Brosses; M. Legouz de S. Seine, depuis, le dernier de nos Premiers Présidents, l'esprit le plus juste et le caractère le plus modéré de sa Compagnie; le Président de Bosjan, fils et successeur de M. de la Marche, caractère de plus de saillies que de suite, ayant le tort assez grave de transporter le salon à l'audience et de faire asseoir l'épigramme sur les fleurs de lys, mais singulièrement vif à saisir le nœud des affaires comme à le trancher avec l'impartialité la moins suspecte, au reste « d'un esprit infini et très-orné, joint à un goût délicat et tout-à-fait exquis, d'une grande justesse de pensées relevée par une pureté d'élocution, une force et une propriété dans les termes, une grâce particulière dans son éloquence, dans son débit, et jusque dans le son de sa voix ¹; » le Président de Layé, *qui depuis* ²,..... mais alors homme d'une certaine âpreté d'opposition et de naturel, d'une application assez soutenue et d'une capacité incontestée; enfin le Président Loppin de Montmort, le fidèle compagnon de voyage du Président de Brosses en Italie, géomètre comme Fermat, plein de ressources et d'originalité dans

¹ Les phrases guillemetées sont du P. de Brosses.

² En 1772, M. de Layé présida le Parlement Maupeou.

l'esprit, tel en un mot qu'il eût été remarqué partout ailleurs qu'à Dijon.

Au banc des Conseillers, nous reconnaissons MM. Cortois, de Maletête, de Migieu, de Fontette et de Clugny, déjà signalés dans cette histoire. A leurs côtés est assis M. Lebault, l'un des nombreux correspondants de Voltaire, « également propre aux affaires et à la société *dans laquelle il mettait la plus grande douceur*, habile à se rendre maître des faits les plus compliqués, des moyens les plus variés, des autorités les plus multipliées, à dépouiller les matières les plus sèches de leur aridité, animant son discours par un organe sonore et agréable, et sachant donner au rapport des faits un air d'intérêt, une tournure neuve qui piquait la curiosité, attachait l'attention ¹. » Nommerons-nous MM. Filsjean de Talmay et de Joncy, deux lumières de la grand'chambre, M. de Vellemont, fils du Président de Grosbois, et M. de Cœurderoy, appelés tout-à-l'heure à diriger, l'un le Parlement de Besançon en des conjonctures plus que délicates, l'autre la Cour souveraine de Nancy? Certes ce n'était point une Compagnie ordinaire que celle où siégeaient à la fois six futurs Premiers Présidents et un futur Ministre des finances, et qui comptait en outre des Conseillers tels que MM. de Maletête, de Fontette et Lebault.

¹ Les phrases guillemetées sont du P. de Brosses.

M. de Fontette surtout, en qui nous n'avons loué encore que l'homme de lettres et l'homme du monde, M. de Fontette, « d'un caractère actif, d'un esprit « prompt, ardent et précis, bon jurisconsulte, « méthodique, assidu, expéditif dans son travail, « né avec le goût et le talent des affaires, savait se « faire de ses occupations une espèce de plaisir. « Prompt à démêler le point de la difficulté, à « l'exposer avec netteté, à le décider avec justesse, « s'il ne cédait pas sans peine à l'avis d'autrui, « s'il aimait à faire prévaloir le sien, c'est qu'il s'en « était profondément pénétré d'avance. Il mettait « plus de chaleur encore à prendre en mains les « intérêts de sa Compagnie. Son empressement à « la servir était extrême. Presque toujours choisi à « cet effet par la grande confiance que lui méritaient ses lumières, il réussit plus d'une fois en des « occasions majeures, sachant s'aviser des expédients et conduire les ressorts, mêler l'adresse à « la patience, et diriger sa marche sans la mettre « à découvert. »

Le lecteur sait déjà combien la plupart de ces magistrats étaient lettrés. Le Premier Président de la Marche, dont Voltaire ne se lasse pas de louer le goût dans ses lettres à d'Argental, a laissé de nombreux manuscrits, entr'autres (on l'a vu) une réfutation d'*Emile*. Il avait eu part, dit-on, au *Fat puni*, qui a fait la réputation de Pont-de-Veyle, et aux autres pièces de théâtre de son ami. Son fils, le

Président de Bosjan , publia en 1752 les *Mémoires de Berval* , petit volume où le ton de la meilleure compagnie rehausse une facilité charmante , qui fait souvenir des bons romans de l'abbé Prévost. Les Conseillers de Maletête , de Migieu , de Chamblanc , Lebault , le Procureur Général de Quintin , l'Avocat Général Loppin de Gemeaux , et plus tard Guyton de Morveau étaient des hommes pleins de littérature. MM. de Brosses et de Fontette n'ont pas besoin de mon témoignage.

Le soir , toute cette élite du Parlement se retrouvait dans les salons de l'hôtel de la Marche , et là aussi se rencontraient bien des femmes aimables : la marquise de Paulmy , mère de la duchesse de Luxembourg ; M^{me} de Brosses-Crévecœur , simple , vraie , pleine de candeur et de bienfaisance , adorée dans son intérieur , chérie dans la société ; madame Lebault , dont la voix admirée , si connue des échos de Montmusard , essayait encore , non sans quelque charme , au commencement de ce siècle , des airs de Rameau , son premier maître de clavecin ; mesdames Cortois , de Ruffey , de Vellemont , de Bourbonne , dont nous ne recommencerons pas le portrait ; la jolie madame de Sassenay , fille du Garde des Sceaux Feydeau de Brou , et la Baronne de Clugny , belle-sœur du futur Contrôleur Général , dont les longs cheveux avaient laissé un si merveilleux souvenir à madame de Geuljis (*Mém.* III , 12). Malheureusement nulle tradition de société n'autorise à glisser

ici le nom très dijonnais de madame de Marron, dont l'astronome Lalaude a loué les tragédies et dont l'auteur de *Mérope*, toujours flatteur, disait : *je n'ai jamais rien vu, en femme, de plus extraordinaire*, ni le nom moins pur de la trop célèbre Zéphyrine du chevalier de Bonnard. Mais, quelques années plus tard, la Lindane de l'*Écossaise*, l'héroïne des *Vous et des Tu*, l'un des chefs-d'œuvre de Voltaire, fit plus d'une fois à Dijon les honneurs du salon de son neveu, le marquis de la Tour du Pin Gouvernet, Commandant supérieur de la Bourgogne de 1766 à 1789.

Nous aurions bien des noms encore à inscrire sur cette liste aimable, mais il faut savoir s'arrêter. Comment omettre toutefois le nouvel Intendant, Joly de Fleury, fils du fameux Procureur-Général du Parlement de Paris, et plus tard successeur de Necker au Contrôle Général des Finances, et le Conseiller Jehannin de Chamblanc, qui gâtait beaucoup d'esprit et de connaissances par une affectation de bizarrerie long-temps chère aux conteurs d'anecdotes, mais qui n'est plus guère connu que par le mot si piquant et si vrai du Président de Brosses : *Mon cher Chamblanc, tu veux être singulier, et tu n'es que ridicule?*

Telle était, à Dijon, la société parlementaire durant la longue et sotte querelle des billets de confession, où le jansénisme convulsionnaire acheva de tuer son crédit. L'effervescence que le Parlement de

Paris avait réussi à exciter et à entretenir dans quelques paroisses de cette capitale s'étant comme résumée en 1757 par l'absurde attentat de Damiens, la réprobation soudaine, électrique, universelle, qu'a toujours soulevée en France tout ce qui ressemble à l'assassinat, ne contribua pas peu à refroidir l'opinion publique sur le fond même de tous ces débats. Avec un peu d'habileté, l'Archevêque de Paris, Beaumont, aurait pacifié son diocèse. Mais son inflexibilité naturelle, aigrie par les taquineries de ses adversaires, ne sut pas toujours tirer tout le parti possible de leurs fautes, et il ignora trop que, dans les temps de passion et de lutte, ce n'est pas assez d'avoir pour soi le droit et la vertu.

Dans la plus grande chaleur de ces hostilités, nous retrouvons le *Président de Brosses* tel qu'il était en 1739, parlementaire modéré, appréciant les torts des deux partis, naturellement prévenu en faveur de la robe, mais ayant assez de relations avec la coterie encyclopédiste pour pressentir la décadence inéluctable du jansénisme, lié avec l'évêque d'Auxerre, Caylus, *le plus plaisant chef de parti rigide qu'on puisse se figurer*, mais bien plus étroitement l'ami de l'évêque de Belley, Cortois, qui lui écrivait des lettres d'une si intarissable ironie en voyant « l'auguste sénat de Paris pendre d'une main et administrer l'Eucharistie de l'autre. » Le coup d'œil vif et sûr du *Président* lui disait assez que le Parlement s'était établi sur un mau-

vais terrain ; car, ainsi qu'il l'écrivait plus tard à Voltaire, il ne savait trop *ce qu'on peut faire à un confesseur qui ne trouve pas sa pénitente en état d'être absoute*. Il se tint donc à peu près à l'écart durant cette nouvelle crise, et l'on peut croire que cette espèce de neutralité ne contribua pas peu à l'attitude calme que sut garder alors le Parlement de Bourgogne, dont le ressort était médiocrement agité d'ailleurs par le retentissement des criaileries parisiennes.

Jamais en effet le Président n'avait tenu autant de place dans sa Compagnie. Après avoir eu quelque velléité de prétendre à l'ambassade de Venise, lorsque son ami, M. de Neuilly, avait celle de Gênes, il avait accepté la présidence de la grand'chambre, bien que son rang d'ancienneté ne l'appelât qu'aux Enquêtes, et de ce moment il porta tout le poids du Parlement. En effet, le Premier Président de la Marche, perdu de vapeurs, s'était retiré dès 1756 dans sa magnifique terre près de Châlon-sur-Saône, cette *petite ville indulgente, bien-disante et bienfaisante*, qu'il aimait tant, laissant la survivance de sa charge à son fils, c'est-à-dire à un magistrat de trente ans, jeune d'esprit et de caractère, et qui préférerait de beaucoup le séjour de Paris à la ponctualité du service judiciaire en province.

Je ne sais si l'on a de nos jours une idée bien précise de ce qu'était la présidence de la grand'chambre du Parlement de Dijon. Six audiences par semaine,

et le plus ordinairement deux audiences par jour , parfois même , à l'issue de l'audience de relevée , à sept heures du soir , une assemblée de commissaires qui se prolongeait assez avant dans la nuit , la lecture des mémoires , les visites des plaideurs , la correspondance officielle avec le Chancelier et les Ministres , les relations nécessaires avec l'Intendant et le Commandant militaire de la Province , la préparation des assemblées générales des Chambres , où s'agitaient des questions législatives , financières , administratives , d'une importance souvent capitale , enfin les soins de la représentation , communément abandonnés aux femmes par l'impuissance matérielle de suffire à tant de préoccupations à la fois , voilà quelle était la tâche quotidienne du Président de Broesses. Aussi , de 1756 à 1760 , ne produisit-il que son traité *des Fétiches* ; encore travaillait-il à l'audience , emportant au Palais des livres de littérature , dont il faisait en quelque sorte le dépouillement à travers les superfluités interminables des plaidoiries , sans rien perdre de ce qui importait véritablement à la décision du procès.

C'était probablement aussi au Palais qu'il s'occupait souvent de sa correspondance si variée , écrivant sur le Rhin au comte de Lutzelbourg , Lieutenant-général des plus distingués , devenu son beau-père ; à M. de Neuilly , à Gênes ; à Lisbonne , au comte de Merle , son cousin , ambassadeur de France auprès de Pombal ; puis entretenant un peu plus

tard des relations épistolaires suivies avec les principaux parlementaires du Royaume, avec Monclar à Aix, le Président d'Ornacieux à Grenoble, l'Avocat-Général de Châteaugiron à Rennes, MM. de Vandeuil, Lefèvre d'Amécourt, et le Président de Meynières à Paris, M. de Caussade à Toulouse, et les Présidents de Gasc et de Verthamont à Bordeaux. On n'aura pas de peine à croire que c'était l'homme de Dijon le mieux informé. Il savait les nouvelles de l'armée par son beau-père, celles du clergé par l'évêque de Belley, membre ou confident de la plupart des Commissions ecclésiastiques de l'époque; celles du théâtre, qui fut la religion des salons de ce siècle, par le marquis de Thibouville, bien connu des lecteurs de la *Correspondance générale* de Voltaire; celles des Parlements par les magistrats qu'on vient de nommer, et par MM. de Polisy et de Fargès, oncles de madame de Brosses, tous deux Maîtres des requêtes.

Des relations aussi étendues, une parenté éloignée, mais reconnue, avec le Chancelier de Lamignon et Malesherbes, son fils, quelque liaison avec Molé, Premier Président du Parlement de Paris, une alliance assez proche avec le Contrôleur Général Moras, une sorte d'intimité avec l'Intendant Joly de Fleury, rehaussaient encore la consistance personnelle du Président de Brosses, et lui faisaient en Bourgogne une position digne d'envie. M. de Neuilly lui avait prêté son château, presque aux

portées de Dijon ; le Président en avait fait son Van-toux ¹. Mais les frais de représentation que lui imposait l'intérim de la première présidence ne laissaient pas de peser à une fortune comme la sienne. Il se lassa bientôt d'avoir les charges de ces hautes fonctions, sans en recueillir les avantages. Du jour où la survivance de M. de la Marche avait été assurée à son fils, nulle expectative d'avancement, comme on dit aujourd'hui, ne s'offrait à Dijon dans le Parlement ; de ce côté, la carrière était fermée. La première place du Parlement de Besançon devint alors vacante. Dès 1750, aux derniers jours du Chancelier Daguesseau, il avait été question du Président de Brosse pour cette charge. Il la sollicita de nouveau en 1757. Mais on lui préféra Bourgeois de Boynes, homme nouveau, fils d'un commis de Law, vendu à la Cour, et qui avait fait ses preuves de servilité en acceptant l'emploi de Procureur Général à la Chambre royale, par laquelle on essaya de remplacer le Parlement de Paris en 1753 et 1754.

Ici commence l'un des plus curieux épisodes de l'histoire des Parlements au XVIII^e siècle ². De Boynes

¹ Maison de plaisance léguée aux Premiers Présidents de Bourgogne par M. de Berbisey.

² On a consulté sur le schisme parlementaire de Franche-Comté un recueil clandestinement imprimé en 1762 : *Recueil de Pièces servant à l'histoire du Parlement séant à Besançon pour les années 1758, 1759, 1760, 1761.* — In-12 de 786 pages.

passait pour le premier légiste du Royaume : ame vulgaire d'ailleurs, homme d'habitudes assez peu nobles, de mœurs fort libres, mais rompu aux affaires, surtout au contentieux, et d'un travail infatigable. Le Ministère, dont le Maréchal de Belle-Isle était l'ame, imagina de se servir de lui pour une expérience qui n'aurait dû être tentée qu'en pays conquis. Il s'agissait de concentrer dans les mêmes mains la suprématie administrative et la haute direction de la justice, la charge d'Intendant et celle de Premier Président ; en d'autres termes, le double devoir de diriger la discussion des édits bursaux comme d'en surveiller l'exécution, et la mission très-différente de les faire exécuter sans contrôle ¹. Incapable de reculer devant un surcroît de travail comme devant un excès de complaisance, de Boynes accepta sans hésiter l'étrange tâche qui lui était offerte.

C'était l'année de la bataille de Rosbach. On avait besoin d'argent pour soutenir une guerre impolitique et désastreuse, et les Parlements ne voyaient que la misère des peuples, les dilapidations et les scandales de la Cour. Quelque ridicules que fussent les querelles jansénistes, elles avaient eu, redisons-le,

¹ Ne dissimulons pas néanmoins que, vers le même temps, M. des Gallois de la Tour était à la fois Intendant de Provence et Premier Président du Parlement d'Aix, fonctions qu'il paraît avoir exercées quarante ans, à la double satisfaction de la Magistrature et des Etats.

l'incontestable résultat de réveiller l'immense et formidable question du droit des peuples et du droit des Rois, qui, dit le Cardinal de Retz dans son style de grand seigneur, ne s'accordent jamais mieux que dans leur silence. Il est remarquable que les théories politiques les plus hardies des temps modernes soient sorties tout armées des collisions religieuses : au xv^e siècle, des débats nés du schisme d'Occident ; au xvi^e, du tocsin sonné par Luther, de la retraite républicaine de Calvin et des prédications de la Ligue ; au xvii^e, des prêches puritains d'Angleterre et des pamphlets des réfugiés en Hollande ; au xviii^e, des cendres de Quesnel. Là, comme ailleurs, à l'esprit de faction près, l'Eglise avait eu l'initiative. Grégoire VII et saint Thomas d'Aquin avaient réclamé contre la tyrannie bien avant Rousseau. Gerson formulait déjà au concile de Constance les principes qui nous étonnent si fort aujourd'hui dans la bouche du député de la noblesse de Bourgogne, aux États-Généraux de 1684. Les chaires étaient dès-lors toutes retentissantes de ces doctrines, et, pour sauter d'un seul bond au temps qui fait l'objet de ce récit, Fénelon, chargé d'élever l'héritier de Louis XIV, Massillon, prêchant à Versailles, avaient été plus loin que l'abbé Pucelle au lit de justice du 3 avril 1730, et que Montesquieu lui-même dans *l'Esprit des Loix*.

On pressent que le gouvernement de Louis XV était engagé dans une impasse. Il établissait de nou-

veaux impôts; mais pour qu'ils pussent être légalement perçus, il fallait qu'ils fussent enregistrés, et les Parlements n'enregistraient rien. On parlait à Louis XV de trancher le nœud gordien avec son épée; mais cette épée était dans les mains du comte de Clermont et du Prince de Soubise, et le Roi de France était madame de Pompadour. Les traditions autocratiques du règne de Louis XIV allaient mal à celui de ses successeurs qui s'est le moins occupé de gouverner. D'ailleurs, pour que la royauté soit respectée, il faut avant tout qu'elle se respecte elle-même. Comment, hélas! aurait-elle conservé son prestige entre les prodigalités de la favorite et les souillures du Parc-aux-cerfs?

Toutefois, comme l'a dit Voltaire, on ne paie point des armées avec des remontrances. Trop peu résolu pour emporter la position, le Ministère essaya donc de la tourner. Dès 1756, aux premiers jours de la guerre de sept ans, les peuples avaient été frappés d'un impôt de deux vingtièmes, sorte de contribution qui s'étendait aux terres des privilégiés et que le Contrôleur-Général Machault avait conçue dans la pensée trop tard réalisée de l'égalité des charges publiques. Le Parlement de Franche-Comté réclama, non contre le mode, mais contre le chiffre. Aussitôt huit de ses membres sont enlevés à main armée, quatre pour être enfermés dans des forteresses, quatre pour être conduits en exil. En même temps des arrêts du Conseil déclaraient la Province

abonnée pour cet impôt non enregistré. Voilà dans quelles conjonctures de Boynes était appelé à cumuler les fonctions d'Intendant et la Première Présidence de cette Compagnie.

Précédé par des rigueurs dont la Franche-Comté ne connaissait jusque-là pas un seul exemple, il trouva d'abord les esprits plus souples et fit lever sans obstacles la nouvelle imposition. Mais quand les exilés furent rendus à leur Compagnie et que la défaite de Crévelt vint réveiller les souvenirs de Rosbach, de nouvelles remontrances furent arrêtées à l'effet de réclamer le rétablissement des formes consacrées pour l'enregistrement, l'assiette et la perception de l'impôt. De même en effet qu'on s'était arrangé pour se passer du Parlement quant à la discussion du principe et de la quotité de l'imposition des vingtièmes, on avait enlevé à la Cour des Aides de Dôle la connaissance des plaintes qui pourraient s'élever contre la confection des rôles ou leur mise à exécution, pour saisir de ces contestations un Commissaire du Roi, dépendant et révocable, qui n'était autre que de Boynes lui-même. Certes de telles innovations étaient des plus graves; elles n'allaient à rien moins qu'à changer en autocratie ministérielle la monarchie tempérée, et les gardiens des lois ne pouvaient se taire sans forfaire au droit public du Royaume et à leurs consciences de magistrats. Il n'y avait, dès-lors comme depuis, que deux solutions possibles, le despotisme, dont personne ne voulait,

hors les courtisans, et le gouvernement parlementaire, fort déjà de l'assentiment des hommes instruits et des sympathies populaires.

De Boynes n'avait pu empêcher les remontrances ; mais, quelque légitimes et mesurées qu'elles fussent, elles demeurèrent sans réponse, et l'on continua la levée des taxes. Après trois mois de silence, une assemblée générale des Chambres fut demandée par la Tournelle, sous l'influence du Conseiller Renard, dont le nom rappelle le célèbre ambassadeur de Philippe II en Angleterre. L'opposition parlait de prohiber par arrêt toute perception des contributions controversées, jusqu'à ce que le Roi eût répondu aux remontrances de son Parlement. Forcé par les règles d'acquiescer à la convocation des Chambres, l'Intendant-Premier-Président s'efforça de la rendre sans résultat. Il gagna du temps sous divers prétextes, fit ordonner que le Procureur Général serait entendu sur les objets en discussion, et tout-à-coup produisit un ordre du Roi qui défendait de délibérer sur ces objets. Puis sur-le-champ, et dans le premier étonnement où cette défense inopinée ne pouvait manquer de jeter les esprits, il mit aux voix la question de savoir si l'on répondrait immédiatement à la lettre du Chancelier, qui transmettait et accompagnait les ordres du Roi. C'était interrompre et partant annuler les délibérations commencées les jours précédents sur les griefs de la Province. Les sept premiers opinants, dont six gagnés par de Boynes,

ou intimidés par le nom du Monarque, s'expliquèrent sur la question posée par le chef de la Compagnie. Un huitième, le Conseiller Franchet de Rans, ne prit point le change et déclara qu'il ne pouvait s'agir en ce moment que de suivre les délibérations prises aux séances précédentes. De Boynes répondit que, par respect pour la volonté royale, il ne pouvait recueillir les suffrages sur les matières interdites, et comme il vit que la majorité lui échappait, il leva la séance.

Les opposants, demeurés sur leurs sièges, dressèrent procès-verbal de ce trouble apporté au cours régulier des délibérations, et trente signatures sanctionnèrent cette protestation improvisée. Le lendemain, de Boynes essaya de rouvrir les audiences et de reprendre le service ordinaire; mais les opposants lui déclarèrent que, les chambres étant assemblées par continuation, ils ne pouvaient que donner suite aux délibérations commencées sans divertir à autres actes, et les trente signataires de la protestation étant venus occuper leurs places à la Grand'Chambre, où se tenaient de droit les Chambres assemblées, force fut au Premier Président de lever une seconde fois la séance. On vit alors une chose sans exemple dans les fastes parlementaires. Un mois durant, la moitié du Parlement de Besançon verbalisa contre l'autre moitié, de Boynes et ses amis persistant à reprendre le service ordinaire, et la majorité à se tenir immobile et silencieuse sur les sièges de la Grand'Chambre

tous les jours, pendant le nombre d'heures fixé par les réglemens, attendant qu'il plût au Premier Président de venir prendre sa place et conclure les délibérations commencées (1). Vainement les audiences avaient été rouvertes : la Grand'Chambre seule était en nombre suffisant pour rendre arrêt ; mais, comme il était de principe que, tant que les Chambres demeureraient assemblées, *il ne pouvait y avoir de Parlement* hors de la réunion générale des Chambres, toute délibération prise par les magistrats dans leurs Chambres respectives était arguée de nullité par la majorité opposante.

La situation se compliquait de plus en plus. De Boynes fit appeler comme à l'ordinaire les causes pendantes à la Grand'Chambre ; mais il ne se présenta ni avocats, ni procureurs. Des peines disciplinaires furent prononcées contre les avocats récalcitrants. Soixante-un membres de l'Ordre déposèrent au greffe leur renonciation au barreau, déclarant que ce n'était point à eux de prononcer entre le Parlement et le Parlement. Cependant huit membres de la majorité parlementaire avaient été enlevés par lettres de cachet, et la fraction demeurée libre n'en

1 C'est alors que de Boynes ayant fait entrevoir à un Conseiller (M. Varin) l'exil comme punition de sa fermeté, en obtint cette réponse : « Un magistrat est comme la « sentinelle placée sur un terrain miné ; elle doit y rester « jusqu'à ce qu'elle saute. »

continuait pas moins de s'assembler au Palais et d'y dresser des procès-verbaux. Louis XV, *qui ne savait qu'exiler*, suivant la remarque de Voltaire, fit arrêter à leur tour les vingt-deux opposants qui restaient, et les dispersa du Rhin aux Pyrénées.

Mais ces coups d'autorité ne terminaient rien. On ne pouvait faire plaider les causes pendantes par lettres de cachet. Le Parlement d'ailleurs manquait de juges en nombre compétent; l'administration de la justice était devenue impossible dans toute une province; il fallut réduire à trois les quatre Chambres dont se composait cette Compagnie, en déclarant le Premier Président maître absolu d'accorder ou de refuser les assemblées générales. Cet expédient même n'atteignit point le but; les parties retiraient leurs pièces des mains des Procureurs, aimant mieux faire juger leurs différends par des arbitres que par un Parlement ainsi mutilé.

Toute la France retentit bientôt des réclamations des autres Cours supérieures en faveur des exilés. Paris donna le signal : Dijon, Rouen, Bordeaux, Aix, Toulouse, Rennes, Grenoble, le suivirent à l'envi. M. de Brosses était à Paris quand le Conseiller Févret de Fontette obtint à Dijon l'assemblée générale des Chambres pour délibérer sur ce qui venait de se passer à Besançon, et fit arrêter des remontrances dont il fut chargé. MM. de la Marche et de Fontette en écrivirent sur-le-champ au Président. Ce dernier sollicitait en ce moment même la Première

Présidence de Grenoble, et on le faisait sonder sur celle de Besançon pour le cas où de Boynes serait rappelé. Il n'hésita point toutefois, « trouvant très-essentiel qu'il fût mis ordre à cette étrange manière d'interrompre une délibération commencée, quand elle ne tournait pas au gré du Premier Président ou de la Cour, et à cette violence effroyable de faire prévaloir l'avis du parti le moins nombreux en jetant tous les autres en prison. »

Une lettre de lui à M. de Fontette résume assez bien toute cette affaire et en fait ressortir toute l'importance, en jetant un nouveau jour sur la modération parlementaire de l'auteur.

« Les objets qui semblent devoir vous occuper sont :

« L'unité rompue par la dispersion de l'un des ressorts ;

« La porte ouverte aux délations, d'autant plus dangereuses qu'elles viennent d'un des membres de l'intérieur suspect et accusé lui-même ;

« La manière perfide de rompre une délibération avant le *conclusum*, pour sonder par là les suffrages, connaître ceux qui sont opposés, et les disperser avant qu'il n'y ait arrêt ;

« La violation manifeste du droit public dans cette manière de faire prévaloir le petit nombre sur le grand ;

« La forme actuelle de cette Compagnie, telle qu'elle n'est plus aujourd'hui un Parlement.

« Il ne faut pas parler de la réunion des deux places ; c'est un épisode inutile à mettre à une cause assez bonne et intéressante au fond. Le Roi est le maître de donner sa confiance à qui il lui plaît.

« Il ne faut pas se presser non plus de faire les remontrances. Les objets une fois arrêtés, le délai dans la rédaction est toujours sage. Il peut arriver que la Cour se détermine à y pourvoir. De la part des Compagnies, on ne doit jamais chercher qu'à éviter tout mouvement non nécessaire ; on n'agit que lorsqu'on y est forcé par des causes venues d'ailleurs ¹. »

Quand cette lettre arriva, les remontrances étaient parties. Elles étaient moins complètes que le Président ne l'avait souhaité ; toutefois elles lui parurent *fort bien, d'un ton noble et assuré, réduites à deux points, mais solides et bien pris*. Ces deux points étaient l'attentat au secret des suffrages et à la liberté des opinions, et l'atteinte portée par là même à la puissance morale des lois et à la docilité des peuples. « Chose pleine de merveilles, disait M. de Fontette, empruntant ici les paroles de Pasquier, que dès-lors que quelque ordonnance a été publiée et vérifiée au Parlement, soudain le peuple français y adhère sans murmure, comme si telle Compagnie fût le lien qui nouât l'obéissance des sujets avec les commandements de leur Prince, *qui n'est pas œuvre de petite conséquence pour la grandeur de nos Rois,*

¹ Corresp. et papiers de famille du P. de Bosses.

lesquels, pour cette raison, ont toujours grandement respecté cette Compagnie, encore que quelquefois, sur les premières avenues, son opinion ne se soit en tout et partout rendue conforme à celle des Rois. » On ne pouvait dire plus clairement qu'il y a des mesures à garder envers les peuples, même dans les Etats despotiques, et que l'autorité suprême est toujours conditionnelle en fait, quelque indépendante qu'elle puisse être en droit.

La Cour tint bon. Cette affaire dura trois ans. Louis XV n'avait jamais eu tant de constance. Madame de Pompadour avait parlé de sacrifier de Boynes dès les premières démonstrations des Parlements. Mais le vieux Maréchal de Belle-Isle, que les malheurs de la guerre de sept ans rendaient de plus en plus nécessaire aux conseils du Monarque, avait plus de tenue dans la volonté. Il déclara que, de Boynes n'ayant d'autre tort que son dévouement aux intentions de la Cour, il serait honteux de l'abandonner. C'est dans cette circonstance qu'un ami de madame de Pompadour ayant conseillé au Maréchal de prendre un repos de quelques jours dans une de ses terres, peu éloignée de Versailles, il répondit *qu'il entendait bien, mais qu'il n'en ferait rien*¹. On essaya donc de nouveau la pacification de la Franche-Comté. On accorda aux membres restants du Parlement les modérations de taxes

¹ Corresp. du P. de Bosses.

qu'on avait refusées au Corps tout entier. Ils cherchèrent à se réhabiliter eux-mêmes dans l'opinion par des instances officielles et réitérées pour le rappel de leurs collègues. On tenta, comme on l'a vu, par toute une réorganisation du service judiciaire, de rendre à la justice son cours accoutumé. Le Conseiller Renard fut mandé à Versailles avec un autre exilé pour s'entendre avec deux Présidents de la fraction ministérielle sur les bases d'un accommodement¹. Tout fut inutile, et le Maréchal de Belle-Isle étant mort le 26 janvier 1761, il fallut que de Boynes se démît de ses deux charges, et M. Fyot de Neuilly, ex-ambassadeur à Gênes, fut nommé Premier Président du Parlement de Franche-Comté. On ne citerait pas, je crois, un second exemple de trois Premiers Présidents à la fois dans une même famille, et surtout de deux provinces voisines ayant simultanément pour *chefs de justice*, comme disent les Anglais, le père, le fils et l'oncle.

M. de Neuilly n'accepta point. On hésita quelque temps entre d'autres Dijonnais : MM. de Brosses, de Fontette, et de Vellemont, qui depuis la mort de son père se nommait M. de Grosbois. Le Duc de Choiseul, dont la prépondérance ministérielle com-

¹ On peut voir de curieux détails à ce sujet dans les papiers du Conseiller Renard, présentement en la possession de M. Varin, Conseiller à la Cour de Besançon.

mençait à se faire sentir, décida le Roi en faveur du dernier, magistrat dans la force de l'âge, qui s'était fait remarquer de bonne heure par un sens infiniment net et précis, et par je ne sais quoi de ferme et d'arrêté que plusieurs prenaient pour de la roideur. Les trente exilés furent rassemblés à BÉFORT, et le nouveau Premier Président, avant de prendre possession de sa charge, leur porta des lettres de rappel. Accueillis aux acclamations universelles, leur retour mit un terme à une guerre de plume fort active, où l'abbé Talbert, celui-là même qui l'emporta sur J.-J. Rousseau dans un concours célèbre, avait eu le principal rôle.

Mais, au moment même où Besançon rentrait dans le calme, Dijon était tout en feu. Par édit de février 1760, Louis XV avait établi un troisième vingtième, avec doublement et triplement de la capitation. Le Parlement de Bourgogne avait fait des remontrances. La Cour y répondit par des lettres de jussion; les magistrats répliquèrent par des remontrances plus pressantes que les premières. De nouvelles lettres de jussion demeurèrent sans effet. En août 1760, le Parlement en reçut de troisièmes, conçues dans les termes les plus rigoureux, avec des lettres patentes qui prolongeaient le service durant le temps ordinaire des vacations. On enregistra les lettres de prolongation de service, en arrêtant de rechef que le Roi serait supplié de retirer son édit

de février. Au milieu de cette lutte, Jacques Varenne, Secrétaire en chef des Etats de Bourgogne, homme d'un mérite supérieur à sa place, mais un peu vain, haï de plusieurs pour la prépondérance même qu'il s'était acquise dans la chambre des Elus de la Province, transigea, sous le nom de ces officiers, et par forme d'abonnement, sans autorisation quelconque des Etats de Bourgogne, sur ce troisième vingtième repoussé par le Parlement. Postérieurement à cette transaction, de quatrièmes lettres de jussion intervinrent, et l'impôt fut enregistré enfin, avec quelques modifications assez sages. Mais, quand il s'agit d'enregistrer aussi les lettres patentes qui seules pouvaient donner à l'abonnement force légale, le Parlement fut surpris d'y lire une date antérieure à l'enregistrement de l'édit, et de voir que Varenne avait traité avec le Contrôleur général des Finances d'un impôt dont l'existence était encore incertaine. On tenta en vain de faire réformer cette date; il devint manifeste que l'abonnement ainsi conçu était un expédient imaginé par les Ministres pour se passer désormais de l'enregistrement parlementaire. Une entreprise toute semblable n'était-elle pas d'ailleurs hasardée à Toulouse en cette année même?

Rien de plus grave qu'une innovation si capitale. C'était éluder de fait la plus ancienne, la plus inviolable maxime du Droit public de France, savoir que *nul Prince ne peut autrement lever im-*

posts que par octroy (consentement), si ce n'est par tyrannie ¹.

Qu'était-ce en effet que les Elus, sous le nom desquels Varenne avait traité? De simples économes des deniers de la Province, n'ayant pas la plus légère attribution législative, mais l'exécution seulement des délibérations des Etats. Le Parlement avait dans ses registres les excuses faites au grand Premier Président Brulart par les Elus de 1660 (en pleine monarchie, comme on voit), pour avoir prétendu, non certes à l'établissement, mais à la nue répartition de l'impôt, sans le contrôle du Parlement ². Ainsi les Etats octroyaient l'impôt, le Parlement l'enregistrait; les Elus le répartissaient sous la surveillance de cette Compagnie: voilà pour le droit.

En fait, la question était plus claire encore. De ces trois corps constitués, un seul était toujours là, le Parlement. Depuis un siècle et plus, il était hors d'exemple qu'aucun impôt eût été levé en vertu du consentement des Etats. En 1648, ils avaient abdi-qué en quelque sorte, lorsque, réclamant contre des taxes illégales, ils se bornèrent à demander qu'aucuns édits ni déclarations ne fussent exécutés en Bourgogne

¹ *Mém. de Comines.* (Voir au surplus les lettres patentes de Louis XI, en 1476, et celles de Charles VIII en 1483.)

² Voir l'éclaircissement O à la fin du volume.

sans vérification préalable au Parlement ¹. Seul en effet, le Parlement pouvait soumettre les lois fiscales à une discussion réelle, à un contrôle efficace.

Qu'étaient devenus les Etats de Bourgogne sous Louis XV? Un nom.

Les Evêques de la Province, les abbés, doyens et prieurs, la plupart tenant leur titre de la nomination royale, quelques députés des collégiales et des principaux ordres religieux, à l'exclusion des curés ou de leurs mandataires, formaient la première chambre, celle du Clergé. Tout gentilhomme possesseur d'un fief en Bourgogne et pouvant justifier de cent ans de noblesse, siégeait de droit dans la seconde Chambre. Quarante Maires de ville, nommés, sauf un seul, par la Commission intermédiaire des Etats, composaient la Chambre du Tiers. On sait que les délibérations de deux Chambres formaient décret contre le vœu de la troisième.

Cette assemblée n'était convoquée que tous les trois ans. Ses séances ne duraient pas un mois. Nulle proposition n'y pouvait être faite sans l'agrément préalable d'un Comité composé des Elus anciens et nouveaux, de Rapporteurs nommés par eux et des Evêques de la Province. On pressent assez que, dans une session si brève, écourtée qu'elle était encore par les fêtes et par un vain cérémonial,

¹ *Lettres patentes* de Louis XIV, mars 1648.

il n'y avait point de place pour un examen approfondi, pour un vote sérieux.

Après la session, c'était dans la Commission intermédiaire, appelée la Chambre des Elus, que résidait, trois années durant, toute l'autorité. Ces hommes d'affaires de la Province, depuis long-temps, n'étaient Elus que de nom. A chaque triennialité, le Prince de Condé insinuait que tel choix serait agréable au Roi dans le Clergé ou dans la Noblesse, et cette désignation était une loi. Les Maires des quarante villes de la province partageaient, chacun à son tour, avec le Vicomte-Maieur de Dijon, le suffrage unique attribué au Tiers-Etat. A cette Commission intermédiaire ainsi constituée était attribuée une telle surabondance de fonctions de tout genre qu'il était impossible que des Evêques occupés de leurs diocèses, des abbés souvent étrangers à la Province, des gentilshommes attachés à la Cour ou appelés ailleurs par le service militaire, des Maires dont la résidence n'était pas à Dijon pussent avoir quelque part un peu suivie à une administration aussi compliquée. Malesherbes affirmait à Louis XV qu'il se décidait autant d'affaires à la Chambre des Elus que dans le Bureau d'Intendance le plus occupé; et pourtant les Elus ne s'assemblaient qu'une fois par an, pendant environ deux mois. La force des choses mettait donc tout le pouvoir effectif dans les mains des Secrétaires de la Chambre des Elus, qui prenaient le titre de Secrétaires en

chef des États. Ces agents, dépositaires de tous les papiers de la Province, dont ils éludèrent constamment un inventaire exact, ayant seuls par la permanence de leur service le secret de toutes les affaires, se substituaient aisément à des hommes dont le pouvoir n'était que triennal, sans connaissance antérieure des faits administratifs qui leur étaient soumis, et manquant pardessus tout du temps nécessaire pour régler tant de détails.

Ainsi, quand les Elus abonnaient la Province pour un impôt, c'était en réalité, non le vote libre et réfléchi des mandataires de la Province, mais l'œuvre sans caractère d'un subalterne irresponsable, qu'un Contrôleur général des finances avait mille moyens de séduire.

On n'insistera point sur l'absence complète de garanties qu'offrait un tel système administratif, surtout lorsqu'il était notoire que les Alcades (c'était le nom que portaient en Bourgogne les délégués choisis par les États pour examiner la gestion triennale des Elus) avaient *défense de rien faire qui pût jeter du trouble dans la Province*; défense rendue significative et par le traitement infligé à ceux qui avaient osé porter un regard scrutateur sur l'administration, et par l'ordre donné à ces délégués de soumettre à la censure préalable de l'Intendant leurs observations patriotiques.

Le lecteur embrasse maintenant d'une seule vue toutes les conséquences de l'abonnement conclu par

Varenne pour un impôt alors repoussé par le Parlement. Non seulement il y allait de toute l'existence politique de cette Compagnie, mais encore du libre consentement de l'impôt, qui, dans l'absence des Etats, seuls représentants directs de la Province, ne pouvait être du côté des Elus que le simulacre d'un simulacre, au lieu que le principe ancien s'était maintenu dans toute sa vigueur première au sein des Cours souveraines du Royaume. Certes il n'était pas malhabile, de la part de la Cour, de couvrir du manteau révérend des Etats ou d'un pouvoir qui semblait émaner d'eux l'exercice du droit de taxation illimitée que les Ministres s'arrogeaient au nom de la souveraineté royale. Mais, au fond, la question n'en était pas moins la même qu'à Besançon; le Parlement de Bourgogne ne pouvait prendre le change. Aussi, le 10 février 1761, en enregistrant les lettres patentes qui consacraient l'abonnement prématuré fait en août 1760, il fit défenses aux Elus de traiter à l'avenir sur aucun impôt non enregistré.

Varenne, au nom des Elus, se plaignit au Conseil des Finances (le Conseil d'Etat d'alors); il soutint, au mépris de tous les principes et de tous les faits, que, dans l'intervalle des sessions, les Elus pouvaient tout ce qu'auraient pu les Etats assemblés; et, sans aucune communication préalable au Parlement, l'arrêt du 10 février et deux autres empreints du même esprit furent cassés le 27 octobre 1761.

A cette nouvelle, Dijon s'émut tout entier. Les esprits étaient encore sous l'impression des lits de justice tenus à Paris pour de nouveaux édits bursaux, qui, refusés tout d'une voix à Dijon, avaient, dans la capitale du Royaume, subi la flétrissure d'un enregistrement militaire. Le 8 janvier 1762, les Chambres assemblées adressèrent au Roi une protestation mesurée, mais énergique, laissant prévoir une cessation du service ordinaire en cas de déni de justice, et cette protestation étant demeurée sans réponse, elles arrêtaient des remontrances et déclarèrent qu'elles resteraient assemblées jusqu'à ce qu'elles eussent réparation. C'était suspendre, comme on voit, l'administration de la justice.

On a demandé si de telles représailles pouvaient être permises. Mais, sans rappeler l'attitude du Parlement de Paris dans la crise des refus de sacrement, ni celle du Parlement de Besançon dans des troubles qui duraient encore, il y en avait des exemples fort anciens, fort approuvés, et les corps seront toujours subjugués par l'autorité des exemples. Le Parlement de Dijon déclarait par là *qu'outragé dans son honneur et dépouillé de ses attributions les plus essentielles*, il ne pourrait rendre qu'une justice avilie d'avance dans l'opinion des peuples tant qu'il n'aurait pas obtenu du Roi *la satisfaction la plus solennelle et la plus éclatante*. En d'autres occasions, les magistrats avaient annoncé que les circonstances ne leur laissaient point l'esprit

assez libre pour rendre bonne justice aux sujets du Roi. Ici le Parlement, M. de Maletête tenant la plume, alla jusqu'à dire (et l'on n'entend pas ici justifier ce langage) que, « l'Etat ne rem-
« plissant plus à l'égard des magistrats les obligations
« de droit naturel *sous la foi desquelles ils ont con-*
« *tracté*, ils sont en droit de se regarder à leur
« tour comme déliés des engagements qu'ils ont
« pris. »

Au moins n'était-il pas contesté que la cessation du service ordinaire ne fût un parti violent, auquel un corps de judicature ne devait se croire contraint qu'à toute extrémité. Mais, après quatre lettres de jussion suivies d'un enregistrement forcé, après la cassation la plus irrégulière de trois arrêts conformes à tous les principes, après l'intervention des baïonnettes dans le sanctuaire des lois, il serait difficile de dire quels autres moyens restaient au Parlement de Dijon pour lutter contre le Ministère. On devait penser d'ailleurs que la Cour ne s'engagerait pas volontiers dans les difficultés auxquelles elle venait d'échapper à grand'peine à Besançon. En effet le marquis de Damas d'Anlezy, qui avait succédé au comte de Tavannes dans le commandement de la Province, n'apporta de Paris d'autres rigueurs qu'un nouvel enregistrement militaire, contre lequel le Parlement ne manqua pas de protester le lendemain, puis un ordre du Roi qui donnait à tous les magistrats Dijon même pour prison. Ce singulier exil se prolongea près d'une année.

Cependant les incidents les plus variés, les plus imprévus, compliquaient encore cette situation déjà si embarrassée.

Les Elus avaient leurs susceptibilités comme le Parlement ; il ne fut pas difficile de les intéresser à un débat qui tendait à les affranchir du contrôle de cette Compagnie. Dans la triennalité même qui venait de finir, il avait fallu toute l'application du Président de Brosses, alors chef habituel du Parlement, pour ne pas réveiller de vieilles rivalités que le Ministère fomentait assidûment dans tous les pays d'Etats, attentif ailleurs à perpétuer les collisions entre les Cours souveraines, vivant de la petite guerre des Parlements contre les Cours des Comptes, par exemple, et partout divisant pour régner, suivant les traditions de Mazarin et de Catherine de Médicis. La Chambre des Elus de 1760 fut donc sans peine entraînée à soutenir les démarches de Varenne ; elle le députa même avec le comte de Vienne, Elu de la Noblesse, pour faire prévaloir la doctrine alors si nouvelle et depuis passée en loi, de l'entière indépendance des fonctions administratives et de leur séparation radicale d'avec les attributions judiciaires.

Le premier mémoire de Varenne à l'appui de cette doctrine est tout-à-fait remarquable. Impossible de narrer avec plus d'adresse et de lucidité, de raisonner avec une dextérité d'argumentation plus

rare à tous égards. On reconnaît dans l'auteur un esprit merveilleusement clair et délié, consommé dans les affaires et fort exercé dans l'art d'écrire. A la distance où nous sommes des événements, cette discussion sur des matières naturellement sèches se fait lire encore avec intérêt. Varenne en jugeait lui-même ainsi; car le mémoire dont on vient de parler, produit d'abord au Conseil des finances pour obtenir la cassation prononcée le 27 octobre 1761, fut réimprimé à Lyon avec une préface assez maligne, qui signalait cette pièce comme faite pour survivre aux circonstances. C'était une imprudence grave. L'ouvrage, inattaquable jusque-là comme mémoire judiciaire, tombait ainsi tout à coup dans le domaine public et devenait un livre ordinaire, justiciable des tribunaux établis. Le Parlement de Dijon se hâta d'informer contre cet écrit. Mais un pamphlet anonyme, publié sans aucune censure préalable dans l'intérêt de cette Compagnie, *le Parlement outragé*, vint faire aux poursuites contre Varenne une diversion bien inattendue.

Le Ministère s'empara de cette circonstance avec autant d'empressement que le Parlement de la faute de Varenne. Une lettre du Chancelier, provoquée par une dénonciation des Elus, déféra au Parlement même la brochure clandestine qui prétendait le venger. L'imprimeur fut découvert et jeté en prison. Il avait été question d'établir une Commission pour

en faire prompt justice : mais le refus de l'Intendant Dufour de Villeneuve , qui devait la présider , fit maintenir la juridiction parlementaire. Tout à coup, le trois mars 1762 , les Chambres sont assemblées. Un jeune Conseiller de 25 ans , connu par son assiduité aux audiences, par son application aux affaires, par la gravité précoce de ses mœurs, M. Joly de Bévy , se place derrière le bureau et fait entendre ces paroles :

« Accablé sous le poids d'une faute dont je sens toute l'étendue , je viens vous en faire, Messieurs, un aveu tardif, peu méritoire peut-être, mais que je crois devoir à la vérité. C'est moi seul qui ai composé le Mémoire contre Varenne. Je ne chercherai point d'excuse dans ma jeunesse ; je ne me justifierai point par mes bonnes intentions, par mon dévouement au bien public, par ma sensibilité sur l'offense faite à votre honneur. Non, Messieurs : en faisant distribuer un ouvrage anonyme , je reconnais que je me suis manqué à moi-même, que j'ai manqué à ma Compagnie dont j'ai blessé les intérêts par mon zèle imprudent. Mon ame , au-dessus de la crainte, n'est sensible qu'à ses remords, n'est pénétrée que de ce sentiment profond et douloureux. Trop fier pour solliciter aucune grâce, trop vrai pour ne pas m'en croire indigne, permettez, Messieurs, que je me juge moi-même ; permettez que je prononce sur mon sort, et que par la démission volontaire de mon office , j'épargne à votre

juste sévérité un jugement qui coûterait peut-être à la bonté de vos cœurs ¹. »

Un langage si ferme et si noble pénétra le Parlement d'admiration et de douleur. De nos jours où la liberté de tout imprimer a pu sans injustice être flétrie d'un autre nom, nous avons peine à comprendre la sévérité des reproches que faisait ici à M. de Bévy pamphlétaire anonyme la conscience catonienne de M. de Bévy magistrat. Mais il en était autrement alors. Aucune voix ne s'éleva, je ne dirai point pour le défendre, mais pour l'excuser. Toutefois en transmettant au Chancelier les provisions de la charge de Conseiller que M. de Bévy avait déposées sur le bureau, le Premier Président lui rendit le témoignage le plus propre à toucher le Ministère en sa faveur. Le Parlement craignait pardessus tout que la Cour n'infligeât à la Compagnie l'humiliation d'instruire elle-même le procès et de sévir contre un ancien collègue, qui n'avait d'autre tort au fond que d'avoir épousé avec trop d'ardeur la querelle de son Corps. Heureusement M. de Bévy était le petit-fils d'un Premier Président du Parlement de Paris, Antoine Portail. Sa famille obtint qu'il serait mis à la Bastille. Il y demeura huit mois. La première Cour du Royaume s'était employée à son élargissement. La crainte d'une dénonciation aux Chambres

¹ Je possède l'autographe de cette déclaration de M. de Bévy.

assemblées contre les lettres de cachet et les détentions extrajudiciaires hâta la bonne volonté ministérielle. Le Roi rendit même à M. de Bévy les provisions de sa charge, et nous le retrouverons dans la suite de cette histoire.

Cependant les remontrances, arrêtées le 2 février, étaient parties le 16 mars ; et M. de Fontette député à Paris pour obtenir la rétractation de l'arrêt du Conseil des Finances qui avait condamné le Parlement sans l'entendre, était chargé de suivre l'effet de ces nouvelles réclamations de sa Compagnie. Après avoir été leurré quelque temps de belles paroles, il reçut ordre de quitter Paris dans les vingt-quatre heures.

Cette rigueur soudaine, empreinte de la partialité la moins équivoque, puisque les députés des Elus, Varenne entr'autres, étaient en ce moment même à Paris pour les mêmes causes que M. de Fontette, s'explique par un fait. La Cour des Aides, présidée par Malesherbes, venait de condamner au feu le premier mémoire de Varenne, bien que sanctionné en quelque sorte par l'arrêt du Conseil du 27 octobre 1761. On soupçonnait sans doute M. de Fontette de s'être concerté avec les principaux membres de cette Compagnie. Mais la Cour des Aides, qui avait sous sa juridiction les comtés de Mâcon, d'Auxerre et de Bar-sur-Seine, annexes de la province de Bourgogne et partant soumis à l'exercice du pouvoir que s'attribuaient les Elus, la Cour des Aides personnellement

attaquée d'ailleurs dans le mémoire de Varenne, avait-elle besoin d'incitations étrangères pour sentir que la cause du Parlement de Dijon était la sienne et pour sévir contre un écrit furtivement publié à Lyon, ville du ressort de Paris ?

Cette guerre de plume continuait. En réponse à un petit écrit fort clair, où le Parlement de Dijon était justifié par le seul récit des faits ¹, Varenne venait de lancer un nouveau mémoire, supérieur peut-être encore au premier. Le Parlement à son tour fit brûler cette réplique de son adversaire, mais en faisant précéder son arrêt d'une réfutation détaillée. Cette réfutation, ouvrage du Conseiller Lebault, fut accueillie avec enthousiasme; on ne peut nier qu'elle ne fût bien inférieure à l'écrit de Varenne; mais la popularité était du côté du Parlement.

La Cour toutefois n'abandonnait pas son protégé. Le Prince de Condé, qui venait de faire reverdir à Friedberg les lauriers de Rocroy et de Senef, avait obtenu pour Varenne le cordon de S. Michel, et les amis du Secrétaire en chef des Etats avaient trouvé dans cette distinction assez mince l'occasion d'une estampe fastueuse et d'allusions injurieuses au Parlement. L'arrêt qui condamnait au feu le dernier écrit de Varenne fut cassé par le Conseil d'Etat,

¹ L'auteur était M. Guenichot de Nogent, Conseiller au Parlement.

ainsi que celui de la Cour des Aides. Les esprits s'échauffaient de plus en plus; l'exaspération était au comble; le Parlement confiait d'itératives remontrances à la plume acérée de M. de Maletête; le peuple parlait de brûler la maison de Varenne; et ses deux fils, dont l'un était correspondant de l'Académie des Sciences et l'autre s'est fait un nom comme agronome, s'enfuirent de Dijon où ils ne se croyaient plus en sûreté.

Mais la Cour n'était point encore décidée à céder. Elle tenta d'évoquer la procédure instruite par la Cour des Aides contre Varenne à un tribunal d'exception, celui des Requêtes de l'Hôtel. Les quatre Quartiers convoqués (c'étaient les *chambres assemblées* de ce Tribunal) repoussèrent l'évocation pour vice de forme. Ce défaut de complaisance étonna de la part d'un corps, exclusivement composé de Maîtres des Requêtes, c'est-à-dire de Magistrats attachés par état au Conseil et qui attendaient tout leur avenir de la faveur ministérielle. On parvint néanmoins à faire enregistrer par ce tribunal des lettres patentes d'évocation. Mais la Cour des Aides ne se crut point par là dessaisie. Varenne, réfugié à Versailles, opposait à ses poursuites un ordre du Roi, qui le retenait auprès de sa personne pour la discussion de plusieurs affaires urgentes concernant l'administration de la province de Bourgogne. Cet ordre n'aurait point arrêté le cours de la justice. De hautes médiations intervinrent. Le Premier Prési-

dent du Parlement de Paris, Molé, qui s'était entremis déjà dans la crise de Besançon, s'interposa de nouveau. Les négociations traînèrent en longueur. Les membres du Parlement de Paris ne comprenaient pas bien le droit public des pays d'Etats; ils en concevaient encore moins le mécanisme tel que le cours des temps l'avait modifié. ¹ Un mémoire tout à fait concluant de M. de Fontette ne put les ramener entièrement au point de vue du Parlement de Dijon sur l'inconvenance qu'il y aurait à permettre de solliciter l'abonnement pour un impôt non enregistré. On était d'accord sur l'inefficacité de cet abonnement si l'enregistrement ne s'ensuivait pas. Aussi les négociations parurent-elles prendre un tour favorable à l'autorité de la magistrature, et le 12 avril 1763, le Parlement de Dijon, se reposant sur le zèle des médiateurs de l'exécution des promesses qui lui étaient faites, reprit son service accoutumé.

C'était là tout ce que la Cour voulait. Une fois ce but atteint, elle oublia les assurances qu'elle avait données, et, loin d'accorder satisfaction aux Compagnies offensées, les lettres patentes du 5 avril 1763 déclarèrent innocent le mémoire que ces Compagnies avaient fait brûler et mirent au néant les procédures commencées contre Varenne. L'affaire alors prit une nouvelle face. Le Président de Brosses,

¹ Ms. de la bibliothèque de M. Joliet, ancien notaire, à Dijon.

qui, dès l'origine et malgré la perte encore toute récente de sa femme, s'était trouvé à l'assemblée générale des Chambres du 8 janvier 1762, qui, depuis, retenu à Paris par des affaires domestiques, n'avait pris qu'une part lointaine aux mouvements de sa Compagnie, bien que son influence n'eût pas été vainement invoquée pour prévenir un éclat imminent entre la fraction la plus emportée et la fraction la plus calme du Parlement, le Président de Brosses parut dans la mêlée, et ses conférences avec Malesherbes décidèrent la victoire.

La Cour des Aides refusa d'enregistrer les lettres patentes du 5 avril, comme surprises à la religion du Roi et expédiées sans connaissance de cause, et, reprenant les poursuites interrompues depuis onze mois, sur la foi des négociations ouvertes, elle lança contre Varenne un décret de prise de corps, qui emportait saisie de ses revenus. Le Ministère outré, sans en référer au Chancelier de Lamoignon, père de Malesherbes (et par là même un peu suspect), fulmina des lettres de jussion, portant extinction de la procédure et interdiction du rapporteur. Mais les gens du Roi refusèrent de présenter à la Cour ces monuments de colère, et sur ces entrefaites parurent les remontrances du 23 juillet 1763, l'un des modèles du genre et l'un des chefs-d'œuvre de Malesherbes. Ces remontrances, concertées avec M. de Brosses et dressées d'après les notes qu'il avait fournies, furent présentées au Roi le 12 août. La Cour, lasse enfin

de cette lutte et craignant que Varenne, réduit à se cacher depuis plus d'un an, ne fût arrêté dans l'antichambre même des Ministres, délivra à son protégé des lettres d'abolition régulières, distinctes des lettres de grâce, en ce que celles-ci n'interviennent qu'après condamnation. Il fallut néanmoins que Varenne se constituât prisonnier, et que, suivant les formes consacrées pour l'entérinement des lettres de grâce ordinaires, il subît à genoux et tête nue la lecture des lettres d'abolition, après quoi Malesherbes lui adressa ces sévères paroles : *Varenne, le Roi vous accorde des lettres de grâce, la Cour les entérine : retirez-vous, la peine vous est remise, mais le crime vous reste.*

Pour comprendre la rigueur d'un tel langage dans la bouche d'un magistrat aussi doux que Malesherbes, il faut se souvenir combien l'on s'était joué des Compagnies souveraines dans cette affaire, combien l'on avait manqué de parole, après des négociations presque solennelles, et combien il importait qu'une entreprise aussi flagrante contre le Droit public du Royaume ne fût pas enveloppée d'une complète impunité. Il ne faut point perdre de vue la portée réelle de cet incident et la question générale et fondamentale qui se cachait sous les causes apparentes de ce débat. Il s'agissait uniquement au fond de savoir si le Roi serait réputé le seul propriétaire du Royaume, et partant maître absolu des biens de ses sujets, ou s'il y aurait quelque part un contre-

poids quelconque à l'arbitraire de l'impôt. Souvent depuis 40 années, on a blâmé la résistance des Cours supérieures, et l'histoire est loin d'affirmer que cette résistance se soit toujours renfermée dans de justes limites. Mais en principe il fallait déclarer le Tiers-Etat *corvéable et taillable à merci et miséricorde* et proclamer droit de la couronne la faculté de prendre à chaque famille son dernier écu, comme en Turquie, ou tolérer la discussion et par conséquent le refus d'une taxe même raisonnable. On a dit que les Parlements n'entendaient rien aux questions financières. Mais oublie-t-on que la plupart des Contrôleurs Généraux des finances, Machault, Silhouette, Laverdy, Terray, Turgot, de Clugny, Calonne, étaient sortis des Compagnies souveraines? Et qui pourrait affirmer que les taxes repoussées par les Parlements fussent toujours nécessaires et bien conçues? Parce que nous payons beaucoup, beaucoup plus assurément que la France de 1763, faut-il décider qu'à cette époque où l'industrie nationale et la circulation de l'argent n'étaient pas certes ce qu'elles sont aujourd'hui, l'impôt foncier, concentré sur la classe la moins riche du royaume, ne fût pas infiniment plus lourd, plus hors de proportion avec les ressources des contribuables que nous ne saurions le croire? Puis combien cette résistance n'était-elle pas provoquée par les scandales de la Cour et de l'administration des finances! Que devait donc faire, sous le règne des favorites, en présence de

tant de dilapidations et de turpitudes, un homme de cœur et de vertu, comme après tout il n'était pas défendu de l'être, même sous Louis XV?

Varenne du reste en cette occurrence éprouva ce qu'ont éprouvé tant de fois ceux qui se sont faits les instruments d'un pouvoir illégal; il fut à peu près abandonné par ses patrons. Il eut un moment la pensée de faire casser l'arrêt d'entérinement pour n'avoir mis aucune différence entre des lettres d'abolition et des lettres de grâce. Mais le comte de S. Florentin, Secrétaire d'Etat des lettres de cachet, l'invita lui-même à ne point prolonger la lutte. Les impôts qui en avaient été la cause originelle étaient rentrés dans les caisses de l'Etat; la paix de 1763 allait être signée; cette longue collision devenait donc sans intérêt immédiat pour le Ministère, et c'en était assez pour des hommes qui gouvernaient au jour le jour. Ordre fut donné aux Elus de ne faire aucun usage de l'arrêt rendu par le Conseil en leur faveur. Les offices de Secrétaires en chef des Etats de Bourgogne dont Varenne et son fils aîné étaient pourvus demeurèrent supprimés. Il est vrai que la protection du Prince de Condé lui procura plus tard la charge de Receveur général des Etats de Bretagne. Mais ce n'était là qu'un exil lucratif, et Varenne mourut en 1780, sans avoir été vraiment dédommagé par les Ministres des sacrifices qu'il avait faits pour les servir.

VII.

SUITE DES AFFAIRES DE PARLEMENT.

Emancipation civile des Protestants. — Triumvirs au Parlement de Dijon. — Suppression des Jésuites. — Prodigalités de la Cour : Opposition systématique des Parlements. — Enregistrements militaires. — Remontrances du P. de Brosses. — Unité et indivisibilité des Parlements.

1759 — 1764.

Ce ne fut point pour le Président de Brosses une gloire médiocre d'avoir réussi à terminer à l'honneur de sa Compagnie l'affaire la plus importante qui eût agité la Bourgogne et son Parlement au xviii^e siècle.

Il n'avait pas été aussi heureux lorsqu'il proposait au nom du Contrôleur Général Silhouette l'émancipation civile des Protestants.

Chose trop peu sue en effet, presque toutes les nouveautés à travers lesquelles le trône de Louis XVI a passé, avant de disparaître dans la tourmente, préoccupaient les esprits depuis plus de trente ans ; bien plus, elles se produisaient dès-lors sous la forme de questions financières. L'initiative en appartient généralement aux Ministres de Louis XV : à Machault, on l'a vu, l'infructueuse tentative de l'égalité contribution aux charges publiques ; à Silhouette, celle de l'émancipation protestante ; au Duc de Choiseul, la suppression des Ordres religieux ; à Maupeou, l'extinction des Parlements.

Ce fut en 1759 que Silhouette eut la velléité de rendre l'état civil aux Protestants. Ce n'était point pour Louis XV et ses Ministres une question d'égalité civile ou de justice politique, c'était une affaire d'argent. Le trésor en était aux expédients, et les religionnaires offraient un subside considérable si le Roi leur concédait le droit de faire constater leurs mariages par le magistrat.

Depuis la révocation de l'édit de Nantes, tout français étant réputé catholique ne pouvait se marier que devant un prêtre : ce qui réduisait les dissidents à l'alternative de mentir à leur conviction religieuse ou d'entacher de bâtardise leurs enfants. Les plus

criants scandales prenaient leur source dans cet état de choses; il n'était pas sans exemple qu'après un mariage béni au désert par un ministre de sa communion, un protestant abandonnât son épouse devenue mère, et qu'au mépris de ce premier lien, nul aux yeux de la loi, il osât former devant l'Eglise de nouveaux nœuds. Comment tolérer de pareils divorces? Mais aussi comment les réfréner? Comment toucher à l'une des pierres angulaires de l'édifice social, à la loi qui conférait à la Religion de l'Etat et à ses ministres la consécration de l'état public des citoyens?

Le Ministère sentait que, pour vaincre sur ce point l'opposition probable du Clergé, il lui fallait l'appui des Parlements. Le Président de Brosses était à Paris. On s'ouvrit à lui; il goûta le projet ministériel et se chargea de pressentir à ce sujet sa Compagnie.

Le secret importait; car on ne devait point éveiller prématurément les inquiétudes du Clergé sur une innovation qui peut-être ne serait pas même tentée. Le Président en écrivit à M. de Fontette, n'associant à cette première ouverture que MM. Lebault et de Juncy. J'ignore quelle fut la réponse de M. Lebault. M. de Fontette refusa de se prononcer. M. de Juncy se déclara pour l'affirmative: on voit par sa lettre que le désir d'attacher plus étroitement à l'Etat les dissidents régnicoles et d'accroître utilement la population du Royaume en attirant en

France les protestants étrangers le déterminaient plus que tout le reste. MM. de Fontette et de Joncy insistaient d'ailleurs pour que le Parlement en corps fût de prime abord saisi de la question. Il est regrettable que la communication confidentielle du Président n'ait pas eu d'autres suites. Accomplie à temps, l'émancipation protestante n'était qu'un acte d'éclatante justice. Ajournée jusqu'en 1787, les partis s'en emparèrent; elle eut le caractère et le sort des concessions tardives, elle enhardit les novateurs et ne fit guères que des ingrats.

C'est quelques semaines après la confiance dont on vient de parler que, pour obvier à l'absence de direction et de suite souvent reprochée aux assemblées un peu nombreuses, M. de Joncy, *bonne tête et pleine de ressources*, fit adopter une mesure importante, dès long-temps désirée par le Président de Brosses : trois commissaires (un de la grande Chambre, un de la Tournelle, et un des Enquêtes), demeurèrent chargés *de veiller à toutes les affaires publiques* et de préparer les délibérations de la Compagnie. On les appela les Triumvirs.

A Dijon surtout, avec un Premier Président spirituel, mais pardessus tout ennemi des affaires, l'occupation ne devait point leur manquer. On vient de le voir pour l'affaire Varenne. Elle était loin de son terme que déjà la France avait oublié toutes ces querelles d'impôts et toutes les ignominies de la guerre de sept ans pour un procès pendant au Parlement de Paris.

Deux négociants de Marseille demandaient aux Jésuites de France 1500,000 liv. qu'ils avaient perdues à la banqueroute du Père de Lavalette, Supérieur des Jésuites de la Martinique, ruiné par les prises des Anglais. Un nom bourguignon, celui de Cazotte, se trouvait mêlé à ce débat judiciaire. L'auteur d'*Olivier* avait été contrôleur maritime des îles du Vent, et le P. de Lavalette lui devait 50,000 écus. En droit, la question était de savoir jusqu'à quel point un Ordre religieux, à qui le commerce est interdit, peut être tenu des faits commerciaux d'un de ses membres. Mais la responsabilité morale entraîna la responsabilité juridique. La Société de Jésus, qui avait fermé les yeux sur des opérations dénoncées à sa vigilance par la notoriété publique et par le Gouvernement, ne put échapper au reproche de connivence, et les juges ne virent plus que l'opulence présumée de cette Société, l'envie qu'elle excitait contre elle, et le malheur de fort honnêtes gens, qui pourtant, en confiant leurs fonds au Père de Lavalette, n'avaient probablement cru en aucune sorte s'assurer son Ordre pour caution. Les Jésuites de France furent donc solidairement condamnés à payer les 1500,000 liv. et 50,000 liv. de dommages-intérêts.

On ne peut nier qu'en cette grave occurrence ces religieux n'aient guères fait preuve assurément de la haute prudence que leurs ennemis eux-mêmes leur attribuent dans la conduite des choses humaines.

Ils pouvaient s'épargner l'éclat de cette affaire par un sacrifice d'argent fait à propos. Ce sacrifice, ils le devaient, non pas certes à la rigueur du droit, on vient de le voir, mais à l'honneur de leur Ordre et à la crainte du scandale; ils ne surent point l'accomplir. Sans doute il leur était permis de ne point s'attendre à une condamnation. Mais, parce qu'elle était improbable, devait-elle donc sembler impossible? Fallait-il compter pour rien l'odieux de cette affaire, le préjugé d'une première décision (celle de la justice consulaire) contraire à la Société, la situation connue des esprits, le vieux levain du jansénisme, la haine déjà puissante et nullement dissimulée de la littérature incroyante, l'antipathie de la favorite, enfin le récent exemple donné par la violence de Pombal à la malveillance altière du duc de Choiseul? Que pouvaient opposer les Jésuites à tant d'ennemis? L'appui d'une Reine publiquement négligée, l'amitié du Roi Stanislas, le patronage du Dauphin, patronage, hélas! qui, sous un père aussi ombrageux que Louis XV, était pour eux un péril de plus.

D'ailleurs aux cris d'indignation qu'avaient soulevés contre eux l'éloquence de Gerbier et l'indécence d'un tel procès, le Jansénisme à lui seul s'était dressé comme un spectre menaçant. Quand, pour échapper à toute solidarité avec le P. de Lavalette, les Jésuites excipèrent des règles de leur institut, (qui prohibe tout trafic aux membres de la Société), le plus habile

organe du parti opposé, l'abbé de Chauvelin, magistrat de mœurs suspectes, mais d'une grande influence parlementaire, obtint sans peine qu'il serait enjoint aux Provinciaux et Recteurs de déposer les constitutions de l'Ordre au greffe du Parlement de Paris.

D'abord pourtant l'apathie du Monarque s'effraya de la perturbation soudaine dont la dénonciation de l'abbé de Chauvelin menaçait le Royaume. Il évoqua l'affaire à son Conseil, consulta six évêques et six archevêques pour gagner du temps, et, sur leur avis, chargea le Cardinal de Rochechouart, son ambassadeur à Rome, d'offrir au Général des Jésuites la conservation de la Société en France, à la seule condition qu'elle serait régie par un Vicaire général régnicole, renouvelé tous les trois, ou tous les six ans. Duclos, qui avait lu la lettre écrite en ce sens au nom du Roi, assure ¹ que le Père Ricci, Général des Jésuites, en référa au Cardinal Torrigiani, et ce serait au premier Ministre de Clément XIII qu'il faudrait imputer le mot fameux : *Sint ut sunt, aut non sint!* Ce fut l'arrêt de mort de la Société. Louis XV, impuissant à vouloir longtemps, abandonna l'inflexible Institut à l'examen du Parlement de Paris, qui prononça la dissolution de l'Ordre le 6 août 1762. Le Parlement de Rouen, dont les membres s'étaient faits les enfants per-

¹ *Voyage en Italie*, p. 79.

dus de toutes les campagnes parlementaires, et celui de Rennes, entraîné par l'ascendant de La Chalotais, avaient gagné de vitesse les magistrats de Paris eux-mêmes.

Ce fut dès-lors, entre toutes les Compagnies souveraines, une émulation de poursuites contre la Société. Elle se défendit : plusieurs apologies furent publiées, pleines de mesure et même de raison, mais sans nerf, sans éloquence et sans portée, *telum imbellè sine ictu* ; l'Ordre se sentait blessé à mort. La faveur publique manquait tout-à-fait à ces tentatives apologétiques ; les salons ne lisaient, ne louaient que les écrits hostiles à l'Institut ; c'est alors surtout qu'on put apprécier les progrès et la popularité des idées nouvelles. La *furia francese* se signala dans cette guerre d'extermination. L'abbé de Chauvelin avait frappé au nom des jansénistes ; la Chalotais, au nom des philosophes ; Monclar et Castillon, à Aix, au nom du gallicanisme parlementaire. Ceux qui n'avaient pas eu l'honneur des premiers coups portés à la Société eurent à cœur d'inventer au moins d'ingénieuses persécutions contre ses membres. Il y eut à Paris et à Toulouse arrêt pour bannir du Royaume tous les Jésuites qui n'auraient point abjuré leurs vœux dans un délai déterminé. L'historien de Louis XIII, le P. Griffet, sollicita la permission de rester en France pour subir l'opération de la taille : on ordonna qu'il serait sondé par les chirurgiens du Parlement. « C'était, dit Condorcet, le comble de la barbarie d'exiger qu'un malade se soumît à une

opération douloureuse, où la maladresse d'un chirurgien peut causer la mort, par la main d'un homme à qui il n'avait point donné sa confiance. Griffet aima mieux partir, et telle était alors la haine contre les Jésuites que le Parlement crut n'avoir fait que suivre les formes. »

Une page fort peu connue du *Voyage en Italie* de Duclos résume assez bien l'impression produite par l'expulsion de ces religieux.

« Le Parlement, dit-il, auteur ou *instrument* de leur ruine, en a hautement triomphé. l'Université qui recueille leurs dépouilles, *le corps* des gens de lettres, quoique la plupart leurs élèves, mais que la Société avait décriés et cherché à rendre suspects sur la religion, ont applaudi. Tous les jansénistes, de dogmes ou de parti, ceux-ci très-nombreux et les autres assez rares, ont fait éclater leur joie, sans faire attention que, ne tirant leur existence que du combat contre leurs ennemis, ils vont tomber dans l'oubli. *Le peuple proprement dit n'a pris aucun intérêt à cet événement.*

« D'autre part, presque tout le corps épiscopal a pris parti pour les Jésuites,..... peut-être par humeur contre le Gouvernement, qu'il soupçonne de vouloir aller plus loin.

« Les Ordres Réguliers ont sans doute été charmés de l'expulsion des Jésuites; mais ils ont eu la décence de renfermer leur joie, d'ailleurs tempérée par la crainte qu'ils ont pour eux-mêmes.

« A l'égard des provinces, si les opérations du

Parlement n'avaient été confirmées par un édit presque arraché au Roi ¹, je doute fort que les autres Parlements, excepté celui de Rouen, eussent suivi l'exemple de Paris. Je ne crains pas d'assurer, et j'ai vu les choses d'assez près, que les Jésuites avaient et ont encore sans comparaison plus de partisans que d'adversaires. La Chalotais et Monclar ont seuls donné l'impulsion à leurs Compagnies. Il a fallu faire jouer bien des ressorts dans les autres. Généralement les provinces regrettent les Jésuites ², et ils y reparaitraient avec acclamation. »

Le Parlement de Bourgogne ne se montra pas des plus animés contre la Société. « Personne ici ne veut aucun mal aux Jésuites, écrivait de Dijon un parlementaire zélé; mais nous ne ferons point de bigarrure. » Voilà, ajoutait-il, une révolution bien surprenante!

Tels étaient aussi les sentiments du Président de Brosses. Il appelait l'arrêt la Valette une *avanie à la turque*, et, sans aimer les Jésuites, il ne leur était

¹ L'édit qui ordonnait aux Jésuites de fermer leurs classes le 1^{er} avril 1762.

² En Bretagne même, aux Etats de 1762, un membre de la noblesse, *accoutumé à diriger les volontés de son Ordre*, M. de Coëtanscourt, proposa des remontrances contre l'expulsion des Jésuites, et cette résolution eût passé peut-être si les Commissaires du Roi n'eussent jeté dans la balance le poids de leur autorité.

point précisément hostile. Le *compte rendu* de la Chalotais l'avait vivement frappé. Il croyait la Société dangereuse, et peut-être se faisait-il quelque illusion sur la facilité de la remplacer comme corps enseignant. Mais de ce qu'elle avait été persécutrice, il ne concluait pas qu'elle dût être persécutée; il souhaitait au contraire qu'on usât de modération envers les individus, et il prêchait d'exemple ¹.

Le Parlement de Dijon, occupé de sa lutte contre les Elus, ne donna longtemps à l'affaire des Jésuites qu'une attention distraite. Enfin, pour se mettre à l'unisson avec les autres Compagnies souveraines, il chargea trois de ses membres de lui rendre compte des établissements de l'Institut, et de la doctrine des Jésuites. Les Chambres assemblées entendirent le rapport des trois Conseillers-Commissaires les 4, 5 et 6 juillet 1763.

¹ En 1764, le Président écrivait à Monclar :

« Voilà le dernier coup porté aux Jésuites, et je ne doute pas que leurs cabales et leurs intrigues ne leur aient mérité ce nouveau traitement. Mais beaucoup de gens sans partialité trouvent (et je ne sais s'ils se trompent) que la forme de cet arrêt est despotique et le traitement cruel, qu'il est dur de mettre ainsi les gens dehors avant que de leur avoir donné du pain, et de les bannir sans information ni procédure juridique, que les arrêts d'emblée ressemblent un peu à des lettres de cachet non révocables, enfin qu'il ne serait pas prudent de mettre la pitié publique du côté d'une Société dont il a été si à propos de se défaire. »

M. de Fontette parla le premier. Avec sa précision et sa clarté ordinaires, il fit l'histoire succincte des Jésuites en France et particulièrement en Bourgogne, s'attachant à démontrer qu'ils n'y avaient été reçus que sous des conditions irritantes, demeurées inaccomplies. Le lendemain, M. de Jarcy résuma dans un travail plein de brièveté et de nerf les principaux reproches adressés à la Société, son indépendance des lois nationales et du droit commun de l'Eglise, l'autorité despotique du Général, et d'un Général étranger, la non-réciprocité des engagements qui lient chaque jésuite à son Corps. Le troisième jour, le Conseiller-Clerc Bureau de Saint-Pierre présenta l'inventaire sec et sans couleur des assertions immorales répandues dans les écrits des casuistes de la Société. Ce triple compte rendu n'avait rien de l'éloquence grave et pénétrante des plaidoyers de Monclar, de la froide et incisive polémique du Procureur Général de Rennes¹; mais aussi était-

¹ Une anecdote peu connue, mais certaine, mérite de trouver place ici. En envoyant au Duc d'Aiguillon, commandant supérieur en Bretagne, ses fameux *Comptes rendus*, La Chalotais écrivait : « Vous ne vous embarrassez guères des constitutions des Jésuites, monsieur le Duc ; *ni moi non plus*. Cependant il faut bien que vous sachiez ce qui en a été dit bien ou mal en Bretagne. » *Ni moi non plus* était une flatterie de courtisan. Mais quelle légèreté de la part de l'accusateur public ! On croit lire une lettre de Voltaire

il exempt de passion comme de chaleur, et vraiment digne de l'impartialité du prétoire.

Ce n'est pas à dire que l'histoire sanctionne en tout les conclusions des trois Commissaires du Parlement de Dijon. « On sait, dit Voltaire, tout ce qu'on reprochait depuis longtemps aux Jésuites : ils étaient regardés en général comme fort habiles, fort riches, heureux dans leurs entreprises, *et ennemis de la nation*. ILS N'ÉTAIENT RIEN DE TOUT CELA, mais ils avaient violemment *abusé de leur crédit quand ils en avaient eu*. D'autres Ordres étaient beaucoup plus opulents, mais ils n'étaient pas détestés comme eux. » En d'autres termes, la destruction des Jésuites était un acte de réaction, une *vendetta* parlementaire et rien de plus. Pour citer encore Voltaire, on les lapidait avec les pierres de Port Royal qu'ils avaient détruit sous Louis XIV.

Sans doute, dans la pensée des magistrats, à Dijon surtout où le jansénisme n'eut jamais de profondes racines, la dissolution de la Société était pardessus

au Maréchal de Richelieu, ou de d'Alembert au Roi de Prusse. (Voir les Mém. de Linguet pour le Duc d'Aig.)

Le travail de La Chalotais, inférieur à celui de Monclar, a conservé plus de célébrité. C'est qu'il parut le premier et que les encyclopédistes, qui l'avaient dicté, disposaient dès-lors de la renommée. On peut au reste appliquer à la parole de La Chalotais ce que M^{me} de Stael disait de celle de Pitt : c'est une épée qui tue en glaçant.

tout un hommage au droit public du Royaume. Mais la postérité est venue pour les Jésuites comme pour leurs juges, et à la distance où nous sommes de tout ce passé, l'on ne peut nier que les arguments de Monclar lui-même, le plus formidable des accusateurs, ne semblent pas tous péremptoires.

En effet, par une contradiction singulière, on imputait à la Société une morale exécrable, en même temps qu'on était forcé de rendre hommage à la pureté de mœurs de ses membres, qui ne s'est démentie nulle part. On rendait les jésuites de France solidaires de citations empruntées à des écrits vermoulus, publiés la plupart en Espagne ou en Italie, et dont presque pas un n'avait été réimprimé depuis soixante ans. On leur reprochait Jean Châtel qui, après tout, avait suivi les cours de l'Université comme les leurs; mais songeait-on à punir les Dominicains des crimes de Jacques Clément et du jacobin d'Avesnes, les membres du Parlement de Paris de l'attentat de Damiens, leur valet? Les Jésuites du temps de la Ligue avaient pu être anarchistes; ceux du xvii^e et du xviii^e siècles étaient manifestement monarchistes, et même courtisans.

Puis, la plupart des griefs qu'on articulait contre eux s'appliquaient à tous les Ordres religieux, notamment ce lieu commun de l'antagonisme de la vie monastique avec l'intérêt de la population, qu'on s'afflige de trouver dans le travail de la Chalotais, (si empreint au reste du savoir tranchant et superfici-

ciel de l'école encyclopédiste, qu'il fut alors assez communément attribué à d'Alembert). La haine du Pape et des moines y perce à chaque ligne. Il reproche aux Jésuites le secret qui avait couvert jusque là leurs constitutions : mais les filles de la Charité ont aussi tenu leurs constitutions secrètes jusqu'à nos jours ; à qui serait-ce une raison suffisante pour les frapper de dispersion ? Il se récrie sur ce que l'Institut s'étend à d'autres contrées que la France, ce qui fait qu'il n'est pas dans l'Etat, mais dans l'Eglise : n'est-ce pas en d'autres termes reprocher à l'Eglise elle-même son universalité, vouloir qu'elle soit nationale et non catholique, bornée à un coin du monde, au lieu de servir l'humanité ? Il inculpe la Société d'ultramontanisme théologique et politique ; mais, sans discuter ici des doctrines demeurées litigieuses, il n'apparaît par aucun fait un peu saillant que les Jésuites de France eussent donné sous ce rapport le moindre sujet de plaintes depuis 1682. On faisait sonner très-haut l'autocratie du Général des Jésuites ; mais une obéissance non moins passive était prescrite aux Franciscains, par exemple, par leur Institut qu'on n'attaquait pas. Les bulles des Papes conféraient aux jésuites des privilèges exorbitants et inadmissibles ; mais aussi n'avaient-ils jamais été admis, *ni même invoqués* en France, à fort peu d'exceptions près. Il était facile au reste de séparer l'Institut des privilèges, de laisser subsister l'un en proscrivant les autres. Restait le grief le plus

réel, la politique humaine de la Société, ce que, par un accouplement de mots plus qu'étrange, les amis des jésuites ont nommé *l'intrigue du bien*. Ici la pente était glissante, les chutes inévitables : si l'intention avait été souvent excusable, les actes ne pouvaient être tolérés. Mais, disons-le, la vigilance des gardiens des lois, l'empire de l'opinion, chaque jour plus ombrageuse envers les Jésuites, suffisaient certes à les contenir sous ce rapport, et en 1762 ils étaient loin, ce semble, d'être assez menaçants pour qu'on se privât de leurs services.

Quoi qu'il en soit, le Parlement de Dijon céda à l'entraînement commun, et le 11 juillet 1763, malgré les demi-réquisitions de M. de Quintin, Procureur Général, qui distinguait comme nous entre l'Institut des Jésuites et leurs privilèges, il déclara l'Institut abusif et irréformable par essence, annula leurs vœux, ferma leurs collèges, leur défendit de se réunir *au nombre de plus de deux*, comme aussi de sortir du Royaume sans une permission expresse du Roi, proclama les profès incapables de posséder aucun bénéfice ayant charge d'ames, ni aucun emploi dans l'enseignement public, et décréta des poursuites contre quiconque oserait, en aucun temps, demander le rappel de la Société. On ignore quel fut l'avis du Président de Brosses au sujet de cet arrêt ; mais on peut conjecturer qu'il n'approuva point en leur entier de semblables rigueurs. Du moins une lettre du père Gauthier, Recteur du collège de

Dijon, en date du 26 mars de cette année, atteste que *tout récemment les Jésuites devaient à leur ancien élève la plus sensible reconnaissance*. Mais que pouvait une voix calme et une conviction modérée au milieu de l'effervescence générale? Un autre élève des Jésuites, un condisciple, un ami du Président de Brosses, M. de Maletête, se distingua entre les plus sévères par une opinion spirituellement motivée, qu'il eut la faiblesse de rendre publique : on voulait être loué, ce qui n'est pas le plus sûr moyen d'être juste. Un dernier trait achèvera de caractériser l'animosité qui emporta dans cette occasion solennelle le vote de plusieurs magistrats. Le Conseiller Filsjean de Talmay avait promis à son oncle, Jésuite octogénaire, de s'abstenir dans ce grand procès. Il n'en vint pas moins aux Chambres assemblées, ouvrit ou appuya l'avis le plus violent, et rentra chez lui satisfait, s'égalant peut-être à Caton ou à Brutus.

Dijon toutefois avait été des derniers à se prononcer contre les jésuites. Besançon et Douay tinrent près de deux années encore en leur faveur ; et, malgré l'édit de novembre 1764, par lequel Louis XV déclara la Société à jamais dissoute dans tout son Royaume, elle ne fut exclue de la Franche-Comté qu'au premier avril 1765. On sait comment, vaincu par les instances menaçantes de la diplomatie européenne, le Pape Clément XIV en prononça lui-même la suppression définitive huit ans après.

Ainsi finit un Ordre religieux qui avait rendu d'immenses services, inférieurs néanmoins peut-être à sa colossale renommée. Il avait eu au xvi^e siècle son âge pour ainsi dire titanique, où des géants, saint Ignace, saint François Xavier, Laynez et tant d'autres, plantèrent la croix à la Chine et au Japon, couvrirent l'Europe de collèges que Bacon déclarait supérieurs à toutes les écoles connues, peuplèrent de Saints l'Eglise, et accomplirent en tout genre les plus grandes choses. Après avoir, au siècle suivant, donné Vieyra et Bourdaloue à la chaire; à la théologie Bellarmin, Maldonat, Suarès; aux sciences Kircher; à l'érudition Sirmond, Hardouin, Pétau; après avoir produit les *Conciles* de Labbe, la meilleure édition de Plin l'encyclopédiste, et la grande collection hagiographique de Bollandus; après avoir doté l'enseignement public de nombre d'écrits estimables, bien qu'au dessous des travaux de Port Royal ou de Rollin, et de traductions nombreuses, surpassées aussi par des professeurs de l'Université; la Société, au xviii^e siècle, n'avait compté que des noms secondaires, Brumoy, Buffier, Bougeant, de Neuville, Oudin. A aucune autre époque de son histoire, elle n'avait eu moins d'hommes remarquables: comme tout l'ancien régime, elle s'affaissait et s'amoindrissait à vue d'œil, lorsqu'un vent ennemi vint à souffler sur cette poussière qu'on croyait vivante, et la dispersa comme une paille légère. Vers 1760, les Jésuites, si l'on en excepte Berthier, Bro-

tier, Griffet et Guenard en France; Andrès en Espagne; Granelli, Bettinelli, Boscovich en Italie, n'étaient plus guère que des hommes bien nés, des prêtres pieux, instruits, laborieux, dévoués, de bonne compagnie, possédant à un haut degré le secret si rare aujourd'hui de rendre l'enseignement aimable. Par cela seul, et non par la supériorité de leurs lumières et de leurs talents, leur expulsion laissa dans les collèges un vide qui ne put être comblé. On ne congédie pas, on n'improvise point impunément des instituteurs pour les deux tiers d'un royaume comme la France. Je ne suis pas de ceux qui croient que la conservation des Jésuites eût prévenu la révolution; mais je n'oserais nier que leur destruction l'ait accélérée. Bien qu'ils n'aient pas empêché Voltaire, leur disciple, d'être le porte-étendard de l'incrédulité en Europe, comme le P. Lejay l'avait prédit, les Jésuites étaient, de tous les corps enseignants, celui qui savait le mieux s'emparer de l'enfance, celui qui conservait le plus d'empire sur ses élèves devenus des hommes. Leur dispersion fut donc une première désorganisation du Clergé, dont ils étaient les éclaireurs comme aussi les tacticiens les plus compactes et les plus exercés. Dans un pays jusque là gouverné par l'habitude, ce fut un premier exemple de ce qu'on pouvait oser contre le passé. Sous ce rapport, les Parlements furent les précurseurs de l'Assemblée constituante, bien plus (et c'est ici un de ces revers de médaille où

la Providence se montre à découvert), les précurseurs de Maupeou lui-même. Car il est à croire qu'on eût trouvé moins de facilité à supprimer et à remplacer d'un seul coup tous les Parlements, si une tentative analogue n'eût si inopinément réussi contre une Société qui semblait si puissante, et qui tint si peu.

En effet le duel allait recommencer entre la Magistrature et la Cour, et ce devait être un duel à mort.

La guerre de sept ans avait ajouté trente-quatre millions de rentes annuelles à la dette publique. Une paix qu'absolvait la nécessité avait été signée le 10 février 1763; mais les dépenses n'en continuaient pas moins d'excéder les recettes dans une proportion désastreuse. La mort même de madame de Pompadour, celles du Dauphin, de la Dauphine, de la Reine, en allégeant visiblement les charges du trésor, n'avaient point suffi, non plus que l'acquisition définitive de la Lorraine, à ralentir les progrès du déficit. Louis XV, né avec un sens droit, mais dont le cœur, naturellement bon, était dès longtemps perclus par l'égoïsme et par la débauche, avait conçu l'idée la moins royale et la moins française qui fût jamais, celle de se faire une épargne secrète et toute privée en dehors du trésor de l'Etat. Il n'en était pas moins libéral envers ses courtisans : quiconque

parlait de restreindre à leur égard les profusions du monarque était suspect d'attenter à sa puissance. Fastueux, prodigue, et de peu d'entrailles, le duc de Choiseul ne voulait pas plus sérieusement que son maître la réforme des abus financiers. Exclusivement préoccupé de maintenir son crédit auprès du Roi, par instinct de grandeur autant que pour se rendre nécessaire, il le voulait puissant et respecté au dehors, sans s'apercevoir assez que la puissance extérieure vient du dedans et que la prospérité des finances du Royaume était la condition de succès *sine quâ non* de toutes ses vues de politique étrangère. Sa politique intérieure était toute d'atermoiement. L'affaire même des Jésuites, bien que le Ministre eût à venger sur eux, dit-on, les injures de l'ambassadeur à Rome, n'avait guère été pour lui qu'une pâture donnée à la fermentation des esprits. Mais une diversion, un ajournement ne sont point une solution. Il n'y avait de salut qu'à la condition d'introduire le fer et le feu dans la plaie, et les meilleurs Français n'osaient en concevoir l'espérance ni en déterminer les moyens.

Dès le 19 octobre 1763, l'un des protégés du duc de Choiseul, le Premier Président de Grosbois écrivait au Président de Brosses : « La banqueroute est « l'unique remède : mais nous voguerons longtemps « encore entre une espèce d'anarchie et un despo- « tisme *non-consommé*. » C'était peindre la situation d'un seul trait. L'honneur national devait se roidir

et se débattre contre ce mot de *banqueroute* encore trente années, mais en vain. On était sur le chemin de l'abîme, et la crise à laquelle nous assistons devait aboutir à la Révolution française.

La lutte s'engagea sur le terrain de l'impôt; ce fut là jusqu'au dénouement de 1789, le champ-clos à peu près exclusif de l'avenir contre le passé. Mais, qu'on ne l'oublie pas, au fond de ces incessantes collisions était une question suprême et culminante, celle de la royauté absolue et de la royauté limitée.

On l'a redit mille fois, la détente générale qui suivit la mort de Louis XIV, les mœurs effrénées de la Régence, l'opposition janséniste, l'opposition incroyante avaient comme à l'envi rempli la France de tendances vagues, mais désordonnées. L'atmosphère morale et intellectuelle du siècle était une atmosphère d'indépendance; on respirait comme l'air l'impatience de la règle, quelle qu'elle fût. Quand parut l'*Esprit des lois*, on sait avec quelle amertume les esprits ardents, Helvétius entre autres, protestèrent contre la timidité de ce livre où l'horreur du despotisme est pourtant formulée avec un talent si supérieur.

En présence de semblables dispositions, il ne faut pas s'étonner que, suivant l'expression de Linguet, l'année 1763 ait été pour les commandants des provinces une année climatérique. Le 31 mai, Louis XV avait tenu à Paris un lit de justice pour l'enregistrement d'un édit portant prorogation de la plupart des

subsidés de guerre avec établissement de quelques taxes nouvelles. Le lit de justice fut suppléé dans les provinces par des enregistrements militaires. Par un concert inaccoutumé, nombre de Parlements tinrent ces enregistrements pour non avenue : Rouen , Besançon , Bordeaux , Toulouse , Grenoble , prohibèrent par arrêt la perception d'impôts ainsi enregistrés. Dans ces deux dernières villes une guerre étrange s'ensuivit entre les Commandants, et les Magistrats hautement soutenus par la faveur des populations, que l'impôt écrasait. A Toulouse, les membres du Parlement furent mis aux arrêts par le duc de Fitz-James, qui plaça des sentinelles jusque dans leur antichambre. A Grenoble, le lieutenant-général Dumesnil fit fermer les portes de la ville aux magistrats qui revenaient de leurs terres pour prendre part aux délibérations de leur corps. Les arrêts levés, le premier de ces Parlements décréta de prise de corps le duc de Fitz-James, et arrêta des mercuriales contre le Premier Président qui s'était montré servile. Grenoble allait déclarer Dumesnil dégradé de noblesse, et le bannir de son ressort, lorsque ce Parlement fut mandé tout entier auprès du Roi, qui était à Fontainebleau. Vers le même temps, Rennes accusait le duc d'Aiguillon, commandant en Bretagne, dans des remontrances demeurées historiques; et à la suite d'un enregistrement forcé, les membres du Parlement de Rouen, au nombre de quatre-vingts, en-

voyaient en masse leurs démissions. C'était le moment où les deux Maupeou venaient d'être donnés pour chefs à la magistrature, le père comme Vice-Chancelier, le fils comme Premier Président du Parlement de Paris.

La présence de ces deux hommes aux affaires fut marquée d'abord par des pas rétrogrades du pouvoir. On eût dit que le duc de Choiseul se considérait moins comme le ministre du successeur de Louis XIV que comme le modérateur d'une monarchie parlementaire; au fond, la hauteur du grand-seigneur déguisait en lui un serviteur de l'opinion dominante. L'ex-Commandant-général des établissements français dans l'Inde, Lally, fut livré pieds et poings liés à la vindicte parlementaire. Le Contrôleur-général Bertin fut remplacé par un Conseiller au Parlement de Paris. Quatre commissaires choisis dans cette Cour souveraine furent admis à rechercher les moyens d'améliorer l'administration des finances; aussi la Compagnie reconnaissante avait-elle enregistré sans modifications bien sérieuses une déclaration à peu près équivalente à l'édit du mois de mai.

Cependant Dijon venait de prendre en faveur de Grenoble et de Toulouse un arrêté dont les amis des Parlements exaltaient à l'envi l'éloquence et la force. Le Président de Brosses fut chargé d'en développer les motifs dans des remontrances qui portent la date du 19 janvier 1764. Les questions financières du moment y sont discutées avec détail; mais, ce qui

nous touche surtout aujourd'hui, la plaie intestine du trésor y est mise à nu et sondée jusqu'au fond. On en jugera :

« V. M. s'est occupée des soins indispensables pour remettre l'ordre dans ses finances dont la mauvaise régie et la dissipation ont attiré sur le Royaume cette foule de maux sous lesquels il gémit. Ils vous sont connus, Sire : vous voulez y remédier. Votre intention n'a jamais été douteuse, et vous la confirmez encore aujourd'hui par l'heureux choix du Ministre à qui vous en confiez l'exécution¹.

« Elle sera secondée par le concours et le zèle de vos sujets. Ils sentent que V. M. *veut et doit tenir ses engagements*, qu'il faut que l'avenir répare le passé par des mesures sages et successives. Mais ils sentent aussi qu'il faut que les moyens soient possibles à leur misère actuelle, proportionnés au reste épuisé de leurs forces vainement sacrifiées, et surtout conformes aux règles d'une exacte économie, utile dans tous les temps, forcée dans celui-ci.

« Sire, il y a des vérités tellement indubitables, tellement gravées dans les cœurs, que nul temps, nul abus ne peut les couvrir, nulle oppression les étouffer. Telles sont celles-ci :

« Que l'héritage patrimonial du citoyen lui appartient en propriété ;

« Que sa propriété devient une chimère, si l'usufruit lui en est enlevé ;

¹ Le nouveau Contrôleur-général (de l'Averdy).

« Que la Monarchie n'est pas un Despotisme ;
 « Que les Lois excluent le pouvoir arbitraire ;
 « Que les Lois sont saintes, et que c'est par elles
 que règne le Monarque ;

« Qu'il est plus intéressé que ses Sujets même à en reconnaître et à en maintenir l'autorité, sans laquelle il n'aurait lui-même aucun véritable ni solide pouvoir ;

« Que, les Lois ayant été instituées pour assurer aux hommes leurs propriétés, celles qui leur en ôtent l'usage en certains cas, doivent, plus que nulle autre, être solennelles et régulières en leur forme ;

« Qu'il n'y a ni ne peut y avoir de Loi, *qui autorise à PRENDRE SANS FIN POUR DISPERSER SANS MESURE ;*

« Que les Sujets doivent une contribution de leurs biens au Souverain ;

« Que les besoins réels et effectifs de l'Etat, *et non un superflu indéterminé*, sont la mesure de cette contribution ;

« Que le premier emploi des revenus du Citoyen, emploi privilégié sur tout autre, est de lui apporter sa subsistance journalière ;

« Que la nécessité de pourvoir aux besoins personnels prévaut sur la nécessité de fournir aux besoins d'autrui ;

« Que, dans le concours de ces deux nécessités urgentes, l'impuissance qui a tout donné l'emporte sur l'impuissance qui a besoin de recevoir encore.

« Le mal est infini, Sire, il est incurable, si les

revenus de V. M. ne peuvent suffire tels qu'ils étaient avant ces événements; si les choses ont été forcées jusqu'au point de tout absorber d'avance, en comptant sur les mêmes facultés qu'on a épuisées, sur des ressources qu'on ne saurait retrouver après se les être prématurément enlevées. Du moins alors il ne reste plus qu'une voie, celle d'une économie forcée, en se bornant à ce qui reste quand l'impuissance est devenue réciproque des deux parts.

« V. M. voit enfin à découvert les vraies causes qui ont produit ce choc de deux nécessités également pressantes. L'Etat a dévoré lui-même sa propre substance, *d'avance épuisée sans besoin* et livrée sans réserve. Tel sera toujours l'effet de la puissance illimitée qu'on voudra s'attribuer sur les biens du Citoyen : le pouvoir arbitraire n'a pas de plus grand ennemi que lui-même.

« Sire, quiconque abuserait ou aurait abusé de votre auguste nom pour employer en pareils cas des moyens de violence serait l'ennemi de votre sceptre et de votre personne : en renversant les lois de la Monarchie, il tenterait de détruire la base solide sur laquelle votre trône est assis. Quiconque voudrait, par une importune avidité, vous arracher encore quelques débris de vos finances et s'approprier la subsistance du Citoyen serait un courtisan perfide *qui aimerait mieux son profit que votre gloire*, qui immolerait sans scrupule vos intérêts les plus essentiels à son intérêt propre, qui tendrait à vous

enlever (s'il n'était impossible) l'affection de votre Peuple, plus utile encore et plus désirable à coup sûr que son argent. Quiconque vous dirait, ou même vous laisserait croire, que V. M. peut, sans un retranchement très-considerable dans ses dépenses, rétablir par tout autre moyen les affaires de son Etat, serait un Sujet infidèle qui vous tromperait avec audace.

« Que peut la bonne volonté, quand on lui ôte les moyens, quand on ne lève pas les obstacles qui la contrarient? Toute la droiture, toute la capacité d'un Ministre finit par échouer contre la réunion de protections puissantes, du crédit de la Cour, des clameurs et des intrigues de ceux qui gagnaient au désordre, de la malice des publicains qui traversent par de secrètes manœuvres les meilleures opérations, des abymes du faste, de la profusion domestique, des constructions inutiles, de la multiplicité des *acquets comptants*, voie obscure qui sert à cacher les secrets de la déprédation aussi souvent que ceux de la politique, voie dérobée à la comptabilité pour sauver aux déprédateurs le reproche public d'avoir osé surprendre votre bonté.

« Du haut de votre trône, élevez-vous, Sire, voyez et commandez. Parlez toujours en père à votre Peuple; parlez en maître à ceux qui l'oppriment. L'avidité, la fraude et l'injustice fuiront devant vous.

« Jamais le Peuple ne pourra concevoir d'espé-

rance ni recevoir de consolation ; tant qu'il entendra sans cesse annoncer et promettre, comme on fait depuis tant d'années, des retranchements dans la dépense sans en voir faire aucun ; tant qu'il entendra réclamer le besoin et la nécessité au milieu du luxe et des fêtes ; tant qu'il apprendra que les débris de vos finances continuent d'être prodigués en dons si souvent peu mérités, en pensions excessives et multipliées sur les mêmes têtes, en dots et assurances de douaires, en places et appointements inutiles ; tant qu'il saura qu'on arrête les plans de nouveaux bâtimens à construire de tous côtés et qu'on laisse en même temps de superbes édifices tomber en ruines dans le voisinage ; tant qu'il verra le faste des financiers fonder son opulence sur l'usure et sur les vices si connus et si décriés d'une régie ruineuse pour V. M. et pour vos Sujets.

« Sire, nous nous jetons, les yeux baignés de larmes, aux pieds de V. M. ; nous lui demandons la conservation de son Peuple. Réprimez ce désordre intestin qui décuple les grands et les petits frais. Différez à des jours plus heureux, que vous pouvez faire bientôt renaître, les projets de nouvelles constructions. Fixez à votre volonté les acquits comptants à la somme que vous jugerez convenable aux besoins de la politique qui ne doivent être connus que de vous. Faites taire avec indignation ces voix importunes qui toujours voudraient absorber la substance du laboureur. Repoussez ces mains avides qui toujours

s'ouvrent et ne se croient jamais pleines, ces gens insatiables qui ne semblent nés que pour tout prendre et ne rien avoir, gens sans pitié comme sans pudeur, misérable assemblage de rapacité et d'indigence.

« Sire, nous mettons sous les yeux de V. M. la vérité telle qu'elle est. Nous peignons le tableau sans le déguiser, ni le charger. Nous vous présentons les ressources comme elles sont possibles. Eh ! quel autre intérêt avons-nous que celui de notre devoir, de votre gloire, du salut de votre peuple ? *En partageant les malheurs communs, nous n'en avons point qui nous soient personnels. D'ailleurs y a-t-il un seul de vos Sujets qui ne désirât de n'avoir que des objets agréables à vous présenter ?*

« Nous vous protestons, Sire, et pour nous, et pour tout votre Peuple, que ce n'est pas sans un regret extrême qu'il emprunte si souvent notre organe pour porter à vos pieds l'image de ses malheurs. Non qu'il craigne pourtant que V. M. en soit importunée. Les bons rois, tels que vous, ne le sont jamais des plaintes de leur Peuple : ils ne sont qu'attristés des maux qui causent ces plaintes, toujours prêts à les faire cesser lorsqu'ils n'ont pu les prévenir. François I disait à des suppliants prosternés devant lui : « *Levez-vous ; ce que vous me demandez n'est pas une grâce, c'est une justice, et je vous la dois.* »

On nous reparle encore parfois de la servilité de l'ancienne France. Qui de nos jours ferait accepter

par une Chambre des Députés une adresse aussi vigoureuse? Les remontrances qu'on vient de lire avaient bien les qualités que M. de Brosses recherchait dans ces sortes de pièces : elles étaient simples sans trivialité et fortes sans rudesse. « La véritable éloquence, écrivait-il, est ici la simplicité noble et la vérité sans tortillage. Il n'y faut ni rhétorique, ni phrases déclamatoires, ni adulation complimenteruse, ni dureté, ni même de pathétique : ce dernier style a été usé sans effet ; il n'y a tragédie qui puisse émouvoir le cœur de ces gens-là. » Aussi les remontrances qu'on vient de lire eurent-elles l'approbation de Monclar, le meilleur juge du Royaume en ces matières, et celle de nombre d'hommes graves qui d'avance les avaient jugées inopportunes. Un plein succès couronna l'intervention du Parlement de Dijon en faveur de celui de Grenoble, qui, dans ses conférences avec le ministère, dicta la loi en vainqueur. Dumesnil fut rappelé et en mourut. Le duc de Fitz-James eut aussi son rappel, mais après que le Parlement de Paris, oubliant la mémorable condamnation du Maréchal Duc de Montmorency à Toulouse, eût cassé, comme SEULE Cour des Pairs de France, le décret de prise de corps lancé par le Parlement de Languedoc contre le gouverneur de cette province. A cela près, une députation de Toulouse, arrivée presque sur ces entrefaites, reçut à Versailles le plus aimable accueil. Le plan de la Cour, emprunté à la tactique ministérielle de

Robert Walpole, était de gagner les principaux parlementaires par des caresses, des pensions et des emplois. On parlait de tirer désormais du sein des Parlements la moitié des intendants de provinces. On créa pour Langlois, Conseiller au Parlement de Paris, un septième office d'intendant des finances, place qui correspondait à peu près, si je ne me trompe, à celles de nos Directeurs Généraux. Un de ses collègues, Lambert, qui s'était fait remarquer, notamment en dénonçant la lettre pastorale de l'Archevêque de Paris (Beaumont) en faveur des Jésuites, devint conseiller d'état. Un troisième, le conseiller Drouyn de Vaudeuil, eut un peu plus tard la première présidence de Toulouse.

M. de Brosses vint à Paris dans la première ferveur de ces démonstrations ministérielles. L'Averdy le combla de prévenances; mais le Président ne voulut rien demander, pas même la pension à laquelle trente-quatre années du service le plus assidu lui donnaient un droit incontestable.

J'attribuerais volontiers ces avances du nouveau Contrôleur Général à une juste appréciation sans doute de l'influence du Président sur sa Compagnie, mais aussi à la haute idée qu'on s'était faite de sa capacité financière.

Déjà, en 1759, on avait demandé à M. de Brosses un plan général de finances retrouvé dans ses papiers sous ce titre : *Hypothèse sur l'établissement*

d'un subside national ¹. Une note de la main de l'auteur nous apprend qu'il a laissé ce travail très-imparfait, tant par défiance de ses lumières propres que par défaut de confiance dans un ministère vivant d'expédients au jour le jour « sans nulle envie sérieuse ni constante de soulager le peuple, ne songeant qu'à pousser le temps d'années à autres, et à tirer tant qu'il pourra jusqu'à la déroute totale, dont les gens en place ne se soucient nullement quand ils n'y seront plus. »

Quelqu'incomplet qu'il parût au Président, ce plan, rédigé avec une netteté remarquable, est curieux sous plus d'un rapport. Il consiste à pourvoir aux charges annuelles de l'Etat et à libérer l'avenir peu à peu au moyen d'un tribut unique « que la Nation lèverait sur elle-même comme elle le jugerait convenable et qu'elle viendrait déposer à ses frais dans le trésor royal. »

Les principes auxquels M. de Brosses coordonne

¹ Ce qui établit invinciblement la date de ce projet, c'est qu'à propos des terres privilégiées, § XLIX, le Président dit expressément que la taxe dont elles seront frappées « n'est « mise sur lesdits fonds privilégiés que pour tenir lieu d'un « ou de deux vingtièmes *actuellement établis*. » Or, le 3 mars 1760, le Parlement avait enregistré l'établissement d'un troisième vingtième, celui-là même qui donna lieu en Bourgogne à l'abonnement de Varenne, abonnement qui était en pleine vigueur en 1761.

son plan sont précisément ceux que , seize ans plus tard , Turgot résumait en ces termes : *point de banqueroute , plus d'emprunts , point d'augmentation d'impôts*. Le Président ne voit que deux moyens d'équilibrer sans délai la recette et la dépense : réduire la dette publique en réformant l'abus des grâces et la liste des pensionnaires du Roi ; accroître le revenu en diminuant les frais de perception ; agir ensuite graduellement sur la dette par la puissance croissante de l'amortissement , sur la dépense annuelle par l'économie ; ne puiser l'impôt qu'à ses trois sources directes : les personnes , le sol , l'industrie ; en confier la répartition et le recouvrement au pays ; supprimer toute autre imposition quelconque , toute contribution indirecte , toute entrave au commerce , tout monopole ; rectifier l'assiette de l'impôt foncier par le cadastre , celle de l'impôt personnel (ou capitation) , en taxant , non les personnes seulement , mais les titres , les fonctions , la condition sociale : voilà tout le secret du Président.

Sauf la création d'une caisse d'amortissement , idée neuve alors et qui passa pour la première fois dans la législation française par l'édit du 31 mai 1763 , il n'y avait rien là qui semble dépasser la sphère des idées communes. Mais alors ces vues n'étaient propres qu'aux intelligences d'élite , c'est-à-dire au petit nombre. *L'Esprit des lois* avait mis récemment en honneur quelques idées d'économie politique , assez

arriérées aujourd'hui. Forbonnais venait de publier ses *Eléments du Commerce* et ses *Recherches et Considérations sur les Finances* : ce n'est qu'en 1763 qu'il proposa à son tour au duc de Choiseul de remplacer par un impôt unique plusieurs contributions onéreuses , en supprimant les trois quarts des frais de perception. Le livre de Josias Child et peut-être les autres traductions de Vincent de Gournay , antérieures de quelques années , avaient , il est vrai , fixé l'attention de M. de Brosse. Mais la *Physiocratie* de Quesnay , patriarche des Economistes , ne parut qu'en 1768 : — le cadastre , déjà connu en Provence et en Dauphiné , ne fut introduit dans le reste de la France que par ce même édit du 31 mai 1763, ouvrage du Contrôleur Général Bertin , qui admit la nécessité d'un fonds d'amortissement.

Bien que le Président sacrifiait au préjugé de l'époque en rejetant les taxes indirectes , il y avait donc quelque mérite à professer , dès 1759 , dans un Parlement de province , des idées dont Turgot , l'esprit le plus avancé de son temps en ces matières , ne fit qu'ébaucher l'application en 1776. Les moyens d'exécution proposés par M. de Brosse ne sont autre chose que la perception gratuite de l'impôt , perception érigée en charge sociale , subie à tour de rôle par chaque citoyen capable , et l'établissement des Assemblées provinciales , accompli par Necker sous Louis XVI. Le Président complète l'action de ces Assemblées par celle de Conseils électifs d'un ordre

inférieur, qu'on ne peut mieux comparer qu'à nos Conseils de département ¹ et d'arrondissement.

Après avoir dressé l'état de toutes les dépenses vraiment légitimes, c'est-à-dire vraiment utiles, le Gouvernement aurait fait le relevé complet de ce que rendait, par an, frais de régie déduits, chacune des trente-une Généralités du Royaume (c'était le nom des circonscriptions financières, nom dérivé des *Généraux des finances* du XIV^e siècle, qui devinrent plus tard de simples receveurs généraux). Puis on eût déterminé le contingent de chaque généralité dans la dépense, préalablement abaissée au niveau de la recette. Ce contingent assigné, chaque province en eût fait elle-même la répartition par des moyens simples et uniformes, sous le contrôle des Cours Souveraines. L'Assemblée provinciale, composée de trois commissaires du Roi et de trois députés de chaque Ordre (en admettant la magistrature comme un ordre intermédiaire entre la Noblesse et le Peuple, ainsi qu'à l'assemblée des notables de 1558), aurait réparti le contingent imposé à chaque généralité entre les circonscriptions territoriales les plus étendues, sauf la sous-répartition des charges communes entre les circonscriptions inférieures par d'autres Conseils, aussi multipliés que l'eussent exigé les sous-divisions du territoire. Dans chacun de ces

¹ Le mot même de *département* se trouve employé en ce sens par M. de Bosses.

Conseils inférieurs, les suffrages se fussent balancés comme dans l'Assemblée provinciale : il y aurait eu la voix du Roi, la voix du Clergé, celle de la Noblesse, celle des Tribunaux, celle du Peuple; mais, sans compter pour plus d'un suffrage, le Peuple aurait obtenu sept représentants, savoir : le principal officier municipal du district (vingt ou trente communautés au plus), un notable bourgeois, deux laboureurs, deux commerçants et un artisan, désignés chacun par sa corporation. C'était la double représentation du Tiers, moins le vote par tête. Dans la pensée du Président, tout régnicole devait avoir un domicile et se faire inscrire dans une classe de citoyens, selon sa profession. Il s'élevait dès-lors avec force contre un des périls sociaux de notre âge, le vagabondage déguisé sous la balle du colporteur, comme il le fait ailleurs contre la présence des condamnés libérés au milieu de la Société qui les repousse¹. Chaque corps de métier est taxé pour son industrie par le conseil de son district; chaque artisan ou trafiquant l'est individuellement par sa corporation. Toute réclamation est sommairement jugée par le conseil de district, sauf appel aux Cours Souveraines. Rien n'est innové quant aux pays d'Etats, ni quant aux exemptions des classes privilégiées. Seulement, en ce qui touche la capitation, « le plus

¹ A propos des colonies pénales, dans les *Terres australes*.

juste et le plus mal réparti de tous les impôts, » le Président admet en principe que, plus une personne tient de place dans la Société, plus elle doit contribuer aux charges qui assurent le maintien de l'ordre et la fonction régulière des services publics. Inutile de dire que le Président déclarait chaque communauté responsable de la gestion de son collecteur. Diverses idées, hardies pour le temps, la sanction législative du prêt à intérêt sous un taux déterminé, par exemple, se mêlent à cette utopie financière.

C'était trente ans avant 1789. Si Louis XV fût tombé sous le couteau de Damiens, et que le père de Louis XVI eût été sur le trône, il y avait chance pour que ce plan prévalût et s'exécutât : que ne pouvait alors un Roi de France, ami résolu du bien et dans toute la force de l'âge ? Mais, bien que la cause occasionnelle de la Révolution eût été ainsi conjurée, il y aurait de l'exagération à dire qu'une telle réforme eût suffi pour sauver la monarchie. Quoi qu'on eût fait pour l'économie et pour les libertés provinciales, la question capitale de la Révolution, celle de l'égalité devant la Loi, demeurait entière, obscure alors et n'ayant pas conscience d'elle-même, mais pourtant menaçante déjà par la prépondérance morale des écrivains, issus de la foule pour la plupart, sur une Noblesse amollie, incroyante, corrompue, jalouse du Clergé, déchue par ses mœurs des respects du Tiers-Etat, adulatrice des gens de lettres, infidèle à sa mission sociale, et com-

mencant à douter de sa légitimité. Tôt ou tard, il fallait que cette question d'égalité se posât, et qu'elle fût tranchée contre la force nominale en faveur de la force réelle, non point de la force numérique seulement, force aveugle, irrationnelle, brutale, mais de la force qui dérive de la supériorité combinée du nombre, de l'activité et de l'intelligence.

Quoi qu'il en soit, le Président et L'Avrigny étaient également loin de pressentir cette nécessité prochaine. L'un et l'autre, en 1764, étaient surtout préoccupés de la double crise du trésor royal et de la Compagnie des Indes.

Cette Compagnie, créée par Colbert, languissante dès sa naissance, relevée mais dénaturée par Law, qui en fit le pivot de ses opérations hasardeuses, florissante sous Orry, conquérante sous Dupleix, expiait alors les scandales de sa gestion et ses iniquités récentes envers Labourdonnais et Dupleix lui-même par la ruine de Pondichéry, que les Anglais avaient détruit dans la dernière guerre. Comme il arrive le lendemain d'une catastrophe, ce fut un pêle-mêle d'invectives, de récriminations, de systèmes. La plupart des intéressés, anciennes dupes de Law, gens de Cour ou de qualité, étrangers aux affaires, ne possédaient pas les plus simples éléments d'une question si complexe. Le marquis de Crévecoeur, beau-père du Président, avait une portion notable de sa fortune en actions des Indes. A ce titre, M. de Brosse était engagé plus avant qu'il n'eût

voulu dans cette grande affaire, « chaos, disait-il, de branches, régies et déprédations diverses. » En 1764, elle était près de subir une phase nouvelle. Suivant la tendance naturelle de tous les gouvernements, le Régent avait attiré à lui la suprême direction de la Compagnie des Indes, et il n'y avait qu'un cri contre les suites fatales de cette suprématie ministérielle.

Un jeune banquier genevois, associé de la maison Thélusson, saisit avec avidité cette première occasion de renommée : Necker avait alors trente-deux ans. Il composa un Mémoire « admirablement bien fait, bien assemblé et bien écrit » sur la situation de la Compagnie, à laquelle il restait, selon lui, soixante-quatre millions livres, sans parler d'un matériel en valeur de vingt millions. Il proposait de l'affranchir de la tutelle du Gouvernement, d'en confier la régie à des administrateurs élus par les actionnaires et tenus de rendre un compte annuel de leur gestion à l'assemblée générale de ces derniers, d'obtenir du Roi la cession de onze mille huit cents actions et d'autant de billets d'emprunts, comme une juste indemnité des dépenses faites par la Compagnie durant la guerre de sept ans, d'affecter cette ressource au paiement des dettes, de simplifier les frais de régie et de continuer le commerce au moyen d'un appel de quatre cents livres par action, sous la perspective d'assurer à chaque action un dividende fixe de quatre-vingts livres.

Appelé à une discussion préparatoire et confidentielle de ce projet, le Président, sans être injuste envers le rédacteur (on l'a vu), essaya d'en montrer *la chimère et les conséquences*. On convint de demander préliminairement au Roi une réponse sur la cession proposée de ses actions et billets, l'impression du Mémoire de Necker, qu'on ne pouvait discuter à fond sans l'avoir lu, et la révocation des pouvoirs conférés par le Gouvernement aux administrateurs, sauf les opérations courantes et journalières. M. de Brosses fut chargé de rédiger ces propositions en forme d'arrêté, et de les soumettre à l'assemblée générale des actionnaires.

Là il se retrouva en présence de son constant antagoniste dans l'affaire Varenne, l'ex-Contrôleur Général Bertin, demeuré Ministre, et Commissaire du Roi préposé à l'administration de la Compagnie des Indes. La discussion fut vive. Le Président, « ferme comme un roc, » lutta pour ainsi dire corps à corps avec le Ministre, et ne put l'empêcher d'écluder les propositions débattues.

Enfin, après deux mois d'hésitation, le projet de Necker, adopté par le Gouvernement, passa tout d'une voix : le ministère avait compris que la Compagnie coûtait plus à l'Etat qu'elle ne lui rendait. M. de Brosses batailla jusqu'au bout contre Bertin, d'une part, et les administrateurs de la Compagnie, de l'autre. Il remit de grands mémoires à L'Averdy, qui fut de son avis, mais s'excusa de l'appuyer, pré-

textant la pleine liberté rendue par le Roi à la Compagnie. Le Président se souvenait du passé et se défiait de l'avenir. Tout fait présumer qu'il vendit ses actions au début si brillant des opérations de l'administration nouvelle ; car rien n'indique dans ses papiers qu'il ait pris la moindre part aux péripéties ultérieures de la Compagnie, qui, malgré l'accroissement du chiffre annuel de ses ventes, s'endetta de plus en plus, portant la peine des fautes antérieures et de la déconsidération du nom français dans l'Inde, jusqu'à la suspension de son privilège par arrêt du Conseil du 13 août 1769.

Ce même voyage du Président à Paris en 1764 se lie également à un incident fort remarquable de la lutte des Parlements contre la Cour.

L'usage des enregistrements militaires, qui équivalait à la suppression des Parlements comme corps politique, provoquait naturellement de la part des magistrats une résistance proportionnée à la violence qui leur était faite. Si cette forme illégale venait à s'établir, écrivait le Président de Bosses, ce serait fait de la Monarchie, qui tomberait bientôt comme l'empire romain entre les mains des soldats.

Quelle que fût l'exagération de ces craintes, c'était une idée fort simple que celle de tâcher d'amener les Cours souveraines à s'entendre pour empêcher, s'il se pouvait, cette suprématie du sabre. Aussi, dès 1761, le Président avait-il pensé à établir une correspondance entre Dijon et les onze autres

parlements. Il proposait de se charger de Bordeaux et de Rennes, laissant à d'autres de ses collègues, chacun selon ses liaisons, le soin des autres correspondances : mais il lui échut Grenoble et Toulouse, les deux compagnies qui se trouvaient alors le plus avant sur la brèche. De cette façon, les divers Parlements eurent entre eux par les membres les plus en crédit dans chacun de ces corps, les relations les plus régulières et les plus suivies. L'importance d'une telle union, la crainte de troubler ce concert à peine formé n'avait pas été sans influence sur les compagnies judiciaires dans l'affaire des Jésuites.

De cet état de choses à la doctrine de l'unité et de l'indivisibilité de la magistrature, il n'y avait qu'un pas. Cette doctrine oubliée depuis la Fronde, tout à coup évoquée sous la minorité de Louis XV, avait été repoussée par le Régent. Ressuscitée avec exagération en 1732 par un pamphlet janséniste, plusieurs Parlements l'avaient à peu près réprouvée. Mais, dans la lutte de 1753, elle fut érigée en système, et le Parlement de Paris n'y renonça plus. On se souvint d'une Ordonnance de Charles VII (1454), portant que les membres du Parlement de Paris et de Toulouse doivent être réputés *uns*, et honorés les uns comme les autres *comme faisant un MÊME PARLEMENT*, et d'une harangue du Chancelier de l'Hospital qui disait au Parlement de Paris le 7 sept. 1565 que « les divers Parlements ne sont que « *diverses classes* du Parlement du Roi. » On com-

menta ces mots si exprès de du Tillet, d'après un édit de Henry IV (1607) : « le Roi n'a qu'une justice souveraine, par lui commise à ses Parlements, lesquels *ne sont qu'un en divers ressorts.* » On peut ne pas prendre de telles paroles à la lettre; mais la bonne foi, ce semble, pouvait s'y tromper. Les exemples anciens, d'ailleurs, étaient conformes à ces principes. Charles IX avait été déclaré majeur au Parlement de Normandie le 14 août 1563, et le Parlement de Paris, après des réclamations vaines, n'en avait pas moins enregistré l'édit de majorité.

Une conséquence directe, une consécration solennelle de cette doctrine, c'était que les Parlementaires des provinces eussent droit de séance au Parlement de Paris. Les ordonnances étaient précises sur ce point. Les faits d'une certaine date confirmaient les ordonnances. Il est vrai qu'il y avait une telle désuétude que ce droit était tombé dans un oubli profond. Lorsque le Président de Brosses entreprit de le rétablir, les magistrats les moins courtisans accueillirent sa découverte comme une nouveauté.

Les difficultés étaient grandes. Il s'agissait de cicatriser la blessure faite à l'union des Parlements par celui de Paris qui avait cassé la procédure commencée à Toulouse contre le duc de Fitz-James, et s'était proclamé le siège unique de la Pairie. Il fallait tromper la vigilance du Premier Président de Maupeou, dont la dextérité aurait facilement déjoué à

l'avance toutes les démarches de M. de Brosses. Il fallait prévoir et écarter mille difficultés d'exécution, fondre, en les combinant jusqu'au scrupule, les nuances d'étiquette les plus diverses, concilier les susceptibilités d'amour propre les plus incompatibles, celles des Ducs et Pairs, celles des magistrats de Paris, si entêtés de leur primauté, celles des parlementaires des provinces, à qui l'égalité n'était pas moins chère. Laissons exposer cette négociation sous toutes ses faces par le Président lui-même.

Lundi saint (1764)*.

« Hier je passai la matinée en conférence avec le maréchal de Richelieu, à raisonner avec lui et avec le Président de Galiffet (d'Aix) sur l'affaire des Pairs et de *l'uniquement*, et en particulier sur la séance à donner aux membres des classes dans le Parlement de Paris. L'article du rang des Présidents à mortier sera sans doute assez difficile à ajuster. Le Maréchal fait fort le parlementaire et témoigne désirer qu'on rende pleine justice aux classes sur la séance, mais il entend n'être décrété de prise de corps que par ses pairs.

Paris (sans date)**.

« C'est une misère que d'ajuster ici les choses apparentes; car on y a bien d'autres vues et d'autres

* 16 avril.

** Mai 1764.

desseins cachés que ceux que l'on montre. Tous les honnêtes gens d'ici sont des fripons. Dans le vray, il y a une grande défiance les uns des autres. Le Parlement de Paris, qui sent ses forces prodigieuses, traite tout avec hauteur et fait le maître, même avec ses alliés. Je vois tout ceci terriblement embrouillé et compliqué de longues branches.

10 juin 1764.

« Enfin, au moment où j'en désespérais presque, ma conjuration a réussi. J'ai pour ainsi dire forcé le Parlement de Paris à réparer par un nouvel arrêté (le 7 juin) la faute commise dans le précédent¹, à déclarer l'unité de toutes les classes avec lui, à reconnaître le droit de séance de tous les membres des classes à la Cour des Pairs et à leurs assemblées de chambres. J'ai l'ame très-joyeuse d'avoir par mes mouvements procuré ce grand coup, le plus important qu'il fût possible pour la magistrature et pour la nation, et d'avoir prévenu la division qui allait éclater à la Trinité entre le Parlement de Paris et les onze autres. Voilà la chose assurée. A présent nous avons quelque temps devant nous pour régler ensemble les formes de l'exécution.

¹ L'arrêté du 29 mars 1764, où le Parlement de Paris déclarait qu'il était essentiellement et uniquement la Cour des Pairs.

Lundi, 11 juin.

« Je travaille pour mon instruction aux extraits et dépouillement des registres et des faits du droit de séance exercé. Les exemples sont si fréquents jusqu'en 1618 (malgré la désuétude depuis), les déclarations du Roi si positives et si claires sur ce point, qu'il n'était pas possible de mettre le droit en question.

« Quant à l'exécution, nous avons mis le temps devant nous nécessaire 1° pour prévenir le bruit qui serait arrivé, comme aussi pour avoir mission suffisante de nos classes à faire démarche de prendre séance, et pour recevoir les pièces indispensables aux particuliers en se présentant; 2° pour concerter entre nous tous, membres des classes, avec ceux de Paris, les formes de l'exécution. Les extraits des registres que j'ai eus sous les yeux me font voir par des exemples l'arrangement bien avancé, et très-possible à conclure solidement dans le détail et dans les circonstances.

« Les membres de Paris pensent que chaque Cour *en droit* soy doit envoyer à deux de ses membres qui sont ici pouvoir de se concerter avec eux pour régler toutes les différentes circonstances relatives à la forme de l'exécution. Il est à propos que les deux à qui on donnera pouvoir soient un Président et un Conseiller, pour régler ce qui regarde les uns et les autres.

« Les exemples serviront de guide sur plusieurs points.

« Il me semble qu'il y a lieu de ne pas surcharger une même séance et de prévenir l'inconvénient qu'il y aurait si on venait fondre en nuage. A chaque séance, pas plus de deux membres de chaque classe, comme il a jadis été réglé *in terminis* pour celle de Bretagne.

« Entrera-t-on à l'assemblée, à l'audience, au conseil? Le droit y est pour tous trois, même les exemples de l'exercice du droit. — L'assemblée des chambres est l'essentiel : tous peuvent et doivent y avoir séance. — L'audience publique est honnête, comme signe public de confraternité : ceux qui sont assez anciens en réception pour avoir ici rang et séance à la grand'chambre peuvent et doivent y aller. — Quant au conseil, il y a plus de difficulté, et il n'y a nulle utilité. Ainsi je ne pense pas qu'il y eût de conséquence à abandonner ce point.

« Le rang des Conseillers me paraît sans difficulté : c'est celui de réception ; je vois ici des membres des classes qui prétendent un rang plus distingué, parce qu'on le leur donne ailleurs ; c'est là, ce me semble, une politesse qui ne fonde pas une prétention. Le tout est de ne donner à ceux de Paris que comme on recevra d'eux.

« L'article des Présidents ne sera pas si court. Je suis assuré que plusieurs d'entre ceux de Paris, prévenus de leur dignité (qui est en effet très-considérable), ne voudront pas donner la séance au rang de réception, d'autant mieux que nous tous, autant

que nous sommes ici , étant plus anciens qu'aucun d'eux , les ferions tous reculer. Voici la proposition que je voulais faire , savoir que , le mortier étant indivisible , tous les Présidents prendraient rang et séance entr'eux , selon l'ordre et l'ancienneté de leur classe : ceci assure tout d'un coup la préséance à ceux de Paris et prévient la proposition peu honnête qu'ils auraient à nous faire. De mon côté , je ne me ferai nulle peine de céder le pas à mon cadet , s'il est de Toulouse. J'ai communiqué cette idée à quelques Conscillers de Paris , qui ont fort approuvé le biais que j'avais trouvé. Mon intention est de traiter ce qui nous regarde avec MM. d'Aligre et d'Ormesson ¹.

« Comme Président , je ne tiens pas au rang de réception , mais à l'indivisibilité. Pourvu que ce soit conjointement , immédiatement après , sur le grand banc , opinants *uno tenore* , cela nous suffit.

« Nous convenons de borner à un fort petit nombre , à deux ou trois , ceux qui pourront entrer à la même séance. Le local même , qui nous est fort important , n'admettrait pas un autre système. On sait ce qui se pratique pour les Maîtres des Requêtes. Quoique tous aient droit d'entrer , quatre seulement sont admis : les moins anciens se retirent.

« Toute cette lettre n'a point de trait au fond , qui

¹ Tous deux successivement , plus tard , premiers présidents du Parlement de Paris.

reste le même (touchant le jugement des Pairs). Si l'on veut attaquer ce fond et faire une scission là-dessus, c'est autre chose. Pour moi, je l'avoue, je ne crois pas que la querelle fût bonne pour nous, outre qu'elle nous serait toujours inutile dans l'exercice réel, et de plus très-fâcheuse pour la nation et toute la magistrature.

« J'entends, et nous pourrons même l'expliquer ainsi par un arrêté,

« Que le Parlement est *un* et qu'il est *l'unique* Cour des Pairs,

« Que toutes les classes sont *en ce sens* la Cour des Pairs,

« Qu'*ainsi* tous les membres des classes sont membres de la Cour des Pairs,

« Qu'il n'en est pas moins nécessaire de convoquer les Pairs pour les juger (car c'est leur droit d'être jugés avec et par leurs Pairs), et même pour les décréter, si ce n'est *in flagranti*,

« Que cette convocation doit, selon l'usage, être faite *in loco majorum*. — Or ce lieu n'est-il pas la première classe, séance ordinaire et habituelle des Pairs?

« Comment pourrait-on même les convoquer ailleurs? Les fera-t-on venir à Toulouse? Toulouse peut-il les appeler et exiger qu'ils viennent? — Que le Roi, s'il le veut, puisse les y convoquer expressément par son ordre, les y assembler, c'est une autre

thèse sur laquelle je ne dis mot ; il ne me convient pas de prononcer.

« Quoi ! pour un cas qui ne se présentera pas une fois en quatre siècles, irons-nous faire une scission ? Que l'on nous donne à opter entre le droit de juger les Pairs chez nous , et celui qui se présente ici de consolider l'union d'une manière si stable , si solennelle, si utile au bien de la Nation , qui est notre unique vue , serions-nous sages si nous hésitions ? *A fortiori* quand l'option ne nous est pas même offerte ? La prétention de juger les Pairs hors de Paris est une bataille d'un succès ultérieur fort incertain , mais dont le premier effet serait une rupture certaine.

Lundi, 18 juin.

« Les Ducs braillent de ce qu'on a interprété ou étendu , sans les appeler , l'arrêté fait avec eux. Il y a bien quelque petite chose à dire à cela , mais il n'y avait pas moyen : il était trop important de porter le coup sur le champ et sans préparation. Aussi que les Ducs ne viennent-ils tous les jours à leur service comme les autres ? Le duc de la Vallière veut faire des protestations. C'était lui qui avait ouvert l'avis du premier arrêté ¹ : il était du nombre des Commissaires. Le duc de Choiseul a crié aussi, convenant pourtant qu'il était au fond de notre avis.

¹ Probablement l'arrêt du 29 mars 1764.

« Le Conseil voudrait bien casser, à cause de l'union qui lui déplaît fort. Il est assez en peine comment s'y prendre. Il convient qu'il faut voir les ordonnances : on vient de les lui mettre sous les yeux ; elles sont claires comme eau de roche.

« Les Ducs prétendent ne pas souffrir que les Présidents des classes aient la préséance sur eux comme ceux de Paris ¹. Mais cela n'est pas soutenable de leur part ; l'ordonnance de 1554 dit : *les Présidents avec les Présidents*.

« Quoi qu'il en soit, je puis dire avoir rendu un grand service par un acte d'union si solennellement déclarée. En cas d'événement, il n'y a plus à dire *non* sur notre droit de séance. Voilà la chose engagée. Si on la conteste, elle sera soutenue, et, quoi que disent les Ducs, nous sommes en droit de prendre nos places, sans qu'on puisse nous les refuser, ni disputer. »

Ce fut là en effet tout le résultat des actives dé-

¹ Le Premier Président, comme tenant directement la place du Roi, présidait naturellement les Ducs et même les Princes du sang. En vertu du principe de l'indivisibilité du mortier, les Présidents s'étaient attribué l'honneur de siéger sur le même banc que le Premier Président, et par conséquent au-dessus des Princes et des Pairs. La légitimité de cette prérogative avait été reconnue par Louis XIV, au grand scandale du duc de Saint-Simon, en 1664 : c'était consommer l'œuvre incessante de la royauté depuis Philippe-Auguste.

marches du Président de Brosses. Il pensait avoir comblé les vœux des Parlements de provinces ; mais il éprouva le sort de tous les hommes conciliants dans les temps de partis : il fut désavoué par ceux qu'il croyait avoir servis.

En vain Monclar lui écrivait-il : « Je me flatte qu'on éclaircira les droits respectifs en esprit de fraternité. Le Parlement de Paris est métropole ; il est seul juge des Pairs et de la Pairie ; il n'est point *uniquement* cour des Pairs, cela va trop loin ; il a seul le droit de porter cette dénomination, mais il porte ce titre au nom de l'unité et du collège, la pairie étant répandue dans toutes les classes. Il est trop fort aussi de dire que toutes sont *également* cours des Pairs : l'*éminemment* de Toulouse valait mieux, ce me semble, que l'*uniquement* de Paris ou l'*également* des autres Parlements. » Les magistrats des provinces furent presque *uniquement* frappés du titre de *Cour métropolitaine* que, sur l'autorité de paroles plus courtoises qu'officielles de François I, s'était donné le Parlement de la capitale. Dijon même *épilognait sur les expressions* de l'arrêté du 7 juin, malgré la judicieuse observation du Premier Président de la Marche : « En matières si importantes, les petites difficultés n'annoncent pas de grandes vues. »

Besançon, Grenoble, Aix, Toulouse surtout, se récriaient à l'envi sur les prétentions de Paris à la primauté. « Ils trouvent plus beau, disait le Prési-

dent de Brosses , de plaider sur le fond pour juger chez eux les Pairs , qu'ils ne jugeront jamais , que de cimenter publiquement et solennellement l'union et l'unité. » Comme tactique en effet , c'était là un mauvais calcul ; mais on n'oserait dire que le système le plus adroit fût ici en même temps le plus logique. Monclar lui-même ne savait trop que répondre aux magistrats qui soutenaient « que la division des classes était une division de service et non de nature ; que le même Roi résidait habituellement dans toutes ses cours de Parlement ; que la justice qui s'y rendait en son nom était partout *également* souveraine , et ne reconnaissait de franchise ni pour les lieux , ni pour les personnes ; que les Pairs sont membres du Parlement et non pas d'une seule de ses classes ; que , lorsqu'on est jugé par le corps dont on est membre , on est jugé par ses Pairs ; qu'ainsi toute classe peut strictement juger les Pairs ; que cependant , par un ancien usage ou privilège , la convocation des Pairs est préalable , *mais non essentielle* , au jugement d'un Pair ; qu'en conséquence de cet usage ou privilège , le jugement doit être renvoyé à la classe où cette convocation se fait , mais qu'il ne résulte point de là une incompétence *foncière* pour la classe dans le ressort de laquelle le Pair a délinqué. »

J'ignore si des arrêtés formels consacrèrent cette doctrine sur divers points du Royaume. Mais le

Parlement de Normandie fit en ce sens une protestation expresse.

Le Président de Brosses n'en avait pas moins obtenu un grand triomphe parlementaire, et il y eut encore, l'année d'après, un beau moment dans sa vie publique : il paraît avoir été choisi par sa Compagnie pour faire aux Chambres assemblées le rapport sur l'édit du 12 mars 1765, permettant à tous les sujets du Roi, hors aux magistrats, toute sorte de commerce en gros, *sans être obligé de se faire recevoir dans aucun corps ou communauté.*

Cette disposition dernière était l'innovation capitale de l'édit. Car, dès le temps du Chancelier de L'hospital, auquel la France a dû tant de belles lois, le libre exercice du commerce maritime avait été donné à la Noblesse par des dispositions législatives dont l'exécution fut demandée par les Etats-Généraux de 1614, dispositions renouvelées en 1669 sous l'influence de Colbert, étendues enfin à toute espèce de commerce en gros en 1701.

La Noblesse française néanmoins avait répugné longtemps à profiter de cette occasion de lucre. Fille de la Chevalerie, fiancée comme elle à la guerre, l'esprit militaire était sa vie et sa gloire, esprit de dévouement et de sacrifices, malaisément compatible avec l'esprit de trafic. Mais l'affaiblissement graduel de l'honneur chevaleresque, successivement révélé déjà par des mésalliances sans nombre, avait

éclaté de partout sous la Régence à l'occasion des folies de Law. Le goût du luxe devenu impérieux par l'habitude et par la contagion de l'exemple, la difficulté de satisfaire à ses exigences croissantes avaient fait prêter l'oreille aux suggestions de l'économie politique, forte du spectacle de la puissance anglaise fondée par la navigation et par l'industrie. Les idées avaient fléchi avec les mœurs, et les esprits semblaient mûrs désormais pour une innovation jusques là prématurée.

M. de Brosses prend acte au début de son rapport de cette disposition des esprits. Faisant appel au patriotisme français contre l'esprit envahisseur de la *thalassocratie* britannique, il montre les progrès ultérieurs du commerce national comme autant de victoires remportées sur les Anglais. Il rappelle en peu de mots et sans phrases les beaux côtés de l'industrie, puis l'étendue de la France, sa fertilité, sa population, sa situation, aussi favorable que celle de l'Angleterre sur l'Océan, plus heureuse encore sur la Méditerranée, qui est la grande route du Levant. Il soutient que notre nation, parvenue à ses limites naturelles, se doit à elle-même ainsi qu'au rang supérieur dont elle jouit *dans la république européenne* (*sic*) de tourner son activité, son esprit d'entreprise du côté de la mer. Il oppose à l'autorité de Montesquieu celle de l'abbé de Saint-Pierre, « excellent citoyen qui avait bien vu quantité de

« choses, » et les grands noms de Colbert et de Vauban. Montesquieu lui-même approuve d'ailleurs que la Noblesse trafique à Venise, à Gênes, en Angleterre, dont le gouvernement a toute l'admiration de ce grand publiciste. Les lois romaines alléguées par le Président de Bordeaux, M. de Brosses les écarte comme faites en des temps de décadence et contre le monopole des Grands, non contre le vrai commerce dont la libre concurrence est la base. Il nie que le développement commercial ait affaibli en Angleterre le principe monarchique, plus amoindri, dit-il, de Jean-Sans-Terre à Henry VII, que sous Elisabeth, avec laquelle commence la puissance du commerce anglais.

M. de Brosses va ensuite au-devant de quelques objections. La première est curieuse : « Il y aura trop de négociants ; ils se nuiront les uns aux autres. » M. de Brosses la réfute par les notions les plus élémentaires de l'économie politique sur les avantages de la concurrence commerciale. Il insiste sur ce qu'il est désirable d'arriver à une meilleure répartition de la richesse, concentrée alors en un trop petit nombre de mains. Il pense que l'esprit militaire de la Noblesse française, moins nécessaire d'ailleurs à l'Etat désormais, puisque la France n'a plus de conquêtes territoriales à faire, ne recevra nulle atteinte de la promulgation de l'édit proposé : l'exemple des Anglais et des Bretons de S. Malo, aussi

braves guerriers que bons commerçants, le rassure pleinement à cet égard. D'ailleurs la Noblesse française est trop nombreuse pour que tous ses membres puissent trouver place dans les camps, en sorte que la gentilhommerie provinciale, condamnée à une oisiveté ruineuse, compte encore plus de chasseurs pauvres que d'officiers sous les drapeaux : cette portion de la Noblesse, la moins mésalliée de toutes, s'appauvrissant ainsi de degré en degré, achevera de s'éteindre misérablement si elle ne renouvelle sa fortune par le commerce.

Arrivant aux moyens de rendre la Noblesse commerçante, M. de Brosses recommande surtout d'encourager la marine, carrière trop négligée par les gentilshommes et qui, par ses points de contact nécessaires avec le commerce maritime, émousserait de plus en plus les préjugés nobiliaires contre le négoce. Il approuve l'article II de la nouvelle déclaration royale, qui supprimait l'obligation prescrite par l'édit de 1701 à tout gentilhomme faisant le commerce de se faire inscrire dans le tableau général des négociants. Il propose de restreindre aux banqueroutes frauduleuses l'article qui faisait perdre la Noblesse en cas de faillite, ou du moins de permettre aux fils de racheter les armes de leur père et de se réhabiliter au rang des Nobles en acquittant ses dettes. Il veut qu'on ménage les susceptibilités patriennes en substituant pour la Noblesse commerçante

à la taille industrielle une capitation spéciale : « Il ne s'agit, dit-il sans détour, que de bien choisir le mot ; dans l'esprit de la plupart des hommes, le nom fait souvent plus d'effet que la chose. »

Le Président appréhende toutefois que le nouvel édit ne serve qu'à augmenter le nombre des Nobles et non celui des commerçants. Qu'advient-il en effet si l'ancienne Noblesse s'obstine dans son préjugé, tandis que le roturier enrichi par le trafic s'empressera d'acheter son anoblissement ; d'autant plus prompt à se soustraire aux charges communes qu'il est devenu plus capable d'en porter le poids ? Ne verra-t-on pas même ces négociants anoblis rougir de la source de leur opulence et se hâter de quitter le commerce au moment où la fortune publique profiterait le plus de leur expérience et des ressources de leur crédit ? Pour prévenir ce double danger, le Président estime qu'il faut n'accorder la faculté de commercer qu'aux gentilshommes, à l'exclusion des anoblis, puissant moyen de relever la dignité du négoce. Cette faculté, il l'étend aux magistrats eux-mêmes, non pour un trafic personnel et direct, mais pour un commerce en commandite ou par factoreries. Il impose aux négociants anoblis la continuation de leur commerce durant trois générations successives, à peine de déchéance. Il réclame des mesures efficaces pour que les gentilshommes commerçants et les négociants anoblis continuent de supporter (sous

un autre nom, comme on l'a vu) leur juste part des contributions publiques.

Une note de la main de M. de Brosses nous apprend que, malgré son avis, non-seulement la magistrature fut maintenue hors du droit commun quant à la faculté de s'enrichir par le trafic, mais que le Parlement de Dijon rejeta les restrictions proposées en dernier lieu par le Président, laissant au simple anobli la liberté de commercer sans dérogeance, et au commerçant qui s'anoblirait toute latitude de quitter le commerce ou de le faire quitter à ses enfants, lesquels pourraient en effet n'y être pas propres. On observa, non sans motifs, que les anciens nobles avaient plus d'immeubles que d'argent; les anoblis non-négociants, au contraire, plus d'argent que d'immeubles, de sorte que l'amendement présenté par M. de Brosses aurait justement interdit le commerce à la portion de la Noblesse qui était le plus à portée de l'exercer avec avantage. « Cette raison, dit-il lui-même, est considérable. »

Pendant ces pacifiques débats, le tonnerre continuait de gronder dans le lointain. L'unité des Parlements était proclamée partout de plus en plus, sauf à disputer sur les conséquences. C'était là un des principaux griefs de Louis XV contre les magistrats : l'union des Cours souveraines lui rappelait la Fronde. Il essaya d'abord d'opposer des déclarations à des déclarations : mais les principes promulgués par la cer-

taine science du Monarque , les réponses même les plus solennelles émanées de sa bouche royale n'avaient pas à beaucoup près la popularité des remontrances parlementaires. Des sentiments qu'on croit généralement beaucoup plus modernes, l'horreur du despotisme , le respect pour les vœux de la Nation , pour les droits de la Nation , étaient dès-lors une phraséologie banale. On conçoit que de telles maximes ne pouvaient être celles de l'héritier de Louis XIV et des successeurs de Richelieu , et qu'ils aspiraient à en finir avec ce flux de remontrances par des actes de vigueur. La crise devenait donc imminente.

Les troubles de la Bretagne furent la goutte d'eau qui fit déborder le vase.

VIII.

CRISE PARLEMENTAIRE DE 1771.

Lutte en Bretagne contre le duc d'Aiguillon. — Procès de La Chalotais. — Flagellation parlementaire (1766). — Rappel du Duc; son procès au Parlement de Paris. — Edit de décembre 1770. — Exil de Choiseul et du Parlement de Paris. — Attitude du Parlement de Bourgogne. — Sa destruction.

De toutes les provinces de l'ancienne France, nulle autant que la Bretagne n'avait gardé sa physionomie, son individualité, sa vitalité propre, au milieu du grand travail d'assimilation et d'unification qui fut l'œuvre de la dynastie capétienne et de la centrali-

sation monarchique. Politiquement, la péninsule bretonne était encore sous Louis XV une démocratie de gentilshommes. Cette démocratie avait deux têtes : les Etats et le Parlement.

Le Parlement de Bretagne n'était point en effet comme d'autres Cours souveraines, un sénat de bourgeois et d'anoblis. Exclusivement composé de gentilshommes, de véritables *chevaliers ès lois*, s'il est permis d'appliquer ici une heureuse expression du moyen âge, c'était le plus noble et le plus fier Parlement du Royaume.

Les Etats ne ressemblaient pas non plus à ceux de Bourgogne, où le Prince de Condé était Roi, ni aux Etats de Languedoc, si sagement gouvernés par les Evêques. L'Eglise, comme partout, avait en Bretagne la première place; mais c'était une préséance tout honorifique. Cinquante-cinq représentants du Clergé, dont quarante au plus se trouvaient présents, pouvaient-ils, même avec les quarante-huit représentants du Tiers, contre-peser, dans la réunion générale des trois Ordres, l'ascendant de six à sept cents membres de la Noblesse? Car les délibérations se *préparaient* bien à la vérité dans chacune des Chambres isolément, mais elles se PRENAIENT en commun dans la grand'salle des Etats, qu'on appelait *le théâtre*. Confondre ainsi les trois Ordres dans une assemblée considérable, et dès-là facilement tumultueuse, n'était-ce pas assurer manifestement la prépondérance de l'Ordre le plus nombreux? Et, par

contre, n'était-ce point indirectement provoquer tôt ou tard une scission ouverte, suite de l'inévitable coalition des deux autres Ordres?

Depuis 1753, le duc d'Aiguillon, neveu du Maréchal de Richelieu, était Commandant en chef de la Bretagne. Homme de cour et homme d'esprit, mais libertin, fastueux, absolu et peu scrupuleux sur les moyens de faire prévaloir son autorité¹, son administration avait soulevé des réclamations d'abord étouffées, mais réchauffées et envenimées depuis avec une ténacité toute bretonne. Soit fidélité inopportune au machiavélisme traditionnel de tous les ministères, qui s'efforçaient d'annihiler partout les Etats par les Parlements et les Parlements par les Etats, soit calcul d'ambition personnelle pour se ménager dans un avenir éloigné, mais qui semblait certain, la confiance du pieux héritier de la couronne, le Duc s'était secrètement associé en 1762 aux mouvements infructueux d'une fraction de la Noblesse de Bretagne en faveur des Jésuites. Ses menées à ce sujet furent dénoncées au ministre Choiseul par la Chalotais : le Procureur Général de Rennes et le Comman-

¹ La *Réponse des Etats de Bretagne au Mémoire du duc d'Aiguillon*, signée par les Présidents des trois Ordres le 21 octobre 1770, lui reproche 154 lettres de cachet décernées en Bretagne dans le cours de trois années. — Voir du reste, sur tout ceci, les mémoires de Linguet pour le Duc et de la Chalotais pour lui-même.

dant de la province demeurèrent irréconciliables. L'union de la majorité de la Noblesse et du Parlement ne laissait à d'Aiguillon qu'un moyen de diviser, et il le saisit : un ordre du Roi (12 octobre 1762), autorisant le Tiers-Etat et le Clergé à délibérer à part dans leurs chambres respectives, déclara que leurs résolutions séparées, mais univoques, auraient force de loi, au mépris des protestations solitaires de la Noblesse. Le Parlement ne tarda pas à réclamer avec âpreté contre cette mesure, mêlant à ses remontrances des allusions non équivoques au despotisme du Commandant. Ce dernier parvint pourtant à faire enregistrer, non sans modifications, il est vrai, la déclaration du Roi du 21 novembre 1763, celle-là même contre laquelle le Président de Brosses avait rédigé les remontrances qu'on a vues plus haut. Mais à peine l'impôt commençait-il à être perçu, que les Etats se pourvurent par opposition devant la Chambre des vacations du Parlement, comme n'ayant pas été entendus avant l'enregistrement de la déclaration royale : un nouvel arrêt défendit le recouvrement de l'impôt. D'itératives remontrances, où le Duc était de plus en plus attaqué, avaient précédé cet abus de pouvoir des Magistrats. Par une indiscretion contraire à toutes les convenances, mais devenue commune depuis six à sept ans, ces remontrances furent imprimées sans qu'on sût où, ni par l'ordre de qui. Deux fois La Chalotais et les chefs de l'opposition parlementaire furent mandés par lettres de cachet

à la suite de la Cour. Après ces négociations impuissantes, le Parlement de Rennes tout entier parut à Versailles le 15 mars 1765, pour entendre de la propre bouche du Monarque ces sévères paroles :

« J'ai lu vos remontrances ; elles sont écrites avec une chaleur que je désapprouve : j'en défends toute impression. Vous y dites que je n'ai pas été instruit : rien n'est plus faux. *J'ai lu tout ce que vous avez fait, et l'on ne vous a rien adressé que je n'aie ordonné moi-même.* Retournez-vous-en sans délai à Rennes : que votre service soit repris dès le premier jour de votre rentrée, *je vous l'ordonne expressément.* Je ne répondrai au reste que quand vous m'aurez obéi. C'est le seul moyen de mériter le retour de ma bienveillance. »

Après la Fronde, dans une de ces périodes de lassitude où les esprits aspirent pardessus tout au repos ; quelle n'eût pas été la puissance de ce langage ! Mais tout un siècle s'était écoulé ; on ne croyait plus à la monarchie de Louis XIV. Acculé entre l'humiliation et la révolte, le Parlement de Rennes prit un parti dont Paris en 1756 et Rouen en 1763 lui avaient donné l'exemple : à la réserve de douze Magistrats, le corps entier envoya sa démission, non sans avoir enjoint au Procureur Général d'informer contre la perception de tout impôt non enregistré.

Dès-lors la fermentation fut grande. Les Tribunaux inférieurs refusaient à leur tour de rendre la justice, lorsque tout à coup, le 11 novembre 1765, La

Chalotais, son fils, et trois Conseillers au Parlement (deux du nom de Charette) sont enlevés dans la nuit, conduits en diverses forteresses, et mis au secret dans des cachots. Trente jours après, on leur fait traverser une seconde fois la province pour les ramener à Rennes, d'où ils sont transférés au château de S. Malo. Au refus du Parlement démissionnaire, une Commission composée de trois Conseillers d'état et de douze Maîtres des requêtes fut chargée d'instruire et de juger le procès des cinq détenus : la démission des magistrats, au nombre de 78, était acceptée par le Roi.

Ces coups d'autorité réussirent d'abord au-delà de toute espérance. On parlait de complots, d'intelligences avec les Anglais, de billets anonymes, d'offenses grossières à la majesté royale. Ces inculpations vagues, appuyées de mesures vigoureuses, agissaient puissamment sur les esprits. Les Cours souveraines toutefois redoublèrent leurs remontrances, mais ce fut en vain. On avait trouvé dans les papiers de La Chalotais des preuves flagrantes de la correspondance occulte qui existait entr'elles. L'Averdy poursuivit avec chaleur sa campagne antiparlementaire. Pau, qui, à je ne sais quelle loi de discipline sollicitée par son Premier Président, avait tenté d'opposer aussi des démissions combinées, se vit casser et recomposer en entier au mépris de l'inamovibilité des Juges. Le croira-t-on? Une mesure aussi inouïe n'excita que faiblement l'intérêt des autres Cours, dont celle

de Pau s'était séparée lors de la proscription des Jésuites.

L'indépendance rétive des Bretons parut elle-même se démentir. Quarante-deux des Magistrats démis consentirent à reprendre des charges dans *le bailliage d'Aiguillon* (c'était le nom dont l'Opposition stygmatisait le nouveau Parlement de Rennes).

Enfin, le 3 mars 1766, Louis XV tint à Paris cette séance royale demeurée fameuse sous le nom de *flagellation*, où, déclarant qu'il ne tenait sa couronne que de Dieu, il foudroya les prétentions parlementaires, proscrivit toute confédération entre les Cours souveraines et leur défendit de se servir des termes d'*unité* et d'*indivisibilité*. Tous les Parlements apportèrent successivement leurs registres à la suite de la Cour, subirent en corps la réponse du Roi, et retournèrent tristement dans leurs provinces faire des protestations sourdes contre cet affront solennel.

On s'est étonné que la Magistrature ait lâché pied à ce point ; on a demandé ce que Louis XV aurait fait si, comme le proposait M. de Maletête à Dijon cinq ans plus tard, tous les Parlements en masse eussent pris le parti de se retirer à la fois. Mais c'est oublier d'abord que toute assemblée délibérante a sa minorité, et que la minorité n'est jamais liée par des démissions, actes essentiellement individuels. C'est de plus méconnaître un de ces revirements si communs, et par cela même au fond si peu décisifs,

dans les flux et reflux de l'opinion publique, lorsqu'un parti qui abusait de ses avantages est tout à coup refoulé avec énergie et à propos. En effet, en Bretagne même, l'arrestation de La Chalotais glaçait l'Opposition, devenue par là même suspecte de haute trahison comme son chef; les populations d'ailleurs commençaient à se lasser de la cessation de service, et le moment eût été mal choisi pour étendre avec succès à tout le Royaume cet interrègne partiel de la justice. Les Parlements, n'ayant point eux-mêmes complètement approuvé les démissions de Rennes (que La Chalotais désavoua le premier dans ses fameux Mémoires), osèrent donc à peu près tout ce qu'ils pouvaient oser alors, en se bornant à des arrêtés à huis clos contre une insulte qu'il ne leur était pas donné pour le moment de repousser avec plus d'énergie.

Le Président de Brosses le sentait lorsqu'il écrivait : « Je vous envoie la réponse du Roy : on ne peut assurément rien de plus fort ni de plus adroitement combiné, et pour la contexture et pour les expressions. Cependant il y a plusieurs propositions fausses; il n'y en a même pas une qui soit exactement vraie dans tout son contenu. Quant aux citations des remontrances réfutées, il y en a certainement d'infidèles, à moins qu'on n'ait pris des demi-phrases de côté et d'autre pour les recoudre de manière à leur donner un mauvais sens; ce qui ne seroit pas fort joli à mettre dans la bouche du Roy. Je ne

devine pas quel est l'auteur de cette pièce, faite de main de maître pour tirer une bonne fois les intendants et les maîtres des requêtes de la peur qu'ils ont prise des Parlements. C'est le canon du plus gros calibre : le despotisme oriental et la tyrannie à découvert. Et comme si ce n'étoit pas assez, le Roi, parlant aux députés de Rouen, a dit de son serment qu'il l'avoit fait à Dieu, et non à la Nation. Il ne falloit jamais lâcher cette parole qui n'est ni vraie, ni honneste. *Ce qui du reste a tout perdu, c'est la folie du Parlement de Rennes, qui a fait d'abord tant de sottises et ensuite tant de lâchetés.* »

Toutefois, ceux qui admiraient ce que peut en un jour l'autorité armée contre quinze ans d'agrandissement de la Magistrature, ne tardèrent pas à être démentis par les faits. Tandis que Voltaire, flatteur tour à tour de l'opinion et du pouvoir, exaltait avec affectation la réponse du Roi aux Parlements, s'écriant « qu'il n'avait jamais rien lu de si sage et de si noble, que Louis XV était le meilleur écrivain de France, et que si le Roi n'était pas le protecteur de l'Académie, il faudrait l'en mettre pour cet ouvrage, » une réaction commençait à poindre en faveur du droit public du Royaume. Tout à l'heure, cette réaction sera un triomphe. C'est que l'autocratie, comme tout autre mode de gouvernement, a ses conditions : la première est qu'on ait foi à sa légitimité, à sa durée, et cette condition ne dépendait pas de Louis XV, ni de ses ministres. A l'instant

même où Voltaire, par exemple, applaudissait tant à la flagellation parlementaire, il vantait plus encore l'article *vingtième* de l'Encyclopédie, où les doctrines autocratiques en matière d'impôts étaient flétries avec âcreté. Qu'est-il besoin de le répéter ? L'air était plein d'idées libérales, et l'on ne gouverne pas longtemps un peuple (fussent les Turcs) à rebours de ses idées. Les Parlements n'étaient ici que des échos, la cause était ailleurs. Il est vrai qu'en dehors des corps judiciaires, les tendances d'opposition étaient vagues, inconsistantes, et ne se formulaient à l'état de principes que dans un petit nombre d'intelligences. Néanmoins ce petit nombre se composait d'hommes d'élite, d'esprits actifs, appelés par là même à gouverner l'opinion tôt ou tard, forts qu'ils étaient d'ailleurs dans l'occurrence présente et de la faiblesse avérée du monarque et des anciennes maximes françaises sur la condition tempérée de la royauté. Désormais donc la révolution n'était plus qu'une question de temps : l'ancienne monarchie marchait encore, mais elle était morte.

On put le voir lorsqu'après l'appareil déployé contre La Chalotais, l'embarras du pouvoir se trahit d'abord par les langueurs de la procédure, puis par la révocation de la Commission de St.-Malo. La publication clandestine du premier Mémoire du principal accusé suffit pour faire reculer l'autorité royale. Tel fut l'effet de cet écrit, que l'homme de Ferney, s'empressant de faire oublier ses adulations

récentes, écrivait avec emphase : *le cure-dent de M. de La Chalotais grave pour l'immortalité*, et que le Procureur Général de la Commission, Calonne, le même qui fut Contrôleur Général sous Louis XVI, crut devoir se justifier par la voie de la presse : bien plus, il obtint de Louis XV la permission d'imprimer la lettre où le Roi descendait jusqu'à autoriser cette apologie publique. Enfin les procédures furent éteintes et la prison de La Chalotais se convertit en exil. Il est permis de croire que le ministre Choiseul, ennemi intime du duc d'Aiguillon autant qu'ami secret des Parlements, ne fut pas étranger à ces tergiversations du pouvoir.

Quoi qu'il en soit, dès qu'on sut en Bretagne que La Chalotais n'était point coupable de lèse-majesté, les forces latentes de l'Opposition furent décuplées. Aux Etats de 1766, La Noblesse s'obstina cinq mois durant à demander, préalablement à toute concession de subsides, le retour de l'universalité du Parlement. Les incidents de cette lutte prolongée compromirent si gravement le duc d'Aiguillon qu'il sollicita, dit-on, lui-même son propre rappel. Mais sa retraite ne suffit point à satisfaire les antagonistes qu'il s'était faits. Aux Etats extraordinaires de 1767, la Noblesse bretonne poursuivit de ses inculpations l'ancien Commandant de la province. L'intendant de Brest, Clugny, depuis Contrôleur Général, écrivait en 1768 au Président de Brosses : « Si le Roi voulait rappeler tous les membres du Parlement, en deman-

dant la moitié des revenus de la province, il n'y a pas un Breton qui ne fît ce sacrifice avec plaisir. » Deux années s'écoulèrent ¹ : les clameurs ne s'apaisèrent point. L'ancien Parlement, rétabli en quelque sorte par l'agitation publique, informa aussitôt contre d'Aiguillon. La question élevée lorsque le duc de Fitz-James avait été décrété à Toulouse se reproduisit donc ici, et l'affaire fut évoquée au Parlement de Paris.

Le nouveau Chancelier, Maupeou, fils du Vice-Chancelier de 1763, avait fait ordonner cette évocation. On a dit que c'était un calcul, une sorte de provocation aux écarts de zèle si habituels aux Parlements, pour les perdre ensuite par ces écarts mêmes. N'est-ce point prêter à la légèreté notoire du Chancelier un machiavélisme plus profond que vraisemblable ? Il est vrai qu'il n'aimait pas le Parlement de Paris, qui allait censurer son chef pour infidélité notoire dans le recensement des voix, lorsqu'il avait plu au duc de Choiseul d'en faire le chef de la magistrature française. Il est vrai aussi qu'en vertu

¹ Les Etats de Bretagne se tenaient de deux ans l'un.

Sur tous les incidents de l'affaire d'Aiguillon, voir les Mémoires de Linguet, les *Mémoires secrets* publiés sous le nom de Bachaumont, la *Correspondance* de Voltaire, etc. Celui qui écrit ceci a eu de plus sous les yeux une collection de pièces détachées, imprimées dans le temps, et les papiers du Président de Brosses.

de sa prérogative, Louis XV avait le droit d'éteindre immédiatement les poursuites de Rennes : mais c'eût été rallumer le feu dans toute la Bretagne. Au contraire, il pouvait paraître habile de diviser de nouveau, comme en 1764, Paris et les Provinces, d'opposer à l'autorité morale du Parlement de Rennes l'autorité prépondérante du Parlement de Paris, et d'anéantir ainsi les procédures bretonnes sans se donner l'odieux d'un coup d'Etat. On crut peut-être qu'il suffirait de déplacer les témoins, pour les soustraire aux influences locales et pour changer leurs témoignages. On compta, ce semble, par-dessus tout sur l'ascendant de la majesté royale ; car Louis XV annonça qu'il présiderait en personne, à Versailles, les séances parlementaires où se débattait ce grand procès.

Le Roi vit bientôt la lourde faute qu'on lui avait conseillée. Une fois saisi de l'accusation, le Parlement de Paris ne pouvait se borner à un semblant de justice. L'information fut donc sérieuse, les charges assez graves sans être accablantes ; mais, la plainte en abus d'autorité impliquant, pour la justification de l'accusé, communication de sa correspondance avec les Ministres, il devint clair que le Gouvernement lui-même s'était sans le vouloir reconnu justiciable du Parlement. Il fallait sortir de ce défilé. Louis XV se fit apporter l'information, et, six semaines après (27 juin 1770), il tint un lit de justice où, sous prétexte du respect dû aux ordres émanés du trône

et de l'animosité qui n'avait cessé d'éclater dans tout ce procès, il déclara qu'il arrêta la procédure et imposait silence à toutes les parties.

L'inconséquence du Pouvoir était flagrante. De retour à Paris, le Parlement se fit relire les lettres-patentes qui lui déféraient la connaissance de cette affaire et ensuite les dépositions, dont plusieurs imputaient au Duc d'avoir suborné des témoins, quelques-unes même (assez ridicules, il est vrai), d'avoir voulu faire empoisonner La Chalotais. Puis, le 2 juillet 1770, intervint le fameux arrêt qui déclara d'Aiguillon *entaché* dans son honneur et suspendu de la Pairie jusqu'à ce que « par jugement rendu en la Cour des Pairs, dans les formes et avec les solennités prescrites par les lois et ordonnances du royaume, il se *fût* pleinement purgé. » Mais, bien avant cet arrêt, une révolution de Cour s'était accomplie. En dépit des efforts du duc de Choiseul, madame du Barry avait été *présentée*; le maréchal de Richelieu, le duc d'Aiguillon, rival heureux enfin du premier Ministre, s'étaient attelés à son char; l'intimité de Louis XV avec l'ennemi de La Chalotais n'était un mystère pour personne. L'arrêt qui *entachait* le nouveau favori du monarque fut cassé par le Conseil, mais l'opinion le confirma. C'était un excès de pouvoir (nul n'ayant jusque-là contesté au Roi le droit de faire grâce, avant comme après jugement). Mais le public comme le Parlement ne vit que le scandale avec lequel le Chancelier

s'était joué de la juridiction la plus solennelle du Royaume. Toulouse et Bordeaux adhérèrent à l'arrêt de Paris. Rennes s'oublia jusqu'à renvoyer, sans les lire, les lettres patentes du Roi qui annulaient un de ses arrêts.

Cet incident précipita la catastrophe parlementaire.

Le Parlement de Paris, dit un Magistrat, fit des remontrances qu'on n'écouta point et prit des arrêtés qu'on fit semblant de dédaigner. Mais, le 3 septembre, le Roi tint un second lit de justice où le duc d'Aiguillon, siégeant au rang des Pairs, brava les chambres assemblées; le duc de Choiseul, comme depuis Necker à une séance royale demeurée fameuse, s'était excusé d'y paraître. Là, le Monarque se fit remettre en personne toutes les minutes du procès, défendit sous les peines les plus graves de les reproduire, sous quelque forme que ce fût, renvoya les chambres à leur service respectif, ne permit pas qu'on répliquât un seul mot, et sortit. C'était l'époque des vacances annuelles du Parlement : la Compagnie protesta, mais n'osa se déclarer en permanence; elle s'ajourna au 3 décembre.

Alors seulement, si je ne me trompe, l'avilissement, l'annihilation morale des Parlements, (je ne dis pas encore leur destruction), fut chose définitivement arrêtée. Au lieu d'employer le temps des vacances à négocier avec les meneurs, alors dispersés et loin des regards d'un public qui, sous peine du

mépris, leur prescrivait un courage inflexible, Maupeou, qui s'était donné à madame du Barry et au duc d'Aiguillon comme autrefois au duc de Choiseul, profita, dit-on, de cet intervalle pour concerter avec De Boynes et quelques familiers le plan que nous l'allons voir exécuter. De Boynes, Conseiller d'Etat ¹, avait à venger sur toute la magistrature, qui l'avait personnellement flétri dans d'énergiques remontrances en faveur du Parlement de Besançon, une ancienne, mais cuisante injure. Juriste consommé, il mit au service de l'ignorant, mais audacieux et vindicatif Chancelier, tout son savoir-faire juridique. Ce fut lui surtout qui combina les trop fameux édits, dont une plume élégante, celle de Lebrun, que nous avons vu troisième consul et architrésorier de l'Empire français, rédigea les spécieux préambules. Les faiseurs de phrases n'ont jamais manqué aux faiseurs de coups d'état : c'est même en quelque sorte un dernier hommage rendu à la conscience publique et au bon droit, que ce besoin qu'éprouve la force de se justifier au tribunal de l'intelligence.

¹ Voir l'éclaircissement P à la fin du volume. — En ce qui touche la participation de De Boynes aux plans de Maupeou, et sur toute la crise parlementaire de 1771 à 1775, on a consulté nombre d'écrits du temps, surtout ceux de Mairobert, toujours des mieux informés, et le *Journal historique de la Révolution arrivée dans la Magistrature.*

Paris ayant persisté dans ses arrêtés contre le Duc, *la tranchée fut ouverte contre le Parlement.* Le 7 décembre 1770, Louis XV, dans un troisième lit de justice à Versailles, prohiba de nouveau les mots d'*unité*, d'*indivisibilité*, de *classes*, les envois de mémoires de Parlement à Parlement, les cessations de service, les démissions en corps, les assemblées de Chambres non convoquées par le chef de la Compagnie, enfin les retards d'enregistrement ; le Roi permettait encore les remontrances, mais seulement autant de fois qu'il le jugerait convenable.

Cet édit, que le Président de Brosses appelait l'édit de despotisme, ne faisait à la vérité que ramener le Parlement à son institution primitive. Mais, on l'a vu, les temps étaient changés, et ce n'était pas après que les Etats généraux avaient déclaré à Blois, en 1577, avec l'approbation de Henri III, que les Parlements *n'étaient qu'une forme des trois Etats, raccourcie au petit pied*, avec pouvoir de SUSPENDRE, MODIFIER ET REFUSER LES ÉDITS ; ce n'était pas après que le Parlement avait sauvé la Loi salique mise en péril par les Etats généraux de la Ligue, après surtout qu'on avait prié cette Compagnie de casser les testaments de Louis XIII et de Louis XIV ; ce n'était pas enfin au déclin du xviii^e siècle, à une époque où tout le monde se faisait juge des actes du Pouvoir, qu'il fallait, au profit de madame du Barry et du duc d'Aiguillon,

repandre au Parlement ce qu'une prescription de deux siècles lui avait donné. Puisqu'il était de principe immémorial que la France était une monarchie tempérée, comment dépouiller légitimement les Cours souveraines de leur rôle politique, à moins d'établir des Etats généraux périodiques ou de créer à leur place quelque autre contre-poids à la royauté?

Le Parlement ne pouvait donc subir l'édit sans abjurer le droit politique du Royaume et se suicider lui-même. Toutefois l'esprit public se trouvait alors dans une de ces périodes d'affaissement que nous avons vues, où le pouvoir qui exécute peut tout oser pour un temps. Le Parlement le sentit, et, dans ses remontrances, où perçait partout l'appréhension d'un coup d'état, il réclama surtout contre le préambule, véritable catilinaire, où l'on exagérait ses torts en les imputant à des motifs coupables. Il avait cessé ses fonctions. Cinq lettres de jussion successives et l'exil du duc de Choiseul, son défenseur à la Cour, ne purent le résoudre à enregistrer ce préambule qui le déshonorait.

Chose digne d'être remarquée! Choiseul tombait percé des traits même qu'il avait lancés naguères contre une société ennemie : on assure que, par une rouerie bien digne de l'époque, Maupeou aurait mis sous les yeux de Louis XV des billets sans date, écrits par le Duc (au temps de l'affaire des Jésuites) pour exhorter le Parlement à ne pas fléchir, assurant que le Roi soutiendrait la Compagnie

de tout son pouvoir. Il ne fut pas difficile à la favorite de faire accroire au Monarque que ces billets s'appliquaient à la crise présente, et que le Premier Ministre poussait le Parlement à la révolte ¹. Choiseul fut exilé en des termes qui excluaient tout espoir de retour. Cet éclat devait faire pressentir des choses plus funestes. Elles ne se laissèrent pas longtemps attendre.

Dans la nuit du 19 au 20 janvier 1771, chaque parlementaire est éveillé par deux mousquetaires, armés d'une lettre de cachet portant injonction de s'expliquer incontinent par écrit, par *oui* ou par *non*, sur l'ordre de reprendre le service. On peut croire qu'on avait compté sur l'isolement des magistrats, sur leur surprise, sur la terreur et les larmes de leurs familles. Quarante seulement signent *oui*, mais se rétractent le lendemain. La nuit suivante, des huissiers signifient à tous les membres du Parlement sans exception, un arrêt du Conseil qui déclare leurs charges confisquées; et le jour d'après, des mousquetaires encore notifient à chaque magistrat le lieu de son exil. La plupart furent confinés dans leurs terres; quelques-uns en des lieux choisis avec un raffinement de vexation qui peut sans injustice être taxé de cruauté. Le 24 janvier, Paris

¹ BIOGR. UNIV. Articles *Choiseul* (Etienne-François) et *Maupeou* (Réné-Nicolas-Charles-Augustin). — Mém. du temps.

stupéfait regardait passer le Chancelier, qui, escorté d'un détachement de cavalerie, allait installer le Conseil d'Etat ¹ au palais du Parlement. Un mois après, le nouveau tribunal enregistrait l'édit qui, dans l'ancien ressort de Paris, créait six Conseils supérieurs (Arras, Châlons-sur-Marne, Blois, Lyon, Clermont et Poitiers), promettant de plus la suppression des épices et de la vénalité des charges avec la simplification des procédures : autant de mesures successivement improvisées sous l'inspiration et pour le besoin des circonstances. Avec un plan préconçu, tous ces coups auraient été frappés à la fois.

Depuis six ans, le président de Brosses n'avait pris qu'une part secondaire aux affaires publiques. La mort de son fils unique, les préoccupations d'un second mariage, l'établissement de sa fille du premier lit, des intérêts domestiques fort compliqués par les vicissitudes de la Compagnie des Indes, ne lui avaient point permis de s'appliquer d'une ma-

¹ Ce corps de Magistrats mêlé d'hommes de cour, que plus ordinairement on nommait le Conseil (par excellence), n'avait guère avec notre Conseil d'Etat actuel d'autre similitude que la suprême juridiction administrative. Il cassait les arrêts des Parlements pour vices de forme ou excès de pouvoir. Il y avait en outre l'ancien Conseil d'Etat des premiers âges de la monarchie (Conseil des Ministres), le Conseil des Dépêches (Comité de l'Intérieur), le Conseil royal des Finances, du Commerce, etc.

nière soutenue aux travaux politiques du Parlement. Dijon d'ailleurs avait peu fait parler de lui dans cet intervalle. Si l'on excepte d'heureuses remontrances de M. de Maletête contre l'étrange défense *de rien imprimer concernant la réforme ou administration des finances*, plus tard une lettre au Roi, de la même plume, pour le rétablissement du Parlement de Bretagne et le rappel des exilés, puis un arrêté remarquable en faveur de l'ancien Parlement de Pau et d'infructueux efforts pour que la question qui divisait cette Compagnie fût soumise à l'arbitrage des autres Cours Souveraines; si l'on excepte enfin d'énergiques protestations contre la résurrection, en 1768, d'un tribunal d'exception, le Grand-Conseil ¹, il ne paraît pas que, dans ce laps de six années, le Parlement de Bourgogne ait mérité un souvenir de l'histoire. Les serments d'opposition qui avaient agité cette Compagnie en 1762 s'étaient bien amortis. La fortune soudaine de MM. de Grosbois, de Cœurderoy, de Clugny, tentait vivement les secrètes convoitises des uns; les fréquentes promotions de maîtres des requêtes aux premières prési-

¹ Le Grand-Conseil (que nous retrouverons tout-à-l'heure), après avoir été l'instrument de la Cour contre le Parlement, se voyant sacrifié à cette Compagnie sous le ministère de L'Averdy, avait officiellement donné sa démission en 1765: il fut rétabli en 1768 sous une nouvelle forme.

dences et la froideur persévérante du Ministère pour les services incorruptibles n'avaient pu qu'attiédir la plupart des autres. Le président de Brosses, à qui ces dégoûts avaient été moins épargnés qu'à personne, n'était pas exempt lui-même de quelque découragement. Plus d'une fois néanmoins, même en ces derniers temps, il avait tenu dignement la plume pour sa Compagnie ; et lorsqu'il était absent, les plus intègres magistrats regrettaient bien haut son avis et la vigueur entraînant avec laquelle il le donnait. La crise de 1771 ne pouvait qu'indigner son patriotisme (qu'on me pardonne ce mot dès-lors à la mode, mais non pas hideusement profané comme depuis). Il savait quelles sales intrigues de Cour se cachaient derrière ce semblant d'autocratie. Appelé à Paris par sa candidature à l'Académie française, il avait vu de ses yeux l'exil du duc de Choiseul¹ qui, à défaut de vertu, avait au moins de la fierté, puis la prostitution désormais souveraine, les roués plus maîtres de l'Etat cent fois que sous la Régence d'infame mémoire, le peuple enfin paisible spectateur de ces turpitudes presque déjà publiques, et de la brusque destruction du Parlement. M. de Brosses n'en fut que plus révolté *de l'indigne et basse conduite du Conseil, qui sanctionnait sans examen tant de nouveautés, et de tout cet appareil violent*

¹ Tout ce qui suit (en italiques ou non) est tiré, souvent mot pour mot, de la correspondance du Président de Brosses.

de la soldatesque, remplissant le palais pour publier les lois. Voilà sous quelles impressions il revint à Dijon le 26 février 1771.

Il lui fallut dicter, tout en se débottant, des retenus de registres, des arrêtés¹, des remontrances. M. de la Marche était ou se disait malade. On demanda au Président de Brosses d'assembler les Chambres, et les Chambres assemblées le mirent à la tête des commissaires déjà nommés. Ce fut lui qui rédigea l'énergique protestation de sa Compagnie contre le nouveau tribunal installé à Paris. Cette pièce, la première qui eût paru depuis l'érection des six Conseils supérieurs, et une lettre du Parlement au Roi, dont l'auteur était M. de Bévy et le correcteur M. de Brosses, furent très-applaudies à Dijon et ailleurs.

Le Président toutefois se faisait peu d'illusion sur l'impuissance d'une pareille lutte. N'ignorant pas, certes, que l'histoire a ses péripéties, ayant pu juger plus d'une fois lui-même de l'instabilité de cette Opinion qui faisait toute la force des magistrats, il voyait et appréciait la molle opposition d'un public tout sybarite, et n'avait guère d'espoir que dans

¹ L'arrêté, qui fait souvenir de l'*auctoritas* du Sénat Romain (Cic. de Orat. 111,2), n'était qu'une simple protestation sur les registres, laquelle servait de base aux remontrances, mais sans avoir la solennité des arrêts, toujours publics. Dans la crise Maupeou, le Parlement de Dijon fit imprimer plusieurs de ses arrêtés, notamment celui du 1^{er} mai 1771.

la mobilité française et *dans le hasard des incidents* : mais il voulait finir avec honneur. Il fit envoyer la protestation de Dijon aux princes et aux pairs, avec lesquels il avait fait en sorte de lier la partie, et qui en effet protestèrent à leur tour peu de jours après. Cette attitude assez imprévue des hauts personnages de la Cour fut la seule chose qui parut nouvelle dans toute cette crise : vingt années d'une guerre juridique, à peine suspendue par quelques trêves, en lassant la susceptibilité nationale, avaient émoussé les armes ordinaires des Parlements.

La justesse de coup d'œil du Président de Brosses ne l'abandonnait point au milieu du tumulte quotidien des Chambres assemblées et du fatigant travail des comités qui absorbait le surplus de chaque jour. Il s'opposa fortement et avec succès aux remontrances proposées par M. de Maletête, lequel mettait dès-lors dans la bouche des Parlements les doctrines de souveraineté nationale et de royauté révocable, qui devaient prévaloir vingt ans plus tard. « Maletête, écrivait le Président, s'est fait sur tout cela une métaphysique abstruse, une histoire contestable et une théorie imaginaire. »

On substitua au travail du hasardeux Conseiller de nouvelles remontrances, plus prudentes mais plus vulgaires, dont le Président de Brosses ne fut que le réviseur. C'était une manière de livre, mis en forme de harangue. Le fond en valait mieux que le style : on y insistait sur l'inviolabilité des offices

de judicature, sur la double nécessité du consentement de la Nation pour la validité de la Loi et d'un enregistrement libre pour son complément ; le nom des Etats-Généraux y était même prononcé, timidement toutefois et comme à regret. Le Parlement réclamait , non-seulement contre les Conseils-Supérieurs, mais contre la suppression de la Cour des Aides, laquelle pour testament laissait d'admirables représentations, où M. de Malesherbes s'était en quelque sorte surpassé lui-même, et que M. de Brosses avait proposé de *canoniser* par un remerciement officiel de Compagnie à Compagnie.

La transformation du Grand-Conseil en Parlement provoqua bientôt une protestation toute spéciale, et ce fut encore le Président qui en fut chargé. Bien que souffrant et découragé, il s'en occupa sur le champ, s'appliquant surtout à rehausser la force des raisons et l'énergie des sentiments par la mesure et la dignité du langage : *ce qui est dur n'est pas noble*, écrivait-il.

Le 1^{er} mai, arrêté du Parlement Cour des Aides de Dijon contre les édits du mois d'avril. Tous les griefs de la magistrature y sont résumés sans verbiage aucun : destruction du Parlement de Paris et de la Cour des Aides ; création d'un nouveau tribunal supérieur *formé de gens ramassés de toutes parts* ; spoliation des offices, dispersion des anciens titulaires, indignité des nouveaux ; refus d'entendre les Princes et les Pairs ; sûreté du monarque et de la

monarchie mise en péril par la ruine de la Constitution au profit du despotisme ministériel. A l'expression nette et ferme de ces griefs accumulés, on ne pouvait méconnaître M. de Brognes. Il relevait les contradictions du Chancelier, prodigue de confiscations et d'exils tout en proclamant hors d'atteinte la liberté, la propriété, et reconnaissant en propres mots l'inamovibilité des *anciennes charges* à l'heure même où il les supprimait. Il faisait habilement ressortir la futilité des nouveaux prétextes : la gratuité de la justice et l'extinction de la vénalité; en montrant les magistrats légitimes tout prêts à ces réformes et y applaudissant les premiers. Il insistait sur la suspension de fait du service judiciaire, suite flagrante des témérités de Maupeou; et distinguant entre les lois fondamentales et les lois occasionnelles, il classait victorieusement au rang des premières la loi de l'inamovibilité des magistrats, loi que Louis XI avait fait signer par les Grands de l'Etat et jurer par son successeur, loi confirmée aux Etats-Généraux de 1484, puis en 1579 par l'ordonnance de Blois, en 1648 par une déclaration de Louis XIV, enfin en 1759 par Louis XV en personne. Il essayait enfin de piquer d'honneur le Grand-Conseil, insinuant que ses membres, « revenus du trouble où l'embarras du moment les avait jetés, abandonneraient successivement un état où on les avait involontairement entraînés et qu'ils ne connaissent ne pouvoir exercer légitimement. » Il concluait en demandant les Etats-Généraux.

Cette constance était d'autant plus méritoire qu'à tous les yeux clairvoyants, la partie était désormais perdue, au moins jusqu'à la mort de Louis XV qui, à peine sexagénaire, et plein de vigueur malgré ses désordres, pouvait se promettre une longue et verte vieillesse. Avant la métamorphose du Grand-Conseil, on avait pu ne pas croire à cette *fabrique générale de Parlements* conçue par Maupeou, et non encore formulée par de Boynes : quatre tentatives analogues n'avaient-elles pas échoué récemment, bien que partielles? Celle de Pau seule avait réussi. La protestation des Princes rendit même au Président de Brosses quelques lueurs d'espoir. « Toute chose quelconque arrivera, disait-il alors, plutôt qu'il n'est possible, selon le caractère de la nation, que le despotisme, qui existe de fait en France, s'y établisse aussi de droit et par loi expresse. » Il avait été permis en effet de compter sur les dégoûts que les réclamations des Princes et l'opposition univoque de la robe (Chambre des Comptes, Cour des Aides, Cour des Monnaies, Châtelet, Avocats, Procureurs) suscitaient depuis deux mois au Conseil d'Etat, corps présidé par le fils de Daguesseau et composé d'hommes considérables, tous jaloux plus ou moins du suffrage public. Mais qu'espérer du Grand-Conseil¹, de ce corps de judicature bâtard, impopulaire, dès-longtemps familiarisé avec les affronts, de cette Commission perpétuelle et permanente, à laquelle

¹ Voir la note P (*bis*), à la fin du volume.

le Parlement contestait naguères le ressort , la juridiction , le territoire , et qui se voyait appelée soudain , contre tout espoir , à recueillir les dépouilles de son plus ancien , de son plus inexorable ennemi ?

Ce n'était plus le temps des la Vacquerie , des Achille de Harlay , des Mathieu Molé , des Nicolas Bruslard , hommes à part d'ailleurs , même pour leur époque . Une fois le branle donné , les mauvaises consciences rampèrent au-devant des faveurs ministérielles ; les consciences molles suivirent ; les plus fermes furent ébranlées . Une débandade graduelle de la magistrature avait commencé le jour de la transfusion du Grand - Conseil en Parlement . Si jusques-là ce corps n'avait jamais pris le nom de la première Cour du Royaume , ce n'était pas la première fois qu'il en usurpait les fonctions . En 1755 , par exemple , il avait enregistré , à défaut du Parlement , la déclaration royale du 10 octobre 1754 concernant les troubles qui divisaient l'Eglise et la Magistrature . Et , quand les premières entreprises de ce genre ne réussissent point , elles n'en ont pas moins pour effet d'amoinrir , en cas de récidive , l'étonnement et l'indignation du plus grand nombre .

Le génie de l'intrigue , incarné dans Maupeou , consumma donc facilement son œuvre . La refonte du Châtelet de Paris suivit de près . La Chambre des Comptes , d'abord émue et frémissante , lâcha pied bientôt pour ne pas subir le sort de la Cour des Aides . Rien n'est contagieux comme la peur . A ces exemples de faiblesse venus de Paris , la déroute devint géné-

rale. Le Parlement de Franche-Comté, que menaçait avant tous la haine de Boynes (devenu, pour prix de ses services antiparlementaires, Secrétaire d'Etat de la marine), le Parlement de Franche-Comté, disons-nous, où d'ailleurs le Ministère avait, dès 1758, un parti tout formé, prêt à tout accepter de sa main, puis les Parlements de Flandre, de Languedoc, de Guienne, de Normandie, de Provence, de Metz et de Bretagne furent successivement supprimés et recréés. Nombre de Magistrats, des plus considérables de leurs Compagnies, les Premiers Présidents de la Briffe d'Amilly à Rennes, Riquet de Bonrepos à Toulouse, les Présidents de Gascq à Bordeaux, Chifflet à Besançon, tous les membres du Parlement de Douays sans exception, se prêtèrent sans beaucoup de peine à la réorganisation de l'ordre judiciaire sur de nouvelles bases. Assez peu différentes, au fond, de celles que l'Assemblée Constituante a posées depuis, car ici Louis XV ne fut en quelque sorte que le pionnier de la Révolution française, ces bases étaient l'abolition de la vénalité (qui impliquait l'hérédité des offices), partant l'admissibilité du mérite pauvre aux emplois de la magistrature, et, ce qui en est la conséquence, la création de juges salariés par le trésor et dont l'immovibilité était toute personnelle, grave atteinte à leur indépendance politique. Toutefois, comme il est advenu en maintes occurrences analogues, ce qui a été applaudi dans les Constituants, ce qui est devenu la base de l'organisation présente des Tri-

bunaux, se trouva impopulaire sous Louis XV. Faut-il donc s'en étonner? Maupeou tentait, dans un intérêt tout égoïste, au profit d'un pouvoir exploité par des courtisanes et par des pachas¹, cette même réforme judiciaire qui fut accomplie vingt ans plus tard pour le plus prompt triomphe des classes les plus nombreuses et des idées les plus universellement dominantes. Mais n'anticipons point sur des événements qui débordent le cadre de cette histoire.

Dijon attendait son tour d'exécution dans une attitude assez digne. Le 13 juillet 1771, le Parlement avait fait brûler par le bourreau trois apologies du Chancelier². Au milieu du déluge d'écrits contraires qui avaient suivi les coups d'Etat de Maupeou, une attaque spéciale venait d'être dirigée contre cette Compagnie. Stimulée sans doute par le Ministère, la vieille animosité de Varenne se réveillait après huit années : on avait vu paraître les *Registres du Parlement de Dijon pendant la Ligue*, avec un court avertissement, assez habilement approprié aux circonstances présentes. Logiquement les torts de la fraction ligueuse du Parlement au xvi^e siècle ne prouvaient pas grand'chose contre les membres

¹ M^{me} du Barry et le duc d'Aiguillon, M^{me} Sabbatini et le duc de la Vrillière, la baronne de la Garde et l'abbé Terray.

² *Observations sur l'écrit intitulé : PROTESTATION DES PRINCES ; Examen analytique des Protestations ; Lettre de S. Louis aux Princes du sang*. Ces écrits furent dénoncés par le conseiller Villedieu de Torcy (Vivant-Mathias-Léonard-Raphaël), reçu au Parlement le 20 mars 1748.

de cette Compagnie au xviii^e. Mais l'esprit de corps ne sachant pas répudier la solidarité de ce passé, une réfutation parut nécessaire. Ce travail fit quelque honneur au conseiller Guenichot de Nogent, qui en fut chargé. Le pamphlet de Varenne demeura supprimé. Ce fut le dernier incident qui mérite d'être noté dans l'histoire du Parlement avant qu'il fût supprimé lui-même.

Plus l'événement approchait, plus la crise se compliquait d'espérances, de craintes, de rumeurs, d'intrigues de toute sorte. Il y a dans cette scène mouvante quelque chose de curieux assurément, et pourtant d'irrésumable par l'historien. Il faut qu'il s'efface de bonne grâce et qu'il cède la parole aux contemporains. *Écoutons le Président de Brosses.*

16 mai 1771.

Voilà donc le triumvirat bien établi (Maupeou, d'Aiguillon, Terray), et cordialement uni, si ce n'est dans l'intérieur, du moins pour tout détruire au dehors.

Que dites-vous de l'invention d'avoir persuadé au peuple, dans tout le Royaume, que les Parlements avoient causé la famine, ayant été les promoteurs de l'édit d'exportation des grains? Vous ne sauriez croire combien on fait usage de cet innocent artifice pour faire souhaiter notre destruction, *et il ne réussit pas mal*. Le peuple des villes abhorre l'exportation, et n'hésite pas, vu son intérêt, à la juger très-mauvaise en soi. Il ne sçait ce qu'il dit, mais il n'a pourtant pas tort de juger par les effets, qui, ainsi qu'il arrive toujours en France, ont, d'une institution très-bonne en soi,

fait de la part du Gouvernement un objet de manœuvres et de gain sordide¹.

21 mai, — 9 août.

Les écrits du Chancelier continuent à pleuvoir ici comme un débordement ; il n'y a dans la plupart que platitudes, puérités ou déclamations. On doit en être encore plus las à Paris que je ne le suis ici ; car je commence à l'être, même des nôtres, quoique mieux écrits communément et mieux raisonnés. Ce n'est pas que, du côté du Chancelier, l'on ne fasse quelquefois de bons arguments, mais presque toujours noyés dans des sophismes tirés aux cheveux ; aucun ne traite la thèse, telle qu'elle est.

Cette thèse est fort simple et se réduit à deux points. L'un de droit : *Est-il convenable de mettre le despotisme en loi ?* L'autre de fait : *Tout ce qui se passe n'est-il pas la preuve flagrante du danger d'une telle loi ?* — Voilà uniquement de quoi il s'agit, sans aller se battre les flancs en dissertations et s'écarter de l'objet réel et présent pour tirer des conséquences hypothétiques et forger des arguments alambiqués.

On peut encore tout aussi facilement se décider sur la vraie valeur de l'édit par la cause réelle qui l'a fait faire et par le but très-évident de son auteur. Ainsi, sur toute cette question, qui s'en va faisant schisme politique dans l'Etat, la vérité du fait présent est très-sensible. Ceux qui ont vu le savent beaucoup mieux que ceux qui ont lu.

Je n'entends rien à toute cette conduite du Châtelet. Hier non, aujourd'hui oui ; ce ne paroît être que disparate et inconsistance. De tout ceci je commence à prendre mon parti, fatigué de m'en agiter l'esprit. Tout ce que je voudrois

¹ Une chose vraiment incroyable, mais que M. Lacroix atteste sur la foi de l'Almanach royal de 1774, c'est qu'au nombre des officiers de finances figurait un sieur Mirlavaud, *trésorier des grains pour le compte de S. M.*

seroit de voir la maladie bientôt finie par trépas ou par guérison, pour n'avoir plus l'esprit en écharpe ni le pied en l'air.

Mais je suis fort affecté de la ruine d'une ville (Dijon) où je ne passe jamais dans les rues sans faire vingt projets de bâtimens et d'ornemens, et surtout de la ruine de l'Hôpital, qui est instante et certaine, étant déjà en une si grande crise en ce moment que je ne sçais plus de quel bois faire flèche pour venir à bout de le maintenir.

17 août.

Je suis tout aussi étonné de la forme employée pour détruire le Parlement de Besançon que M. de Grosbois peut l'être, et surtout de ce qu'ayant en mains de quoi y en mettre une quelconque (en leur présentant l'édit de despotisme pour le leur faire refuser et en prendre prétexte), on n'a pas même daigné le faire, affectant de montrer qu'on ne connoissoit autre chose que le traitement militaire en vertu de la force majeure, comme en pays ennemi. Le triage a été fait avec soin, en expulsant tous ceux à qui le Maréchal de Lorges et M. de Boynes en vouloient et en admettant tous ceux qui leur étoient dévoués. La troupe est rétablie avec le titre de Parlement, non celui de Conseil supérieur. De vous dire si c'est avec les mêmes privilèges, c'est ce que je ne sçais guères, ni peut-être eux aussi, non plus que les conditions qu'on en a exigées ou qu'on en exigera; mais ce sont gens à tout faire.

On assure pourtant qu'on leur a donné parole que l'édit du despotisme ne leur seroit point envoyé. Si on la tient, ce seroit signe qu'on abandonne la première cause de laquelle est provenu tout le bruit et sans laquelle il n'y en auroit point eu. L'édit de suppression n'a que deux mots, portant sur les défauts de la vénalité et de la multiplicité des offices.

Vous conviendrez qu'il n'étoit pas besoin de tant de bruit ni de violences pour établir la justice gratuite et abolir la vénalité en remboursant, deux points auxquels un simple ordre auroit suffi sans contestation. *Mais ce ne sont pas les vues qu'on avoit eues d'abord : le défaut de plan a conduit à tirer de nouvelles cordes.*

On cite le Parlement de Dijon comme le plus uni, comme ayant le plus déceimment, le plus sensément, le plus sensiblement écrit dans cette affaire. Notre tour viendra quand il leur plaira, probablement pendant l'automne ou à la rentrée de la Saint-Martin. On se contenteroit de prendre les clefs du Palais et de dire : Ne revenez pas, on vous a ôté vos places, vos titres et vos biens.

18 août.

J'apprends la destruction du Parlement de Douay, réuni à Arras, et l'envoi de M. d'Harcourt à Rouen pour le 20. Ce seroit vouloir s'aveugler que de se figurer qu'on sera excepté de la fonte générale ou du tour-à-tour. Pourquoy le seroit-on? Certainement Besançon ni Douay¹ n'ont donné aucune espèce de prétexte. *Ils n'ont pas cessé le service; ils n'ont rien refusé, puisqu'on ne leur a rien présenté.* Au reste, la promesse du cyclope d'être mangé le dernier ne me plairoit nullement. Nul état ne m'impatiente davantage et ne m'agite plus le sang que celui de l'incertitude. Quoi qu'il en soit, je m'en vais dans peu de jours partir pour la campagne et tâcher de m'ôter tout cela de la tête.

En effet le Président étoit assez tranquille à sa terre de Montfalcon, lorsqu'une ouverture indirecte

¹ On a dit que la destruction des Parlements étoit une revanche des Jésuites. On n'a pas fait attention que les deux Parlements sacrifiés les premiers étoient précisément ceux où ces religieux avoient le plus d'avis et qui leur avoient été le plus favorables.

pour le gagner fut tentée par une femme de la Cour. La Marquise de Damas d'Antigny, née de Vienne, lui adressa le billet suivant :

Dijon, 20 septembre 1771.

J'étois venue, Monsieur, dans l'espérance de vous trouver, avec le projet de vous dire tous mes regrets sur les événements dont vous êtes menacé. Il seroit bien heureux, Monsieur, que vous voulussiez ne nous pas quitter, vous rendre le père de la patrie et répondre à l'attachement que tous les honnêtes gens de cette Province ont pour vous. Personne n'a plus acquis une réputation mieux établie. Jugez si nous devons désirer de vous conserver. J'en ai en mon particulier le plus grand empressement, etc.

M. de Broesses comprit la portée de cette démarche. Elle n'allait à rien moins qu'à le faire Premier Président du Parlement réformé. Sa réponse ne se fit pas attendre : elle résumait la question, sans rien omettre.

Les sentiments que vous faites voir, Madame, sur la proscription de la magistrature, sur les maux qu'elle cause aux particuliers et à la nation, sont bien dignes de votre cœur et de votre naissance. Dès les premiers coups qui ont été portés, j'ai été moi-même témoin à Paris que presque toute la haute noblesse n'avoit pas une autre façon de penser, et vous avez vu, depuis, celle des Princes du sang, plus intéressés que nuls autres au maintien du Royaume et de la souveraineté, dont le despotisme est le plus grand destructeur.

Quelles sont les causes de la persécution que nous éprouvons? Des faits auxquels nous n'avons aucune espèce de part : une intrigue de Cour pour chasser un ministre, la vengeance

qu'on vouloit prendre contre le Parlement de Paris. Pour donner à ceci d'autres apparences et quelque espèce de suite, on nous enveloppe par contrecoup dans cette étrange révolution, comme si l'injustice des nouvelles démarches pouvoit déguiser les motifs des premières.

On prétexte un nouveau code, la non-vénalité des charges, le nombre des Magistrats trop grand, la justice gratuite. Faut-il tant de violences pour établir tous ces points, s'ils sont bons? N'admettrons-nous pas sans difficulté une forme qui abrégeroit les procès et les rendroit moins dispendieux? Qui empêche qu'on n'éteigne les offices trop nombreux, à mesure qu'il y aura décès ou démission des officiers; qu'on ne rende, à mesure, aux familles la finance qu'elles ont donnée sur leur patrimoine, ce qui chargera peu l'État, au lieu que le projet actuel (celui d'un remboursement total et simultané) l'épuise, à moins qu'on ne veuille tromper les propriétaires en les leurrant par des promesses ou des valeurs illusoires? Quant à la justice gratuite, le Roi n'en est-il pas le maître? Soyez assurée, Madame, que dès qu'il plaira à S. M. de l'ordonner ainsi, nous l'exécuterons sans la moindre peine, et sans même y perdre que fort peu de chose. Mais jusqu'à présent on n'a pas même daigné nous rien proposer de tout cecy.

La manière dont on s'y prend est des plus étranges. Assurément nous n'avons donné contre nous aucun sujet de plainte; on n'en allègue même pas. Nous n'avons pas cessé un moment le service. Nous avons demandé plusieurs fois d'être écoutés, on n'en a rien fait; on n'a pas même daigné nous répondre un seul mot. On ne se plaindra pas que nous ayons refusé quelque chose, car on ne nous a jamais rien proposé. Voilà, Madame, sur quoy on nous ruine, on nous exile, on nous enlève nos biens, nos places et notre liberté.

A Besançon, vous sçavez de quelle manière le Premier Président a été traité, sans que le Ministère fasse aucune plainte de luy. Luy vivant et exerçant, à son insçu, sans le prévenir, on a donné sa place à un autre : on luy a fait perdre son état, son bien, sa pension, et jusqu'au brevet de retenue qu'il a payé, en scellant à un autre des provisions dont le sceau purge les hypothèques. Ainsi des autres.

Deux choses, néanmoins, dans nos offices méritent fort d'être distinguées : le titre et l'argent reçu par le Roy. Si on nous annonce que le Roy ne veut plus de nous pour ses officiers, c'est un point ; notre titre émane du Roy. Mais notre finance émane de notre patrimoine ; c'est un autre point que de vouloir en même temps la retenir, ou que de prétendre la rendre en zéros. L'usage est de payer les gens quand on les renvoye. On dira que le désordre et l'épuisement du trésor royal ne permettent pas de faire ce paiement. Mais tout le monde répondra que, puisque cela est, il ne faut pas faire *sans sujet* une suppression qu'on ne peut exécuter *sans injustice*, et qu'il en est de cecy comme d'emprunter ce qu'on sçait bien ne pouvoir rendre.

Ne sçachant comment fonder ou pallier cette proscription subite et générale, la calomnie est allée jusqu'à mettre en avant un fait absolument et évidemment faux, sçavoir que les Parlements s'étoient unis et ligués entr'eux¹. Eh ! vous voyez qu'ils ne peuvent pas s'accorder unanimement dans le même lieu : comment se seroient-ils concertés à cent lieues de distance ?

Une autre imputation plus ridicule encore et plus basse est celle par laquelle on s'efforce d'animer contre eux la vile populace, à qui l'on fait débiter par des émissaires répandus par tout le royaume ce qu'elle seule est capable de croire,

¹ Ce grief eût été fondé en 1764 ; en 1771, c'était un pur prétexte.

sçavoir que les Parlements font le monopole des grains, eux qui n'ont ni ensemble, ni fonds, ni argent, ni intelligence du commerce. Je ne parle que de l'absurdité de l'imputation; j'en laisse à part la méchanceté, et tout ce qui se passe et se pratique sur ce chapitre, ce que tout le monde sçait, ce que tout le monde voit ¹.

Voilà, Madame, dans la plus grande exactitude, les faits tels qu'ils sont; ils n'ont rien de nouveau pour vous.

Vous alléguez que la Province est perdue, si les honnêtes gens, ceux pour qui le public a quelque estime, ne se déterminent dans cette crise à garder leurs places, s'ils les livrent à ceux qui voudront s'en emparer. Je ne conviens que trop avec vous, de cette triste perspective dans toute son étendue. Mais quel remède voulez-vous que l'honnesteté opprimée, jointe à la soumission et à la fidélité (dont on ne s'écartera jamais), puisse apporter contre la force majeure, qui agit seule, et qui se pique même d'agir seule icy? Ne pouvant faire le sacrifice (d'ailleurs très-inutile, pour ne pas dire très-nuisible à la Nation) de son devoir et de son honneur, l'homme de bien n'y connoît d'autre ressource que le sacrifice involontaire de son état et de son bien, pour n'être plus au moins l'instrument des maux qu'on prépare par de telles voyes. S'il y avoit quelque arrangement supportable et connu, vous pourriez dire: la nécessité demande qu'on s'y porte pour éviter pis. Mais on ne nous présente rien, on ne nous demande rien, on ne nous dit pas un mot. On affecte de nous taire quel est le changement qu'on veut faire, en quelle forme, quand ou comment.

Au reste, ce qu'on médite pour se délivrer de l'importu-

¹ Les accaparements de grains pour le compte de Louis XV. — La calomnie que réfute ici M. de Brosses a été ramassée de nos jours par M. Henri Martin (*Hist. de Fr.*, t. XV).

nité parlementaire sur l'arbitraire des loix et des impôts vous est-il difficile à deviner ? On veut faire un triage : on veut chasser tous ceux qu'on juge honnestes et ne garder que ceux qu'on espère qui ne le seront pas. Que s'ils s'avisent de l'être ou de manquer de complaisance sur quelque chose que ce soit qu'on leur présentera pour l'enregistrer , on les chassera comme les précédents, sans qu'ils osent s'en plaindre, car il faudra qu'ils reconnoissent que le titre de leur établissement est aussy celuy de leur instabilité, de leur destruction.

On se trouve forcé de convenir que les offices sont inamovibles , qu'on ne peut destituer les officiers sans cause , que la fameuse loy de Louis XI subsiste. Mais, par un paradoxe inexplicable, on soutient que , si les particuliers ne sont point destituables , les corps le sont ; c'est-à-dire qu'aucun Magistrat n'est amovible , mais seulement tous. Et là-dessus, on prend l'heureuse tournure de casser subitement les corps et de les recréer sur-le-champ des mêmes personnes, en gardant celuy-cy, en expulsant celuy-là. Voilà ce qu'on appelle ne pas destituer les particuliers.

Quel seroit donc le résultat de la condescendance dont vous parlez et que vous semblez regarder comme moins funeste encore à la Province ? D'être chaque jour entre sa ruine propre et celle des citoyens ; de tourner contre soy la juste haine de la Nation, en donnant aux malheurs publics la forme légale , dont on cherche à conserver encore quelque apparence illusoire. Doutez-vous qu'on ne nous apporte le moment d'après l'édit du despotisme , qui a excité un cri si général en France ? M. le Chancelier s'écrie de son costé qu'on a pris de fausses alarmes , que le Roy est dans l'heureuse impuissance de porter atteinte à la liberté , ni à la propriété. Et pour preuve , on ruine , on exile , on ôte la liberté, on s'empare des patrimoines. Et comme si ce n'é-

toit pas assez de nous dépouiller de notre bien, on nous chasse de nos propres maisons, du sein de nos familles : tout cela sans plainte d'aucun délit, sans motif allégué, sans même prendre soucy d'en dire le sujet.

Tout ce que je vous expose icy est clair et public. Voyez et jugez.

Je suis avec respect, Madame, etc., etc.

Nous continuons de transcrire la correspondance du Président, simple, abrupte, négligée, mais nette, incisive, saisissante, à la manière des Mémoires de Saint-Simon ou de Retz.

Montfalcon, 4 octobre 1771.

Point de nouvelles plus détaillées de Rouen par la poste de ce matin. J'en suis tout ébahi. Ce que j'ignore est précisément le plus curieux, puisque c'est le patron sur lequel on doit nous tailler. Sont-ils exilés, captifs, ou libres de leurs jambes, c'est-à-dire simplement chassés de la ville? Y a-t-il eu acception de personnes, privilège d'être plus maltraité, et pourquoi?

Le chevalier de Fontette¹ est venu de la terre de son frère à la ville (où il n'a pas trouvé grand monde, *vox clamantis in deserto*), criant qu'il étoit bien étonnant qu'on ne se remuât pas, qu'il falloit tout faire pour sauver son bien et son état, que le Premier Président devoit être à Paris dès long-temps pour négocier; que Rouen avoit déjà fait son traité et en avoit tiré bien meilleur parti. Il ne paroît pas jusqu'à présent que ce parti soit si merveilleux, et c'est bien la preuve que Rouen n'a pas négocié du tout, ou qu'en

¹ Le chevalier de Fontette, maréchal de camp, avoit commandé sous le duc d'Aiguillon en Bretagne, et notamment à S-Malo, durant la détention de La Chalotais.

tout cas c'est sans aucun fruit. Je n'avois ajouté aucune foi à ce que disoit là dessus le chevalier de Fontette.

Je prie qu'on me dise ce que nous aurions à négotier ou à proposer. Nous ne demandons rien, nous n'innovons rien. Qu'aurions-nous à dire, sinon quelque sottise qui donneroit prise sur nous? C'est à ceux qui veulent quelque chose, à dire ce qu'ils veulent. Mais c'est ce qu'ils n'ont nulle envie de faire dans leur plan de surprise et de proscription. Ils ne répondroient seulement pas, pas plus que ci-devant.

Y a-t-il autre chose à faire, quand on n'est pas le plus fort, que d'être battu et de porter les coups? En cette occurrence-cy, il n'est pas question de faire bien, mais seulement de ne pas faire mal, ni aucun faux pas qui attire le reproche ou entraîne dans le déshonneur. Criez à l'injustice, à la tyrannie; les triumvirs vous diront qu'ils le savent bien et que c'est justement à cause de cela qu'ils le font : *Verba volant*. Il les faut dire cependant; elles se retrouveront en temps et lieu. Et puis il faut songer à l'histoire et lui laisser des actes de Rymer qui empêchent les calomniateurs d'en imposer à la postérité. Quant à présent, les triumvirs regardent la nation françoise comme un peuple par eux conquis à discrétion. Cela sera bon tant qu'ils auront la force en main: mais leur règne passera, comme tant d'autres.

13 octobre.

Je ne m'éloigne pas de penser comme vous et de juger que, s'il étoit possible de faire un traité à deux conditions, l'une qu'il seroit honneste, l'autre qu'il seroit général, on pourroit prendre ce parti pour éviter pis.

Vous voulez réduire: il n'y a qu'à réformer par la queue, comme cela se pratique. Vous voulez recréer: nous voilà

tous, en corps, qui acceptons, selon le nombre qu'il vous en faut, et en suivant l'ordre du tableau, à défaut des anciens qui préféreront se retirer volontairement, mais sans acception, sans expulsion de personne. S'il est question d'en chasser un seul, tous se retirent; car ce seroit reconnoître l'amovibilité, le droit de destitution sans forme ni faute commise. — Il est juste aussy de pourvoir au traitement des réformés, de manière à ce qu'ils ne perdent pas leur patrimoine. — Nulle condition sur l'acceptation du passé : qu'il n'en soit pas parlé ici, puisqu'il n'en a pas été parlé ailleurs.

Je crois qu'alors la chose n'étoit pas mal honneste en soy, vu la force majeure, ou du moins l'étoit moins. Mais rien de tout cela ne se peut. Vous avez à faire à des gens qui veulent frapper sans dire gare, et qui trouvent, comme le Sicilien de Molière, qu'assassiner est le plus court. On nous répondroit comme à Grosbois¹, qui demandait au Chancelier : « De quoi s'agit-il? Et comment pourra-t-on se gouverner! — *Tout comme vous voudrez, cela est égal : LE PARTI EST PRIS.* » Ce ne sont que proscriptions personnelles, faites par choix et par fantaisie, comme celles de Sylla.

Vous êtes surpris de notre inaction, qu'on se soit séparé, qu'on ne se rejoigne pas pour prendre des mesures, pour se concerter; vous en voyez la raison : à quoi cela serviroit-il?

Icy, point de faction, point de désunion. Mais aussy point d'union, point d'ensemble. En général, on y est honneste et sans soucy. C'est toujours autant. Ce n'est pas partout de même.

Puis la première difficulté qui se présente n'est pas une des moindres. Comment et par qui entamer la négociation?

¹ Premier Président à Besançon.

Nous ne sommes pas ceux qui demandons , ni ceux qui prétendons changer l'état des choses. Que nous nous mettions en avant par des propositions , ou on ne nous répondra rien , ou , si on feint d'y entendre , ce ne sera que pour sçavoir le mot , abuser , et diviser. Que nous écrivions une lettre au Roi , elle aura le sort des autres : sçaurons-nous même jamais si elle a été remise ? Dès qu'on nous verra capituler , comptez qu'on voudra prendre la balle au bond pour nous traiter pis. Dans les capitulations , ce sont toujours les foibles et les opprimés qui lâchent le pied.

Que le Premier Président demande d'aller à Paris , il ne le peut sans congé ; on ne le luy donnera pas , et si on le luy donne , ce sera pour le voir venir et se moquer de nous. Ces gens-là sont bien faux et bien méchants. Tout est aisé quand on a la force en main et qu'on est sans pudeur sur l'iniquité manifeste.

Qui voudra y aller à défaut du Premier Président et prendre la commission de négotier avec de telles gens et pour de telles gens ? Ce ne sera pas moy.

Il y a tout lieu de soupçonner qu'il ne s'agit plus de distraire le ressort ailleurs ¹ (car ces gens-là n'ont point de plan fixe , raison de plus de ne pas communiquer ce qu'ils ne savent souvent pas eux-mêmes) , mais de substituer au Parlement la Chambre des Comptes , comme à Aix. Si le Chancelier trouve sa belle ailleurs , vous voyez bien qu'il n'écouterà aucune proposition.

¹ On assura , dans le temps , que le Chancelier avait songé à réunir le ressort de Dijon à celui de Besançon , mais que les Elus de Bourgogne avaient réclamé , au nom des privilèges de la Province. On avait parlé aussi de transférer le nouveau tribunal à Autun , avec le titre de Conseil supérieur.

Et puis quelles paroles données tiendra-t-on? Faut-il admettre le despotisme de droit, par législation expresse? reconnoître les créations, les destructions (et comment les méconnoître, quand on reconnoît la sienne propre, en transigeant là-dessus)? manquer aux Princes, à la nation entière, à son devoir? La plupart de ces articles sont des conséquences claires et qui suivent toutes seules. On apportera sans doute, bientôt après, le reste. Aura-t-on plus beau jeu pour le refuser alors, après avoir cédé une première fois? On n'aura fait qu'affoiblir les droits de la nation, en lâchant le pied en pure perte, bien plus qu'on ne l'auroit fait par un abandon forcé, chassés par une violence qui crie si haut d'elle-même.

Il n'y a donc à cecy d'autre avantage, si on réussissoit à faire quelque chose de passable en ce moment, que de gagner du temps et d'attraper un changement dans la position qui n'est pas faite pour durer. Mais aussi on risque de rendre le mal irrémédiable. On risque tous les faux pas que les corps ne manquent pas de faire, dès qu'ils négotient. Autant de testes, autant d'avis, autant de vues, autant de petites négociations personnelles. Ah par Dieu! un homme seul, revêtu du pouvoir de décider, a beau jeu là contre.

Cependant, malgré ma répugnance, s'il y a quelque chose à faire et qu'on soit déterminé à prendre un parti, ou même à s'entendre, j'irai volontiers¹. La fin de tout cela, et ce ne sera peut-être pas le pire parti, sera de ne faire que des protestations, si même on en fait. Non seulement des protestations, mais il faut aussi des réclamations sur le refus d'entendre, sur le déni de justice, sur l'envahissement

¹ A Dijon.

des patrimoines : en appeler au Roi , de qui il est démontré que cecy ne peut venir , par la raison même qu'il est Roi , constitué tel pour écouter et rendre justice.

18 octobre.

Nous ne négotierons pas , et on a raison. Cela n'auroit été bon à rien du tout et pouvoit devenir très mauvais à beaucoup d'égards. Il n'y a qu'à laisser agir tout uniment la violence. Nous sommes de l'avis du pauvre Père Général des Jésuites : *sint ut sunt , aut non sint !*

Montmusard ¹ est affiché à vendre. Le La Marche, le cœur très-serré , est à Grosbois , chez son beau-père , disant qu'il espéroit qu'on voudroit bien lui épargner la vue de ce désastre et de ce pillage. Le malheur est grand pour lui très-réellement. Il est ruiné de cette affaire-là et noyé de dettes. Il n'a pas une terre logeable , n'ayant plus le beau château de la Marche. Ainsi une perte de 24,000 liv. de rentes ² ne lui est pas un mince objet sur ce qui lui restoit de liquide.

23 octobre.

Je ne sçais si je vous ay mandé que j'avois reçu le discours de M. de Castillon , qui est bien , surtout en ce qu'il contient à peu près tout ce qu'il y a à dire , mais qui ne me paraît pas mériter l'éloge que vous en faites en le mettant au-dessus de tout ce qui a paru jusqu'à présent. M. Séguier étoit supérieur ; et , pour les protestations , Toulouse l'emporte assurément sur toutes autres. Le ton de celle-cy est très-foible pour une iniquité si publique et si criante.

¹ Magnifique résidence d'été de M. de La Marche, aux portes de Dijon.

² Revenu attaché à la Première Présidence du Parlement de Bourgogne.

Nous ne ferons point de propositions. Le Premier Président n'en a pas été d'avis, non plus que la plupart des autres. Comme c'est icy la force majeure qui agit, sans même aucun désir de pallier la vexation, il faut faire comme les vieux Sénateurs romains, qui s'assirent dans leurs chaises curules, en attendant le massacre que les Gaulois venoient faire au sac de Rome prise d'assault.

Les grands mouvements continuent de la part de la Chambre des comptes, ou du moins de la part des deux aigles de ce nid de roitelets. — Je ne sache pas que les gens du corps (du Parlement) aient fait ni reçu de propositions. — On parle de quelques avocats qui demandent place, et d'un nouveau Président à mortier, fripon avéré, mais par là fort convenable à l'usage qu'on veut faire de tout cecy. — Il me paroît qu'il n'y a point encore peut-être de party pris; qu'ils sont embarrassés de sçavoir comment refaire, ne voyant point de désunion, ni aucun particulier qui se mette en avant; qu'ils seroient fort aises qu'on leur fit des propositions, non assurément pour en accepter aucune, mais pour s'en servir comme d'un coin qui entreroit, fendroit et mettroit la division, leur donnant moyen de refaire en prenant les uns et chassant les autres.

Dijon, 4 novembre.

Plus de chambre des comptes. Après avoir été sollicitée et acceptante, elle a été refusée. Voicy l'histoire que le public fait là-dessus; car je ne sçais encore rien de moi-même. Il y a eu comité en Auxois¹. On y a fait le plan, qui a été porté à Versailles par le chevalier de Fontette. Le Premier Président reste et accepte. On recompose le nou-

¹ Au château de Grosbois-lez-Pouilly.

veau Parlement des membres de l'ancien, et on choisit. Demain matin, cassation totale. Demain soir, recomposition de ceux à qui on enverra des lettres de cachet pour s'y trouver, avec ordre de prendre de nouvelles charges *sous peine de désobéissance et de rebellion*. Le Comité y a fait insérer cette clause et l'a même exigée, pour intimider les uns et donner aux autres le lieu de dire qu'ils ne s'y sont réunis que comme forcés. — Le nombre réduit à 41, savoir : 5 Présidents à mortier, 2 Présidents à bonnet (Fleutelot de Beneuvre et Lebault), et les Conseillers. — Le même parquet. — Ceux qui n'auront pas de lettres de cachet pour la recomposition seront censés destitués tout-à-fait, faute de nouvel appel, sans autre chose fâcheuse que de recevoir demain au soir lettres d'exil dans leurs terres ou autre endroit à leur choix, pourvu que ce ne soit pas ville de Bailliage.

Le triage d'exclusion a été fait par le Chancelier, sur les mémoires qu'on lui a donnés ou sur sa propre idée.

Jusques-là, il ne paroît pas que personne, hors ceux du Comité, ait participé à ceci. On ne nomme personne qui ait ni écrit, ni demandé, ni accepté. On dit qu'il y en a beaucoup, des nommés, qui ne sont nullement dans l'intention d'accepter, tellement que le succès d'une machine dont on n'a fait aucune part à ceux qu'on y faisoit comprendre paroît fort incertain. Mais il en restera de bonne volonté assez pour faire noyau.

On conserve à tous les exclus le titre d'honoraires, les droits et privilèges, s'ils en ont besoin¹. On a demandé qu'il n'y eût aucun externe parmi les recomposés.

¹ On mentait ainsi la veille pour diminuer l'odieux du triage du lendemain.

On se loue au dernier point du Commandant¹, qui met à une besogne fâcheuse tout ce qu'il est possible de mettre de bonnes manières et d'honnestetés. Il n'y a qu'un cri là-dessus.

A Nuits, le mercredi (6 novembre.)

Ce n'est plus le Sénéchal Grou, c'est le chevalier Clique² : l'habit gris, le petit bordé d'argent, la petite épée, chapeau bordé, grand nez ; je n'ai pas mauvaise mine. Vous sçaviez par ma lettre d'avant-hier ce qui en seroit : le détail de la cérémonie, comme ailleurs. Il n'est pas possible de voir un plus hideux tableau de l'esclavage qu'une pareille séance, ni un rôle plus vil, plus humiliant que celui que ce malheureux Premier Président a joué dans cette pitoyable pièce.

Voilà les forcéz, voicy les proscrits.

TRIAGE.

Présidents : De la Marche.

Chesnard de Layé.

Danthès de Longepierre.

Fleutelot de Benceuvre. } Faits Présidents à
Lebault. } bonnet.

Conseillers : Mairtet de Minot, etc.

PROSCRIPTIONS.

Présidents : De Brosses, exilé à Neuville.

De Saint-Seine, — à Jancigny.

De Sassenay, — à Sassenay.

De Lantenay, — à Lantenay.

De Bourbonne, — à Longvic.

Conseillers : Filzjean de Tallemay, à Tallemay. (Ainsi des autres, chacun où il a voulu et comme il a voulu.)

¹ M. de la Tour du Pin Gouvernet.

² Allusion à un proverbe joué à Neuville.

Voilà du moins comment la machine devoit aller. Je ne sçais pas si elle ira, étant parti d'abord après dîner. Mais, bien qu'il doive y avoir des démissions aussitôt que la recomposition sera formée, il restera au moins de la lie, et un noyau pour rapetasser quelques guenilles autour, et l'homme n'en demande pas davantage.

Dans le vrai, il y a eu de la foiblesse et de l'entraînement, mais peu ou point de bassesse. Pas une seule personne ne s'est proposée, n'a écrit ou demandé. Mais plusieurs, après s'être débattus, ont cédé par peur, et quelques uns aussi par crainte de perdre ou envie de gagner.

Enfin me voilà dehors à jamais de cette boutique, à la teste d'assez bonne compagnie. En rentrant dans mon cabinet, où je trouvay l'un des rémanents, je jettay sur le pavé tout l'attirail du magistrat, en disant à Fèvre : « Tenez, « prenez cela, il n'y a plus que des laquais qui en puissent « porter ! »¹.

Fontette est aussi malheureux qu'il est possible. Son frère a achevé de le perdre par ce ridicule traité qu'il a couru faire sans commission, au lieu de laisser aller la ridicule Chambre des Comptes. Le Chancelier vouloit le mettre des premiers dans la proscription, ce que son frère et le duc d'Aiguillon ont eu bien de la peine à empêcher. Mais le Chancelier a dit qu'au moins il n'auroit jamais la moindre chose, ni place de Président, ni quoi que ce soit, en ajoutant : c'est un Févret !

Le Commandant et le Chevalier ont fait leurs sens de nature pour sauver le premier de la liste². « Comment ? a

¹ Dans *Paris, Versailles et les Provinces*, ce trait est faussement attribué à M. de Garneran, président du petit Parlement de Dombes.

² Le Président de Brosses.

dit le Chancelier, je laisserois cet homme-là ! Tout l'hiver qu'il a été ici, il n'a pas tari en épigrammes sur mon compte, en mots piquants, en pointes ; il a trouvé que je faisois jouer les Ducs à pair ou non, etc. » Voilà-t-il pas une belle négociation ! Mais, après avoir entamé, le Chevalier n'a pu empêcher les proscriptions, qui ont paru odieuses et révoltantes à tout le monde, excepté à ceux qui en étoient l'objet.

IX.

EXIL ET RAPPEL DES PARLEMENTS.

Exil. — Faux-Parlement. — Travaux littéraires de M. de Brosses.
— Académie de Dijon. — Mort de Louis XV. — Louis XVI.
— Rétablissement des Parlements. — M. de Brosses Premier
Président.

Tout était consommé. Le dernier des Parlements, celui de Grenoble, avait été détruit le 7 novembre 1771 et recomposé le lendemain. Le Chancelier se vantait d'avoir retiré la couronne de la poudre du greffe. Rien n'était fait toutefois, puisque le droit

de remontrances restait aux nouveaux Parlements. Un homme d'état n'eût rien tenté à demi : comme les révolutionnaires de 1790, il eût osé ôter aux Parlements leur nom, des magistrats faire des juges, rien que des juges. Autrement il était clair que le jour n'était pas loin où les nouveaux chevaliers es-lois voudraient gagner leurs éperons et se réhabiliter ou se grandir dans l'opinion, dont à leur tour ils se constitueraient les organes ¹. Mais les Ministres de 1771 n'étaient que des hommes d'expédients : dix ans de répit, de facile et prodigue administration, c'était assez pour eux et pour leur maître. On connaît le mot de Louis XV : « Après moi, le déluge ! »

Qui triomphait d'ailleurs ? était-ce la royauté ou la corruption ?

Certes la majesté du trône n'avait rien gagné à ces lits de justice où l'éventail de madame du Barry surmontait le sceptre royal. Le principe monarchique y avait acquis si peu de force réelle que le Roi lui-même ne croyait point à la durée de l'œuvre de ses Ministres. Ce qui était impossible en effet, la France du XVIII^e siècle étant donnée, ce n'était pas que le despotisme légal s'établît, mais qu'il vécût âge d'homme. Car au despotisme il faut l'appui des idées

¹ Témoin l'arrêté du faux-Parlement de Bordeaux (10 avril 1772) contre un enregistrement militaire exécuté par un allié des Du Barry, le comte de Fumel. — Même résistance à Besançon et à Grenoble, de la part du nouveau Tribunal.

régnantes, ou, tout au moins des créatures et des armées, c'est-à-dire de l'or et encore de l'or; et, dans les Etats modernes, l'or n'afflue qu'à ces jours de sécurité générale que le despotisme ne peut créer, impuissant qu'il est toujours à garantir l'avenir. L'autocratie ministérielle une fois constituée, l'abbé Terray, Contrôleur-Général des finances, ne put répondre aux créanciers de l'Etat que par la banqueroute, et la banqueroute ne donne pas d'argent. C'est faute d'argent, et de crédit surtout, que l'ancien régime devait s'abîmer dans une révolution plus que jamais inéluctable.

En effet le revenu de l'Etat, qui ne dépassait pas quarante-cinq millions à la mort de Louis XIII et cent trente à l'avènement de Louis XV, s'était élevé, depuis l'acquisition de la Lorraine, à trois cent soixante-quinze millions, charge énorme en ce qu'elle pesait presque entière sur une population de vingt millions de roturiers; en d'autres termes, sur le tiers au plus d'un sol grevé en outre de la dixme ecclésiastique et de toutes les redevances féodales. Et pourtant, malgré cette énormité de l'impôt, ainsi porté, de l'aveu de tous, à ses dernières limites alors possibles, la banqueroute partielle de l'abbé Terray ne put rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense. En réduisant à moitié les rentes sur l'Etat, il n'avait diminué que de treize millions par an la dette publique, et il laissait subsister un déficit annuel de vingt-cinq millions, que onze édits

bursaux enregistrés à la fois ne purent amoindrir. Un mince emprunt de huit millions seulement, ouvert par Terray, dès 1771, et péniblement rempli, apprit au reste quelle atteinte on venait de porter à la puissance française, à son action éventuelle sur l'Europe, à son influence extérieure, en tarissant pour elle les sources du crédit. Le partage de la Pologne (1772) fut le contre-coup direct du coup d'Etat frappé sur les Parlements.

Bien que ces conséquences encore éloignées ne dussent toucher qu'un petit nombre d'esprits, les faux Parlements, comme on disait alors, se constituèrent d'abord à grand'peine. A Dijon, quatorze des *élus*, écrivait assez plaisamment M. de Brosses, ne voulaient pas de leur part de paradis. C'était le tiers du nouveau tribunal. Plusieurs toutefois consentirent à reprendre leurs démissions et à rentrer en place. La mordante indignation des proscrits en fit justice par quelques-uns de ces traits qui ne font guères défaut à la causticité dijonnaise et qui percent de part en part. Nous n'en citerons qu'un seul; l'âcreté du sel bourguignon n'est pas toujours compatible avec la dignité de l'histoire. Le Premier Président de la Marche demandait à son cousin, M. Fyot de Dracy, pourquoi il ne siégerait pas au Parlement nouveau. « Que voulez-vous? répondit M. de Dracy, tout ceci m'a mis un brouillard dans la tête : on me parlerait de pendre un voleur, et j'opinerais, moi, pour qu'on pendît les juges. »

La correspondance de M. de Brosses est pleine contre le Premier Président et ceux qui *consentaient à ramer en sa compagnie*, d'épigrammes semblables, mêlées néanmoins à des paroles plus graves. Il s'étonnait que Dijon fût le seul des *douze apôtres*, (des douze Parlements) qui n'eût pas protesté. Il avait même apporté de Montfalcon des protestations « écrites le soir de son départ pour se rendre à l'ordre du Roi, tout d'un dactyle. » Mais il n'en parla à qui que ce fût, n'ayant pas été compris dans le triage et « ne voulant pas se faire le don Quichotte de ce moulin à vent. » Il trouvait « la pièce bonne, bien expositive du sujet et de son développement successif, contenant tout ce qu'il fallait, propre autant ou plus qu'aucune autre à servir de monument. » C'est tout ce que nous savons sur ce travail.

Comme l'avait prédit M. de la Tour du Pin, l'exclusion donnée par le Chancelier au Président de Brosses, dès long-temps regardé comme le véritable chef de sa Compagnie, exclusion qui entraînait le refus du Président de Saint-Seine, comme celui de MM. Cortois, de Martenet, Filzjean de Talmay et autres amis intimes du proscrit, avait compromis la recomposition du Parlement plus que tout le reste. Au dehors même, le déchaînement fut grand. Un mot de Montesquieu, fort applicable au triumvirat ministériel, passait de bouche en bouche : « La république touche à sa décadence, quand les hommes qui exercent le pouvoir y sont comblés

« d'infamie et de dignités. » Le plus vieil ami de M. de Broesses, M. Fyot de Neuilly, ancien ambassadeur à Gênes, ferma publiquement sa porte à son neveu, le Premier Président. C'était là, comme on sait, l'excommunication du xviii^e siècle. Frappé d'une réprobation presque générale, M. de la Marche résigna brusquement ses fonctions, en se réservant une pension de 6000 livres, et mourut de douleur de la fausse position qu'il s'était faite. M. Févret de Fontette l'avait précédé dans la tombe, succombant aux mêmes regrets, sans presque avoir pris séance au nouveau tribunal, non plus que son fils.

Toutefois le nom du Roi, puissant encore sur plusieurs, suffit pour retenir, dans le Parlement recomposé, des hommes honorables et quelques noms même des plus anciens de la magistrature bourguignonne. Une fois le premier feu essuyé, les *rémanents*, comme les appelaient les proscrits, firent bonne contenance. Un homme de beaucoup de causticité, M. Barbuot de Palaiseau, et deux des meilleures têtes de l'ancienne Compagnie, le Président de Layé et M. Lebault, étaient dans leurs rangs. Leurs collègues se recommandaient en général par les qualités qui font les bons juges, par la rectitude de sens, l'expérience des affaires et l'application. Ils s'adjoignirent quelques hommes d'une capacité notoire, quelques bourgeois de vieille roche, entre autres M. Calon, qui à l'héritage domestique d'une intégrité quatre fois séculaire devait une de ces illas-

trations toutes locales, plus rares à certains égards que la noblesse. Rien d'ailleurs ne réhabilita mieux le nouveau tribunal qu'une rapide expédition des affaires; on convint qu'il jugeait plus vite et aussi bien que l'ancien Parlement; ce genre de popularité n'était pas sans prix.

Le premier acte de la Compagnie renouvelée avait été une supplique rédigée par M. Lebault en faveur des exilés : les Magistrats conservés offraient de suffire une année durant à toutes les exigences du service et demandaient avec instance qu'on ne pourvût à aucune vacance avant ce terme. Refusés par le Chancelier, ils ne procédèrent à la réception de nouveaux sujets que sur l'engagement formel pris par ceux-ci *de céder leur rang, même leur place, s'il était besoin, à ceux des anciens membres de la Compagnie auxquels le Roi pourrait permettre de rentrer dans le Parlement.* Plus tard même (mars 1772), ils risquèrent une démonstration d'indépendance en surséant à l'enregistrement d'un impôt, jusqu'à ce que l'édit qui l'établissait eût été communiqué aux Elus de la Province. Mais ni ces vellétés honorables, ni les morts prématurées dont on a parlé, ne désarmaient l'àpre censure des proscrits.

Prorsus fortuna in omni re dominatur, s'était écrié le Président de Brosses en apprenant la démission de M. de la Marche et le nom de son successeur. M. Chesnard de Layé était en effet un magistrat de fortune, si cette usurpation de mots peut être per-

mise. Simple avocat du Roi, puis lieutenant-général au bailliage de Mâcon, il s'était trouvé assez riche pour entrer dans une famille parlementaire par un mariage qui lui donna pour beau-frère le dernier des Bouhier. Après avoir successivement acheté une charge de Conseiller et un mortier de Président, un caractère absolu, une ambition sans issue, l'avaient jeté dans une opposition âcre et bourrue qui faisait de lui *le magistrat le plus furibond du Royaume*. Sans naissance, sans amis, sans protecteurs, il n'était que le cinquième du *grand banc*, lorsque la révolution de 1771, en accumulant contre toute prévision tant de retraites subites, incroyables, impossibles jusqu'alors, le mit à la tête de la nouvelle Compagnie. Il rugit d'abord comme un tigre dans une cage de fer. Au sortir du Palais, le 5 novembre, désigné déjà pour la recomposition du lendemain, comme il saluait le Président de Brosses : « Monsieur, lui dit sévèrement le proscrit, je ne vous reconnais point ! — Vous me reconnaîtrez bientôt, » répliqua M. de Layé. En effet, à la séance d'installation du faux-Parlement, il voulut parler ; on lui ferma la bouche avec une lettre de cachet. Le soir, il offrit sa démission, qui fut refusée, à l'en croire, avec menaces (s'il insistait) de le frapper dans l'avenir de ses enfants jusqu'à la quatrième génération. Il y avait là, dit-on, je ne sais quel raffinement de vengeance du Chancelier qui, pour lui faire expier son opposition récente, l'enchaînait

sur son siège comme à un pilori. Mais, la première honte bue, M. de Layé ne tarda pas à voir que tout roulait sur lui, et la gloriole fit taire tout le reste. Quand donc, par les dégoûts de M. de la Marche, le titre de Premier Président échut à celui qui en faisait les fonctions, comme au plus ancien, et tout à la fois au plus riche, au plus capable, M. de Layé s'en empara comme d'un patrimoine, aussi emporté dans sa servilité hautaine qu'il l'avait été dans son opposition. C'est alors que le Président de Brosses lui fit une application poignante de ces paroles de Montaigne : « J'ay désiré avec passion d'estre chevalier de l'Ordre ; j'y suis parvenu contre toute probabilité : je n'ay peu m'élever jusqu'à l'Ordre, mais l'Ordre s'est abaissé jusqu'à moy. »

Pendant que Dijon offrait ainsi l'exemple d'un rare caprice de la fortune dans une carrière jusquelà si stable, où les chances d'avancement étaient si invariablement réglées, c'était un curieux spectacle que celui de l'exil.

Disons-le d'abord,

Ce fut pour les populations rurales une bonne fortune véritable qu'un événement qui confinait dans leurs terres et rapprochait des classes indigentes et laborieuses, tant de familles opulentes. Et il n'en fallut pas moins pour compenser les désastres de la disette de 1771, pour subvenir à ces troupes de mendiants qui se répandaient dans les campagnes en tel nombre que le Président de Brosses évaluait

ceux qui venaient frapper à la porte du château de Montfalcon, de 120 à 150 par jour. Mais (que servirait de le nier?) ce n'était là qu'un côté de la médaille, et les riens charmants dont se compose le désœuvrement occupé de la vie de château, ne tenaient certes pas moins de place dans les habitudes des exilés que l'exercice de la bienfaisance et les devoirs de Seigneurs de paroisse.

Enfermez-vous un moment en Bourgogne. Représentez-vous tous ces magistrats redevenus exclusivement hommes du monde dans toute l'étendue du terme, se groupant selon les affinités de voisinage avec la franche et vive cordialité qu'inspire une disgrâce commune. C'étaient d'abord les familles échelonnées au pied de la *Côte*, nom consacré, que nul Bourguignon ne prononce sans une *secrette complaisance* et sans une sorte d'*orgueil* : M. Cortois, à Quincey, avec ses fraîches eaux et ses verts jardins ; M. Peltier de Cléry, à l'entrée de la délicieuse combe de Chambolle ; l'abbé Verchère, à Morey ; M. de Bévy, dans l'ex-*Maison-forte* des Legoux, à la Berchère, vieux manoir mal raccordé avec de lourdes et disgracieuses maçonneries du xviii^e siècle, mais où se lit encore l'altière devise restaurée en 1772 : *Cecidi ut altiùs resurgerem* ! C'étaient plus loin M. de Martenet, dans sa jolie maison de plaisance de Larrey, aux portes de Dijon ; M. de Lantenay, à Beaumanoir, dans le château que les Boubier s'étaient bâti sous Louis XIV et qui ne laissait pas regretter à

son possesseur la splendide demeure élevée par son père sur le double emplacement de l'antique *hostel* des Chabot et du *logis* des Frémyot, où naquit sainte Chantal ; le Président Fardel, à Daix ; le Conseiller Begin, à Orgeux ; le Conseiller Verchère, au milieu du grand salon en stuc dont il venait d'orner sa belle résidence d'Arcelot et qui n'a de pendant que celui de Longecourt dans toute la Bourgogne. C'étaient, si l'on suit le double bassin de la Tille et de l'Ouche, M. Lemulier, à Bresse ; M. Fyot de Neuilly, à Neuilly-lez-Dijon, au centre de somptueux jardins dessinés par Lenôtre, qui ne sont plus aujourd'hui qu'un souvenir ; le Président de Bourbonne, à Longvic ; M. Fleutelot de Marlien, à Marlien ; M. Fyot de Mimeure, à Genlis ; puis, dans le bassin de la Vingeanne, M. Fyot de Dracy, à Drambon ; le Président de Saint-Seine, à Jancigny ; enfin le plus énergique après M. de Bévry de tous nos parlementaires, le Conseiller Filzjean, dans son beau château de Talmay. La plupart de ces proscrits, insoucieux de l'avenir, se consolait par des épigrammes et des soupers de la ruine simultanée des finances et du droit public du Royaume. Ainsi en était-il dans toute la France, et si l'on excepte, avec Malesherbes, quelques *Romains* comme lui *dérobés* aux *heureux temps de la république*, avouons-le, partout les parlementaires subissaient leur dispersion avec plus de gaieté que de grandeur.

Le Président de Brosses ne se piqua point de plus de stoïcisme et d'austérité que ses collègues. Laisse le maître par M. de la Tour du Pin de fixer le lieu de son exil, il choisit Neuville-les-Comtesses où se trouvait toute formée, à l'ombre du chapitre, la plus agréable et parfois la plus folle société qui se puisse voir. Là il jouait des comédies et des proverbes : Philippe Hombert dans *Nanine*, le Bourru dans la pièce de Goldoni. On passait du *Cercle de Poinsinet* au *Devin du village*, de la *Mère jalouse* de Barthe à la *Partie de Chasse de Henri IV*, de l'*Homme du jour* de Boissy à l'*Anglais à Bordeaux* de Favart.

Sous ce rapport, il est vrai, le Président se trouvait dans une situation toute spéciale. Veuf en 1762 d'une femme dont l'âge allait au sien, privé trois ans après de son fils, enfant de la plus belle espérance, il avait cédé aux instances de sa famille en se remariant à cinquante-sept ans à une jeune personne d'un caractère solide sans aucun doute, mais qui n'avait guère que le tiers de son âge et qui ne l'avait point épousé, pensait-il, pour passer l'hiver en exil, solitaire dans un château, au milieu des marais de la Bresse. C'était la fille aînée du Président Legouz de Saint-Seine, dont le père avait été le curateur des enfants de Brosses durant leur minorité; ce qui dès-lors avait rapproché, j'ai presque dit confondu les deux familles dans une intimité d'autant plus étroite que M. de Brosses appréciait da-

vantage et M. de Saint-Seine « l'homme du monde « le plus paisible, le plus modéré, le plus vertueux, » et son épouse née Gagne de Perrigny, femme d'un sens viril et du commerce le plus agréable et le plus sûr tout ensemble.

Les Legouz, originaires de Bretagne, si l'on en croit Palliot, s'étaient établis en Bourgogne au ^{xvi}^e siècle, et dès 1577, ils possédaient à Dijon l'hôtel de Mailly, bâti par un Chambellan de Philippe-le-Hardi et l'un des plus vieux sans contredit de la cité ducale. Ils avaient rempli des missions diplomatiques sous François I; puis entrés au Parlement en 1586, ils n'en étaient plus sortis. Là, toujours recommandables par les vertus du magistrat et par une modération héréditaire, quelques-uns même chers à la muse latine (comme Pierre Legouz, tant jaloué par Santeul), ils s'étaient fait une illustration vraiment municipale en recueillant, avec l'héritage des Maillard et des Odebert, leur noble façon d'user d'une fortune lentement acquise, mais incessamment bénie du pauvre et de tous les établissements charitables. S'allier indissolublement à cette famille, au sein de laquelle il vivait déjà comme avec la sienne, ç'avait été, de la part du Président de Brosses, consacrer par un lien de plus les habitudes de toute sa vie. Il sentait néanmoins ce qu'il devait à la jeunesse de sa nouvelle épouse, et sa gaieté innée s'y prêtait sans effort. Aussi, nulle union ne fut plus heureuse. « Judicieuse, égale, spirituelle », madame la Pré-

sidente de Brosses fut digne de celui qui l'avait choisie pour compagne ; la vivacité enjouée de l'un, la raison aimable de l'autre ne laissèrent jamais entrevoir les disparités de l'âge.

Ici je voudrais pouvoir dire quelle place tenaient les affections de famille dans une vie aussi pleine, aussi diversement active que celle de M. de Brosses. Je voudrais que la rapidité du récit me permît de rapporter quelques-unes de ses lettres à sa mère, à sa sœur, à son frère surtout, qui avait rapporté, des campagnes de Bohême, des infirmités précoces et qui était revenu prendre sa place au foyer domestique sans réclamer le partage du patrimoine commun, dont l'administration (touchant et trop rare exemple) avait été laissée à l'aîné. On y verrait avec quelle tendresse à la fois ingénieuse et empressée, avec quelle effusion de cœur cet aîné s'appliquait à consoler, à adoucir du moins des maux sans remède, et en particulier le plus grand de tous alors, la privation de la société, dont M. de Tournay était séparé par une surdité prématurée ; et peut-être le lecteur appliquerait-il à M. de Brosses, en le modifiant un peu, le mot de Tacite sur Agricole : *quem magnum esse virum facile crederes, bonum libenter* ¹.

Une grande joie compensait en dernier lieu pour l'ex-Président la perte de son état, l'amointrisse-

¹ Voir l'éclaircissement Q à la fin du volume.

ment de sa fortune et les ennuis de l'exil. En mars 1771, il lui était né un fils, celui-là même que nous avons vu si brillant et si aimable, Conseiller à la Cour de Paris sous l'Empire, puis successivement Préfet de la Haute-Vienne, de la Loire-Inférieure, du Doubs, du Rhône, et enfin Conseiller d'Etat. Après les événements qui ont rempli les cinquante dernières années, on se croirait séparé de Louis XV par deux siècles, et il se trouve, on le voit, qu'il n'y a qu'une génération entre nous et des hommes qui ont vu mourir Louis XIV.

M. de Brosses trouvait une autre consolation, non moins puissante peut-être, dans la liberté rendue à ses études, à ses prédilections littéraires. Complimenté par l'Académie de Dijon sur son exil, il se félicitait dans sa réponse de gagner par cet événement un loisir *qu'il emploierait plus volontiers pour cette Compagnie que de toute autre manière.*

Qu'était-ce que l'Académie de Dijon ?

Fondée en 1740 par un doyen du Parlement, M. Pouffier, l'Académie de Dijon avait reçu de ce magistrat des statuts, qui, en la soumettant à une direction toute parlementaire, comprimèrent son développement intérieur, et la privaient au dehors du degré de considération dont elle avait besoin pour prendre un essor quelconque. Au mépris flagrant de l'égalité académique, cinq Directeurs-nés, dont quatre membres du Parlement, étaient préposés à tous les travaux de la Compagnie, comme des ré-

gents à des devoirs d'écoliers. Aussi, Michault, Cocquard, l'abbé Joly, n'avaient-ils paru aux premières séances que pour protester contre les chaînes qui leur étaient offertes. M. Loppin, le même qui avait accompagné M. de Brosses en Italie, s'était retiré avec eux. Bret et Buffon avaient semblé suivre cet exemple. Au reste, ni le Président Bouhier qui survécut de six ans à l'établissement de l'Académie, ni M. de Brosses, ni aucun des hommes illustres qui représentaient Dijon à Paris (Buffon seul excepté), n'avaient été appelés à faire partie de ce corps littéraire. Par suite, les premiers travaux de l'Académie n'avaient eu rien de bien sérieux : c'étaient des discours sur le luxe, sur l'éloquence, sur le bonheur, sur la gloire, sur les avantages et les désavantages des passions, sur l'amitié, la magnanimité, la politesse, et même sur l'usage du temps. Jusqu'en 1750, cette Compagnie n'était guères connue que par un article assez malveillant inséré au *Supplément de Moréri*, et par une réponse un peu lourde imprimée dans le *Mercur de France*¹. Mais le trop fameux discours de Rousseau contre les sciences vint refléter sur l'Académie qui avait osé le couronner une auréole inattendue. Le concours par elle ouvert sur la source et la légitimité de l'inégalité parmi les hommes ne pouvait qu'ajouter à cette célébrité. Cette fois, un homme d'Etat, le marquis

¹ Voir l'éclaircissement R à la fin du volume.

d'Argenson, était descendu dans la lice, et certes l'Académie de Dijon eût rempli dès-lors toute sa destinée, si une autre société littéraire, formée dans la bibliothèque du grand Président Bouhier et continuée depuis dans le salon de M. Richard de Ruffey, n'eût long-temps divisé ce qui aurait dû être toujours uni. Enfin l'adoption faite par l'Académie des principaux membres de la société rivale (M. de Ruffey, Michault, Legouz de Gerland, le Président de Brosse) rétablit à Dijon cette fraternité de travaux si naturelle entre citoyens d'une même ville, animés de mêmes goûts et occupés de mêmes études.

Depuis le 3 avril 1761, M. de Brosse appartenait à l'Académie; il y avait été reçu le même jour que Voltaire, et de ce moment il n'avait cessé de bien mériter de cette Compagnie. Il y avait fait entrer son ami Sainte-Palaye, Crébillon, Rameau, Court de Gébelin. A la voix du Président, Piron même s'était fait académicien. M. de Brosse avait fait en outre aux séances publiques des lectures fort remarquables sur Sylla, sur Sanchoniaton, sur les suites de la conjuration de Catilina, sur un peuple nain de l'Afrique (les *Quimos* de Madagascar); et, dans les assemblées particulières, il avait payé son tribut par des travaux d'un intérêt non moins varié. C'est seulement par les procès-verbaux de l'Académie que nous connaissons les recherches de M. de Brosse sur l'origine de la nation grecque et de sa langue,

recherches auxquelles se rattachait visiblement son Mémoire sur l'oracle de Dodone, et c'est là qu'il faut chercher encore l'opinion de l'historien des Navigations australes sur la dispute de Buache et de Vaugondy au sujet du fameux passage entre la mer du Nord et la mer du Sud, découvert par l'amiral Fuentes.

La nomination du proscrit à la place de Chancelier de l'Académie, le 3 janvier 1772, n'était pas, comme on voit, sans justification, quoique cette manifestation eût bien sa hardiesse. M. de Brosses y fut très-sensible, et malgré son éloignement forcé de Dijon, il prit une part active au jugement du concours à la suite duquel l'abbé Talbert fut couronné pour son éloge de Bossuet.

Le Président se serait montré plus sévère que l'Académie.

« Je suis étonné et affligé, écrivait-il, que la Compagnie n'ait pas été mieux servie en un sujet si noble et si beau. Si c'est là ce qu'il y a de meilleur, il ne me paroît pas qu'on puisse donner le prix cette fois-cy; encore moins publier une pièce qui justifieroit si peu la récompense. Je l'ay pourtant encore relue sur ce que m'a dit M. Maret, et j'ai carnoté en marge les meilleurs et les plus mauvais endroits. J'ai souligné les expressions gauches, tirées, fausses en fait, ou peu françoises. L'écrivain ne manque pas de pensées. Il a de l'esprit, et pourtant il cherche péniblement des tournures spirituelles. Il se fatigue

aux transitions et n'en est pas moins décousu. Il s'exhale beaucoup trop en généralités et en topiques qui fournissent tant qu'on veut et remplissent un discours quelconque. Il y a plusieurs bons endroits et même vigoureux. Malheureusement, l'auteur, qui se bat les flancs pour avoir un feu froid, ignore qu'un éloge historique ne doit pas avoir la forme d'un panégyrique ou d'une oraison funèbre ; que ce n'est pas la manière de Gaillard qu'il faut prendre, mais celle de de Boze ; qu'un discours de ce genre doit contenir des faits personnels plutôt que des dissertations ou des déclamations, et faire connoître l'homme aussi bien que l'auteur et le prélat. Mais ce que j'y trouve le plus à redire, c'est que le discours ne donne dans sa tournure étudiée pas la moindre idée de l'éloquence sublime, masle, rapide et négligée du puissant génie de Bossuet, rien n'étant plus opposé à sa grande manière que le petit esprit cherché qu'on employe icy presque partout. »

Ce fut aussi durant l'exil qu'entraîné par *cette curiosité universelle qui agitait les esprits après le grand siècle des lettres* ¹, M. de Bosses fit adopter pour sujet de prix scientifique la question suivante :
 « Donner la comparaison de l'animal et du végétal ,
 « faire le parallèle des parties et des organes de l'un
 « et de l'autre, en indiquant les ressemblances,
 « rapports et parités qui, dans l'un et dans l'autre,

¹ M. Villemain.

« se trouvent entre les organes et leurs usages pour
« le développement de l'individu, son accroisse-
« ment, sa respiration, sa reproduction et autres
« fonctions vitales. » Ce concours et celui qui fut
ouvert plus tard, toujours suivant le désir de M. de
Brosses, pour l'éloge de notre Saumaise, demeu-
rèrent sans résultat, ainsi que l'idée d'une grande
biographie bourguignonne suggérée par le Président
à l'Académie. Mais ces propositions diverses n'en
témoignent pas moins du zèle avec lequel il payait
son tribut à ce corps savant, centre unique alors de
toute activité scientifique et littéraire dans une pro-
vince qui a donné à la France tant d'hommes célèbres
presque dans tous les genres. M. de Brosses parlait
volontiers dans les assemblées particulières de la
Compagnie, non sans une facilité d'élocution bien
rare encore à cette époque, dissertant sur les choses
les plus abstraites avec une incomparable clarté.
C'est le témoignage que lui rend un de ses confrères,
le docteur Maret. « Nous l'avons vu plusieurs fois,
ajoute-t-il, faire de vive voix à l'Académie des rap-
ports sur des ouvrages très-longs et pleins de choses,
sans confusion, n'employant que le mot propre et le
mettant toujours à sa place. »

Ses travaux de cabinet étaient moins que jamais
abandonnés. Il suivait de la pensée avec le plus im-
patient intérêt le pavillon de Cook, dans ses courses
hardies à travers des mers inconnues, et, déjà plein
d'un avenir qu'il croyait prochain, il amassait les

éléments d'une nouvelle édition des *Navigations australes*. Mais surtout il avait repris avec une ardeur de jeune homme sa restauration latine du monument élevé par Salluste, et il complétait sa double tâche de *restituteur* du texte et de traducteur par un chef-d'œuvre de critique historique et géographique, vaste production où l'on ne sait qu'admirer le plus d'une érudition non moins sûre qu'originale ou d'une appréciation politique vraiment supérieure du siècle de Marius et de César.

C'est ainsi que le Président échappait à la monotonie d'un *far niente* qui avait fini par lasser les plus fermes des proscrits. Tous les Bourguignons s'ennuient, écrivait M. de Bévy, tous, excepté M. de Brosses, qui n'a pas vingt ans. Etre condamné à vivre chez soi, en tête à tête avec sa famille ou avec une société restreinte et toujours la même, c'était en effet pour des hommes du XVIII^e siècle, subir l'interdiction de l'eau et du feu. Celui qui inflige le *spleen* à son ennemi l'atteint-il moins sûrement que s'il le blessait au cœur? La plupart des proscrits se suicidèrent comme magistrats en poursuivant l'illusoire liquidation de leurs charges, dans l'espoir d'abréger leur exil par cette authentique soumission à l'édit qui les avait frappés. Les parlementaires de Paris en donnèrent l'exemple. Le plus grand nombre des avocats, Gerbier à leur tête, lâchèrent pied à leur tour et reparurent successivement à la barre. Malesherbes presque seul demeura fidèle à lui-

même, refusa toute liquidation, et perdit même sans se plaindre la garde-noble de sa fille plutôt que de reconnaître le nouveau tribunal.

C'était là du reste pour la Royauté une funeste victoire. Les convictions n'étaient pas changées : la liberté avait perdu ses martyrs, la monarchie n'avait pas reconquis ses fidèles. Nul, en passant sous les fourches caudines de la liquidation, n'avait abdiqué son ressentiment contre la main qui le dépouillait. De toutes les injustices peut-être, après celles qui changent l'état des personnes, celles qui atteignent la propriété sont ce qu'on pardonne le moins. Louis XIV avait été haï ; mais nul ne l'avait méprisé. Pour la première fois, le mépris qu'on portait aux Ministres et à la favorite remonta jusqu'au Roi : effrayant symptôme dans un pays dont la vie se résumait, se personnifiait, s'incarnait dans le Prince, dans un pays où le Monarque avait pu dire avec vérité : l'Etat, c'est moi ! Que pouvait gagner l'Etat à ce que le découragement et l'égoïsme l'emportassent dans le cœur des anciens magistrats sur l'amour du devoir et du Droit public ? Il y eut en eux désormais moins de dévouement, moins de vertu ; il n'y eut pas plus de soumission. Au contraire, les ouvrages les plus subversifs, le *Système social* de d'Holbach, par exemple, et l'*Histoire philosophique* de Raynal trouvèrent faveur en ces esprits ulcérés. Les plus sages burent avec attrait à cette coupe empoisonnée. Les *Maximes du Droit public français*,

protestation désespérée de quelques avocats jansénistes et d'un membre estimé du Parlement de Paris, firent germer dans les consciences les semences qui, en se développant, devaient étouffer quelques années plus tard ce qui restait parmi les publicistes de sentiments monarchiques. Pour que la révolution fût consommée, que manquait-il dès-lors? Une seule chose, à savoir que les masses populaires fussent émues. On croyait en avoir fini avec l'esprit de faction, et il se trouva qu'on n'avait tué que l'esprit public.

On le vit bien aux Etats de Bourgogne de 1772. Le Prince de Condé disgracié ne les présida point; il n'y vint presque personne. Jamais cette ombre de vie politique laissée à certaines provinces n'avait paru plus insignifiante. En Bretagne, l'opposition obtint pourtant une réclamation des Etats en faveur de l'ancien Parlement, mais le duc de Fitz-James y mit son *veto*. On avait attendu la clôture de ces assemblées pour lever l'exil des anciens magistrats, de peur que, rendus à leur condition de simples patriciens, ils ne vinssent fondre en nuée dans la Chambre de la noblesse et emporter des résolutions passionnées. Pendant toute la durée des Etats, M. de Brosses, à qui l'urgente nécessité de régler quelques affaires domestiques avait fait obtenir une mitigation d'exil, errait aux portes de Dijon qu'il lui était interdit de franchir, faisant sortir tantôt par l'une et tantôt par l'autre les personnes avec lesquelles il avait

à traiter, et se créant un mandataire pour signer dans le faubourg et sous ses yeux des actes qu'il ne pouvait signer lui-même. Cette bizarre situation ne pouvait durer. Il fut bien un moment question d'excepter M. de Brosses du rappel général avec quelques autres. Mais le duc de Laval, ami de sa famille, et le commandant de la Province empêchèrent que cette rigueur ne s'étendit à lui. Dès le mois de juillet 1772, son exil fut définitivement révoqué. Celui de M. de Bévy se prolongea seul jusqu'à la fin de l'hiver suivant, malgré l'appui de M. Berthier de Sauvigny, Premier Président du faux Parlement de Paris, parent du magistrat exilé.

Le Chancelier pouvait être clément désormais : les Princes même avaient capitulé avec lui.

L'absence totale de grandeur, qui caractérise cette période historique, n'apparaît nulle part plus frappante que dans ce retour des Princes à la Cour. Vingt mois s'étaient écoulés depuis qu'ils avaient signé la protestation commune contre le nouveau tribunal. Il y en avait quinze qu'il tardait au Prince de Condé de faire sa paix séparée avec le Roi, dont plus qu'aucun de son sang il avait eu les bonnes grâces. L'ascendant du comte de Clermont, qui avait renoncé à toute la faveur de Louis XV pour embrasser la cause du Parlement, avait entraîné l'adhésion du nom de Condé : mais la mort de l'oncle avait rendu le neveu à ses propres inspirations, et presque aussitôt il risqua une première et vaine tentative de rapproche-

ment avec la Cour. Plus jeune et médiocrement informé, celui qui écrit ceci a cherché d'honorables motifs à la versatilité du Prince. Il n'en trouve d'autres aujourd'hui que l'embarras d'argent où l'avait jeté la construction du palais Bourbon, l'espoir bientôt déçu de marier sa fille au comte d'Artois, et le besoin de respirer l'air de Versailles. L'histoire doit reconnaître que le vainqueur de Johannisberg avait plus d'esprit et de bravoure que de constance et de vraie fierté dans le caractère. Il ne mit aucune condition d'honneur à son retour, et le bruit courut même que madame du Barry avait osé faire faire antichambre au quatrième descendant du grand Condé.

Le Duc d'Orléans se hâta de suivre cet exemple, comptant, écrivait l'évêque de Belley, sur la permission de faire une pauvreté qu'il méditait depuis long-temps, celle d'épouser *publiquement* madame de Montesson. Cette triste compensation lui fut refusée. Le premier Prince du sang à son tour essuya en pure perte les familiarités de la favorite, et il fallut que madame de Montesson se contentât d'un mariage secret.

Le seul Prince de Conti tint bon, réduisit sa dépense et sut, aux mœurs près, rester digne du rayon de gloire que la campagne d'Italie de 1744 avait fait luire sur sa jeunesse. Il demeura éloigné de la personne du Roi, mais sans autre disgrâce quelconque. Louis XV se bornait à dire de lui avec son flegme

ordinaire : « Mon cousin l'avocat n'a pas encore assez chicané. »

Cependant les anciens magistrats avaient reparu à Dijon où ils ne songeaient qu'à éclipser les *rémanents* par leur attitude, par leur nombre, par le luxe des équipages et des festins. M. de Brosses, établi chez son beau-père, M. de Saint-Seine, était l'ame de toutes les réunions, l'oracle des salons comme il l'avait été du Palais. Il s'arracha bientôt à ces fêtes perpétuelles pour courir à Paris consoler son pauvre ami Sainte-Palaye, qui venait de perdre son frère, dont il n'avait pas été séparé un seul jour ni une seule nuit depuis soixante-quinze ans. M. de Brosses, dans ce voyage, vit Trudaine et d'autres économistes, mais fort peu Buffon qui, n'ayant pas à beaucoup près dans le cœur la même élévation que dans l'esprit, avait approuvé *la besogne du Chancelier* et hautement blâmé toute opposition. Il alla ensuite visiter au pays de Gex le berceau français de sa famille et revint achever à Montfalcon, dans l'hiver de 1773 à 1774, son histoire du VII^e siècle de la république romaine.

La mort presque subite de Louis XV et l'avènement d'un Roi honnête homme vinrent tout-à-coup ouvrir à toutes les espérances un champ sans limites. Le maître éteint et la favorite chassée, les Ministres du feu Roi tombèrent d'eux-mêmes : les conseillers de la corruption ne pouvaient rester ceux de la vertu. Ainsi finit cette série de dilapidations, d'obscénités,

de roueries en tout genre qui ont fait des dernières années de Louis XV les plus tristes dont le souvenir soit dans l'histoire depuis le Bas-Empire.

Mais rien n'était fait encore, et le défaut de système, le manque même de volonté dans le jeune Monarque ne tarda pas à se trahir dans ses choix. Son premier malheur fut de laisser mettre à la tête de ses conseils un vieillard aimable et spirituel, mais misérablement frivole, sans expérience profonde du passé, sans connaissance du présent, sans souci de l'avenir, sans plan aucun, sans vigueur quelconque, plus faible en un mot que son royal élève et plus égoïste que Louis XV même ¹.

Maupeou renvoyé, une question se posait d'elle-même et tout d'abord, celle du rétablissement des Parlements.

Peut-être le moment était venu où la France ne pouvait plus être gouvernée ni *avec eux*, ni *sans eux*.

Avec eux : Les faits sont là. — Jusqu'en 1771, une main ferme et pure aurait pu contenir encore les Parlements, leur faire respecter un pouvoir qui, se respectant lui-même, serait entré dans des voies d'honneur et de sérieuse économie. On pouvait même, alors, supprimer, avec remboursement à mesure des extinctions, les charges surabondantes, déclarer successivement vacantes pour forfaiture

¹ V. les *Mém.* de Besenval.

celles qui ne seraient que nominale^{ment} exercées, abolir les épices, retirer à la tourbe des enquêtes le droit de connaître des affaires publiques, diminuer le ressort du Parlement de Paris, bien plus, obtenir jusqu'à l'adhésion indirecte des Parlements de province à la destruction violente de ce grand corps. Avec quelle facilité le coup d'état de Maupeou ne s'était-il pas accompli ! Combien ce prompt succès n'avait-il pas mis d'humilité dans les prétentions parlementaires ! Un Parlement tout entier, celui de Douay, n'avait-il pas consenti à passer sous le joug du Chancelier ? A Grenoble, dans une Compagnie naguères si entreprenante et si vive, s'était-il trouvé plus de trois magistrats pour protester ? A Dijon, le Président de Brosses lui-même n'inclinait-il pas, on l'a vu, à transiger au nom de sa Compagnie à des conditions tant soit peu tolérables ? — Mais, après 1771, ressusciter les Parlements, c'était abdiquer. Comment compter sur leur reconnaissance, espérer qu'ils verraient une faveur et non un droit dans leur triomphe ? Comment arracher de la conscience désormais faussée des magistrats les doctrines anti-monarchiques, insociales même, qu'avaient enracinées en eux les méditations amères de l'exil ? Et quand ces doctrines éclateraient chez eux en séditions, comment briser l'opposition d'un corps inamovible, d'une autre Chambre des Pairs inaccessible à l'influence royale par le nombre à la fois considérable et strictement limité de ses membres, et en

même temps héréditaire, permanente, exempte de tout contrepoids?

Sans eux, la difficulté n'était pas moindre. Ne nous laissons pas de le répéter, fût-on sultan ou tzar, on ne gouverne pas long-temps les hommes en dehors de ce qu'ils croient fermement raisonnable et juste. Le canon même n'y peut rien : on l'a dit, on ne mitraille pas des idées. Au fond, la question était toujours de savoir si une royauté réglée vaut mieux qu'une royauté sans règle. Des siècles peuvent passer avant que la situation se formule avec cette netteté; mais une fois que les temps sont arrivés et que tous les esprits actifs d'une nation se préoccupent de ce point de vue, poser la question, c'est la résoudre. A vrai dire, il ne s'agit pas même ici du droit royal en soi, mais de conditions *de fait* hors desquelles la royauté demeure frappée d'impuissance. A Constantinople, à Moscou, point de remontrances parlementaires; nul ne prêche la souveraineté du peuple : en a-t-il moins fallu un Pierre-le-Grand pour attenter seulement à la barbe moscovite, et ne sait-on pas ce qu'il en a coûté à Sélim III et même à Mahmoud pour changer l'uniforme de leurs soldats? Louis XIV prenait plaisir à s'ouïr raconter par Tavernier les respects qui environnaient le Châh de Perse. « Sire, lui dit le voyageur, durant mon séjour « à Ispahan, j'en ai vu étrangler trois. »

Or, si partout, comme on voit, l'opinion est une puissance, on doit dire de plus qu'en France, en

1774, cette puissance était souveraine. Le Gouvernement est un levier ; mais à tout levier il faut un point d'appui. Où Louis XVI aurait-il pris le sien pour lutter contre l'opinion ? Tous ceux qui exerçaient quelque empire sur les esprits s'étaient hautement déclarés et se prononçaient de plus en plus contre les édits de 1771. L'affaire Gozman, à elle seule, avait plus décrié la nouvelle magistrature que trois années d'application à ses devoirs ne l'avaient servie. Judicieux ou non, le vœu qui redemandait les anciens Parlements avait toute l'impétuosité d'un vœu national ; la *furia francese* était là ¹. Quand Maupeou fut exilé, dix mille hommes attroupés le brûlèrent en effigie, et ce n'était point l'homme que la haine populaire poursuivait ainsi (il vécut en paix dans son exil), c'était le système. De là le rappel des anciens magistrats. Monsieur, depuis Louis XVIII, avait présenté au Roi son frère un mémoire très-fort contre leur retour. « Cela peut être vrai, répondit le Roi, c'est peut-être mal vu en politique ; mais il m'a paru que c'était le vœu général et je veux être aimé. » Ce mot dit tout.

N'y avait-il point pourtant un moyen de creuser un autre lit au torrent ? Nous le croyons, non toutefois sans une grave et irrévocable atteinte à l'om-

¹ V. les Mém. de Besenval. Je les cite de préférence, parce que l'auteur n'était certes ni un ami des Parlements, ni un ennemi de l'autorité royale.

nipotence royale, qui était à bout de voie désormais.

Plusieurs jugeront puéril de proposer après coup, pour prévenir des événements depuis long-temps consommés, des plans qui apparemment n'étaient pas mûrs encore, puisqu'aucun des hommes politiques du temps ne paraît en avoir eu l'idée. Néanmoins on ne peut se défendre de demander ce qui fût advenu si, comme le proposa le jeune duc de la Rochefoucauld en janvier 1775, on eût alors convoqué les États-Généraux, en les déclarant d'avance périodiques, et préparé l'élection des Députés par un voyage de Louis XVI dans tout le Royaume le lendemain de son sacre. Sans doute une première assemblée se fût consumée en phrases, en utopies d'une généralité vague. Mais, avec l'expérience de la vie politique, on peut croire que les résultats positifs se seraient produits à leur tour, et, la chaîne des temps une fois renouée, peut-être y avait-il, avec des hommes nouveaux, sans rancunes contre le passé, sans préventions contre les exigences du présent et de l'avenir, chance pour que la transition fût mieux ménagée et pour que la Révolution s'accomplît sans secousse et sans violence. Dans cette hypothèse, on le sent, le prestige du nom des Parlements eût été vaincu tout d'abord par un nom d'une antiquité plus haute encore et d'une bien autre autorité. La crainte de l'autocratie royale écartée de la sorte, l'aversion nationale contre le despotisme se

trouvait désarmée ; et ne suffisait-il point dès-lors , pour tout concilier , de rendre effective et sincère la liquidation des anciens offices de judicature , de récompenser par des pensions ou par des emplois les services des principaux magistrats récédés , enfin de préférer leurs enfants , à mérite égal , pour remplir les nouveaux Parlements , dorénavant restreints à des attributions purement juridiques ? Certes le clergé , qui n'avait approuvé Maupeou qu'en haine du jansénisme parlementaire , aurait applaudi sans réserve à ces mesures. Le Tiers-Etat n'eût pas trop réclamé. La haute noblesse tout au plus (ce qu'on appelait *les bons Pairs*) aurait fait des représentations sans insistance. La querelle parlementaire ainsi vidée , celle des privilégiés , je le sais , restait entière. Mais les deux premiers Ordres auraient-ils pu tenir long-temps devant la majesté royale agrandie par l'opinion , ayant la Nation derrière elle et faisant appel à l'honneur , à la fidélité , au dévouement des gentilshommes , en même temps qu'elle eût entraîné le clergé par de pressantes invocations au désintéressement et à la concorde ? Qu'on se rappelle le mois de juin 1789.

Quoi qu'il en soit , rien de pareil ne devait inaugurer le règne de Louis XVI. Un seul des Ministres de ce Prince était de son choix : le comte du Muy , secrétaire d'Etat de la guerre , homme de sens , homme de vertu , homme de caractère , recommandé par une piété austère et par son intimité avec le

Dauphin père du Roi ; c'était le Montausier de la Cour. Maurepas avait désigné les autres : pour les sceaux, M. de Miroménil, ancien Premier Président du Parlement de Normandie (l'une des Compagnies les plus signalées pour son opposition), magistrat d'une portée ordinaire, mais homme à bonnes fortunes, aimé du vieux Ministre et de sa femme qu'il avait fait rire en jouant devant eux je ne sais quel rôle d'une comédie de société, ne manquant au reste ni de modération, ni de noblesse d'ame, car réduit, dit-on, par la suppression des parlements à 2500 liv. de rentes, il avait repoussé toutes les avances du Chancelier ; pour les affaires étrangères, un Bourguignon, M. de Vergennes, prudent et heureux négociateur, dans lequel Maurepas ne voyait qu'un bonhomme, mais un bonhomme surtout qui devait beaucoup au duc de la Vrillière, son beau-frère, et qui avait fort à se plaindre du duc de Choiseul, son rival ; pour la marine, le lieutenant de police Sartine ; pour les finances, Turgot, le candidat des encyclopédistes de toute nuance et partant l'enfant gâté de l'opinion. La piété du Roi le fit hésiter un moment sur ce dernier choix. « On prétend, dit-il avec candeur, que M. Turgot ne va pas à la Messe. — Eh ! Sire, répliqua Maurepas, l'abbé Terray y allait tous les jours. »

Le futile vieillard voulut le rappel des Parlements pour être applaudi à l'opéra et pour *brider* (c'étaient ses termes) le caractère TROP ABSOLU du jeune Roi.

Il crut avoir satisfait à tout en ajoutant à la suprématie du Premier Président, en gênant les assemblées des Chambres, en privant les jeunes Conseillers du droit de suffrage, en qualifiant de forfaiture les démissions combinées et les cessations de service. Cette forfaiture devait être déclarée par jugement d'une Cour plénière, composée des Princes, des Pairs et de toutes personnes ayant entrée et séance aux lits de justice. Le Grand Conseil était rétabli, mais sans qu'on eût même songé à déterminer sa juridiction et sa compétence, constamment niées et paralysées par tant d'arrêts de Parlements et de plus en plus en butte aux attaques de ces Compagnies qui, sans compter une blessure encore saignante, étaient animées contre cette magistrature rivale par son imminente destination à remplacer de nouveau en cas de besoin le Parlement insoumis. Les réclamations ne se firent pas attendre. « Voulait-on « donc continuer l'œuvre détestée, honnie, abandonnée, insoutenable, de l'infame Chancelier ? » Maurepas affectait l'indifférence sur ces plaintes et sur les murmures contraires. « Ne voyez-vous pas, disait-il, que tout va bien, car personne n'est content ? » Et il s'empressait toutefois, malgré cette neutralité apparente, de révoquer les principales restrictions disciplinaires de l'Edit de rappel, sans même se douter qu'il démantelât ainsi la royauté.

Le rétablissement du Parlement de Paris entraînait naturellement celui de tous les autres. Rouen,

Douay, Rennes, virent successivement les anciens magistrats se rasseoir sur les fleurs de lys, aux acclamations publiques. A Rennes surtout; les fêtes populaires au milieu desquelles ils furent accueillis ne furent pas sans quelque grandeur. Aix fut rétabli à son tour, et l'on n'entendit pas sans émotion le premier avocat-général Castillon prononcer à l'audience solennelle de rentrée, l'éloge funèbre de Monclar, mort dans l'exil. Toutefois les membres de ces quatre Compagnies, naguères éloignés en masse ou conservés sans exception, se trouvaient dans une situation fort simple. Mais une chose embarrassait le principal ministre : la difficulté, dans les Parlements où la magistrature s'était divisée, de mettre en présence les *rémanents* et les *revenants*. Les vainqueurs en effet, malgré les conseils conciliants de la Chalotais, ne se montraient pas généreux. Les huées populaires avaient poursuivi en plus d'une rencontre les magistrats qui avaient obéi aux ordres de Louis XV. A Paris, l'éloquence de Gerbier ne le sauvait pas d'une réaction qui le força de renoncer au barreau pour avoir plaidé devant le faux Parlement, et les quatre avocats députés au Chancelier durant l'exil pour protester de la soumission de leur Ordre étaient appelés tout haut *les quatre mendiants*. A Rouen, le Parlement rayait indirectement du tableau les membres du barreau qui avaient reconnu le Conseil supérieur érigé en 1771, et à leur tête celui qui avait exercé les fonctions de Procureur-général près

de ce Conseil. Miroménil en gémit : la restauration des autres Parlements en fut retardée ; mais il n'était plus temps de s'arrêter. Nul mécompte d'ailleurs ne pouvait altérer l'enjouement enfantin du premier Ministre. Il avait réponse à tout en un seul mot : *pourvu que ceci dure autant que nous !* On aurait pu lui répliquer comme Lahire à Charles VII : « On ne saurait perdre un royaume plus gaiement. »

Cependant le nouveau Parlement de Dijon avait écrit au Roi, le 17 novembre 1774, une lettre touchante pour supplier S. M. de rendre à leurs anciennes fonctions les magistrats retranchés depuis trois ans de cette Compagnie. M. de Nogent avait rédigé cette lettre, conforme aux délibérations des 7 et 10 novembre 1771. L'ancien Parlement néanmoins ne fut rétabli que le 3 avril 1775 : ce n'avait pas été trop de quatre mois pour préparer un rapprochement entre les deux fractions de la Compagnie. Ce rapprochement fut surtout l'ouvrage de M. de Brosses qui, doyen d'âge et de services du grand banc, présida comme tel à la réinstallation de son corps.

Tout n'était pas fait encore.

Depuis six mois, l'Evêque de Belley, l'Evêque d'Autun, Marbeuf, Président-né des Etats de Bourgogne, MM. de Fargès, maîtres des requêtes, madame de Saint-Julien, sœur de M. de la Tour du Pin, commandant de la Province, tous les amis du Président, en un mot, n'épargnaient rien pour faire

de lui le chef du Parlement. On invoquait auprès de Maurepas le souvenir d'anciennes liaisons avec M. de Crévecœur, beau-père de M. de Brosses, et, ce qui est bien de l'époque, un titre commun au principal Ministre et au Magistrat, celui de membre de l'Académie des belles-lettres. On rappelait à Turgot des relations plus récentes et plus directes, dont la littérature avait également fait tous les frais; on lui demandait avec qui il correspondrait plus volontiers, avec qui il s'entendrait mieux pour la réalisation de ses plans. Bien plus, le Prince de Condé sollicita en personne auprès de Miroménil la Première Présidence pour M. de Brosses. Le Garde des Sceaux résistait à toutes ces instances : M. de Layé, disait-il, avait régulièrement succédé à M. de la Marche, incontestablement le chef légitime du Parlement; il était en possession; l'on n'avait point à s'en plaindre. Mais il fallut céder à la force des choses. Il devint manifeste qu'aucun des proscrits ne rentrerait si M. de Brosses n'était Premier Président. On sut d'ailleurs que les Magistrats restés en fonctions le préféreraient à tous autres, comme le plus liant et le plus modéré de ceux qui prétendaient à cette haute charge. Pour lui, il attendit l'événement, ne se déroband point aux chances qui lui étaient offertes, mais ne faisant rien pour en hâter le succès. Il se refusa même obstinément à toute démarche, et notamment à venir à Paris, où ses amis l'appelaient avec impatience, et l'histoire lui

doit ce témoignage que sa correspondance la plus intime, ses lettres à sa femme, par exemple, ne laissent apercevoir aucun vif empressement pour l'éminente situation dont tant d'autres ambitionnaient de le voir jouir. Enfin justice lui fut rendue, et le 22 juin 1775, il fut reçu Premier Président, aux applaudissements unanimes de tous les Ordres de la Province.

Son discours de réception mérite une mention particulière.

Il dit au Parlement que les grâces du Souverain étaient en quelque sorte sans prix quand des circonstances spéciales les rendaient à la fois plus flatteuses et plus touchantes par cela même que ces grâces portaient sur des fonctions plus délicates et plus pénibles. Il rappela le coup d'Etat de 1771, mais pour se féliciter du rétablissement de la magistrature, se réjouissant d'avoir éprouvé, depuis la réunion, que l'éloignement des personnes n'en avait point produit dans les cœurs. Il remercia ses collègues d'avoir paru désirer pour lui l'honneur qu'il recevait en ce moment : « C'est à vous, à présent, leur dit-il, d'ôter les épines de la fleur dont vous venez de m'orner. » Retraçant ensuite en peu de mots les considérations qui devaient les prémunir contre le découragement et l'indolence, il les résuma toutes par ce mot de Cicéron : *Ea virtus videtur esse præstantis viri, quæ fructuosa aliis, ipsi autem laboriosa, periculosa, gratuita.* Il parla de son vif désir de mériter

l'approbation générale, « ce qui est quelquefois plus
 « difficile que de bien faire, » fit un éloge senti de
 ce qu'il y avait à louer dans le dernier Premier
 Président de la Marche, montra la magistrature
 relevée dans l'opinion générale avec plus de consi-
 dération que jamais. « A présent, poursuivit-il,
 que vous acquérez de nouvelles forces, elles soutien-
 dront les miennes que quarante-six années de ser-
 vices commencent d'affaiblir. Nous rentrons tous
 ensemble dans la même carrière; nous nous y rejoin-
 gnons à nos anciens confrères; c'est une espèce de
 résurrection. Elle annonce une seconde vie qui va
 commencer avec la vigueur de la jeunesse et l'expé-
 rience de l'ancienneté. Je me retrouve avec vous
 dans cette carrière dont un âge déjà avancé, dont
 ma propre insuffisance, dont l'amour du repos ou
d'une toute autre espèce d'occupation auraient pu m'é-
 loigner en ces conjonctures difficiles, si je n'y étais
 rentré avec ceux dont l'amitié a partagé mon sort; si
 je n'y retrouvais ceux qui ont désiré le voir changer;
 si je n'avais espéré que la conduite de tous aplanirait
 les difficultés au-dedans, que les conseils de tous
 m'aideraient à surmonter celles qui naîtraient d'ail-
 leurs. Avec un tel secours, le travail d'une grande
 place ne m'a point étonné, les sacrifices ne m'ont
 pas coûté. Je le sens, Messieurs, mon temps, ni le
 surplus de ma vie, n'est plus à moi : vous en devenez
 les maîtres. Je veux consacrer ce qui me reste de
 jours aux plus chers, aux plus importants de mes

devoirs, à l'honneur, à l'intérêt de cette auguste Compagnie, à l'avantage de pouvoir servir ses membres; je veux emporter l'honorable mémoire d'avoir excité votre sensibilité par toute celle qui me ramène à vous dans la plus grande vérité de mon cœur. »

X.

PREMIÈRE PRÉSIDENTE DE M. DE BROSSES.

PREMIÈRE PRÉSIDENTE. — Emeute à Dijon. — Etats triennaux.
— Travail parlementaire. — Discours de rentrée. — Soins politiques : Turgot, Malesherbes, Clugny, Necker. — Affaire de Mirabeau. — Collège. — Hôpital. — *Histoire de la République Romaine dans le cours du VII^e siècle.* — Mort du Président de Brosses.

Ce n'était pas alors une tâche médiocre que celle de présider le Parlement de Bourgogne.

Le ministère de Turgot avait été comme inauguré par la liberté du commerce des grains et par la fa-

mine : factice ou non , la disette enfanta l'émeute. Dijon , où le blé se vendait sept francs dix sous la mesure de quarante-huit livres (prix énorme pour l'époque), eut l'initiative de ces mouvements qui bientôt s'étendirent à Paris , et dans lesquels on a cru voir l'aurore des insurrections révolutionnaires. Le jour même du rétablissement solennel du Parlement (3 avril 1775), le Conseiller Filzjean de Sainte-Colombe , noté pour son avarice et désigné par la clameur populaire comme l'un de ces hommes qui ne voient dans une famine que du blé à vendre , avait été poursuivi par les huées de la foule jusques dans les rangs de sa Compagnie. Un meûnier de Dijon passait pour l'agent secret de ces spéculations infames. Le 22 avril 1775 , troisième jour de la fête de pâques , une femme rencontrant ce meûnier se prend à crier : *voilà l'enarrheur !* Ce cri électrique ameute en un clin d'œil tous ceux qui l'entendent. Le meûnier prend la fuite : il est poursuivi. Il se jette dans la première maison qu'il voit ouverte. En un moment le loisir de la fête a décuplé la foule : cinq cents hommes et femmes assiègent la maison , enfoncent la porte , brisent tout ce qu'ils trouvent en cherchant le meûnier , qui s'était échappé par le toit. Cette multitude furieuse court au moulin de cet homme , réduit les meubles en poudre , détruit les agrès de l'usine , jette blés et farines dans la rivière et , gorgée de vin , enivrée d'ailleurs par ses excès mêmes , se porte tumultuairement vers l'hôtel

du Conseiller suspect d'accaparement. Le Maire averti était accouru, mais en vain. Le Commandant de la Province se présente et n'est pas plus écouté. Il croit effrayer les mutins en distribuant des coups de canne; ils ripostent avec des pierres arrachées au pavé des rues. Le Conseiller tremblant avait fait barricader sa porte en toute hâte; elle est enfoncée. A peine a-t-il le temps de se blottir au fond de sa cave, pendant que l'émeute envahit ses appartements et fait voler en éclats les voitures, les glaces, tous les meubles qui s'offrent à sa fureur. On remarqua dès-lors comme un phénomène que rien n'avait été volé, pas même la vaisselle d'argent : dans ces émotions soudaines, la colère est parfois si dominante qu'elle ne laisse pas de place à la cupidité même. Cependant le Magistrat menacé, plié en deux dans un arrière-caveau d'où il entendait des cris de mort, ne dut son salut qu'à l'obscurité de sa retraite et à une intervention inespérée. Le Commandant, pénétré de son impuissance, avait fait prier l'Evêque d'user de l'ascendant de sa dignité et de son caractère. C'était Claude-Marc-Antoine d'Apchon, prélat d'une charité aussi ingénieuse qu'inépuisable, d'une noblesse et d'une tendresse de cœur tout épiscopales, d'une physionomie douce, calme, imposante, et dont on a dit que son aspect seul était une prédication muette. Il paraît; les rangs de la foule s'ouvrent avec respect; les vociférations cessent; un silence profond succède au tumulte. Il pénètre dans

les appartements qu'on dévaste : à sa vue, les briseurs de meubles s'arrêtent ; l'Evêque leur reproche leurs excès, ils tombent à genoux ; il leur ordonne de sortir, ils obéissent, et M. Filzjean de Sainte-Colombe est délivré. On se croirait au moyen-âge, en ces temps de simplesse de foi et de mœurs violentes, où la croix seule pouvait contrepeser le glaive et le faire rentrer dans le fourreau. C'est en apprenant ce triomphe de la vertu que Louis XVI nomma M. d'Apchon à l'archevêché d'Auch, l'un des plus riches du Royaume : le pieux évêque refusa jusqu'à trois fois cette récompense et ne quitta qu'avec larmes le modeste siège où il se faisait chérir depuis vingt années.

Au premier bruit de l'émeute, M. de Brosses, qui était à Saint-Seine-sur-Vingeanne (chez son beau-père malade), était revenu à Dijon. Tout était calme à son retour. Bien qu'il ne fût encore que le doyen des Présidents à mortier, il écrivit tout de suite à Turgot une *longue lettre de confiance, non ministérielle*. Il s'expliquait sans détours sur la libre circulation des grains à l'intérieur. « Je crois, disait-il, la loi très-bonne, aussi bonne qu'on en puisse faire en pareille matière. Je ne prêcherai autre chose. Je sais que c'est une branche d'administration qui ne regarde pas le Parlement (lequel n'y est pas propre) et qui lui est même interdite expressément. Je ne prêcherai encore autre chose, si je suis le plus fort. Des soins, de la vigilance, de

la police , tant qu'on voudra : mais d'abord il faut emplir la bouche des gens qui crient la faim , car ils n'ont pas d'oreilles. Quoique je n'ajoute pas foi aux propos du vulgaire sur le monopole qu'il voit partout, je ne crois pas si fort tous les marchands honnêtes , ni même si habiles sur leurs propres intérêts , qui leur dicteraient de vendre à profit suffisant. L'avidité de je ne sais combien de commerçants est aveugle et incroyable. » L'esprit de système pouvait seul méconnaître la justesse de ce point de vue.

Le sacre du Roi , la récolte de 1775 , la tenue triennale des Etats de la Province firent oublier bientôt les préoccupations qu'avait excitées l'émeute. Cette tenue d'Etats tirait un intérêt particulier de ce qu'elle était la première du nouveau règne et de cette autre circonstance que les Etats précédents , peu nombreux d'ailleurs , n'avaient pas été présidés par le Prince de Condé. M. de Brosses devait y porter la parole par le droit de sa charge.

Les Etats de Bourgogne , depuis Louis XIV , n'étaient plus une institution sérieuse , comme au temps où Saint-Julien de Balleure écrivait qu'il vaudrait mieux que la Province perdît son titre de première pairie du Royaume que ses assemblées régulières des trois Ordres ; mais c'était encore une belle cérémonie.

Qu'on se représente une messe du Saint-Esprit à la Sainte-Chapelle des Ducs , vénérable sanctuaire , démoli en pleine civilisation , sous l'Empire.

Les cinq évêques de l'ancienne Bourgogne, d'Autun, de Châlon-sur-Saône, de Mâcon, d'Auxerre et de Dijon (l'évêque de Belley, prince du Saint-Empire, n'étant pas officiellement compté parmi les Prélats du Royaume de France, siégeait seulement aux Etats de Bugey);

L'abbé de Cîteaux, en camail et en rochet, à la tête des dix-neuf abbés de la Province ;

Vingt-deux doyens ou députés des chapitres, précédés par le doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon ;

Après eux les prieurs de soixante-douze monastères ;

En tout, cent-dix-neuf membres du Clergé, en manteaux longs et en bonnets carrés, occupant la droite du chœur ;

En regard, tous les possesseurs de fiefs inscrits au tableau de la noblesse de Bourgogne (ce qui impliquait la preuve d'au moins quatre générations nobles), siégeant sans garder aucun rang, avec l'égalité qui sied entre gentilshommes, dans ces stalles antiques au-dessus desquelles étaient les écussons des premiers chevaliers de la Toison-d'Or ;

Au milieu, en face de l'autel, le *Vicomte-Maieur* de Dijon, en robe de velours violet, suivi du *Vierg* d'Autun et des Maires ou Députés des vingt-six villes de la grande et de la petite roue et des quatre comtés d'Auxerre, d'Auxonne, de Charollois et de Mâcon, tous en robe de satin et de moire de couleur violette, représentant le Tiers-Etat ;

Au fond du chœur, entre la Noblesse et le Clergé, le Prince-Gouverneur, ayant devant lui les six Lieutenants-Généraux au gouvernement de la Province, derrière lui le Premier Président du Parlement et l'Intendant de Bourgogne, en simples robes noires, suivis de deux trésoriers de France, en robes de velours de même couleur, avec leurs chapeaux de cérémonie.

La messe finie, les Syndics des Etats, précédés de leurs huissiers, les conseils de la Province, le trésorier-général, les secrétaires des Etats ouvraient la marche. Le Tiers-Etat suivait. Puis s'avançaient sur deux colonnes le Clergé à droite, la noblesse à gauche. Enfin venait le Prince, précédé de la maréchaussée, de ses gardes-du-corps, de ses pages, des officiers de sa maison et des six lieutenants-généraux, suivi du Premier Président, de l'Intendant et des deux trésoriers de France. Tous se rendaient à la grand'salle du *Logis-du-Roi*, bâtie par Gabriel au commencement de ce siècle, mais où manquaient les inscriptions en vers latins composées par Santeul. Le Prince, ayant derrière lui les officiers de sa maison, prenait place sur une estrade au haut de la salle, en face de la porte, dans un fauteuil de velours bleu semé de fleurs de lys d'or, sous un dais pareillement fleurdelysé, à la pente duquel était le portrait du Roi. A sa droite siégeaient le Premier Président, l'Intendant, les Evêques, l'Abbé de Cîteaux, tous également sur des fauteuils, puis

le reste du Clergé sur des formes ; à sa gauche, les lieutenants-généraux, les trésoriers de France (ces derniers dans des fauteuils à bras découverts), l'élu de la noblesse, dont le fauteuil était en regard de celui de l'évêque d'Autun, président-né des Etats et de la chambre du Clergé, puis les autres gentils-hommes, sans distinction de bailliages, sur des formes ; enfin, au bas de la salle, des deux côtés de l'entrée, le Tiers-Etat, ayant à sa tête le Maire de Dijon, seul assis dans un fauteuil. Deux bureaux au-dessous de l'estrade, où se plaçaient les secrétaires des Etats, le trésorier-général, les conseils de la Province et les procureurs-syndics. Le parquet était rempli de personnes de distinction et la tribune émaillée de dames.

Le Gouverneur ayant pris séance, l'ancien des trésoriers de France présentait les lettres-patentes de convocation. Le Prince assurait en peu de mots les Etats qu'il ne doutait point de leur concours et qu'il rendrait compte au Roi de leur zèle. Alors le Premier Président, qui tenait en cette assemblée la place du Chancelier, comme le Gouverneur celle du Roi, prononçait un discours d'apparat, non sur l'administration de la justice, comme l'a dit Courtépée, mais sur la nécessité d'assister le Roi selon le besoin des circonstances. L'Intendant à son tour prenait la parole pour présenter la commission royale en vertu de laquelle il assistait aux Etats et pour expliquer d'une manière plus précise quels subsides

le Roi attendait de la Province. L'évêque d'Autun terminait la séance par une harangue en faveur des peuples, dernière et faible réminiscence du patronage populaire exercé par le Clergé depuis Constantin.

Le discours du Prince de Condé aux Etats de 1775, très-applaudi dans le temps, nous a été conservé. Celui de M. de Brosses ne fut point non plus un lieu-commun, pareil à ceux qui remplissaient depuis un siècle et demi le vide de la séance d'ouverture : l'homme du Roi se souvint des principes du Magistrat.

« L'argent, dit-il en cette occasion solennelle, l'argent est vraiment le sang du peuple. Rien de si sacré que ce sang qui va couler dans les veines de l'Etat : rien de si précieux que la richesse publique qui, levée par petites portions, va de mains en mains s'accumuler en masse près du tronc pour refluer de là dans toutes les parties du corps. C'est montrer assez avec combien de circonspection il doit être distribué et ménagé, avec combien de respect il doit être tiré, et seulement autant qu'il est nécessaire pour la santé publique.

« Que de malheureux, qui n'ont reçu de la substance de la terre qu'autant qu'il en faut pour prolonger une vie qui leur est à charge ! Que de mercenaires, qui n'ont que leurs bras pour héritage et qui usent leur corps à force de fatigues ! Que de laboureurs, qui, portant le poids et la chaleur du jour,

passent leur vie dans la pauvreté pour nous procurer l'abondance !

« Vous entrez, Messieurs, dans les intérêts et dans les besoins d'une province qui s'épuise par son zèle même. Vous avez en mains la balance qui pèse ce que le besoin de l'Etat réclame et ce que la nécessité du tributaire exige, ce qui est dû au Souverain par justice et au citoyen par raison. Vous venez en hommes sages et désintéressés pour discerner la cause du peuple, et proportionner ses contributions non pas tant à sa bonne volonté, qui est infinie, qu'à la force qui lui reste. Vous venez pour rendre le joug, s'il se peut, aussi facile à porter qu'il est volontaire ; sinon, pour compatir du moins aux peines que la fatalité des conjonctures ne vous permet pas d'épargner aux peuples.

« C'est une grande erreur et qui n'est que trop commune de se faire moins de scrupule de disposer des deniers publics que de ceux des particuliers. C'est un grand contre-sens de croire que ce qui appartient à tout le monde n'est le bien de personne.

« Le Roi étant le père commun du peuple, on lui doit la tendresse d'enfant et celle de citoyen, devoir facile à remplir aujourd'hui ! La communication de secours entre les sujets et le Souverain les lie ensemble, les uns par la protection, l'autre par la reconnaissance. La puissance du Roi se trouve tempérée par le besoin qu'il a du peuple, et la dépen-

dance des peuples est adoucie par ce besoin qu'a le Souverain de leurs services et de leurs biens.

« Mais c'est la bonne règle établie et reconnue dans l'administration qui rend les peuples obéissants, fidèles, prompts à servir l'Etat, disposés à l'assister non par crainte ou par bienséance, motifs dont l'un est faible et l'autre peu durable, mais par une persuasion intérieure constante et solide que l'intérêt personnel ne peut affaiblir au fond de l'ame. La sage administration retient la puissance des Rois par la bonté, comme elle lie la fidélité des sujets par le devoir. Elle met le cœur des peuples dans les mains des Rois par une soumission volontaire et le cœur du Roi dans les mains du peuple par une dépendance nécessaire. Elle apprend aux Souverains à descendre vers le peuple par la bonté; elle soulève les sujets jusqu'au trône par la confiance. »

Il y a loin de ce langage à celui du Premier Président Bruslart aux Etats de 1674. A en juger par ce simple rapprochement, Louis XIV et Louis XVI sembleraient séparés par trois siècles.

La première séance levée, le Premier Président du Parlement de Bourgogne n'avait plus de rapports avec les Etats. Chaque Ordre délibérait séparément sur les affaires de la Province. Les trois Chambres ne communiquaient entr'elles que par députations. Leur premier soin était la nomination des nouveaux Elus : celui du Clergé était alternativement choisi parmi les Evêques, les Abbés et les doyens : celui

du Tiers-Etat se trouvait désigné d'avance par une rotation préétablie entre les villes dont les maires siégeaient aux Etats; celui de la Noblesse était communément le gentilhomme qu'on savait être le plus agréable au Prince de Condé. L'Elu de chaque Ordre désignait parmi ses membres deux orateurs pour certains discours d'usage et deux rapporteurs des requêtes qui pourraient être présentées de la part des autres Ordres. On entendait ensuite les observations des Commissaires-Alcades sur l'administration des Elus de la triennalité expirée, et sept nouveaux Alcades (deux pour le Clergé, deux pour la Noblesse, trois pour le Tiers-Etat) étaient choisis pour contrôler à leur tour l'administration de la triennalité qui commençait. Les affaires épuisées, la révision des délibérations se faisait en commun dans la grand'salle des Etats : c'est ce qu'on nommait *la conférence*. Les Commissaires du Roi n'y assistaient point. Si les trois Chambres avaient été unanimes sur un point, l'Evêque d'Autun, Président des Etats, prononçait qu'il y avait *décret*; si le premier Ordre n'avait rallié à son avis qu'un des deux autres, il y avait *décret au Clergé*; si le Clergé se trouvait seul contre les deux Ordres inférieurs, il y avait *décret à la Noblesse*; mais ces diverses résolutions n'en étaient pas moins autant de *décrets des Etats*, dont l'exécution était renvoyée aux Elus. L'année d'après, ceux-ci se rendaient à Paris pour présenter au Roi les cahiers de doléances

de chaque Ordre : ce voyage s'appelait le *voyage d'honneur*.

Au reste, si le chef de la magistrature demeurait étranger aux travaux des Etats, il ne l'était point aux fêtes qui en embellissaient la durée. Le Prince de Condé, lettré, spirituel, aimable, mais d'une amabilité un peu frivole, comme il convenait à son temps, tenait à Dijon une Cour véritable et signalait sa vice-royauté d'un mois par des somptuosités dignes de Versailles. Poincnet, l'auteur du *Cercle*, Laujon, que nous avons vu passer par l'Académie Française, Grouvelle, Chamfort même, ce caractère si âcre, cet esprit si vif et si fin, composèrent tour à tour des divertissements pour cette petite cour, qu'ils animaient par leurs saillies incessantes et décoraient d'une sorte d'auréole littéraire. Les Premiers Présidents se faisaient un point d'honneur de ne pas rester trop au-dessous de la magnificence princière. On se souvenait que le grand Premier Président Bruslart, en 1660, avait traité le grand Condé, son fils, et les seigneurs de sa Cour, à cent écus par tête. Ce fut donc une charge pesante pour M. de Brosses, dont l'opulence n'égalait pas le mérite, de ne pas trop dégénérer des exemples donnés par ses devanciers immédiats, les hommes les plus riches du Parlement. Au moins sut-il faire tourner ces fêtes à la réconciliation des magistrats aigris par des divisions si récentes, et au réveil de l'esprit de corps presque éteint dans la dernière crise. Il choisit même ce

moment pour relever la splendeur de sa Compagnie par la réception, comme conseiller d'honneur, de M. de Marbeuf, Evêque d'Autun, son ami particulier, qui eut depuis la feuille des bénéfices, et qui présidait alors les Etats.

Malheureusement le coup était porté, et tous les efforts du nouveau Premier Président ne pouvaient prévaloir contre la décadence déjà ancienne de l'esprit parlementaire, incroyablement accélérée par les derniers événements, par le découragement, l'apathie, les inimitiés privées et les dégoûts de toute sorte qui en étaient les suites.

Dès 1750, un conseiller au Parlement de Bourgogne, M. de Maletête, écrivait sur la magistrature ces judicieuses paroles : « Nos Parlements ne sont point aujourd'hui ce qu'ils étaient autrefois. Peut-être leur a-t-on trop ôté ; peut-être ont-ils voulu trop avoir..... En renfermant leur autorité dans de justes limites, la Cour pourrait leur accorder plus de distinctions. Le seul état qui n'ait point de récompense, est la robe parlementaire. Le juge le plus intègre, le plus habile, le plus occupé, voit prolonger ses jours jusqu'au terme le plus reculé sans autre fruit d'un travail continuel que la satisfaction d'avoir fait son devoir.

« Au reste, si cette administration n'est pas juste, elle peut être sage : il n'est pas mal que les gens destinés à rendre la justice ne connaissent point l'ambition. Mais au moins faudrait-il qu'un état aussi

utile à la république fût un état honoré et honnête pour tous les citoyens.... La noblesse illustrée par les emplois militaires, et même celle qui languit obscurément dans ses terres, rougirait aujourd'hui de prendre une charge de robe. Les gens de condition qui en possèdent encore n'auront pas toujours la force de lutter contre cette prévention, ni le courage de perdre par le choix d'une vie pénible l'avantage de leur naissance. Si les gens de condition sortent de cet état, les gens riches n'y voudront plus entrer.

« Peu à peu toutes ces idées, jointes au goût naturel qu'ont les hommes pour la dissipation, éloigneront des fonctions de la magistrature ; les charges abandonnées baisseront de prix, au point qu'on les prendra par raison d'utilité. *Les Parlements seront composés comme le sont à présent les bailliages.*

« Ce qui rend cette conjecture presque certaine, c'est la conduite de la plupart des gens de robe. La frivolité française se retrouve dans tous les ordres : l'état militaire, celui de la robe, celui de l'église, tout veut avoir le même ton. S'il est beaucoup de gens qui n'ont pas le caractère de leur esprit, il en est encore plus qui n'ont ni l'esprit ni le caractère de leur état.

« Quelle variété de portraits la scène des gens de robe n'offre-t-elle pas ? Que de contrastes ridicules ? Que d'assemblages monstrueux de pédanterie et de frivolité, de fadeur et de suffisance, d'airs étudiés

dans les manières et de platitude dans l'esprit? Nos petits-maîtres de robe perdent la décence d'un état sans acquérir les grâces d'un autre : également méprisés des gens sensés de la profession qu'ils désertent , et des gens frivoles de la profession qu'ils veulent imiter.

« Les gens de robe de province sont en général plus appliqués ; mais ceux qui sont ridicules le sont un peu plus qu'à Paris et beaucoup moins excusables. Pourquoi existe-t-il des magistrats qui , soit pour les affaires publiques , soit pour celles des particuliers , n'entrent jamais au palais? Si l'on comptait les sujets déplacés dans tout le royaume , en raison combinée du petit nombre des charges et de la rareté des dissipations , les résultats seraient presque égaux. »

Ces trois causes réunies, la froideur de la Cour, le dédain de la noblesse et la frivolité des mœurs contemporaines se combinaient en 1775 avec l'esprit de réaction des magistrats réhabilités, avec leurs antipathies contre les *rémanents*, avec la fierté blessée de ces derniers, avec les désappointements de l'ambition mal satisfaite. Des noms presque aussi anciens que le Parlement de Bourgogne, ceux de Bouhier et de Macheco, disparurent des listes de cette Compagnie. Les Présidents de Sassenay et de Layé, les Conseillers Fyot de Dracy et Févret de S. Mesmin se retirèrent par les motifs les plus contraires. Le Président de Bourbonne, que son amitié

pour M. de Brosses avait décidé à siéger le jour de la rentrée du Parlement, traita de sa charge à vil prix le mois d'après. Parmi ceux qui ne désertaient point encore leur état, il fallait modérer les hauteurs et l'emportement des uns, relever et soutenir la patience poussée à bout des autres. Il fallait former de nouveau à des habitudes d'assiduité et d'application d'anciens magistrats redevenus hommes du monde et plus rebutés que jamais par la sécheresse et la monotonie du service judiciaire.

Excédé par des soins si divers et par un travail que les jouissances littéraires de l'exil ne lui avaient rendu que trop pénible, M. de Brosses faisait bonne contenance. Aidé du Président de S.-Seine et de ses amis les Conseillers Cortois, de Martenet et Filzjean de Talmay, il parvint à imposer aux ardeurs inconsidérées de M. de Bévy et de quelques autres réactionnaires. Il entrait au palais à sept heures, n'en sortait qu'à deux heures et demie, entraînant tout le monde par son exemple; et demandant sans cesse à ses compagnons d'exil s'ils se laisseraient vaincre par les rémanents en fait de zèle pour leur état et d'attachement à leur devoir commun.

A la rentrée de 1775, il prit pour sujet de mercuriale intérieure *l'esprit d'abandon*. Ce discours n'était point, comme les mercuriales ordinaires, un lieu commun sans but et sans valeur; sous plus d'un rapport, il appartiendrait à l'histoire.

Le Premier Président de Brosses y plaça naturelle-

ment l'éloge des magistrats morts depuis quatre années. Il rendit indistinctement hommage à tous les services. Il s'arrêta même avec une sorte de complaisance sur MM. Lebault et Févret de Fontette, qui n'avaient point suivi la même ligne que lui naguères et qui jamais n'ont été mieux loués. Puis il termina par l'abrupte citation de ces mots de Salluste : *Plura dicerem, si verba viris virtutem adderent !*

La mercuriale publique avait pour titre : *le maintien de l'Ordre*. M. de Brosses ne craignit pas de placer dans ce discours une longue allusion aux entreprises de Maupeou, qu'il stygmatisa d'une flétrissure méritée. Arrivant ensuite au rétablissement de l'Ordre et aux moyens de le maintenir, il posa le problème en ces termes : « Bien faire le plus grand nombre de choses possible dans le moindre temps possible. » Dédaignant le parlage sonore, mais vide, des mercuriales académiques, il parcourut rapidement et sans phrases les abus principaux de l'instruction des procès et de la plaidoirie, allant au fait, supprimant toute circonlocution et parlant nettement la langue des affaires pour être mieux et plus efficacement compris. Cette mercuriale, trop technique en quelque sorte pour être transcrite ici, est un modèle en ce genre.

L'année judiciaire qui commençait ainsi fut pleine et mémorable sous le point de vue politique. Elle vit la lutte et la disgrâce de Turgot, l'éloignement volontaire de Malesherbes, l'élévation et la mort

d'un ancien Conseiller au Parlement de Bourgogne, M. de Clugny, l'aurore enfin de la haute fortune de Necker.

M. de Brosses prit à ces événements la part qu'il devait. Il avait connu Turgot encyclopédiste. Dans l'article *Etymologie* du grand Dictionnaire de Diderot, ce dernier avait parlé avec bienveillance du *Traité*, inédit alors, *de la formation mécanique du langage*, et profité de quelques-unes des idées du magistrat de province. Ils s'étaient vus depuis, et M. de Brosses avait médiocrement goûté Turgot, qui disputait, disait-il, du même ton dont on décide. Quand l'intendant de Limoges devint ministre, le Président écrivait : « Je le connois fort, homme honneste, instruit, dur et tranchant, encyclopédiste, grand sectateur de la philosophie nouvelle. » Et ailleurs : « C'est une terrible besogne. Il est très-instruit et fort homme de bien. Pourvu qu'il ne veuille pas nous mener d'une manière tranchante, par système encyclopédique ! Je ne donnerois pas le royaume d'Ithaque à administrer à l'abbé Raynal. Le corps politique est trop affoibli pour supporter les remèdes brusques. »

Telle n'était pas l'opinion de Turgot. Homme droit, mais mal-adroit, fanatique à froid des doctrines économistes, ayant foi en lui-même et procédant en administration par l'abstraction seule comme si les hommes étaient des idées, il ne craignait que de mourir avant d'avoir consommé la réforme de

l'Etat. Il la voulait complète, radicale, en quelque sorte instantanée : dans ma famille, répétait-il, on meurt de la goutte à cinquante ans.

Le succès lui parut certain quand le département de la maison du Roi, qui comprenait notre ministère actuel de l'intérieur, fut confié à Malesherbes, homme d'études que l'on croyait homme d'action parce qu'il avait fait preuve d'une grande énergie passive dans la dernière crise parlementaire. Mais Malesherbes, avec les lumières et les vertus qui font les magistrats supérieurs, n'avait point la promptitude de coup d'œil et de décision qui fait les grands ministres. Dépaysé à la Cour, ne connaissant, n'aimant que les livres, sa voix presque toujours irrésolue dans le conseil fut un médiocre appui pour son collègue. On ne peut nier que tous deux, comme on l'a dit, n'aient fort mal su faire le bien. En effet, l'habileté pratique de Turgot avait été hautement compromise dès l'exécution de l'édit du 13 septembre 1774 sur le libre commerce des grains : il aurait fallu prévoir et prévenir, pour n'avoir pas à réprimer. On a pu voir qu'en cette occasion, M. de Brosses avait mis le doigt au défaut de la cuirasse.

Cette expérience fut perdue pour Turgot. Son système était d'un géant ; sa façon d'agir fut d'un commis. Il voulait l'abolition des restes de la féodalité, l'assujettissement des privilégiés à une contribution territoriale, l'égale répartition de cet impôt assurée par le cadastre, la liberté de conscience, un

nouveau système d'instruction publique, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la suppression de la plupart des monastères, l'établissement d'administrations provinciales, l'unité de législation civile, l'uniformité des poids et mesures, etc. Il commença par de petites réformes de détail, qui indisposèrent les esprits en pure perte. Son irrégion était son côté vulnérable auprès du Roi ; il ne l'ignorait pas, et il n'en débuta pas moins par des innovations assez minces en soi, mais qui avaient le tort d'offrir des armes au clergé contre lui et contre des nouveautés plus sérieuses.

Aucun ministre encore peut-être n'avait été moins agréable au Parlement de Paris. L'idéal politique de Turgot, c'était un despotisme éclairé. Conseiller au Parlement, il avait constamment voté pour les ministres ; maître des requêtes, il avait siégé en 1753 dans cette Chambre royale qui remplaça quelque temps le Parlement exilé ; repoussé par cette Compagnie quand son frère voulut lui transmettre sa présidence à mortier, il en avait marqué au front les principaux membres par des vers que tout le monde avait retenus ; en dernier lieu, n'avait-il pas combattu dans le Conseil le rétablissement de l'ancienne magistrature ? Les Parlements rétablis, on sent qu'il devait se briser contre cet écueil, quand bien même la jalousie du principal Ministre ne serait point venue accélérer sa chute.

Arrivé à la direction des finances de l'Etat, les premières paroles de Turgot avaient été celles du Président de Brosses au contrôleur général Silhouette : *Point de banqueroute, point d'augmentations d'impôts, point d'emprunts.* C'était promettre plus qu'il ne pouvait tenir. Les économies partielles qu'il obtint demeurèrent presque inaperçues dans la balance du revenu et de la dépense de l'Etat, et n'eurent guère d'autre résultat que de soulever contre lui et contre le nouveau Secrétaire d'Etat de la guerre (comte de S. Germain) les mécontentements de nombre d'officiers atteints ou menacés par les réformes. Financièrement, le contrôleur général se montra peu fécond en ressources; son idée fixe fut de tout demander à la terre, et rien à l'industrie, conception étroite, impraticable dans les conjonctures, avec des propriétaires épuisés de sacrifices et des Parlements hostiles, et depuis démontrée fautive par le développement donné en France à l'impôt indirect et au crédit. Si donc le nom de Turgot est demeuré honorable malgré toutes ses fautes, ce n'est pas seulement parce que ses mains restèrent pures dans le maniement des deniers publics; mais c'est qu'il aima véritablement le peuple, c'est qu'il voulut passionnément la prompte amélioration du sort des classes les plus nombreuses et les plus souffrantes. Voilà ce qui protège aujourd'hui sa mémoire, ce qui le distingue des Pombal, des Aranda, des Tanucci et de tous les despotes ministériels que le vent ency-

clopédiste avait semés dans presque toute l'Europe. Voilà aussi, disons-le, ce qui hâta sa perte. Les économies n'auraient fait que des mécontents isolés. La suppression des corvées souleva tous les corps de l'Etat.

On sait qu'alors les routes étaient assez généralement entretenues par le travail gratuit de la population agricole, qui, sous ce même nom de corvées et à divers titres, devait en outre aux seigneurs de paroisses plusieurs jours par an de services corporels. L'édit de Turgot ne touchait point à cette dernière sorte de redevances; mais il la rendait de plus en plus odieuse en abolissant la première et en promulguant ce principe alors si neuf que le travail de l'homme est une valeur que nul ne peut s'approprier sans indemnité, pas même l'Etat. Les corvées étaient remplacées par un impôt territorial dont les biens du Roi même n'étaient pas exempts, autre menace flagrante contre les privilégiés. Le préambule de cet édit était précisément le contrepied de la maxime de Sénèque : *Nihil mihi frigidius videtur quam lex cum prologo*; lorsqu'il fut présenté au Parlement de Paris, la lecture seule en dura quarante-huit minutes. Quel que soit le mérite de cette pièce, un tel abus de la dissertation législative ne peut que confirmer le reproche fait à Turgot d'avoir le premier en France rendu l'administration écrivassière. A la suppression des corvées, le Contrôleur Général joignit celle des jurandes et des maîtrises,

qui s'étendaient sur presque tous les métiers : peut-être y avait-il à faire des choses plus pressantes. Quatre autres édits accompagnaient ces deux mesures principales : un entre autres sur l'approvisionnement de Paris, sorte d'appendice à l'arrêt du Conseil de 1774 sur le libre commerce des grains.

Depuis six mois, le Parlement attendait ces innovations ; sa résistance était prête. L'orgueil humain est si naturellement plein d'illusions qu'il y a dans le pouvoir, quel qu'en soit le dépositaire, quelque chose qui aveugle et qui enivre : un prince peut être assez heureusement né pour s'en défendre, mais cela n'est guère donné à un corps. L'édit sur les corvées fut rejeté par 85 voix contre 15, comme destructeur des droits de la noblesse. Ainsi, comme on l'a fait pressentir au début de cette histoire, après avoir été l'instrument le plus actif et le plus puissant de la Royauté contre la Féodalité et contre l'Eglise, le Parlement qui avait initié les classes moyennes à la discussion des intérêts publics, se constituait le boulevard des privilèges et le porte-voix des passions aristocratiques. Son rôle avait été beau, quand il concourait à fonder l'unité française en subordonnant les justices seigneuriales à la justice du Roi, en minant la dislocation et l'anarchie féodales par le principe de la suzeraineté royale et de la confiscation pour forfaiture. Mais, dès le règne de Louis XI, ce grand œuvre était consommé, et la mission première du Parlement était remplie. Dès-lors cette

haute magistrature , issue du conseil des Rois, investie du titre de Cour des Pairs, sénat conservateur des maximes de la monarchie , apparaît avec le droit de remontrance , qui , dans la désuétude des Etats-généraux , devint bientôt l'unique tempérament de l'omnipotence royale. De là ce pouvoir tribunitien , dont il finit par abuser par la pente naturelle des corps politiques , pouvoir qui hâta en partie les derniers jours de l'ancienne France , comme il avait précipité ceux de l'ancienne Rome. Au xviii siècle , le Parlement , seul et dernier frein contre les dilapidations des favoris et le despotisme des gens d'affaires , qui avaient tout envahi depuis Louis XIV , avait certes une mission d'opposition légitime. Par malheur il s'enivra de son importance soudaine en présence de l'affaissement du pouvoir et du ramollissement des consciences. Il se laissa entraîner de la défense à l'aggression , emporté surtout par les ardeurs et les illusions d'une guerre théologique , dont le contre-coup n'a pas été sans influence sur la fin de la vieille monarchie française , comme l'arianisme sur la dissolution de l'empire romain ! Il en vint à croire que sa force était en lui-même , et non dans la portion la plus nombreuse et la plus active de la nation , dont il avait été jusques-là le fidèle organe. Son nom est demeuré grand , et par les grandes choses qu'il a faites , et par les grands publicistes , les grands magistrats , les grands hommes de bien qu'il a produits et qui tiendront toujours

tant de place parmi les illustrations françaises. Mais son terme était proche, et l'histoire ne doit point se lasser de répéter qu'il a péri parce qu'il avait perdu sa raison d'être.

Le rejet de l'édit qui supprimait les corvées ne fut point en effet un acte d'aveuglement isolé. L'édit sur les jurandes fut repoussé comme subversif de toute société; l'édit sur l'approvisionnement de Paris, comme une cause permanente de famine et de révoltes. Le prince de Conti naguères si populaire se fit remarquer par la chaleur de son opposition.

Quelques jours après, sur la dénonciation de ce Prince, un écrit intitulé : *Les inconvénients des droits féodaux* fut brûlé par le bourreau comme « tendant à renverser la constitution même de la monarchie et à fomenter une guerre intestine entre les sujets du Roi. » Cet ouvrage, composé en quelque sorte dans les bureaux de Turgot par un de ses commis (l'avocat Boncerf), était purement théorique, le Parlement en convenait. Tout ce qu'on avait pu en extraire pour le faire brûler, c'est qu'il serait utile que les paysans grevés de rentes féodales pussent offrir à leurs seigneurs de s'en rédimer à prix d'argent, et qu'en cas de refus, ils recourussent au Ministre. Dans son réquisitoire, l'Avocat-Général Séguier compara Turgot à l'Etna. Et pourtant il n'y avait pas moins de six siècles que le Roi de France, aux applaudissements unanimes

des légistes, se considérait comme l'arbitre-né des seigneurs et de leurs vassaux. Sous Louis XIV, un magistrat plusieurs fois nommé dans cette histoire, Nicolas Bruslart, déjà Premier Président, avait été mandé à la Cour pour se justifier des corvées qu'il exigeait des habitants de ses terres; un maître des requêtes avait été commis pour informer en Bourgogne contre lui, et justice avait été faite. Il est vrai que ces actes isolés n'ébranlaient en rien un ordre de choses dont ils ne réprimaient que l'abus. En 1776, au contraire, c'était la base du système féodal que l'opinion battait en brèche. Néanmoins cette réprobation même n'était pas nouvelle. On sait toute l'application que le Président Bouhier avait mise au commencement de ce siècle à venger les droits seigneuriaux du reproche d'usurpation. Mais la nouvelle philosophie et l'empire des gens de lettres sur l'opinion avaient donné aux idées antiféodales un élan, une popularité irrésistibles. L'illusion des Parlements fut de croire qu'ils pouvaient refouler victorieusement cet élan, ou du moins lui opposer un mur d'airain. Boncerf fut décrété, ainsi que le censeur Mairobert, qui avait approuvé sa brochure, sans égard pour les mordants écrits publiés par ce dernier contre Maupeou, aux jours de la proscription des Parlements. La gaieté française se mêlait à ces actes d'effervescence. Aux Chambres assemblées, un opinant disait que Boncerf

était fou. Au moins, s'écria le duc de Nivernais, ce n'est pas un fou fieffé.

La guerre ainsi déclarée, chacun la fit avec les armes qui lui étaient propres, Turgot à coups d'édits, le Parlement à coups d'arrêts. La ténacité était égale des deux parts. Mais le Parlement était inamovible, le Ministre ne l'était pas. Le Roi défendit qu'on s'occupât davantage de l'écrit de Boncerf. Le Parlement arrêta des représentations portant que « plus de si pernicieuses vues cherchaient à se couvrir du voile du bien public et de celui d'une fausse philosophie, plus par des démarches *réfléchies, constantes et suivies*, on s'efforçait de faire des partisans à ces effrayants projets, plus enfin l'on parvenait à offusquer et à attirer à des principes si dangereux des personnes assez puissantes pour pouvoir en pallier le danger aux yeux du Roi et obtenir son indulgence pour leurs auteurs, plus son Parlement devait éclairer ledit Seigneur Roi contre des illusions destructives de tout ordre, et dont les auteurs étaient d'autant plus coupables que c'était par des écrits et des cris séditieux *d'égalité et de liberté* adressés au peuple, qu'ils osaient chercher à l'entraîner dans leurs injustes et condamnables nouveautés. »

Cet arrêté est du 5 mars 1776. Des esprits prévoyants y auraient pu lire le testament de l'ancienne magistrature : car de ce moment elle s'attaquait à quelque chose de plus fort qu'elle, et son rôle

tirait à sa fin. Ce rôle avait été de se faire la personnification permanente de l'esprit juriste dans sa lutte contre la puissance ecclésiastique et la puissance féodale. Dans cette lutte, l'esprit juriste avait embrassé la royauté comme l'épine embrasse le chêne; il s'était fait monarchiste jusqu'à la servilité, n'ayant guères montré d'indépendance que dans la turbulence des minorités royales, ou quand la couronne lui avait paru faiblir devant l'Eglise, ou encore dans la grande question religieuse du xvi^e siècle, dans laquelle le Parlement ne se sépara point de la bourgeoisie d'où il était sorti. Sous Louis XIV, il rentra, quoi qu'on ait dit, dans sa condition normale. Il se trouvait hors de sa voie au xviii^e siècle, où il fit une opposition à peu près constante par on ne sait quelle alliance indélébile et contre nature entre l'esprit janséniste et l'esprit philosophe. Sous Maupeou, il s'était fait l'écho et le prête-nom des nouvelles idées politiques; mais c'était un accident de position; il les voulait, comme la haute Noblesse, contre la royauté, non contre lui-même. Anéanti par un ministre osé, il ressuscita, non par ses propres forces, on l'a vu, mais par l'impossibilité du despotisme dans les données où l'on était alors. Mais quand toutes les traditions de l'ancienne monarchie étaient vermoulues et s'en allaient être dispersées en poussière au premier souffle, ce corps traditionnel n'avait plus de racines et par degrés devenait un contre-sens. La puissance féodale

avait expiré sous Richelieu, et contre l'Eglise un Conseil d'Etat suffisait désormais. Déserté d'ailleurs chaque jour par l'esprit bourgeois, qui faisait sa force, n'en ayant pas conscience et n'éprouvant pas le besoin de se transformer, d'innover avec prudence et mesure, le Parlement avait donc perdu sa raison d'être, et le moment approchait où retentiraient sur lui ces foudroyantes paroles : *Nomen habes quod vivas, et mortuus es!*

Le 7 mars, Louis XVI répondait en ces termes aux remontrances qui lui avaient été faites contre les édits :

« J'ai examiné avec grande attention les remon-
 « trances de mon Parlement : elles ne contiennent
 « rien qui n'ait été prévu et mûrement réfléchi avant
 « que je me sois déterminé à lui envoyer mes édits
 « et déclarations. Mon Parlement a dû voir que
 « toutes ces lois ont pour objet d'assurer l'abondance
 « dans ma bonne ville de Paris, de délivrer le com-
 « merce d'une gêne qui lui était préjudiciable, de
 « pourvoir au soulagement de ceux de mes sujets
 « qui ne subsistent que par leur travail, et qui sont
 « les plus exposés à l'indigence. — Mon intention
 « n'est point de confondre les conditions, ni de
 « priver la Noblesse de mon royaume des distinc-
 « tions qu'elle s'est acquises par ses services, dont
 « elle a constamment joui sous la protection des
 « Rois mes prédécesseurs et que je maintiendrai
 « toujours. Il ne s'agit point ici d'une taxe hu-

« miliante, mais d'une simple contribution à la-
 « quelle chacun doit se faire honneur de concourir
 « puisque j'en donne moi-même l'exemple à raison
 « de mes domaines. — Je veux bien croire que mon
 « Parlement n'a été conduit que par son zèle,
 « et je ne soupçonnerai jamais qu'il veuille s'écar-
 « ter de la soumission qu'il me doit. Mais à présent
 « que j'ai bien voulu lui expliquer moi-même les
 « motifs qui m'engagent à persister dans ma réso-
 « lution, j'entends qu'il ne différera pas l'enregis-
 « trement pur et simple de mes édits. Il doit être
 « certain que, s'il se trouvait dans la suite à quel-
 « ques-unes des dispositions qu'ils contiennent des
 « inconvénients que je n'aie pu prévoir, mon
 « amour pour mes sujets m'engagerait à y re-
 « médier. »

Le Parlement arrêta d'itératives remontrances. Il y avait longtemps que la maxime de Mathieu Molé : *Je dirai la vérité, après quoi il faudra obéir au Roi*, n'avait plus d'autorité sur cette Compagnie. L'opposition d'ailleurs était secrètement encouragée par Maurepas qui ne pouvait pardonner à Turgot ni à Malesherbes, son ami, leur crédit auprès du Roi. Le lendemain du rejet des édits, le Premier Président avait travaillé plusieurs heures avec le principal Ministre. Ce dernier se crut fort habile en laissant entrevoir le renvoi prochain du Contrôleur Général comme le prix d'un ralentissement des hostilités de la part du Parlement.

Cependant la Cour était soulevée contre Turgot : les économistes y étaient sifflés, on les nommait *les convulsionnaires des encyclopédistes*. Jeune, vive, imprévoyante, entraînée par le goût des plaisirs à des dépenses que Turgot voyait d'un œil sévère, pressée, égarée par des amis sincères, mais sans portée politique ¹, la Reine crut sauver la Noblesse de France, dont elle était l'idole, en se rapprochant de Maurepas pour perdre le Contrôleur Général. Louis XVI, combattu par une épouse tendrement chérie et par un Ministre qu'il vénérât comme un père, était en proie à la plus poignante perplexité. Si Turgot lui imposait par sa conviction froide et son attitude austère, les incertitudes de Malesherbes ne pouvaient qu'ajouter à l'indécision naturelle du jeune Roi. Placé entre ce Ministre qui *doutait de tout*, Turgot qui *ne doutait de rien* et Maurepas qui *riait de tout* ², il se laissa conduire à un lit de justice où les édits furent enregistrés sous ses yeux. L'Avocat Général Séguier saisit cette occasion pour évoquer en faveur des Jurandes le souvenir de Henri IV. Le Roi tint bon; mais il sortit, emportant le trait qui l'avait percé au cœur. Tout le monde, excepté Turgot, s'aperçut dès-lors que cette situation violente ne pouvait se prolonger. Louis XV avait usé les lits de justice et son successeur

¹ Mem. de Besenval.

² Lettres de M^{me} Du Deffand.

n'était pas homme à vaincre longtemps ainsi de haute lutte la force d'inertie des Parlements.

En ces conjonctures décisives, d'accord avec Maurepas, l'Intendant Général des postes abuse de la politique pitoyable qui a introduit la violation du secret des lettres et en suppose un grand nombre qui exagèrent les fautes de Turgot et le soulèvement de l'opinion contre lui. Le Roi se trouble de plus en plus. Plusieurs de ces lettres exprimaient des alarmes sur la situation du trésor. Turgot interpellé à ce sujet avoue que le déficit de l'année courante (l'année du sacre) égale à peu près celui de la dernière année de Louis XV. A cet aveu, Maurepas paraît effrayé. Le déchaînement de la Cour est à son comble. Malesherbes *dégoûté, triste et défait à faire pitié*¹, offre sa démission, qui fut refusée d'abord, et ne s'en considère pas moins comme hors des affaires qu'il n'avait jamais aimées. Lui disait-on que telle décision pressait, il répondait : *J'en ai une plus pressée, c'est de m'en aller*. Louis cède enfin et accepte la démission de Malesherbes par ces mots touchants : *Vous êtes plus heureux que moi ; vous pouvez abdiquer !* Le flegme de Turgot n'en parut point ému ; il fallut le destituer. Son stoïcisme ennoblit sa disgrâce.

Appelé à Versailles en dernier lieu par les affaires du Parlement et témoin passif de tant de cabales,

¹ Lettres du Président de Brosses.

M. de Brosses n'aspirait qu'à retourner dans sa province et à *ne plus remettre le pied à Paris tant qu'il serait en place*. Dès l'origine, il avait jugé tout ce bruit avec sa sérénité de coup d'œil ordinaire.

« Voilà, écrivait-il, en recevant à Dijon le procès-verbal du lit de justice, voilà ces édits qui ne sont pas si diables qu'ils sont noirs. Les préambules sont tous fort bien faits. J'en aime cette forme qui discute, *n'étant pas de l'avis de ceux qui disent qu'il ne faut point de raisons aux arrêts de la Cour*. Surtout celui des grains pour Paris est à merveille. Quant à l'édit des corvées, je n'argumente pas sur les privilèges de la Noblesse, ce qui seroit parler d'une chimère, puisqu'elle paye et a très-bien payé pour la confection des chemins, mais sur l'attribution totale de l'impôt aux fonds de terre et sur l'injustice palpable de ne pas faire peser sur tout le monde un ouvrage qui profite à tout le monde, et, ce qui est plus frappant, d'en exempter les commerçants, qui en profitent plus que tous, et les voyageurs pour qui ils sont faits et qui les rompent.

« Au reste tous ces édits, à l'exception de celui-ci, ne nous concernent à vrai dire en rien, les uns nous étant pleinement étrangers, et celui des jurandes étant suspendu à ne pas venir de sitôt. A Paris même, M. le Contrôleur Général en a pour quelque temps avant de voir sa matière réglée. Puisqu'il dit qu'il y trouve du profit, à la bonne heure; c'est lui qui sçait son compte; on ne s'en seroit pas douté,

et cette dette (le remboursement des sommes payées à l'Etat pour les maîtrises) paroissoit être un furieux surcroît de charges pour l'Etat. Cet édit des jurandes, qu'il semble avoir le plus à cœur, ne fera pas, à ce que j'augure, beaucoup de difficultés ici (à Dijon), où l'on regarde le pour et le contre comme à peu près égaux, dès qu'il assure qu'il y a de quoi payer les dettes, intérêts et capitaux, progressivement avec le produit des droits. Cela sera long. En attendant, *point de soulagement donné et toujours de nouveaux impôts*. Rien de tout ceci ne presse par rapport à nous, puisqu'il n'y a rien à présent qui nous regarde, excepté l'édit des corvées, et que dans le fait celui-ci ne presse pas plus que les autres par deux bonnes raisons : 1° il seroit bien inutile de l'envoyer avant la rentrée du Parlement à la Trinité, parce que jusque-là il n'y aura personne ; 2°, et ceci répond à tout, c'est que, dans ce pays, c'est partout une chose déjà faite. Toute la Bourgogne est pays d'Etats, et les administrateurs ont réglé ou sont à régler une imposition pour confection et entretien des chemins, qui ne s'y font plus par corvées. Quant à la Bresse, pays d'élection, il y a bien aujourd'hui quatre ans que les corvées y sont supprimées et que les chemins se font par entreprise. Ainsi vous voyez que satisfaction est déjà donnée à cet égard, sauf le système de mettre toutes les impositions sur les fonds, qui aura perpétuellement d'itératives remontrances et qui répugne également,

généralement et sans exception , à tout le monde , et plus encore aux gens qui n'ont rien , qu'aux propriétaires , le menu peuple sentant fort bien que le propriétaire seroit en ce cas forcé de lui tenir le pied sur la gorge par le renchérissement des denrées , et en outre dans l'impossibilité de le faire travailler , vu l'envahissement si considérable de sa propriété , absorbée et réduite à un vain nom sans usufruit.

« Les mesures prises pour l'impôt des corvées sont à peu près aussi sages qu'elles peuvent l'être ; mais tout ceci , commis entièrement à l'arbitraire des intendants , va produire ainsi que cy-devant de furieuses parties d'apothicaire.

« Comme j'ai dit du bien des préambules , j'en dis aussi des discours. Bien discuté de part et d'autre. Mais je désapprouve fort la sortie dure et déplacée faite à l'occasion d'Henri et de Colbert.

« Ne dites pas que je suis comme Henri IV , qui trouvoit que les deux avocats avoient raison. Ce n'est pas cela du tout : je trouve que tout le monde a fort bien parlé , mais que tout le monde a tort. D'un côté , plus d'encyclopédie que de ministère ; de l'autre , plus d'envie de contredire que de bien public. Le discours du Premier Président seroit fort bien tourné , si ce n'est qu'il ne signifie rien. Tout cela me paroît , des deux parts , beaucoup de bruit , et peu de besogne. *Je ne vois ni paiement de dettes , ni réforme de dépenses , ni diminution*

d'impôts. Je ne vois pas non plus tout le mal dont on crie. Encore une fois, le point capital de tout ceci, qui alarme et indispose grands et petits, c'est la crainte fondée d'un dessein systématique de porter tout le poids des impôts sur les fonds. C'est un article sur lequel jamais on ne se rendra, quoiqu'on dise que *la terre prête comme un gant*, qui prête en effet jusqu'à ce qu'il se déchire. Voilà tout ce que je dirai naturellement à M. Turgot s'il me fait l'honneur de m'en parler. »

Turgot renvoyé, le Président se félicita plus que jamais d'avoir retardé l'envoi des édits à Dijon, épargnant ainsi une commotion morale à la Province et une occasion de débats intérieurs au Parlement; car ces édits furent abandonnés. Il se trouva que les nouveaux Ministres n'étaient guères moins favorables à M. de Brosses que les anciens. Le successeur de Malesherbes fut Amelot, Intendant de Bourgogne pendant dix années (1764-1774), parent et protégé connu du principal Ministre, qui, avec sa folâtrerie ordinaire, disait à ce sujet : *Celui-là du moins, on ne dira pas que je l'ai pris pour son esprit.* La place de Turgot fut donnée à Clugny, Intendant de Bordeaux, ancien Conseiller au Parlement de Bourgogne, et n'ayant cessé d'être en correspondance suivie avec le Président. Il dut sa nomination à l'Intendant des postes, Rigoley d'Ogny, son compatriote et son ami le plus intime, le même qui venait de se prêter à une si coupable

manœuvre pour hâter l'éloignement de Turgot. Maurepas, au reste, outré de l'ascendant que ce dernier avait acquis sur le Roi en travaillant directement avec lui, se fit déclarer chef du Conseil des finances, de sorte que Clugny devait lui présenter tous ses plans avant de les proposer au Conseil et ne pouvait travailler avec le Roi qu'en présence de l'ombrageux vieillard.

Durant sa jeunesse, passée à Dijon dans le sein du Parlement, le nouveau Contrôleur Général « avait montré tout le feu, toute la véhémence que donne cet âge, tout le talent que la nature accorde, toutes les connoissances, toute la capacité qu'on n'acquiert qu'avec le temps. Une figure agréable, une élocution nette, un discernement prompt, un travail clair et facile, le goût du monde et l'esprit des affaires le rendoient également propre à la magistrature et à la société. Envoyé au-delà des mers (à S. Domingue) pour le service du Roi, il n'avoit exercé aucun emploi sans être jugé digne d'un plus considérable. A son retour d'Amérique, il avoit continué de servir le Souverain dans son Conseil et dans une intendance de marine (à Brest). Le duc de Praslin alloit lui céder un de ses ministères (celui de la marine), lorsqu'un de ces orages si fréquents dans les hautes régions les précipita l'un et l'autre à la fois. »¹ »

Successivement nommé intendant de deux grandes

¹ M. de Brosses.

provinces (Roussillon et Guyenne), élevé enfin au plus difficile des ministères, il ne devait pas jouir long-temps de sa fortune. Clugny d'ailleurs avait les défauts de ses qualités : ses talents n'étaient pas sans hauteur, sa vivacité sans violence. Il ne parut guère au contrôle général que pour être un exemple de plus de l'insuffisance des dons secondaires pour remplir un rôle supérieur.

La liaison de M. de Brosses avec Clugny ne fut pas inutile pour terminer une affaire qui occupait le Président depuis vingt années, avec plus de constance, disait-il, qu'il n'en avait jamais mis à quoi que ce fût : l'émancipation fiscale du pays de Gex.

Il s'agissait d'obtenir que ce coin de terre, séparé de la France par le Jura, fût soustrait aux exactions des fermiers généraux et assimilé aux provinces étrangères, c'est-à-dire affranchi des douanes comme de la gabelle et autorisé à faire venir le sel de Berne et toutes les marchandises de Marseille avec la même exemption de droits que Genève. Rien ne semblait plus raisonnable, car l'état de choses contraire avait rendu cette portion du royaume invinciblement tributaire des Genevois, aucun marchand ne s'étant résigné à s'établir sous la servitude de la ferme générale aux portes d'une ville franche, où le commerce était si florissant; ce qui réduisait les sujets du Roi à s'approvisionner à Genève de presque tout ce qui est nécessaire à la vie. Mais la force de la coutume et l'empire de l'uniformité adminis-

trative avaient fait avorter tous les projets favorables au pays de Gex. Un moment, en 1764, le Président de Brosses pensa vaincre la cupidité des fermiers généraux avec l'appui de l'intendant des finances Trudaine de Montigny ; mais cette espérance fut déçue. Heureusement le ministère de Turgot, si dévoué au *laissez faire et laissez passer*, reprit le projet de Trudaine, et il fut permis aux habitants de Gex de se racheter de la gabelle moyennant une indemnité annuelle de 30,000 l. payable à la ferme générale. Cet abonnement était un peu cher, surtout si, comme l'affirmait Voltaire, le profit net des fermiers généraux dans ce pays n'allait qu'à sept ou huit mille livres. Toutefois le poète, qui ne laissait pas volontiers échapper l'occasion de faire sa cour au pouvoir, détermina les *Etats de Gex* à souscrire étourdiment au chiffre de 30,000 l. *avec une reconnaissance respectueuse*. Le parlement, dirigé par M. de Brosses, fut moins courtisan. Ne pouvant diminuer le chiffre de l'indemnité, consenti par les *Etats*, il demanda du moins que le fardeau n'en tombât point tout entier sur les propriétaires et les cultivateurs, à la décharge des commerçants et des fabricants, surtout dans un pays où le produit du commerce et de l'industrie surpassait le produit des récoltes, et il insista pour que la répartition de l'abonnement fût laissée aux trois *Ordres* du pays de Gex en la personne de leurs syndics et députés. Ces deux

points n'étaient pas gagnés encore lorsque Turgot fut renvoyé.

Le premier mouvement de Clugny fut, là comme ailleurs, de remettre les choses sur l'ancien pied. M. de Brosses qui regardait *la province* de Gex (c'est ainsi qu'il l'appelait) comme le berceau de sa famille, et le patronage qu'il y avait toujours exercé comme une portion de son patrimoine, réclama avec tant de force, que l'idée de révoquer les lettres patentes de libération fut tout-à-fait abandonnée. Il obtint même qu'un tiers de l'imposition pour subvenir à l'abonnement portât exclusivement sur les non-propriétaires. On voit par ses lettres que rien ne lui donnait plus de peine que le soin de modérer ce coin du royaume, d'y contenir les esprits avides de gain, et d'y faire vivre en paix de petites influences jalouses les unes des autres, sous le vent du château de Ferney.

Cette année même, il s'était trouvé comme Premier Président, mêlé à l'inefficace répression d'un de ces scandales, trop peu rares alors, suite de l'abus des substitutions et de l'affaiblissement des affections de famille dans les maisons patriciennes. Un gentilhomme de vingt-sept ans, interdit pour dettes, brouillé avec sa femme, avec son père, avec tous les siens, s'était évadé du fort de Joux pour venir à Dijon à la suite d'une jeune femme qu'il avait séduite. Sur la plainte de la mère, le château de Dijon reçut le séducteur. Mirabeau n'était point homme à se

laisser enfermer sans mot dire : il réclama contre sa détention nouvelle avec toute la fougue de la passion et de l'âge , avec toute l'énergie de son ame et toutes les ressources de son esprit. Malesherbes était encore Ministre , et les lettres de cachet se trouvaient dans son département. Disposé comme il l'était contre les emprisonnements extralégaux , il hésita. Le Président de Ruffey dut invoquer l'appui du Premier Président de Brosses. On ignore quelle part eut précisément ce magistrat à cette affaire , qui finit par une évasion nouvelle. Mais plus d'un passage des *Lettres à Sophie* atteste que Mirabeau ne le mettait pas au nombre de ses amis.

Le voyage de M. de Brosses à Paris n'avait pas amoindri son travail parlementaire. A son retour il passa neuf heures chaque jour au palais pour la seule expédition des procès, ayant de plus sur les bras *l'accessoire arriéré pendant son absence des Comités du Parlement pour l'examen des affaires publiques*, puis les régies du collège et de l'université.

Le Premier Président du Parlement présidait en effet , comme premier Directeur , à toutes les assemblées de l'université de Dijon ; restreinte à la faculté de droit , comme celles d'Orléans et de Rennes. Il était en outre, avec l'Evêque , à la tête du bureau du collège , et ce fut sur la proposition de M. de Brosses que cet établissement fut doté d'une chaire d'histoire, branche d'enseignement qui manquait

alors partout ailleurs; l'auteur de *l'Esprit de la Fronde* fut chargé de l'inaugurer à Dijon.

Le passage de M. de Brosses dans l'administration de l'hôpital avait été marqué aussi par une de ces améliorations qui ne s'oublient pas. « Il ne put voir sans émotion, dit le docteur Maret, que des enfants abandonnés à la charité publique par la faiblesse ou l'indigence de leurs parents, fussent entassés en des salles peu spacieuses où le scorbut régnait avec fureur. Il sentit qu'une éducation agreste donnée à ces enfants pendant les cinq premières années de leur vie fortifierait leur tempérament et les conserverait à l'Etat. Il prévoyait que leurs pères nourriciers prendraient pour eux des sentiments qui les empêcheraient de s'en détacher, et que leur adoption contribuerait à peupler les campagnes. Son projet fut accueilli, et l'événement prouve tous les jours encore l'étendue et la sagesse de ses vues. »

Presque septuagénaire, M. de Brosses redoublait d'efforts pour que le service juridique ne laissât rien percer du découragement qui continuait d'affecter sa Compagnie. Au mois d'août 1776, il siégea communément de sept heures du matin à sept heures du soir. Le grand nombre de charges vacantes, de déserteurs et de non vocaux rendait ce service tout-à-fait pénible pour le petit nombre de ceux qui en portaient le poids. Néanmoins, malgré l'assujettissement journalier, soir et matin, de séances prolongées bien au-delà de l'obligation et de l'usage, chacun non

seulement s'était tenu à son poste , mais s'était prêté de bonne grâce à porter d'une chambre à l'autre les secours que la disette de magistrats rendait nécessaires, et le Parlement de Bourgogne était sous ce rapport le premier des Parlements de province. Pour lutter plus efficacement contre la désertion, M. de Brosses avait obtenu des pensions pour M. de S.-Seine, doyen des Présidents, et M. Cortois, sous-doyen des Conseillers. On eut grand'peine à faire accepter cette distinction comme marque d'honneur au premier de ces Magistrats, qui devait refuser plus tard la pension de 6,000 liv. que le Roi accordait aux Premiers Présidents.

Ce fut dans le même esprit que M. de Brosses choisit pour sujet du discours public de rentrée en 1776, *la précision du style*, et pour celui de la mercuriale secrète, *l'emploi de la parole et du temps dans l'intérieur du palais*.

Le but de ces deux harangues était le même, si ce n'est que la seconde s'adressait aux Magistrats opinant dans le sein de la Compagnie et aux Conseillers rapporteurs, la première aux membres du barreau. Fort remarquables toutes les deux, l'une et l'autre sont peu susceptibles d'analyse.

Disons-le toutefois, en recommandant aux avocats *la précision du style*, M. de Brosses ne s'était point donné un thème académique ; il n'avait en vue qu'un moyen de plus d'accélérer l'expédition des procès. Car alors l'improvisation était inconnue au palais ;

l'avocat à la barre ne faisait que réciter ou lire un plaidoyer écrit d'un bout à l'autre ; resserrer son style, c'était donc abréger le temps emporté au palais par chaque affaire et, par conséquent, multiplier le nombre de celles qui pouvaient être décidées dans un temps donné.

L'un des discours de rentrée de M. de Brosses en 1776 était terminé par l'éloge du Contrôleur Général Clugny, mort le 18 octobre de cette année, après cinq mois d'un ministère, objet d'appréciations fort diverses. Maurepas venait d'appeler à sa place le conseiller d'Etat Taboureau de Reaux, honorable médiocrité, comme Amelot et comme presque tous les choix faits par de Premiers Ministres. « C'est un bon et honnête homme, écrivait M. de Brosses. Il pourra prendre des leçons de l'abbé Terray, son intime, moins honnête, mais plus habile que lui, en y mettant quelques principes dont l'autre jugeoit à propos de se passer, bien que j'aie peine à croire comme lui, et comme tant d'autres du métier, qu'ils soient tout à fait inutiles en administration. Le voilà dans une furieuse pratique, qu'il n'entend peut-être pas trop. »

Taboureau l'entendait si peu qu'il fallut lui adjoindre Necker, sous le titre de Conseiller des Finances Directeur du trésor royal. C'était encore une vieille connaissance de M. de Brosses. Ils s'étaient rencontrés dans les assemblées de la Compagnie des Indes françaises, dont Necker était syndic ; Compagnie

que le banquier genevois avait eu le talent de faire renaître de ses cendres en 1764, et le courage de défendre en 1769 contre l'abbé Morellet et les Ministres, qui la détruisirent l'année d'après. Dans sa correspondance de 1764, M. de Brosses, qui avait combattu l'avis de Necker, n'en vante pas moins beaucoup son mémoire d'alors sur le présent, le passé et l'avenir de la Compagnie, comme « admirablement bien fait, bien assemblé et bien écrit. » Depuis, Necker avait fait un éloge de Colbert, couronné par l'Académie française, et un écrit sur le commerce des grains où il combattait les vues de Turgot. C'était plus qu'il n'en fallait, aux yeux de Maurepas, pour diriger les finances du royaume, surtout lorsqu'on joignait à ces titres la double qualité de non-catholique et d'étranger, et qu'on était par là sans accès possible au ministère dans les principes de l'ancienne monarchie, sans nom, du reste, sans famille et sans appui à la Cour. — L'avènement de Necker aux affaires fut salué par les amis du *statu quo* politique comme une victoire. Dieu seul sait ce qu'il fait.

M. de Brosses ne vit pas l'ancien Résident de Genève Contrôleur Général en titre. Il venait de publier son *Histoire de la République Romaine durant le cours du vi^e siècle*, et de pourvoir aux besoins les plus urgents du service parlementaire en décidant MM. de Bévy et Jannon, deux des

magistrats les plus estimés de sa Compagnie, à acheter deux présidences à mortier. Mais l'excessive fatigue d'un travail juridique aussi prolongé que celui qui occupait le Premier Président depuis deux années, et la surcharge qu'y avaient ajoutée les soins donnés à une publication aussi considérable, aussi consciencieuse que l'histoire du VII^e siècle de Rome, dépassaient les forces que l'âge avait laissées à M. de Brosses. Il ne s'en appliquait pas moins avec une ardeur de jeune homme à presser l'impression d'un quatrième volume tout latin, qui contenait la restitution du texte de Salluste, complété par des suppléments et par des notes étendues. Mais il ne lui fut pas donné de jouir du fruit de son travail. Appelé à Paris par quelques affaires, et voulant, comme aux jours de sa jeunesse, faire marcher de front ses triples relations, politiques, sociales, littéraires, il y mourut après trois jours de maladie, au bruit des préparatifs de la guerre d'Amérique, qu'il ne voyait pas sans inquiétude, et des premiers emprunts de Necker, dont il s'alarmait plus vivement encore, le 7 mai 1777.

Telle fut la fin de l'un des représentants les plus illustres, les plus modérés et les plus complets de cette magistrature héréditaire que l'Europe enviait à la France. M. de Brosses, on l'a vu, semblait la résumer en lui, comme homme d'études et comme homme d'action : plus magistrat que Montesquieu,

plus littérateur que Malesherbes , plus homme d'esprit, aussi homme du monde que le président Hénaut lui-même; vrai prophète du passé, pénétrant la stratégie des partis dans Rome antique avec un bonheur de divination qu'on croirait de notre époque (en ce point si éclairée par le long spectacle des révolutions politiques); philologue trop fidèle à l'esprit de son siècle , mais humaniste à beaucoup d'égards digne d'un autre âge ; érudit comme un savant en *us* , et le plus gai , le plus preste, le plus aimable des causeurs, dans un temps où l'on savait causer ; génie singulier, et pourtant éminemment français , qui , dans sa flexibilité merveilleuse , tout en devançant les aventureuses recherches de Court de Gébelin , ou en collationnant des manuscrits de Salluste , tout en s'inquiétant du panthéon Egyptien ou Phénicien, de la Chine , de l'Inde et des empires de l'Asie primordiale , avait , quinze ans avant Grimm et Rousseau , la lance au poing pour l'honneur de la musique italienne, trouvait sous Louis XV dans ses remontrances parlementaires un langage dont les temps qui ont suivi n'ont pas souvent surpassé le nerf et la hardiesse , écrivait en se jouant le meilleur voyage en Italie, le plus *artistique*, le plus désinvolte et le plus complet qui existe en aucune langue , et , pressentant de son cabinet un nouveau monde , osait en dresser la carte avec une sagacité géographique telle que Bougainville et Cook n'ont presque fait que vérifier ses découvertes.

Il nous resterait à peindre l'homme privé, le fils, l'époux, le père, le frère, l'ami. On peut concevoir un cœur plus tendre que celui de M. de Brosses; meilleur, on peut en douter. On a vu des amitiés plus caressantes, mais non un commerce plus commode, plus indulgent, plus sûr. Je voudrais pouvoir transcrire ici ses lettres de famille. Je voudrais *poutraire au vif*, comme eût dit Montaigne, l'homme en déshabillé; son caractère expansif, sachant se maîtriser dans les grandes occasions, mais trop pétulant pour ne pas se laisser surprendre dans les petites par ces *demi-colères originales* dont parle son frère quelque part, qui amusaient ses amis et dont il était prompt à rire lui-même; cette nature mobile, qui se jouait du travail pourvu que l'objet n'en fût pas trop uniforme, mais peut-être trop aisément entraînée à des études divergentes, assez encline même à la dissipation et par suite au jeu, sans pourtant en être subjuguée; impatiente de contrainte, même dans le monde; incapable de fiel, et ne manquant de mémoire que pour les injures. Me sera-t-il permis de le dire? On ne connaîtrait pas M. de Brosses tout entier, si on ne se le représente dans son intérieur, *niaiseur et enfant*, comme disaient ses proches, badinant volontiers et longtemps avec les siens et les amis des siens, avec le même abandon qu'il prodiguait les trésors de sa conversation facile, attrayante, pleine

de choses, nullement dominante et sans la moindre pédanterie, passant avec une rapidité caractéristique du sérieux à la gaieté, même à la gaieté frivole, étincelante surtout de ces saillies dont la tradition domestique n'est point perdue, et qui ont fait dire à Dijon *l'esprit de Broses*, comme on disait *l'esprit Mortemart* à la Cour de Louis XIV.

Mais c'est assez parler du magistrat et de l'homme : nous avons dit sa vie ; il est temps d'exposer ses travaux trop méconnus.

XI.

ECRITS DU PRÉSIDENT DE BROSSES.

Circonstances extérieures qui ont influé sur les écrits du Président. — Ses liaisons à Paris, — en Italie, — à Genève, — en Angleterre. — Portrait littéraire de M. de Brosses. — Causes qui ont nuï à sa réputation. — Critiques générales encourues par les ouvrages du Président. — Classification de ses travaux. — *Lettres écrites d'Italie*. — Ecrits de linguistique et d'étymographie. — Ecrits géographiques. — Ecrits archéologiques, chronologiques, mythographiques. — Ecrits historiques. — Conclusion.

Nul ne connaît un écrivain, s'il n'a conversé pour ainsi dire avec ses amis, respiré, s'il se peut, l'atmosphère morale qu'il respirait, possédé en un mot le secret de ses lectures, de ses relations, de

ses habitudes. A cette condition seulement, on embrasse d'une seule vue tout son horizon, et, discernant dans ses ouvrages ce qui est de son temps et ce qui est de lui, on lui fait sa juste part de louange ou de blâme. — Le biographe de M. de Brosses voudrait pouvoir dire avec vérité qu'en ce point il a rempli sa tâche.

Le lecteur se représente assez bien, nous le croyons, le Dijon du dernier siècle, « population livrée à la conversation et aux plaisirs de l'esprit »¹; le Parlement de Bourgogne, écho affaibli, mais fidèle, d'une opposition qui allait dévorant à son insu la vieille monarchie oublieuse de sa mission; les études premières de M. de Brosses; ses lectures de prédilection, Salluste et Lucrèce, Montaigne et Corneille; ses liaisons enfin dans sa ville natale, et la place qu'il tenait au sein de sa Compagnie et de sa société. Mais peut-être n'a-t-on qu'une idée incomplète encore de ce qu'il me sera permis d'appeler *les relations extérieures* du Président.

Paris surtout exerçait sur lui sa puissance d'attraction, dès-lors irrésistible. Il y allait souvent, y faisait de longs séjours, y entretenait des correspondances nombreuses et suivies.

Rien de plus curieux alors que le pêle-mêle chaque jour croissant des salons, dans ce carrefour de l'Europe civilisée. La passion du théâtre; une triste

¹ *Lettres sur Dijon, écrites en juillet 1831.*

facilité de mœurs, suite naturelle d'une corruption commune ; le goût et surtout la mode des jouissances littéraires y confondaient les rangs à l'envi. On montrait la douairière d'un duc et pair ¹, qui avait monté sur les planches. Sa sœur, une autre actrice, M^{lle} Quinault, voyait s'asseoir à sa table l'élite de la Cour et de la ville ². Il ne paraît pas que M. de Brosses ait jamais été des familiers de cette maison : homme de province et magistrat, il avait mieux gardé le sentiment des convenances sociales. Je croirais volontiers au contraire qu'il fut admis, lors de son premier mariage, aux dîners de madame de Tencin, dont il avait beaucoup vu le frère à Rome et dont il était l'allié. Dans sa jeunesse, il dut souper souvent chez sa belle-mère, la marquise de Crève-cœur, entre Mairan, Fontenelle, et le vieil abbé de Saint-Pierre que le Président jugeait avec la partialité d'un éditeur et d'un neveu, mais que Louis XIV aurait pu nommer à plus juste titre que Fénelon l'homme le plus chimérique de son Royaume. Du reste, on n'entrevoit nulle part que M. de Brosses ait fréquenté, ni la réunion de nouvellistes de madame Doublet, où se rédigeaient les feuilles clan-

¹ Le duc de Nevers (Mancini), père du duc de Nivernais.

² Le Grand Prieur d'Orléans, le comte de Maurepas, le comte de Caylus, Voltaire, Duclos, Voisenon, Pont de Veyle, Destouches, etc.

destinées plus tard rassemblées sous le nom de Ba-chaumont ; ni la société de grands seigneurs , d'ambassadeurs et d'hommes de lettres de madame Geoffrin ; ni les cercles rivaux et plus restreints de madame du Deffand et de M^{lle} de l'Espinasse ; ni même le petit bureau d'esprit de madame d'Epinaÿ. Seulement il voyait beaucoup madame Dupin , la présidente de Meinières , madame du Boccage , et plus tard une jeune chanoinesse , madame de Saint-Aubin , qui n'avait alors que sa harpe et sa beauté de dix-huit ans , mais qui ne tarda point à devenir célèbre quand elle eût épousé le comte de Genlis. Il était assurément des *conversations* de Foncemagne , assemblées charmantes où l'on ne jouait pas , où l'on ne soupait point , mais où venaient causer des seigneurs instruits , des femmes aimables et spirituelles , des magistrats éminents , des gentilshommes lettrés , sorte d'intermédiaires entre le monde des académies et le monde des salons. M. de Broesses retrouvait là son vieil ami Sainte-Palaye , le prince de Beauvau , le duc de la Rochefoucauld , Bréquigny , Malesherbes. Il dut y entrevoir le jeune Dacier , mort le Nestor des érudits de notre âge et , avec M. de Sacy , le dernier héritier de ces traditions de savoir et de savoir-vivre , qui distinguèrent Foncemagne , son père adoptif. Le Président rencontrait ailleurs le maréchal de Richelieu , les ducs de Saint-Aignan , de Laval , de Nivernais , de Duras , de la Vallière , le marquis de Paulmy , Turgot , les deux Trudaine.

Mais rien dans sa correspondance ne donne à penser qu'il ait vu jamais dans le monde ou ailleurs l'homme de son siècle qu'il admirait le plus et dont l'esprit, le caractère et les études lui convenaient le mieux, l'auteur des *Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains*.

On pressent qu'il avait des rapports tout spéciaux avec plusieurs de ses confrères de l'Académie des *Belles-Lettres*, comme il disait toujours : avec Fréret, qu'il nomme quelque part le plus docte entre les doctes; avec Bougainville, son élève; avec Lebeau et Dupuy, leurs successeurs au secrétariat de l'Académie; avec Falconet, Bonamy, Tercier, le président Hénaut, de la Nauze, de Sigrais, de Guignes, comme avec les abbés d'Olivet, Alary, Batteux, Barthélemy, Arnaud, de Boismont, de Voisenon et de Mably. Il cultivait ses compatriotes fixés à Paris, non-seulement Buffon et Sainte-Palaye (ses amis de tous les temps), mais Piron, Melot, Lalande, et celui que Voltaire nommait l'*inclément*, jeune, inconnu, fugitif de Dijon où la susceptibilité de son amour-propre l'avait mis en butte à des poursuites juridiques, emprisonné au fort-l'Evêque pour avoir critiqué les *Saisons* de Saint-Lambert, et qui n'en reçut pas moins du Président de bien sages conseils et des encouragements mérités.

Hors de sa province, il fut en correspondance avec Le Brigant dont il comparait les rêveries à celles des alchimistes, lesquels, disait-il, ont trouvé de

bonnes choses en perdant leur peine à la recherche de la pierre philosophale, et avec Bullet qui n'a point dissimulé ce qu'il devait aux communications désintéressées du magistrat bourguignon dans son vaste, mais trop souvent illusoire travail sur la langue celtique. Un autre romancier, Court de Gébelin, emprunta toutes ses idées-mères au Président et le proclama son maître. Mais la fumée de cet encens n'aveuglait point celui à qui il était offert, et il ne dissimulait point à ces *compagnons de chimères*, comme il les appelait, ce qu'il pensait de leurs découvertes.

Enfin M. de Brosses n'était pas sans liaisons avec les quatre chefs, assurément fort inégaux, de la cabale encyclopédiste à l'Académie Française, Duclos, d'Alembert, Saurin, Watelet. On se rappelle ses relations avec Diderot. Il allait aussi chez Helvétius. Il connaissait un peu J.-J. Rousseau, Morellet, Marmontel, Thomas. Mais ces rapports intermittents et sans intimité ne firent point illusion à la coterie sur l'indépendance où se tenait le Président de tous engagements de secte ou de parti : ils s'en souvinrent en 1771, quand il se mit sérieusement sur les rangs pour l'Académie Française.

On le voit, partout où il y avait place pour les jouissances de l'esprit, il y avait chance de rencontrer M. de Brosses. C'est le caractère de l'époque : c'était ; pardessus tout, le sien. La disparité d'âge, d'études ou de condition n'était rien pour lui : sa

liaison avec Clément le prouve assez. Il recherchait l'entretien des savants de profession comme celui des gens de lettres. Beccari le chimiste et l'astronome Zanotti eurent sa visite à Bologne ; les camaldules Grandi et Fromond , à Sienne ; les minimes Leseur et Jacquier , à Rome ; le dernier des Bernoulli , à Bâle. Le physicien Jallabert , le naturaliste Bonnet le consultaient sur leurs travaux. Il eut des lettres de Maupertuis , de Mairan , de La Condamine. On connaît ses rapports de géographe avec Delisle l'astronome. Mais on sait moins que ce fut M. de Brosses qui donna le botaniste Commerson à Bougainville. On le voit même importuner son voisin de campagne Lalande pour être admis à observer avec lui l'éclipse annulaire de 1764. Enfin le docteur Tronchin l'appelait *l'ange tutélaire de l'incubation* et lui adressait de loin en loin quelques-unes de ces épîtres un peu emphatiques, dont le xviii^e siècle vantait la *philosophie*.

La qualité d'étranger l'attirait vivement.

En Italie , le cardinal Passionei , l'abbé Cerati , l'abbé Niccolini surtout, comme on sait, demeurèrent ses correspondants. La cosmopolite Genève lui fit connaître Algarotti, dont il fut enchanté, sans mettre comme lui la *Mandragore* de Machiavel au-dessus des meilleures pièces de Molière. C'est à Genève aussi que M. de Brosses trouva le baron de Strogonoff, l'un des hommes les plus distingués de la Russie par ses lumières et par sa naissance. Le lec-

teur n'a pas oublié les relations du Président dans cette ville, un des plus actifs foyers d'études qui fût alors en Europe. Aux noms génevois de Burlamaqui, de Gabriel Cramer, de Jallabert, et de Bonnet, déjà cités au nombre des liaisons de M. de Bosses, il faut joindre ceux d'Abauzit, de P. Pictet et du pasteur Vernet, à qui Montesquieu avait fait l'insigne honneur de confier la publication de *l'Esprit des Lois*. Je ne parle pas du spirituel artiste Huber, dont on a dit, avec un peu de flatterie peut-être, qu'il réunissait le naturel de Van Dyck aux dramatiques conceptions de Greuze.

Littérairement et scientifiquement, Genève est comme un pont jeté entre la France et l'Angleterre. M. de Bosses goûtait les Anglais. Dès sa première jeunesse, il avait connu à Dijon l'ami de Buffon, le duc de Kingston, neveu de lady Worthley Montague et mari de l'anglaise la plus excentrique des trois royaumes. A Rome, il s'était étroitement lié avec le lord Stafford. Longtemps après, il plut au lord Chesterfield, ce parisien brillant qui n'en sut pas moins être un homme d'Etat à Londres, et il charma Hume, secrétaire d'ambassade du lord Hertford en France après la paix de 1763. Cette même année, le Président put rencontrer chez Foncemagne, sans le remarquer toutefois, Edward Gibbon, qui n'était pas encore l'historien de *la décadence et de la chute de l'empire romain*; il lut, avant de mourir, non sans l'apprécier avec sa justesse ordinaire, le

premier volume de ce grand ouvrage. L'histoire de Charles-Quint ne lui avait pas causé une satisfaction moins vive. Il paraît par un mot de John Gray, l'un des correspondants anglais de M. de Brosses, que Robertson en avait fait hommage au Président. Une lettre du Révérend écossais, très-polie, mais sans intérêt d'ailleurs, et trois de Hume, dont un billet en français plein de solécismes, sont, de leur part, les seuls témoignages qui nous restent de ces relations. Mais on peut juger des sentiments de M. de Brosses à l'égard de ces trois hommes par quelques fragments de sa correspondance.

De telles amitiés étaient, ce semble, autant de présages de gloire. Mais on connaît le mot de Juste Lipse : *Quidam merentur famam, quidam habent.*

Il n'y a nulle exagération à croire que M. de Brosses était supérieur à ses écrits : tels qu'ils sont toutefois, ses écrits mêmes sont supérieurs encore à sa renommée.

Pourquoi ? — J'essaierai de le dire.

Une ame noble, beaucoup de nerf et d'élévation dans la pensée, un rare savoir, une vivacité, une finesse, une justesse de sens également admirables, l'expérience des hommes et des affaires, un esprit étendu, vigoureux, flexible, orné, capable à la fois des vues les plus générales et des recherches les plus minutieuses, voilà le Président de Brosses. Aucun

don ne lui avait été refusé ; aucun , sinon peut-être la puissance de concentrer longtemps les forces de son intelligence sur un point donné , cette puissance qui seule put mener à fin , non sans des imperfections graves encore sans doute , les deux monuments du dernier siècle : *l'Histoire Naturelle* et *l'Esprit des Lois*.

Et pourtant on ne saurait nier le peu de retentissement des travaux d'un homme si excellemment doué ; non pas seulement de ceux d'entre ses écrits dont l'austérité effarouche la foule , mais des plus accessibles , des plus populaires : des *Navigations australes* , par exemple , qui ne sont guères qu'une collection de voyages , ou de *l'Histoire du VII^e siècle de Rome* , qui est celle de Marius , de Sylla , de Mithridate , et des commencements de Pompée , de Cicéron , de César.

Plusieurs causes assurément concoururent à cette mauvaise fortune.

Deux choses surtout (que servirait de le nier ?) se font trop souvent désirer dans les ouvrages de M. de Brosses : la vigueur de la composition , le prestige du style.

Ce n'est pas qu'il y ait confusion dans ses idées ; mais il manque d'art. Ses habitudes de palais ne l'abandonnent pas à ce point qu'il oublie de distribuer sa matière. L'ordre n'est point tout-à-fait absent de son œuvre , mais il ne s'y montre pas assez ; presque toujours le lien est trop intérieur ; il disparaît dans

le faisceau. Les idées-mères, les groupes de faits principaux ne se détachent pas suffisamment de l'ensemble. Puis, quand une trace en réveille d'autres, pour nous servir d'une expression de Montesquieu, l'auteur veut les suivre toutes et tombe sans scrupule dans la digression, si peu évitée des anciens, ses maîtres.

Ce n'est pas non plus qu'il ne possède bien des qualités du style : la clarté, la propriété des termes, le naturel, la gravité, l'énergie, parfois même le pittoresque de l'expression, comme lorsqu'en je ne sais quelle bourgade de Lombardie, il « commence à « sentir *les racines* des Alpes. » Mais autant son esprit était vif, flexible, animé, autant, par un étrange phénomène, sa diction est dénuée de tout cela, si ce n'est dans ses lettres. Nul *coloris* : M. de Brosses préfère le burin au pinceau. Et n'attendez pas même de lui qu'il s'exerce patiemment à s'assouplir la main : il a trop hâte de se soulager par l'expression telle quelle de sa pensée. Non qu'il ne sente le prix de la forme et qu'il ne juge fort bien sous ce rapport les gravures des autres ; mais je ne sais quelle pétulance de nature l'emporte et l'empêche de finir les siennes.

En un mot il avait la patience qui recueille les matériaux d'un édifice : mais celle qui les trie, il ne l'eut pas toujours ; celle qui les polit, il ne l'eut jamais. Il s'est peint lui-même quand il a dit : « l'esprit humain veut aller vite, plus empressé de

s'exprimer promptement que curieux d'une justesse exacte et réfléchie ; il a plus tôt fait d'employer le mot qui se présente que de chercher celui qui conviendrait ¹. » Au lieu de *mot lisez tour*, mettez *élégance* au lieu de *justesse*, et la citation sera d'une application rigoureuse.

En ce point au reste, il était bien de notre Bourgogne et de la lignée littéraire des Bouhier, des La Monnoye, des Piron, des Crébillon, en qui, sauf des *éclairs de génie* et quelques *beaux élans d'une nature forte*, la verdeur de la pensée contraste si misérablement avec une diction roide et flasque tout-à-la-fois. « Un langage dur, abrupt, sans élégance et sans légèreté, une phrase tortueuse et embarrassée, un tour piquant néanmoins et spirituel, un style diffus, semé d'expressions nerveuses, tel est le caractère du littérateur que le sol de Dijon a nourri ². » M. de Brosses n'a pu échapper entièrement à l'influence de son atmosphère natale.

Un défaut singulier lui est propre. Passionné pour les vieux auteurs, comme Salluste, son modèle, non pourtant, ainsi que l'historien romain, par un vain caprice d'archaïsme, mais par le goût du simple et du naturel, il confondait trop dans l'usage les divers âges de notre langue. « Que pensez-vous des der-

¹ Traité de la formation mécanique des Langues, chap. x, § iv.

² Lettres sur Dijon (iv^e lettre).

nières remontrances de notre Parlement, demandait-il un jour à son ami l'Evêque de Belley? — Je les trouve à merveille, repartit le Prélat : seulement je voudrais savoir si elles s'adressent à Louis XV ou à Charles IX. » L'auteur convint en riant qu'il lisait assidûment depuis deux mois le Plutarque de l'abbé de Bellozane.

Ce n'est pas que j'eusse blâmé ce ferme et libre esprit, de protester un peu contre la dignité trop cérémonielle de Daguesseau ou contre certaines susceptibilités littéraires de Laharpe et de Suard. Mais le goût, qui est de tous les temps, ne saurait, dans un ouvrage moderne, approuver ni les familiarités de Montaigne, ni les négligences d'Amyot, ni l'allure un peu lâche de la phrase de Saint-Evremond, ni je ne sais quelle promiscuité de termes vieillis et de tours surannés que fait tolérer à grand'peine le génie de Pierre Corneille.

On ne peut donc se défendre ici d'un regret : c'est qu'une grande ambition littéraire, comme celle de Buffon ou de Montesquieu, n'ait pas tenté le Président de Brosses et pleinement développé les germes si heureux qui étaient en lui. Buffon, dans ses lettres, est sec et commun ; sa conversation était souvent triviale. Ainsi que lui, Montesquieu écrivait difficilement ; ses manuscrits chargés de ratures l'attestent. — Mais ce fut peut-être la fortune de Montesquieu qu'il se soit trouvé faible dans les délibérations parlementaires ; celle de Buffon, de

s'être senti médiocre dans un salon. Autrement, il est permis de le croire, le peintre de la nature n'aurait guères quitté Paris, et le publiciste eût hésité à vendre sa charge, pour se confiner, comme ils firent tous deux, dans leurs terres, où, en dépit de la vulgarité de l'un et de l'extrême vivacité de l'autre, ils devinrent d'admirables écrivains. Qui pourrait dire que, sans cette résolution décisive, l'auteur des *Lettres Persanes* eût fait plus qu'ébaucher l'histoire de Louis XI ou qu'ajouter *Arsace et Isménie* au *Temple de Gnide*? — Improvisateur vivement écouté à l'Académie et au Parlement, causeur brillant dans la société comme dans sa correspondance, M. de Brosses, au contraire, répugnait par sa nature à la solitude. Il est remarquable que l'exil même ne put lui en créer une, quelque facilité qu'il eût alors de s'enfermer à Montfalcon avec ses livres, comme avaient fait Montesquieu à la Brède et Buffon à Montbard.

Du reste, qu'on entende bien mes paroles.

Je n'affirme point que la seule ténacité d'application à un sujet unique eût suffi à M. de Brosses pour produire un travail aussi vaste que *l'Histoire Naturelle*, un livre aussi éminent que *l'Esprit des Lois*. J'estime seulement qu'avec une concentration persévérante, non pas de plusieurs mois, mais de plusieurs années, l'abondance, la variété, la grandeur, l'enchaînement des idées, la richesse des développements, la puissance de composition surtout

n'auraient point fait défaut à l'historien des Navigations australes.

Ni même, je le crois, le talent du style. — Voyez ses lettres : elles sont pleines de feu, de traits incisifs, d'images qui trahissent le grand écrivain. Fût-il resté incolore et monotone comme Duclos, ce qui n'est pas sûr, il eût été lu comme lui pour cette pénétration, ce mordant, cette fermeté, cette plénitude de sens dont parle Laharpe et *qui plaît tant à la raison*. Mais, comme tous les hommes, il eut les défauts de ses qualités ; et le double assujettissement du palais et du monde, le besoin trop constant de se délasser de l'un par l'autre, sa vie si active d'ailleurs et si mêlée, enfin sa mobilité native un peu complice de toutes ces dissipations gaspillèrent son temps et ses hautes facultés, l'empêchèrent de mûrir les plans de ses livres et le détournèrent de ces longues études de style qui fécondèrent Montesquieu, qui transformèrent Buffon, et que s'imposa Rousseau lui-même, si rétif et si passionné qu'il fût.

Or Paris seul pouvait donner à M. de Brosses une susceptibilité d'oreille qu'il dédaignait trop, un tact d'élocution qui lui manquait. Paris lui eût bien vite enseigné cet autre secret de l'écrivain qui veut être lu, je veux dire l'art d'une composition, sinon plus grandiose, au moins plus sévère. Paris enfin l'eût arraché à ses prédilections d'enfance pour des études et des locutions d'un autre âge. Avec son coup d'œil *primesautier*, sa rare facilité d'émotions, son goût

du monde surtout, qui peut douter qu'il n'eût sacrifié aux grâces, à la mode même, et que la popularité ne lui fût venue avec la bonne fortune de s'inspirer électriquement et à propos des pensées qui préoccupaient l'époque, pour les étendre par le bonheur et la soudaineté de ses aperçus, pour les rendre avec cette vivacité native qu'un seul contemporain eut à un plus haut degré que lui, c'est celui dont Montesquieu disait : *Voltaire a plus que tout le monde l'esprit que tout le monde a?*

Sous un autre rapport aussi, le tort capital, le malheur, si l'on veut, du Président, c'est de n'avoir pas habité Paris.

Car c'en était fait dès-lors, sinon de la vie intellectuelle des Provinces, au moins de leur importance littéraire.

Au moyen âge, la France, hérissée de souverainetés trop souvent hostiles les unes aux autres, s'était naturellement peuplée d'universités indépendantes, dont chacune vivait de sa vie propre. Mais, sous Richelieu, la république des lettres gravite vers l'unité monarchique, et la création officielle d'une pairie littéraire (l'Académie française) devient le sceau de cette autre centralisation. Poiresc à Aix, Fermat à Toulouse, le président Bouhier à Dijon ne sont plus que des accidents heureux. Après Bouhier, vous chercheriez vainement en Province une grande existence littéraire. En se refusant aux instances qui l'appelaient à Paris, M. de Brosses fit donc preuve

d'un grand désintéressement de toute renommée. La toute-puissance des journaux avait commencé, et les journaux pouvaient bien s'imprimer à Trévoux, à Verdun, à Liège; mais tous se rédigeaient à Paris, sous la dictée immédiate des coteries régnautes. Qui pourrait nier que le grand nom de Montesquieu n'ait dû lui-même quelque chose au patronage de Madame Geoffrin? Nous ne dirons point, avec le plus spirituel des juges, qu'il ne manqua à la réputation de M. de Brosses que d'avoir osé mettre dans ses livres autant d'incrédulité qu'il en avait dans l'esprit; le moment viendra de nous expliquer sur la *philosophie* du Président, comme dirait M. Villemain. Mais nous avouerons que n'étant proprement d'aucune cabale, supérieur du reste aux soins qu'il faut prendre pour arranger un succès, M. de Brosses devait s'attendre à l'indifférence des dispensateurs de la gloire. Grimm, qui l'avait certainement vu au *coin de la Reine*, et chez Diderot en 1754, ne prononce pas deux fois son nom dans toute sa correspondance. Le journal attribué à Bachaumont, écrit sous les yeux de Piron, des deux Lacurne et d'autres amis du Président, fait, une seule fois aussi, allusion à sa candidature académique en le désignant sous cet anonyme dédaigneux : *un président de Bourgogne*. La Harpe donne à peine un laconique éloge au *Mécanisme du langage* dans sa correspondance russe; ailleurs, il critique superficiellement l'histoire du VII^e siècle

de Rome. Qu'avait-on à dire en effet d'un érudit de province, tout-à-fait mal avec Voltaire, et qui après tout n'était recommandé que par lui-même?

Que si maintenant de cette exposition des circonstances extérieures qui ont influé sur les travaux du Président, de cette appréciation des causes qui ont nui à sa renommée et des critiques générales qu'il a encourues, nous arrivons à l'examen de chacun de ses ouvrages, nous l'avouons, notre embarras est grand. Les passerons-nous en revue suivant la succession des temps? Outre que l'ordre chronologique serait ici un désordre véritable, il n'y aurait là aucune exactitude historique, toutes les recherches et les productions du Président s'étant croisées mille fois, la plupart même ayant presque simultanément occupé ses rapides loisirs. *Essaierons-nous de les grouper suivant l'analogie des matières?* Mais comment apporter quelque ordre dans une telle multiplicité, introduire une sorte d'unité au milieu de pareilles divergences? Rapprocherons-nous Rome et Taïti, Jugurtha et Roggewin, les Pélasges de la Grèce et les *Quimos* de Madagascar? Il faut bien tenter pourtant une classification quelconque, et nous proposons de diviser les productions de M. de Brosses en cinq catégories.

La première se composerait uniquement des *Lettres écrites d'Italie*, ouvrage à part (si la qualification d'ouvrage, qui suppose un dessein préconçu, peut

être ici appliquée), et d'ailleurs certes le plus ancien des écrits du Président. La seconde comprendrait ses ouvrages de linguistique et d'étymographie; la troisième, ses écrits géographiques; la quatrième, ses divers travaux d'archéologie, de chronologie, de mythographie; et la dernière, son *Histoire du VII^e siècle de la République Romaine*.

§ I.

LETTRES ÉCRITES D'ITALIE.

Au témoignage de l'homme de notre temps qui sans contredit connaît le mieux l'Italie¹, nul n'a vu ce pays, nul ne l'a peint aussi bien que M. de Brosses.

Quand le Magistrat dijonnais jeta sur le papier ses *impressions de voyages*, il n'était pas malade et ennuyé, comme Montaigne, morose et aigri, comme le réfugié Misson, vieux et blasé, comme Duclos. Suivant la remarque de son dernier éditeur, il atteignait cette belle époque de la vie, où l'âge tempère sans les glacer les premières illusions de la jeunesse, où le cœur est encore chaud, bien que l'esprit soit assurément dans toute sa sève et le jugement déjà dans toute sa force. Puis il comprenait admirablement

¹ M. de Stendhal (Beyle).

les arts. « Une éducation forte, une mémoire heureuse, une érudition qui embrassait à peu près tous les sujets, un rare esprit d'observation, une grande connaissance de l'antiquité, une facilité d'élocution peu commune, beaucoup de vivacité, d'enjouement, de saillie, d'aménité, » que fallait-il de plus pour faire et pour écrire un voyage en Italie?

Cette délicieuse contrée n'était alors connue en France que par les mensonges de l'anglican Burnet, par les sèches notices de Misson, par les classiques *remarques* d'Addison et par la narration diffuse du dominicain Labat : le laconique journal de voyage de Montaigne ne fut publié qu'au commencement du règne de Louis XVI. Mais, pour citer encore M. Colomb, qu'il y a loin de ces relations de l'Italie, et de celles même qui ont suivi, à « *ce livre si gaie-ment écrit et où il y a parfois tant de profondeur, à ce livre séculaire et d'une vivacité si neuve et si attachante, où la vie est toujours montrée du côté agréable et où une aimable familiarité s'allie si heureusement à l'élévation des idées!* » Tous les autres n'ont vu que l'avvers ou le revers de la médaille, les choses sans les hommes ou les hommes sans les choses; leurs regards n'embrassent que les sommités, ou se perdent dans les détails; tous sont incomplets, froids, prétentieux ou boursoufflés. M. de Brosses n'a aucun de ces défauts. Il n'a point du tout songé à faire un livre, et voilà précisément pourquoi *c'est icy un ouvrage de bonne foy*, à meilleur titre que les *Essais* même.

Voilà aussi pourquoi il échappe si naturellement à la pédanterie, à la recherche, aux lieux-communs, au pathos; pourquoi, sans forcer jamais son admiration, il vivifie tout ce qu'il voit et nous intéresse à tout, lors même qu'il n'omet, ne néglige rien. Nulle part certes il n'est aussi original, aussi animé que dans le laisser-aller de ce style de gentilhomme qui, par éclairs, rappelle Saint-Simon, moins pourtant la passion et l'éloquence; voyez plutôt le récit du conclave où fut élu Benoît XIV. Ses descriptions ne sont pas ce qu'elles seraient aujourd'hui; la description en France, j'entends la description d'après nature, était encore à naître (on en a tant abusé depuis!). Mais, nonobstant cette lacune incontestable, les *Lettres* de M. de Brosses resteront comme le tableau le plus large, le plus vivant, le plus vrai, de l'Italie au XVIII^e siècle.

Inutile de s'étendre ici plus longtemps sur ces *Lettres*: le second chapitre de cette histoire n'en est que l'analyse, assez complète, nous le croyons, bien que pâle et écourtée. Que pourrions-nous y ajouter, à moins de copier des pages entières, ou de prendre acte de quelques vues détachées que l'auteur a laissé tomber en courant, et, par exemple, de ses vœux plus tard réalisés soit pour l'établissement de pierres milliaires en France ¹, soit pour naturaliser à Paris l'opéra italien ², en attendant qu'il engageât un

¹ Lettre XLV, à M. de Quintin, édit. de 1836.

² Lettre L, à M. de Maletête.

impresario pour le théâtre de Dijon ¹ ; soit enfin pour désobstruer la scène française de l'essaim de petits-mâîtres qui fut en possession d'y coudoyer les acteurs jusqu'à la seconde moitié du siècle ? Mais nous devons dire aussi que M. de Brosses fut moins heureusement inspiré, non dans son ingénieuse conjecture sur l'ancienne configuration du Vésuve, à peu près admise par Buffon dans sa *Théorie de la Terre*, mais dans ses calculs sur les couches de laves successivement vomies par le volcan. On ignorait alors et l'on oublie trop souvent de nos jours que la géologie reconnaît des faits successifs, mais qu'elle est impuissante à en assigner les dates : elle constate sans doute entre ces faits des relations de priorité et de postériorité (qui le nie ?) ; mais elle doit renoncer à mesurer l'intervalle qui sépare ces faits dans le passé ; l'unité de temps de cette chronologie divinatoire nous manque tout-à-fait. Ce sont les époques du premier chapitre de la Genèse, qui peuvent avoir été des jours ou des siècles.

Qu'il nous soit encore permis de condamner sans détour les légèretés sans nombre qui souillent *les Lettres écrites d'Italie*. Fussent-elles toutes d'un atticisme exquis, ce que nous sommes loin d'admettre, les licencieux exemples de la Régence et l'intimité d'une correspondance de jeune homme avec des cama-

¹ Lettre V, à M. de Quintin.

² Lettre inédite à M. de Blancey.

rades de collège les expliquent certes, mais ne les excusent pas. L'auteur le sentit si bien qu'après avoir réuni ces feuilles éparses, il refusa constamment de les publier, malgré les instances les plus pressantes. Ce n'était point assez. Nous avons trop franchement loué ses Lettres pour n'avoir pas le droit de regretter qu'il n'ait point pris le temps de les *expurger* lui-même avant d'en laisser prendre des copies à ses amis ¹ : la lecture en serait moins piquante pour quelques personnes ; mais le livre pourrait être mis entre toutes les mains, et, ou nous nous trompons fort, ou la mémoire du Président n'y eût point perdu.

Disons-le toutefois, les légèretés que nous réprouvons accusent surtout le siècle des *Lettres Persanes*. Quelle époque en effet que celle où on pouvait écrire à une femme honnête la lettre à Madame Cortois sur les *Conversations romaines*, bien plus, où l'on pouvait, sans choquer personne, en laisser courir des copies et ne point effacer l'adresse ! Ce n'est pas toutefois par ces excentricités juvéniles qu'il faut juger les mœurs de M. de Brosses, meilleur que son temps en ce point comme en d'autres. Ce n'est pas là non plus qu'il

¹ Une note autographe de M. Baudot l'aîné, dont je dois la connaissance à la rare courtoisie de M. Adrien Baudot, son fils, atteste qu'en livrant son ms. au copiste de M. de Fontette, le Président de Brosses avait *expressément recommandé* d'omettre certains passages soulignés en rouge. — M. Baudot était l'ami particulier de l'abbé Boullemier, qui avait vécu dans l'intimité de la famille de Fontette.

convient de chercher ses convictions religieuses. Toute sa correspondance postérieure a passé sous nos yeux, et dans tout l'abandon d'une causerie intime durant près de quarante années, à peine avons-nous surpris de loin en loin, même en tête-à-tête avec Voltaire, quelques plaisanteries qui encore ne vont nullement au fond des choses. Il y a loin de là, nous le croyons, à une incrédulité systématique et arrêtée, et, si l'on excepte une mauvaise pensée cachée au fond de ses *Fétiches*, M. de Brosses rendit toujours hommage à la Religion dans sa conduite publique et dans ses écrits ¹.

Il est temps de passer à des écrits plus graves. L'ordre des temps nous conduit aux recherches lexicologiques du Président. Autrement il faudrait scinder l'appréciation des travaux *historiques* qui ont ouvert et clos sa vie littéraire.

§ II.

ÉCRITS ÉTYMOGRAPHIQUES.

« Ce Monsieur Ménage, disait la reine Christine, est un homme fort incommode; il veut savoir non-seulement d'où vient chaque mot, mais encore où il va. »

Qu'eût-elle dit du Président de Brosses?

¹ Voir l'éclaircissement S à la fin du volume.

Peut-être eût-elle trouvé bizarre que les deux esprits les plus pénétrants qu'ait eus la France dans la science des mots n'aient été ni l'un ni l'autre de l'Académie Française.

Nul membre certes de la fameuse *Commission du Dictionnaire* ne se recommande par un travail philologique aussi neuf, ni même aussi profond à beaucoup d'égards que le *Traité de la formation mécanique des langues et des principes physiques de l'étymologie*. C'est à ce livre bien plus qu'à ceux de Ménage que s'appliquerait le mot si fin de la reine de Suède. En effet le Président ne recherche pas seulement l'origine des mots, mais encore les lois de leur dérivation; qu'il poursuit jusques dans leurs conséquences les plus éloignées.

Le titre l'annonce assez, et le Président en prévient tout d'abord: il ne s'agit ici que du mécanisme du langage, de ses éléments matériels, de sa forme et de ses développements extérieurs, et c'est là ce qui fait tout à la fois le mérite et l'insuffisance de son livre. Complète expression de notre nature, le langage ainsi que l'homme a un corps et une ame. En concentrant presque toute la sagacité dont il était doué sur l'élément inférieur et corporel, M. de Brosses a pour ainsi dire épuisé cette portion de la philosophie du langage. Mais aussi, par une préoccupation parfois exclusive de ce que j'appellerai le corps des langues, il a trop négligé, il a méconnu quelquefois ce qui en est l'ame.

Disons-le tout de suite, on sent que le sensualisme de l'époque, Locke en personne et peut-être Condillac ont passé par là. Certes l'intelligence humaine n'y est point niée; bien plus, elle est formellement reconnue; mais de fait elle apparaît à peine: sorte de roi fainéant, dont les organes usurpent à peu près toutes les prérogatives. Dans la théorie (je ne parle pas encore des applications), M. de Brosses dit presque toujours la vérité; mais il ne dit pas toute la vérité. A force de détourner ses regards d'une *métaphysique plus haute*, ce sont ses termes, il surfait un peu l'importance du mécanisme vocal; il exagère le rôle de l'instrument; il pense trop à l'orgue et pas assez à l'organiste.

C'est ce qui a été fort bien aperçu et remarquablement exprimé par un excellent écrivain de notre temps :

« Le Président de Brosses, a dit M. Ballanche, décrit avec un grand soin l'appareil de la voix. Il déduit d'ingénieuses hypothèses de la description détaillée de ce merveilleux appareil..... Mais il fallait commencer par faire comprendre ce qu'il y a de l'ame dans cette voix de l'homme, qui est un souffle de Dieu..... »

Et ailleurs :

« M. de Brosses analyse avec une admirable sagacité les fonctions de l'instrument vocal; *il a pris rang* pour cette prodigieuse analyse *parmi les esprits*.

du premier ordre ; mais enfin il n'a défini et expliqué que l'instrument, et non la faculté. »

Cette préoccupation habituelle de l'organisme vocal, passif, aveugle, fatal, abstraction faite d'une cause supérieure, active, intelligente et libre, jette accidentellement M. de Brosses dans des distractions singulières. J'ai sous les yeux, par exemple, une addition qu'il avait préparée pour le traité de la formation mécanique des langues. L'auteur se demande comment, ayant *les organes de la bouche, de la glotte et de la gorge, ENTIÈREMENT semblables à ceux de l'homme*, l'orang pourtant ne parle pas. Et il répond : « Sans doute que les différences échappent à l'art de l'anatomiste. » Ne dirait-on pas qu'il n'y a là qu'une question d'ordre physique, relevant exclusivement du scalpel ? — Il est, dans l'ordre intellectuel, des pentes périlleuses que l'esprit le plus ferme ne saurait affronter, sans s'exposer à glisser, parfois à son insu.

Un autre reproche a été mérité par l'auteur du *Mécanisme du langage*. Il serait trop sévère de dire qu'il blesse délibérément la pudeur en plus d'un endroit de son livre ; il n'est que juste de confesser qu'il ne la respecte pas toujours assez. Le xviii^e siècle, hélas ! avait perdu le sens de bien des choses morales, et particulièrement de celle-là.

Mais, après avoir fait la part du blâme, il sera permis de faire celle de la louange. Et ici je retrouve M. Ballanche qui proclame le *Mécanisme* « un vrai

prodige de patience, un chef-d'œuvre sous le rapport de la finesse de l'analyse et de la ténuité d'une foule d'observations, » et qui en place l'auteur, on l'a vu, *parmi les esprits du premier ordre.*

Le problème était celui-ci : démêler dans la formation des mots l'influence de la nature d'avec l'arbitraire de l'homme.

Pour le résoudre, M. de Brosses décrit d'abord l'organe de la voix humaine, « le nombre, la forme et la fonction de chacune des parties qui composent cet instrument admirable ; l'ordre dans lequel la nature les développe et les met en jeu ; les effets nécessaires de chaque partie dans leur mouvement matériel, et dans les modulations que ce mouvement imprime à l'air ; les différences et les propriétés de chaque articulation ; le nombre fixe et vrai tant des voyelles que des accents et des consonnes ; comment, et par quel mouvement doux, rude ou moyen, chacune des consonnes part de chaque organe en forme simple, ou se fléchit sur un organe voisin pour prendre une forme composée. Il observe les variétés que produit dans la voyelle le passage du son par l'un ou par l'autre des deux tuyaux de l'instrument vocal, la bouche ou le nez. Il indique les causes de la différence si sensible qui se fait entendre entre la voix parlante et la voix chantante. » Il déduit de ces observations multiples sur la nature intime des sons vocaux, où l'on ne peut que glaner après lui, une sténographie ingénieuse

et simple, dont chaque élément correspond juste à chaque organe et à son mouvement propre, sorte de *glossomètre* ou de formule pour mesurer les degrés de comparaison entre les idiomes comme pour vérifier la justesse des étymologies.

Toute cette première partie est purement technique. Mais à part quelques inexactitudes faciles à rectifier, on ne saurait croire combien l'auteur y a rassemblé de choses neuves, piquantes, fécondes, et avec quelle dextérité d'observation, avec quelle précision de style ! Ce style est toujours celui de la chose, et j'ai été souvent tenté de dire que le *Méchanisme du langage* était le mieux écrit des ouvrages du Président. Sa phrase, habituellement longue et mal coupée, offre rarement ici les défauts qui la déparent ailleurs. A force de propriété dans les termes, elle atteint parfois à l'élégance. Constatons ce mérite, et n'oublions pas que l'éloquence d'une exposition technique, c'est la clarté dans la concision.

Quant au fond même des choses, il suffit de rappeler l'épigraphe du livre, empruntée à un excellent esprit, auquel on ne refusera pas le sens littéraire, à Quintilien : *Ne quis tam parva fastidiat elementa: — non quia magnæ sit operæ consonantes à vocalibus discernere; ipsasque in semivocalium numerum, mutarumque, partiri; — sed quia interiora velut sacri hujus adeuntibus apparebit multarum subtilitas, quæ non modò acuerè ingenia,*

sed exercere altissimam quoque eruditionem ac scientiam possit.

En effet, c'est de l'étude approfondie et de la classification à peu près complète des inflexions élémentaires de la voix que M. de Brosses déduit une double théorie étymologique et logographique.

Il est le premier, si je ne me trompe, qui ait élevé l'art étymologique à la dignité de science ; le premier qui ait démontré que la fabrique des mots roule sur quatre pivots, qui, malgré leur dissemblance apparente et leurs fréquentes divergences, se tiennent par un lien secret : l'objet, l'idée, le son, la lettre. Peut-être a-t-il trop matérialisé cette autre proposition que l'accord de l'idée, de la voix et de la lettre résulte d'un commun effort d'assimilation à l'objet. Mais il est dans le vrai lorsqu'il signale l'écart immense de ces éléments dans la formation successive des langues, lorsqu'il montre l'esprit dérivant d'idées en idées, la voix de sons en sons, la main de figures en figures, chacun divergeant sur sa propre trace, ou, qui plus est, s'égarant sur la trace de l'un des autres. Et aussitôt, éclairant ce labyrinthe du flambeau de la logique, il enseigne à comparer le sens, la figure, le son du mot dérivé avec le sens, la figure, le son du radical. Il montre comment la figure (l'orthographe) restitue au mot ce que la corruption progressive du son par la prononciation usuelle lui avait ôté, comment elle indique le plus souvent l'idiome original d'où il s'est introduit dans

telle ou telle langue ; et il stigmatise en passant la folie de ces réformateurs qui poursuivent l'entière oblitération de l'élément historique de notre idiome, sous le frivole prétexte d'écrire comme on parle. Il interroge le son pour savoir de quels organes il procède et dans quel ordre ils agissent ; sans aucun égard aux diversités d'inflexions quand l'organe générateur est le même, en vertu de cette loi fondamentale que chaque organe a sa structure propre, de laquelle résulte le son qu'il rend : d'où ce corollaire que chaque organe produit sa classe distincte d'articulations vocales, facilement permutable entre elles. M. de Brosses a jeté un grand jour sur les conditions intimes et physiquement invariables de cette permutation des sons articulants, et partant des consonnes, une des clefs les plus importantes de la grammaire générale. Il ne méconnaît point pour cela l'importance prédominante de l'élément intellectuel ; il veut que l'étymologiste scrute pardessus tout le sens des mots qu'il confronte : car, dit-il, la langue étymologique parle plus à l'esprit qu'à l'œil, et plus à l'œil qu'à l'oreille. A peine même, quand l'esprit, la vue, et l'ouïe se trouvent d'accord, l'étymologie lui semble-t-elle démontrée : tant des coïncidences fortuites peuvent donner de vraisemblance à une étymologie qui pourtant n'est pas vraie. Toutefois, sans confondre les étymologies certaines avec celles qui ne sont que probables ou seulement possibles, il fait justice de ce paralogisme qui, de

l'incertitude ou de la fausseté de certaines étymologies particulières, conclut l'inanité de la science étymologique et de ses principes généraux.

Comment est-il arrivé que l'homme auquel on doit des règles si rationnelles et si sages soit devenu pour plusieurs le type des faiseurs d'étymologies arbitraires et fantastiques? J'ai hâte de le dire, c'est que, si les règles posées par le Président sont excellentes, la plupart des applications qu'il en prétend faire sont contestables. Combien de rapprochements forcés! Que de similitudes factices, ou purement accidentelles et sans valeur! Quelle confusion, dans l'étymologie d'un même mot, de racines hétérogènes, empruntées aux langues les plus disparates! Que de fois M. de Brosses oublie tous ses principes pour s'en tenir à la périlleuse prétention de Johnson que, pour constater l'identité d'étymologie entre deux mots, il suffit, malgré la diversité de leurs significations, qu'on ne puisse déclarer la transition impossible! Rien ne prouve davantage, à mon sens, jusqu'où étaient tombées les études philologiques, non seulement dans la province natale de Saumaise, mais dans cette France qui avait donné à l'Europe Joseph Scaliger. L'élève chéri du père Oudin, l'héritier direct du président Bouhier ne voit plus pour ainsi dire dans les mots que leur forme matérielle, j'ai presque dit extrinsèque. On sent qu'il n'avait pas assez étudié les langues dans leur organisme intime, dans leur végétation propre, dans leur idio-

syncrasie ; car une langue est une unité vivante , ayant son génie individuel , sa constitution spéciale , son mode d'assimilation à elle , toutes choses qui font qu'elle est telle et non pas autre , ce dont M. de Brosses étymologiste ne paraît tenir que bien peu de compte. De là cette lexicologie sans syntaxe , cette ductilité de syllabes , cette élasticité de conjectures en dehors de toute analogie , de toute harmonie grammaticale , qui ont compromis le nom du Président , à l'égal du nom de Court de Gébelin , son disciple. On ne peut concevoir un tel malheur d'applications qu'en se rappelant à la fois l'outrecuidance contagieuse du XVIII^e siècle et son ignorance de la linguistique , le mauvais exemple des étymologies romaines , généralement si pitoyables , le peu de suite que mettait l'auteur du *Méchanisme* , sollicité par tant d'autres soins simultanés , à des recherches détachées , le plus souvent fortuites , si fugaces d'ailleurs par leur nature , sur-tout enfin le trop de confiance qu'il accordait aux éclairs qui traversaient son intelligence en des instants peu propres à la réflexion , et sur une matière où plus on a d'esprit , plus on s'égaré. Presque toutes les étymologies de M. de Brosses ont été écrites à la volée , souvent même au milieu des causeries d'un salon , sur des cartes qu'il dérobaît au jeu. ¹

¹ Ces autographes singulières subsistent , et c'est d'un témoin oculaire que je tiens ce qu'on vient de lire.

Mais ces critiques méritées ne sauraient affaiblir l'hommage dû à la partie théorique du *Méchanisme* : Aristote nous a laissé plus d'un mauvais argument ; en a-t-il moins la gloire d'avoir fondé la logique ? La science étymologique à son tour datera toujours de M. de Brosses, car c'est lui qui en a déterminé les lois ; les règles qu'il a posées n'ont reçu depuis aucune atteinte.

Puis quelle finesse et quelle richesse d'aperçus (dirai-je accessoires ?) sur la formation des langues, si l'on fait abstraction de l'hypothèse condillacienne de l'invention du langage, et de la supposition corrélative de l'universalité primordiale de l'état sauvage, ces deux grandes chimères du siècle dernier, auxquelles M. de Brosses a cru comme tant d'autres ! Il ne se borne pas à la loi formulée par Wachter, que les langues diffèrent entre elles par les consonnes, et les dialectes par les voyelles. Il n'est point échappé au Président que chaque langue est reconnaissable à l'habitude que s'est faite le peuple qui la parle, sous l'influence du climat ou sous toute autre, de s'interdire telle articulation ou de se servir uniformément dans un certain ordre des articulations simples ou composées. Il va plus loin : il proclame hautement la parenté originelle des langues, déclarant qu'elles tiennent toutes les unes aux autres par une filiation infinie, et que, dans leur manière de se former, tout est altération ou dérivation, et rien ou presque rien n'est création.

C'était devancer son temps et pressentir les plus belles découvertes du nôtre. On soupçonnait dès-lors, il est vrai, plutôt qu'on ne la connaissait véritablement, l'affinité des idiomes germaniques et de ceux de la Perse. Un missionnaire jésuite avait signalé déjà, dans les *Lettres édifiantes*, la supériorité de la langue et de la grammaire samscrites. Leibniz avait confié aux *Mémoires de l'Académie de Berlin* ses admirables conjectures sur les rapports de la linguistique et de l'ethnographie; il avait induit l'origine et les migrations des peuples de pures observations étymologiques et proposé de diviser la terre par classes de langues, inspirant ainsi à Heinselius ses cartes idiomogéographiques encore si imparfaites. Peut-être y avait-il quelque honneur à ne pas ignorer ces travaux; car, M. de Brosses excepté, qui donc s'en préoccupait en France? Mais l'auteur du *Mécanisme*, en partageant les langues en deux grandes familles, langues d'Orient, langues d'Occident, s'est mis le premier (sauf des erreurs de détail inévitables à une époque où les vrais orientalistes étaient si rares et la linguistique comparée encore à naître) sur la voie d'une classification aussi grande que vraie. Chemin faisant même, il rencontre plus d'une induction que les travaux postérieurs ont vérifiées, comme lorsqu'il conjecture que les mots orientaux dont le maltais abonde viennent du séjour des Arabes à Malte plutôt que des Carthaginois et des Phéniciens.

Il n'est pas moins ingénieux dans sa théorie logographique. On imite l'objet avec la voix, dit-il, et voilà l'onomatopée; avec le trait, et voilà l'hiéroglyphe. Il ne franchit aucun degré dans le développement de cet art nouveau. D'abord la sensation, puis l'idée dominant; on peint l'objet; on le dessine au trait; on le prend enfin pour emblème. Ensuite les hiéroglyphes symboliques deviennent des clefs chinoises. L'écriture alors se fait glossographique, syllabique ou *littérale*. Le Président multiplie les exemples à l'appui de ses hypothèses. Nulle part son érudition n'apparaît plus curieuse et plus variée, soit qu'il retrouve à la Chine les *quipos* de Cuzco, soit qu'il invoque les témoignages les plus divers, les *Lettres édifiantes*, Solis et Acosta, La Hontan et Narborough, soit qu'il fouille le fameux passage de Clément d'Alexandrie, si connu depuis Champollion, mais qui alors l'était si peu, et qu'il propose de déchiffrer les hiéroglyphes en confrontant l'original égyptien et la traduction grecque, et en s'aidant du trop petit nombre de mots cophites qui nous ont été conservés. Son interprétation de l'inscription hiéroglyphique de l'obélisque de Sixte V n'est pas plus aventureuse après tout que celles qu'on a tentées depuis.

Je ne puis tout dire, et pourtant je voudrais rendre témoignage au travail du Président sur l'écriture idéographique par excellence, l'écriture numérale, comme à sa digression sur l'organe du chant, qui appartient à un tout autre endroit de

son *Mécanisme du langage*. Partout c'est le même esprit, alerte et pénétrant, prompt à l'induction et à l'hypothèse, point moutonnier donc, mais point exclusif. Dodard ne voyait dans la voix humaine qu'un instrument à vent; Ferrein qu'un instrument à corde. Les savants étaient partagés. M. de Brosses les concilie en admettant leur double point de vue à la fois. — Je n'insisterai pas sur ses considérations musicales; j'aime mieux parler de ce que j'entends et de ce que je sais.

Qu'il me soit donc permis de signaler sans beaucoup d'ordre les aperçus du Président sur les rapports intimes des langues avec *le caractère d'ame* des peuples; sur les idiomes barbares qui, ainsi qu'il le démontre, doivent nous sembler plus étranges et plus disparates qu'ils ne le sont en effet; sur les langues des peuples policés, sur la grammaire de ces langues, sur leurs racines qui sont, dit-il ingénieusement, dans le langage à peu près ce que les abstractions sont dans la pensée, sur l'accroissement des primitifs par terminaison et par l'incorporation des affixes et des suffixes, sur la valeur des formules grammaticales et sur l'usage des conjonctions; puis sur ce qui constitue l'identité d'une langue parlée; sur les modifications que lui font subir et la conquête qui, dans la collision des langues, *étouffe la plus faible et blesse la plus forte*, et les guerres d'invasion, et les relations commerciales, et le cataclysme des idées nouvelles; enfin sur les causes de l'abondance,

de la richesse et de la décadence littéraire d'une langue. Ici je ne puis résister au plaisir de transcrire une page qui n'a rien perdu de son à-propos.

« L'exercice habituel de l'esprit , la culture des sciences, le désir qu'ont les écrivains de tout mettre en images et de surprendre par la nouveauté , en étendant les limites d'une langue, l'amènent à son plus haut point de maturité , où commence la corruption. L'abondance des termes donne un plein essor au caprice du choix. Une foule de verbes deviennent d'une acception si vague et si générale , d'un usage si libre et si illimité , ils se plient à tant de significations écartées de leur radical , qu'il est impossible d'en suivre le véritable sens, à travers ce labyrinthe d'idées auxquelles ils se fléchissent. La filiation des mots s'obscurcit ; la race en dégénère comme celle des anciennes familles : on accrédite certaines expressions, on en dégrade d'autres. Celles-là font fortune ; la mode leur donne du lustre , et leur souffre d'occuper la place qu'avaient celles-ci. Le succès de quelques libertés ingénieuses autorise l'usage des écarts forcés. Les figures gagnent de la poésie dans la prose , et de la prose dans le langage familier. L'acception métaphorique supplante l'acception simple. Les gens qui veulent affecter le bon ton , et à qui la valeur originelle des acceptions est tout-à fait étrangère , en disposent avec une licence inconcevable.

« La distinction des mots disparaît ; on en oublie la

propriété, et la langue se hâte vers son déclin. La prononciation s'altère à son tour, et les terminaisons changent quelquefois par ignorance, plus souvent par air et par légèreté. Ce n'est plus une richesse dans le langage, mais une dissipation, une intempérance. Le luxe annonce ici, comme dans les Etats où il règne sans frein, la force passée et la ruine prochaine. Le mélange des expressions produit dans les langues à peu près le même effet que produit ailleurs le mélange des conditions, signe certain de décadence, et probablement cause, en partie, de celle du langage. La multitude ne met aucune différence entre les locutions justes et celles qui sont affectées ou vicieuses. Les règles anciennes, à force d'être négligées, ne sont plus connues ni suivies. *L'habitude courante leur en substitue d'autres, qui varient bientôt selon les idiotismes particuliers des provinces, où la langue commune commence à se transformer et à se subdiviser en différents dialectes. Dès que le coup est porté jusque sur les terminaisons et sur la syntaxe, c'est le point de la dissolution totale. Il n'y a plus d'identité dans la forme : à force de mutations, la langue originale s'est enfin tout-à-fait éteinte en se divisant en dialectes; de même que le Rhin, formé du cours de cent moindres rivières dont il avait absorbé les eaux, va perdre, au milieu des marais de Hollande, son nom et son existence dans le trop grand nombre de canaux où il se partage.»*

S'étonnera-t-on maintenant que le *Méchanisme du Langage* ait rencontré en 1765 le plus grand succès? Les parties faibles de l'ouvrage ne flattaient pas moins le matérialisme du temps que ses parties éminentes ne frappaient les esprits élevés. Il y avait de tout dans ce livre : il fut comparé à une porte que personne encore n'avait ouverte et qui communiquait à tout. Buffon y vantait « la supériorité de génie qui de très-bonne heure avait porté son ami au plus haut point de la métaphysique des sciences. » Diderot, d'Alembert, la Condamine, M^{me} du Boccage renchérisaient à l'envi sur cet éloge. C'est le seul écrit de l'auteur dont Grimm ait daigné entretenir ses royaux correspondants. Turgot l'avait loué d'une autre manière, en puisant largement dans cette mine féconde pour divers articles de l'*Encyclopédie*. La théorie du *Méchanisme* fut presque aussitôt adoptée de tous les gens de lettres en France et en Angleterre. Quelques années après, l'ouvrage était traduit à Leipsig. Il ne lui manquait plus que d'alarmer la haine vigilante de Voltaire. L'acquéreur de Tournay employa tout l'article LANGUE des *Questions encyclopédiques* à relever quelques distractions échappées au Président, et à lui opposer des chicanes qui la plupart tombent d'elles-mêmes. M. de Brosses eut le bon esprit de ne pas répondre, tout en s'occupant d'une seconde édition de son livre, qu'il eût augmenté d'un tiers. Ce travail, qu'une main pieuse a

conservé , mériterait d'être revu par un œil sévère et de n'être point perdu pour la science.

A la fin du *Méchanisme*, M. de Brosses parle d'un projet d'*Archéologue*, ou nomenclature universelle réduite à un petit nombre de racines, sous chacune desquelles on rangerait, dit-il, tous les dérivés qu'elle a dans quelque langue que ce soit. Les racines et les primitifs eussent montré, suivant lui, d'une manière distincte, ce qui appartient à chaque langue, tandis que la classification de leurs dérivés en eût fait ressortir manifestement la filiation immédiate, sans qu'il eût été besoin de l'appuyer d'autres preuves, ni d'explications étendues. Il faut voir dans l'ouvrage cité, avec quelle minutieuse précision le Président avait tracé le plan de cet *Archéologue*, comme d'un vocabulaire, pensait-il, auquel on pourrait se borner pour expliquer toutes les langues, pour voir ce que chacune a emprunté de chaque autre, ainsi que l'ancienneté, l'origine, les migrations, le mélange des différents peuples. Ce travail lui semblait impérieusement commandé par la multiplicité des idiomes, par leur importance comme connaissances instrumentales, et par la nécessité de les apprendre vite en des temps où la culture intellectuelle affecte des prétentions encyclopédiques et où l'on ne peut consumer sa vie à s'instruire de la signification des mots. M. de Brosses eût voulu y joindre un examen métaphysique de chaque idiome à la fois considéré dans sa lexicologie et dans sa syntaxe, et un *specimen*

omnium linguarum dont il indique les bases. Il se reconnaît incapable d'accomplir à lui seul une pareille tâche; mais il se promettait d'en donner un essai, restreint à une seule lettre de l'alphabet.

Il n'y a pas de témérité à croire que le Président n'a jamais eu le temps d'achever cet essai, non plus que sa géographie étymologique et que son explication par *l'Archéologue* des noms et des faits de la mythologie et de l'histoire ancienne. Je n'en conserve, pour ma part, aucun regret. Il n'est pas du tout démontré, comme le croyait M. de Brosses, que des radicaux identiques à l'oreille et à l'œil aient toujours le même sens dans les langues sémitiques et dans les langues japhétiques. C'était là une base manifestement ruineuse, puisqu'il est d'observation constante que des radicaux extérieurement semblables et appartenant à un seul et même idiome expriment parfois des choses différentes. A cette cause d'erreur féconde il faut ajouter l'imperfection des vocabulaires orientaux ou barbares que M. de Brosses tenait de Fréret et de quelques voyageurs ¹. Il tentait donc, en se jetant dans cette voie, une œuvre purement divinatoire et au moins prématurée. On peut en juger par son *Essai de Géographie étymologique sur les noms donnés aux peuples scythes, anciens et modernes*, publié dans le second volume des Mémoires de l'Académie de Dijon. Malgré de

¹ Voir l'éclaircissement T à la fin du volume.

curieux détails de mœurs, tout-à-fait neufs alors, jamais homme d'autant d'esprit n'a dépensé plus vainement une érudition si merveilleusement douée.

N'oublions pas ce salutaire exemple : mais, encore une fois, gardons-nous de croire que la gloire de l'auteur du *Mécanisme* en reçoive aucune atteinte. Quel plus mince orientaliste que Saumaise ? Quelles étymologies plus douteuses que celles de Huet, de Bochart et souvent de Leibniz lui-même ? Leurs noms en sont-ils amoindris pour la postérité ? Les mauvaises étymologies passent vite, mais la science reste, et avec la science étymologique restera le nom de celui qui l'a faite.

§ III.

ÉCRITS GÉOGRAPHIQUES.

Le Président de Brosses était né géographe. Enfant, il avait joué avec un globe terrestre sur les genoux de son père : homme, il prit au sérieux ces souvenirs domestiques ; ils lui portèrent bonheur pour cette étude, qui n'avait point encore droit de cité dans nos écoles. Quel autre eût fécondé comme lui les quelques détails géographiques épars dans Salluste ? Malgré de légères erreurs peut-être et d'inévitables tâtonnements, sa carte de la Numidie, à laquelle nos campagnes d'Afrique rendent un intérêt contemporain, rappelle d'Anville. Combien je regrette que les bornes de cette histoire m'interdisent

de louer comme je le voudrais sa restitution du Pé-
 riple de l'Euxin, l'une des gageures certes les plus
 curieuses de l'érudition moderne! Mais j'ai hâte
 d'arriver à son véritable titre géographique :
l'Histoire des Navigations aux Terres Australes.

Au point de vue purement littéraire, on peut
 critiquer le premier et le cinquième livre de cet
 ouvrage, remaniement hâtif de trois Mémoires ra-
 pidement et négligemment dictés pour les soirées
 littéraires de l'hôtel de Ruffey. Le reste, sorte de
 résumé chronologique de tous les voyages accomplis
 par la marine européenne au-delà des trois pointes
 méridionales du monde connu (le cap Horn, le cap
 Romania et le cap de Bonne Espérance), n'offre
 guères qu'une série d'extraits faits avec ordre, dis-
 cernement, sobriété : travail supérieur pourtant,
 à tout prendre, non-seulement à celui de Prévost,
 mais souvent même à ce qu'on a imprimé plus tard
 à Paris sur ces matières ¹.

Qu'importe au surplus? Il ne s'agit point ici de
 littérature, mais de divination géographique.

Qu'y avait-il sur les Terres Australes avant M. de

¹ Ainsi, par exemple, M. de Brosses justifie très-bien
 l'honneur qu'on a fait à Lemaire en conservant le nom de
 cet habile navigateur au détroit qui sépare la Terre de Feu
 de la Terre des Etats. On ne peut comparer son travail sur
 Lemaire à celui de M. de Rossel sans être frappé de l'infériorité
 des recherches de ce dernier.

Brosses? Un vœu oublié du vieil historien La Popelinière, une conjecture en l'air de Maupertuis, un mot de Buffon, écho perdu dans le premier volume de *l'Histoire Naturelle*. Le Président ne se borne pas, comme eux, à une sèche et contestable affirmation de contrées méridionales inconnues; il dresse d'intuition, d'après des témoignages épars, incomplets, obscurs, la carte de cette *cinquième partie du Monde*, comme il l'appelle. Il la divise en trois parts: il assigne à l'une d'elles le nom d'Australasie, légèrement modifié depuis; à une autre, celui de Polynésie, qui est resté. Il pressent et la multiplicité de ces archipels, qu'il signale d'avance comme *des groupes d'îles rangées à la file et peu distantes les unes des autres*, et la séparation de la Nouvelle-Hollande, de la Nouvelle-Guinée, de l'île de Diemen, de la Nouvelle-Bretagne et des îles de Salomon, faits capitaux, peu soupçonnés jusqu'alors et qu'un demi-siècle devait à peine suffire à vérifier tous. Il devine de même le détroit qui divise les Malouines, reconnu dix ans plus tard par notre brillant Bougainville ¹.

¹ Qu'on se garde de juger le Président d'après les cartes de Vaugondy. Dressées à Paris, loin des yeux de l'auteur, elles omettent nombre de points importants indiqués dans l'ouvrage. Elles placent beaucoup trop à l'ouest on ne saurait dire combien d'îles, que nous avons vues reportées à leur vraie place par des corrections de la main du Président, dans l'exemplaire qui lui a appartenu et qui fait aujourd'hui

M. de Brosses avait énuméré avec précision les avantages que promettait ce monde ignoré : nouveaux objets d'échanges, débouché incessamment ouvert au surcroît de la population, lieux excellemment propres à une colonisation pénale. Les faits ont confirmés ses paroles, et l'Angleterre s'est chargée de nous montrer quel parti on pouvait tirer de ces découvertes dont nous nous sommes laissé dérober la gloire.

L'*Histoire des Navigations australes* avait prévu, sans les atténuer, les difficultés de l'entreprise : les périls d'une navigation incertaine, l'obstacle hypothétique des glaces polaires, la stupidité, l'hostilité des indigènes. L'auteur enseigne à en triompher. Dans son plan de circumnavigation, il indique un premier point de relâche aux Malouines, îles françaises à tant de titres, auxquelles d'intrépides marins avaient imposé le nom de leur cité bretonne ; aux Malouines rappelées de nos jours à l'attention publique par le naufrage de l'*Uranie* et par la visite du capitaine Duperrey, puis définitivement occupées par l'Angleterre. Parvenu à ce point de l'Atlantique, M. de Brosses conjure les dangers du détroit de Magellan en doublant à mer ouverte l'extrémité méridionale de l'Amérique. Après une station à

partie de la bibliothèque de M. Joliet, ancien notaire à Dijon. Le texte, fort négligemment imprimé, malgré le bon vouloir de Buffon, qui s'était chargé de ce soin, a reçu également dans cet exemplaire des corrections autographes assez notables.

Juan Fernandez, cet Eden de la mer du Sud, théâtre historique des romanesques aventures de Selkirk (type, comme on sait, de Robinson Crusoé), il conseille un entrepôt central en Polynésie, semblable à celui d'Amboine, aux Moluques. Il insiste surtout pour un grand établissement en Australie : dans la Nouvelle-Bretagne, par exemple. Cet établissement se liait, dans sa pensée, à nos comptoirs de Pondichéry, si florissants encore (1756), comme à nos plantations de l'île Bourbon, toute pleine alors du nom de La Bourdonnais.

Le Président mêle à tout cela des vues toujours ingénieuses, parfois téméraires, mais plus ordinairement justes, sur la supputation des longitudes; sur les noms à imposer aux nouvelles découvertes (comme s'il eût prévu le chaos présent de la synonymie australienne); sur la géogonie des archipels polynésiens, *monde perdu, dont on n'aperçoit plus que les sommités, le surplus se trouvant enseveli sous les eaux*; sur la pesanteur spécifique de l'eau et celle de l'atmosphère; sur la profondeur des mers; sur la division du globe par bassins; sur l'orographie européenne, si peu avancée encore.

Il ne perd pas de vue néanmoins le but de son livre. Rien de plus judicieux que ses conseils sur la façon d'en user avec les indigènes, surtout quand il gourmande l'impatience française qui, « pour avoir » plus tôt fait, ou faute de savoir grimper sur l'arbre, » le coupe par le pied pour en cueillir le fruit. »

Le Président ne désespère pas de civiliser les Australiens, nonobstant leur indolence native. Il ne pouvait oublier le Paraguay, où la mémoire des miracles accomplis par les Jésuites contraste si glorieusement avec ce que font ailleurs, à Taïti, par exemple, les missionnaires d'une autre église. M. de Brosses revendique pour la France l'honneur d'initier ces pauvres sauvages à la vie sociale. En nous dotant d'une autre Amérique, il veut relever la grandeur non moins que la puissance de son pays. Les lenteurs du résultat ne l'effraient pas. La France peut-elle craindre que le temps lui manque? « Les nations puissantes doivent travailler pour l'éternité. » L'historien des *Navigations australes* ne renonce donc point pour sa patrie à cette gloire de colonisation qui ne fut refusée ni à l'adolescence de la Grèce, ni à la virilité de Rome, ni à la fortune ou au génie de nations plus modernes. Si l'Espagne, le Portugal, la Hollande (il ne cite pas encore les Anglais), ont immortalisé leurs noms par de riches découvertes, ils n'en ont pas moins laissé à la France une grande et belle tâche : à la France qui, la première, a pénétré aux Canaries; qui trafiquait sur les côtes de Guinée, quand nulle autre nation européenne n'avait encore navigué vers ces plages; qui, représentée par un de ses fils, Gonville, a devancé Magellan dans le monde austral; qui enfin, vers 1750, ôtait et donnait les couronnes dans ce même Indoustan où elle devait, hélas trop tôt! se

voir supplantée par l'Angleterre. Le patriotisme du Président s'exalte à cette pensée, et, dans son enthousiasme classique, évoquant la plus ancienne expédition nautique de l'antiquité grecque, il s'écrie avec le poète :

Alter erit tùm Typhis et altera quæ vehat Argo
Delectos heroas!

Ce mot prophétique fut d'abord sans écho. Si *l'habent sua fata* fut applicable à un livre, c'est assurément aux *Navigations australes*. Il parut en 1756, aux premiers coups de canon de cette guerre fatale qui ruina Pondichéry et nous enleva le Canada. Le fils d'un échevin de Paris, Bougainville, servait alors à Québec. La colonie perdue et la paix signée, il lut l'ouvrage du Président et se fit marin. On lui permit de planter, aux frais des armateurs de Saint-Malo, un premier jalon colonisateur au bout de l'Amérique. Il jette l'ancre aux Malouines, en prend possession au nom du Roi le 5 avril 1764, y laisse vingt-sept colons et un fort, revient à Paris, obtient des promesses qu'on ne tient pas et repart avec une seule petite frégate, sans ressources (lui et sa colonie prisonnière) si un malheur lui fût arrivé! Tout avait prospéré en son absence. De retour, sa première pensée fut pour M. de Brosses : à quel autre aurait-il fait hommage de ce rapide succès? « Enfin, écrivait l'historien des *Navigations australes*, j'ai donc réussi à mettre le cœur au ventre à

quelqu'un de la Nation ! Il faut bien à présent qu'on aide Bougainville ; car il a mis à ces deux voyages toute sa fortune et celle de ses amis. » Il n'en fut rien. Choiseul, qui venait d'enfouir vingt millions à Cayenne dans une colonie manquée, ne renvoya Bougainville aux Malouines que pour les remettre à l'Espagne, qui n'a su qu'en faire.

Mais l'élan était donné ; la jalousie d'une nation voisine était éveillée. Dès son deuxième voyage (1765), Bougainville avait rencontré une escadre anglaise dans le détroit de Magellan : le commodore Byron venait jeter au port d'Egmont, dans les Malouines, les fondements d'un établissement rival. Presque aussitôt, par ordre de l'amirauté, Wallis et Carteret font voile pour la mer du Sud le même jour (22 août 1766), se hâtant de prévenir le troisième départ du marin français (15 novembre, même année).

Cependant une traduction de l'ouvrage du Président se préparait à Edimbourg, dans le but avoué de faire ressortir les avantages qui appelaient le pavillon anglais dans l'hémisphère austral ¹. Bien avant cette traduction, un frère du lord Hailes, Alexandre Dalrymple, méditait sur le livre original et s'empressait d'entrer en correspondance avec l'auteur, impatient de le surpasser au profit de sa

¹ *The advantages that may be expected to result to the Great Britain from such establishments in that hemisphere.*

patrie. Dès qu'il apprit de M. de Brosses que Bougainville lui avait demandé des instructions pour son grand voyage, Dalrymple suspendit tous rapports avec le Président, de peur de faciliter les entreprises françaises ¹. Cela n'empêcha point Bougainville de signaler le premier plusieurs îles de l'*Archipel dangereux* (Pomotou), d'aborder à Taïti, de découvrir les îles des *Navigateurs*, celles de la *Louisiade* et des *Anachorètes*, de retrouver enfin la *Terre du Saint-Esprit* de Quiros (1606), et les îles de *Salomon*, perdues depuis Mendana (1567).

C'est la gloire de l'historien des *Navigations australes* d'avoir provoqué, inspiré ces découvertes. Bougainville ne s'en cachait point. Et qui doute que les lauriers du circumnavigateur français n'aient empêché l'amirauté anglaise de dormir, et décidé la mission de Cook dont les trois immortels voyages (1768-79) ont presque fait oublier tous les autres? Un moment on put se croire au temps des Colomb, des Vespuce, des Gama, des Magellan, des Cabot, des Drake, ces navigateurs de génie du xv^e et du xvi^e

¹ *I will frankly acknowledge i thought it improper at that time to continue a correspondence, wich might facilitate the enterprises of a rival state.* Cela est bien anglais! Cette idée ne vint pas à M. de Brosses. — Plus tard, au début de la guerre d'Amérique, Louis XVI défendit à nos vaisseaux d'inquiéter la mission du capitaine Cook. Voilà la France!

siècle. Sur les traces de Bougainville et de Cook s'élançèrent les français Surville, Marion, Lapérouse, Marchand; puis d'Entrecasteaux, Baudin, Freycinet, Duperrey, Laplace, d'Urville; les espagnols Boenecheo, Perez, Maurella, Malespina; les anglais Bligh, Edwards, Vancouver, Wilson, Flinders, Beechey, Dillon; les russes Krusenstern, Kotzebue, Billingshausen, Lütké; les américains Porter, Paulding, Morrell. Et pendant que l'enthousiasme des voyages de découvertes animait ainsi les deux hémisphères, la France oubliait que l'étincelle électrique était partie de son sein. Elle laissait rouler les flots du Léthé sur le nom de celui de ses enfants qui avait eu l'initiative de cette grande pensée; de celui qui, en suscitant Bougainville et en lui associant Commerson, avait provoqué la généreuse émulation à laquelle sont dûs non-seulement les découvertes de Cook et de ceux qui l'ont suivi, mais les travaux scientifiques de Banks, de Solander, d'Anderson, des deux Forster, de Labillardière, de Chamisso, de MM. de Blosseville, Lesson, Quoy et Gaymard, c'est-à-dire la géographie, la géologie, l'histoire naturelle d'un tiers du globe. Et quand Pinkerton introduisait dans l'enseignement de la géographie classique une cinquième partie du monde, et que son traducteur nous rapportait d'Angleterre les noms d'Australie et de Polynésie, nous battions des mains comme si nous entendions pour la première fois ces choses, que l'*Histoire des Navigations aux terres australes* leur

avait apprises. Et lorsque l'Angleterre créait Botany-Bay, nous lui tressions des couronnes, comme si l'un de nos compatriotes n'en avait pas eu la première pensée. Les choses n'ont pas changé depuis Juste Lipse : *quidam merentur famam, quidam habent!* ¹

§ IV.

CHRONOLOGIE, ARCHÉOLOGIE, MYTHOGRAPHIE.

Voici le foyer des travaux du Président; nous abordons ses recherches historiques. Là se découvre le lien secret de ses études extérieurement si divergentes. En appréciant ses titres comme géographe, nous n'avons pu qu'indiquer son *Essai de Géographie étymologique*, tentative plus ou moins heureuse, mais curieuse pourtant en ce qu'elle nous montre le point central et culminant, le but définitif des travaux de l'auteur. Linguistique et géographie, pour lui, tout aboutit à l'Histoire.

On se rappelle que le début littéraire de M. de Brosses avait été de ressusciter historiquement les temps incertains et fabuleux. L'élève du Président Bouhier devait préluder à l'Histoire par l'érudition. Il était jeune et son ambition était vaste. C'était le temps, d'ailleurs, où Banier portait la mythologie dans l'Histoire, où Fréret, le rigoureux, le sceptique Fréret publiait une chronologie circonstanciée de la vie d'Hercule, année par année. M. de Brosses,

¹ Voir l'éclaircissement V à la fin du volume.

à leur exemple, s'enfonça d'abord à corps perdu dans les ténèbres des origines asiatiques et égyptiennes, dans ces forêts de Manéthon, de Sanchoïaton, de Bérose, vierges encore malgré les regards aventureux de Bochart, de Huet, de Hyde, et d'autres savants hommes, qui, des données si incomplètes de la science de leur temps, avaient tiré tant de conclusions précipitées. En s'aidant de leurs conjectures, le bon esprit de M. de Brosses ne se faisait point tout-à-fait illusion sur la valeur de ces tentatives. Il n'aspirait point à la vérité absolue sur ces âges reculés, content d'approcher du vrai autant qu'il soit donné à l'histoire conjecturale d'y atteindre. Sa profession de foi explicite est dans ces paroles trop oubliées de Cicéron : *Nec tamen certa ut sint et fixa quæ dixero, sed, ut homunculus unus è multis, probabilia conjecturâ sequens. Ultrâ enim quò progrediar quàm ut veri videam similia non habeo.*

Toutefois, dans son ardeur et sa confiance de jeune homme, il sonda tous les problèmes de l'histoire ancienne et de la science moderne, chronologie, mythologie, astronomie, philosophie, géologie; oracles et mystères, Cabires de Samothrace et *avantaras* de l'Inde, Création et Déluge, Celtes et Chinois, Nègres et Américains. Il voulait pousser jusqu'aux époques pleinement historiques, par exemple, jusqu'à la guerre médique, en Grèce. On devine qu'il remua plus de questions qu'il n'osa lui-même en résoudre. Aussi n'arriva-t-il point à ce degré de

maturité dans les recherches où l'écrivain quitte la dissertation pour le récit. Il ne fit guère qu'étiqueter des notes sans nombre sur tant de sujets divers, et, quand vint l'heure de justifier l'adoption de l'Académie des Belles-Lettres, il détacha de cet assemblage de matériaux son *Mémoire sur la division de l'empire d'Assyrie et l'époque du premier siège de Ninive*.

Je m'étonne de ce que le savant auteur de l'article *Sardanapale* dans la *Biographie universelle*, n'a pas cité ce Mémoire, dont il confirme nettement les conclusions principales. Ainsi n'a pas fait M. de Brosses. Il rend tout hommage aux travaux antérieurs, à ceux de Bouhier, son maître, et de Fréret, son modèle. Comme eux et comme St.-Martin de nos jours, il admet plusieurs Sardanapales et réhabilite celui qui a succombé devant Arbace. Il aperçoit très-bien le faible de la puissance assyrienne, de cette monarchie, suzeraine plutôt que souveraine d'un vaste empire, et il n'aurait tenu qu'à lui de signaler dans la coalition d'Arbace et de Bélésis un premier exemple d'alliance de l'influence sacerdotale et de la force guerrière, des chevaliers perses et des Mages, des Brahmanes et des Kchatriyas. On se sent attiré comme le Président vers ces ténèbres de l'Asie primordiale, vers ces deux empires qui précédèrent tous les empires, Ninive et Babylone : on aime à les voir se mêler et se confondre, comme les deux grands fleuves sur lesquels sont as-

sises leurs capitales, puis se perdre ensemble dans l'empire de Cyrus, comme le Tigre et l'Euphrate dans le Golfe Persique.

Le point de départ de M. de Brosses, hors de controverse aujourd'hui, c'est qu'il y a eu deux sièges de Ninive : le premier suivi de la prise de la ville par Arbace, le second qui en entraîna la destruction par Nabopolassar et Cyaxare. Le but du Mémoire, dont l'auteur s'associe à la réaction contre Marsham, autorisée et commencée par Fréret, c'est de déterminer la date approximative du premier de ces événements. Le Président fait remonter cette date aux dernières années du ix^e siècle avant J.-C. Prise à part, chacune de ses preuves est contestable. Par exemple, il partage avec ses contemporains le tort de faire fond sur l'ère *callisthénienne*, que le silence d'Aristote et de tous les astronomes anciens rend fort suspecte, puisqu'elle ne repose que sur la foi d'un péripatéticien du vi^e siècle de notre ère¹, lequel cite pour toute autorité Porphyre, de six cents ans postérieur à Callisthènes. Le P. Riccioli, jésuite astronome, paraît également l'avoir trompé sur l'époque de l'éclipse prédite par Thalès, par lui fixée à 585, par l'abbé Pingré à 602, et par l'anglais Baily, avec l'adhésion d'Herschell, à 610 avant J.-C. Mais qu'est-ce qu'une erreur de dix-sept ou

¹ Simplicius. Il y a aussi un texte de Pline l'Ancien (VII, 56), où on lit tout ce qu'on veut.

de vingt-cinq ans, lorsqu'il s'agit de temps antéhistoriques pour ainsi dire ? Et qui peut nier que la concordance de conclusions puisées aux sources les plus diverses, d'heureux synchronismes et une ingénieuse conciliation d'Hérodote et de Ctésias ne donnent à l'hypothèse du Président une vraisemblance remarquable, eu égard à des faits si incertains et si reculés ¹ !

Je suis moins content du *Mémoire sur Nemrod*. Il donne une couleur trop peu indécise à des événements qui se dérobent au récit, perdus qu'ils sont dans un lointain inaccessible aux recherches. A cette profondeur d'horizon, les brèves indications des Livres Saints doivent suffire à la curiosité la plus hasardeuse. En dehors de la Genèse, il n'y a plus en effet qu'une divination arbitraire et sans valeur. Le Président apprécie lui-même fort judicieusement sous ce rapport le témoignage de Joseph et les circonstances qu'il ajoute au récit sacré. Excusons-le, après cela, d'avoir cru avec son siècle à un état sauvage primitif, de surfaire un peu (d'après Halley) les pas de géant de l'astronomie chaldéenne, de rejeter par de-là le Gange l'initiative du mouvement intellectuel de l'humanité : hypothèse neuve

¹ M. de Brosses fixe la prise de Ninive par Arbace à l'an 805 ; M. de St.-Martin, la plus grave autorité qu'on puisse invoquer en ces matières, la reporte à l'an 817. La différence n'est que de douze ans.

alors, à peine énoncée par M. de Brosses, mais qui a grandi de nos jours avec une témérité d'affirmation prodigieuse, sans cesser d'être une conjecture gratuite, démentie par le silence de l'antiquité, bien plus par celui de l'Inde elle-même, de cette terre d'alluvion qui n'a pas d'histoire, mais où sont stratifiées par couches inégales des populations et des traditions venues de plus haut. Passons enfin sur l'identification rigoureuse de Nemrod avec Bélus. Cela est de l'époque; on trouvait philosophique de faire rentrer la Mythologie dans l'Histoire; peut-être, comme l'a dit Cuvier, l'eût-il été davantage de reporter une grande partie de l'Histoire dans la Mythologie.

Mais ce qui n'est pas de l'époque, ce qui est propre, si je ne me trompe, à M. de Brosses, c'est un essai de restauration des noms orientaux, tout-à-fait analogue à la tentative de M. Augustin Thierry sur les noms germaniques de notre histoire. Je n'oserais dire que, des deux côtés, la part de la conjecture n'est pas souvent exorbitante. Il y a bien ici un fond incontestable de vérité, c'est que les noms propres anciens ne sont point arbitraires, comme les nôtres, et sans signification intrinsèque. Mais, de là, à retrouver quelle a été cette signification dans une langue aujourd'hui perdue, il y a un abyme.

Le Président est mieux inspiré quand il prouve contre Marsham et Shuckford que les Chaldéens ne sont point une colonie égyptienne, eux qui con-

naissaient la véritable année solaire à une époque où l'astronomie était dans l'enfance aux bords du Nil. Il prouve très-bien aussi contre d'autres que Bélus n'était ni de Tyr, ni d'Ethiopie. Il se montre excellent critique dans sa discussion des prétendues dynasties chaldéennes antérieures à Bélus, où il pose cette règle fondamentale et trop oubliée, que *les faits, lorsqu'ils n'ont rien d'impossible, lorsqu'ils sont précis et fondés sur de suffisants témoignages, sont plus forts que les raisonnements par lesquels on croit les infirmer*. Je ne l'approuve pas moins dans ses réflexions sur le nom de Baal, si répandu dans l'Asie occidentale, sur ses transformations successives et sur l'infidélité des traductions grecques de ce nom et de tous ceux qui désignent les divinités de l'Orient. Ce même travail sur Nemrod est couronné par d'habiles synchronismes, qui pourtant ne sont pas hors de controverse, et par une conclusion tout aussi contestable, mais pleine de pensées d'un ordre élevé.

Le *Mémoire sur Dodone* et ses oracles a reçu au contraire de l'érudition moderne une entière confirmation. Je ne parle pas des étymologies, qui sont fort indépendantes de l'ensemble du travail. Mais la parenté entre Dodone et l'Egypte, l'identification de Jupiter avec le chêne-nourricier ¹, la confusion de ce Dieu suprême des Pélasges avec Bacchus, les

¹ *Quercus ESCULUS* (Linn.)

rapprochements entre les mœurs pélasgiques et celles des indigènes du Nouveau Monde, la distinction des deux Dodones, l'une en Thessalie, l'autre en Epire, retrouvée de nos jours près de Janina par M. Pouqueville, en un mot tous les traits principaux du Mémoire de M. de Brosses demeurent comme autant de résultats acquis à la science.

Un travail tout autre, et qui certes ne manquait pas alors de nouveauté, c'est le Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions, le 18 mars 1755, sous ce titre sans prétention : *Description d'un vase et de quatre manuscrits nouvellement trouvés en Sibérie.*

Une érudition moins sincère n'eût pas manqué de voir là une antiquité des Scythes. M. de Brosses avoue sans difficulté que l'urne, par lui signalée, paraît plus moderne. Il ne va pas jusqu'à expliquer les ciselures de cette urne ; il se contente de les décrire. Il conjecture toutefois, non sans vraisemblance assurément, que les figures sculptées sur ce vase et les attributs dont elles sont décorées, ne sont pas sans rapport avec le sabéisme. Soixante ans plus tard, il eût rapproché ces images de celles des divinités de l'Inde, comme il les rapprochait dès-lors des images kalmouques. En effet la ressemblance est frappante, et le Président s'y fût arrêté d'autant plus vite qu'il avait accordé plus d'attention à quatre rouleaux d'écriture tibétaine, qui lui provenaient de la même source. Le *fac simile* qu'il donne de ces manuscrits nous semble, à nous profane, assez peu

différent de l'alphabet Tibétain publié par M. Klapproth, et qui, selon ce dernier, dérive d'un des alphabets indiens, introduit au Tibet, dans le VII^e siècle de notre ère, avec la religion de Bouddha. M. de Brosses, au surplus, rapporte lui-même expressément les manuscrits en question au Lamaïsme, sur lequel il donne en passant quelques détails alors peu connus. Peut-être eût-il mieux fait de ne point en risquer le déchiffrement, de peur d'encourir le même ridicule que Fourmont, traduisant, dans on ne sait quel latin dont le Président rit à bon droit, le fragment tibétain soumis par Pierre-le-Grand à l'Académie des Inscriptions en 1717. On voit au reste par la correspondance de M. de Brosses qu'à cet égard il se défiait plus qu'il ne semble de son ancien collègue, le conseiller Jehannin de Chamblanc. Les goûts géographiques du Président percent encore dans ce Mémoire même. Il n'y laisse point échapper l'occasion de rectifier quelques détails des cartes de la Sibérie de Guillaume de l'Isle et de d'Anville.

Il y a loin de là aux *Lettres sur l'état actuel de la ville souterraine d'Herculée et sur les causes de son ensevelissement sous les ruines du Vésuve*. Originellement adressées à l'Académie des Inscriptions, trente-sept ans après qu'Herculanum avait été retrouvé par le prince d'Elbœuf, elles n'en eurent pas moins les honneurs et le succès de vogue d'une dé-

couverte. Chose incroyable dans l'état présent des relations européennes ! Paris, en 1747, s'entretenait de la ville exhumée dès 1711 par un français, comme d'une chose nouvelle et merveilleuse. Le secrétaire de l'Académie des sciences, le successeur de Fontenelle et, après lui, l'homme du monde le plus répandu, Mairan, n'en parlait lui-même qu'avec l'étonnement qui s'attache à une révélation soudaine. On interrogeait avec une avide curiosité quiconque avait vu de ses yeux la ville souterraine, et M. de Brosses, qui l'avait visitée en antiquaire ami des arts, dut à cette bonne fortune et à la netteté parfaite de ses indications un instant de popularité. Les trois lettres qu'il publia sur Herculanium, tout-à-fait exemptes d'emphase et d'hyperboles, ne se recommandent guère, aujourd'hui, que par cette simplicité toujours rare et par le souvenir de leur succès primitif.

Le Traité du Culte des Dieux Fétiches a plus d'importance.

Le Fétichisme, qui a tenu tant de place dans le Polythéisme ancien, avait été peu étudié jusques-là. Dégager du chaos des croyances et des mœurs payennes, cette dégradation profonde du sens religieux, faire en quelque façon toucher au doigt l'identité des superstitions populaires de l'antique Egypte et de la Nigritie contemporaine, c'était assu-

rément l'œuvre d'une sagacité peu commune. Mais combien peu résistent au double entraînement d'une idée neuve et des tendances de leur époque ! Le Président ne s'en tient pas à cette donnée première : il signale ce crétinisme religieux comme une maladie aussi étendue, j'ai presque dit aussi ancienne que le genre humain. L'universalité du Fétichisme ne fait qu'un dans son esprit avec celle de la vie sauvage, que le xviii^e siècle, comme on sait, ne distinguait point de la barbarie primordiale ¹.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage est neuf et curieux. Il ne méritait peut-être ni la réprobation des sphynx de l'Académie des Belles-Lettres, qui refusèrent les presses du Louvre à ce livre de réaction contre le symbolisme ancien et moderne ; ni les demi-sourires des encyclopédistes, qui applaudirent aux conclusions quelque peu vulgaires de la troisième partie, comme à une attaque indirecte contre le spiritualisme chrétien. Nous pourrions opposer aux premiers, plus d'un aveu du symboliste par excellence, du docteur Creuzer ; aux derniers, les protestations les plus explicites, consignées par l'auteur dans l'ouvrage même. Nous aimons mieux convenir que le Président s'est ici laissé surprendre à un trop haut degré par

¹ Il est piquant, ce semble, que M. de Brossés ait été en ce point le précurseur d'une école récente, dont l'outrage et l'érudition superficielle seront sévèrement jugés par l'avenir, bien que le mot *progrès* se lise sur son drapeau !

une hypothèse de Hume , qui n'a rien d'historique , ni même de vraiment philosophique, et qui , chez le sceptique anglais, n'était point exempte d'arrière-pensées fort peu religieuses. Nous avouerons avec la même bonne foi que les deux premières parties du traité des Fétiches sont longues et embarrassées ; et que , si la dernière est nette et précise, si l'écrivain y dépouille un peu *la phrase longue* tant reprochée par Voltaire au Jansénisme et au style du Palais, les causes spéciales du Fétichisme y sont faiblement indiquées ; la clarté ne saurait excuser ici le manque de profondeur. M. de Brosses ne s'est pas dissimulé que , dans son Fétiche , le Sauvage adore une puissance invisible et supérieure : le rapport du Fétichisme à la Magie ne lui a point non plus tout-à-fait échappé. Mais il n'a point été au fond de cette misère de l'intelligence déchue ; il n'a pas su y voir un débris , informe, il est vrai, tronqué, méconnaissable , mais enfin un débris de croyances plus hautes, de traditions plus antiques et plus pures ; il n'a pas vu que , là même, dans cette dégénération presque stupide,

L'homme est un dieu tombé qui se souvient des Cieux.

Tout cela , comme on voit, était de l'époque. Aussi n'est-ce pas sous ce point de vue que le traité du Culte des Fétiches fut attaqué dans le *Journal des Savants* par le comte de Caylus, et, dans le *Mercur*e, par le chevalier de Grace, sous-secrétaire de l'Académie des Inscriptions. L'égyptianisme était

alors ce qu'est aujourd'hui l'indianisme, une sorte de religion, qui avait ses initiés et ses anathèmes. M. de Brosses le comprit, il ne répondit point au Comte; mais sa réplique à M. de Grace est un modèle d'une polémique spirituelle et de bon ton. C'est tout ce qui a mérité de rester de cette controverse.

§ V.

HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE.

Il est des passions malheureuses, et la vie littéraire n'en est pas exempte.

Un jour, dans le feu de la jeunesse, dans l'isolement et la stagnation de la vie de province, une pensée a souri à l'intelligence. On la caresse, on la couve; elle grandit et subjugué rapidement toutes les facultés. On se met à l'œuvre : le but s'éloigne à vue d'œil. On le poursuit avec la fougue d'un premier amour; mais il se dérobe, il échappe sans cesse à ces étreintes juvéniles. On s'est engagé dans un labyrinthe où se croisent mille traces confuses, où se cachent mille recoins imprévus. Plus on avance, plus l'illusion décroît. On s'y obstine pourtant. On s'y est attaché comme à un rêve de l'adolescence. On y tient par le temps même que l'œuvre a déjà coûté. Comment se résoudre à regarder comme perdu le travail de ses plus belles années! Et l'on va ainsi jusqu'à la fin, ajoutant

des veilles à ses veilles, se persuadant que le terme approche, qu'il ne faut plus qu'un dernier effort, se créant par là même de nouvelles raisons de ne point faillir à la tâche de toute sa vie.

C'est l'histoire du Président de Brosses.

Dès le collège, il se passionne pour Salluste, l'un des historiens de prédilection de son père. Bientôt, ce culte domestique se fortifie dans le commerce du Président Bouhier, qui prolongeait à Dijon le xvii^e siècle, j'entends ce xvii^e siècle des Saumaise, des Bochart, des Huet, des Ducange, des Baluze, des Tillemont et des Valois, où il y avait place encore pour Freinsheim et pour Dacier, pour Ménage et le Père de la Rue. A défaut d'un but plus immédiat, plus actuel, comme on dirait aujourd'hui, l'ardeur du jeune admirateur de Salluste brûla de réparer envers ce grand écrivain les injures du temps, de le recouvrer peut-être, ou du moins de restaurer autant qu'il serait en lui le monument que l'historien de Catilina et de Jugurtha avait élevé à la mémoire de Rome vieillissante et déchue. C'était assez de gloire pour lui, pensait-il, d'avoir associé son nom à ces deux grands noms de Salluste et de Rome.

Il ne s'agissait d'abord que d'une édition du grand historien, plus digne de lui que celles du xvii^e siècle : Havercamp et Philippe de Prétot n'avaient point encore publié les leurs. M. de Brosses voulut y joindre une vie de Salluste, et par suite une appréciation approfondie de ses ouvrages. Il se trouva ainsi

conduit à examiner les fragments qui nous restent de son histoire générale, recueillis déjà par Louis Carrion, l'émule de Juste Lipse à Louvain, mais horriblement corrompus, souvent même inintelligibles, à peu près sans indication des sources, misérablement mélangés d'ailleurs de passages étrangers à Salluste et donnés pour siens. L'excellent manuscrit de Servius, conservé à Saint-Benigne de Dijon, de précieux lambeaux possédés par un jurisconsulte dijonnais, Jacques-Augustin de Chevanes, éveillent chez M. de Brosses, l'espoir et l'ambition de donner un texte à la fois plus complet et plus correct de ces fragments. Il passe les Alpes, il fouille toutes les bibliothèques d'Italie, comme Kortte avait fouillé l'Allemagne, et Wasse l'Angleterre. Il dépouille tous les anciens glossateurs latins qui ont cité Salluste comme autorité ou comme anomalie grammaticale, s'imposant de la sorte, lui, l'esprit le plus impatient de l'ennui qui fût jamais, les plus fastidieuses lectures qu'il soit possible. Il parvient enfin à rassembler plus de sept cents fragments ; il les corrige, à la manière du xvi^e siècle ; il supplée aux lacunes, comme il eût fait pour des médailles ; il ordonne ces mille citations éparses par classes d'événements, après avoir cent et cent fois en tout sens manié les pièces de cette mosaïque avec une patience bénédictine ; il éclaircit le texte par des notes à la fois historiques et critiques. Et, quand tout ce labeur touche à son terme, voilà que Melot égare le manus-

crit soumis à sa révision et que l'œuvre est à recommencer.

C'est alors que le vœu de voir revivre l'histoire de Salluste dans toute son intégrité, aussi entière, aussi pleine de vie que l'effigie de l'auteur conservée par le marbre et par le bronze, ce vœu formé par Gronovius, vient tenter le Président, un moment découragé. Il a compris que le meilleur moyen de restituer aux fragments leur sens originel, c'est non-seulement de classer tous ces lambeaux décousus suivant l'ordre des événements auxquels il est le plus vraisemblable de les rapporter, mais de les enchâsser, à leur place respective, dans un corps de récit analogue aux suppléments de Freinsheim sur Quinte-Curce et sur Tite-Live.

La difficulté n'était pas médiocre.

Par une sorte de fatalité singulière, ce qui manque de l'histoire de Salluste fait également lacune dans tous les auteurs qui ont écrit l'histoire générale de Rome. Freinsheim suppléant Tite-Live avait Florus pour guide, mais Salluste n'a point eu d'abrégiateur. M. de Brosses donc avait d'abord à retrouver les faits et à en reconstituer la chronologie, soit à l'aide de Florus même, soit avec Cicéron, Velleius, Sénèque, Pline, Suétone, Végèce, Eutrope, Xiphilin, Valère-Maxime, Orose, soit avec Plutarque, Appien et Strabon. Mais ce n'était encore là que des fragments entassés sur des fragments. Il fallait lier entre eux tous ces détails disséminés en tant d'ou-

vrages divers, faire disparaître toute soudure, imprimer au récit l'unité de ton, la physionomie tout individuelle d'une composition originale.

De plus, le Président s'était imposé entraves sur entraves. Par exemple, il s'était fait une loi de ne mentionner que les faits dont il apparaissait que Salluste avait parlé, puis d'employer toujours les termes mêmes dont il s'était servi et de lui conserver partout la parole.

Il écrivit d'abord son supplément en latin. Mais un aussi rude jouëteur que Salluste l'eut bientôt lassé : un pastiche du rival de Thucydide était même, tout archaïsme à part, d'une bien autre difficulté qu'une imitation quelconque des périodes de Quinte-Curce ou de Tite-Live. Le Président se résigna donc à écrire son corps de récit en français. Toutefois il ne faut point oublier la rédaction première de ce travail, si on veut l'apprécier avec équité.

Là se trouve en effet la clef de l'étrange composition qui a pour titre : *Histoire de la République Romaine dans le cours du VII^e siècle, par Salluste*. Ce n'est point d'une œuvre moderne, j'ai presque dit contemporaine, qu'il s'agit ici, mais de la restauration d'un monument de l'antiquité. C'est bien Salluste qui a la parole. Ne demandez point pourquoi le drame s'ouvre à la mort de Massinissa, l'an 605 de Rome, et pourquoi il finit au rappel de Cicéron, l'an 696, sans exposition et sans dénouement. Le Président répondra qu'il a plu ainsi à l'historien

romain : il s'excuserait volontiers de ne s'être point arrêté avec lui dès l'année 691, au jour de la mort de Catilina. Ne comptez pas l'embarrasser en disant que cette façon de procéder nuit à l'intérêt. L'intérêt pour M. de Brosses est chose accessoire et secondaire : ce qui le préoccupe, ce qui lui importe, c'est de rester fidèle à la pensée de Salluste. Aussi voyez avec quelle piété classique il s'efface derrière l'auteur latin, avec quel désintéressement il lui cède le texte pour se réfugier dans les notes ; constamment dominé par l'intention première, par l'idée-mère de son travail, faisant partout œuvre d'érudit, œuvre de compilateur, de traducteur, d'annotateur plus que d'historien.

Je ne loue pas, j'explique.

De là l'absence de toute *composition dans ces trois volumes*. Ce sont bien trois ouvrages distincts, l'épisode de Jugurtha, l'Histoire générale, l'épisode de Catilina, sans autre lien que l'ordre des temps, sans supplément presque pour combler les vingt-cinq ans qui séparent la mort de Jugurtha de l'échauffourée de Lépide, père du Triumvir, cette lacune remplie par la guerre des Cimbres, par la guerre sociale, par la lutte du génie de Mithridate contre la fortune de Sylla, par le duel de Sylla et de Marius. Quels événements ! Quel champ pour l'histoire ! Mais Salluste n'en avait parlé qu'en passant, dans le préambule de la sienne. L'éditeur français s'abstient scrupuleusement de déborder ce cadre si

étroit, content d'avoir montré dans le récit de l'abdication du terrible dictateur ce qu'il aurait pu être dans une *histoire originale*.

De là encore ce respect superstitieux pour la série chronologique, seul fil laissé à M. de Brosses pour ordonner et pour recoudre des fragments sans suite. Au lieu de grouper les faits par masses d'événements, il les éparpille scrupuleusement comme dans des annales, à ce point que, pour trouver un pareil enchevêtrement de récits qui se croisent et s'interrompent, il faut recourir au poème de l'Arioste.

De là aussi des notes qui ensevelissent le texte, à la façon de Bayle; notes géographiques, ethnographiques, étymologiques, généalogiques, encyclopédiques¹, notes dignes de l'Allemagne, où perce le besoin de dire de chaque chose tout ce qu'on en sait.

De là enfin cette prédominance du caractère de traduction sur l'ensemble du travail, qui ôte presque toute liberté à l'allure de l'écrivain. La vivacité de sa pensée s'use et s'épuise à combiner et à souder entre eux des fragments. On sent d'ailleurs que le Président lui-même a composé pour ainsi dire fragmentairement cette œuvre de quarante années, à

¹ Il y a jusqu'à des notes d'histoire naturelle et de botanique, par exemple à propos des Musmons (I, 489) et de l'Amomum (II, 517).

travers les mille incidents de l'existence la plus diversement occupée qui se puisse imaginer.

Aussi, plus qu'aucun autre ouvrage de l'auteur, l'*Histoire de la République Romaine* justifie les reproches faits à la diction de M. de Brosses : phrases longues, traînantes, quelque peu embarrassées ; expressions surannées ou trop familières ; anachronismes d'élocution, qui détruisent la couleur locale et donnent une physionomie toute moderne aux choses de l'antiquité, comme lorsqu'il traduit *fratria* par *confrérie*, ce qui rappelle d'Ablancourt et ses *gentils-hommes gaulois*. N'exagérons rien pourtant : ce n'est point certes que le nerf bourguignon lui fasse défaut ; l'expression n'est pas dépourvue de je ne sais quelle énergie provinciale, et je ne m'offense pas comme La Harpe quand le viril écrivain nous montre le Peuple, le pied sur la Noblesse. Mais le tour manque de concision ; le tissu du style est généralement lâche, et la langue française y paraît un instrument ingrat, manié par une main vigoureuse, mais gênée, impatiente, et, s'il faut tout dire, incomplètement habile.

Plusieurs morceaux toutefois, La Harpe le reconnaît, sont d'un homme qui sait écrire. J'indiquais tout-à-l'heure l'abdication et les funérailles de Sylla. Je citerai encore la harangue de Macer au peuple romain, la lettre de Mithridate au roi des Parthes, la conjuration de Catilina tout entière, et spécialement les fameux discours de César et de Caton. C'est

à propos de la lettre de Mithridate et du récit où le traducteur l'a encadrée, que le meilleur juge de notre temps a rendu au Président ce témoignage que, soutenu par ce reste d'antiquité, il y égale parfois son récit. « Tel est chez lui, poursuit M. Villemain, l'effet d'une érudition vraie et d'un vif enthousiasme, que, malgré la contrainte d'une composition formée de pièces de rapport, il est souvent énergique, rapide, éloquent. »

Comme monument d'érudition, nul ouvrage ne fait plus d'honneur à la France du dernier siècle. Ce n'est pas que, sous ce point de vue même, il n'y ait à reprendre. Beaucoup de notes ne sont que curieuses, les étymologies presque toujours sont trop ingénieuses, comme celles du comte Joseph de Maistre. Il y a dans la plupart des explications mythologiques, un prosaïsme qui manifestement exclut toute profondeur. Mais quels trésors sans prix de géographie comparée ! Quelle intime connaissance des moindres détails qui tiennent au sujet ! Le Président sait les généalogies romaines comme d'Hozier possédait les blasons de la Cour de France. Il n'étonne pas moins, sur la musique et sur la stratégie des Anciens. Une vaste lecture, fécondée par un esprit pénétrant, lui suggère les rapprochements les plus imprévus comme les plus variés. Appien et Guillaume le Breton, Froissard et Plutarque, Pighi et Memnon d'Héraclée, Kircher et Moïse de Chorène, ce chroniqueur arménien, dont le nom si peu connu

du XVIII^e siècle a tant surpris ici M. Villemain, se coudoient sans embarras dans les notes de M. de Brosses. L'immobilité de l'Orient ne lui a point échappé. Quel parti ne sait-il pas tirer de l'Orient contemporain pour expliquer l'Orient au VII^e siècle de Rome ! Une forteresse indoue, voisine d'Aurengabad, met en quelque sorte sous nos yeux les châteaux forts de Mithridate. L'ombrageuse vanité de Tigrane, héritier jaloux de ce titre fastueux de Roi des Rois qui impliquait la suzeraineté de l'Asie entière, nous fait comprendre sa froideur prolongée envers le Roi de Pont, rebelle feudataire qui la veille encore prétendait, lui aussi, à la monarchie suprême ; et ce n'est que par une distraction indigne de lui que St.-Martin a pu se faire honneur de cet aperçu comme d'une découverte qui lui est propre.

« Dans l'ordre des temps, comme l'a remarqué M. Villemain, le Président n'avait à raconter que la troisième guerre de Mithridate contre les Romains. Mais aux causes et aux événements de cette guerre, il réunit tout ce qui peut éclairer les obscurs accroissements du roi barbare, et faire comprendre sa puissance et son génie. Salluste, dans une phrase d'une ligne, parle d'Artaban, premier fondateur du royaume que Mithridate reçut de ses ayeux. L'écrivain moderne indique savamment toute cette descendance ; arrivé à Mithridate Eupator, il dépeint son enfance cultivée, mais cruelle, déjà capable de

crimes, et s'emparant du trône par l'empoisonnement de sa mère; puis sa jeunesse solitaire et sauvage, nourrie dans les bois, à la poursuite des bêtes féroces et à l'étude des plantes vénéneuses et des antidotes. Sans affirmer, comme l'a fait de nos jours un érudit célèbre (St.-Martin), que Mithridate eût, avant l'âge de dix-huit ans, achevé plusieurs guerres, il le montre quittant ses États pour voyager presque sans suite comme Pierre-le-Grand, avec lequel il a plus d'une ressemblance par le génie, l'impétuosité des passions, et cet art de commander à des Barbares, en étant soi-même barbare et civilisé.

. Il était difficile de mieux éclairer l'histoire, de mieux peindre la physionomie de ce nouvel Annibal, de cet Annibal roi, dont Salluste avait raconté les campagnes contre Lucullus.

Tout cela forme un récit énergique et curieux, fait à neuf avec les ruines et parfois avec la poussière de l'antique monument. »

Mais ce qui est surtout digne d'admiration (le mot n'est pas trop fort), c'est la profonde intelligence du dernier âge de Rome républicaine, qui domine tout l'ouvrage. Je ne sache pas de livre qui fasse aussi bien connaître les Romains, la civilisation, le droit des gens, les factions, les mœurs domestiques de cette nation si avide, si égoïste, si habile, si voluptueusement féroce. M. de Brosses n'est jamais déclamateur; il s'efforce de parler comme Salluste;

mais, sans dissimuler les beaux côtés du génie romain, il en dit assurément plus de mal que Salluste n'en a jamais dit. Comment a-t-il été donné à un homme du XVIII^e siècle, à un écrivain mort douze ans avant 1789, de pénétrer aussi au vif dans la stratégie, dans les violences, dans les roueries des partis? Non, Machiavel, Montesquieu lui-même n'ont point plongé si avant au fond de cette mer agitée des comices; ils n'ont point percé ainsi jusqu'au cœur de ces fiers Romains, dont les hautes qualités d'apparat sont tachées de tant et de si grands vices.

On n'a pas manqué d'appliquer à Montesquieu son mot sur Tacite, qu'il *abrégeait tout parce qu'il voyait tout*. Flatterie des deux parts. Montesquieu ne voyait pas tout, non plus que Tacite. Il parle des vices des derniers temps avec éloquence; mais il ne les fait pas connaître *intus et in cute*, comme le Président de Brosses. Doué d'une incontestable puissance de pensée et de style, qui nulle part ne resplendit avec plus d'éclat que dans ses *Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains*, là même il s'en tient trop souvent à la rhétorique de l'histoire. M. de Brosses n'est pas certes un aussi grand écrivain que Montesquieu; mais je n'hésite point à dire qu'il avait plus que lui ce que j'appellerai le sentiment de la réalité romaine.

C'est qu'il avait prodigieusement étudié le dernier siècle de Rome, grande encore, mais d'une grandeur fiévreuse et presque funèbre. C'est qu'il ne se

borne point à prendre la fleur de ce période historique ; il le sait et il le peint tout entier : — le vieux patriciat supplanté désormais par la Noblesse , mais poussant jusqu'à la fin de vigoureux rejets , et donnant encore à Rome républicaine ses premiers maîtres, Sylla et César ; — l'ordre équestre, la classe moyenne de l'époque , bien près d'éclipser dès-lors l'illustration des Nobles par la richesse ; — une plèbe d'affranchis et d'étrangers, sans passé, sans nationalité véritable, mais glorieuse pourtant du nom romain qui lui a été donné ; — le tribunat des derniers temps, la plus corrompue des institutions de la République : ses représentants les plus divers : le tribun aristocrate, Caton ; le tribun homme du milieu, Drusus ; le tribun démagogue, Saturninus, Sulpicius, Clodius ; — un général digne de continuer les Scipions, Métellus le Numidique ; — Scaurus, prince du sénat, type complet du patricien romain, avide, altier, suppléant à la vertu par la gravité, la vigueur, la constance ; — puis l'argent maître des affaires, la violence tenant lieu d'habileté, l'ambition forcenée et la débauche sans frein ; — Marius et Sylla ; — l'impuissant Septemvirat de Catulus, de Crassus, de Métellus, fils du Numidique, des deux Lucullus, d'Hortensius et de Philippe ; hommes de transition, sorte de monnaie du premier dictateur ; — deux guerres civiles, celle des Samnites et celle de Sertorius ; — d'autres ennemis dignes de Rome dans les trois parties du Monde connu, Jugurtha en Afrique,

Mithridate en Asie, Spartacus aux portes de la ville éternelle ; — Catilina et Cicéron ; — César et Pompée ; — enfin , la Numidie , la Mauritanie , la Thrace , la Crète et toute l'Asie antérieure jusqu'à l'Euphrate et au Jourdain , subjuguées ou conquises ; et la domination de Rome , sinon sa puissance , grandissant au dehors à mesure que l'Etat se gangrène au dedans , et grandissant par les excès mêmes de ses citoyens , qui ne peuvent éteindre les dettes dont ils se sont perdus en achetant les suffrages , que par la conquête et le pillage de l'Univers.

Voilà le dernier âge de la République romaine , tel qu'il revit dans le dernier ouvrage de M. de Brosses. Et plusieurs de ces mâles figures antiques sont de véritables restitutions , dans le sens archéologique du mot , Scaurus , Philippe , Drusus , par exemple. Le Président avait fait de ce livre comme son testament littéraire. Il avait voulu s'y montrer tout entier : géographe , dans le Périple de l'Euxin ; publiciste , dans l'introduction , où , quelque présents que fussent à sa pensée les inconvénients du pouvoir tribunitien , il insiste sur la nécessité *dans tout gouvernement bien réglé* d'une puissance de veto et de contrôle ; historien , dans le supplément au texte perdu de Salluste ; humaniste , dans ses notes latines sur les fragments ; mythographe , philologue , littérateur , érudit en tout genre , dans les notes françaises ; ami éclairé des arts , par l'excellent choix de portraits et de médailles dont il enrichit son

texte, par la remarquable exécution des gravures, et par *la beauté même de l'impression*, qui le dispute aux presses du Louvre, pour citer encore La Harpe.

Mais tout cela venait un siècle trop tard. Les connaisseurs notèrent en passant la singularité de ce travail. Ils louèrent assez froidement « la sagacité » avec laquelle l'auteur avait deviné, dans les fragments informes de Salluste, ce qui peut amener deux ou trois lignes, et souvent deux ou trois mots, qui semblent ne tenir à rien. » Ils avouèrent que « tous les passages du texte latin ne pouvaient être plus naturellement placés qu'ils ne le sont dans la narration française. » Mais ils n'en déclarèrent pas moins l'ouvrage *mal écrit*, et c'était là au xviii^e siècle un arrêt de mort.

Nul ne tint compte du grand goût, comme on eût dit en Italie (*il gran gusto*), qui éclate en quelques-unes de ses notes, par exemple, en ses rapides appréciations de Lucrèce et de Corneille, trop hautement poètes tous deux pour les beaux esprits d'alors. On ne sentit pas combien ce profond sentiment du vrai beau contrastait glorieusement avec la critique si légère, et souvent si nulle, des littérateurs *ex professo* de l'époque, Marmontel, La Harpe, Voltaire lui-même. On laissa passer inaperçue cette page remarquable où, à propos de la prompte décadence des lettres à Rome, il touche celle qui commençait en France. Supérieur en ce point à son siècle, il

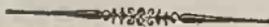
montre fort bien comment le goût s'est gâté par l'abus du brillant et de l'esprit, par l'imitation servile de deux hommes qui les premiers ont dévié de la sévérité classique. Le Président ne nomme pas, mais il caractérise brièvement Fontenelle et Voltaire. Il n'est point injuste envers celui-ci ; il sent trop bien les séductions de sa manière, « qu'il a seul la magie de faire passer, *quoiqu'il emploie toujours la même à tant de sujets divers, lorsqu'ils en demanderaient une autre.* » C'est mettre habilement le doigt au défaut de la cuirasse. On n'a pas critiqué Voltaire plus finement. On n'a pas mieux saisi la monotonie réelle qui se dissimule sous le faux air d'une étincelante variété.

N'importe. Le livre ne fut pas lu. Les amateurs de scandale se contentèrent de chercher dans la curieuse vie de Salluste, qui couronne ces trois volumes, quelques anecdotes honteuses. L'abbé Brotier condamna les notes latines à une refonte générale, qui ne fut point acceptée par la famille de M. de Brosses, et priva ainsi les trop rares esprits demeurés fidèles aux lettres latines, d'un immense et consciencieux travail, sincèrement regretté par les modernes éditeurs de Salluste ¹. Un demi-siècle a passé ainsi, jusqu'à ce qu'un homme de goût et de savoir se soit rencontré pour comprendre « cette œuvre mixte d'imitation, de recherches conjectu-

¹ Voir l'éclaircissement X à la fin du volume.

rales et d'inductions hardies ; » pour rendre hommage à « cette ardeur d'érudition qui attache du prix à tout, ne néglige aucun détail, ne perd aucun indice, et ne réussit pas moins à mettre les hommes en scène qu'à montrer les lieux » ; pour louer avec amour « le livre vraiment remarquable où ces petits fragments, ces mots épars de Salluste se trouvent replacés dans le texte avec une justesse qui parfois confond ; » pour dire bien haut que « au-dessous de Bossuet et de Montesquieu, il n'y a pas, dans notre langue, un plus beau fragment d'histoire ancienne que cette restauration d'après l'antique ; » pour proclamer enfin ¹ le Président de Brosses « un de ces hommes rares, qui doivent être placés les premiers après les hommes de génie. »

¹ M. Villemain, *Cours de littér. franç.* — *Tableau du XVIII^e S.* I^{re} partie, t. 11, pp. 191-201.



NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.



NOTES ET ECLAIRCISSEMENTS.

A.

Page 9.

« Févret de Fontette, dont le nom fera toujours
» souvenir du plus vaste travail bibliographique de
» notre langue, la *Bibliothèque Historique de la*
» *France.* »

L'*Eloge* de l'abbé Boullemier¹ présente ce dernier comme l'auteur PRINCIPAL de la *Bibliothèque Historique*. M. de Fontette n'y aurait eu guère d'autre part que l'emploi de son crédit pour obtenir soit des recherches dans les dépôts publics, soit l'impression du livre aux frais du Roi.

Constatons-le d'abord : « quelques recherches que l'abbé
» Boullemier lui-même ait faites, à la sollicitation de l'au-
» teur de l'*Eloge*, il n'a pu retrouver dans ses papiers que
» *Le Mémoire sur la chronologie des rois de France*,
» avec la table synoptique insérée au tome II ;
» Les Mémoires biographiques sur Joinville, d'Aubigné,
» Dupuy (ce dernier traduit du latin de Rigaud) ;
» La vie du Père Lelong, traduite du latin du Père
» Desmolets,
» Et d'autres fragments des Mémoires imprimés à la
» suite du tome III. »

Suivons maintenant, en l'abrégeant quelque peu, l'honorable panégyriste.

Né le 12 novembre 1725, Charles Boullemier interrompit ses études pour la profession des armes jusqu'en 1744. De retour à Dijon, il reprit l'étude des langues anciennes, suivit les cours de l'Université de Droit, se livra aux

¹ Dijon, v^e Frantin (an XII — 1803).

sciences mathématiques, dont il était fort occupé en 1748. A cette époque, il prend la résolution d'entrer dans les Ordres, et M. de Fontette, qui voulait former un cabinet d'Histoire de France, le charge de lui en dresser un aperçu. L'abbé Boullemier rédige un catalogue de plus de 12,000 articles, que son protecteur veut faire imprimer malgré l'auteur. M. de Fontette, député à Paris par sa Compagnie en 1761, est détourné par les savants de l'impression de ce catalogue. « *Ce fut alors que M. Boullemier lui proposa de donner une nouvelle édition de la *Bibliothèque Historique de la France.* » M. de Fontette, effrayé d'une pareille entreprise, rejeta d'abord cette idée *comme inexécutable.* Mais, plusieurs personnes considérables ayant insisté, il chargea l'abbé Boullemier, qui était alors malade à Paris, de préparer ce travail, auquel ses occupations ne lui eussent pas permis de se livrer.*

Tel est le récit. — Voyons les faits.

Il résulte d'une lettre adressée par l'abbé Goujet à M. de Fontette le 6 février 1758, et que nous avons sous les yeux :

1° Qu'à la fin de 1757, il existait un travail de M. de Fontette sur les sources de l'histoire de France ;

2° Que ce travail, soumis à la révision de l'abbé Goujet, était à son terme, puisque la *préface* et les *tables* en étaient achevées ;

3° Qu'il répétait un grand nombre d'articles de l'ouvrage du Père Lelong ;

4° Que néanmoins, le plan différait de celui de l'oratorien ; ce qui, au jugement de l'abbé Goujet, faisait de l'ouvrage de M. de Fontette *un ouvrage nouveau.*

On voudra bien noter que l'abbé Boullemier n'avait alors que 32 ans ; qu'il en comptait 23 lorsqu'il songea pour la

première fois aux Ordres sacrés ; et que , pour se préparer au sacerdoce et composer le livre qui était sous les yeux de l'abbé Goujet , il lui serait resté moins de neuf années. — M. de Fontette , au contraire , né en 1710 , était âgé de 47 ans en 1757. On convient qu'il aimait l'étude , et qu'il possédait des livres. Le Parlement de Dijon était alors fort calme ; et , depuis 1748 , on ne cite aucun travail extraordinaire imposé à M. de Fontette par sa Compagnie , ce qui laissait à ce Magistrat d'assez grands loisirs. Son extrême pénétration , son activité infatigable sont attestées par tous ses contemporains. On ne peut nier qu'il ne trouvât de grands secours dans les studieuses traditions de sa famille et dans l'étroite connexité de l'étude de l'histoire avec celle du droit public , qui était un de ses devoirs parlementaires. — On voit déjà de quel côté sont les probabilités de coopération principale à la *Bibliothèque Historique* , entre lui et l'abbé Boullemier.

Du reste , le travail soumis par M. de Fontette à l'abbé Goujet n'était pas un simple catalogue. (On a vu qu'il y avait une *préface*). Aux titres d'ouvrages déjà cités par le Père Lelong , l'auteur avait joint des notices et des analyses qui lui étaient propres (lettres de l'abbé Goujet du 12 et du 24 mars 1758). Loin de combattre la publication de ce travail , l'abbé Goujet presse M. de Fontette d'en faire jouir immédiatement le public. Suivant l'*Eloge* , c'est le contraire qui aurait eu lieu pour le catalogue de l'abbé Boullemier ; ce n'est donc pas de ce catalogue qu'il s'agissait. Enfin l'abbé Goujet proposait pour l'impression le format *in-folio* (lettre du 12 mars) ; ce qui suppose plus de 12,000 articles : l'unique volume du Père Lelong en contient 17,487.

Il résulte de la même correspondance que , dès-lors , M. de Fontette avait l'idée d'une *seconde édition* de la *Bi-*

bibliothèque Historique. Ce n'est point lui du tout qui en paraît effrayé, mais bien le libraire Barrois avec lequel il était en pourparlers pour cette publication. M. de Fontette, au contraire, tient à cette idée, et c'est l'abbé Goujet qui l'en dissuade à cause des répugnances du libraire, tout en convenant que ce serait mieux (lettres du 24 mars et du 3 juillet 1758). Il est donc bien évident que la pensée d'une édition nouvelle du Père Lelong est antérieure de 3 ans et demi à l'arrêté du Parlement du 8 janvier 1762, par lequel M. de Fontette fut député à Paris pour l'affaire Varenne. (V. le chap. VI du présent ouvrage.)

Il est très-vrai toutefois que l'impression n'en fut commencée qu'en octobre 1764. Mais ce retard s'explique par les hésitations des libraires, de Barrois d'abord et de Nyon ensuite, par celles de Hérisant lui-même, puis par la mission parlementaire confiée à M. de Fontette de 1762 à 1763.

Enfin, dans toute la correspondance de l'imprimeur Hérisant et de Barbeau de la Bruyère avec M. de Fontette, l'abbé Boullemier n'est nommé qu'une fois et d'une façon tout-à-fait insignifiante. Rien n'y laisse un seul instant soupçonner que M. de Fontette n'ait pas été, jusqu'à sa dernière maladie, l'ame de la grande entreprise à laquelle il a laissé son nom.

L'on n'entend pas nier assurément l'active collaboration de l'abbé Boullemier à la *Bibliothèque Historique*. Mais rien n'autorise à dépouiller pour lui M. de Fontette de la gloire qui est acquise à celui-ci. *Cuique suum*.

A (*bis*).

Page 17.

« A la place du grand Président Bruslard siégeait
» un parent de M^{me} de Sévigné, Jean de Berbisey. »

En considération de cette parenté attestée par la correspondance de Madame de Sévigné, l'on nous pardonnera de transcrire ici une lettre *inédite* de la mère de Madame de Grignan, lettre conservée aux archives de Bourgogne, à Dijon. Nous nous permettons d'y introduire les accents, l'apostrophe et la ponctuation ; à cela près, nous en respectons *l'orthographe*.

« Aux Rochers, 22^e décembre.

» Je vous écris aujourdhui, mon très-cher Président, pour tout ce
» qu'il y a de Lamaisons à Bourbilly. Le bonhomme que vous connessés
» me prie de vous recommander son cadet ; moy ie vous sollicite pour
» mon amodiateur. Ainsy vous n'avés qu'à compter que, dès que vous
» verrés un home qui vous dira : *Monseigneur, ie m'appelle Lamaison,*
» *ie viens de Bourbilly,* vous n'avés qu'à le regarder come un de vos
» suiets dont vous estes le protecteur. M^r. le P. Frémyot en usoit
» ainsy. Vous aués sa charge ; ie ne vous honore pas moins que ie
» l'honorais ; tirés uos conséquences. Mais uoicy ce que ie vous de-
» mande : c'est d'agir paternellement à leur égart ; c'est-à-dire de les
» protéger quand ils ont raison, mais quand ils ont tort, de les grou-
» der, et de tascher par charité de les acomoder. Car ie vous diray,
» mon cher Monsieur, qu'à l'égart de mon amodiateur, ie trouue très-
» mauuais qu'il s'amuse à plaider. C'est sa ruine et la mienne. Il con-
» somera là son argent et le mien, et me donnera cette belle excuse
» pour ne point payer. Voilà nettement ce que ie ne ueux point, et ce
» que ie vous coniere de considérer, affin de le mettre d'acort, et luy
» oster tout moyen de se ruiner en chicane.

» Adieu, mon cher Monsieur, conservés-moy l'honneur de vostre
» amitié. Songés à uos moyeux pour Provence, Songez que c'est ce

» qui paye le St. Laurens (*vin du midi, envoyé à M. de Berbisey par*
 » M^{mo} de Grignan), s'il se pouvoit payer : il sera délicieux cette
 » année. »

« La M. de Sévigné. »

Cette lettre était adressée à Jean de Berbisey, père du Premier Président ; la mère de sainte Chantal, et par conséquent la bisainvle de M^{mo} de Sévigné, était Marguerite de Berbisey.

B.

Page 19.

« Chose moins commune encore, la famille de
 » Brosses, comme tous les nobles de race, ne se
 » connaissait d'autre nom que celui de son fief. »

La maison de Brosses tire son nom d'un fief du Faucigny, qui appartenait, au xviii^e siècle, à MM. de Lescherenne en Savoye, auxquels il avait passé par un mariage.

Ses armes sont 3 trefles d'or sur champ d'azur.

Ce nom est ancien en Savoye et en Bresse.

Dans l'état des gentilshommes de Bresse qui firent hommage à Amé V (Amé le Grand), comte de Savoye, en septembre 1272, après son mariage avec Sybille de Baugé, on trouve :

D. Jacobus de Sala, miles, facto homagio-ligio et juratâ fidelitate Domino Baugiaci, confitetur se tenere ab ipso in feudum ligium quidquid habet in parochiâ de Chevroux et in parochiâ de Boissey. — D. Joffredus DE BROCES tenebat hoc feudum. — Hugo DE BROCES, domicellus, filius D. Joffredi, juratâ fidelitate, confitetur tenere à D. prædicto, in homagium ligium quidquid habet in præ-

dictis parochiis, et est totum de tenemento prædicti D. Joffredi.

(GUILICHENON, Hist. de Bresse, IV^e Partie : Preuves, page 17).

C'est ici le lieu de consigner quelques détails sur les ancêtres du P. de Brosses, sur sa famille et sur sa postérité.

ASCENDANCE DIRECTE DU PRÉSIDENT.

I^{er} Degré (1400-1448).

THÉOBALD DE BROSSES, seigneur de Daperi, inhumé à Montechiaro (Montferrat).

II^e. (1434-1495).

BARTHÉLEMY, seigneur de Daperi, Capitaine, commandant cent hommes d'armes à la bataille de Fornoue, où il fut blessé à mort, à l'avant-garde,

Marié à Ysabeau de *Pas de Feuquière*, d'une des plus anciennes maisons d'Artois.

III^e. (1476-1548).

CLAUDE, seigneur de Daperi, commandant deux cents hommes d'armes de pied au service de France, sous les rois Charles VIII, Louis XII et François I,

Marié à Hélène *Favre*, de la famille du grand Président Favre.

IV^e. (1508-1595).

JEAN I, seigneur du Valentin, en Piedmont, de Tornex, de Preigniez et de St.-Bézies (par corruption Chambéziez),

au pays de Gex, Conseiller d'Etat ordinaire de S. A. le duc de Savoye, et cy-devant de Madame Marguerite de France, duchesse de Savoye et de Berry, *Capitaine et Gouverneur en sa maison et chasteau de Bourges*, et Trésorier général de ses finances,

Marié à Claude *Barata*, dame du palais de son Altesse.

V^e. (1569-1617).

PIERRE I, seigneur de Tournex, Preigny, Chambézy, Preyveassin et Vezancy, Grand-Bailly d'épée du pays de Gex,

Marié à Marthe de *Bullion*, sœur de Claude, Ministre d'Etat et Surintendant général des Finances sous Louis XIII, fille de Jean, Maître des requêtes, et de Charlotte de Lamoignon.

VI^e. (1596-1674).

CHARLES I, baron de Montfalcon en Bresse, seigneur de Tourney, Prégny, Prévessin et Chambézi, Grand-Bailly de Gex, Député par la noblesse de ce bailliage aux Etats-Généraux de 1649 et de 1651,

Marié à Charlotte (*Aliàs Claire*) de *Bellegarde*, fille du marquis d'Entremonts et des Marches, d'une maison qui a donné à la Savoye et à la Sardaigne, un Chancelier et plusieurs hommes d'Etat.

VII^e. (1647-1704).

PIERRE II, baron de Montfalcon, seigneur de Confrançon, du Bassin et de Sénecey, Conseiller en la Cour du Parlement de Bourgogne,

Marié à Françoise *Moisson du Bassin*, la dernière d'une famille entrée au Parlement en 1520, et dont on connaît la double devise : *En Moisson loyauté et sine Messe fames*.

VIII^e. degré (1677-1723).

CHARLES II, baron de Montfalcon, seigneur de Méziriac et de Confrançon, Conseiller au même Parlement,

Marié le 13 avril 1706, à Pierrette Févret de S. Mesmin, née en 1681, décédée le 13 février 1771.

QUOIQU'IL soit peu dans l'esprit du jour d'insister sur les généalogies, on nous permettra d'établir que nous n'avancions rien sans garants. Ceux de nos lecteurs qui trouveraient nos scrupules un peu surannés feront très-bien de passer outre.

PREUVES.

I^{er} Degré.

L'Épitaphe de Théobald de Brosses (dont copie authentique fut produite à Dijon devant le Premier Président Bouchu, lors des recherches générales sur le fait de noblesse, ordonnées par Louis XIV en 1666) le qualifie : *Nobile e gentile cavaliere*. Mêmes qualifications dans son testament passé à Montechiaro le 19 avril 1448 et visé par les Commissaires de la Chambre de la Noblesse de Bourgogne, lors de la réception aux Etats, de Claude-Charles de Brosses, le 16 juin 1745. (*Archives de Bourgogne*).

II^e.

L'Épitaphe de Barthélemy de Brosses le nomme *Nobilis vir, Theobaldi filius*. Il est aussi qualifié *noble*, dans l'acte de vente des dîmes de Myoncier et de Quinsyer (près de Sallenches), reçu de Bone, secrétaire ducal, en 1490.

III^e.

Transaction de Claude de Brosses avec Gilbert, son

frère, sur la succession d'Ysabeau de Feuquière, leur mère, du 28 octobre 1514.

Mémoire autographe de Jean de Brosses où l'on voit que Claude fit ses premières armes en Piémont sous le duc d'Orléans, depuis Louis XII, en 1495; qu'il continua de servir la France sous les ordres des marquis de Saluces (Louis, Michel-Antoine et François); qu'il fut blessé sous les murs de Pavie en 1524, et qu'il était, en 1544, à la bataille de Cérisolles.

Barthélemy, père de Claude, avait suivi Jean-Jacques Trivulce, depuis Maréchal de France, lorsqu'il passa du parti de Ferdinand d'Aragon dans celui de Charles VIII.

IV^e.

Les titres de Jean de Brosses, tels qu'ils sont énumérés ci-dessus, se lisent en tête de l'épître dédicatoire de *l'Anatomie du Petit Monde, avec quelques sonnets des vices d'ice-lui*, par Jos. D. Chesne S. de la Viol. (Josué Du Chesne sieur de la Violette), in-4^o, M. D. LXXXVIII. — Cette épître est suivie d'une *Odelette de l'auteur avdit seigneur de Brosses*.

La qualité ci-dessus donnée à Claude *Barata* est celle qu'elle prend elle-même dans sa procuration à l'effet d'acquiescer *la maison forte de Tornex*, devant Olivieri, notaire à Turin, le 13 mars 1573. Une expédition authentique de l'acte d'acquisition, reçu Vigné, notaire, le 8 avril 1573, existe aux archives de Bourgogne, à Dijon.

On voit par un Mémoire manuscrit de Jean de Brosses qu'il servit d'abord la France dans les guerres de Piémont, sous Jean Caraccioli prince de Melfe, puis sous le maréchal de Brissac, qui lui obtint une charge de maître d'hôtel du roi de France, Henri II, charge dont les provisions lui furent expédiées de nouveau par Henri IV, le 20 septembre 1593. — Lorsqu'à la paix de Câteau-Cambresis (1559), le

vainqueur de S^t-Quentin, Emmanuel-Philibert, épousa Marguerite de France, la plus jeune des filles de François I, le maréchal de Brissac exhorta Jean de Brosse à s'attacher à cette princesse; et c'est alors que celui-ci acheta, aux portes de Turin, le château du Valentin, par lui revendu, en 1577, à Charles-Emmanuel, depuis duc de Savoie, qui en fit une maison de plaisance. Jean de Brosse qui avait embrassé le calvinisme, se retira ensuite du service de Savoie et vint mourir à Genève, où il est inhumé dans l'église S^t-Pierre. Mécontent de ses anciens maîtres qui lui retenaient des sommes considérables, il avait, suivant le goût du temps, tiré de son nom *Jehan de Brosse* une anagramme singulière : *Hor de bien assés*. Un sceau de lui porte pour devise les quatre lettres : O. F. F. E. (*Omnes Fortis Fert Eventus*).

V^e.

Reprise de fief de Tournay le 19 décembre 1604 (aux archives de Bourgogne).

Elève du grand jurisconsulte Denys Godefroy et de Théodore de Bèze, Pierre I de Brosse à vingt ans avait composé plusieurs ouvrages : 1^o *Paraphrase sur certains quadraîns du sieur de Pybrac*, petit in-folio, 1587, ms. en prose, en la possession de M. le comte Ernest de Brosse; 2^o *THESAURUS ACCURSIANUS selectarum sententiarum ac dictionum juris civilis, quæ passim in glossis Accursii occurrunt*, à Petro Brosseo, nobili ac J^{ro} collectus, clarissimo viro Joanni Brosseo, Ducis Sabaudicæ consiliario, dicatus (Lyon, 1589, in-f^o); 3^o *REMISSIONES JURIS, seu index antiquæ et novæ legum interpretationis, in quo veluti digito demonstratur undè et quibus ex auctoribus, tum veteribus tum neotericis, singularum penè legum singulares intellectus, interpretatione et emendatione. peti possint* (Genève, 1590, 2 vol. in-4^o.—Ibid., in-fol^o.—Lyon, 1606, 2 vol. in-4^o).

Formé aux négociations par l'un des plus habiles hommes de ce temps, Nicolas de Harlay de Sancy, ambassadeur en Suisse, qui l'emmena avec lui en Allemagne lors de sa mission vers les princes protestants en 1590, il laisse éclater dans ses lettres domestiques toute la joie de la part qu'il eut au traité de Lyon, conclu entre l'un de ses protecteurs, Nicolas Bruslard de Sillery, depuis Chancelier, assisté de

Jeannin et de Villeroy, et le comte Ottavian Tuzzano. Récompensé par la charge de Grand-Bailly de Gex (chef de la Noblesse du pays), il fut commissaire de Henry IV pour l'exécution de l'Edit de Nantes en Bourgogne, et la confiance royale le rendit sur cette frontière maître de toutes les affaires publiques.

Outre les écrits ci-dessus, on a de Pierre I de Broesses : 1° *Code des décisions forenses*, 2 vol. in-4° (Genève, Chouet, 1598. — Coligny, 1612. — Lyon, 1616. — Genève, 1618); c'est le germe du *Codex Fabrianus*, le modèle des arrêstistes; — 2° une édition de Cujas; — 3° un Commentaire sur le *Digeste* et un *index*, fondus dans le *Corpus Juris* de Godefroy; — 4° un Commentaire sur Tacite (Genève, 1605 et 1612); — 5° seul, puis en commun avec Fornerius, une édition de Cassiodore (Genève, 1609, in-4°), souvent réimprimée; 6° enfin la première collection complète des Poètes Latins : *Corpus Poetarum latinorum* (Lyon, 1603, et Genève, 1611, in-4°), deux volumes dont il y a nombre d'éditions avec les initiales A. P. B. P. G. (*Auctore Petro Brosseo, Patrio Gacensi*. — La bibliothèque de Lyon possède la plupart de ces publications.

P. de Broesses était en rapport avec Gruter et Henri Estienne.

VI.

Reprise de fief de Tourney du 14 nov. 1642; — de Montfalcon, du 2 mars 1668.

Actes de *nomination* de la personne de noble Charles de Broesses, etc., aux Etats-Généraux du Royaume (22 février 1649 et 22 mai 1651).

Nous avons donné dans la *Revue Européenne*, t. VII, p. 728, les lettres-patentes de convocation de ces Etats, fait curieux et peu connu. On voit qu'il y eut non-seulement double convocation, mais double élection.

Toute l'autorité civile et militaire du pays de Gex résidant en la personne de Charles I de Broesses, il mit la main comme son père dans toutes les affaires de la France tant avec la Savoye qu'avec Genève et la Suisse.

Pierre de Brosse, lieutenant-général de l'artillerie de France sous Louis XIII, était le frère puiné de Charles I. Sa lignée masculine s'est éteinte dès le XVII^e siècle.

VII ET VIII.

On ne s'étendra pas sur l'aïeul ni sur le père du Président de Brosse : il en a été fait suffisante mention dans cette histoire.

On dira seulement que le mariage de Pierre II de Brosse avec l'héritière des Moisson l'alliait aux Saulx-Tavannes, aux Levis-Lugny, aux Vienne, aux Damas, aux Chastellux, aux Daguesseau, de Thou, Montholon, Bruslard, Bouhier, Fyot et Legouz.

Celui de Charles II du nom ajoutait à ces dernières alliances (toutes parlementaires) celles des Févret, des Jehannin, des Loppin de Montmort et de Gemeaux. — C'est ainsi que l'auteur de la *Bibliothèque historique de la France* se trouva le cousin germain du Président de Brosse.

Germain-Anne Loppin, comte de Montmort, marquis de la Boulaye, Président à Mortier du Parlement de Bourgogne, qui accompagna Charles III de Brosse en Italie, était leur cousin issu de germains à l'un et à l'autre, étant petit-fils de Michelle Févret (petite-fille elle-même de Charles Févret, auteur du traité de l'*Abus*.)

FAMILLE DU PRÉSIDENT.

Le Président de Brosse, né le 7 février 1709, avait un frère : Claude-Charles, né le 17 mars 1713; et deux sœurs : Barbe, née en 1710, et Charlotte, née en 1717.

Claude-Charles, comte de Tournay (*sic*), Prégny, Chambézy, Pouilly et Godan en Auxois, seigneur du Bassin, grand-bailly de Gex, capitaine au régiment de Nice, entré au service en 1729, avait fait les guerres d'Allemagne en

1723 et 1742, et s'était retiré à la fin de 1744. Il vécut jusqu'à la mort de son aîné, dans la plus étroite intimité avec lui, sous le même toit et dans une entière communion de biens et d'affaires. Il mourut sans postérité le 21 janvier 1793.

Barbe, chanoinesse à Neuville, y était la seconde du chapitre (*Præcentrix*), marchant immédiatement après la Doyenne, à la tête des Prébendées. Morte en 1758.

Charlotte, connue sous le nom de Montfalcon, fut également chanoinesse à Neuville, où elle mourut grand-chantre en janvier 1776.

On sait que le Président fut marié deux fois :

1° A Paris, à Françoise Castel de St-Pierre (petite-nièce de l'auteur de la *Polysynodie* et du maréchal de Villars); fille de Louis marquis de Crevecœur, premier écuyer de S. A. R. Mad. la duchesse d'Orléans, veuve du Régent, et de Marie-Catherine-Charlotte de Fargès, depuis remariée au comte de Lützelbourg, lieutenant-général des armées du Roi ;

2° A Dijon, dans la chapelle de l'hôtel de St-Seine, le 2 septembre 1766, à Jeanne-Marie Legouz de St-Seine, fille de Benigne, alors Président à Mortier, depuis Premier Président au Parlement de Bourgogne, et de Marguerite-Philiberte Gagne de Périgny.

Madame de Brosses-Crevecœur mourut à Dijon le 25 décembre 1761 ;

Madame de Brosses-Legouz, à Montfalcon, le 1^{er} novembre 1778.

POSTÉRITÉ DU PRÉSIDENT.

Du premier mariage naquirent plusieurs enfants morts en bas âge (entr'autres, Charles-Sébastien, décédé à Dijon,

malgré les soins du docteur Maret , le 29 mai 1765), et Hyacinthe-Pierrette de Brosse, mariée à Louis-Marie de Fargès , lieutenant-général des armées du Roi , décédée à Dijon le 9 mai 1831.

Du second, sont issus :

1° René comte de Brosse, né à Dijon le 13 mars 1771, successivement Conseiller à la Cour de Paris ; Préfet de la Haute-Vienne, de la Loire-Inférieure, du Doubs, du Rhône ; Conseiller d'État en service extraordinaire , démissionnaire le 6 août 1830 ; mort à Paris le 2 décembre 1834 ;

2° Agathe-Augustine de Brosse, mariée à Charles-Esprit du Bois, baron d'Aisy, maréchal de camp ;

3° Olympiade de Brosse, morte en bas âge ;

4° Elisabeth-Pauline de Brosse, mariée à Guy-Hugues de Macheco, ancien colonel de cavalerie.

Le comte René de Brosse avait épousé, en 1797, Adélaïde-Françoise-Aglé de Fargès, sa nièce, décédée à Dijon le 5 avril 1801, dans sa 26^e année , laissant deux enfants 1° Constance-Hyacinthe-Isaure de Brosse , mariée à M. le comte Joseph de Villeneuve-Bargemont , successivement Préfet de plusieurs départements , Directeur général des douanes et des postes, Conseiller d'État, Député de la Haute-Saône , etc. ; 2° Charles-Ernest-Irénée , comte de Brosse , membre pendant quelques années de la Cour royale de Lyon.

C.

Page 33.

« Il y avait bien eu, en Bourgogne plus qu'ailleurs,
 » réaction sévère contre les infamies du quiétisme
 » *pratique*, côté important et trop ignoré de la lutte
 » si mal jugée de Bossuet contre Fénelon. »

La publication du livre des *Maximes des Saints* est de janvier 1697. Le premier éclat public de Bossuet contre Fénelon (la déclaration remise à Louis XIV par l'Archevêque de Paris et les Evêques de Meaux et de Chartres) est du 6 août suivant.

Or, dès le commencement de cette année, des poursuites étaient commencées en Bourgogne contre divers ecclésiastiques infectés de quiétisme et abusant de cette doctrine pour corrompre leurs pénitentes. Robert, curé de la ville de Seurre, convaincu de ce *double crime*, fut interdit par ses supérieurs le 4 mai 1697 et condamné au feu par le Parlement le 13 août 1698. Par arrêt de la même Cour du 27 août 1700, après une longue procédure, liée à celle qui avait été instruite contre Robert, Rollet, curé de Pagny, fut condamné à la potence, et Peultier, curé de St-Vincent de Châlon, au bannissement, pour faits à peu près semblables. Carme du Chailloux, curé de St-Philibert de Dijon, Quillot, prêtre de la même ville, Régnier, prêtre de Seurre, Rousset, ancien chanoine de St-Jean de Dijon, tous les quatre impliqués dans les mêmes poursuites, non sans charges graves, échappèrent néanmoins à toute condamnation. Biget, curé de Pierre, inculpé des mêmes crimes, était mort avant qu'on informât contre lui.

Voilà des noms bien oubliés aujourd'hui ; mais, en 1697,

ces hommes vivaient, et leurs abominations étaient flagrantes.

Il n'est pas douteux que Bossuet, né à Dijon, originaire de Seurre, Bossuet qui comptait au sein du Parlement des parents nombreux, n'ait connu de bonne heure tous ces scandales. M^{me} Guyon s'était arrêtée à Dijon en 1686, et le père Lacombe y avait prêché. Dès cette époque, les carmélites de Dijon avaient signalé à leurs supérieurs d'abominables insinuations qu'elles imputaient à l'un des directeurs les plus accrédités de cette ville. Ces plaintes s'étaient renouvelées en 1689, à la suite d'une mission prêchée à Dijon. Dès 1695, la conduite de Robert, curé de Seurre, commençait à fixer aussi l'attention de l'autorité diocésaine. Interdit, comme on l'a vu, en 1697, condamné au feu l'année d'après, il s'était enfui à Rome, où il fut reconnu par un gentilhomme de Bourgogne qui s'y trouvait alors. L'abbé Bossuet en écrivit à son oncle.

On n'a voulu voir que *Fénélon* dans toute cette affaire. On s'est demandé si la charité ne faisait pas une loi de jeter un manteau sur des erreurs sans danger pour les âmes et peu contagieuses, ce semble, de leur nature. On a pris en pitié non pas Bossuet seulement, mais Bourdaloue, Nicole, Malebranche, l'abbé de Rancé, le général des Chartreux Lemasson, Labruyère lui-même, prenant la plume à l'envi et se levant comme un seul homme pour réfuter les subtilités mystiques de l'Archevêque de Cambrai.

L'homme qui réfléchit ne saurait partager ces illusions. Quand les faits lui manqueraient pour aller au fond de cette controverse, il ne se persuaderait pas facilement que tant d'hommes diversement supérieurs et qui n'avaient de commun que de prendre au sérieux le Christianisme, des anachorètes et des gens du monde, des jansénistes et des jésuites, des

protestants enfin, Leibniz, par exemple, aient attaché cette valeur à des opinions sans conséquence. Mais on voit que les faits ne manquaient pas, et ils étaient tels que la crainte d'un trop grand éclat fit hésiter les magistrats bourguignons au début des poursuites. Il fallut des ordres précis du Roi, transmis par le Secrétaire d'Etat Phelypeaux de Châteauneuf, pour lever leurs scrupules à cet égard. La procédure découvrit d'exécrables abus des sacrements, des raffinements de lubricité à peine croyables, et les maximes quiétistes constamment invoquées pour justifier ces infamies. S'étonnera-t-on après cela que Bossuet, le moins déclamateur des hommes, se soit écrié : « Si je mollissais dans une querelle où IL Y VA DE TOUTE LA RELIGION, je trahirais la cause que je suis chargé de défendre. »

C (*bis*).

Page 62.

« M. de Brosses avait hâte de se retrouver au cœur de cette société choisie de la place Saint-Jean, qui lui était si chère et à si bon droit. »

Pour nos lecteurs de Dijon, nous consignons ici quelques indications locales qui, à leurs yeux, ne seront pas dénuées d'intérêt.

Le Président de Brosses était né, le 7 février 1709, dans l'hôtel de Saint-Mémin, appartenant à son grand-père maternel, et bâti par l'illustre Charles Févret sur l'emplacement de l'ancien hôtel des Princes d'Orange (place Saint-Jean, n° 4). La famille de Brosses continua d'habiter cet hôtel jusqu'en 1717. Alors, elle alla résider dans celui de la marquise de Tessé, fille du Premier Président Bouchu,

rue Saint-Jean, n° 1; le père du Président de Brosses y mourut le 10 janvier 1723.

Puis, madame de Brosses douairière, née Févret de Saint-Mémin, revint habiter la maison paternelle, que le Président de Brosses a occupée conjointement avec M. Févret de Fontette jusqu'en 1772. A cette époque, le Président demeura successivement chez sa mère, dans la maison de Brosses, à Neuville-les-Comtesses; puis chez son beau-père, à l'hôtel de Saint-Seine, rue Vertbois (aujourd'hui rue Pouffier); enfin à l'hôtel de la Première Présidence, rue Berbisey. — Son grand-père, Pierre de Brosses, habitait l'hôtel de l'Académie, alors l'hôtel Despringles, rue Pont-Arnaud.

On vient de voir que l'hôtel de Saint-Mémin était celui de M. Févret de Fontette : le propriétaire en occupait la moitié; l'autre était tenue à loyer par le Président de Brosses.

Leur plus proche voisin, du côté de midi, était M. Fyot de Neuilly (Jacques-Philippe), frère de l'ancien Premier Président de la Marche, d'abord Conseiller au Parlement de Bourgogne, puis Ministre plénipotentiaire à Gènes, né en 1702, mort à Dijon le 13 juillet 1774, inhumé dans la sépulture de sa famille à Saint-Michel. Ce dernier habitait l'ancien hôtel de Lux (place Saint-Jean, n° 8), contigu à la maison natale de Bossuet.

L'hôtel qui forme l'angle méridional de la place Saint-Jean (n° 31) était celui de M. de Quintin, Procureur général.

Venait ensuite, n° 27, le logis des Sennecey, branche de la maison de Beaufremont, qui, après avoir été celui du grand Premier Président Bruslard, était devenu, au 18^e siècle, l'hôtel Cortois, aujourd'hui à M. Seguin de Broin.

Vis-à-vis du portail de St.-Jean, n° 23, l'hôtel Perreney de Baleure, présentement à M. Thiébaud.

A côté, l'hôtel de Migieu (n° 21).

M. Guyton de Morveau, avocat-général au Parlement, de 1762 à 1783, habitait une maison voisine (n° 17).

M. de Vellemont, depuis le Premier Président de Groshois, demeurait à l'autre bout de la place St.-Jean, rue Bossuet, n° 2; M. de Bourbonne, dans l'hôtel du Président Bouhier, rue St.-Fiacre (aujourd'hui rue Vauban), n° 12; M. de Sassenay, rue Chapelotte (aujourd'hui Berbisey), n° 3; M. de Ruffey, dans l'ancien *hôtel des comtes de Neufchastel*, même rue, n° 33; M. de Bévy, dans celui du chancelier Hugonet, rue Charrue, n° 12.

D.

Page 78.

« Il y a, dit-on, d'heureux détails dans une tragédie antérieure à *Catilina*, l'*Aben-Saïd* de l'abbé Leblanc, que je n'ai pas lu. »

Ce condisciple de Charles de Brosses corrigeait les épreuves de La Motte, qui l'introduisit à Sceaux, dans cette cour bel-esprit de la duchesse du Maine, où se réunissaient Fontenelle et Voltaire, madame de Staal et madame du Châtelet. Il faut croire que la littérature était encore une rareté, puisque ce pauvre abbé, homme d'assez mauvais ton et d'une loquacité un peu plate, était admis en si bonne compagnie. Il y eut même une soirée bénie, comme dirait Sainte-Beuve, où l'abbé Leblanc eut la palme du sonnet et du bout-rimé, bien que La Motte en personne fût entré en lice.

Fumant d'ailleurs comme un grenadier et regrettant partout ses frottées d'ail, il n'en fut pas moins des soupers

épicuriens de la comtesse de Verrue, cette maîtresse émérite de Victor-Amédée premier roi de Sardaigne. Plus tard, il devint successivement le parasite du comte de Nocé, l'un des roués du régent, du comte de Clermont, qui faisait l'homme de lettres, puis des marquis de Voyer et de Paulmy. Il se plaint, dans sa correspondance inédite, des tièdes admirations de sa ville natale, « la seule ville de province où l'on n'ait pas fait venir un seul exemplaire de ses élégies. » Il y a des plaintes analogues dans une lettre de La Monnoye. « NEMO PROPHETA IN LOCO SUO, écrivait à son tour Bernard Michault, surtout quand la patrie est précisément Dijon. » Le *Guziana* offre de piquantes justifications du mot évangélique dans les jugements des contemporains dijonnais de Bossuet sur leur sublime compatriote : ils n'osaient nier pourtant qu'il ne *maniât assez bien la parole*.

E.

Page 78.

« Du reste, avant l'auteur des *Méditations* et des
 » *Harmonies*, le tort irrémissible de nos poètes in-
 » digènes est de manquer d'oreille à un degré à
 » peine croyable. »

A l'appui de cette critique, on avait rassemblé quelques citations. Mais le lecteur nous pardonnera de lui épargner la lecture des plus rudes vers de Crébillon, du Président Bouhier, etc., etc. La dureté de ceux de Piron, bien qu'il ait fait la *Métromanie*, est proverbiale depuis Voltaire. Le public d'aujourd'hui, dit-on, n'y regarde plus d'aussi près.

F.

Page 81.

« Oudin y lut plusieurs morceaux de sa *Bibliotheca Scriptorum Societatis Jesu.* »

Ce regrettable ouvrage n'était pas un simple répertoire bibliographique; l'auteur y avait joint environ sept cents notices d'une sobriété de louange remarquable; preuve de bon goût dont on ne saurait tenir trop de compte à un religieux parlant de ses confrères, et qui devient chaque jour de plus en plus rare, du moins en France.

On peut voir dans l'article OUDIN (*Biogr. Univ.*, xxxii, 262) ce qu'eût été ce travail, dont l'achèvement avait été confié au P. Courtois, autre jésuite champenois qui professait la rhétorique à Dijon, et dont les papiers ont été perdus, au moins *en partie* (*Biogr. Univ.*, *ibid.*). Oudin était mort en 1752. Le P. Courtois, qui s'était rendu à Rome pour y profiter des immenses bibliothèques de la capitale du monde chrétien, en revint en 1759, au moment où son Ordre allait être dispersé, et il mourut (probablement dans sa famille) en 1768. C'est donc à tort que plusieurs bibliographes ont pensé que ses papiers avaient pu rester à Dijon.

Ce n'est pas que, dans cette hypothèse, ils s'y fussent apparemment mieux conservés que ceux de Fromageot fils, décédé en 1753, et dont les manuscrits étaient déjà introuvables en 1769 (*Mém. de l'Ac. de Dijon*, I, cxxiii); et que la *Vie de Crébillon* par Bernard Michault, mort en 1770, et dont personne à Dijon ne saurait nommer les héritiers.

F (*bis*).

Page 83.

« Davot, auteur des *Traité de Droit Français*,
» édités et annotés par Bannelier. »

Gabriel Davot, né à Auxonne le 13 mars 1677, décédé à Dijon le 12 août 1743, fut trente ans l'oracle du palais par sa probité toute chrétienne, par l'infailibilité de son coup d'œil et la précision de ses réponses. Foudroyé d'apoplexie dans le cabinet de M. de S. Contest, Intendant de Bourgogne, comme il opinait sur une affaire renvoyée du Conseil pour être jugée à Dijon en dernier ressort, il mourut debout comme Vespasien. Il était le gendre d'un avocat de premier ordre, Melenet, connu par son traité *de la Péremption*. Il est permis de s'étonner que le nom de Davot ait péri, tandis que celui de Bannelier, son éditeur, seul recueilli par la *Biographie Universelle*, s'est perpétué seul au Palais, et au-dehors par la décision municipale qui en a fait le nom d'une des rues de Dijon. C'est une injustice à réparer. On ne saurait trop honorer la mémoire de ces hommes-types qui avaient fait du barreau une magistrature; de ces hommes dont les mœurs étaient graves parce qu'ils étaient chrétiens, et la conversation gaie parce que leur conscience était sereine; de ces hommes que Coquille avait sous les yeux quand il parlait de ces jurisconsultes qui *avoient la lumière d'entendement bien nette et le cœur bien droit*.

Bannelier aussi était un type : *antiquâ homo virtute et fide*. Nul genre d'éclat, nulle profondeur; mais un esprit solide et pratique, avec je ne sais quoi d'inculte et de *simplement simple* que nous ne reverrons plus au barreau.

F (*ter.*).

Page 90.

« Ce fut le 23 novembre 1742, qu'il épousa
 » Françoise Castel de Saint-Pierre, fille aînée du
 » marquis de Crévecœur. »

On ne citerait pas au XVIII^e siècle beaucoup d'exemples d'union conjugale comparable à celui-ci. Les exigences du récit ne nous ayant point permis d'insister sur les qualités attachantes de Madame de Brosses-Crévecœur, on nous pardonnera de dire ici quelques mots des regrets de son époux et du monument qu'il avait érigé à sa mémoire dans l'église de St-Jean, aujourd'hui si nue et si profanée. C'était un tombeau en marbre de Perrigny-les-Dijon, où la figure de Madame de Brosses était sculptée en médaillon; on lisait au bas ces vers si connus, mais si bien placés ici :

Incorrupta fides, nudaque veritas

Quando ullam invenient parem ?

Par une innovation que, pour notre part, nous ne jugeons point heureuse, M. de Brosses y avait joint une inscription française, que nous nous déterminons à transcrire.

Ci gist

Françoise Castel St-Pierre Marquise de Crévecœur,

Epouse de Charles de Brosses,

Comte de Tournay, baron de Montfalcon,

President à Mortier.

Pure, simple, vraie,

Pleine de candeur et de bienfaisance,

Adorée dans sa maison, chérie dans la société,

Partout amèrement regrettée,

Elle mourut le 25 décembre 1761,

âgée de 40 ans.

G.

Page 105.

« Le Président Boubier mourut en chrétien l'année d'après. »

En 1775, il parut un éloge du Président Boubier. Certain parti attachait alors une singulière importance à prémunir les adeptes contre la peur de la mort. L'officieux panégyriste ne manqua pas de glisser dans une note de son discours une petite anecdote, sur l'intrépidité philosophique avec laquelle Boubier avait envisagé sa dernière heure. Le P. Oudin s'était approché de son lit; le mourant lui avait fait signe *de ne point le troubler*; le religieux avait insisté, et M. Boubier avait fait un effort pour prononcer : J'ÉPIE LA MORT! Tout ce récit, indirectement consacré par d'Alembert, est assez bien arrangé; mais c'est un conte. Personne à Dijon, parmi les contemporains, n'ouït jamais parler de ce mot stoïque mis à Paris dans la bouche du Président; sa famille réclama contre l'honneur qu'on prétendait lui faire, et le Président de Bévy donne sur ce point aux faiseurs d'éloges, le démenti le moins équivoque. La vérité est que le Président Boubier s'était confessé avec empressement au Père Oudin, l'avant-veille de sa mort; qu'il demanda l'extrême-onction et qu'il ne tint pas à lui de recevoir le Viatique. Voici les paroles du Père Oudin : *Impertiendi sacri Viatiki, quo maximè refici expetebat, constituta fuerat hora sexta... Ille paraverat sese.... Trajiciendi aditum tumefactæ fauces obstruxerant... Sibi extremam adhiberi unctionem petiit; peracta ritè cuncta....*

H.

Page 129.

« Le médecin Berryat d'Auxerre, premier auteur de la *Collection Académique*, sorte d'Encyclopédie conçue, exécutée dans notre Bourgogne. »

La *Collection Académique*, distribuée en deux séries (française et étrangère), dont chacune a sa toison distincte, forme 33 volumes in-4°, y compris les tables de l'abbé Rozier. De pareilles entreprises ne se tentent plus en province. On ne saurait dire si la première pensée de ce recueil appartient au docteur Berryat, comme l'affirme le *discours préliminaire* mis en tête du tome III, ou au libraire Desventes, alors établi à Dijon, qui subvint seul à tout jusqu'au douzième volume inclusivement. Impliqué dans l'affaire de Varenne, dont il avait publié les Mémoires contre le Parlement, ce libraire fut obligé de quitter Dijon en 1762, et plus tard d'abandonner à peu près cette entreprise, qui ne fit que languir en d'autres mains et ne fut point achevée.

Berryat, mort en 1754, ne publia que les deux premiers volumes, qui parurent cette année même. Encouragé par Malesherbes et par Buffon, Gueneau de Montbeillard prit la direction de l'œuvre avec la vivacité d'esprit qui lui était propre. Il composa, comme d'Alembert pour l'Encyclopédie, un *discours préliminaire* bien écrit et ne visant point trop à l'effet. Semur, patrie de l'éditeur, devint le centre de l'entreprise. Cette ville était habitée par des gens d'esprit assez lettrés : le marquis de Thyard (*sic*) ; le chevalier de Bonnard, dont les poésies fugitives ont tant de grâce et dont la conversation avait tant de charmes ; M. Potot de

Montbeillard, colonel d'artillerie; l'abbé Berthier, etc.; etc.; et elle était voisine de Montbard, où Buffon n'avait eu qu'à frapper du pied pour faire sortir de terre des naturalistes. Gueneau sut attacher à la *Collection Académique* tous les hommes instruits de Montbard: Daubenton l'aîné; Daubenton jeune, depuis si justement célèbre; le chevalier de Buffon, frère du comte, que les auteurs de l'article *Berryat* dans la *Biographie Universelle* semblent avoir confondu avec le grand écrivain; Nadault, ancien avocat-général à la Chambre des Comptes de Dijon, auteur d'un ouvrage assez remarquable sur le règne minéral. Madame Gueneau (Elisabeth Potot de Montbeillard), femme simple et dévouée, s'effaçant devant son mari et devant tout le monde, fut puissamment en aide à l'entreprise par sa connaissance de la langue latine et des principaux idiomes modernes. — On assure qu'elle traduisit entre autres ouvrages la plus grande partie du *Livre de la Nature* (*Biblia Naturæ*) de Swammerdam, le *Cuvier des insectes*; mais M. de Montbeillard fils le nie avec d'autant plus de vraisemblance que l'approbation donnée par la Censure à ce travail de 230 pages grand in-4° est du 10 avril 1758, quelques mois à peine après le mariage de Gueneau. — Le docteur Lavirotte, né à Nolay (Côte-d'Or), l'un des auteurs du *Journal des Savants*, revit toute la traduction des fameux *Essais de l'Académie del Cimento*. Larcher, de Dijon, le futur traducteur d'Hérodote, se chargea d'une partie des *Transactions philosophiques* de Londres.

On a dit que la *Collection Académique*, dont le plan était de resserrer en quarante volumes la substance de huit cents au moins, aurait elle-même besoin d'être abrégée. L'inconstance naturelle aux esprits vifs, comme l'était celui de Gueneau de Montbeillard, et l'extrême difficulté d'obtenir

quelque ensemble dans les travaux de collaborateurs libres de tout engagement, expliquent suffisamment cette imperfection. Ce n'en était pas moins une heureuse idée que celle de condenser ainsi tout ce qu'il y avait de faits importants disséminés dans les ouvrages des maîtres de la Science comme dans les rares et volumineux recueils des Sociétés Savantes de l'Europe; et ce qu'il peut y avoir de trop dans cette compilation ne dispense pas ce semble de toute reconnaissance pour les choses précieuses et jusques-là peu connues, qui se trouvent dans la *partie étrangère* de la *Collection*.

Ce serait ici le lieu, à propos de la société de Semur et de Montbard, de peindre ces groupes disséminés de *dilettanti* littéraires, dont se composait alors le public français, et qu'il est permis de regretter dans le péle-mêle de notre démocratie de *connaisseurs*. Qu'il me suffise toutefois d'avoir esquissé le portrait de Montbeillard, homme de plaisir tout pétillant qu'il fût de la *curiosité universelle* de son temps, avec son œil d'aigle, sa conversation vive, brillante, aimable, bien qu'un peu dominante, esprit plus étendu que profond, s'inquiétant des sciences morales presque à l'égal des sciences naturelles, et qui certainement n'a pas rempli tout son mérite.

I.

Page 129.

« Buffon communiquait à la société littéraire de
 » M. de Ruffey ses belles expériences sur les para-
 » tonnerres, omises, on ne sait pourquoi, par Con-
 » dorcet et Lacépède dans l'énumération de ses
 » travaux. »

Buffon écrivait à M^r de Ruffey le 22 juillet 1752 :

« Nous faisons tous les jours de belles expériences sur le tonnerre. *C'est moi qui les ai fait connaître et exécuter le premier.*

» Si vous avez le dessein de les répéter, vous n'avez qu'à faire élever dans votre jardin une perche de vingt ou trente pieds de hauteur ; sceller avec du plâtre un cul de bouteille cassée au-dessus de la perche, en sorte que le creux soit en haut ; poser sur ce creux une verge de fer, longue d'un pied ou deux et très-pointue, et la maintenir par un contre-poids, comme l'on tient en équilibre un marmouzet d'ivoire sur un petit guéridon ; ensuite attacher à la verge de fer un long fil d'archal, dont vous conduirez l'extrémité dans votre galerie d'assemblée. Vous ferez avec ce fil de fer, lorsqu'il y aura de l'orage, toutes les épreuves que l'on fait au moyen des machines électriques. J'oubliais de vous dire que, pour empêcher le creux de la bouteille de se remplir d'eau (ce qui détruirait l'effet), il faut mettre pardessus un entonnoir de fer blanc. — Les nuées sont souvent électriques sans tonnerre, et le moment où il y a le plus d'électricité, c'est lorsque l'éclair brille. — *L'abbé Nollet meurt de chagrin de tout cela.*

» Il n'y a rien à craindre, et au contraire, à mettre la barre de fer au-dessus de la maison. J'en ai une ici au-dessus de mon logement ; mais j'aurais préféré à la mettre dans le jardin s'il n'eût été public. — Pourvu que la pointe de la verge surpasse de deux ou trois pieds la hauteur des bâtiments qui environnent votre jardin, elle ne manquera jamais de réussir. Je crois seulement avoir oublié une circonstance, c'est qu'il faut mettre au-dessus de la perche une boîte de 6 pouces carrés remplie de résine (dans laquelle résine, au lieu de plâtre, vous infixerez le cul de la bouteille cassée) ; et ne pas oublier l'entonnoir renversé pour couvrir le cul de la bouteille et la boîte. Il faut en effet, que le fil de fer que vous attacherez au-dessus de l'entonnoir à la verge de fer et que vous amènerez dans votre galerie, ne touche à rien et soit soutenu par des cordons de soie. Si, au lieu d'une pointe de fer, vous mettez une pointe d'argent, vous verrez que le feu électrique des nuages rendra cette pointe d'un beau jaune doré. — Voilà, comme vous voyez, une singulière façon de faire du vermeil ; mais, sans plaisanterie, cette expérience est jolie et prouve que le feu du tonnerre n'est pas tout-à-fait du soufre, car le soufre rend l'argent noir. Il y aurait aussi une belle

expérience à tenter, mais je n'ai pas le temps : ce serait de savoir si l'électricité ne serait pas le phlogistique des chimistes. Pour cela, il faudrait faire fondre du plomb dans un vaisseau de verre, le remuer jusqu'à ce qu'il fût calciné en poussière jaune, et ensuite l'électriser continuellement pour voir si on ne viendrait pas à le revivifier en métal par le moyen de l'électricité ; j'en doute, mais cependant cela vaut la peine d'être tenté. »

K.

Page 135.

« Il nous a paru plus tard que l'unité de composition se refusait péremptoirement à ces intercalations plus ou moins décousues ; mais nous les avons sacrifiées à regret. »

Peut-être ne sera-t-on pas fâché de trouver ici quelques fragments de cette correspondance. Mais pour l'apprécier, il faudrait tout lire. Ces extraits décousus perdent trop de leur intérêt : témoin le *Sevigniana*.

I.

« Le vendredi.

« J'ay été charmé de passer une journée (à Regennes) avec l'évêque d'Auxerre ¹. Il est plein d'esprit, aimable autant qu'il est possible, et le plus plaisant chef de parti rigide qu'on puisse se figurer.

» L'abbé Clément ² a bien vite saisi le plan d'un grand et bel ouvrage sur le droit public, dont j'avais donné le projet, en conversation, à Regennes. Ils le goûtèrent fort ; et il serait en effet à souhaiter qu'il s'exécutât. Mais cette main-ci (celle de l'abbé Clément) est un peu suspecte. »

¹ Caylus, doyen de l'épiscopat français et le dernier des évêques appelants, mort dans cette même résidence de Regennes le 3 avril 1754.

² Trésorier de la Cathédrale d'Auxerre, depuis évêque constitutionnel de Seine et Oise, mort en 1804.

II.

« Le dimanche.

« Je dois demain me trouver à la vente d'un tableau de Gérard Dow, grand comme la main. Nous verrons qui l'aura pour 10,000 écus, de M. de Voyer ¹ ou de moi.

» La grande tragédie à l'Opéra est *Castor et Pollux*, de Rameau, pièce à la française ², noble, belle, triste, assez ennuyeuse. Il n'y a qu'une excellente harmonie, et un beau spectacle bien noble. L'enterrement de Castor est le plus beau *Requiem* qu'on puisse imaginer. L'acte de la magie est infernal et effrayant. — A ces deux endroits près, la pièce est mal jouée. Il n'y a plus que Jélyotte ³ en chanteurs et la Puvigné ⁴ en danseuses, qui vaillent quelque chose à l'Opéra. Ce n'est plus comme de notre temps, ou nous ne sommes plus nous-mêmes comme à vingt ans. Cependant on s'y porte. — Mais ce n'est pas là notre musique italienne des Bouffons. *Ma Servante* ⁵ Tonelli est délicieuse, comme les meilleures que j'aye vues en ce petit genre dans le pays. *Mon Serviteur* ⁵ Manelli est assez bon, quoique grimacier, rustique et chargé, selon l'usage du pays. Les cinq ou six autres acteurs sont très-peu de chose. La pièce est bonne, quoique j'en connaisse de meilleures. — Combien tout ceci est au-dessus de notre musique française! Cependant on les maltraite comme des parlementaires. On les contrarie en tout, et l'opéra, de partie faite, leur fait du pis qu'il peut. Pourtant la musique leur doit beaucoup à Paris. Ils ont commencé d'y apprendre ce que c'était que du coup d'archet, des nuances, et de l'accompagnement, choses dont on n'avait pas même de soupçon. Il est étonnant combien ils ont perfectionné l'orchestre de l'Opéra, qui commence à être un bon écolier.

¹ Marc-Réné marquis de Voyer, lieutenant-général, fils du comte d'Argenson, ministre de la guerre sous Louis XV, et père du marquis d'Argenson, que nous avons vu à la Chambre des députés.

² Jouée pour la première fois le 24 octobre 1737 avec un succès équivoque, reprise le 11 janvier 1754.

³ Il avait le rôle de Castor; Chassé le rôle de Pollux, et Mill^e Fel était chargée de Télémaque.

⁴ Elle jouait Hébé.

⁵ Voir le *Petit Prophète* de Grimm.

» Rien de nouveau sur les affaires. La querelle de la musique absorbe tout. Aussi est-elle de tout autre importance.

» J'ai encore vu le *Devin du Village*, qui ne m'a fait aucun plaisir. Il est vrai qu'il est joué en robes de chambre, même en souguenilles. C'est une petite misère villageoise, qui est jolie et agréable la première fois, quand on ne la sait pas. Quand on la sait, ce n'est plus qu'un lampon et un pont-neuf. Il n'y a point d'étoffe là dedans. »

III.

« Jeudy et vendredy.

» Buffon sort d'ici. Il m'a donné la clef de son quatrième volume, sur la manière dont doivent être entendues les choses dites pour la Sorbonne. J'ai rendez-vous un soir de la semaine prochaine avec luy et Diderot, pour faire connaissance avec celui-cy. Je veux connaître cette furieuse teste métaphysique. Il vient de donner un petit livret bien indigeste sur l'*Interprétation de la Nature*, où il a employé, par articles décousus, les scories de ses discours encyclopédiques. C'est un vray traité d'inintelligibilité, où l'on entrevoit de temps en temps des éclairs pénétrants sur la métaphysique générale de l'univers. »

IV.

« Jeudy.

» Il sort de ma chambre un grand homme rouge, annoncé de la part de M. de Buffon. Il m'a dit : « Monsieur, je viens du Kamtschatka
 » Je sais par cœur la Zibérie. Je me nomme de Lisle ¹, frère du grand
 » Guillaume. Je vous apporte mes ouvrages et mes cartes. Quoi que
 » vous me puissiez dire, le passage du Nord-ouest est vrai, l'amiral
 » de Fonté n'est pas moins véritable et ne ment pas d'un mot ². Dieu
 » vous bénira éternellement d'avoir fait les *terres australes*. Je vous
 » demande la grâce de me charger des cartes. J'ay toutes les cartes
 » manuscrites, les mémoires et les lettres de mon frère, que je com-
 » muniqueray, mais à condition que vous croirez que la relation de

¹ C'était Delisle l'astronome (Joseph-Victor), membre des principales Académies de l'Europe.

² V. l'art. FONTE (*Biographie universelle*), et la *Bibliogr. des écrits de M. de Bosses*, à la fin du présent volume.

» Fonté est vraie et qu'on ne l'a pas fabriquée exprès en Angleterre ;
 » car j'en ai une édition de 1708. Il est vray qu'il n'en subsiste qu'un
 » exemplaire, mais ce n'est pas à dire que la date soit falsifiée. » Il
 a parlé pendant deux heures. J'ai accepté ce qu'il m'a offert, et refusé
 de croire ce qu'il m'a dit. Justement je venais de recevoir la lettre de
 Jallabert ¹. Il va faire l'arctique, comme je viens de faire l'antarctique.
 Buffon me pousse tant qu'il peut pour finir et terminer cet
 ouvrage ². Il est content du premier volume, qui est à son point.

» Bougainville ³ a fait imprimer, sans m'en rien dire, ma petite
 histoire du siège de Ninive, qui est peut-être mal écrite et pleine de
 fautes. Je n'ay pas vu cela depuis dix ans. Il dit qu'elle est bien, mais
 je n'en crois rien ; car je sais que le style n'en était point du tout soi-
 gné, et j'avais cent bonnes choses à y ajouter. A présent, cœurez après.
 Il y a quinze jours ou trois semaines que les feuilles sont tirées et les
 planches brisées probablement. Cela m'impatiente en rage et m'im-
 patientera bien plus quand je pourray l'aller voir chez l'imprimeur.

» Du parlement, il n'en sera sûrement pas question d'ici à Pâques ;
 d'autres disent d'ici à la St-Martin. Les paris sont ouverts. On convient
 en même temps que le mal devient extrême.

Mais le voilà, puis le voicy

Celui qui n'en a nul soucy ⁴.

» Point de plan fixe ; point de résolution qu'on veuille ou puisse
 soutenir 24 heures. Point d'assurance d'être appuyé, si l'on prend un
 parti. Point de volonté déterminée de la part principale : celui qui
 parle a raison. Voilà les bases sur lesquelles vous pouvez fonder votre
 théorie générale pour l'avenir. Tout cela ne finira que par l'ennuy et
 pour ne plus en entendre parler Mais le levain et l'aigreur restè-
 ront ⁵. »

¹ Célèbre physicien de Genève (V. *Biogr. univ.*).

² *L'Histoire des Navigations aux terres Australes*, imprimée en 1756,
 2 vol. in-4°.

³ Le traducteur de l'Anti-Lucrèce, secrétaire perpétuel de l'Académie
 des inscriptions.

⁴ Louis XV.

⁵ On sait combien cette prédiction s'est vérifiée de point en point jus-
 qu'au coup d'Etat de 1771.

V.

Lundy, mercredi.

« De Lisle m'obsède au moins deux fois par semaine et me bourre sur les terres australes. Il voudrait que j'entrasse dans les discussions critiques sur le géographie; ce que je n'ay garde de faire, de peur d'être inlisible. Enfin j'ai gagné ce matin qu'il se chargerait de cette partie, et qu'il la ferait par cartes et tables, avec des notes; non par discours suivis intolérables, autant que l'est M. Daubenton ¹. Il m'a bien renversé des choses quand il m'a fait voir l'original de Gonneville ² dont Prevost et autres ânes ont ignoramment falsifié les dattes. Il est clair que les découvertes des Français sont antérieures à Magellan, qui en a tout l'honneur. Ce de Lisle parle viste et long-temps, surtout toujours sans ordre. Il sçait tous les recoins de la Zibérie. Il m'a donné un curieux écrit de Muller ³ sur les manuscrits du baron de Straganoff Sçais-tu qu'il y en a la charge de quantité de chameaux dans les ruines d'Ablakit et dans deux autres endroits. J'ay de quoi faire là dessus un nouveau Mémoire très curieux ⁴.

» Muller a fait graver quelques lignes des manuscrits thibétains, avec l'explication, où il dit nettement que *Fourmont est un âne*. Il dira peut-être bientôt que *Dindin* ⁵ en est un autre.

» Le jeu ne me coûte pas grand chose icy, car je ne joue guère.

¹ Daubenton était chargé de la partie technique de l'histoire naturelle. On sait que Buffon, trop sensible aux réclamations des gens du monde contre l'ennui des détails anatomiques qui ont fait la gloire de son collaborateur, donna, en 1770, une édition de l'*Histoire Naturelle*, d'où le travail de Daubenton fut exclu.

² Navig. franç. du XVI^e siècle (*V. Biogr. Univ.*). Le Président de Brosses a le premier donné un extrait détaillé de ses Mémoires, en y ajoutant des détails curieux sur leur auteur.

³ Gérard-Frédéric, historiographe de Russie, et secrétaire de l'Académie de St-Petersbourg, mort en 1783.

⁴ Imprimé dans le recueil de l'Académie des inscriptions, t. XXX.

⁵ M. Jehannin de Chamblanc. Ce Conseiller au Parlement de Dijon, grand amateur d'énigmes, avait hasardé une traduction divinatoire des premières ligues des mss. Straganoff, traduction qui inspirait, comme on voit, assez peu de confiance à son ami.

Mais la musique me ruine, pour soutenir l'honneur du *coin de la Reine* ¹, dont le parti est visiblement vaincu par la force prépondérante des gros bataillons. Il est ma foy, quoique ce soit la saine doctrine, aussi *décadent* que le parti janséniste. Il en coûte diablement pour la boîte à Perrette ². On s'écrase en foule à *Castor et Pollux* par dépit. S'il n'y avait point de *bouffons* à Paris, il n'irait pas un chat à l'Opéra.

» Notre concert italien a fait pourtant des prodiges. Fais un ballot que tu mettras à la première diligence, d'un gros fagot d'airs italiens, qui est sur la petite table contre la fenestre de mon cabinet de la tour ³, ou qui est ailleurs. si tu l'en as osté. Joins-y surtout un petit paquet d'airs, qui est dans l'enchrâtre d'en bas, près de la porte et du bureau de mon cabinet de ville.

» On joue aux Français une petite pièce à tiroir où nous sommes bernés et satyrisés de la belle manière (*Les Adieux du Goût*) ⁴. Ils ont le meilleur secret pour rendre la musique italienne détestable, c'est de la faire chanter par M^{lle} Gauthier. Cette pièce est tout-à-fait cynique. La police dormait sans doute. La Popelinière, Marmontel, Jean-Jacques et tant d'autres y sont cruellement déchirés et presque nommés par leur nom. Au reste, elle ne vaut pas grand chose : MM. Patu et Portelance ⁵ resteront de pitoyables auteurs, et la musique italienne sera toujours très-exquise. Il est vray que ce Jean-Jacques, avec sa brochure frénétique ⁶, nous a fait grand tort, en révoltant toute la nation par l'impertinence dont il a défendu la bonne cause.

¹ C'était au spectacle la place des fauteurs de la musique italienne. Le *coin du Roi* était occupé par leurs adversaires (V. les *Confessions* de Rousseau).

² Nom sous lequel on désignait la caisse des fonds secrets du jansénisme.

³ La *tour du Rasoir* ou *Tour S.-Georges*, rempart de la *Miséricorde*, à Dijon, dont la jouissance avait été concédée par le duc de S.-Aignan et par la ville à M. de Tournay, frère du Président, le 31 août 1746. — Il paraît que le Président y avait un cabinet de travail, pour l'été.

⁴ La première représentation est du mercredi 13 février 1754.

⁵ Auteur des *Adieux du Goût*. V. sur cette pièce la correspondance de Grimm.

⁶ *Lettre sur la musique française*, 1753. — Inutile de rappeler ce qu'on lit sur cette question dans la *Nouvelle-Héloïse*.

» J'ay été une fois au Marais (mais avec un carrosse de remise) courir cette énorme villasse pavée de verre, dont toutes les rues étaient au caramel. Je ne crus pas d'en sortir jamais. J'y ai retiré avec indignation le seul exemplaire imprimé de mon *Histoire de Ninive*. Il y a bien des fautes d'imprimeur, sans parler de celles de l'auteur. Je verray à l'imprimerie royale s'il y a moyen de rectifier ceci, ce que je ne crois pas. J'ay cependant été en gros moins mécontent que je ne m'y attendais. J'ay été fort content de la seconde partie, contenant les calculs, que je me souviens d'avoir revus et raccommoés, il y a six ou sept ans.

» Vrayment oui je voudrais bien avoir un globe comme le dôme de l'Assomption. Mais cela est horriblement cher quand ils sont bons, et inutile quand ils sont mauvais. J'ay bien assez d'avoir à acheter le mois prochain pour 2000 écus de cartes de géographie.

» Nous allons recevoir d'Anville à la première place vacante à l'Académie. C'est un grand sujet. »

« Samedi, Lundy.

» La musique continue toujours à faire plus de bruit que le Châtelet. On ne voit partout que concerts, tant spirituels ¹ que temporels. — J'en prends pour ma part au moins trois fois la semaine. Au reste, ils ne sont pas toujours bons.

» Il n'est bruit dans tout Paris que de M. de Saint-Germain. Il a cinq cents ans. Il a des sacs de blé remplis de diamants, on les a vus. Les plus modérés lui donnent cent ans. Enfin c'est pis que la démence ordinaire du pays. »

» Du vendredy 29.

« M. d'Argenson m'a remis un paquet pour l'Académie Pouffier : il doit être remis au secrétaire Petit, absolument avant le premier avril. Ne manque pas, aussitôt ma lettre reçue, de vérifier avec lui s'il a reçu le paquet. Je demande absolument qu'il soit vu et que la pièce concoure avec les autres pour le prix. M. d'Argenson m'a recommandé cela plus que Dieu. C'est quelqu'auteur de ses protégés ².

¹ Il y en avait alors à Noël, à la Purification, etc.

² C'était d'Argenson lui-même (Réné-Louis de Voyer, marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères). — Il s'agit du concours sur la question de l'inégalité parmi les hommes.

» Diderot me parle beaucoup du sujet de ce prix. Il le trouve fort beau, mais impossible à traiter dans une monarchie. C'est un philosophe terriblement hardi. »

Sans date.

« Nous sommes nommés trois pour faire les discours publics de la rentrée à l'Académie : Foucher, sur la religion des Perses ; Le Batteux, sur la philosophie d'Anaxagore ; et moi, sur les fragments de Salluste. Comme les deux ci-dessus sont nouveaux reçus et qu'ils doivent passer les premiers, ils seront peut-être si longs qu'ils mangeront tout le temps. Ainsi je ne me donnerai pas la peine de faire du nouveau. Je me servirai du discours que j'ay fait pour l'Académie Ruffey le jour de son ouverture.

» Je t'ay envoyé par Neuilly le catalogue de Boze pour Fontette, et pour toi les *Feuilles des Plantes*, par Bonnet de Genève, fatras de petites observations diffuses dont tu pourras faire pour l'Académie Ruffey un extrait de quelques pages contenant les résultats.

Sans date.

» Notre rentrée publique se fit hier ¹. Foncemagne lut mon discours, qui réussit assez bien, quoiqu'il eût fallu l'étrangler, parce que Batteux, outre le temps qu'on lui avait donné, me mangea un gros quart d'heure du mien. Son discours était très-bon, mais trop long et trop abstrait pour une assemblée publique. C'était sur la philosophie d'Anaxagore, qu'ont ramenée aujourd'hui Boerhaave et Buffon, savoir qu'il n'y avait point de genre ni de matière première générale, mais que chaque chose a de toute éternité sa matière première spéciale.

» Rousseau de Genève a donné pour le prix de Dijon cette année une pièce dont Gauffecour grille d'impatience de savoir d'avance le succès ². C'est lui qui l'a envoyée. Tâche donc de tirer les vers du nez à Fontette ; mais ne luy dis pas le nom, car ils n'oseraient plus donner un prix à Rousseau, s'ils savaient qu'elle fût de luy. Sa pièce sur l'inégalité des conditions cassait les vitres et est encore terrible à ce qu'ils m'ont dit, quoique fort adoucie par ses amis ³.

¹ Le mardi 23 avril 1754.

² Le discours sur l'inégalité des conditions.

³ Rousseau (*Confessions*) dit tout le contraire.

» Buffon est retenu à Montbard par une fluxion et un érysipèle. Je l'attends avec impatience pour luy remettre mon manuscrit et finir quelque chose avec de Lisle au sujet des cartes géographiques. Ce de Lisle ne me quitte pas, m'obsède, et me fait perdre un temps infini. C'est le plus grand amuseur du monde. Je ne puis rien tirer des Mémoires de son frère qu'à bâton rompu : et quand il travaillera aux cartes, il me fera encore plus enrager, car il ne travaillera pas ¹. Je luy laisseray Buffon aux trousses.

» D'un autre côté, Diderot me tourmente pour que je luy remette un manuscrit sur l'étymologie dont il s'est volontairement chargé de revoir l'impression. Pour celui-là, il faut qu'il attende. C'est un gentil garçon, bien doux, bien aimable, grand philosophe, fort raisonneur, mais faiseur de digressions perpétuelles. Il m'en fit bien vingt-cinq hier, depuis neuf heures qu'il resta dans ma chambre jusqu'à une heure. Oh! que Buffon est bien plus net que tous ces gens-là!»

« Mercredi à une heure.

» Rameau vient de m'envoyer deux exemplaires de son livre sur *l'instinct des hommes pour la musique*, un pour moy, un pour la Société ².

» Le discours du duc de St-Aignan à l'Académie m'a paru court, simple, noble et purement écrit. A la suite, Crébillon déclama les deux premiers actes de sa tragédie du *Triumvirat*, où il y a quantité de belles choses peu soutenues. C'est la vieillesse de Corneille. »

L.

Page 136.

« On s'étonne de ne pas trouver sur cette liste
 » (celle des relations de M. de Brosses) l'homme de
 » ce siècle qu'il admirait le plus, Montesquieu. »

¹ Ce ne fut pas de l'Isle, mais Robert de Vaugondy, qui dressa les cartes des *Terres Australes*, fort inférieures au texte à tous égards.

² La société littéraire qui se réunissait à Dijon, chez M. de Ruffey, père de M. de Vestrotte.

Toutes les lettres de M. de Brosses à son frère ont été conservées, suivant l'usage immémorial de la famille. Un minutieux dépouillement de ces lettres, où le nom de Montesquieu n'est pas une seule fois prononcé, m'a laissé la conviction la plus entière que M. de Brosses n'a jamais vu l'auteur de l'*Esprit des Lois*. Ainsi tombe une saleté dans le goût du XVIII^e siècle, où les noms des deux Présidents sont ignoblement mêlés à ceux de Diderot et de Catherine II. M. de Brosses n'a connu Diderot qu'en 1754. (V. plus haut, note K) et Montesquieu mourut le 10 février 1755. Ces trois hommes n'auraient donc pu se rencontrer que dans l'intervalle de ces deux dates, époque à laquelle aucun d'eux n'était *jeune*, comme l'affirme l'anecdotier anonyme. Au reste, les lettres écrites par M. de Brosses durant son séjour à Paris de 1754 sont fort nombreuses; elles abondent en détails, et je n'y ai pas trouvé la moindre allusion à des relations quelconques avec Montesquieu.

M.

Page 137.

« Les manuscrits sur la formation mécanique
 » du langage ne furent pas inutiles à Turgot pour
 » la rédaction de l'article *Étymologie*. »

Ce point d'histoire littéraire peut sembler assez indifférent aujourd'hui. En 1761, c'était autre chose. Cela fit assez de bruit pour que Turgot souhaitât d'être lavé par le président du reproche de plagiat. M. de Fargès, maître des requêtes, oncle germain de madame de Brosses et ami intime de Turgot, se chargea d'obtenir une lettre justificative. Nous extrairons de cette correspondance quelques détails nou-

veaux sur la composition du *Traité de la formation mécanique des Langues*.

LETTRE OSTENSIBLE DE M. DE FARGÈS.

« 8 avril 1761.

» Vous ne vous attendiez pas, mon cher Président, que je vous demandasse, au bout de deux ans passés, une explication sur l'article *Étymologie* dans l'Encyclopédie, et sur l'ouvrage que vous avez fait, qui a pour titre : *Mémoire sur les étymologies*. On a reproché à M. Turgot de s'être servi de votre manuscrit... Il a dit que Diderot lui avait dit que vous lui aviez remis vos Mémoires pour faire l'article *Étymologie*; que Diderot les avait confiés à l'abbé Morellet, qui en avait fait l'extrait et comptait donner l'article d'après cet extrait; que ledit extrait lui ayant été montré, il (M. Turgot) avait cru que cet article traitait plutôt de l'origine des langues que des étymologies, et qu'en conséquence il avait refait l'article, différent de vos Mémoires...

» Pour faire cesser toute cette tracasserie, je me suis chargé de vous écrire et de vous demander

» Si vous pensez en effet que l'article *Étymologie* soit pris en totalité ou en grande partie dans vos ouvrages,

» Ou si l'objet de vos plaintes s'est borné seulement à être mécontent que Diderot eût communiqué votre manuscrit et que M. Turgot vous eût cité sans votre aveu; comme aussi de ce qu'on était résolu dans les articles auxquels on renvoyait (*Langues, Lettres, Onomatopée, Métaphore*) de profiter davantage des Mémoires par vous communiqués à M. Diderot, et d'ôter par là à votre ouvrage, quand vous le ferez imprimer, le mérite de la nouveauté. »

LETTRE SECRÈTE DU MÊME.

« 8 avril 1761.

» J'ai communiqué, mon cher Président, à M. Turgot la lettre que je vous envoie. Il est mon ami, et vous sentez combien j'ai d'envie d'éviter entre mon ami et mon neveu, que j'aime encore plus, une querelle qui n'aurait d'autre objet que de revendiquer un article. *Vos états ne*

sont point faits pour une pareille querelle. Elle fait dans une société que j'aime le sujet d'une tracasserie que je veux faire cesser. J'exige de votre amitié que vous me répondiez ce que je parais vous indiquer dans ma lettre. ... Ajoutez, si vous voulez me faire tout le plaisir que votre amitié pour moi me permet de vous demander, des choses honnêtes pour M. Turgot ; et, quelque mécontentement que vous ayez eu, eût-il été aussi vif pour le passé que l'étaient vos craintes pour l'avenir, faites-en, je vous en conjure, le sacrifice à mon amitié. Je vous aurai la plus vive obligation de votre réponse. »

RÉPONSE DU PRÉSIDENT.

« Que diantre signifie tout ceci, cher petit oncle ? J'ai cru lire un roman traduit de quelque langue étrangère. Ce n'est pas sans peine que je suis parvenu à comprendre que l'on fait à M. Turgot une plate tracasserie, comme si j'avais eu avec lui quelque sujet de plainte, ce qui n'a pas la moindre réalité. Eh ! de grâce, Messieurs, n'avez-vous pas assez des maudits insectes qui ne songent qu'à vous mordre, sans vous disputer entre vous. C'est bien le temps d'une guerre civile que celui de la guerre étrangère. En vérité, les lettres qu'on appelait jadis *humaniores* sont devenues très-inhumaines. Mais dispensez-vous de me mêler là-dedans ; moi qui ai protesté par écrit de ne jamais prendre de part à aucune dispute littéraire, qui n'en ai ici aucun sujet, et qui pour quatre *in-folio* ne voudrais pas avoir un quart-d'heure d'ennui de cette espèce.

» Je me félicite, cher petit oncle, d'avoir fait connaissance chez vous avec M. Turgot, de qui je prise infiniment l'esprit et les talents. Si tous deux nous écrivons quelquefois, ce n'est point par occupation, mais pour notre plaisir. Pour moi, je n'attache aucune valeur à ce que j'écris et n'y prends même guères d'intérêt que celui du moment où je m'amuse à écrire. Si tous deux nous rencontrons la même matière, c'est un avantage pour moi, qui trouverais beaucoup à profiter de ce qu'il écrit. Il n'en a pas été de même de lui, quoiqu'il ait vu mon ouvrage, ainsi qu'il en convient ; car il a pris une route assez différente de la mienne, et cela n'est pas extraordinaire.

» J'avais composé quelques Mémoires sur la matière étymologique

pour les séances académiques où ils furent lus ¹. Mais, trouvant moi-même la matière trop abstraite et plutôt philosophique que littéraire, je ne les donnai pas à l'Académie (des Belles-Lettres), et je les réduisis en forme de traité particulier sous ce titre : *De la formation mécanique des langues et des principes physiques de l'Étymologie*, avec cette épigraphe de Quintilien : *Ne quis igitur tam parva fastidiat elementa*, etc. ; ou cette autre de Lucrèce :

Sicque adopinamur de signis maxuma parvis.

M. de Buffon, qui en avait oui parler dans les conférences des deux Académies, souhaita de voir ce traité et fut saisi de satisfaction de voir ouvrir un vaste champ de métaphysique qu'il n'avait pas aperçu (par la seule raison qu'il n'avait pas jeté les yeux de ce côté-là où il l'aurait vu mieux que personne). Il loua l'ouvrage, au-delà sans doute de ce qu'il valait, me pressa fort de le mettre en ordre et de le terminer.

Je le communiquai aussi à M. Diderot. Il voulait que je donnasse l'ouvrage tout de suite. Quant à moi, je ne le trouvais pas encore en état de paraître. De retour en province, il m'écrivit plusieurs fois avec le dernier empressement de lui renvoyer ce traité pour en tirer l'article *Étymologie*.

M. Diderot a gardé mon ouvrage deux ou trois ans. Il me semble qu'il m'a dit l'avoir fait copier en partie. En tout cas, c'est de mon consentement, et je ne m'en plains pas. Je lui ai écrit ou parlé plusieurs fois pour le ravoir. Mais il trouve ordinairement plus court de penser qu'il fera des excuses que de penser à faire réponse. Sa négligence est un sujet perpétuel de querelles amicales entre nous deux.

Quand j'envoyai mon manuscrit, je crus le prêter à M. Diderot, non à d'autres. Ce que je sais, c'est qu'il a beaucoup couru ; jusquelà qu'un gentilhomme de ce pays-ci, avec qui je n'étais en aucune liaison, m'en parla ici avec détails et me dit qu'on lui avait prêté l'ouvrage en manuscrit à Paris. Ce dont je me plains souvent (sans que

¹ Il s'agit ici de deux Mémoires lus à l'Académie des Belles-Lettres, mais originairement composés pour la Société littéraire de l'hôtel Ruffey.

ceci ait aucune espèce de rapport à M. Turgot), c'est de retrouver dans nombre de livres imprimés depuis, des idées métaphysiques sur l'Étymologie, semblables à celles de mon système, et quelquefois quasi avec mes propres expressions.

Lorsque l'article parut dans l'Encyclopédie, je m'attendais à lire mon propre ouvrage. Je trouvai une dissertation toute différente. Je m'en suis plaint, non de l'article, qui est très-philosophique, très-critique et beaucoup mieux fait qu'il ne l'eût été de ma façon. Mais ce n'est pas la peine de demander pour s'en servir une chose que l'on connaît, pour finir par n'en rien faire. J'ai su depuis que l'article était de M. Turgot. On voit à la vérité, en le lisant, qu'il a vu mon petit traité. Eh! comment lui en faire un reproche, puisqu'il a la bonté de le répéter avec éloge dans l'article même? D'ailleurs M. Turgot est fort au-dessus d'un reproche de cette espèce.

Nous avons certains principes communs : il en emploie d'autres dont je n'ai pas fait usage, et réciproquement. Sa marche et son ordre sont fort différents des miens. Il a des dissertations sur la critique, sur les définitions, etc. dont il n'est nullement question dans mon traité. *Nous convenons sur la division des dérivations en trois classes : certaines, probables et possibles. Mais nous différons assez essentiellement sur le fond de la chose. . . .*

L'article composé par M. Turgot était déjà imprimé, lorsque je fus pressé de lire chez vous en cercle mon petit Traité. Vous vous rappelez que je n'en avais nulle envie, notamment, je l'avoue, devant M. Turgot, qui dispute quelquefois du même ton dont on décide. Ces sortes de lectures se passent en digressions verbales où chacun parle à la fois et s'occupe moins d'améliorer l'ouvrage que de montrer qu'il est lui-même mieux instruit de la matière.

J'avais rapporté le mien à Paris avec quelque dessein de le publier pendant que j'y serais, après avoir fini trois ou quatre chapitres restés imparfaits. La paresse et la dissipation m'empêchèrent de le faire. Je l'ai jeté à mon retour dans un coin de tiroir, où il reste depuis deux ans sans que j'y aie regardé. Ma fantaisie est passée.

Voilà, cher onglitchon, une longue histoire d'un petit livre qui ne la méritait guère. Je l'ai faite parce que vous l'avez voulu, non pour l'apologie de M. Turgot, qui assurément n'en a pas besoin. Ses con-

naissances et son érudition sont assez connues. L'article *Etymologie* est à lui; mon *Traité* est à moi; au surplus, *de minimis non curat Prætor*.

Si j'avais à me plaindre de plagiat, ce ne serait pas ici, mais bien de ce qu'on vient de faire dans le 17^e tom. du grand recueil des *Voyages* (le dernier qui ait été publié par l'abbé Prévost), dont une bonne partie est tirée de mon *Histoire Australe*. On a fort bien fait de s'en servir; mais il ne fallait pas copier mot à mot des centaines de pages, sans l'indiquer ni la citer. Cela ne me paraît pas honnête.

N.

Page 175.

« Dans une lettre qui n'obtint pas de réponse,
 » Voltaire écrivait à M. de Brosses qu'il n'avait
 » d'autre intérêt que de mourir dans ses bonnes
 » grâces. »

Cette lettre de Voltaire est du 28 novembre 1776.

Plus tard, après la mort du Président et celle de Voltaire, M^{me} Denis, héritière de ce dernier, transigea relativement aux dégradations de Tourney pour 29,667 livres. Les experts avaient condamné la succession de Voltaire à 36,691 livres de dommages intérêts pour Tourney. C'était quelque chose pour une terre achetée 35,000 livres.

Voir sur tout cela la *Correspondance inédite*.

C'est peut-être ici le lieu d'observer qu'en général, Voltaire n'a pas été trop gâté par les Dijonnais : Piron, Clément; Larcher, auteur du *Supplément à la Philosophie de l'Histoire*; Cazotte, qui a fait la *Voltaireade* et un septième chant de la *Guerre de Genève*; Patouillet; Montillet, archevêque d'Auch, etc. Le Président Bouhier, le Président de Brosses, Buffon, Crébillon n'étaient pas, comme on sait, de ses amis.

O.

Page 203.

« Le Parlement avait dans ses registres les ex-
 » cuses faites par les Elus en 1660, pour avoir pré-
 » tendu, non certes à l'établissement, mais à la nue
 » répartition de l'impôt, sans le contrôle du Parle-
 » ment. »

EXTRAITS DES REGISTRES DU PARLEMENT.

(Ms. de la Biblioth. publique de Dijon.)

« Le 7 juillet 1660, les Chambres assemblées, M^e Nico-
 las, avocat-général du Roi, étant entré par la permission de
 la Cour derrière le bureau, a dit :

» Que la Cour seroit informée du procédé des Elus du
 Pays, qui attaquent en même temps les privilèges de la Pro-
 vince et l'autorité de la Cour par un arrêt qu'ils ont obtenu
 au Conseil d'Etat du Roi le 10 juin dernier....

.....
 » Le 13 juillet 1660, les Chambres assemblées..... M. le
 Premier Président ¹ a dit que les sieurs baron de la Tournelle
 et Maître des comptes Lantin, le furent trouver hier en son
 logis et luy dirent qu'ils étoient députés de la Chambre des
 Elus auprès de luy pour l'assurer que chacun de ceux qui
 la composent sont remplis (*sic*) de respect pour le Parle-
 ment, et qu'ayant appris qu'il trouvoit à redire au d. Arrêt
 du Conseil, elle les avoit chargés de supplier le Parlement
 de députer quelqu'un de Messieurs avec qui ils conféreront

¹ Nicolas Bruslard marquis de la Borde, etc., etc., de la famille du
 Chancelier Sillery, P. P. de 1657 à 1692.

sur le dit arrêt pour en retrancher ce qui sera trouvé raisonnable, afin que chacun ait ce qui lui appartient.

» A quoi M. le P. Président leur auroit répondu, qu'il eût été à désirer qu'ils en eussent usé à l'abord de la manière qu'ils faisoient à présent, au lieu de se pourvoir directement au Conseil et d'y poursuivre un arrêt qui change la face de la Province en ce qui est de la forme des Impositions, et établit des nouveautés qui lui sont préjudiciables, et contraires aux ordonnances et usages de tout temps observés ; qu'il recevoit néanmoins en bonne part la proposition qu'ils lui faisoient, dont il feroit rapport à la Compagnie lorsqu'elle seroit assemblée.

» Sur quoi, les opinions prises, a été délibéré que très-humbles remontrances seront faites au Roi sur l'importance du dit arrêt ; cependant qu'il en seroit usé comme du passé suivant les ordonnances, réglemens et arrêts donnés au fait des tailles, et exécutés de tout temps en cette province.....

» Le 21 juillet 1660, les Chambres assemblées, M. le P. Président a dit que :

« Les dits Elus se seroient plusieurs fois excusés d'avoir poursuivi le dit arrêt ; priant la Cour de croire qu'ils étoient remplis de toute sorte de respect envers elle, et qu'ils feroient toujours tout ce qui étoit de leur pouvoir pour lui en donner des marques, sachant assez, qu'*outré que leurs devoirs les y obligent*, ils y sont encore particulièrement tenus par la protection qu'elle donne à la Province, dont ils ne sauroient lui rendre assez de remerciemens. Mais, quant à ce qui est du dit arrêt, ils dirent et *répétèrent plusieurs fois* que la Chambre des Elus *ne prétendoit juridiction en aucun cas*, et que si ce mot se trouvoit au dit arrêt, c'étoit sans dessein ; déclarant qu'ils n'entendoient par iceluy *prétendre autre chose que*

l'économie et l'administration comme les Elus leurs prédécesseurs l'avoient toujours eue ¹.

« Après lesquels discours, les dits Elus se retirèrent....

» Que, depuis cette conférence, le dit Sr de la Tournelle avoit dit à mondit Sr le P. Président, que les Elus avoient délibéré, suivant le désir de la Cour, qu'ils n'imposeroient plus aucuns particuliers par billets séparés....

« Sur quoy, M. le P. Président luy auroit répliqué d'être fort retenu à l'avenir, parce qu'en cas de plainte, la Cour étoit résolue d'y pourvoir par son autorité, suivant les ordonnances et arrests. »

Dans le même manuscrit, je trouve les mentions ci-après.

« Du 6 juillet 1555.

» La Cour a commis trois de Messieurs pour informer de propos injurieux tenus aux Estats des gens de ce pays contre ladite Cour et aucuns des sieurs d'icelle. »

« Du 6 février 1557.

« Les Elus ayant requis d'estre ouys,

» La Cour, sur ce qu'elle a sceu que l'abbé de la Ferté ² y estoit comme Eleu de l'Eglise, et le sieur baron de Sennecey ³

¹ Cette doctrine étoit celle des Etats de Bourgogne qui, par décrets de 1622, de 1639, de 1650 et de 1653, avaient fait défenses aux Elus de traiter d'aucuns édits sans leur consentement. Toutes les opérations des Elus, purement provisoires de leur nature, devaient être soumises à la ratification des Etats (Lettres patentes du 10 mai 1555).

² On sait que la Ferté étoit la première des quatre filles de Citeaux.

³ Nicolas de Beauffremont, baron de Sennecey en Châlonnais, député de la Noblesse de Bourgogne aux Etats de Blois en 1576. On peut voir dans d'Aubigné (*Histoire Univ.*, 111, 6) la remarquable harangue adressée par le baron de Sennecey à Henri III au nom de la Noblesse de France.

pour la Noblesse , a mis en délibération si on les seroit asseoir ;

» Sur quoy il a esté résolu qu'ils ne seroient assis. «

Mêmes exemples (*les Etats assemblés*) le 22 août 1580, le 2 juin 1581, le ... juin 1605, le 7 décembre 1606, et le 21 juin 1622.

Les Députés des Etats parlent avec une humilité singulière, *suppliant la Cour* tantôt de leur *continuer sa bienveillance*, tantôt de *pourvoir par sa prudence au soulagement du Pays*.

Du reste, nous sommes enclins de nos jours à regarder le vote des Etats en matière d'impôts comme chose essentielle et principale, et l'enregistrement parlementaire comme une formalité accessoire. Il ne paraît pas qu'il en fût ainsi aux yeux de nos pères. Car on voit les Etats de Bourgogne prier eux-mêmes le Parlement de surseoir à l'enregistrement d'édits bursaux pour donner auxdits Etats le temps de faire des remontrances au Roi contre ces Edits (2 juin 1581 et 23 septembre 1614); dénoncer à cette Cour un subside illégal, en se fondant non sur le défaut de consentement des Etats, mais sur ce que *le subside est mis sus en vertu de simple commission non vue ni vérifiée en la Cour de Parlement* (janvier 1596); prier le Roi de déclarer que « les édits à la foule du peuple ne seront exécutés jusqu'à ce que vérification en ait été faite au Parlement » (juin 1605 et septembre 1608); ce qui fut octroyé par lettres patentes de Louis XIV (mars 1648). — Bien plus, il était à peu près inoui en Bourgogne qu'aucun impôt eût été levé en vertu du simple consentement des Etats, avant l'enregistrement parlementaire : mais il y avait des exemples d'impôts perçus en vertu d'un simple enregistrement parlementaire, sans qu'on eût consulté

les Etats; il en fut ainsi du premier dixième établi par Louis XIV en 1710, comme aussi de l'impôt du vingtième en 1750 et durant plusieurs années.

O (*bis*).

Page 205.

« Ces hommes d'affaires de la Province, depuis longtemps, n'étaient élus que de nom. »

Je laisse parler le Président de Brosses (*Troisièmes remontrances sur l'affaire Varenne. — Inéd.*).

« Le choix que les Etats *semblent* en faire, à présent que le Gouverneur de la Province ou le Ministre qui en a le département les désigne d'avance, n'est plus qu'une vaine formalité. Quelle différence avec le lien qui attachait les Elus aux Etats, lorsque ceux-là devaient au libre choix de leurs concitoyens un poste important, honorable, utile!..

« Un abus considérable, introduit dans la Chambre de la Noblesse, rend quelquefois le lien plus faible encore. Un gentilhomme étranger, soutenu d'une protection puissante, achète un fief en Bourgogne par un contrat fictif, dont la convention tacite est qu'après la reprise du fief, la vente demeurera sans effet. Il se fait recevoir aux Etats. On a vu plus d'une fois des personnes étrangères à la Province, sans y posséder réellement un pouce de terre, arriver ainsi aux Etats, y être reçus, et sur le champ élus par la Noblesse pour la triennalité qui commence, jouir d'une grosse somme pour le bénéfice de leur place, et disparaître pour jamais à l'expiration de la jouissance.

« Même pratique, en certains cas, pour l'élection du Clergé. Au nombre des doyens éligibles, il y en a un dont le bénéfice est du plus petit revenu possible. Il passe de

main en mains , par résignation , aux ecclésiastiques protégés , *étrangers* ou non ; et il est en possession fort habituelle de fournir , au tour des *doyens* , l'Elu du Clergé. — D'ailleurs , les abbayes de la Province étant la plupart entre les mains de ceux qu'il plaît à V. M. d'y nommer , il est bien plus rare de voir , au tour des abbés un bourguignon Elu du Clergé , qu'un bénéficiaire étranger , qui ne réside pas et qui ne regarde la Bourgogne ni comme son domicile , ni comme sa patrie.

» Il arrive donc que la Province est contrainte à choisir pour ses administrateurs trois personnes , dont deux lui sont inconnues , et à vrai dire sans intérêt pour elle. De sorte qu'il ne lui reste de patriote que le Maire Elu du Tiers-Etat , pourvu d'une place amovible et *très-dépendante* , (car , à l'exception du Maire de Dijon , dont le Gouverneur de la Province a la nomination , tous ceux des autres villes sont nommés et révocables par le bureau même des Elus.) »

Celui qui transcrit ceci n'a pas le fétichisme du Gouvernement Représentatif ; mais il n'a point non plus la superstition du passé. Il est bon de montrer au vif jusqu'où étaient tombées les meilleures institutions françaises sous Louis XV. — Au surplus , les formes changent , l'homme reste le même à toutes les époques. Aussi n'y a-t-il de garanties réelles pour les peuples et pour les rois que dans la foi chrétienne , qui ne change pas , et qui enseigne et persuade à tous la modération et la justice. La meilleure des *constitutions* , ce sera toujours l'Évangile , mais l'Évangile pleinement accepté dans toutes ses conséquences , tel qu'il est maintenu et prêché par l'Église depuis dix-huit siècles.

O (*ter.*)

Page 206.

« Il était notoire que les Alcades avaient dé-
 » fense de rien faire qui *pût jeter du trouble dans*
 » *la Province.* »

Veut-on savoir comment les choses se traitaient alors?
 Voici une petite lettre du comte de St.-Florentin, aux
 Alcades de Bourgogne.

« Du 26 mai 1742.

» Messieurs, S. M. désirant que les Etats se passent à *l'ordinaire*, elle m'a ordonné de vous marquer que, s'il est juste que la vérité dicte vos observations, il n'est pas moins convenable qu'il n'y entre ni malignité, ni aigreur. Si elles excitent *le moindre trouble*, S. M. se propose de se les faire présenter pour en juger par Elle-même, et *elles pourroient servir contre ceux d'entre vous qui seroient coupables de ce qu'elle y trouveroit de répréhensible.*

» Elle est déjà informée que le sieur Sauvage, l'un d'entre vous, s'est expliqué publiquement d'une manière *qui peut le rendre suspect de mauvais desseins*, dont l'exécution ne manqueroit pas de porter S. M. à *des résolutions fâcheuses contre lui*. Je suis persuadé qu'il y fera réflexion, et que non seulement vous aurez soin d'éviter **TOUT CE QUI POURROIT DÉPLAIRE A S. M.**, mais encore de lui donner des marques de votre zèle pour son service et pour le bien de la Province. »

On a lieu de croire que ces *mauvais desseins* du sieur Sauvage n'étaient autre chose que le désir de porter la lumière dans la gestion du Trésorier-général des Etats, qui faisait aux dépens de la Province une fortune scandaleuse, dont l'usage (plus fastueux d'ailleurs que libéral) n'absolvait pas l'origine. Le premier commis de M. de S.-Florentin, en possession lui-même de recevoir annuellement de chacune des villes du gouvernement de Bourgogne

un cadeau public, proportionné aux services qu'elles attendaient de lui dans l'expédition des affaires qui les concernaient, dédaignait d'autant moins de prêter appui au Trésorier prévaricateur, qu'il importait au Ministère d'avoir dans les pays d'Etat des hommes à lui, qu'il pût faire agir et briser à son gré. C'est ainsi que le nom du Roi était prostitué pour couvrir des malversations subalternes.

Cela aide à comprendre la chaleur du Parlement dans l'affaire Varenne.

P.

Page 300.

« De Boynes avait à venger une ancienne, mais
» cuisante injure. »

On a vu (page 188) que le nom de cet homme était Bourgeois. Il était parent de *M^{me} de Pompadour*, ce qui ne dut pas nuire à son avancement. Souple comme tous les ambitieux, poli au besoin, mais vulgaire au fond, il était sans considération dès 1754, époque à laquelle M. de Brosses écrivait : « Il y eut une assez vive dispute à la Chambre Royale entre M. Gilbert des Voisins et M. Bourgeois de Boynes, procureur-général. M. Gilbert lui a dit tout franchement qu'il était un fripon : il ne lui a pas dit plus haut que son nom. »

L'injure à laquelle on fait allusion ici est celle de 1761. De Boynes personnellement désigné dans les remontrances des Compagnies souveraines en faveur des exilés de Besançon, avait été contraint, comme on l'a vu, de résigner à la fois les fonctions d'Intendant et celles de Premier Président du Parlement de Franche-Comté.

P (*bis*).

Page 311.

« Qu'espérer du Grand-Conseil..... de cette
 » Commission permanente à laquelle le Parlement
 » contestait le ressort , la juridiction , le terri-
 » toire ? »

Le nom de Grand-Conseil cessa sous Charles VIII de désigner le Conseil du Roi , connu sous cette dénomination depuis le XIII^e siècle.

Charles VIII qualifia de Grand-Conseil une Cour souveraine de judicature par lui établie en 1497, et *alors* composée de la plupart de ses conseillers ordinaires, laquelle connaîtrait des affaires qui lui seraient *successivement attribuées*. Ce tribunal équivoque se rattachait au Conseil du Roi, dont il était issu ; mais, à partir de 1497, il faut se garder de confondre le Grand-Conseil avec ce dernier Corps, qui s'appelait *communément* LE CONSEIL et qui, présidé de droit par le Chancelier ou le Garde des Sceaux, de fait par l'ancien des Conseillers d'Etat, cumulait les fonctions de notre Cour de Cassation et du comité du contentieux de notre Conseil d'Etat. (Voir *Henrion de Pansey, de l'Autor. Judic.* — Introd. ; et le *Répertoire de Jurisprudence* de MERLIN, au mot *Conseil du Roi*, § VI.)

Q.

Page 348.

« Je voudrais que la rapidité du récit me permît
 » de rapporter quelques-unes des lettres de M. de
 » Brosses à sa mère, à sa sœur, à son frère surtout,

» qui avait rapporté des campagnes de Bohême des
» infirmités précoces. »

Voici deux de ces lettres tout-à-fait intimes.

A M. DE TOURNAY.¹

« Paris, vendredi (6 avril 1759).

» Mon ami, ta dernière lettre m'afflige jusqu'aux larmes, voyant que tu te crois tout-à-fait retombé dans ce fâcheux état de l'an passé, et que les vapeurs noires te dominant et te consomment de la manière la plus accablante. Dis-moi tout ce que tu imagines que tu pourrais faire. Veux-tu que je retourne tout de suite pour te tenir compagnie? Veux-tu venir ici passer quelque temps pour te promener et voir ce que diront les médecins. Ma femme insiste beaucoup là-dessus. Ta lettre lui a fait une grande peine. Si les médecins ne disent pas grand chose, peut-être que le mouvement te dissipera. Veux-tu que nous allions ensemble à Montpellier ou à Genève vers Tronchin? En un mot tu n'as qu'à dire. Ecris-moi un mot toutes les postes, mais non pas de si longues lettres de peur qu'elles ne te fatiguent la tête. Tu n'as qu'à dicter quatre lignes pour me mander ton état; le reste n'est rien en comparaison. En tous cas, ma mère, ma sœur, ou la petite pourraient me le mander à moins que cela ne te distraie de le dicter. Je crois que le mouvement du printemps contribue beaucoup à te jeter dans cet état passager. Je m'en ressens beaucoup aussi; je n'ai pas un moment sans que mon thermomètre soit en malaise. »

A SA MÈRE ET A SON FRÈRE,

APRÈS LA MORT DE SA FEMME.

« Dijon jeudi soir (7 janvier 1762.)

» Votre tendresse pour moi, vos regrets pour elle, se peignent dans vos lettres d'une manière si vive et si passionnée, que je ne puis cesser de les relire et de m'attendrir de plus en plus en les relisant. Pourquoi m'envier le seul plaisir dont je puisse être susceptible dans le malheur

¹ C'est ainsi que signait le frère du Président, bien qu'on doive écrire Tournay (dérivé de Tornex), comme on écrit Ferney (qui vient de Fer-nex).

reux état de mon âme : celui de parler et d'entendre parler de cette pauvre infortunée ? Ne faut-il pas avoir pour les misérables le genre de pitié qui leur convient ? Cependant j'ose à peine vous écrire voyant à quel point vous êtes affectés tous les deux, et le sachant encore par la lettre de M^{me} de Crangeac qui m'a tellement serré le cœur que je n'ai pu en achever la lecture. Je conviens qu'elle a raison de vouloir vous détourner d'un entretien si affligeant, qui ne fait que creuser la plaie. Mais il est bien aisé de parler raison quand on est sans passion. Comment sentir toujours son mal et n'en pas parler ? C'est un cruel poids sur la tête que de n'y avoir jour et nuit qu'une seule et accablante pensée. Quoi qu'on fasse, il en faut toujours revenir là, puisqu'on ne songe à autre chose et qu'on n'est affecté de rien autre. Et puis il est bien vrai qu'on aime y revenir. Je voudrais pourtant bien vous savoir plus tranquilles et m'abstenir de redoubler votre douleur par la mienne ; car il est vrai que mon chagrin s'augmente par l'inquiétude que j'ai de vous, et je ne suis guère en état de supporter plus de mal que je n'en ai.

» Vous dites que je suis fort de corps et d'esprit. Pas tant que je l'avais cru. Je me suis soutenu tant qu'il a fallu donner des soins à cette pauvre femme ; mais dès qu'il n'y a plus rien eu à faire pour elle, je me suis trouvé accablé.

» Pour vous, ma mère, ménagez-vous bien, à votre âge et dans cette saison ; et toi aussi, mon pauvre frère, qui es dans un état si faible et si touchant. Vous avez tous deux un si bon cœur, une si grande tendresse pour moi, qui en ai tant aussi pour vous ! Songez au plus grand plaisir que vous puissiez me donner, qui est votre conservation.

» Que je souhaiterais que nous fussions là tous ensemble à parler d'elle ! que j'en ai d'impatience ! J'y céderais peut-être tout aussitôt, si la chose était possible, quoiqu'il y eût peut-être peu de prudence à se satisfaire ainsi, car il est vrai que nous sommes encore trop faibles les uns et les autres. Mais, d'autre part, je ne puis rester ici, ni monter là haut, ni m'accoutumer à ne plus entendre remuer sur ma tête. Je ne puis non plus aller à Montfalcon ; tous les endroits de la maison me chagrineront. Je ne me sens plus cœur à rien faire de ce que nous y faisons, à rien voir de ce qu'elle y a fait. Nos petites promenades, nos petites plantations, tout cela n'est plus pour elle ni avec elle et ne me sent plus rien.....

» Ma mère, mon frère, je voudrais bien vous donner à chacun, de la part de cette pauvre femme, quelque chose qui lui eût appartenu. Dis-moi, mon frère, qu'est-ce qui te ferait plaisir. Dites-moi, ma mère, voudriez-vous une bague, son étui d'or, ou son rouet à filer, qui est bien joli? Vous serez bien aises, tous deux, d'avoir quelque chose d'elle, et moi de vous le voir.

R.

Page 350.

« Jusqu'en 1750, l'Académie de Dijon n'était guères connue que par un article assez malveillant inséré au *Supplément de Moréri* et par une réponse un peu lourde imprimée dans le *Mercure de France*. »

Il s'agit ici du *Supplément* publié par l'abbé Goujet en 1749. L'auteur, ami de l'abbé Joly, avait inséré, au mot *Dijon*, un assez long article, rempli d'insinuations plus ou moins fâcheuses contre l'Académie. La source de ces insinuations était dans le schisme qui éclata au sein de la Compagnie, dès ses premières séances, par la retraite simultanée de MM. Loppin, Cocquard, Joly et Michault. L'Académie en écrivit à l'abbé Goujet le 9 janvier 1750; elle demandait une rétractation *pardevant notaires*. Réponse évasive de l'abbé, le 18 janvier. Le 5 février, réplique de l'Académie, qui avait Lantin de Damerey et Fromageot pour organes.

Le continuateur de Moréri garda le silence. L'Académie blessée chargea son secrétaire de rétablir les faits dans le *Mercure de France*. Le travail de Fromageot, approuvé dans la séance du 19 juin, a pour titre : *Exposition de l'état présent de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, pour servir de réformation à l'article inséré dans le dernier supplément de Moréri au mot DIJON*. L'on a tout d'abord le diapason de ce morceau. L'abbé Gou-

jet, en butte alors à des contrariétés assez vives pour le jansénisme de son *Supplément*, essaya de conjurer ce qu'il appelait *une satire foudroyante*. Mais l'Académie ne tint nul compte de ses offres au moins tardives, et l'*Exposition* de Fromageot parut dans le *Mercur*. (MERCURE, août 1750, pp. 64 et suiv.)

R (*bis*).

Page 421.

« Appelé à Paris pour quelques affaires, il y mourut après trois jours de maladie, le 7 mai 1777. »

Son épitaphe par Lebeau, son confrère à l'Académie des inscriptions, mérite d'être conservée.

D. O. M.

HIC JACET

CAROLUS DE BROSSES,

COMES TORNACI, BARO MONTISFALCONIS,

REGI A CONSILIIS,

BURGUNDICI SENATUS PRINCEPS,

REGIÆ INSCRIPTION. ET HUMAN. LITT. ACADEMIÆ

SOCIUS HONOR.

SINCERUS AVITÆ RELIGIONIS CULTOR;

COMIS MORIBUS, CONVICTU FACILIS;

LEGUM PERITIA ET ÆQUI STUDIO MIRE COMMENDABILIS;

INGENIO PRÆDITUS OMNIUM LITTERARUM

AVIDO ET CAPACI;

PRÆTER INJURIAS, NIHIL OBLIVISCI SOLITUS.

AMICIS, LITTERATIS, BONIS OMNIBUS FLEBILIS,

OBIIT LUTETIÆ PARISIORUM,

DIE MAII 7^o, ANN. 1777,

ÆTATIS SUÆ 68.

VIRO

DE PATRIA, DE LITTERIS BENE MERITO

ÆTERNAM FELICITATEM DEPRECARE.

Cette épitaphe, inscrite en lettres dorées sur une haute table de marbre noir, surmontée des armoiries de M. de Brosses et des attributs de ses dignités, était infixée au deuxième pilier gauche de l'église de St-André des Arts, paroisse de l'hôtel des Monnaies, qu'habitait alors la famille de Fargès et dans lequel décéda le Président.

Cette église a été rasée en des jours néfastes, et tout ce qu'elle contenait a été dispersé.

R (*ter*).

Page 427.

« Le vieil abbé de Saint-Pierre, que le Président
« jugeait avec la partialité d'un éditeur. »

Ce mot veut une explication.

Madame de Brosses-Crévecœur, dont le nom était Castel, était, comme on sait, petite-nièce de l'abbé de Saint-Pierre. M. de Brosses, marié en 1742, offrit au grand-oncle de sa femme de réaliser son dernier rêve, en publiant une édition in-4° de toutes ses œuvres. On voit par la réponse du vieillard, du 16 avril 1743, que cette offre fut acceptée avec empressement. C'était comme le testament littéraire de l'abbé, mort treize jours après (29 avril). Des motifs de prudence firent ajourner ce projet de la part du marquis de St-Pierre, son héritier. Plus tard, Madame Dupin, « l'une des trois » ou quatre jolies femmes dont le vieux abbé de St-Pierre « avait été l'enfant gâté, » reprit l'idée d'une édition complotte et en chargea Rousseau, son secrétaire, qui obtint communication des mss. de l'abbé par l'entremise de St-Lambert. En 1761, Rousseau publia son *Extrait du projet de paix perpétuelle*. Réveillé comme en sursaut par cette publication, le Président se souvint du succès des *Annales poli-*

tiques, en 1757, et il eut une velléité de réclamer ce titre d'éditeur, qu'il tenait des dernières volontés de l'auteur. Le marquis de St-Pierre promit de retirer des mains de Rousseau les mss. de son oncle. *Emile* parut; décrété de prise de corps par le Parlement, l'auteur quitta la France, et la velléité de M. de Brosses n'eut pas d'autre suite.

Je soupçonne que c'est à l'abbé de St-Pierre ou à sa famille que le Président devait la connaissance de Madame Dupin et ses relations avec les membres de la société de l'*Entresol*.

S.

Page 448.

« Si l'on excepte une mauvaise pensée cachée au
 » fond de ses *Fétiches*, M. de Brosses rendit tou-
 » jours hommage à la Religion dans sa conduite
 » publique et dans ses écrits. »

Une inquisition sur la pensée d'une personne extérieurement croyante, ne serait ni décente, ni chrétienne. Seuls, les actes extérieurs sont du domaine de l'Histoire; mais, quand un homme de l'autorité de M. Villemain articule que le Président ne s'est pas dit *philosophe autant qu'il l'était*, c'est le devoir du biographe de déclarer que l'incrédulité de M. de Brosses ne lui semble pas du tout un fait historique.

Il est incontestable que l'auteur des *Lettres écrites d'Italie* avait pris de son siècle des choses fort reprochables: une liberté de plaisanterie poussée au-delà des bornes et plus de mépris qu'il ne convient pour certaines légendes, qui pourtant n'ont jamais été de foi dans l'Eglise catholique. On n'entend pas nier que, plus tard encore, il n'ait un peu

sacrifié à la mode et fait plus d'une avance de société à Voltaire, à Diderot, à Hume. Mais, redisons-le, et M. Villemain ne fera nulle difficulté de l'avouer, il y a loin de là, fort loin, je ne dis pas seulement à une profession d'incroyance explicite, mais à un scepticisme *intime et permanent*, nettement et délibérément formulé.

Or la question est là.

Des phrases lestes, échappées au laisser-aller d'une causerie de jeune homme *et qui d'ailleurs n'attaquent rien de fondamental*, ne sauraient la trancher, cette question, en présence d'une correspondance ultérieure complètement irréprochable. Encore une fois je ne défends pas ces torts de jeunesse; mais il m'est permis d'en déterminer la portée.

Que des doutes aient traversé l'esprit du Président, qu'il ait été hardi sur quelques points, sur le fait de Babel, par exemple, pour lequel il admettait l'interprétation de Lelercle, qu'est-ce que cela prouve?

Mais que la question religieuse ait été pour lui plus ou moins à l'état flottant, nul n'a le droit de l'affirmer; le fond des consciences est le secret de Dieu. Cela même au reste ne justifierait pas le mot de M. Villemain, qui va bien au-delà.

Ce qui est certain, c'est que les contemporains du Président, ceux-là même qui avaient combattu la thèse du fétichisme universel à l'Académie des Belles-Lettres, le réputaient croyant. Le secrétaire de cette Compagnie, un homme qui prenait la foi catholique au sérieux, Lebeau, l'historien du Bas-Empire, rend hautement ce témoignage à M. de Brosses dans son épitaphe : *SINCERUS AVITÆ RELIGIONIS CULTOR*. Rien, si ce n'est la vérité, ne l'obligeait à parler ce langage, dans une inscription composée en 1777, en présence du triomphe de Voltaire et de ses idées.

Les écrits du Président ne démentent nullement ce qu'on vient de lire.

Dans son premier *Mémoire sur Ninive* (1747), il invoque la prophétie de Jonas comme *un puissant argument chronologique*.

Dans le second (1755), tout se fonde et s'appuie sur le récit de la Genèse.

Dans l'*Histoire Australe* (1756), l'auteur dit, à propos de diverses théories de la terre, t. I, p. 58 : « Aucune des » opinions ci-dessus exposées ne paraît inconciliable avec » l'autorité sacrée, CONTRE LAQUELLE RIEN NE SE PEUT, NI » NE SE DOIT SOUTENIR. » Certes il pouvait sans difficulté se dispenser d'ajouter ces derniers mots. Ce même passage exprime une foi très-nette au Déluge universel.

Dans les *Fétiches* (1760), je lis, page 202 : « Le com- » mun accord où le raisonnement a conduit les nations ci- » vilisées (en ce qui touche la notion de Dieu), a formé pour » le genre humain une certitude morale, à laquelle la Ré- » vélation a joint la CERTITUDE PHYSIQUE pour ceux qui en » ont été favorisés. »

Dans le *Mémoire sur Dodone*, p. 121 : « Ce nom de » Jaoh, qui, comme Dieu lui-même l'a expliqué, signifie » l'Éternel. »

Dans la lettre au chevalier de Grâce (*Mercur de France*, septembre 1760), le Président s'explique de nouveau sur Moïse : « Outre la foi divine qui lui est due, écrit-il, nul » ne mérite aussi bien la foi humaine. »

Même langage dans l'*Essai de Géographie étymologique*, l'un de ses derniers ouvrages (1772). Il disait déjà dans son second *Mémoire sur Ninive* : « Nous n'avons rien » sur la géographie de plus ancien, ni de meilleur que le » X^e chapitre de la Genèse. »

L'Histoire des temps incertains et fabuleux, demeurée inédite, et libre par conséquent de toute précaution oratoire, témoigne également partout de ce respect de M. de Brosses pour l'autorité historique des Livres saints.

T.

Page 466.

« Il faut ajouter l'imperfection des Vocabulaires » orientaux ou barbares que M. de Brosses tenait de » Fréret. »

Comme *Specimen* de l'état de la linguistique en France au XVIII^e siècle, il peut être curieux d'avoir la nomenclature de ces Vocabulaires.

Ils comprenaient une douzaine d'idiomes européens : une liste des mots les plus communs exprimés dans les langues d'Europe ; une liste de noms propres dans la langue des *Alemanni*, contenant des étymologies suèves et théotiques ; un vocabulaire Celtique, d'après Bochart ; un vocabulaire de Carinthie et de Styrie ; un vocabulaire Epirote ; un vocabulaire Finois ; un autre Finois et Lapon ; un vocabulaire de la langue des Goths ; un vocabulaire Islandais, indiquant la parenté de cet idiome avec le Saxon, le Gothique, etc. ; des vocabulaires Sarmates, Vénèdes et Scandinaves (*Cimmeriæ seu Runicæ Scaldorum voces*).

Les langues d'Asie étaient représentées par l'Annamitique, le Bengali, le Kalmouk, le Persan, le Tamoule (*Vocabularium Damoulicæ linguæ*), le Thibétain et le Turc ;

Celles d'Afrique, par le Cophte, les idiomes de Tunis, de Fez, des peuples de l'Atlas, le Hottentot, le Jalof (Wolof), le Manding, et la langue du Congo ;

Celles d'Amérique par l'Algonquin, le Huron, et deux

recueils intitulés : l'un, *Vocabulaire de diverses langues d'Amérique*, et l'autre, *Miscellanea de linguis gentium americanarum*.

On pressent au surplus combien chacun de ces vocabulaires était incomplet.

V.

Page 471.

« Les choses n'ont pas changé depuis Juste-Lipse :
» *Quidam merentur famam, quidam habent.* »

En preuve de l'influence de l'Histoire Australe sur les voyages de découvertes accomplis par l'Angleterre, nous comptons transcrire ici la table des chapitres de la traduction d'Edimbourg. Mais ce volume est déjà si gros que nous serons facilement dispensés par le lecteur de cette pièce justificative, possédée à Dijon par M. Joliet.

X.

Page 504.

SUR LE SALLUSTE LATIN.

Le dernier éditeur de Salluste, M. Burnouf, a fait de vives et inutiles démarches pour découvrir le travail latin de M. de Brosses, sur l'historien de Catilina et de Jugurtha. Il nous a été impossible à nous-même d'en recouvrer plus d'une demi-page, que nous donnons ici comme *specimen*.

Il s'agit du 354^e fragment de Salluste, qui mentionne le fameux pont de bois d'Horatius Coclès : *Pons Subli-
cius*.

» *Supersunt hodie quatuor pilæ in Tiberi* (entre les salines et la *Dogana Vecchia*). — *Vide* DION. HALIC. I. 3. — PLIN. 36, 15. —

BERGIER, *des grands chemins*, 4, 36, 9 — PANGIROLL. *de quatuordec. region. (in epilogo)*. — PITISCI *Lexicon*. — PIGE. *Annal. ad ann. 675*.

» Hæ miseræ fragmenti hujusce reliquiæ laudantur in loco Pompeii Festi, lib 17, illo quidem non minus lacero et misere suppleto. Sic habet Festus :

» Sublicium pontem quidam putant esse appellatum à sublicibus, peculiari vocabulo Volscorum, quæ sunt tigna in latitudinem extensa, quæ non aliter Formiani vocant quam à nomine eorum : et quæ ab aliis auctoribus sublices vocantur, quod sub eis aqua liquens laberetur dictæ, in qua opinione fuit. qui. et meminit Sublici pontis : en Nævius qui ait in belli punici libro. quam liquidum Sublicio tranat ponte amnem, et alii tabulis qui adhuc nomen retinet. Sallustius quarto historiarum :

» Ne inrumiendi pontis Sublici. . . . Sublicibus cavata. . . . essent. »

« Sic interpretatur Dacerius :

» Ait Festus : Sublicius pons quibusdam à Sublicis. *Sublicæ* autem, » vel, ut alii auctores vocant, *Sublices*, volscum vocabulum, quo et » Formiani vocabant tigna quibus eorum pons niteretur. Addit » *Sublices* dictas, quod sub eis aqua liquens laberetur. — Infrà in » verbis Nævii saturnios versus agnosco :

Quam liquidum tranat Sublicio ponte amnem
E tabulis adhuc qui nomen obtinet pons
Sublicius.

» — Verba Sallustii, quæ Festus laudabat aliquid comminiscendo, » velle edere nimis periculosum est. »

« Quod intentatum reliquit Dacerius, nec ego ausus sum aggredi. — Incorrectiùs meminit Sallustii Festus — Fæde Festum mutilavit Paulus. — Quod ex ambobus superest, laniatum et inconditum, nihil offert sensûs. Itaque descriptionem novæ fabricæ pontis, licet a Sallustio evidenter scriptam, in historiâ meâ gallicâ desero. Tantummodo verba ipsa quæ supersunt in fragmento, ut pote obscura admodum et rarissima, explanabo.

» *Sallustius libro quarto.*

» Festus habet : *Sallustius libro qu. . . . Paulus addit quarto. Alii*

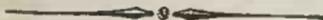
volunt *quinto*. Perperam utrique. Sic plerumque errant grammatici in laudandis memoriter numeris sallustianis. Talia narrabat enim Sallustius ad annum 675, qui primus est in fastis historiæ suæ. Quapropter fragmentum ex primo historiarum vel saltem secundo desumptum nemo negaverit.

» *Inrumiendi pontis*.

» Festus habet : *Ne inrumiendi po.* . . . Paulus supplet : *Pontis.* »

On se croit en plein xvi^e siècle.

Il y a lieu de craindre que le manuscrit de ce consciencieux travail n'ait péri dans le gaspillage des papiers de M. de Tournay, mort le 21 janvier 1793.



BIBLIOGRAPHIE

DES ÉCRITS

DU PRÉSIDENT DE BROSSES.

On donne ici, autant qu'on le peut, les écrits de M. de Brosses dans l'ordre chronologique de leur composition ou de leur achèvement. Les douze premiers articles sont conformes à une note autographe trouvée dans les papiers du Président et qui semble remonter à 1761.

On a imprimé en italiques les titres des ouvrages inédits.

BIBLIOGRAPHIE.

I.

Eclaircissements sur un ouvrage de Salluste avec un essai d'explication suivie des fragments qui nous en restent, contenant l'histoire de la guerre civile de Lépide, père du Triumvir.

Lu à l'Académie des Inscr., le 2 juin 1747. Imprimé par extrait : XXI, 50 (HIST. DE L'AC.).

Le manuscrit autographe est à la Bibliothèque publique de Dijon.

II.

Mémoire sur la division de l'empire d'Assyrie, au temps de Sardan I, et sur l'époque du 1^{er} siècle de Ninive et de l'établissement de la monarchie des Mèdes, fixé à l'an 808 avant l'ère vulgaire.

Lu *ibid.* le 13 juin 1747; imp. (Mém. de l'Ac. XXI, 1)—41 pp.

III.

Mémoire sur la découverte et l'état actuel de la ville souterraine d'Herculane et les circonstances de son ensevelissement sous les ruines du Vésuve.

De l'état actuel du mont Vésuve, comparé à son ancien état.

106 pp. impr. à Dijon, chez Desventes, 1750, 8°, sans nom d'auteur, de ville, ni d'imprimeur, sous ce titre :

LETTRES SUR L'ÉTAT ACTUEL DE LA VILLE SOUTERRAINE D'HERCULÉE et sur les causes de son ensevelissement sous les ruines du Vésuve; M. DCC. L. avec permission.

Epigraphe :

Depasti flammis scopuli fractusque ruina
Mons circum.

SILIUS ITALIC.

Il y a trois lettres. Les deux premières seulement, composées de mémoire ou sur les notes rapportées du voyage d'Italie, furent lues à la séance publique de l'Ac. des Inscr. le 14 nov. 1749.

La troisième ne fut adressée à cette Compagnie que le 20 novembre, après la réception du premier opuscule de Venuti.

On a dit et presque tous les bibliographes ont répété que c'était le premier écrit publié sur Herculaneum. Dès le début de son opuscule, M. de Brosses lui-même proteste contre cette erreur : « Quoique nous » ayons déjà là-dessus, dit-il, des Mémoires assez circonstanciés, et qui » viennent même de gens dont le séjour en cette contrée est postérieur » au mien. »—Plus loin, page 57, il mentionne formellement l'ouvrage de Venuti.

En effet, il avait déjà paru sur ce sujet,

En Italie :

1^o Notizie del memorabile scoprimiento dell'antica città d'Ercolano, vicina a Napoli, etc. — Firenze (*Florence*), 1748, in-8°, 126 pp.

2^o Prime scoperte d'Ercolano, da Marcello de' Venuti — Roma, 1748, in-4°.

3^o Descrizione delle prime scoperte dell'antica città d'Ercolano, ritrovata vicina a Portici, villa della Maestà del Rè delle due Sicilie, distesa dal cavaliere marchese Don Marcello de' Venuti — avec une lettre du cardinal Querini à Gesner, professeur à Gœttingue.—Venise, 1749, in-12—trad. en Anglais, Londres, 1750, 125 pp. in-8°.

En France :

1^o *Mémoire historique sur la ville découverte au bas du Vésuve.* — Avignon, 1748, in-12 ;

2^o *Mémoire sur la ville souterraine découverte au pied du mont Vésuve*, par M. Darthenay.—Paris, 1748, in-8°, 57 pp. (indiqué comme trad. de l'Italien).

A Londres ,

Outre la traduction de Venuti, l'année 1750 vit paraître :

1^o *Memoir concerning Herculaneum*, etc. (68 pp. in-8°, trad. de l'italien du secrétaire du marquis de l'Hospital, ambassadeur de France à Naples).

2^o *Letters from a young painter abroad to his friends in England, adorned with copper plates* ;—2 vol. in-8°.

IV.

Vie de Scaurus, Prince du Sénat.

Lue à l'Acad. des Inscr. le 15 décembre 1750, imp. dans ses Mém. xxiv, 235 (26 pp.) Refondue dans l'HIST. DE LA RÉP. ROM. t. I.

V.

Premier Mémoire sur la matière Etymologique, où il est traité de ses principes et de son utilité.

Second Mémoire, où il est traité de la formation mécanique et naturelle des langues et des organes de la parole.

Lus à l'Ac. des Inscr. en juin 1751, et retirés, pour être insérés dans l'Encyclopédie (voir la note M ci-dessus).

VI.

Second Mémoire sur la Monarchie de Ninive, contenant la fondation de Babel, celle de l'empire d'Assyrie, et l'histoire de Baal 1 ou Bélus-Nimrod son fondateur, dans le cours du xxiii^e siècle avant l'ère vulgaire.

Envoyé à l'Ac. des Inscr. en 1753, lu le 2 décembre 1755, imp. Mém. xxvii, 1 (83 pp.).

L'exemplaire de l'auteur, présentement en la possession de M. Bernard Joliet de Dijon, contient deux cartons mss. : l'un sur l'ancien état de l'Orient et sa division en trois parties; l'autre sur le fait de Babel, où M. de Brosses ne voit qu'une dissension, suivie de la dispersion des hommes, et non ce qu'on entend communément par confusion des langues. Cette confusion, selon lui, eût été la conséquence, et non la cause de la dispersion.

VII.

Plan d'une édition latine des fragments de Salluste, rangés selon l'ordre chronologique des auteurs qui les citent, éclaircis par des notes historiques et critiques;

Plan d'une édition française des mêmes fragments dis-

posés selon l'ordre des événements et rejoints par une narration historique qui en remplit les lacunes :

Essai de cet ouvrage contenant le discours préliminaire de Salluste.

Lu à la rentrée publ. de la même Compagnie le 23 avril 1754, imp. : MÉM. xxv, 368 (24 pp. in-4°); et, par extrait, au *Mercur*e de juin 1754, 2^e vol, p. 36 sq. (18 pp. in-12.)

VIII.

Des premières découvertes faites aux Terres Australes ; de l'utilité d'en faire de plus étendues et de la possibilité d'y former un établissement.

Composé pour la Société Ruffey, en 1753 ; lu en juin 1754 à l'Ac. des Inscr. ; retiré et refondu dans l'ouvrage suivant, dont ce Mémoire est le premier germe :

HISTOIRE DES NAVIGATIONS AUX TERRES AUSTRALES, contenant ce que l'on sait des mœurs et des productions des contrées découvertes jusqu'à ce jour, et où il est traité de l'utilité d'y faire de plus amples découvertes, et des moyens d'y former un établissement : Paris, Durand, M. DCC. LVI.

2 vol. in-4° sans nom d'auteur, avec cette épigraphe :

Nec usquàm Deus abscedit
Terras Oceano dissociabili.

HORAT.

M. Bernard Joliet, ancien notaire à Dijon, possède l'exemplaire original, corrigé de la main de l'auteur, après les épreuves tirées, et réservé pour une nouvelle édition, dans laquelle seraient entrées les relations en petit nombre omises dans la première, et quelques notices de navigations postérieures, entr'autres des voyages de Bougainville. Les copies de ces relations, toutes prêtes pour la réimpression projetée par le Président, font également partie du précieux exemplaire de M. Joliet.

IX.

Description d'un ancien vase ciselé trouvé dans le duché de Permie, et de quatre mss. en langue et en caractères de Tangut et des Kalmouks, nouvellement trouvés dans les ruines de la ville d'Ablakit en Sibérie.

Lu en mars 1755. — Impr. : MÉM. XXX, 177 (25 pp.)

X.

Vie de Philippe, prince du Sénat.

Avril 1757. — (MÉM. XXVII, 406). — 34 pp. — Refondue dans l'*Hist. DE LA RÉP. ROM.*, t. I et III.

XI.

Du Culte des Dieux Fétiches, c'est-à-dire, des objets terrestres et matériels, animaux ou inanimés, contenant le parallèle de l'ancienne Religion de l'Égypte avec la Religion actuelle de Nigritie, et l'examen philosophique et critique des causes auxquelles on a coutume d'attribuer le Fétichisme.

Lu à l'Ac. des Inscr. en mai 1757, retiré en 1759.

Impr. à Genève chez Cramer, sans nom d'auteur, de ville, ni d'imprimeur, sous ce titre définitif :

DU CULTE DES DIEUX FÉTICHES, ou parallèle de l'ancienne Religion de l'Égypte avec la Religion actuelle de Nigritie. — M. DCCLX.

Epigraphe :

Respicit angues.

Omnigenûmque Deûm monstra et Iatrator Anubis.....

VIRG. *Æneid.* VIII, 697.

Cette publication donna lieu à une critique assez faible du comte de Caylus (*Journal des Savants*, octobre 1760), et à une polémique entre le chevalier de Grace et M. de Brosses (*Mercure de France*, 1760. — Mai, p. 85 sq., et septembre, p. 115 sq.). La réponse du

Président au Chevalier est un modèle d'atticisme et de bon goût dans la polémique.

La dissertation sur les Fétiches a été réimpr. dans l'*Encycl. méthod.* (*Dictionn. de la philos. ancienne*).

XII.

De la communication du grand Océan des deux Indes avec les mers du Nord, vulgairement appelée DÉTROIT D'ANNIAN (aujourd'hui Détroit de Behring); où l'on traite en détail de l'étendue réelle du Nord-Est de l'Asie, telle qu'elle est aujourd'hui connue, et de la fausse étendue qu'on veut donner au Nord-Ouest de l'Amérique sur le rapport d'une relation apocryphe de l'an 1640.

Lu à l'Ac. de Dijon les 5 et 12 juin 1761. — Non publié.

Dans ce Mémoire sur une question que M. Walckenaer maintient indéciſe, le Président se déclarait pour Robert de Vaugondy contre Buache et Delisle l'astronome. Les découvertes prétendues de l'amiral de Fuente ou Fonte n'étaient à ses yeux qu'un roman géographique, sorte de romans, ajoutait-il, non moins dangereux que les autres. Ses raisons de douter étaient les invraisemblances nombreuses du récit et l'impossibilité de concilier l'hypothèse de Buache avec les découvertes des Russes. Forster et Vancouver se sont prononcés dans le même sens, non sans quelques restrictions, toutefois, de la part du dernier. — Ce travail de M. de Brosses ne nous est connu que par les registres de l'Académie de Dijon.

XIII.

Abdication, mort et funérailles de Sylla.

Lu à l'Académie de Dijon, en séance publique. le 16 août 1761; impr. dans les *Mém.* de cette Société littéraire, t. I, p. 75; reprod. dans l'*HIST. DE LA RÉP. ROM.*, t. I — 20 pp., 8°.

XIV.

Le Périple de l'Euxin, tel que l'on peut présumer que Salluste l'avait décrit vers la fin du III^e livre de son his-

toire, rétabli sur les fragments qui nous en restent, à l'aide des anciens écrivains que Salluste a pu consulter et de ceux qui ont eu son ouvrage entre les mains.

1^{re} Partie (*la Mer*), lue à l'Ac. des Inscr. le 8 janv. 1762, impr. MÉM. XXXII, 627 (23 pp. in-4°).

2^e Partie (*la corde de l'Arc*), impr. MÉM. XXXV, 475 (29 pp.).

3^e Partie (*le bois de l'Arc*), impr. *ibid.*, 504 (35 pp.). Reprod. dans l'HIST DE LA RÉP. ROM., t. II.

L'érudition n'a jamais tenté un tour de force plus singulier, ni plus curieux.

XV.

TRAITÉ DE LA FORMATION MÉCANIQUE DES LANGUES ET DES PRINCIPES PHYSIQUES DE L'ÉTYMOLOGIE.

2 Vol. in-12. Paris, Vincent, 1765, et Terrelonge, an IX (1801). — Avant cette réimpression, le prix du livre avait quintuplé. — Trad. en Allemand, Leipsig, 1777, in-8°.

V. Grimm, *Corresp.*, 1^{re} partie, V, 95.

Les registres de l'Ac. de Dijon (année 1763) font assister au développement successif de cet ouvrage, dont le premier jet se trouve dans l'art V de cette bibliographie. L'approbation du Censeur (Michault de Dijon) est du 30 septembre 1763 : le livre était alors regardé comme achevé. Le 21 janvier de cette année, l'auteur avait lu à l'Académie le 1^{er} chapitre tel qu'il est resté depuis. Le 2 mars 1764, l'impression étant déjà commencée, il lut un chapitre additionnel, qui est devenu le IV^e : *de la voix nazale et de l'organe du chant*. Le 1^{er} février 1765, ce fut le tour du XIII^e chapitre, sur *l'origine des noms propres*. Le discours préliminaire fut composé le dernier. L'ouvrage ne parut qu'en décembre 1765.

M. le comte Ernest de Brosses possède l'exemplaire de l'auteur, revu et considérablement augmenté. Ces additions avaient été soumises par M. René de Brosses au prince des érudits de notre âge, à M. Sylvestre de Sacy, qui les avait annotées avec la conscience qu'il mettait à tout. L'ouvrage réimprimé avec ces augmentations fournirait 2 vol. 8°.

XVI.

Mémoire sur le fragment de Sanchoniaton.

Lu à la séance publique de l'Ac. de Dijon, le 14 août 1763. — Non impr. — Se trouve en la possession de M. le comte de Brosses.

XVII.

Dissertation sur l'origine de la nation et de la langue grecque.

Lue à l'Ac. de Dijon le 21 mars 1766. — Ouvr. perdu.

Ce travail était distinct du *Mémoire sur Dodone*, lu à la même Compagnie le 16 janvier 1767. Le 18 décembre de cette dernière année, je trouve dans les registres de Dijon la mention que voici : « M. de Brosses, qui travaille à un ouvrage sur l'origine de la nation et de la langue grecque, a lu un discours qui sert d'introduction à cet ouvrage. » Suit une sorte d'extrait de ce discours, d'une érudition plus ingénieuse que solide, à mon sens. Les étymologies tirées de coïncidences fortuites, comme celle qui fait dériver Phoronée de Pharaon, n'y sont pas épargnées.

XVIII.

Mémoire sur l'oracle de Dodone.—Lu à l'Ac. des Inscr. le 27 mai 1766; impr. MÉM. XXXV, 89 (44 pp.).

XIX.

La seconde guerre servile ou la révolte de Spartacus en Campanie; *fragments de Salluste, tirés des III^e et IV^e livres de son Histoire générale.* — Lu à la même Comp. le 6 mai 1768; impr. MÉM. XXXVII, p. 23 (63 pp.).

XX.

Commentaire sur le 50^e verset de Sanchoniaton (relatif à l'histoire d'Atlas et des Atlantides).

Lu à l'Ac. de Dijon le 16 mars 1770. — Non impr. — 16 pp. in-f^o, communiquées à Court de Gébelin, aujourd'hui possédées par M. de Brosses.

XXI.

Mémoire sur un peuple nain de l'Afrique (les Quimos de Madagascar.)

Lu à la séance publique de l'Ac. de Dijon du 18 août 1771. — Non impr. — Se trouve en la possession de M. Joliet.

XXII.

Essai de Géographie Etymologique, sur les noms donnés aux peuples Scythes anciens et modernes.

Lu à l'Ac. de Dijon le 18 décembre 1772 et le 8 janvier 1773; impr. MÉM. II, p. 447 (134 pp. 8°).

Un premier essai, tout-à-fait analogue, sur les divers noms de l'Égypte et du Nil, avait été lu par le Président à la même Compagnie le 8 février 1765. Ce premier travail paraît perdu.

XXIII.

VIE DE SALLUSTE.

Lue à l'Ac. de Dijon, les 29 février, 7 et 14 mars, et 18 août 1776. — Impr. à la suite de l'*Hist. de la Rép. Rom.*, t. III, (85 pp. 4°).

Travail extrêmement curieux, à tous égards. C'est là qu'il faut lire l'histoire du procès criminel de Milon, liée à celle du tribunat de Salluste. L'admiration du biographe pour l'historien n'ôte rien à l'impartialité de son jugement sur l'homme public et privé, natif d'Amiternum, nourri dans l'âpreté sabine, mais bientôt souillé par le spectacle d'un luxe fabuleux et de mœurs inouïes; ambitieux, éloquent et corrompu; ulcéré contre le Patriciat par une de ces injures qui ne s'oublie point; flétri pour ses débauches, même dans Rome (et dans Rome au VII^e siècle!), mais d'autant plus fidèle aux vieilles mœurs et à la vertu dans son langage, qu'il était plus décrié pour sa conduite; se réfugiant dans l'histoire, par passe-temps, quand la politique lui fait défaut, et la maniant en maître; puis courtisan de César, par ambition, pour relever sa fortune, et concussionnaire, comme la plupart de ses contemporains, par amour du faste et de la débauche.

Cette vie a été réimprimée à la tête de la traduction de Salluste par Dureau de Lamalle, et de celle de M. Damas dans la collection Nisard.

XXIV.

HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE DANS LE COURS DU VII^e SIÈCLE, PAR SALLUSTE : en partie traduite du latin sur l'original ; en partie rétablie et composée sur les fragments qui sont restés de ses livres perdus, remis en ordre dans leur place véritable ou la plus vraisemblable, avec cette épi-
graphie :

Crispus Romaná primus in Historiá.

MARTIAL, XIV, 91.

Dijon, L. N. Frantin, M. DCC. LXXVII. — 3 vol. 4^o,
fig.

Les Mém. de l'Acad. de Dijon, II, liij, mentionnent : *Traduction des œuvres de Saluste (sic), accompagnée de notes historiques, géographiques et gramaticales, (sic); et précédée de la vie de l'Auteur; ouvrage dans lequel le Traducteur a rempli les lacunes qui se trouvent dans l'Histoire de la République Romaine. Par M. le P. de Brosse.* A Dijon, chez Frantin, 1774. — Ce ne peut avoir été qu'un prospectus.

Quelques exemplaires portent à la fin du 3^e volume un appendice : *C. Sallustii Crispi Historiarum fragmenta*, 34 pp. in-4^o, avec un avertissement de l'imprimeur — V. ci-dessus note X.

M. Barbier (*Notice des principales édit. et traduct. de C. C. Salluste*) s'est trompé quand il a cru cet appendice imprimé avant la mort du Président. Il a eu tort aussi de rapporter le titre de l'Histoire du VII^e siècle de Rome comme portant le nom de l'auteur. Le Président de Brosse n'a mis son nom à aucun de ses ouvrages, pour ne point blesser des convenances que nous ne comprenons plus guères aujourd'hui, mais qui sont un trait de physionomie du passé.

M. Burnouf, dans son édition de Salluste (Classiques Lemaire) a fait le plus grand usage du travail du Président, qu'il loue en toutes rencontres avec effusion, surtout à propos des fragments : *Hæc fragmenta unus omnium maximè illustravit de Brosse*, etc, etc.

L'exemplaire de M. Joliet, donné à l'abbé Boullemier par la veuve

et le frère de l'auteur, et depuis acheté par le bibliophile Boulard, contient la rédaction première de la note sur Corneille (I, 467), dirigée en partie contre Voltaire. Cette rédaction première a été remplacée dans presque toute l'édition, par un carton, où Voltaire n'est plus nommé, sans être pour cela moins clairement désigné à la sagacité du lecteur.

Tout a été dit sur la beauté de cette édition. Les gravures par Monnier ne sont pas moins justement estimées.

Je ne connais d'autre appréciation contemporaine de cette œuvre monumentale qu'une page de Laharpe (*Corresp. russe*, II, 88), et un article du même critique (*Journal de politique et de littérature de Bruxelles*, n° du 15 juin 1777), réimprimé à la suite du *Cours de littérature*.—On sait que le *Journal de Bruxelles*, commencé par Linguet en octobre 1774, et continué par Laharpe depuis juillet 1776 jusqu'en 1783, appartenait à Panckoucke.

Il y a dans les *Lettres à Sophie* une page fort âcre de Mirabeau sur l'*Hist. de la Rép. Romaine*. Comme Laharpe, il ne s'attache qu'à l'écorce. On voit d'ailleurs dans ce passage même (t. II, p. 330 de ces *Lettres*), que Mirabeau était récusable.

XXV.

LETTRES HISTORIQUES ET CRITIQUES SUR L'ITALIE, de Charles de Brosses, etc., avec des notes relatives à la situation actuelle de l'Italie, et la liste raisonnée des tableaux et autres monuments qui ont été apportés à Paris, de Milan, de Rome, de Venise, etc.; Paris, Ponthieu, an VII, 3 vol. in-8°.

Cette publication est un des vols nombreux du nommé Sérieys, chef de l'un des dépôts des mss. confisqués sur les émigrés. Le fils de l'auteur, émigré lui-même, ne put réclamer contre cette ignoble contrefaçon. L'espace nous manque pour relever quelques-unes des plus grotesques bévues dont elle fourmille.

Cet ouvrage n'a été véritablement publié qu'en 1836, sous ce titre

L'ITALIE, IL Y A CENT ANS, ou Lettres écrites d'Italie à quelques amis en 1739 et 1740, par CHARLES DE BROSSES; publiées pour la première fois sur les manuscrits autogra-

phes par M. B. Colomb, — 2 vol. in-8° avec cette épigraphe :

..... Saturnia tellus,
Magna virùm : tibi res antiquæ laudis et artis
Ingredior....

VIRG., Georg. 2, 173.

XXVI.

Harangues et Remontrances parlementaires.

V. ci-dessus *passim* les sujets de ces HARANGUES.

Une seule a été complètement omise dans notre Histoire ; c'est le Discours pour l'ouverture des audiences en 1757, sur l'amour de la Vérité.

XXVII.

Hypothèse sur l'établissement d'un subside national.

V. p. 254 de cette Histoire.

XXVIII.

HISTOIRE DES TEMPS INCERTAINS ET FABULEUX depuis les plus anciennes traditions jusqu'à la prise de Babylone par Darah, fils de Ghustasp.

Ce travail, formant 2 vol. in-folio manuscrits, n'est point perdu, quoi qu'en dise la *Biogr. Univ.*, article BROSSES. Ce n'est qu'un recueil de matériaux, sans autre lien que l'ordre alphabétique.

XXIX.

De la Parole comme signe des perceptions et des idées ;
SIVE DE ANALOGIA LIBRI SEPTEM :

Contenant sous la forme d'un essai de vocabulaire de la langue organique et primitive, un traité de la correspon-

dance entre l'esprit et la voix, où l'on découvre les rapports généraux, établis par la nature entre les premiers sons organiques et la voix humaine, et les conceptions idéales de l'esprit humain ; rapports fondés sur :

L'action que les objets naturels ont sur les sens extérieurs, de là sur les sens intérieurs de l'homme :

Et la réaction des sens intérieurs sur les organes vocaux.

Quæ singula non prosunt, multa juvant.

Environ 50 feuillets.

XXX.

SPECIMEN ETYMOLOGICON, avec cette épigraphe :

Non, cum primùm fingerentur homines, analogia demissa cælo formam loquendi dedit; sed inventa est postquam loquebantur, et notatum in sermone quid quomodo caderet; itaque non ratione nititur, sed exemplo; nec lex est loquendi, sed observatio, ut ipsam analogiam, nulla res alia faciat quam consuetudo.

QUINTILIANUS.

Ce *Specimen*, non terminé, peut équivaloir à un petit in-folio. Il est postérieur aux *Mémoires* ci-dessus mentionnés (n° V de cette *Bibliogr.*), mais antérieur au traité n° XV. C'est un travail distinct de l'*Archéologue*, ou *Nomenclature Universelle par racines*, dont parle M. de Brosses à la fin de son *Traité*, bien que le *Specimen* soit comme l'idée rudimentaire de l'*Archéologue* en question, lequel n'a jamais été exécuté.

Le second éditeur de la formation mécanique des Langues parle d'un livre « faisant par son sujet le pendant de celui-ci, » tiré à 40 exemplaires seulement et distribué à des personnages distingués que le Président honorait d'une amitié plus intime. Je n'ai aucun soupçon de rien de semblable, et mes recherches m'autorisent à croire que le livre dont il s'agit est imaginaire.

XXXI.

LES ORIGINES PHÉNICIENNES, ou extrait du premier livre de l'Histoire Phénicienne, écrite par Sanchoniaton, natif de Béryte, donné par Eusèbe de Césarée, sur la traduction du chananéen en grec que Philon de Biblos en avait faite.

Ce travail, conservé par M. Ernest de Brosses, est distinct des n^{os} xvi et xx; ou plutôt le n^o xvi en est la préface, et le n^o xx un fragment. Il est fort étendu, et l'évhémérisme y domine généralement, bien que, pour la fable d'Atlas en particulier, comme pour tout le premier livre de Sanchoniaton, le Président incline au naturalisme.

FIN.

TABLE DES SOMMAIRES.

I.

LA JEUNESSE DU PRÉSIDENT DE BROSSES.

P. 5.

Charles de Brosses et Buffon. — Les Parlements au XVIII^e siècle. — Le Parlement de Dijon en 1730. — Ancêtres de Ch. de Brosses. — Son entrée au Parlement. — Affaire de St.-Pierre-le-Moultier. — Lettre de Daguesseau. — Collisions Jansénistes. — Sentiment de M. de Brosses.

II.

VOYAGE DU PRÉSIDENT DE BROSSES EN ITALIE.

P. 39.

Départ. — Compagnons de voyage : MM. Loppin, de Ste-Palaye, Lacurne. — Avignon. — Aix. — Gènes. — Milan. — Venise. — Bologne. — Florence. — Naples. — Rome. — MM. Legouz de Gerland et de Migieu. — Savants Italiens. — Peintres. — Musiciens. — Société italienne. — Buffon au Jardin du Roi. — Retour en France.

III.

DIJON VERS 1740.

P. 61.

Société aristocratique. — Société bourgeoise. — Mouvement littéraire en Bourgogne. — Relations de M. de Brosses à Dijon, à Paris, à Lyon, à Genève. — Présidence à Mortier. — Premier mariage. — Exil de 1744. — M. de la Marche, Premier Président. — Mort du Pt. Bouhier.

IV.

TRAVAUX LITTÉRAIRES DE M. DE BROSSES.

p. 111.

De la jurisprudence au XVIII^e siècle. — M. de Brosses considéré comme juriste. — Etudes premières de ce Magistrat. — Influence de son père et du Pt. Bouhier sur ses travaux. — Singulière divergence des études de M. de Brosses. — Sa restauration de Salluste. — Etudes italiennes. — Académie des Inscriptions. — Etudes anglaises. — Lettres sur Herculanium. — Histoire des Navigations aux Terres Australes. — Séjour à Paris en 1754 : crise parlementaire ; musique française , musique italienne ; Buffon , Diderot , Delisle l'astronome , J. J. Rousseau. — Relations parisiennes. — Coopération à l'Encyclopédie. — Traité du culte des Fétiches. — Mécanisme du langage. — Candidature à l'Académie Française.

V.

QUERELLE AVEC VOLTAIRE.

p. 141.

Description du site de Tournay. — Motifs de Voltaire pour cette acquisition. — Son entrée dans cette terre. — Ses premiers torts envers M. de Brosses. — Incident des moules de bois. — Candidature du Président à l'Académie Française : Vengeance de Voltaire.

VI.

AFFAIRES DE PARLEMENT.

p. 177.

Revue intérieure du Parlement de Dijon. — Société parlementaire. — Crise du refus de Sacrements. — Schisme parlementaire de Besançon. — Affaire Varenne.

VII.

SUITE DES AFFAIRES DE PARLEMENT.

P. 223.

Emancipation civile des Protestants. — Triumvirs au Parlement de Dijon. — Suppression des Jésuites. — Prodigalités de la Cour. — Opposition systématique des Parlements. — Enregistrements militaires. — Remontrances du P^t. de Brosse. — Unité et indivisibilité des Parlements.

VIII.

CRISE PARLEMENTAIRE DE 1771.

P. 285.

Lutte en Bretagne contre le duc d'Aiguillon. — Procès de la Chalotais. — Flagellation parlementaire (1766). — Rappel du Duc ; son procès au Parlement de Paris. — Edit de décembre 1770. — Exil de Choiseul et du Parlement de Paris. — Attitude du Parlement de Bourgogne. — Sa destruction.

IX.

EXIL ET RAPPEL DES PARLEMENTS.

P. 335.

Exil. — Faux Parlement. — Travaux littéraires de M. de Brosse. — Académie de Dijon. — Mort de Louis XV. — Louis XVI. — Rétablissement des Parlements. — M. de Brosse Premier Président.

X.

PREMIÈRE PRÉSIDENTE DE M. DE BROSSES.

p. 375.

Emeute à Dijon. — Etats triennaux. — Travail parlementaire. — Discours de rentrée. — Soins politiques : Turgot, Malesherbes, Clugny, Necker. — Affaire de Mirabeau. — Collège. — Hôpital. — Histoire de la République romaine dans le cours du VII^e siècle. — Mort du Président de Brosses.

XI.

ECRITS DU PRÉSIDENT DE BROSSES.

p. 425.

Circonstances extérieures qui ont influé sur les écrits du Président. — Ses liaisons à Paris, — en Italie, — à Genève, — en Angleterre. — Portrait littéraire de M. de Brosses. — Causes qui ont nui à sa réputation. — Critiques générales encourues par les ouvrages du Président. — Classification de ses travaux. — *Lettres écrites d'Italie*. — Ecrits de linguistique et d'étymographie. — Ecrits géographiques. — Ecrits archéologiques, chronologiques, mythographiques. — Ecrits historiques. — Conclusion.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

p. 509.

BIBLIOGRAPHIE DES ÉCRITS DU PRÉSIDENT DE BROSSES.

p. 575.

CORRECTIONS.

- Page 36, ligne 8 : *On peut douter* — Lisez : *On ne peut douter.*
- 45, l. 20 : *au Prégadi* — Lisez : *aux Prégadi.*
- 86, l. 5 : *Dom Clément et Dom Clément* — Lisez : *Dom Clément et Dom Clément.*
- 101, l. 2 et 203, l. 9 : *Brulart* — Lisez : *Bruslard.*
- 133, l. 3 : *Strogonoff* — M. de Brosses écrit : *Straganoff.*
- 148, note 1 : *près Nancy* — Lisez : *près de Nancy.*
- 165, 170, 173, 402 et 428 : *Nivernais* — Lisez : *Nivernois.*
- 190, l. 20, 1684 — Lisez : 1484.
- 220, l. 14 : *Laverdy* — Lisez : *L'Averdy.*
- 361, l. 6 : *ne tarda pas* — Lisez : *ne tardèrent pas.*
- 423, l. 8 : *poutraire* — Lisez : *pourtraire.*
- 440, l. 24 : *Poiresc* — Lisez : *Peiresc.*
- 446, note 1 : à *M. de Quintin* — Lisez : à *M. de Blancey.* — Le chiffre de renvoi, qui indique cette note, a été mal placé; il se réfère au mot *siècle* de la ligne 5, et non au mot *Dijon* de la ligne 1^{re}.
- 447, l. 11 : *et ou* — Lisez : *ou.*
- 448, l. 13 : *écrits* — Lisez : *ouvrages.*
- — l. 16 : *historiques* — Lisez : *d'histoire.*
- 461, l. 20 : *dans la pensée*, — Lisez : *dans la pensée;*
- 520, l. 26 : *lettres-patentes* — Lisez : *lettres-closes.*
- 532, l. 13 : *en marbre de Perrigny-lez-Dijon*, — Lisez : *en marbre antique, trouvé à Perrigny-lez-Dijon.*

